Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/georgescadoudale00cado

Higgs
012

GEORGES CADOUDAL

L'auteur et les éditeurs se réservent le droit de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en février 1887.

PARIS. TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

GEORGES CADOUDAL

Lieutenant général des armées catholiques et royales;
Commandant en chef, pour le Roi Louis XVIII, les départements du Morbihan,
du Finistère, des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine;
Grand-croix de l'Ordre royal militaire de Saint-Louis.

GEORGES CADOUDAL

ET

LA CHOUANNERIE

PAR SON NEVEU

GEORGES DE CADOUDAL

ANCIEN CONSEILLER GÉNÉRAL DU MORBIHAN
ANCIEN RÉDACTEUR DE L'UNION.

« J'ai vu la vérité eclipsee : elle continuait son cours derrière les nuages ; au pour marque elle se retrouvait plus haute et plus brillante. » GUIZOT

OUVRAGE ORNÉ D'UN PORTRAIT ET ACCOMPAGNÉ D'UNE CARTE

PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT et Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1887

Tous droits réservés

AVANT-PROPOS

L'auteur de ce livre, M. Louis-Georges de Cadoudal, est mort il y a près de deux ans, le 1er avril 1885. Fils du général Joseph de Cadoudal, il était le neveu de GEORGES. Fidèle aux traditions religieuses et monarchiques de sa famille, il lui a été donné de défendre par ses écrits la cause pour laquelle son père et son oncle avaient versé leur sang. Il est peu de journaux et de revues royalistes auxquels il n'ait collaboré, dépensant le meilleur de lui-même dans ces obscurs combats de la presse. Sans souci de conquérir la renommée, il n'avait pas d'autre ambition que d'être,

comme tous les siens, un soldat au service de la vérité, de la justice et de l'honneur. Il écrivait des articles, alors qu'il eût pu composer des livres : il en a publié pourtant quelques-uns, en trop petit nombre, et en particulier deux qui sont excellents : *Madame Acarie, Étude sur la société religieuse aux seizième et dix-septième siècles,* et *les Signes du temps, critiques littéraires et morales.* Combien de fois ne m'est-il pas arrivé de l'engager à préférer le livre au journal, à nous donner, puisqu'il le pouvait faire, des œuvres de longue haleine préparées avec amour, écrites à loisir, vraiment dignes de son franc et noble talent! En ces dernières années surtout, je ne le revoyais jamais sans le presser d'écrire la *Vie de Georges Cadoudal.* Il s'y décida enfin, et si la maladie et la mort ne lui ont pas permis de publier lui-même son livre, du moins en avait-il achevé les dernières pages, lorsque la plume est tombée de sa main.

Je dois à son amitié, à la confiance de sa famille, l'honneur qui m'échoit aujourd'hui d'éditer son ouvrage. Ce livre vient à son heure. Il n'a point pour objet de ranimer des haines éteintes, de raviver des blessures aujourd'hui cicatrisées. Les souvenirs qu'il évoque sont des souvenirs de dévouement et de sacrifice. Il est bon de les rappeler, quand nous sommes peut-être à la veille d'événements qui réclameront l'effort de tous pour le salut commun. Puisse la France nouvelle, à

l'heure du péril, trouver des hommes qui combattent et qui meurent pour elle avec le même héroïsme que ces suprêmes défenseurs de la vieille France, Georges Cadoudal et ses compagnons!

Edmond Biré.

INTRODUCTION

L'ouvrage que nous présentons au lecteur n'a pas besoin de préface ; c'est la vie, ou mieux, l'histoire d'un homme grandi au milieu de la tourmente qui, à la fin du dernier siècle, a profondément ébranlé l'édifice social français. Tant d'écrits ont paru sur les causes et les origines de cette lutte qu'il semble inutile d'en préparer la lecture ; il suffira de faire remarquer le caractère tout particulier du pays où elle s'est déroulée.

La Bretagne ne se trouvait pas dans les mêmes conditions que les autres provinces, vis-à-vis de la royauté française. La duchesse Anne en donnant les hermines aux fleurs de lys avait ménagé des libertés et des capitulations à ses compatriotes. Prévoyant l'annexion fatale et prochaine du duché, elle avait voulu, en l'apportant comme dot à la France, sauvegarder ses intérêts.

Quand vint la monarchie de Louis XIV, les obligations contractées étaient oubliées depuis longtemps, et les gouverneurs royaux, les des Essarts, les d'Aiguillon et les autres, firent ce qu'ils purent pour ne pas tenir compte des droits nationaux de la Bretagne.

La féodalité n'avait pas pesé sur ce pays. La noblesse de cour y était rare, mais au contraire une grande quantité de

gens vivaient *noblement* tout en cultivant leurs terres et n'ayant pour toute fortune que ce qu'elles leur rapportaient. Quand les États de Bretagne étaient convoqués, on les voyait se diriger vers Vannes, Rennes ou Nantes, conduisant femmes et enfants dans leur charrette. Ceignant pour la circonstance leur *épée de fer,* trop pauvres qu'ils étaient pour en avoir une d'acier, ils allaient subsister, eux et leur famille, pendant la session, à l'aide du *sou du Roi.*

Leurs serviteurs, leurs tenanciers, étaient leurs compagnons. On vivait à la même table, sans autre différence qu'une place plus élevée pour les maîtres. Aussi les campagnes marchaient-elles avec cette noblesse ; il n'en était pas de même des villes.

Le clergé et les communes envoyaient aussi des représentants aux États.

De ceux-ci, les uns, petits bourgeois et procureurs, détestaient cordialement les ruraux qu'ils exploitaient; cette haine leur était rendue avec usure par leurs victimes.

Dans le clergé, se trouvaient les évêques, bien souvent résidant peu dans leurs diocèses; puis des abbés et des prieurs, qui malheureusement, pendant le dix-huitième siècle, ne donnèrent pas toujours l'exemple des vertus monastiques. Les commissaires royaux avaient la partie belle avec ces deux ordres; aussi en usaient-ils habilement pour rapiner la Bretagne au profit du trésor français. La pauvre *épée de fer,* franche lame, peu retorte, peu instruite, était circonvenue, trompée, volée, et s'en retournait chez elle humiliée, pleine de fiel, et maudissant le roi de France, ses agents et leurs alliés.

D'un autre côté, l'esprit voltairien avait plus ou moins contaminé les villes, tandis que les campagnes avaient conservé toute la pureté et l'ardeur de leur foi. Elles étaient aidées en cela par le clergé rural, dont nous aurons souvent

occasion d'admirer la conduite dans ce récit, et qui, éclairé, pieux et chaste, sorti de l'essence même du pays, aimait tout ce qu'aimaient ses compatriotes, et se dévouait corps et âme à leurs intérêts religieux et sociaux.

Lors de la réunion des États généraux, en 1789, les Bretons étaient donc tous, nobles et autres, profondément catholiques et attachés au clergé. Ils avaient un amour profond pour leurs coutumes et leur Bretagne, et par là même de gros griefs contre la France et ses rois, personnifiés dans les gouverneurs de la province, qui voulaient faire disparaître les unes et accaparer l'autre. On peut conclure de là que si le mouvement révolutionnaire enthousiasmait une portion minime des villes bretonnes, s'il portait atteinte à bien des intérêts, du moins il laissait les campagnes parfaitement calmes et indifférentes. Considérez, en outre, le caractère froid et méthodique de ce peuple, sa différence de langage, et vous aurez la raison qui l'a empêché de se joindre à ses voisins de la Vendée, lors du soulèvement de 1793.

Vous trouverez aussi pourquoi sa tenace résistance s'est cantonnée dans une sorte d'égoïsme, bloquant les villes et gardant la campagne, dans son inextricable écheveau de chemins creux et d'ajoncs.

Breton toujours, il veut être maître chez lui, libre dans sa religion et ses coutumes ; il n'aime pas l'étranger, dans lequel il voit un envahisseur, et ne demande rien aux autres. Mais malheur à qui le gêne. Tel est le portrait, telles sont les causes.

Ne croyez pas cependant que le Breton renie la France ; il a bien prouvé le contraire. En Bretagne, on a l'esprit de clan, on aime la décentralisation, mais on est aussi patriote que partout ailleurs, témoin l'anecdote suivante, qui peint admirablement les sentiments de cette région.

C'était à Wiesbaden, peu de temps avant la guerre de

1870, une députation de paysans morbihanais en larges chapeaux et en vestes était venue offrir ses hommages à Mgr le comte de Chambord. Allemands et Anglais curieux se pressaient autour de ces voyageurs au costume inconnu, demandant quelle était leur nationalité. Un beau vieillard à longs cheveux blancs, qui vit encore aux environs de Vannes, ennuyé de cette importune curiosité, se retourna vers son interlocuteur : « Nous sommes Bretons en France, dit-il, mais Français à l'étranger. »

Comment, nous dira-t-on, un peuple aussi indépendant d'allures a-t-il pu pendant près de dix ans se courber sous l'autorité d'un seul homme, tel que Georges Cadoudal? La réponse ressortira du récit même.

Les Bretons, leurs prêtres persécutés, leurs enfants requis pour l'armée, ne voyant plus nulle part respecter le principe d'autorité, firent une première tentative de résistance. Elle fut spontanée, unanime, mais sans direction, sans but; une sorte de manifestation pacifique comme celle de la place Vendôme, au début de la Commune, en 1871. Ils furent reçus de la même façon que les Parisiens, d'autres se trouvèrent là aussi pour commander : Feu!

Les villes se ruèrent alors sur la campagne et, sous prétexte de chercher des prêtres réfractaires et des déserteurs, se livrèrent au pillage, au viol et au meurtre. La résistance se fit partout, commune par commune, canton par canton; puis, lorsque l'on vit les bénéfices de cette association, on songea à l'organiser et l'on se donna pour chefs ceux qui par leur caractère, leur intelligence et leur vigueur surent inspirer le plus de confiance.

Les inepties des clubs, les violences des sans-culottes de petits bourgs, les crimes des proconsuls délégués par la Convention et le comité de salut public ont fait la chouannerie; ils ont jeté la Bretagne dans les bras de la royauté française.

Et maintenant pourquoi cette insurrection formidable de tout l'Ouest, cette organisation si bien montée, a-t-elle avorté misérablement, au bout de dix ans de luttes sanglantes?

Il ne faut pas croire que ce sont les Hoche, les Brune et les Bonaparte qui ont vaincu à eux seuls la Vendée et la chouannerie; ils n'en seraient pas venus à bout si l'Angleterre avait voulu permettre à un prince français de rassembler sous son autorité toutes les fractions armées, jalouses les unes des autres. Ce n'était pas l'*intérêt* de cette ennemie séculaire de voir la monarchie se rétablir. Le cabinet de Saint-James ne pouvait pardonner le traité de Versailles qui avait terminé la guerre de l'Indépendance, et il savait surtout très-bien que si la convulsion n'était que momentanée, la puissance française en ressortirait plus florissante, et serait une terrible rivale des intérêts britanniques.

Les puissances continentales, effrayées du danger des doctrines qui un jour viendraient aussi les saper, voulaient loyalement et franchement remettre les Bourbons sur leur trône, afin d'enrayer le mouvement révolutionnaire; les hommes d'État de la Grande-Bretagne, se croyant à l'abri dans leur île, avaient un tout autre sentiment. Ils voyaient que la présence de Louis XVIII dans l'Ouest, ou même celle du comte d'Artois ou du duc de Bourbon, faisant trêve à toutes les compétitions, réuniraient en un faisceau formidable tous les rassemblements disséminés, impuissants seul à seul; ils savaient que cette unité d'impulsion placerait les armées républicaines entre les puissances coalisées à l'Est et l'insurrection de l'Ouest et du Midi, et que la démagogie, ainsi réduite aux abois, ferait place à l'ordre et à la prospérité. Mais ce n'est pas ce qu'il fallait à l'égoïsme anglais! Nous en prenons à témoin la lettre de Louis XVIII au duc d'Harcourt, en 1795, les lettres de Windham à Georges, en 1799 et 1801. Il fallait énerver la France par de longues luttes

intestines, et pour cela on ne voulait pas la ruine complète du parti royaliste, mais on eût été désolé de sa victoire[1].

Aussi voyons-nous toujours refuser à Louis XVIII un asile, de peur que ce monarque généreux et entreprenant ne parvînt à déjouer la surveillance et à se jeter dans l'ouest de la France; aussi voyons-nous ces mêmes ministres abuser de la bonté et de l'hésitation du comte d'Artois, pour l'entourer de conseillers qui constamment lui disent qu'il ne serait pas politique de se rendre aux vœux des chefs de l'insurrection; et lorsque le cœur de ce prince le porte, malgré son entourage, à vouloir rejoindre ses partisans, les ministres anglais cherchent à circonvenir les généraux bretons ou vendéens, pour qu'ils l'empêchent de venir à eux. Ils vont plus loin, et, sciemment, ils laissent arriver près de lui comme conseillers intimes des suppôts de Foucher comme les Montgaillard et les Méhée de la Touche.

Cette duplicité faillit trouver en elle-même sa punition, et sans l'amiral Villeneuve, Bonaparte serait devenu le châtiment de l'Angleterre, le vengeur de la cause royale trompée par elle. La Providence ne l'a pas voulu; en soixante-dix années Albion, aidée par les événements, est arrivée au but poursuivi avec constance depuis des siècles; la pauvre France anémiée, sans commerce, sans industrie, est devenue la proie des étrangers.

Que l'on ne s'attende pas cependant à trouver dans ce livre une histoire générale de cette époque. Loin de nous cette pensée. Quelques-uns s'étonneront de ne pas voir y figurer un seul mot de la conspiration de la Rouërie; Georges était trop jeune pour avoir pu y être mêlé, aussi nous sommes-nous abstenu d'en parler. Il en est de même de la guerre de Vendée, où il a joué un rôle fort effacé. Enfin,

[1] Voir les pièces justificatives les lettres de Windham à Georges. Pièces n° 66, 67, 68 et 71.

dans la terrible catastrophe de Quiberon, nous n'avons parlé des émigrés qu'en tant qu'ils se sont trouvés en contact avec les chouans.

Le seul mérite de l'œuvre vient des documents originaux qui lui servent de bases et qui ont été recueillis pendant deux générations. L'auteur a lentement rassemblé pendant sa carrière les matériaux de cette histoire. Son père et son oncle, les frères de Georges l'y ont d'abord aidé; puis le fils du *roi de Bignan*, l'intrépide Guillemot; les papiers de l'abbé Guillevic, chef de la correspondance de l'armée du Morbihan; les mémoires inédits de Rohu, lieutenant-colonel de la légion d'Auray; les notes de Rio, l'auteur de la *Petite Chouannerie;* celles de Le Louër, etc., etc.; et enfin les archives tant publiques que particulières, même celles du British Museum.

Longtemps les passions politiques ont fait passer Georges Cadoudal pour un vulgaire assassin. La calomnie créée pour les besoins de la cause, sortie de la plume de M. Thiers sans être étayée d'aucune justification, avait fait son chemin, et il a fallu à l'histoire une gestation de près de quatre-vingts ans pour que la vérité se fit jour. Depuis quelques années, tant des rangs des écrivains républicains que des autres, surgissent d'éclatants témoignages confondant les premières assertions.

A la suite de tous, nous venons aussi apporter notre appoint à l'histoire de la Révolution, et nous le faisons avec la confiance que donne l'authenticité des sources.

Kerléano, 1885.

GEORGES CADOUDAL

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE, NAISSANCE, ÉDUCATION.

L'homme dont nous entreprenons de retracer la vie naquit sous le chaume d'une famille ancienne et patriarcale, vouée à la culture de la terre.

Il était fils de la charrue, et non du moulin, ainsi que l'ont répété en se copiant les unes les autres la plupart des histoires et des biographies menteuses qui le concernent. Il vint au monde au sein d'un clan de laboureurs, de francs-tenanciers qui ne connurent jamais d'autre vie que la vie naturelle et rurale, et tirèrent de l'agriculture séve et subsistance sans jamais recourir pour augmenter leur bien-être au travail du commerce et de l'industrie.

Sa famille résidait au village de Kerléano, en Brech, paroisse qui dépendait du ressort et de la délégation d'Auray, et dont le Roi était l'unique seigneur, c'est-à-dire que ses habitants avaient l'honneur assez rare d'être sujets du Roi[1].

[1] Voir Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, nouv. éd., Rennes, 1843, I, 104. A propos des pays qui se trouvaient originairement dans ce cas et relevaient directement de la couronne, c'est-à-dire dont les habitants étaient libres de tout lien féodal, Michelet a fait cette remarque : *qu'en fait ils n'étaient à personne, qu'ils n'avaient de seigneur, de protecteur que Dieu.* Grande cause d'énergie et d'initiative individuelle. « Nulle part, ajoute l'historien, le laboureur ne s'inquiète davantage des « affaires du pays, personne n'y a plus d'intérêt; il s'informe, il tâche de « savoir, de prévoir; du reste, il est résigné quoi qu'il arrive, il s'attend à tout, « il est patient et brave. Les femmes mêmes le deviennent. » (*Histoire de France*, V, 50.)

Un petit vallon resserré entre deux coteaux couverts de pommiers et au milieu duquel serpentait un ruisseau, séparait la ville d'Auray du hameau où le père de Georges, Louis Cadoudal, cultivait un domaine assez considérable, dont il possédait une partie en toute propriété et une autre à titre d'édificier.

C'était un petit homme vigoureux, trapu, aux muscles d'acier, aux traits intelligents, au regard perçant et vif, actif et dur à la besogne, dont l'énergie et le feu intérieur se traduisaient à tout instant par des jurons expressifs. Dans les luttes et la *soule*, il s'était distingué par des traits d'adresse et de force tels, qu'on le regardait comme le champion le plus redouté que ce jeu eût dans le pays vers l'année 1780[1]. Il avait reçu à Auray quelques éléments d'instruction. Il lisait couramment le breton, le français et le latin; il savait aussi écrire. Les registres de la paroisse de Brech contiennent au bas de plusieurs actes de baptême sa signature tracée d'une main ferme, mais un peu alourdie par le travail des champs.

Ce n'est pas de son père toutefois que Georges semble avoir reçu sa constitution athlétique et sa forte corpulence, mais d'une grand'mère paternelle, femme de tête et de résolution, aussi vigoureuse de corps que d'esprit, qui tenait haut et ferme le sceptre de la ménagère. Le plus souvent assise dans un grand fauteuil de bois où la retenaient de précoces infirmités et une réplétion énorme, elle dirigeait, du haut de ce trône rustique, son exploitation avec une rare intelligence et commandait à l'armée de ses serviteurs d'une voix brève, impérative, dont les éclats, dans les moments de vivacité, retentissaient au loin. Dans les rudes assauts des landes bretonnes, la voix de Georges dominait ainsi la fusillade et savait imposer à tous l'autorité de la discipline.

Louis habitait avec un frère aîné, Denis, homme de sens, de droiture et d'une piété si profonde qu'elle était remarquée même dans un pays où la religion était mêlée à toutes les

[1] *La Petite Chouannerie*, par A. F. Rio. Paris 1842, p. 48.

habitudes et dirigeait toutes les actions de la vie. Ces deux frères vivaient dans une telle intimité que tout leur était commun, et que leurs biens restèrent indivis. Rien ne vint jamais altérer leur affection, leur confiance mutuelles. Denis, qui était membre du Tiers Ordre de Saint-François, vécut constamment dans le célibat. Il administrait les affaires de la famille et savait y faire régner l'ordre et l'aisance. Louis épousa, le 25 mars 1769, Marie-Jeanne le Bayon, une des plus belles femmes du pays; il en eut dix enfants, dont quatre seulement parvinrent à l'âge adulte.

L'aîné de ses enfants, Georges, naquit à Kerléano, le 1er janvier 1771.

S'il faut en croire une légende, que j'ai souvent entendu raconter dans mon enfance, un jour que la mère de Georges, assise sur le seuil de sa porte, donnait des soins à son nouveau-né, un mendiant s'approcha d'elle, et posant la main sur la tête de l'enfant qu'elle tenait sur ses genoux :

« Celui-là, dit-il, sera cause que de grands malheurs viendront frapper sa famille. »

La pauvre femme fut un moment troublée par ces paroles qui lui revinrent à la mémoire dans plus d'une circonstance douloureuse pour elle et pour les siens.

Les premières impressions de Georges furent toutes religieuses. En s'éveillant à la vie, son âme s'ouvrit à Dieu. Ses premières leçons furent des prières, et ses yeux se reposèrent d'abord sur de saintes images et sur les monuments chrétiens que la foi bretonne avait semés d'une main prodigue auprès de celui qui devait combattre pour elle avec une si indomptable énergie. Primitivement, ainsi que l'atteste son étymologie, Kerléano était un prieuré de femmes relevant de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes[1]. Au moment de la Révolution, un vieux bâtiment orné de sculptures (celui-là même où naquit Georges), ainsi qu'une chapelle consacrée à Notre-Dame, qui était chaque année, le premier dimanche de

[1] Kerléano. Ker-lianez, village des religieuses. Détails extraits du cartulaire de Redon, des archives de Vannes et de Rennes, etc.

juillet, l'objet d'un pèlerinage fort suivi, attestaient encore la pieuse origine du village.

En descendant le chemin pierreux qui conduit à Auray (le village lui-même était alors traversé par la route de cette ville à Quiberon), on trouvait au fond du vallon des vestiges d'un autre prieuré, le Reclus, dont il ne reste plus que quelques masures groupées autour d'une chapelle en style ogival du quinzième siècle, placée sous l'invocation de saint Cadoc, un saint de race celtique et guerrière, en grand renom dans le diocèse[1].

De Kerléano même situé au couchant d'Auray, sur la crête du coteau, on apercevait, encadrés dans un vaste et beau paysage, une foule de souvenirs religieux et historiques. La ville réputée sainte entre toutes celles du pays breton, renfermait dans son étroite clôture des couvents de Capucins, de Cordeliers, d'hospitalières, des églises, chapelles et oratoires dont les nombreux clochers dominant les toits aigus de maisons plusieurs fois séculaires, élevaient vers le ciel les symboles de la Rédemption. On eût dit une ville du moyen âge pour la ferveur pieuse de ses habitants et l'originalité pittoresque de ses constructions[2].

A plusieurs points de l'horizon s'élevaient au-dessus des ormeaux des cimetières les flèches des églises paroissiales de Crach, de Baden, de Plougoumelen, de Pluneret, et à une lieue de pays dans la direction du nord, la tour carrée de Sainte-Anne d'Auray. Entre ce sanctuaire si vénéré et le village de Kerléano, la perspective était interrompue par la chapelle de Saint-Michel du Champ fondée par le duc de Bretagne Jean IV, sur le champ de bataille qui vit combattre

[1] Saint Cadoc ou Kadock était le patron des guerriers. Voir ALBERT LE GRAND, *Vie des saints de Bretagne*. LA VILLEMARQUÉ, *la Langue celtique*; MONTALEMBERT, *les Moines d'Occident*.

[2] « Auray, a dit un écrivain d'un sens religieux et artistique très-développé, est sans contredit la première ville du département et même de toute la Bretagne, pour ceux qui aiment à trouver réunis autour d'un même point la poésie des souvenirs, la poésie de la nature et ce que j'appellerai « volontiers la poésie du caractère. » (A. F. Rio, *Petite Chouannerie*, p. 313.)

dans des rangs opposés Clisson et du Guesclin, et où se trancha, le 29 septembre 1364, la sanglante querelle entre Blois et Montfort. Bientôt allaient s'y livrer de nouveaux combats, des combats plus obscurs, pour une cause plus grande et plus sacrée. A l'époque où s'ouvre ce récit, les vastes bâtiments élevés autour de la chapelle de Jean de Montfort étaient occupés par un monastère de Chartreux, que la Révolution ne devait pas tarder à disperser.

Ainsi se multipliaient autour du berceau de Georges Cadoudal les signes sacrés et les souvenirs épiques.

Georges fut de bonne heure envoyé à une école d'Auray où il reçut une instruction élémentaire et quelques principes de latin. Son courage, son sang-froid et sa vigueur se manifestèrent dès cette époque. On reconnaissait déjà en lui, mais avec des proportions extraordinaires, les principaux caractères et les traits saillants de la race bretonne. Chevelure épaisse et bouclée, alors blonde, mais qui, fréquemment coupée à l'encontre de l'usage des campagnes, prit bientôt une teinte plus foncée; grosse tête rattachée par un cou puissant à de fortes épaules, cuisses arrondies, bras courts, musculeux, faits pour la lutte. La nature semblait l'avoir taillé à coups de hache. Dépourvu des grâces de l'enfance, les traits assez irréguliers de son visage attiraient l'attention par une empreinte d'audace et d'énergie. Il avait l'œil bleu du Celte, franc et ouvert sous d'épais sourcils, parfois lançant des éclairs, parfois prenant une expression de bonté et de douceur infinies.

A l'école d'Auray, la lutte était son amusement préféré, et, pendant les récréations, il n'avait pas de plus grand plaisir que de former, comme son compatriote du Guesclin, des bandes de jeunes combattants qui s'assaillaient à coups de balles, à coups de poings et souvent à coups de pierres.

Ses aptitudes intelligentes, son goût pour le travail, engagèrent son père à lui faire poursuivre ses études classiques. Parvenu en sixième, il entra au collége de Vannes, où il donna, dès le jour de son arrivée, une preuve de vigueur et d'indépendance qui le fit tout d'abord remarquer et le posa aux yeux

de ses camarades. A la porte d'entrée du collége se trouvait une pierre que tout nouveau venu était contraint de baiser avant de franchir le seuil. Le jeune Cadoudal refusa opiniâtrément de se conformer à l'usage, et faisant à coups de tête et à coups de poings la trouée au milieu de la foule des assaillants qui prétendaient lui imposer l'obéissance par la force, il pénétra jusque dans la cour sans avoir subi l'humiliation de la brimade traditionnelle.

Fondé en 1577 par René d'Arradon, le collége de Vannes passa en 1631 sous la direction des RR. PP. Jésuites, qui lui donnèrent un grand éclat et l'élevèrent à un tel degré de prospérité qu'il réunit bientôt jusqu'à douze cents élèves. Grâce aux dons de la communauté de Vannes, à la charitable munificence de certains évêques et de quelques maisons seigneuriales, il fut doté de rentes perpétuelles; ses bâtiments reçurent des accroissements et des embellissements successifs, qui furent couronnés en 1682 par la construction d'une église richement ornée qu'on regardait au dernier siècle comme une des principales curiosités de la ville. Ce collége, placé, ainsi que sa chapelle, sous l'invocation de saint Yves, fut, jusqu'à la suppression de la Compagnie de Jésus en 1762, un centre de lumières et de bonnes œuvres non-seulement pour la ville et le diocèse, mais pour la Bretagne tout entière [1]. Les pieux et savants instituteurs avaient dû jeter de profondes racines dans tous les cœurs; aussi, lorsque vint le jour de leur dispersion, durent-ils s'arracher aux larmes de leurs élèves et des fidèles de la ville, qu'ils avaient si souvent éclairés et consolés. A leur dernière messe il s'éleva un cri universel de douleur et une protestation contre les violences dont ils étaient l'objet [2].

Du moins ne s'éloignèrent-ils qu'avec la certitude de laisser leur fondation en bonnes mains. Le collége passa sous la con-

[1] Le marquis de Beauveau y avait commencé ses études qu'il termina au collége de Louis-le-Grand. (Voir l'*Histoire de la Vendée* de M. l'abbé Deniau, t. Ier, p. 548. Le fils du marquis de Beauveau fut aussi placé à Vannes. (P. 540.)

[2] Notice de M. Lallemand sur la ville de Vannes.

duite des prêtres séculiers du diocèse, instruits à leur école, qui poursuivirent l'œuvre de la Compagnie de Jésus avec les mêmes principes et les mêmes méthodes, mais en y joignant un cachet particulier au caractère et à l'esprit bretons. Pendant près de trente années, de 1762 à 1791, la jeunesse du diocèse de Vannes fut dirigée par des maîtres de son sang dont le premier souci était de former leurs élèves dans l'esprit des traditions locales, et de leur apprendre à aimer et à respecter tout ce qu'avaient aimé et respecté leurs pères. Retrouvant au collége les leçons du foyer domestique et de l'église paroissiale, les jeunes Kloërs acceptaient avec une soumission respectueuse et sans la moindre velléité de contradiction ou de révolte, un enseignement qui s'imposait à eux avec la triple autorité de la famille, de la religion et de la science.

Nulle puissance extérieure n'était capable de les soustraire à de telles influences, bien que placés sous le régime de l'externat ils fussent en quelque sorte livrés à eux-mêmes au milieu d'une ville où l'esprit philosophique commençait à compter de nombreux adeptes. Mais les points de contact étaient peu à redouter entre les enfants de la bourgeoisie vannetaise et les fils de paysans qui ressentaient déjà contre les habitants des villes cette haine instinctive, cet antagonisme de sentiments et de croyances qui devaient, quelques années plus tard, éclater d'une façon si terrible et constituer un des caractères les plus marqués de la chouannerie.

Logés dans les faubourgs et répartis par chambrées chez de saintes filles qui leur donnaient, pour quelques francs par mois, le vivre et le couvert, les écoliers trouvaient chez leurs hôtesses mieux que les soins du corps, des conseils et des exemples qui eussent suffi à les préserver de tout mal. Le désordre des mœurs était d'ailleurs chose à peu près inconnue chez cette jeunesse issue d'une race saine et forte, dont la pureté proverbiale provenait de l'énergie de ses croyances et de la vigilance de ses pasteurs, non moins que de ses instincts personnels ou d'influences climatériques. Chaque groupe avait pour chef un élève distingué par ses propres compagnons et dont l'autorité

n'était jamais discutée, bien qu'il n'eût à exercer autour de lui qu'une contrainte morale. Il donnait le signal du lever, récitait matin et soir la prière commune, fixait le temps du travail, celui de la récréation, conduisait ses camarades en classe, à la promenade, à la messe quotidienne, réprimait toute licence de propos et veillait à ce qu'aucun livre interdit ne circulât dans les chambrées. Du reste, les plus grandes libertés de lecture que se permettaient les plus émancipés n'allaient pas au delà des tragédies de Racine, du *Télémaque* et de la *Jérusalem délivrée*.

La découverte d'un roman dans le tiroir d'un écolier, ce roman eût-il été celui d'*Estelle et Némorin*, eût suffi pour signaler le délinquant à la réprobation de ses condisciples, non moins qu'à la sévère répression de ses régents. En dehors des livres de classe, on ne voyait guère entre les mains des collégiens que le *Robinson Crusoë* et le *Comte de Valmont*, les ouvrages de Lhomond, de Rollin et de l'abbé Bayard, l'*Histoire sainte* et surtout la *Vie des saints de Bretagne* d'Albert le Grand. Il est vrai que cette dernière œuvre toute parsemée de merveilleuses légendes et consacrée aux héros de l'Église et de la nationalité celtique parlait aussi vivement à l'imagination qu'à l'âme et au patriotisme des jeunes lecteurs, et répondait admirablement à l'admiration que le peuple breton, à travers toutes ses vicissitudes, a toujours eue pour la sainteté.

On comprend qu'un tel régime, — véritable *Self government* appliqué à l'éducation, — que ces principes, ces leçons, ces lectures étaient singulièrement propres à tremper les ressorts de l'action personnelle, à élever et à ennoblir les âmes. Les caractères et les volontés s'affermissaient à une telle école, s'y pétrifiaient, pour ainsi dire, à ce point qu'on allait bientôt les voir constituer une véritable force sociale, et devenir contre l'esprit révolutionnaire un rempart non moins résistant que les rochers de la côte bretonne contre les assauts de l'Océan.

Mais au point de vue du développement intellectuel et de l'acquit scientifique, un tel régime avait sans doute plus d'un côté défectueux. Réunis dans les mêmes classes et sous le même

professeur au nombre de soixante à quatre-vingts, les écoliers retenaient tout ce qu'ils pouvaient des leçons hâtives, qui se bornaient à l'enseignement du français, du latin, d'éléments de mathématiques, d'une rhétorique et d'une philosophie routinières. Quant à l'enseignement de l'histoire, de la géographie, des sciences physiques ou naturelles, il ne s'étendait guère au delà des données que pouvaient fournir l'*Ancien Testament*, le *De viris*, les livres de Rollin ou de l'abbé Pluche. Mais l'assise principale de toutes bonnes humanités, l'étude du latin, était ferme et solide, et les élèves qui, pour la plupart, se destinaient au séminaire ou à l'école de droit, sortaient du collége parfaitement armés pour l'argumentation théologique et pour l'étude du *Corpus juris*.

Telle était l'organisation du collége de Vannes au moment où la persécution religieuse vint, en 1791, disperser maîtres et disciples. Georges, alors âgé de vingt ans, était sur le point d'y terminer ses études, pendant lesquelles il s'était fait surtout remarquer par la droiture et la pénétration de son jugement [1]. Il n'en retira cependant qu'une instruction incomplète, qu'une demi-culture dont il fut le premier à sentir et à déplorer les lacunes [2]. Quelle n'eût pas été sa destinée, si, placé dans des conditions plus favorables à la grande culture de l'esprit, il avait pu donner tout leur essor aux facultés vraiment extraornaires dont il était doué!

L'irrésistible ascendant qu'il devait un jour exercer sur tous ceux qui l'approchaient se révèle dès le collége. Sa force pro-

[1] « Au collége, Georges se fit remarquer par son esprit naturel et la vivacité « de son caractère. C'est principalement dans la logique où tout est du ressort du jugement que ses moyens se développèrent. Il se faisait aimer de « ses camarades et prenait sur eux une sorte d'ascendant. Il finissait toutes « ses études quand la Révolution éclata. » (*Souvenirs.*)

[2] On lit dans les *Mémoires du comte Joseph de Puisaye*, t. II, p. 536 :

« Georges, fils d'un simple habitant de la campagne, nourri sous les yeux « de parents honnêtes, et formé par des instituteurs vertueux aux connaissances que l'on pouvait acquérir dans un collége loin de la capitale, mais « dont l'insuffisance était amplement compensée par des principes de religion « et d'honneur, était doué d'une bonne âme, ne croyant pas au mal parce « qu'il n'était point dans son cœur. Modeste comme tous ceux qui ont reçu « de la nature assez de talent pour sentir le défaut comme le besoin de cul-

digieuse, son esprit, sa justice, son bon sens, la justesse et la vivacité de ses reparties, l'extrême bonté de son cœur qui le portait toujours à protéger les faibles et les petits, le rendaient l'oracle incontesté de ses camarades qui le choisissaient pour juge de leurs moindres différends. Il contracta dans leurs rangs des amitiés qui lui furent fidèles à travers toutes les vicissitudes et au milieu des plus rudes épreuves, et dont plusieurs l'accompagnèrent au dernier sacrifice de la place de Grève.

Le collége de Vannes fut le véritable foyer de la chouannerie morbihannaise. C'est à ses rayons que s'est enflammée l'ardeur de tous ceux qui, sortis des classes rurales, ont figuré dans la lutte armée du Morbihan contre la Révolution. Pierre Guillemot y avait poursuivi ses études jusqu'en quatrième; Leridan, le Thies, Julien Berthelot, André Guillemot, Rohu, Jacques et Grégoire Eveno, Joseph Botherel, Ezanno, Joseph le Crom, les deux Lemercier, Jean Jan, Claude Lorey, les deux Alexandre, et cent autres qui ont pris une part plus ou moins active à l'organisation de la résistance catholique et royaliste, s'y trouvèrent à la veille ou au moment de 1789. Fils de cultivateurs ou de marins, ils appartenaient presque tous à la classe des domainiers et des cultivateurs propriétaires ou à des familles parvenues à l'aisance par le cabotage ou le long cours, c'est-à-dire à l'aristocratie des campagnes et des grèves bretonnes. La considération qu'ils devaient à leurs études non moins qu'à la position de leurs familles en fit les chefs naturels d'un mouvement qu'ils suivirent sur quelques points, qu'ils organisèrent sur beaucoup d'autres. La plupart se destinaient au service des autels; ils étaient l'espoir du clergé breton, ils en devinrent les

tune, se méfiant peut-être trop de lui-même et pas assez des autres, et joignant à ces dispositions, que le brillant et le poli du monde n'avaient pas altérées, un esprit juste et un courage froid. »

Il est juste d'ajouter à cette appréciation, ou si l'on veut à cette première impression d'un esprit singulièrement pénétrant, que Georges, pendant le peu d'années qu'il passa sur la terre, ne cessa de travailler à combler les lacunes de sa première éducation, autant que put le lui permettre l'activité dévorante de sa vie.

défenseurs. La persécution religieuse les arracha du sanctuaire, pour les jeter dans les camps.

Les écoliers n'étaient pas tellement absorbés en eux-mêmes ou confinés dans le cercle de leurs études qu'ils ne prêtassent l'oreille à la voix des événements qui, aux approches de 1789, se précipitèrent avec un bruit dont le retentissement parvenait jusqu'au moindre village.

Ils formaient l'élite de pays de Vannes; aussi partageaient-ils avec ardeur les aspirations avouées ou secrètes qui se rencontraient alors dans leurs familles et chez la plupart de leurs compatriotes des villes et des campagnes. Mais ces apparitions vers un meilleur avenir, ces désirs d'une répartition plus équitable des charges et des avantages publics, ces instincts de transformation sociale, dont nous avons indiqué les manifestations, demeuraient à l'état latent, et, pour ainsi parler, inconscient, dans les masses. Chez les écoliers ils revêtaient une forme précise et raisonnée. Les professeurs n'étaient pas les derniers à pousser les élèves dans cette voie et à entretenir le feu de leurs juvéniles enthousiasmes. Ils lisaient et commentaient en classe les principales brochures où la Révolution était préconisée.

Celles qui renfermaient les revendications du Tiers dans la province de Bretagne avaient surtout le privilége d'intéresser les jeunes auditeurs et de les passionner au plus haut degré. On comprend l'effet que dut produire sur des esprits ainsi préparés l'énergique attitude des étudiants de la ville de Rennes. Sur l'appel de Moreau, les jeunes gens de Saint-Malo et de Nantes s'étaient rendus en nombre considérable dans la capitale de la Bretagne, brûlant du désir de suivre l'exemple de l'École de droit et de combattre pour l'affranchissement du Tiers. Cet appel était parvenu à Vannes. Une compagnie d'écoliers formée à la hâte sous le commandement de Georges, s'apprêtait à partir, quand elle fut arrêtée par le dénoûment imprévu de la lutte. On sait que M. de Thiard parvint à prévenir l'effusion du sang en ménageant une négociation entre les parties belligérantes. Ses sympathies pour la cause du Tiers

étaient cependant mal dissimulées, et l'inaction de ses troupes pendant les journées du 26, 27 et 28 janvier semble faite pour donner un caractère authentique à une parole imprudente qu'on lui attribuait : « Tenez bon, aurait-il dit à Moreau, avant peu vous aurez dix mille hommes avec vous. »

Les deux partis acceptèrent les termes d'un arrangement qui laissaient intact l'honneur de chacun, sans étouffer les germes de discorde. Gentilshommes et bourgeois s'engagèrent à cesser toute provocation et tout combat; ils déposèrent les armes, mais non les rancunes, les préjugés et les haines qui les divisaient, et auxquels la Révolution allait bientôt donner un nouvel aliment.

Les jeunes gens des villes de l'Ouest voulaient du moins témoigner publiquement leurs sympathies pour la cause des étudiants de Rennes par des délibérations, des arrêtés et des adresses qui furent envoyés au prévôt de l'École de droit, dont le nom était déjà une célébrité, en attendant le jour prochain où il allait devenir une gloire. Les élèves du collége de Vannes prirent part à ces manifestations avec moins de fougue et d'audace que la jeunesse de Nantes, d'Angers ou de Lorient. Une lettre, adressée en leur nom à Moreau, renfermait à la fois une formule d'adhésion et une offre de concours en cas de nouveaux besoins. Cette lettre portait la signature de Georges Cadoudal. L'écolier de Vannes et l'étudiant de Rennes devaient se retrouver un jour.

Quelques mois après ces événements, le jeune Cadoudal quitta le collége pour reprendre sa place à la maison paternelle. Ennemi de toute contrainte, il avait déjà abandonné l'habit des champs pour revêtir un costume plus aisé et plus ample qui seyait mieux à sa forte corpulence et lui laissait la pleine liberté de ses mouvements : pantalon de laine, large veste de marin descendant à mi-corps, col rabattu, chapeau à haute forme. Indécis sur sa vocation, il ne s'attacha pas à la profession de son père, il ne prit aucune part aux travaux de la vie agricole. Il consacra tout d'abord une partie de son temps à copier des expéditions chez un notaire d'Auray, M. Glain,

dont le nom devait aussi quelques années plus tard figurer parmi les défenseurs de la cause royaliste. Le soir, au sortir de l'étude et avant de quitter la ville, Georges entrait au club où les bourgeois les plus lettrés se réunissaient pour débattre les questions qui préoccupaient si vivement tous les esprits. Sans se mêler aux discussions, il en recueillait avec avidité les moindres détails, et en remontant, le front penché et tout rêveur, le coteau qui donnait accès à son village, il semblait livré à des méditations profondes; on eût dit qu'il avait le pressentiment des transformations qui allaient s'accomplir, et du rôle qu'il devait jouer[1].

[1] L'étymologie celtique du nom de Cadoudal est « Cado » ou « Cadou », *Guerrier*, et « Dal », *Aveugle*. Fréquemment l'orthographe en est Cad*u*dal; l'*u* en breton se prononce *ou* comme en italien, comme l'*u* allemand ou le *w* anglais. On trouve même dans de vieilles chartes le nom écrit *Cadwdal*.

CHAPITRE II

CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ.

La constitution civile du clergé a été la cause déterminante de tous les troubles qui ont agité la Bretagne à la fin du dernier siècle. Sans cette entreprise tyrannique contre la conscience du clergé et des fidèles, la Bretagne tout entière et le pays de Vannes en particulier seraient selon toute apparence demeurés spectateurs paisibles des événements.

Beaucoup de parties de la province eussent même accepté la Révolution comme une délivrance et comme un bienfait. S'il en a été autrement, si des populations qui n'avaient qu'à gagner aux réformes sociales de 1789 se sont élevées avec fureur contre la Révolution, si elles ont engagé contre elle une lutte dont les sanglantes péripéties se sont prolongées pendant dix ans, il n'en faut accuser que les persécutions dont elles ont été victimes. Aussitôt qu'on a attaqué leurs organes, aussitôt que le schisme et l'hérésie ont porté leurs mains sacriléges sur les sanctuaires et les ministres de leur Dieu, ces populations se sont détournées d'une révolution qui ne leur apportait certains avantages matériels qu'en échange de leur foi, qu'au prix d'intérêts bien autrement chers à leurs yeux, des intérêts supérieurs de leur conscience et de leur âme.

Placé entre le parti des priviléges et le parti philosophique qui ne demandait la réforme des abus que pour arriver plus facilement à la destruction de la religion nationale, le peuple breton sacrifia ses antipathies pour sauvegarder sa conscience,

et ne voulut pas d'une liberté qu'on lui offrait en échange de sa foi.

Nous l'avons vu prendre une part active aux premiers événements de 1789 : depuis la réunion des états généraux, il s'était vivement attaché aux scènes dont l'assemblée de Versailles était le théâtre et dont le dimanche, au prône, le clergé paroissial lui exposait les émouvants détails[1].

Les premières entreprises de l'Assemblée constituante contre les droits et la liberté de l'Église ne tardèrent pas à refroidir singulièrement l'enthousiasme des premiers jours. Cependant, tant qu'il ne s'agit que de l'abandon des priviléges pécuniaires du clergé, de l'abolition des dîmes et du casuel, la réaction, malgré l'iniquité de pareilles mesures, fut très-modérée[2]. Ces lois spoliatrices qui portaient atteinte à des droits et des fondations bien des fois séculaires, qui frappaient surtout les pauvres et tarissaient une source abondante de charité, passèrent presque inaperçues dans le pays comme dans l'assemblée, à la faveur de l'entraînement universel qui avait inspiré les sacrifices de la nuit du 4 août. La suppression des vœux monastiques eux-mêmes et la disparition des communautés d'hommes furent accueillies assez froidement en Bretagne par les fidèles scandalisés du relâchement qui s'était introduit à cette époque chez beaucoup de religieux. Mais il était facile de voir que ce n'était qu'un premier pas. Une assemblée imbue dans sa grande majorité des doctrines des légistes parlementaires unies à tous les préjugés, à toutes les haines des sectes philosophiques, ne pouvait s'arrêter en si beau chemin. Elle devait marcher jusqu'au bout dans une voie qui conduisait nécessairement au bouleversement de la hiérarchie catholique, au schisme, à l'hérésie, et finalement à la destruction violente de tout culte et de toute religion positive.

Quand les fidèles des différents diocèses bretons virent

[1] Lettre de Lorient au recteur de Plœmeur. (Pièces justificatives.)

[2] Le clergé lui-même accepta avec joie la réduction de ses priviléges pécuniaires. (Voir Lallié, p. 85 et 187).

l'Assemblée constituante, après avoir envahi les biens temporels du clergé, usurper les droits spirituels de l'Église et porter une main sacrilége sur l'arche sainte elle-même, sous prétexte de ramener la discipline ecclésiastique, leur opposition aux entreprises révolutionnaires s'accentua avec énergie, le clergé de second ordre se rapprocha de ses évêques, le peuple des campagnes s'unit à ses pasteurs pour repousser et combattre une loi qui, sous le nom de *constitution civile du clergé,* bouleversait de fond en comble la discipline et la hiérarchie religieuses.

Telle fut la véritable, la première, sinon l'unique cause de la guerre civile en Bretagne.

Tout a été dit sur la constitution civile du clergé. Œuvre d'usurpation éclatante du pouvoir civil sur les sociétés ecclésiastiques, cette loi élaborée par des hommes sans mandat religieux et sans mission, pleine de préjugés et de fiel, fut peut-être l'acte le plus significatif, le fait le plus important et le plus fatal de la Révolution française. Après avoir ravalé le prêtre au niveau d'un simple fonctionnaire salarié comme les autres et préposé aux choses du culte et de la morale, elle refondait toute la constitution de l'Église sur le type de l'administration civile. Sans l'assentiment de l'Église, elle supprimait le titre d'archevêque, les dignités, canonicats, prébendes, abbayes, remaniait les évêchés en donnant aux diocèses la même étendue et la même limite qu'aux départements : quarante-huit siéges épiscopaux disparaissaient dans ce remaniement. Défense était faite à l'évêque nommé de « s'adresser au Pape pour en obtenir la confirmation » ; il ne pouvait que lui écrire en témoignage de l'unité de foi. Même défense au métropolitain ou à l'archevêque d'exiger des évêques ou curés nouveaux d'autres serments sinon qu'ils font partie de l'Église catholique, apostolique et romaine. Ainsi toute hiérarchie était brisée, toute subordination cessait dans l'Église. La loi émancipait le curé de l'évêque et l'évêque du Pape : la France était jetée dans le presbytérianisme. Comme dans les églises presbytériennes le peuple choisissait ses ministres, l'évêque était

nommé par les électeurs du département, le curé par les électeurs du district qui n'étaient pas tenus d'appartenir à la même commune que l'élu. L'assemblée électorale pouvait être composée en grande partie de protestants, calvinistes ou luthériens, comme à Nîmes ou à Strasbourg; ou d'une majorité ouvertement hostile à toute religion et fournie par les clubs. C'était là toute une révolution, analogue à plusieurs points de vue à celle qui eut lieu au seizième siècle dans l'Église d'Angleterre. Cependant l'Assemblée constituante exigea pour son œuvre une obéissance passive. Tous les ecclésiastiques anciens et nouveaux, archevêques, évêques, curés, prédicateurs, aumôniers, directeurs de séminaires, professeurs de collége et jusqu'aux simples instituteurs de village, durent lui prêter un serment solennel, dans l'église, en présence « du conseil général de la commune et des fidèles ». Ceux qui ne prêtèrent pas purement et simplement le serment requis étaient déclarés « réfractaires » et destitués de leurs fonctions, poursuivis comme perturbateurs de l'ordre, condamnés comme rebelles à la loi, privés de tous leurs droits de citoyens actifs, déclarés incapables de toute fonction publique. Les simples citoyens eux-mêmes réfractaires au serment furent exclus des administrations et offices publics, des élections, même ecclésiastiques. « Admirable loi, dit M. Taine, qui, sous prétexte de « réformer les abus ecclésiastiques, met tous les fidèles ecclé- « siastiques ou laïques hors la loi [1] ! »

L'Assemblée vota dans sa séance du 12 juillet 1790 cette loi néfaste qui atteignait au comble de l'insanité. Attirant sur notre pays les plus grands malheurs, elle rouvrit l'ère sanglante des persécutions, et porta un coup mortel à la cause de la Révolution française.

Du moins ne passa-t-elle pas sans soulever de vives protestations.

Trois prélats seulement, connus pour leur incrédulité et leurs mauvaises mœurs : Talleyrand, évêque d'Autun; Loménie de

[1] *La Révolution*, par H. Taine, t. Ier, p. 237.

Brienne, archevêque de Sens, et l'évêque d'Orléans, prêtèrent le serment exigé [1]. Cent trente-quatre archevêques, évêques ou coadjuteurs adhérèrent à l'*Exposition des principes* dirigée contre l'œuvre de l'Assemblée constituante par les prélats qui en faisaient partie. Cette exposition, chef-d'œuvre de science ecclésiastique et de discussion lumineuse, ne tarda pas à obtenir l'adhésion d'une multitude de chapitres et la signature de la grande majorité des curés. Elle devint ainsi l'expression manifeste des doctrines de l'Église gallicane, qui allait bientôt les sceller de son sang.

Mais une condamnation suprême manquait à la constitution civile du clergé.

Le pape Pie VI, qui avait déjà prémuni le Roi contre un projet si fatal à l'Église, avait cru devoir suspendre ses foudres par esprit de modération et de sagesse. Mais quand il vit que, malgré les réclamations de tout le clergé, la loi était promulguée et exécutée dans toutes les parties du royaume, il fulmina l'anathème sous la forme de deux brefs (10 mars et 13 avril 1791) adressés aux évêques députés à l'Assemblée nationale, à tous les cardinaux, archevêques, évêques, au clergé et au peuple de France.

Dans le bref du 10 mars, le Souverain Pontife comparait ce qui se passait en France avec la persécution religieuse du royaume d'Angleterre sous Henri II et Henri VIII : dans le bref du 13 avril il déclarait que la nouvelle loi n'était qu'un *impur ramas d'erreurs et d'hérésies*, il suspendait de l'exercice de toutes fonctions ecclésiastiques les cardinaux, évêques, abbés, vicaires, chanoines, curés, prêtres réguliers et séculiers qui avaient prêté ou prêteraient le serment civique ; il ajoutait que si ses monitions paternelles restaient sans effet, les assermentés seraient séparés comme schismatiques de la communion de l'Église universelle.

Cette condamnation solennelle et absolue coupait court à toute équivoque. Le caractère schismatique de la nouvelle loi

[1] Gobel, évêque de Lydda prêta également serment, mais il n'était pas Français. Voir les *Mémoires* de Nicot.

était clairement établi; aussi les ecclésiastiques qui avaient fait le serment n'avaient-ils plus aucun prétexte de persévérer dans leur erreur. Il y eut des rétractations nombreuses, éclatantes, et d'autant plus courageuses qu'il y allait de la vie. On le vit bien en septembre 1792.

A la nouvelle de ces brefs, les sectaires poussèrent des cris de fureur. Leur langage envers la cour de Rome avait été jusque-là empreint d'une certaine retenue; mais dès qu'une condamnation solennelle de leurs principes eut été lancée du haut du Vatican, leur haine contre l'Église ne connut plus de bornes, et bientôt ce fut le pouvoir et l'autorité du Saint-Siége lui-même qu'ils mirent en question. Ils commencèrent par traiter de calomnies, « car, disaient-ils, il faut enfin appeler les choses par leur nom[1] », toutes les accusations de Pie VI. Le constitutionnel janséniste Camus prit la plume pour démontrer « à ses concitoyens le vice des actes pontificaux, leur nullité absolue, la continuité des entreprises de cette cour ambitieuse qui ne cessa jamais d'être ennemie d'une église éclairée et libre ». De sa propre autorité, il déclara les censures prononcées par le Vicaire de Jésus-Christ supprimées et non avenues.

Les répliques ne firent pas défaut à Camus, qui, de son côté, trouva des avocats pour défendre sa cause. Le feu des brochures préluda au feu de la guerre civile. Deux partis fort inégaux par le nombre se formèrent au sein de l'Église de France, et se livrèrent à une polémique enflammée qui retentit brusquement jusque dans les moindres presbytères.

En Bretagne, l'épiscopat fut unanime dans sa répulsion. Mgr de la Marche, évêque de Léon, publia contre la constitution civile une lettre dont le retentissement fut considérable, et contribua pour une grande part à accentuer la résistance contre les assemblées départementales qui, dans toutes les parties de la Bretagne, étaient plus ou moins infestées de l'esprit révolutionnaire et voltairien. Ces administrations

[1] Libelles de Camus.

avaient pour ministère de faire exécuter la loi, c'est-à-dire de dissoudre les chapitres, de procéder aux changements des vicaires généraux, d'exiger le serment des évêques et de tout prêtre ayant charge d'âmes. Elles se heurtèrent à une résistance formidable. Au lieu du serment qu'elles attendaient, elles durent se résigner à recevoir les protestations de tous les chapitres de la province contre les sacriléges entreprises de l'autorité civile.

Le clergé des paroisses suivit, dans leur résistance, ses supérieurs ecclésiastiques.

Quelques exceptions toutefois se produisirent avec éclat.

Le siége épiscopal de Quimper étant devenu vacant par le décès de Mgr de Saint-Luc, mort le 30 septembre 1790, après avoir solennellement protesté contre les décrets de l'Assemblée nationale, l'abbé Claude le Coz, principal du collége et littérateur distingué, défendit l'œuvre condamnée par son évêque, dans une brochure passionnée qui fut répandue avec profusion par la direction du Finistère. Réfutée par un savant docteur de Sorbonne, curé de Saint-Mathurin de Quimper, l'abbé Coroller, cette brochure fut suivie de plusieurs mémoires dans lesquels Le Coz s'efforçait de justifier son opinion. Ces mémoires répandus à grands frais ayant attiré sur lui l'attention des électeurs d'Ille-et-Vilaine et du Finistère, Le Coz fut successivement nommé procureur-syndic du district de Quimper et évêque de Rennes, avec le titre de métropolitain du Nord-Ouest.

L'effet produit par cette polémique, écho prolongé des discussions de l'Assemblée constituante, fut immense dans toute la Bretagne. Le clergé n'y présenta bientôt que deux camps ennemis, derrière lesquels se rangea la population tout entière, d'ailleurs très-inégalement partagée. D'un côté, tout le peuple des campagnes, les couvents de femmes, et dans les villes, les catholiques éclairés et vraiment attachés à leur foi; de l'autre, les administrations civiles, les directions de district, quelques religieux depuis longtemps prévaricateurs et livrés aux entraînements du siècle, enfin la bourgeoisie incrédule et

révolutionnaire. Tous n'attendaient qu'une occasion d'en venir aux mains, elle se présenta bientôt.

Malgré les réclamations des évêques, on mettait de toutes parts à exécution la constitution civile du clergé. Aux termes de l'article 30 de cette constitution, les administrations de district devaient pourvoir au remplacement des évêques, curés et autres fonctionnaires ecclésiastiques qui se refuseraient, dans un délai de huitaine, à prêter au nouvel ordre de choses le serment réprouvé publiquement par l'universalité du clergé, et formellement condamné comme schismatique par le Souverain Pontife lui-même. Les titulaires de toutes les charges ecclésiastiques qui, après avoir refusé le serment, s'immisceraient dans les fonctions sacerdotales, devaient être poursuivis par les tribunaux du district comme rebelles à la loi et perturbateurs du repos public, punis par la privation de leur traitement, déclarés déchus des droits de citoyens actifs, sans préjudice de pénalités plus grandes suivant la gravité du cas.

Telles étaient les dispositions du décret. Elles renfermaient les éléments d'une persécution d'autant plus violente que l'exécution en était confiée à des agents plus subalternes, à des fonctionnaires de bas étage, scribes, robins, procureurs-syndics, bourgeois voltairiens pleins de préjugés, de haine et de fiel, qui, pour faire preuve de zèle, aggravaient la rigueur des décrets par des mesures odieusement brutales.

On comprend l'effet que de pareilles dispositions, ainsi que les mesures vexatoires auxquelles elles aboutissaient nécessairement, durent produire sur un peuple aussi obstinément attaché à sa foi et à ses pasteurs que l'était le peuple breton. L'émotion fut vive et profonde dans toutes les parties de la Bretagne. Dans le pays de Vannes où s'était conservée plus que partout ailleurs l'énergie de la race celtique, cette émotion se traduisit bientôt en scènes tumultueuses, et en violences auxquelles il ne manqua qu'une direction générale pour prendre le caractère d'une véritable guerre religieuse.

Le siége épiscopal de ce diocèse était occupé depuis vingt-cinq ans par Mgr Sébastien-Michel Amelot, prélat

étranger à la Bretagne, mais d'une orthodoxie irréprochable. Après avoir protesté dès le début contre les entreprises de la Révolution, il fut un des premiers à opposer à la constitution civile un refus de serment, qui fut imité par la presque unanimité des prêtres de son diocèse.

Les simples fidèles suivirent leurs pasteurs dans les voies de la résistance. Ceux de la ville de Vannes et des paroisses réclamaient hautement contre l'obligation d'un serment qui devait avoir pour effet de les priver de leurs pasteurs légitimes.

Les maires, adjoints et officiers municipaux étaient à la tête de ce mouvement qui se propagea dans tout le diocèse avec la rapidité de l'éclair. De son côté, l'administration départementale du Morbihan répandait avec profusion une instruction en faveur de la constitution civile, rédigée par un de ses membres, sous le titre : *L'administration du Morbihan aux Français de son ressort*. Mal lui en prit, cette instruction souleva de toutes parts les plus énergiques protestations. La municipalité de Theix, paroisse voisine de Vannes, qui, dès le 6 janvier 1791, avait manifesté son inviolable attachement aux pasteurs légitimes, dans une lettre adressée à l'administration du district, retourna cette instruction en l'accompagnant d'une nouvelle manifestation non moins significative que la première :

« Nous adhérons, écrivait-elle, plus fermement que jamais « aux sentiments dont nous vous avons fait déjà part. ...Nous « vous renvoyons le libelle intitulé : *Le département du Mor-« bihan aux Français de son ressort*, que nous regardons « comme contraire à notre foi, à nos mœurs, à notre religion. « ...Nous vous prions de ne pas nous envoyer davantage de « ces sortes d'écrits, parce qu'au lieu de nous attacher à la « constitution, ils ne feraient que nous en dégoûter de plus « en plus. »

Douze municipalités des environs de Vannes suivirent cet exemple et firent des déclarations analogues. La plus remarquable par sa rédaction, la force des raisonnements, la beauté et l'énergie des sentiments fut celle de Sarzeau. Elle était signée du maire et des officiers municipaux, mais il était facile d'y

reconnaître une inspiration ecclésiastique. La pétition de Plœren contenait ces deux phrases significatives : « Nous déclarons que nos prêtres ont toujours été les défenseurs de « l'ordre public et des vertus sociales qu'ils nous ont inculquées par leurs paroles et leurs exemples. Nous voulons « vivre et mourir sous leur direction, bien décidés à ne pas « souffrir qu'on les inquiète, ou qu'on les remplace. » La paroisse de Pluneret disait aux administrateurs du département : « Quel mal font donc les prêtres? Pourquoi, si nous « sommes libres, ne pas nous laisser le droit de vivre et de « mourir en chrétiens? On parle de nous enlever nos pasteurs, « nous ne pouvons le croire. Si cela était, vous n'avez qu'à « venir, nous vous attendons. »

Ces énergiques déclarations soulevèrent au plus haut degré les colères du district et du parti révolutionnaire, qui accusèrent l'évêque du diocèse, Mgr Amelot, de les avoir provoquées. Ils lui portaient une telle haine et se répandirent contre lui en de telles menaces, que les fidèles en vinrent bientôt à craindre pour sa liberté et pour ses jours. Mais celui-ci, soutenu par l'affection de son clergé, des habitants des campagnes et de la plus grande partie de la population de sa ville épiscopale, avait dans les élèves du collége de Vannes une force toute prête pour sa défense, en cas de violente agression.

Le 7 février 1791, une réunion composée des écoliers présents à Vannes, de fidèles de la ville et d'environ trois cents paysans des campagnes environnantes, fut convoquée au Bondon, manoir situé dans le voisinage. Un Quiberonnais, nommé Barenger, fut chargé de la présider [1].

Après s'être entretenus de la gravité des événements, des dangers qui menaçaient la sécurité de l'évêque et du ministère paroissial, les membres de la réunion rédigèrent une adresse au directeur du département en faveur du maintien de l'autorité épiscopale. Cette adresse fut portée à l'Hôtel du département

[1] Mémoires manuscrits de Rohu.

par quinze laboureurs, accompagnés d'un grand nombre d'écoliers et suivis d'une foule d'habitants, appartenant aux différentes classes de la ville. Après avoir exposé l'objet de leur demande, les pétitionnaires annonçaient que sous peu de jours ils viendraient chercher une réponse.

Sans se rendre suffisamment compte de l'état des esprits et de l'exaspération des campagnes, le directeur n'était pas sans inquiétude sur les suites de la réunion de Bondon, car le chef-lieu n'était défendu que par une garde nationale faiblement organisée et par 150 hommes du régiment de Walsh, la plupart hostiles à la Révolution. Des courriers furent expédiés au général Canclaux qui commandait à Lorient, pour lui demander du secours. Canclaux fit partir sous la conduite de l'adjudant général Beysser un escadron de dragons et des gardes nationaux recrutés dans la lie de la population de Lorient et de Port-Louis. C'étaient des espèces de sans-culottes hideux à voir, qui s'augmentèrent de quelques recrues en passant à Hennebont et à Auray. Quand ils firent leur entrée à Vannes, les habitants furent terrifiés à la vue de cette troupe déguenillée, qui, à part les dragons, donnait plutôt l'idée d'une bande recrutée au bagne que d'une force régulière. Partout sur leur passage, pour les désigner, on les nommait les forçats de Lorient. Leurs allures, leurs paroles et leurs actes pendant leur séjour au chef-lieu, prouvèrent surabondamment qu'ils méritaient une semblable qualification.

Précédés de deux pièces de canon, accompagnés d'un aumônier constitutionnel affublé d'une cocarde et d'une ceinture tricolores, ils se rendirent au collége, où ils demandèrent aux professeurs et aux élèves de faire le serment, en poussant des cris féroces et en leur présentant des rubans tricolores à la pointe de leurs sabres et de leurs piques. De là ils se rendirent au grand séminaire et à l'évêché, dont ils brisèrent la grille ainsi que l'écusson épiscopal. Ils vociférèrent d'horribles menaces contre l'évêque, l'un disant qu'ils voulaient lui couper les oreilles, l'autre, faire une tabatière avec son crâne.

Pour donner au prélat le temps de s'évader, son secrétaire

se présenta aux assaillants sur le perron de l'évêché, un large ruban tricolore à sa soutane. Mgr Amelot put en effet sortir du palais épiscopal. Mais il fut bientôt découvert et poursuivi dans la rue Notre-Dame, où un officier irlandais dut dégainer pour le soustraire aux mauvais traitements de la canaille. Il lui donna une escorte pour le reconduire à l'évêché, où il demeura prisonnier pendant plusieurs jours [1].

Le dimanche 13 février, une sinistre rumeur circule dans les rangs des patriotes; on apprend que des attroupements considérables, formés dans les campagnes, marchent contre la ville avec l'intention ouvertement exprimée de renverser le département et de délivrer l'évêque. Toute la région du sud-ouest de Vannes est en feu. Des groupes qui ne sont pas évalués à moins de trois mille hommes s'avancent par les routes de Rennes et de Nantes. Le chef-lieu est sur le point d'être forcé. Le département fait arborer le drapeau rouge sur l'Hôtel de Ville, sonner le tocsin et battre la générale. Les gardes nationaux, accompagnés des cent cinquante soldats du régiment de Walsh et des dragons de Beysser, se portent sur la route de Rennes pour attaquer les paysans, armés pour la plupart de simples bâtons. Les gardes nationaux et les soldats au nombre de mille cinq cents hommes tuèrent treize insurgés, firent trente et un prisonniers, au nombre desquels seize blessés [2]. Le rassemblement fut dissipé sans peine, mais cette première collision laissa derrière elle de longs ressentiments et d'implacables souvenirs.

Mise au courant de ces faits par un rapport de M. Vieillard, l'Assemblée nationale décida qu'elle enverrait dans le Morbihan trois commissaires chargés de pacifier le pays et de lui rendre compte de la situation. Ces trois commissaires, Bertolio, Diléon et Daniel de Coloë, arrivés à Vannes le 24 février, parcoururent aussitôt les campagnes afin d'éclairer les habitants sur les bienfaits de la nouvelle constitution. Ils eurent conscience des difficultés de leur tâche, quand ils se trouvèrent

[1] Notes de M. A. F. Rio.
[2] Procès-verbaux du club. Séance du 19 février 1791.

en contact direct avec un peuple qu'on leur avait représenté comme doux et facile, et dont l'indomptable énergie se révéla bientôt à eux par des traits des plus significatifs. Après avoir suspendu de leurs fonctions les officiers municipaux qui avaient signé la remarquable protestation que nous avons mentionnée, les commissaires se transportèrent à Pluneret, où ils n'eurent pas la même peine, la municipalité tout entière ayant donné sa démission. Mais ils eurent la malencontreuse idée de vouloir haranguer les habitants réunis en grand nombre dans une chapelle voisine du presbytère. Un long murmure accueille leurs paroles, et un orateur improvisé, se rendant l'interprète des sentiments populaires, déclare qu'ils n'entendent pas subir les charges que leur imposent les nouveaux décrets, payer le « tiers de leurs meubles et de leurs bestiaux » ; il s'élève contre les atteintes portées à l'Église, contre le serment imposé aux prêtres. « Mon âme est à Dieu, dit-il, comme mon corps est au Roi [1]. »

Un cri d'enthousiasme répondit à ces paroles de l'orateur rustique, qui, sous une forme un peu rude et sauvage, exprimait la double foi qui allait bientôt inspirer tant d'actions héroïques. Au même instant, les femmes sortirent de la chapelle et revinrent les tabliers remplis de pierres. Les hommes brandirent leur *pen bas*, et un mauvais parti eût été fait aux commissaires, si Beysser, accompagné de vingt-cinq de ses dragons, ne fût arrivé à temps pour dégager les représentants de l'Assemblée nationale. Les paysans sortirent de la chapelle et se retirèrent dans la maison du curé. Des troubles analogues eurent lieu dans plusieurs autres paroisses, et particulièrement à Landaul, où les représentants de l'autorité furent contraints de recourir à la force pour contenir la population et dissiper les attroupements.

Cependant l'évêque de Vannes, retenu prisonnier dans son palais épiscopal, était parvenu à déjouer la surveillance dont il était l'objet. Évadé le 13 février à la faveur des troubles qui

[1] De Chateaubriand.

marquèrent cette journée, il s'était réfugié chez un cordonnier de la ville sous la garde d'une sentinelle dévouée, Le lendemain, il se rendit au village de Kerangoff en Plescop, et de là au presbytère de Plumergat. Son absence laissait les consciences ecclésiastiques livrées sans défense aux sollicitations révolutionnaires, dans un moment où elles avaient plus que jamais besoin d'être dirigées et soutenues. M. le Gal, supérieur du grand séminaire, après plusieurs recherches infructueuses, parvint à découvrir la retraite de Mgr Amelot, et à le rejoindre. Il le décida à rentrer dans sa ville épiscopale, où il revint le 22 février, assez à temps pour arrêter les progrès du schisme et couper court à toute hésitation. En son absence, plusieurs ecclésiastiques, entre autres M. Bodaut, principal du collége et président du département, et M. le Gal lui-même, avaient adhéré à la constitution civile ; mais ils rétractèrent le 22 le serment qu'ils avaient eu la faiblesse de prêter le 15 [1].

En décidant l'envoi de commissaires spéciaux dans le Morbihan, l'Assemblée nationale avait mandé à sa barre l'évêque de Vannes, que les autorités locales présentaient comme le principal instigateur des troubles. Arrêté le 28 février, Mgr Amelot fut conduit immédiatement à Paris. Le sous-principal du collége demanda l'autorisation d'accompagner son évêque, elle lui fut impitoyablement refusée, et le prélat dut s'acheminer vers la capitale comme un vulgaire criminel, sous la surveillance de deux gardes nationaux de Lorient. Le 5 mars, on annonça son arrivée à Paris. Il y séjourna quelques mois sans pouvoir bouger, soumis qu'il était à une étroite surveillance. Au mois d'octobre il put quitter Paris, et, accompagné de quelques prêtres fidèles de son diocèse, il parvint à sortir de France. Il se réfugia en Suisse, et de là en Angleterre, où il demeura pendant toute la durée de l'émigration.

[1] Note de M. Carado, recteur de Brandivy.

CHAPITRE III

PROSCRIPTION DU CLERGÉ.

Au moment du départ de Mgr Amelot pour l'émigration, l'usurpation de son siége épiscopal était consommée depuis sept mois, et son diocèse livré aux plus cruels déchirements.

La Révolution sévissait de jour en jour plus violente. L'impulsion lui venait non-seulement des autorités constituées, mais d'une puissance extralégale, celle des clubs. On sait que les clubs étaient une arme toujours prête au service du mal, un moyen de perpétuelle agitation.

Dès le jour de leur arrivée à Vannes, les fédérés lorientais avaient fondé dans cette ville, sous le nom de « Société des amis de la Constitution », un club comme il en existait déjà dans un grand nombre de villes de l'Ouest, à Nantes, à Brest, à Rennes, à Lorient. Nous trouvons l'action de ce club dans la plupart des événements qui vont suivre. Il exerça une influence prépondérante sur les administrateurs et les directeurs du département et du district, sur toutes les élections, même ecclésiastiques, ainsi qu'on va le voir.

A peine Mgr Amelot avait-il été enlevé à son diocèse, que l'administrateur du département s'empressa de convoquer au chef-lieu les électeurs chargés, aux termes de la nouvelle Constitution, de choisir un évêque en remplacement de celui que la loi déclarait démissionnaire, pour refus du serment.

Réunis dans l'église cathédrale, le 6 mars 1791, à neuf heures du matin, les électeurs du second degré commencèrent par donner un témoignage éclatant de leur foi en portant leurs voix, au premier tour de scrutin, sur leur évêque légitime.

Mais les meneurs révolutionnaires, tous affidés au club des Jacobins, n'eurent pas de peine à leur faire comprendre qu'un pareil choix était nul aux yeux de la loi qui exigeait de tout candidat aux fonctions ecclésiastiques la prestation préalable du serment. Or, Mgr Amelot non-seulement s'était soustrait à l'obligation du serment, mais plusieurs prêtres de son diocèse, subissant son influence, avait rétracté celui qu'ils avaient cru pouvoir prêter au premier moment. A un nouveau tour de scrutin, le choix des électeurs se porta sur M. Julien Guégan, recteur de Pontivy et l'un des vingt-quatre députés du clergé breton aux états généraux de 1789.

L'influence de Grégoire l'avait entraîné à participer aux premiers actes révolutionnaires de l'Assemblée. A l'exemple du fougueux curé, il avait prêté serment à la Constitution civile, le 3 janvier 1791. Ce serment le désigna au choix des électeurs du Morbihan; mais au moment de se précipiter définitivement dans le schisme, M. Guégan hésita et consulta Rome avant de franchir le pas décisif. La réponse du Saint-Siége ne laissait place à aucune équivoque. Elle renfermait une condamnation plus explicite encore de la Constitution civile du clergé que toutes celles qui avaient paru jusqu'alors, et exhortait le nouvel élu à ne pas souiller sa conscience d'un acte sacrilége en s'asseyant sur un siége possédé encore par son légitime évêque. La conscience du curé de Pontivy ne fut pas sourde à ces conseils de la souveraine sagesse. Il refusa le dangereux honneur que les électeurs du Morbihan venait de lui offrir et persévéra désormais dans sa résistance aux entreprises révolutionnaires. Il subit l'année suivante la loi de la déportation.

La rétractation de M. l'abbé Guégan parvint à l'administration départementale le 8 mars, deux jours après l'élection. Grande fut alors la colere des autorités. Le président réunit de nouveau les électeurs et leur annonce que celui qu'ils avaient élu l'avant-veille au milieu des applaudissements et des plus sympathiques démonstrations n'était plus qu'un ingrat réfractaire à la loi, sur le front duquel la couronne civique s'était instantanément flétrie. Afin de donner un successeur à l'abbé

Guégan, une troisième réunion est convoquée pour le 27 mars. Ce soir-là, la majorité électorale se porta sur M. Charles le Masle, recteur d'Herbignac, paroisse du diocèse de Nantes, assez voisine de celui de Vannes, qui, précédemment, avait été signalé au club des Amis de la Constitution par sa propagande en faveur de la Constitution civile du clergé. Déjà septuagénaire, le Masle cachait sous des dehors édifiants une conduite assez irrégulière qui ne fut révélée qu'après son intrusion. C'était, dans tous les cas, un prêtre d'une vulgarité extrême et d'une instruction des plus médiocres, ainsi que le prouvent ses mandements et lettres épiscopales.

Élu le 27 mars, le Masle, après que son élection eut été confirmée par le Coz, son métropolitain du nord-ouest, fut sacré à Paris, le 8 mai de la même année. Le 21 il était à Vannes, et dès le lendemain, quatrième dimanche après Pâques, la cérémonie de son installation avait lieu avec le concours des soldats et de la garde nationale, mais la présence d'un si petit nombre d'habitants qu'il ne s'en trouva pas deux cents sur une population de dix mille âmes.

C'est qu'une immense répulsion, que les événements ne devaient faire qu'accentuer, existait déjà au fond de tous les cœurs catholiques contre ces parades sacriléges, par lesquelles la Révolution précédait au culte de la déesse Raison. Appuyé sur quelques gardes nationaux, le nouvel élu n'avait pour lui que les fonctionnaires, les robins, les habitués du club et quelques membres de la haute bourgeoisie vannetaise, depuis longtemps déshabitués de toute pratique religieuse.

La masse du peuple qui, à défaut de science théologique, avait les lumières que donne le simple bon sens à des âmes naturellement droites, et qui, d'ailleurs, était profondément attachée aux pasteurs que la Révolution arrachait à leurs fonctions, ne pouvait prendre au sérieux un évêque sorti d'une cohue électorale, entouré d'un conseil composé pour la plus grande partie de prêtres impudiques et de religieux défroqués, qui ne devaient pas tarder à lever le masque et à donner l'exemple de tous les scandales. Les ouvriers appe-

laient le Masle : *En Escob plouse, l'évêque de paille.* Il était chansonné publiquement dans les rues. Les prêtres jureurs célébraient leur messe dans une complète solitude; aussitôt qu'ils montaient à l'autel, les fidèles s'empressaient de quitter l'église.

Les religieuses des hospices et de toutes les communautés repoussèrent le prélat que la nouvelle constitution leur imposait, et donnèrent à leur pasteur légitime des témoignages non équivoques de fidélité. Ces témoignages mirent en fureur les hommes du parti révolutionnaire, et le club des jacobins retentit des menaces les plus violentes pour en entraver l'expression ; mais il est difficile de réprimer les manifestations de la foi, surtout quand elles émanent de la conscience de tout un peuple.

Le malencontreux décret qui avait ordonné aux autorités locales de remplacer immédiatement les ecclésiastiques qui refuseraient le serment, allait devenir dans le diocèse de Vannes l'occasion d'un magnifique élan religieux. Quand du haut de la chaire les pasteurs commentaient ce texte de l'Ecriture : « *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes* », et annonçaient leur résolution de repousser le serment schismatique imposé à leur conscience, l'effet produit par ces refus motivés était immense, et les sanglots des fidèles interrompaient les adieux de leurs prêtres.

La plus célèbre de ces allocutions, celle dont le souvenir s'est perpétué longtemps dans le pays, fut prononcée le 16 janvier 1791 par le recteur de Saint-Matthieu au prône de la grand'messe. Nos lecteurs nous sauront gré de leur en offrir le texte.

« Mes chers paroissiens,

« Français autant par les sentiments de mon cœur que par « ma naissance, je déclare que le titre de chrétien, le caractère « auguste de ministre de la religion, sont les plus sûrs garants « de ma soumission, de ma fidélité, de mon patriotisme, mais « que ces titres m'imposent des devoirs essentiels et l'obliga- « tion de refuser le serment à la Constitution dite *civile du*

« *clergé;* que je veux vivre et mourir dans le sein de la reli-
« gion catholique, apostolique et romaine ; que mon refus est
« un hommage que je dois aux chrétiens; que ce serment
« serait un scandale aux yeux de tous les catholiques dont les
« regards sont fixés sur leurs pasteurs; que je refuse le ser-
« ment qu'on exige de moi avec d'autant plus de satis-
« faction, que je le fais, ce refus, en présence d'un peuple
« vertueux à qui rien n'est plus cher que la religion de ses
« ancêtres, et qui veut vivre et mourir dans le sein de l'Église
« romaine.

« Je vous déclare, mes chers paroissiens, que je vous suis
« attaché depuis ma jeunesse par les liens les plus sacrés, par
« les sentiments de la reconnaissance et un tendre et respec-
« tueux attachement que jamais rien n'a pu altérer. Je n'ai
« jamais voulu me séparer de vous. J'ai résisté aux sollicita-
« tions, aux importunités. Les promesses n'ont pu me tenter;
« les offres les plus avantageuses n'ont pu m'ébranler. J'au-
« rais peut-être été riche ailleurs, mais je ne pouvais être
« heureux sans vous.

« Des motifs encore plus impérieux, mon devoir, ma reli-
« gion, m'imposent l'obligation de résider au milieu de vous,
« et je remplirai ce devoir sacré, à moins que la violence ne
« m'arrache à ce que j'ai de plus cher. Vous êtes mes enfants
« dans l'ordre de la grâce, je ne cesserai jamais d'être votre
« père. Je vivrai et mourrai votre pasteur ; je porterai dans le
« tombeau ce titre si cher à mon cœur. Je veux que mes
« cendres reposent dans le lieu saint où vos cendres seront
« déposées; oui, que la mort même ne me sépare pas des
« cœurs qui m'ont été unis par les liens de la charité. Je por-
« terai les titres d'une juridiction que les hommes ne m'ont
« pas donnée et que les hommes ne peuvent m'arracher, au
« pied du tribunal où Jésus, revêtu de gloire et de majesté,
« jugera tous les hommes; au pied de ce tribunal redoutable
« où j'attends et où j'appelle les confrères dont la conduite
« accuse la mienne.

« Je prends à témoin le soleil qui nous éclaire, le Dieu qui

« nous voit, que la déclaration que je viens de vous faire est « dictée par ma conscience, qu'elle est aussi sincère qu'ir- « révocable ; je voudrais en avoir pour témoins tous les chré- « tiens de la France, tous mes confrères dans le sacerdoce, « tous mes supérieurs dans l'ordre hiérarchique. Ah! quelle « consolation pour moi d'être uni de cœur et de sentiments à « ces illustres prélats de l'Église gallicane qui présentent un « spectacle d'admiration à la France, à l'Europe, à l'univers « entier! Il est réservé à la vertu seule, à la religion, de pro- « duire de pareils prodiges et d'élever l'homme au-dessus de « la nature.

« Elle sera à jamais consignée dans les annales de la reli- « gion, cette année mémorable, par la conduite aussi ferme « que sage de tant de pasteurs, pour conserver dans la France « la religion de Clovis.

« Quoi, mes chers paroissiens, vos cœurs soupirent, vos « sanglots m'interrompent, vous versez des larmes, vous « pleurez? Ah! ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous « et sur vos enfants. Ne pleurez pas sur moi! Mon âge et mes « chagrins me font entrevoir un terme prochain à mes maux, « la mort est un bienfait quand la vie est un supplice; mais « pleurez sur nos temples déserts, nos autels abandonnés, « sur cette chaire bientôt muette, sur cette chaire, d'où « je vais descendre et où je ne paraîtrai peut-être jamais « plus à vos yeux; ne pleurez pas sur moi, mais pleurez « sur tant de pasteurs, sur tant de ministres de la reli- « gion ébranlés par la crainte, éblouis par l'intérêt, séduits « peut-être par les conseils d'une amitié perfide, ou égarés « par l'ignorance et la crédulité. Ah! pleurez, pleurez sans « cesse, l'Église de Jésus-Christ baignée pendant les premiers « siècles dans le sang des chrétiens, est noyée à la fin du dix- « huitième siècle dans les larmes des pasteurs. Ah! pleurez, « peuple vertueux, vous ne pleurerez jamais assez; toutes les « larmes de la terre ne suffisent pas pour pleurer les maux de « la religion, les malheurs qui désolent l'Église de France. « Pleurez! pleurez! l'Église de France est couverte de deuil,

« et la religion ne vous demande que des larmes et des « prières. »

Sans être aussi énergique, le recteur de Plœmeur déclarait aussi publiquement le 20 février son refus de prêter serment; et là le voisinage de Lorient était fort à craindre [1]; aussi les vexations ne tardaient pas à arriver, en attendant la proscription.

« Mon petit domestique », dit cet homme éminent qui plus tard fut en rapport avec les sommités du parti royaliste, « m'a rapporté qu'on lui avait refusé taxe parce qu'étant chez « le recteur de Plœmeur, il n'avait besoin de rien. Ce persi- « flage serait tout aussi injuste pour le petit malheureux que « cruel pour moi. Quand j'avais, je partageais volontiers mon « petit avoir; aujourd'hui qu'on ne me laisse qu'à gémir de « n'avoir plus les moyens d'être utile, il est indécent de s'ap- « puyer de mon aisance, pour ne pas payer ce qu'on doit aux « gens à mes gages. »

A Baud, le refus de serment fut éclatant. Le recteur, M. Caradec, monta le premier en chaire, et dans une allocution qui rappelle celle du recteur de Saint-Matthieu, en présence de toute la municipalité venue pour recueillir une soumission, il flétrit énergiquement le schisme. Ses six vicaires, après lui, montèrent à l'autel à tour de rôle, trois prêtèrent le serment et trois le refusèrent. Malgré les menaces de quelques petits proconsuls de bourgade, se sentant soutenu par sa foi et par l'appui de sa population rurale, le vieux recteur, versant des larmes de douleur, prononça l'anathème contre les renégats, qui durent s'enfuir devant le mépris public [2].

Et de même cela se passait partout. On conçoit qu'un peuple

[1] Voir aux *Pièces justificatives* sa lettre du 20 février 1791.

[2] « Vous avez été convoqués », dit l'abbé Caradec, « pour venir entendre « votre curé prêter serment à la constitution civile du clergé, mais j'espère « bien que pas un d'entre vous n'a cru qu'il le prêterait. »

Le premier vicaire reprit les paroles de son curé, de telle sorte que personne ne sut s'il adhérait à la Constitution ou s'il refusait le serment. Ce n'est qu'après avoir vu deux de ses collègues s'incliner devant la loi qu'il prêta le serment requis, en flétrissant ceux qui ne l'avaient pas fait.

ainsi préparé n'était guère disposé à faire bon accueil aux intrus qui se présentaient pour remplacer les pasteurs légitimes. Dans un très-petit nombre de paroisses, une quarantaine au plus sur deux cents, ces intrus, appuyés par la lie des gros bourgs, parvinrent à s'introduire dans le saint ministère. C'étaient pour la plupart des prêtres interdits ou des religieux apostats. Parmi eux se trouvaient quelques prêtres irréprochables au point de vue des mœurs, mais contaminés par l'esprit janséniste, qui avait été vivace dans le diocèse.

La persécution contre le clergé et le peuple fidèle n'eut pas d'instruments plus actifs, d'auxiliaires plus implacables que les prêtres jureurs qui se posaient partout en partisans outrés de la Révolution, qui la servaient dans ses vengeances et dans ses fureurs.

L'épreuve du serment était faite. La plupart des prêtres étaient sans fonctions et avaient souvent de lourdes charges à supporter. Une pension de cinq cents francs était le seul traitement que le gouvernement accordait à ceux qu'il prétendait déposséder. Cependant, ni l'aspect de cette misère pour eux et pour leurs proches, ni la persécution que pouvait attirer leur refus, ne put ébranler l'immense majorité des curés et des vicaires de Bretagne.

Ce n'en fut pas moins un moment terrible pour le clergé et les fidèles, que celui du serment. Si, d'un côté, on eut sous les yeux d'admirables exemples de fidélité dans la foi, de l'autre on fut aussi témoin de lâches et honteuses détractions qui scandalisèrent tout un pays; on vit la cause de l'Église trahie par des prêtres qui jusqu'à ce moment avaient joui de l'estime publique. Cependant la plupart des esprits judicieux furent peu surpris de la conduite des ecclésiastiques de leur connaissance, dans cette circonstance importante, et il y en eut qui, d'avance, désignèrent dans leurs conversations ou leurs correspondances ceux qui bientôt s'inclineraient devant les hontes qu'on voulait leur imposer.

Rarement ils se trompèrent dans leurs prédictions. On pouvait en effet classer ceux qui juraient en quatre catégories.

C'étaient, ou des prêtres sans vocation, ou des hommes sans mœurs, ou des ignorants ou des esprits timides. Les premiers avaient montré leur peu de foi en entrant dans le sanctuaire sans y être appelés. Ce même défaut de foi se manifesta encore par leur indifférence pour l'Église et la facilité avec laquelle ils s'en séparèrent. Les hommes de mœurs suspectes, voyant dans ce serment un moyen de se soustraire à la surveillance de leurs supérieurs, le prêtèrent avec empressement. Les ignorants repoussés des cures dans un pays où elles se donnaient le plus souvent aux anciens, crurent que l'Église constitutionnelle leur serait plus favorable, qu'elle leur offrirait les moyens de parvenir, et ils ne se trompèrent pas. Enfin les esprits timides, effrayés par les menaces de leurs parents ou d'autres laïques, furent traînés au serment à peu près malgré eux et ne jurèrent pour ainsi dire pas de leur plein gré.

Un fait bien édifiant est qu'il ne se rencontre presque aucune apostasie dans les premiers rangs du clergé. Tous les vicaires généraux des diocèses bretons refusèrent serment, à l'exception de M. de Darchet, doyen du chapitre de Vannes, Limousin de naissance ; et il en fut de même des chanoines des cathédrales et des supérieurs des séminaires. Celui de Vannes, M. le Gal, dont nous avons déjà parlé, rétracta presque aussitôt le serment qu'il avait prêté.

Dans le corps si nombreux et si respectable des recteurs, le plus grand nombre confessa courageusement sa foi. Vannes n'eut en totalité que vingt prévaricateurs, dont douze du clergé de Lorient. Partout les autorités (surtout dans les villes) mirent le plus grand empressement à exiger des prêtres qui remplissaient des fonctions publiques, c'est-à-dire des curés, vicaires ou professeurs, le serment ordonné par le décret de l'Assemblée nationale.

Ce fut principalement parmi les prêtres d'un rang inférieur et parmi les religieux que se rencontrèrent les apostats.

La persécution contre les prêtres fidèles devint, sans tarder, violente et sanglante. Le tribunal qui siégeait à Lorient prononça de nombreuses sentences de mort, parmi lesquelles nous

trouvons J. L. Minier, ainsi que Joseph Maurice et M. Desgrés, chez lequel il se trouvait lors de son arrestation.

Ce tribunal, l'un des plus cruels de cette époque, condamne également au dernier supplice madame veuve Godard de Malansac, de la petite ville de Rochefort, comme recéleuse de prêtres réfractaires. Le 14 mars 1793, il enveloppa dans la même proscription M. Jean Ollivier, prêtre de Quistinic, près Hennebont, et Marguerite Pascal, de cette paroisse, domestique dont le crime consistait à avoir aidé M. Ollivier à se soustraire à ses persécuteurs. On peut juger par ce fait à quel point le tribunal poussait la barbarie.

Il avait pour président un des êtres les plus vils et les plus méprisables de cet époque; c'était le nommé Hannoyer, qui successivement avait été religieux, soldat, déserteur, matelot et officier corsaire. Il était animé d'une haine féroce contre les prêtres fidèles et les bons catholiques qui comparaissaient devant lui. Le 6 mai, il envoya à l'échafaud M. Noël Brient, prêtre de Saint-Maurice, et avec lui Marc Dénoual, simple tisserand de Saint-Vincent-sur-Oust, Jeanne Brient, fille pieuse de la même paroisse, et le maire de la commune Pierre Giquel. Ces trois derniers étaient coupables d'avoir donné l'hospitalité à des prêtres.

Le 26 du même mois, M. Pierre Mayeux, prêtre du diocèse de Saint-Malo, mais qui avait été saisi à Sérent, dans le diocèse de Vannes, fut condamné à mort par le même tribunal. Deux personnes de la même commune de Sérent, qui l'avaient reçu chez elles, les femmes Clément et Gusmart, subirent la même peine. Joseph Rio, maire de Landaul, avait aussi péri sur l'échafaud, l'année précédente, mais on ignore si c'était son attachement à la religion ou un motif politique qui le fit condamner.

M. Bertrand Carel, vicaire de Guégon, du diocèse de Vannes, et Anne Jean, femme Lemaitre, chez laquelle il avait été découvert, fournirent encore bientôt aux juges du tribunal de Lorient l'occasion de manifester leur haine contre la religion, et allèrent grossir la liste des martyrs.

M. Mathurin le Breton succéda bientôt à M. Carel. Il était prêtre de Pleucadeuc, le tribunal de Lorient le condamna et le fit exécuter le même jour.

Dom Mathurin Leon, Chartreux, Angevin de naissance et religieux d'Auray, s'était retiré près de Château-Gontier. Ce pays s'était insurgé. Peut-être crut-il trouver une plus grande sécurité en Bretagne. Toujours est-il que, saisi dans le Morbihan, il fut, le 27 juillet, condamné à mort comme prêtre réfractaire.

Le martyrologe serait long, et la série des exécutions se poursuivit si longtemps que la patience bretonne n'y tint plus. L'insurrection des campagnes, sans clore la liste des victimes, en restreignit le nombre, en fermant aux bourreaux les chemins des hameaux où se réfugiaient les prêtres et les fidèles.

Mais jusque-là la persécution ne put arrêter le généreux élan qui animait les ministres de la religion; tous, au mépris de leur existence, continuèrent à protester, et abandonnant leurs églises, dont ils étaient chassés, ils continuèrent leur saint ministère au fond des campagnes, entourés de leurs ouailles à qui ils donnaient le plus bel exemple de l'abnégation et du courage chrétien.

CHAPITRE IV

L'INSURRECTION DE 1793 DANS LE MORBIHAN.

Tel était l'état des esprits dans le Morbihan, lorsque la loi du 24 février 1793, prescrivant une levée immédiate de trois cent mille hommes, vint apporter une complication nouvelle aux difficultés d'une situation qui ne pouvait qu'aboutir à des collisions sanglantes.

Ces collisions éclatèrent presque simultanément sur divers points de la Bretagne dans le courant du mois de mars 1793. Si, dès leur début, elles n'eurent pas le caractère formidable de l'insurrection vendéenne, ce ne fut point la faute de Georges Cadoudal, qui à cette époque était encore trop jeune et trop peu influent pour exercer une action efficace en dehors de son propre canton. On verra du moins qu'il fit tout ce qui était en son pouvoir pour soulever ses compatriotes et les entraîner dans une conflagration générale.

Jusqu'ici l'histoire de cette première insurrection n'a été retracée que d'une manière erronée et incomplète. Des documents conservés aux archives départementales et contrôlés à l'aide de souvenirs et de témoignages locaux, nous permettent aujourd'hui d'en reproduire avec exactitude les principaux détails.

La levée de trois cent mille hommes ne fut pas, comme on l'a souvent répété, la véritable cause de la guerre civile en Bretagne, non plus qu'en Vendée.

La mesure était comble. Il y eut comme un tremblement de terre qui se fit sentir à la fois dans la haute et la basse Bretagne, dans l'intérieur des terres et sur tout le littoral, depuis l'em-

bouchure de la Loire jusqu'aux portes de Brest; le lac tranquille rompait ses digues.

Vannes, chef-lieu de l'administration départementale, qui, sous la pression des plus violents clubistes, avait outragé de tant de manières les pieuses populations d'alentour, fut tout à coup, dans la matinée du 14 mars, investi par des rassemblements tumultueux. La garnison se composait d'un bataillon de volontaires de Maine-et-Loire, de cent cinquante hommes du 109e régiment, de gardes nationaux et de quelques brigades de gendarmerie. Cette force armée, divisée en pelotons, se porta au-devant des insurgés qui pénétrèrent dans la ville par les routes d'Auray et du Bondon, les rues Saint-Yves, de la Fontaine, de la Boucherie et de Calmont-Haut. Armés de simples bâtons, ceux-ci demandaient à grands cris qu'on leur rendît leurs prêtres. Quelques commissaires municipaux, suivis du bataillon de Maine-et-Loire, se portèrent au-devant de l'attroupement qui arrivait par la route d'Auray. Après une harangue inutile, la troupe fit feu. Il y eut plusieurs tués. Le chef républicain, frappé d'un coup de bâton à la tête, fut jeté à terre le front tout sanglant. Le groupe insurgé grossissant, les défenseurs de la ville voulurent employer la mitraille. Les paysans regardaient sans sourciller les préparatifs de l'attaque. Il pleuvait à torrents, la mèche était mouillée, et le coup ne partit pas. La foule crut à un miracle et cria : Vive sainte Anne!

Une seconde troupe venue du côté de Saint-Avé pour délivrer les paysans que l'on disait cernés dans la ville fut rencontrée aux abords du cimetière par les commissaires municipaux qui lui demandèrent ce qu'elle voulait. « Mourir pour notre religion! » répondit un jeune paysan en se présentant seul et pas armé au devant de ses compagnons. On fut obligé de déployer le drapeau rouge, et la troupe fit usage de ses armes. Cela suffit pour dissiper le rassemblement, et il en fut de même de ceux qui s'avançaient dans l'autre partie de la ville par les rues de la Boucherie et de la Fontaine, par la Croix-Gabello, par la rue de Calmont-Haut, etc.

A deux heures et demie tout était terminé, les paysans non armés avaient dû céder à la force régulière, cent cinquante prisonniers faits dans leurs rangs furent conduits devant le juge de paix. Ils répondirent aux questions des magistrats : « Nous n'avons plus de roi, nous n'avons plus de prêtres, nous « voulons *crocher avec la nation;* nous voulons savoir avec « quelle autorité on prétend recruter, nous n'en connaissons « plus; *nous irons tous*[1] ! »

Nous irons tous; ces mots retentissaient dans toutes les paroisses voisines. Quand on avait voulu procéder au recrutement, Séné, Meucon, Grandchamp, Saint-Avé s'étaient soulevés au cri de *Rac'h! Rac'h!* tous! tous!

A Locminé, dans la nuit du 14 au 15 mars, il y eut un attroupement considérable de paysans. A minuit, les gendarmes fondirent sur eux le sabre en main, et il y eut un grand massacre. Même mouvement à Ploërmel, mais sans effusion de sang.

Le chef de ce dernier district écrivait le 15 mars : « Nos « paysans sont des furies! Si vous les aviez entendus l'autre « jour hurler sur notre place d'armes, vous eussiez frémi « d'horreur. » Tous les rapports s'accordent à dire que le désir de sauver leurs prêtres était la principale cause du soulèvement. Dans les campagnes, toutes les maisons étaient désertes. Il y eut pendant la nuit du 17 au 18 une tempête effroyable qui était favorable aux projets des insurgés.

Des faits semblables se produisaient dans les départements voisins. Nantes était menacée; l'administration de la Loire-Inférieure écrivait en toute hâte à celle du Morbihan pour l'adjurer de venir à son secours. « Adieu, frères, disait-elle, en « terminant sa lettre, peut-être cet adieu est-il le dernier que « nous vous donnerons. Dans quelques heures peut-être, n'y « aura-t-il plus de département de la Loire-Inférieure. »

Pour réaliser les sombres pressentiments des administrateurs nantais, il aurait fallu que les insurgés des deux rives de la Loire combinassent leurs mouvements avec ceux d'Ille-et-

[1] *Archives du Morbihan.*

Vilaine. Ceux-ci, après avoir menacé Chateaubriand et la petite ville de Bain, étaient tombés sur Nort, mais ils avaient été arrêtés dans leur marche par cinq cents républicains envoyés de Rennes à leur poursuite avec deux pièces de canon. Les habitants du pays entre Loire et Vilaine avaient couru sur Savenay, menaçant de brûler la cervelle à qui refuserait de les suivre. A leur tête se trouvaient les paysans de Pont-Chateau[1] qui avaient déjà exécuté cette menace sur un de leurs chefs dont les remontrances pacifiques les avaient impatientés. Cinq gendarmes accourus au galop pour faire les sommations préalables furent accueillis par une décharge qui les étendit roides morts sur la grande route. Les cris de joie qui éclatèrent à cette vue disaient assez que le moment des sanglantes représailles était venu. Les vainqueurs entrèrent à Savenay en agitant deux grands drapeaux blancs qui furent plantés devant la halle. On s'empara des membres du district, objets d'une haine qui n'était pas aveugle, et, comme on avait beaucoup à faire le premier jour, les prisonniers furent mis sous bonne garde, et l'on ajourna leur exécution au lendemain[2].

Il y avait non loin de là, dans des réduits que la vigilance des fidèles avait su rendre inaccessibles, trois prêtres qui avaient préféré les chances quotidiennes du martyre au terrible ennui de la déportation, et à qui la persécution récente avait donné un assez grand ascendant sur leurs ouailles pour qu'il leur fût possible de changer l'exaspération populaire en des sentiments de miséricorde. Des émissaires avaient été les informer de tout dans leurs catacombes, et au lever de l'aurore, ils s'étaient acheminés vers le lieu où les attendait cette multitude partagée entre le besoin de la prière et les sentiments de vengeance. Dès qu'ils parurent, on fit carillonner toutes les cloches, et les trois proscrits, d'autant plus vénérables que la souffrance les avait plus changés, marchaient en bénissant le

[1] Ils étaient conduits par René Guiheneuf dit Bodinet, qui fut tué par un gendarme à la Roche-Bernard.

[2] Il y eut cependant quelques victimes. Voir pour ces détails LEDOUX, *Histoire de Savenay*. LALLIÉ, *les Négociations de Gaudin-Berillais*.

peuple agenouillé dans la boue. Après avoir béni l'église souillée par tous les genres de profanation depuis son veuvage, on alla bénir les drapeaux et les armes de ceux qui étaient armés et les bras de ceux qui ne l'étaient pas encore. Les trois officiants répandaient presque autant de larmes que de bénédictions; les cœurs les plus durs étaient attendris; on ne pensait plus aux victimes mises en réserve dans la Maison de ville.

Le saint sacrifice fut offert trois fois de suite sur un autel improvisé, au milieu d'un concours immense de femmes et d'enfants venus de tous les villages d'alentour. Avant de terminer la dernière messe, un prêtre nommé Crau, se tournant vers les paysans rangés militairement devant lui sur quatre lignes, commença son allocution en les invitant à mourir pour Jésus-Christ et la finit en demandant grâce pour les prisonniers, au nom de Celui qui avait pardonné à ses bourreaux sur la croix. Puis, se faisant accompagner par les huit fusiliers qui étaient en tête, il alla, sans quitter ses habits sacerdotaux, mettre fin aux angoisses des détenus, parmi lesquels se trouvaient les plus acharnés persécuteurs, et les amena dans l'église, où pas une voix ne s'éleva contre leur élargissement immédiat.

Le troisième jour, cette troupe, grossie par les insurgés des cantons voisins, marcha sur la Roche-Bernard, entre deux haies de femmes qui bordaient la grand'route et qui les encourageaient de leurs gestes encore plus énergiques que leurs voix.

Au premier bruit de leur approche, la garnison prit les armes, et déjà elle se disposait à s'en servir, quand les principaux habitants, fatigués du joug révolutionnaire, firent entamer des pourparlers qui aboutirent rapidement à une capitulation aussitôt violée que conclue. Un coup de fusil, parti des rangs républicains au mépris de cette capitulation, mit les paysans en fureur [1]. Leur nombre leur permettant de pénétrer par

[1] Ce coup de feu fut celui qui tua Guiheneuf de Pontchateau. C'était un gendarme de Muzillac, ami de la famille, qui le tira. On l'avait vu, et il eut

toutes les issues à la fois, ils criblèrent de leurs décharges les gendarmes et les soldats du 109e régiment, qui, après avoir tenu pendant une demi-heure contre des forces vingt fois plus nombreuses, furent enfin obligés de battre en retraite. Mais un attroupement qui s'était formé de l'autre côté de la Vilaine les força de rebrousser chemin et de se rendre à leurs ennemis, qui respectèrent leur courage et se contentèrent de leur donner la ville pour prison (15 mars 1793).

Encore une journée de marche en avant, et un grand résultat pouvait être obtenu; mais Ollivier Bernard, que les insurgés avaient forcé de se mettre à leur tête après la mort de Guiheneuf, et qui était aussi, lui, sorti de la marine, n'avait pas pris son parti aussi résolûment que Charette. Sa plus haute ambition était de jouer le rôle d'entremetteur entre les deux partis et de mitiger autant que possible la réaction contre les vaincus. Si, au moment de la prise de Guérande et de celle de Redon[1], qui eurent lieu presque en même temps et qui le rendaient maître de tout le cours de la Vilaine, il avait franchi cette rivière dont personne ne lui disputait plus le passage et lancé tout de suite sur la route de Vannes les dix mille paysans dont il avait tant de peine à contenir l'ardeur, et auxquels plus de dix mille autres, tout aussi ardents, étaient prêts à se joindre sur l'autre rive, il y aurait eu une assez grande multitude d'hommes armés pour emporter la ville de Vannes, et celle de la Roche-Bernard n'aurait pas eu à gémir sur les scènes qui ensanglantèrent ses rues le lendemain[2]. Mais la pusillanimité de ce pacificateur à courte vue fit avorter tout, même hors de la sphère de son influence; du reste, il n'en usa que pour dissiper le plus tôt possible cet immense attroupement dont il ne savait plus que faire, et il

cependant l'audace le lendemain d'aller chez la mère de sa victime demander des nouvelles de son fils. Il fut atterré quand il vit qu'elle savait qu'il était l'auteur de cet assassinat.

[1] Guérande fut pris le 19 mars.

[2] La Roche-Bernard fut appelée Roche-Sauveur, à cause d'un patriote de ce nom qui y fut tué.

De même Rochefort-en-Terre fut nommé Rochefort-des-Trois ou Roche-des-Trois, pour un motif analogue.

en vint si bien à bout, que dans la nuit du vendredi 15, la ville se trouva presque entièrement évacuée et à la merci d'une centaine de forcenés restés après les autres, pour piller plus à leur aise et pour immoler à leur implacable rancune le président du district et trois de ses collègues.

L'explosion qui se fit sur la rive droite de la Vilaine fut, par sa coïncidence avec les autres, par le voisinage du chef-lieu, et par le caractère singulièrement grave qu'elle prit tout d'abord, celle qui jeta le plus d'épouvante parmi les révolutionnaires de cette partie de la Bretagne. Outre les milliers de paysans soulevés contre la réquisition militaire, il y avait tous les marins de la côte, depuis Pénerf jusqu'à Port-Navalo, qui, après s'être révoltés contre le commissaire des classes et lui avoir enlevé un cheval, étaient venus offrir cette espèce de dépouille opime à un brave officier de marine, nommé de Francheville du Pelinec, comme au gentilhomme du canton qu'ils jugeaient le plus digne de les commander. Malgré ses soixante ans, il se précipita dans cette carrière aventureuse avec toute l'ardeur d'un jeune homme; on le voyait, tout voûté par un coup d'épée qu'il avait reçu dans l'estomac, parcourir d'un bout à l'autre la péninsule de Rhuys, désarmer les postes républicains et arborer sur les clochers et les forts le drapeau de la délivrance. Les emblèmes religieux reparaissaient spontanément autour du vieux cloître de Saint-Gildas; le carillon se répétait dans toutes les chapelles villageoises, et les fidèles réunis dans l'église de Sarzeau, trop petite pour contenir toute la foule, entonnaient le *Te Deum* en présence de leur libérateur, avec le même enthousiasme qu'il fut entonné pour la première fois par saint Ambroise.

La même chose avait lieu dans toutes les paroisses qui avoisinent Muzillac, Questembert et Rochefort. On y sonnait le tocsin, les femmes priant et les hommes courant au plus pressé, s'armant de *peu bas*, de fourches, de faucilles emmanchées à de longues perches et de brocs qu'ils se promettaient de casser sur la tête des républicains. Fiers et rares étaient ceux qui portaient un fusil avec quelques cartouches.

Le premier noyau d'attroupement s'était porté de Muzillac à Questembert sans rencontrer aucune résistance[1]. Ils occupaient cette dernière ville le jour même de la prise de la Roche-Bernard, et les chefs eurent assez d'ascendant pour empêcher qu'on y commît aucun acte de cruauté. Les insurgés venaient de donner pour collègue à Francheville un autre officier de marine nommé de Silz, vis-à-vis duquel il avait fallu employer la violence et les menaces[2]. Il disait au curé constitutionnel d'Arzal sauvé par lui : « Soyez sûr que je suis bien plus malheureux que vous, et que je n'aurais jamais marché si ces « gens-là ne m'y avaient contraint. Mais je me console par la « pensée que j'empêche beaucoup de mal. »

Cette consolation était douce, assurément; mais de Silz aurait pu s'en procurer une plus douce encore, s'il avait suivi les inspirations de son collègue de Francheville, et tiré parti des dispositions admirables qui animaient alors tout le canton. Cependant, il ne put pas empêcher les insurgés de marcher, le 16 mars, tambour battant et drapeaux déployés, sur Rochefort. Il y avait là un vieux château féodal hérissé de créneaux et défendu par des murailles qui donnèrent une confiance fatale à la garnison. Celui qui la commandait, ayant refusé de se replier sur un détachement du 109e régiment qui venait de Carentoir, se retrancha précipitamment dans le château avec les citoyens les plus compromis, qui eurent la malheureuse idée d'y transporter avec eux tout le butin sacrilége qu'ils avaient pris sur les églises, comme des calices, des ciboires, des ostensoirs et autres vases sacrés sur lesquels ils avaient commis ou permis de commettre des profanations dont la vue de ces objets attestaient réellement le terrible souvenir.

En effet, ce ne fut ni sur le commandant qui avait brisé sa baïonnette dans le corps d'un insurgé, ni sur les soldats qui en avaient tué deux presque à bout portant, ce fut sur trois

[1] Voir aux *Pièces justificatives* : Lettres du juge de paix de Rhuys, de M. de Francheville, de l'adjudant général Avril.

Déclaration des capitaines de navire à la municipalité de Lorient.

[2] M. la Haie de Silz ne prit part au soulèvement qu'après les affaires de la Roche-Bernard, lorsque les insurgés marchèrent sur Guérande.

bourgeois[1], membres du district, et réputés profanateurs des choses saintes, que se déchaîna la haine des paysans. « Il a « crucifié Notre-Seigneur », criaient-ils, en trouvant une de leurs victimes, « il faut qu'il meure! » Et pour que sa mort ressemblât à un supplice expiatoire, ils l'immolèrent au pied du Calvaire mutilé par ses ordres. La femme du sacristain du district crut en vain sauver son mari en lui jetant son enfant dans les bras pour lui servir de bouclier. On lui arracha l'enfant d'abord et la vie ensuite.

Mais il y aurait de l'injustice à oublier que sur huit à dix mille insurgés qui entrèrent ce jour-là à Rochefort, il y en eut à peine une vingtaine qui souillèrent leur victoire par le meurtre et le pillage. C'était surtout pour le rétablissement du culte et la délivrance des prêtres qu'ils s'étaient mis en marche; aussi leur premier soin fut-il de purifier les églises et de replacer le Saint des saints sur le tabernacle. On était précisément aux fêtes de Pâques, à l'époque des grandes dévotions populaires, le Saint Sacrement restait tous les jours exposé sur l'autel, et les fidèles, longtemps privés du pain de vie, se portaient en foule aux prédications qui se faisaient dans les églises et sur les places publiques. Jamais expédition n'avait tant ressemblé à une croisade. On avait vu un paysan, doué du même genre d'éloquence que Pierre l'Ermite, haranguer un nombreux auditoire, qui portait sur la poitrine une image représentant un cœur couronné d'épines; c'était la marque distinctive de ces nouveaux croisés.

L'orateur agitait avec feu un drapeau blanc sur lequel était tracé une croix, il demandait que s'il y avait dans la foule un homme décidé à mourir pour la foi de Jésus-Christ, il vînt le prendre. A ces mots, on vit un cordonnier, nommé Jean Thomas, percer la foule en fondant en larmes, et, sans proférer une parole, faire un geste expressif comme pour prendre le ciel à témoin de son serment. Tous ceux qui étaient présents parurent comprendre son langage, et la suite montra

[1] Voir la note ci-dessus au sujet de l'étymologie de Roche-des-Trois.

qu'il sut remplir l'engagement contracté ainsi à la face de tous.

Des mouvements analogues à ceux que nous venons de décrire eurent lieu à la même époque dans le district de Pontivy.

Le 13 mars, l'administration de ce district, prévenue qu'une grande effervescence régnait dans la paroisse de Pluméliau, envoya, pour protéger l'opération du recrutement, cent gardes nationaux, une brigade de gendarmerie, une pièce de canon, et les hommes nécessaires pour la conduire. Tout à coup, la vigie qu'on avait placée dans la tour paroissiale annonça qu'une multitude considérable de paysans s'avançait vers le bourg de Pluméliau. Après avoir mis en fuite gardes nationaux et gendarmes venus pour assurer le recrutement, cet attroupement se porta vers la ville de Pontivy. Le tocsin sonnait dans toutes les paroisses, et des bandes de paysans parties de Locminé, de Baud, de Melrand, encombraient les grands chemins et se dirigeaient vers le chef-lieu, qui était défendu par des détachements du 109e et du 77e régiment, ainsi que par la garde nationale de Pontivy, renforcée de gardes nationaux venus de Guémenée, Loudéac et Josselin.

Cette foule, qui n'avait pour armes que des fourches et des bâtons, n'était pas redoutable aux gardes nationaux et à la troupe de ligne armés de canons et de bons fusils. Avant de pénétrer dans Pontivy, elle s'agenouilla au pied d'un Calvaire situé à l'entrée de la ville, et se releva, après une prière de quelques secondes, en chantant le *Vexilla Regis* et le *Salve Regina*, dont les échos répercutés sur les rives du Blavet annoncaient aux habitants de Pontivy plutôt l'approche d'une procession que celle d'une force militaire bien redoutable.

Cependant la ville se mit en défense, et bientôt une fusillade générale commença sur trois points, et tua un certain nombre d'insurgés; quarante-quatre prisonniers restèrent en outre aux mains des vainqueurs et servirent d'aliment aux exécutions qui, dans les jours suivants, ensanglantèrent la ville de Pontivy.

Les campagnes des environs d'Auray étaient aussi en pleine

insurrection. Dès le 17, on eut, dans cette ville, avis de ces mouvements auxquels Georges n'était pas étranger.

Le 19 mars, les cloches de toutes les églises et chapelles furent mises en branle dans les paroisses de Plœmel, Carnac, Mendon, Landaul, Brech, Landévant et Locmariaker. Les paysans affluaient et se portaient vers Locmaria-en-Plœmel. Ceux de Locmariaquer rallièrent en passant des habitants de Crach. Trois mille insurgés se massèrent au sommet d'une hauteur, située sur la route de Landévant à Auray et nommée Mané Corhoant. A l'exception des marins de Carnac et de Locmariaker qui étaient armés d'un simple fusil de chasse, toute cette foule ne portait que des fourches, des bâtons et des faux.

Le but de l'insurrection était d'assaillir la ville d'Auray, où se trouvait un détachement du régiment du Cap, trois cents hommes de la garnison de Belle-Ile avec deux pièces de canon. Ces forces se portèrent au-devant des insurgés, qui, embusqués derrière les haies de la grand'route, soutinrent courageusement leur approche et ripostèrent à la fusillade dirigée contre eux. L'emploi du canon put seul parvenir à les déloger.

Quels furent les promoteurs de ces mouvements insurrectionnels qui éclatèrent le même jour et presque à la même heure à Vannes, à la Roche-Bernard, à Sarzeau, à Pontivy, au Faouët, à Auray? Y eut-il derrière eux une pensée politique? Les drapeaux blancs qui furent partout déployés, les cris de « Vive le Roi! » qui, de toutes parts, furent opposés aux cris de « Vive la République! » révèlent assez la pensée à laquelle obéissaient les masses insurgées. Quant aux instigateurs de l'insurrection, il est à croire qu'il n'y en eut point, bien que l'enquête qui suivit s'efforce d'en rejeter la responsabilité sur les émigrés et les prêtres. L'insurrection de 1793 fut, dans le Morbihan comme en Vendée, une explosion spontanée de la fureur populaire qui se ruait sur la République, à laquelle elle ne reconnaissait pas le droit de lever des impôts, de recruter des soldats, en un mot d'accomplir un acte de souveraineté.

Sans doute il est à croire que les membres du clergé fidèle qui, plutôt que de s'expatrier, avaient préféré affronter la persécution en restant au milieu de leurs ouailles, ne furent pas étrangers à ces premiers mouvements insurrectionnels qui affichaient un caractère religieux que l'on ne retrouve pas, du moins au même degré, dans les mouvements qui suivirent. Mais, dans cette première insurrection, on cherche en vain l'influence de l'émigration et de la noblesse.

Georges Cadoudal faisait partie de l'attroupement de Mané Corhoant, et un fait prouve qu'à cette époque il exerçait déjà sur ses compatriotes une influence que les autorités jugeaient redoutable; il fut dénoncé comme ayant pris part à la tentative dirigée sur Auray, et comme il s'était soustrait par la fuite aux poursuites qui le menaçaient, son oncle Denis, l'aîné de la famille, fut saisi à sa place et emmené comme otage à la prison d'Auray. Georges était tout dévoué à son oncle qu'il chérissait comme un second père; aussi, dès la nouvelle de son arrestation, n'eut-il rien de plus pressé que de se rendre à la prison, malgré les avis de toute sa famille et de son oncle lui-même, afin de réclamer sa place et de faire mettre en liberté le vieux Denis.

Il n'y resta que peu de temps. A cette époque, il entrait dans le plan des autorités départementales d'user d'indulgence et de représenter ces premiers insurgés comme les victimes du fanatisme et de l'aristocratie.

Georges recouvra donc sa liberté après une détention de quelques jours. Il en profita pour se mettre en rapport avec quelques-uns de ses camarades du collége de Vannes, aussi indignés que lui du cours que prenait la Révolution, de la mort du Roi, de la persécution religieuse. Ils déplorerent l'insuccès d'un mouvement qui, mieux dirigé, eût pu offrir un point d'appui à la résistance royaliste et catholique, et, apprenant qu'en Vendée ce mouvement avait plus de succès, ils prirent la résolution d'aller rejoindre les forces qui, sur la rive gauche de la Loire, avaient déployé le drapeau blanc. Après avoir reçu la bénédiction de son père, il partit, accompagné de

Mathurin le Thieis et de Michel le Goulic, de Guégon; de le Bedesque, Julien Berthelot et Bourhis, d'Auray. Les deux premiers revinrent malades, sans avoir pu atteindre le but de leur voyage.

En s'acheminant vers la Vendée, Georges et ses compagnons s'arrêtèrent un jour dans une auberge dont les hôtes se présentèrent à eux fondant en larmes. Leur fille était en ce moment même au pouvoir de quatre soldats lui faisant violence. Fixant aussitôt ses compagnons qu'il engage à le suivre, Cadoudal pénètre dans l'intérieur de la maison armé d'un fusil à deux coups, tire et abat deux des soldats. Les deux autres eurent aussi le même sort, un instant après.

Les quatre volontaires rejoignirent l'armée vendéenne aux environs de Chalonnes. Ils furent incorporés dans une de ces compagnies bretonnes qui devinrent la force la plus solide de l'armée de Bonchamps. Stofflet était alors major général du corps où Georges servait en qualité d'adjudant [1]. Il admira sa force intrépide et l'élan de son courage : « Si un boulet de « canon n'emporte pas cette grosse tête », disait-il, « elle ira « loin. »

Il fit toute la guerre : il était à Laval, à Pontorson, à Dol, à toutes ces batailles de géants. A Granville, il fut nommé capitaine dans un corps de cavalerie. Au désastre du Mans, embusqué à Pont-Lieue avec une poignée de Manceaux et Bretons, il défendit longtemps les abords de la ville. Trois fois il revint à la charge, au moment où les Vendéens étaient en déroute, et trois fois il fit reculer l'ennemi. Il combattit aussi à la Flèche, à Angers, à Nort et enfin à Savenay [2].

Après Savenay, il n'y avait plus d'armée vendéenne.

Georges avait survécu aux désastres de cette journée, ainsi qu'un jeune volontaire avec lequel il s'était lié d'une étroite amitié sur les champs de bataille vendéens. Né au Lion d'Angers, le 16 juillet 1774, Pierre Mercier appartenait à une de ces familles de petite bourgeoisie si communes dans l'Ouest à cette

[1] Officier d'état-major.
[2] Il avait obtenu le grade de commandant.

époque, qui, dans leurs conditions modestes, avaient su rester fidèles au culte des traditions chrétiennes et à la pratique des vertus domestiques. Il était au collége de Baupréau quand l'insurrection vint interrompre ses études qui s'annonçaient devoir être très-brillantes. Il s'empressa de se joindre à l'armée vendéenne, à son passage dans le pays, et voua dès lors à Georges Cadoudal une affection fraternelle qu'entretinrent, pendant sept années, les ressemblances et les contrastes de leurs deux natures. Mercier était d'une constitution délicate, d'une taille moyenne ; il avait la physionomie douce et les formes plutôt élégantes que vigoureuses. Georges, avec sa tête énorme, ses larges épaules, sa carrure extraordinaire pour son âge, ses traits fortement accentués, avait une apparence tout opposée. Mais ces contrastes de la nature physique cachaient la plus parfaite conformité de caractère et de sentiments. C'était, chez les deux amis, la même foi, la même intrépidité dans l'action, la même force d'âme dans les revers, le même don de se faire aimer, le même dévouement aux principes de vertu et d'honneur.

La Vendée, qui avait été le tombeau de tant de vertus héroïques, fut leur berceau. Échappés à l'épouvantable massacre qui suivit la journée de Savenay, ils parvinrent à regagner à travers landes le village de Kerléano, où les parents de Georges le recurent avec grande joie. Ils croyaient que leur fils avait perdu la vie dans les champs vendéens. Ce fut comme une résurrection. Georges leur présenta son ami Mercier, qui fut accueilli comme le fils de la maison ; il fit dès lors partie de la famille et se naturalisa dans le pays. Le général Georges et le général la Vendée sont restés inséparables dans les souvenirs morbihanais, comme ils le furent pendant les trop courts instants de leur passage sur la terre[1].

[1] Les restes de Mercier reposent à côté de ceux de Georges au monument élevé à la mémoire de ce dernier à Kerléano. (Voir les chapitres XVIII et XXII.)

CHAPITRE V

GEORGES PRISONNIER A BREST.

Georges n'était pas rentré au logis paternel pour se livrer au repos. Loin de l'avoir découragé, les catastrophes de l'armée vendéenne n'avaient fait que donner une impulsion aux sentiments qui remplissaient son âme. Témoin des prodiges de l'insurrection vendéenne, il voulait les renouveler dans le Morbihan en modifiant ses plans d'après la caractère local. A peine arrivé, il se mit à parcourir les campagnes des environs d'Auray en appelant aux armes tous les hommes valides.

Les autorités du district [1] eurent bientôt connaissance de son retour et soupçonnèrent son projet. Une nuit [2], un détachement de soixante hommes armés se présente chez son père pour faire une perquisition. On y découvrit des moules à balles, des munitions et des armes. C'était plus qu'il n'en fallait pour amener l'arrestation de toute la famille. Georges, son père et sa mère, son oncle Denis, son frère Julien, son ami Mercier, furent saisis, garrottés et conduits dans les prisons d'Auray. Plusieurs jeunes gens réfractaires, couchés dans une grange, durent leur salut à l'humanité d'un cavalier qui, chargé de visiter le lieu où ils s'étaient retirés, les aperçut et déclara au péril de ses jours n'avoir vu personne. Au moment de partir, la mère de Georges, souffrante et grosse de plusieurs mois, se rappela la prédiction du mendiant qui, un soir qu'elle emmaillottait son fils sur le seuil de sa porte, lui avait dit que l'enfant auquel elle donnait ses soins serait cause de grands malheurs

[1] L'administrateur du district d'Auray qui les fit arrêter se nommait Lutz.
[2] Le 12 messidor an II, 30 juin 1794.

pour sa famille. « Ah! s'écria-t-elle, je vois bien que le pauvre disait vrai! » Georges réconforta de son mieux la pauvre femme dont les angoisses étaient bien légitimes, car, en ce moment même, on pillait son ménage, et elle laissait aux mains des bourreaux trois jeunes enfants, deux fils et une fille, qui, plus âgés, eussent certainement partagé le sort de leur famille. Ils furent rationnés et confiés aux soins d'une servante. Tout ce qu'il y avait de bon ou d'utile dans la maison fut enlevé, brisé ou jeté aux flammes, la propriété de Kerléano mise sous séquestre. Les bestiaux confisqués furent placés à la maison commune, où les enfants allaient chaque jour les voir, les caresser et leur porter de l'herbe fraîche. Quand elles voyaient s'approcher les enfants de leurs maîtres, les intelligentes bêtes tournaient vers eux leurs regards attristés et semblaient, par leurs beuglements, compatir à leurs peines.

Aussitôt que l'on sut que la famille Cadoudal était prisonnière et conduite à Brest[1], on forma le projet de la délivrer. Du fond de son cachot, Georges donna même des ordres à ce sujet. Mais un malentendu dans l'exécution de ces ordres ne permit pas de faire cette tentative, qui eût été le signal d'une levée de boucliers. Il fut surpris et douloureusement affecté de ne pas rencontrer, sur le point de la route désigné par lui, les libérateurs sur lesquels il était en droit de compter. Plus d'espoir de s'échapper désormais des mains de ses gardiens! La mort était son sort probable, ainsi que celui de tous les siens, et ils l'eussent subie en arrivant à Brest si la mort de Robespierre ne fût venue suspendre les exécutions qui jusqu'alors avaient ensanglanté le sol de la France.

Dans les prisons de Brest, Georges et Mercier eurent la consolation d'occuper le même cachot. Ils y trouvèrent, au milieu d'une foule de proscrits de l'un et de l'autre sexe, un homme qui devait puissamment seconder leurs travaux dans

[1] Ordre de Prieur de la Marne en date du 7 thermidor an II (25 juillet 1794).

Ils furent écroués à Brest le 29 thermidor (16 août).

l'intérêt de la cause royaliste, d'Allègre de Saint-Tronc, feudiste provençal, dont une série d'aventures dramatiques avait fait leur compagnon de captivité.

Né à Marseille, de parents alliés à plusieurs familles distinguées de la Provence, d'Allègre était alors âgé de trente-cinq ans; possédant beaucoup d'esprit naturel, il avait reçu une éducation des plus distinguées; de bonne heure il avait formé le projet de devenir l'artisan de sa propre fortune. Dans ce but il s'embarqua pour Saint-Domingue, où sa bonne conduite et ses travaux lui procurèrent, en peu de temps, une propriété indépendante et un mariage avantageux[1].

Juste et humain envers ses esclaves, entouré de leur affection, il n'en fut pas moins contraint de fuir devant la révolte que la *Déclaration des droits de l'homme* avait suscitée à Saint-Domingue, comme dans toutes les colonies françaises. Il partit avec sa femme, ses enfants, un domestique fidèle et un enfant en très-bas âge adopté par lui, mademoiselle Billaudeau, fille d'un de ses amis égorgé par les noirs. A peine arrivé en France, d'Allègre prit une part active au mouvement départemental organisé contre la Convention. Marseille avait succombé, il chercha un refuge à Toulon, qui ouvrit ses portes aux Marseillais fugitifs. A Toulon, il fut membre du comité qui fit proclamer dans cette ville la royauté de Louis XVII. Il fut aussi un des députés qui se rendirent à bord de l'amiral Hoode, aussitôt que la flotte anglaise se montra en vue du port. Échappé au désastre de Toulon, sans protection, sans argent, sans amis, il parvint à se refugier à Turin. Là, il s'adressa au marquis de Marignan, beau-père de Mirabeau, qui s'y disait le représentant des princes français. « Vous êtes émigré, lui répondit « celui-ci. Plaisant émigré! Émigré de Toulon[2]! »

L'envoyé d'Angleterre auprès du roi de Sardaigne le dédommagea de cet accueil en lui donnant des lettres de recommandation auprès de son gouvernement. A Londres, où il se rendit en quittant Turin, d'Allègre trouve des ressources en engageant

[1] De Puisaye, II, 540.
[2] De Puisaye, II, 547.

à un banquier ses espérances sur son habitation de Saint-Domingue.

Inquiet du sort de sa famille, qui avait eu cependant le bonheur d'échapper à tous ces périls, il en repartit dans l'hiver de 1794 à bord d'une frégate anglaise qui tomba entre les mains d'un corsaire jacobin. La prise fut conduite à Brest; un décret de la Convention l'avait mis hors la loi; un ordre du tribunal révolutionnaire le jeta, pour attendre son exécution, dans le même cachot où étaient Georges et Mercier.

Les liaisons sont promptes dans le malheur. Les deux jeunes amis devinrent aussitôt ceux de d'Allègre, qui avait sur eux le privilége de l'âge et de l'expérience.

Après avoir échangé leurs confidences, ils mirent en commun leurs résolutions, leurs espérances et leurs courages, et ne songèrent plus qu'à briser leurs fers. Mais, avant de mettre ce dernier projet à exécution, Georges devait être cruellement éprouvé dans ses affections domestiques. Sa mère, accablée de douleur, mourut dans sa prison en donnant le jour à un dernier enfant, qui, privé des soins maternels, ne vécut pas. Son oncle Denis succomba également à l'excès de ses souffrances, avant d'avoir pu recouvrer la liberté. Homme de sens et de droiture, loyal et bon chrétien, il avait pénétré l'âme de son neveu qu'il sentait prédestiné aux grandes choses. Il avait pour lui des bontés particulières et voulait en faire son héritier. En attendant, il lui avait indiqué pendant leur captivité l'endroit où était déposée une somme de 9,000 francs, trésor bien précieux en ces temps de malheur, qui fut totalement consacrée à la cause royale [1].

[1] Georges écrivit deux fois pour que l'on mît en liberté sa famille. Denis entré le 27 fructidor à l'hôpital de Brest, y mourut le deuxième jour complémentaire de l'an II.

La mère de Georges entra à l'hôpital le 27 vendémiaire an III, accoucha le 1er brumaire et mourut le 12 brumaire. L'enfant était mort le 3.

Le père de Georges sortit de prison le 16 mars, mais Julien qui n'avait que seize ans y fut maintenu encore quelque temps, et ce n'est que sur les instantes pétitions de son père qu'il fut délivré par ordre des représentants du peuple Topsent, Palasne Champeau, Colomb, le 4 germinal (3 avril)

(*Revue des provinces de l'Ouest*, 6e année, p. 77 et suivantes.)

Les deux lettres de Georges au représentant Tréhouart sont datées des 28 septembre et 3 octobre 1794

Refoulant sa douleur, Georges se voua tout entier avec d'Allègre et Mercier à l'œuvre de leur commune délivrance. Après la mort de Robespierre, la Convention feignit d'adopter des mesures de modération. Le régime intérieur des prisons se ressentit de ces nouvelles dispositions de l'autorité révolutionnaire. Il devint moins sévère et moins dur. Les prisonniers obtinrent de prendre l'air à certaines heures du jour. Georges en profita pour se promener souvent sur les glacis des fortifications. Un soir, il engagea la conversation avec un fourrier d'artillerie de marine nommé Brèche, jeune homme d'une physionomie intelligente, qui, de son côté, se sentait attiré vers le jeune Breton, par son aspect ouvert et martial. Le jeune fourrier conserva le plus vif souvenir de cette rencontre, et, quelques années plus tard, étant en garnison à Lorient, il déserta son corps, avec plusieurs de ses camarades, pour venir rejoindre le chef breton, auquel il voua une sorte de culte.

Cependant d'Allègre mit à profit les facilités qui lui étaient accordées pour lever le plan intérieur de la prison qu'il fit passer à quelques amis du dehors. Ceux-ci lui promirent des costumes de marin et des moyens d'évasion. Les trois amis Georges, d'Allègre et Mercier s'échappèrent pendant la nuit, et, avant la pointe du jour, ils avaient laissé bien loin d'eux la ville de Brest et leurs bourreaux [1].

En chemin ils passèrent non loin du Pont-de-Buis, poudrerie fameuse que Georges nota dans ses souvenirs et qui devait un jour être, de la part des chouans, l'objet d'une audacieuse tentative.

En arrivant à Kerléano, Georges n'eut rien de plus pressé que de se rendre à l'endroit où se trouvaient déposés les 9,000 fr., que lui avait désignés son oncle. Il les trouva intacts. Ils servirent à l'organisation des forces royalistes. Cette organisation était déjà accomplie sur beaucoup de points en dehors de son initiative.

Le 8 octobre 1793, un détachement de bleus sortis de Jos-

[1] Puisaye, II, 554.

selin se présenta au presbytère de Saint-Jean-Brévelay pour arrêter le curé de la paroisse, l'abbé Leclerc, coupable d'avoir refusé le serment schismatique imposé à la conscience du clergé français. Fait prisonnier, le vénérable prêtre fut dirigé vers la ville, où l'échafaud devait le punir de son dévouement à l'Église et de sa fidélité à Dieu.

Il était accompagné d'une escorte de quatre-vingts soldats.

A la hauteur du bois de Collédo, situé sur la route de Saint-Jean-Brévelay à Josselin, trente hommes paraissent, se précipitent sur la troupe républicaine, la mettent en fuite et délivrent le prêtre [1].

Rassemblés à la hâte et armés de quelques mauvais fusils, ils étaient commandés par Pierre Guillemot, dont ce coup d'audace révéla le caractère et l'esprit de décision.

Guillemot, à cette date, avait trente-cinq ans. Marié et père de famille, il cultivait au village de Kerdall, en Bignan, un petit domaine dont il était propriétaire. C'était un homme de force et de courage, d'un esprit éclairé, et qui avait reçu de solides principes au collége de Vannes, où il avait poursuivi jusqu'en quatrième ses études classiques. Chargé de famille, il n'hésita pas un moment à sacrifier ses plus chers intérêts à une cause deux fois sacrée.

Après le coup de main du bois de Collédo, il n'y avait plus pour lui de sécurité que dans la guerre de fossés et de broussailles. Il s'y voua corps et âme. Son bien fut pillé, puis saisi au nom de la République, et vendu. Sa femme et ses enfants se virent réduits à errer à travers champs et de chaumière en chaumière. Quant à lui, il ne laissait guère passer de jours sans attaquer les détachements républicains. Malheur aux garnisons des villes et des gros bourgs qui se hasardaient en pleine campagne! Les chouans du canton de Bignan, de plus en plus aguerris sous la sévère discipline de leur chef, les avaient bientôt décimés et refoulés dans leurs cantonnements.

De nombreux faits d'armes, survenus dans le courant de

[1] Rohu, *Souvenirs*.

l'année 1794, établirent bientôt la renommée des soldats de Guillemot.

Au mois d'avril, les bleus, s'étant portés en force au bourg de Guéhenno, mirent le feu à l'église, brisèrent le Calvaire, et s'emparèrent d'objets précieux. Ils se disposaient à emporter triomphalement les produits de leur vol, lorsque parurent les hommes de Bignan et de Pleugriffet, ceux des paroisses de Billio et de Cruguel. Attaquer les pillards qui osaient porter une main sacrilége sur la maison de Dieu, en tuer une partie, dissiper le reste, fut pour ces braves l'affaire d'un instant.

A quelques jours d'intervalle, de nouveaux engagements, toujours heureux pour les chouans, avaient lieu au Resto, au bourg même de Bignan, de Guehenno, à Colpo, etc.

Dans toutes ces affaires, Guillemot faisait preuve d'un rare courage et d'un remarquable sang-froid. Les républicains qui avaient maintes fois éprouvé les effets de sa puissance, n'en parlaient qu'avec une terreur respectueuse. D'une voix unanime, ils l'appelèrent le roi de Bignan.

Dans le même temps l'insurrection ouvertement encouragée par le clergé fidèle, c'est-à-dire par la presque unanimité des prêtres du diocèse, s'étendait avec rapidité sur beaucoup de points du Morbihan [1].

Chaque jour surgissaient de nouvelles bandes qui se groupaient autour d'un chef, sans autre but que de défendre contre le pillage leurs églises et leurs chaumières, ou d'arracher des proscrits aux bourreaux.

Jean Jan commandait à Baud et à Melrand, du Chélas et Debar à Gourin.

A la Trinité-Porhoët, plusieurs paroisses s'étaient ralliées autour de Boulainvilliers, de Troussier et de Gaudin.

César et Louis du Bouays avaient formé la division de Ploërmel.

[1] Le Finistère également donnait des craintes, témoin la lettre de Dubois-Crancé au ministre de la guerre que l'on trouvera aux *Pièces justificatives*. De même pour les Côtes-du-Nord, on le verra par l'extrait du registre des dénonciations et interrogatoires de Lamballe inséré également aux *Pièces justificatives*.

Rochefort et Malestroit obéissaient à M. de Silz; Sarzeau, au comte de Francheville.

Enfin, les paroisses situées le long de la Vilaine, depuis Redon jusqu'à la mer, reconnaissaient pour chefs le chevalier de Cacqueray et de Sol de Grisolles [1].

Mal armés pour la plupart, pauvrement vêtus, brandissant le pen-bas et rejetant leurs longs cheveux en arrière, ces premiers insurgés morbihanais rappelaient, à dix-huit siècles d'intervalle, ces terribles Celtes, leurs ancêtres, dont Suidas a dit : « *Hi sunt illi qui Thor i ben* (Casse sa tête) *vocum vobis* « *in prœlio emittant..... et comas jactant.* » « Voilà ceux qui « dans la mêlée vous jettent le cri de « Thor i ben » en « secouant leurs chevelures. »

Certes, il y avait là tous les éléments d'une véritable armée, capable de tenir tête à des forces considérables, de vaincre les ennemis du dedans et du dehors et de soustraire tout un pays au joug de la Révolution. Mais la plupart des divisions, livrées à elles-mêmes, combattaient isolément sans plan général, sans méthode de guerre. L'unité d'impulsion et d'action leur manquait. En vain la Rouerie et après lui Puisaye essayèrent-ils de réunir toutes ces forces éparses, de les soumettre à un chef et à une même discipline. Leurs efforts vinrent échouer devant l'esprit de clan, qui est par essence celui de la race bretonne et qui se retrouve à toutes les dates de son histoire, depuis les invasions des cinquième et sixième siècles jusqu'aux guerres de la Ligue et de la chouannerie.

Georges n'ignorait pas qu'en Bretagne l'influence des ecclésiastiques, qui, en masse, avaient refusé le serment à la constitution civile du clergé, était sans bornes. Ils la devaient à un zele et à une charité pastorale qui ne le cédaient en rien à ceux des premiers apôtres. Déguisés, ils parcouraient les campagnes pour y exercer les actes du saint ministère, profitant des ombres de la nuit pour réunir les fidèles; ils célébraient, à

[1] Aux *Pièces justificatives* on trouvera une décision du conseil du Morbihan assemblé en conseil de guerre, le décalogue royaliste répandu dans les campagnes, les proclamations de Stofflet et celle du conseil de Bretagne.

l'exemple des premiers chrétiens, la messe dans des granges, et recevaient au coin d'un champ l'aveu des fautes.

On conçoit facilement que de tels pasteurs ne pouvaient s'adresser à une population essentiellement religieuse sans en être écoutés. C'était le temps de leurs triomphes : on était malheureux. Aussi, plus la persécution augmentait, et plus se fortifiaient l'amour de la religion et l'attachement au trône.

Ce fut à ce clergés que George s'adressa. Tous les prêtres de son pays avaient refusé le serment, et n'avaient pas voulu abandonner leurs ouailles. Beaucoup étaient restés dans la contrée, et leur action sur l'esprit public était sans bornes. MM. le Bodo, recteur de Mendon; Allano, de Locoal; le Marec, d'Erdeven; Philippe, de Locmariaker; le Guennec, de Crach; Lomenech, de Plœmel; Auffret, de Quiberon; Mahéo, de Pluvigner; Guillemot, de Merlevenez; Kerneur et Stephan, de Plouhinec; le Formal, de Riantec; Vary, de Nostang; le Leslé, de Kervignac; le Calvé, de Languidic; le Glohaec, de Carnac, seconderent les efforts de Georges au delà de ses espérances. Grâce à eux, l'impulsion qu'il voulut donner aux esprits se propagea d'une manière terrible.

Georges était un jour en conférence avec le recteur de Plœmel, l'abbé Lomenech; on vint leur annoncer l'approche des bleus. L'abbé Lomenech désigna à Georges un réduit secret où il avait souvent, en pareille occasion, trouvé un asile inaccessible à toutes les recherches. Le chef breton refusa d'en profiter, mais l'abbé insista tellement qu'il finit par se rendre et par accepter le sacrifice du vénérable prêtre, qui fut aussitôt saisi, conduit à Auray et de là à Lorient pour y être guillotiné. Mais à un embranchement de la route, l'escorte qui le conduisait est assaillie par un détachement qui la met en fuite et délivre le prêtre. C'était Georges qui n'avait accepté le sacrifice de l'abbé Lomenech que pour l'arracher à ses bourreaux. « Vous êtes trop bon, général », lui dit l'abbé Lomenech, quand il eut recouvré la liberté, « je n'ai fait que « mon devoir, il ne fallait pas vous exposer pour moi. »

La guillotine était le lot inévitable de tous les prêtres fidèles qui tombaient entre les mains des révolutionnaires [1].

Dans le courant de cette même année 1794, un religieux, appartenant au monastère de Chartreux d'Auray, s'était dérobé aux poursuites en se réfugiant à l'étage supérieur d'une petite chapelle voisine, connue sous le nom de chapelle de Saint-Guérin. Il ne sortait guère de sa cachette que pour prendre l'air. Il se trouvait un jour dans un champ voisin de la chapelle et situé près de la grande route de Pluvigner à Auray, quand il fut aperçu et reconnu par deux patriotes de cette dernière ville qui passaient à cheval sur la route. Appréhendé par eux, il fut incarcéré à Lorient. Il était réfractaire, son procès ne fut pas long. Conduit à l'échafaud, il demanda à parler à la foule qui se pressait sur le lieu du supplice.

« Bénie soit la République », dit-il, « qui m'ouvre aujourd'hui la porte du ciel ! » Et il se livra à l'exécuteur.

Georges était aidé dans son organisation par Joseph Botherel, de Kermillard en Brandivy; Joachim Kermorvant et le Prado, de Brech; Thuriau le Globanic et Jean le Bourdiec, de Crach; André Guillemot, de Baden; Pierre Ezano et Joseph Eveno, de Landaul; le Biorck, de Pluvigner; Joseph le Cran et Jean-Marie Hermely, de Locmariaker.

Tout en donnant ses soins à la division de Vannes, dont les différents bataillons faisaient isolément la guerre, Mercier portait son attention sur les autres parties de l'armée du Morbihan. Il parcourait particulièrement les divisions du district de Pontivy, et s'efforçait de leur donner l'unité d'action qui leur manquait. Ce fut grâce à son initiative que fut prise, le 28 janvier 1795, la ville de Guémenée, malgré la plus vive résistance de la part de la garnison, parmi laquelle se trouvaient trois cents grenadiers, qui se défendirent vaillamment. La division de M. du Chélas et celle de Jean Jan vinrent rejoindre les soldats de Mercier,

[1] Voir aux *Pièces justificatives* une note relatant la lettre de Bruë au sujet des massacres de Vannes.

La lettre relatant l'établissement d'un tribunal révolutionnaire à Guérande, et celle du sieur Poussin, patriote emprisonné avec les royalistes à Vannes.

et, grâce à ces forces, la ville fut prise, et la garnison, mise en déroute, se dispersa dans la campagne et s'enfuit jusqu'à Pontivy. Mercier faillit payer cet avantage de la vie, en luttant corps à corps contre un des grenadiers qui avait saisi le canon de son fusil. Heureusement pour lui qu'un de ses braves donna une si rude secousse au grenadier que celui-ci, obligé de lâcher prise, fut culbuté et qu'il alla augmenter le nombre des prisonniers faits par les royalistes.

Jean Jan fut moins heureux : il reçut deux coups de feu qui le blessèrent grièvement, l'un à la jambe gauche et l'autre au pied.

Deux pièces de canon restèrent aux mains des vainqueurs.

Le lendemain, l'armée royaliste se dirigea vers le Faouët où ils tentèrent un coup de main, semblable à celui qui avait livré la ville de Guémenée. Mais la garnison du Faouët, renforcée des habitants républicains de cette ville, lui opposa une invincible résistance et lui fit même des prisonniers. L'un d'eux était un garçon de ferme de Pluméliau, Calan, surnommé Salomon, parce qu'il parlait avec sagesse et passait dans le pays pour être doué de facultés prophétiques.

Cette croyance lui avait assuré une grande popularité dans son canton.

Arrêté le lendemain de l'affaire du Faouët, au chateau de Kerdréau, commune de Plouay, il était nanti de plusieurs objets qui le firent prendre pour un chef important. C'est ainsi qu'il est représenté dans une lettre du conventionnel Brue, en date du 26 pluviôse an III, qui rend compte à ses collègues du Comité de salut public d'une attaque dont fut l'objet l'escorte qui accompagnait les prisonniers faits au Faouët.

Ces prisonniers furent amenés à Quimperlé, d'où le conventionnel Brue se chargea de les conduire à Vannes. Près de trois cents hommes composaient l'escorte, qui protégeait en outre un transport de cartouches et d'effets militaires. Le 13 février vers midi cette escorte fut attaquée en deçà de Landévant par les chouans des paroisses de Saint-Hélene et de Nostang commandés par François le Gouriff, leur capitaine. Calan fut

délivré. Il était chargé de chaînes, et le Gouriff le conduisait à Landaul, où il comptait trouver un forgeron pour l'en débarrasser, quand les chouans furent poursuivis par quelques escadrons de cavalerie qui accompagnaient le représentant Bruë. Ils se virent forcés d'abandonner le pauvre Salomon, qui fut massacré et ensuite pendu à un arbre, sur le lieu même, par ordre de Bruë[1].

[1] Pour justifier le lâche assassinat de Calan, Bruë dit qu'il était convenu avec ses collègues Guesno et Guermeur d'agir ainsi en cas d'attaque; il se sentait d'ailleurs placé dans un mauvais cas, même vis-à-vis de la Convention, car son rapport n'est qu'un long factum où il étale complaisamment ses sentiments d'humanité. (Voir aux *Pièces justificatives* ce rapport.)

CHAPITRE VI

LE COMTE JOSEPH DE PUISAYE.

Georges en était là de son organisation, quand la rumeur publique lui apprit que sur la lisière du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, un chef avait paru qui se chargeait d'organiser la défense des campagnes, et qui, à la tête d'un petit corps permanent, très-mobile, se portait avec une étonnante rapidité dans les cantons où l'on était disposé à un soulevement. Il se faisait nommer le comte Joseph. Doué d'une intelligence fort pénétrante, il comprit bientôt que la Bretagne pouvait offrir à la cause royaliste des ressources non moins importantes que celles de la Vendée. En parcourant la province dans tous les sens, il ne tarda pas à reconnaître qu'elle renfermait trois éléments de résistance, qu'on pouvait facilement mettre en cause : les paysans catholiques, les habitants royalistes des châteaux, enfin les contrebandiers réfractaires et autres proscrits, qui commençaient à faire parler d'eux en prenant le nom de chouans.

Malheureusement, le comte Joseph de Puisaye n'était pas Breton, et il ne fut pas tout d'abord royaliste. Député aux états généraux comme représentant de la noblesse du Perche, il avait commencé à figurer parmi les partisans des réformes. En outre, son extrême finesse pouvait passer pour duplicité dans un pays où l'extrême franchise était surtout estimée et appréciée[1]. Tout ceci explique les défiances, les animosités qui le poursuivirent sans relâche dans le parti auquel il s'attacha définitivement. Son discrédit auprès des princes, et après

[1] « On doit se défier d'un esprit trop fin, parce que d'ordinaire il est faux », dit un moraliste.

Quiberon les accusations injustes dirigées contre lui, en furent aussi la conséquence.

Georges députa vers Puisaye son ami Mercier et Julien Berthelot, un des trois camarades qui l'avaient accompagné en Vendée. Ils étaient chargés de lui exposer les ressources que pouvait offrir à la résistance le parti armé de l'intérieur.

Ces ressources étaient considérables. Quatorze divisions armées tenaient la campagne et ne demandaient que des secours réguliers pour prendre plus d'extension. Par leur position sur la côte, les divisions de Georges, de Mercier et de d'Allègre étaient en mesure de protéger les débarquements d'hommes, d'argent, d'armes et de munitions. Tous les cœurs étaient au Roi, et il suffisait à un prince de se présenter, appuyé d'une force, pour les rallier tous.

Tout était possible avec une telle unanimité de dévouement; Puisaye eut la gloire de le comprendre. On peut dire que l'expédition de Quiberon était en germe dans cette conférence.

Puisaye était alors sur le point de partir pour l'Angleterre. Espérant décider le gouvernement britannique à un débarquement dans l'Ouest, il désirait resserrer dans des conférences personnelles ses rapports avec lui. Mais avant de s'éloigner, il voulut laisser un homme tout à lui pour le suppléer. Un nouveau personnage arrivé depuis quelque temps en Bretagne avait gagné toute sa confiance : cet homme était Pierre-Marie-Félicité Désoteux, plus connu sous le nom de baron de Cormatin.

Fils d'un chirurgien bourguignon, nommé Désoteux, Cormatin avait fait la guerre d'Amérique, attaché à MM. de Lameth. Revenu en France, il se maria et prit le nom de Cormatin, qui était celui d'une propriété de sa femme. En 1789, il suivit la ligne politique de ses patrons. Cependant, employé à l'état-major du comte de Bouillé, lors du malheureux voyage de Varennes, il émigra. Rentré en France, il fut lieutenant dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. A la suite du 10 août, il émigra de nouveau; il ne s'enrôla pas dans les bataillons de l'émigration, mais dans sa diplomatie subalterne; il se jeta dans la sphère de ces missions secrètes qui aux mains

des hommes dévoués sont du dévouement, tandis qu'aux mains des intrigants elles ne sont que de l'intrigue.

Le baron de Cormatin avait la parole facile et brillante, il savait se pousser, s'insinuer, se rendre nécessaire. Il se présenta auprès de Puisaye, qu'il séduisit. Puisaye vit dans Cormatin un agent utile, pour son système de guerre diplomatique. Il créa major général de l'armée de Bretagne, pour le représenter en son absence, un homme étranger comme lui à cette province et qui n'avait jamais vu aucun champ de bataille. Il lui adjoignit un conseil particulier où figurait Boishardy, Chantreau et Jarry; il avait adjoint à ce conseil le Deist et Botidoux et le colonel fédéraliste Leroy.

Une fois son chef parti, Cormatin voulut devenir un important personnage. Intrigant et vaniteux à l'excès, le nouveau major général ne se sentait pas de vocation pour acquérir la renommée par les voies guerrières, il la chercha dans le rôle de pacificateur. Son amour-propre fut flatté de se poser en arbitre vis-à-vis de la République, de traiter avec elle comme de puissance à puissance; il abusa de la position que Puisaye, fort imprudemment, lui avait faite. Il supposa même des pouvoirs qu'il n'avait jamais eus. Il sut circonvenir Boishardy, qui, hors du champ de bataille, se laissait facilement dominer par des influences habiles; il le fit consentir à une suspension d'armes qui fut conclue le 3 janvier 1795[1].

Grâce aux démarches et aux efforts de Cormatin, une soixantaine d'officiers royalistes se trouvèrent, le 30 mars, réunis à Rennes. Le lendemain, les conférences s'ouvrirent au château de la Prévalaye. D'autres officiers en grand nombre vinrent successivement grossir la réunion. Les rues, les auberges, les cafés de Rennes étaient remplis de ces hôtes inaccoutumés qui montraient ouvertement la cocarde blanche à leurs chapeaux militaires. Les plus élégants avaient revêtu l'uniforme chouan, consistant en vestes et pantalons gris à revers

[1] Voir la lettre de Cormatin du 2 février suivant (Pièces just.), ainsi que celle du 22 germinal au sujet de de Silz et celle du conseil de Bignan à M. Eonet.

et bandes noires, qui avaient été commandés aux tailleurs de la capitale bretonne ; les femmes les applaudissaient et les fêtaient à l'envi. Des cris de « Vive la paix ! » « Vive l'union ! » retentissaient de toutes parts. Tous les chefs, croyant obéir aux ordres de Puisaye transmis par son major général, étaient présents : de Frotté, de Scépeaux, Georges Cadoudal, Guillemot, de Chantreau, de Boishardy, de Solilhac, de la Vieuville prenaient part aux conférences.

Deux ou trois cents chouans, commandés par un nommé Gabillard, campés près de la Prévalaye, faisaient un service d'honneur et de sûreté, comme une force régulière.

Les représentants du peuple, les généraux républicains, se trouvaient chaque jour dans ces réunions en présence des chefs royalistes. Cormatin trônait au milieu de tout ce monde. Vêtu avec recherche, il menait grande vie et grand train ; sa table était toujours luxueusement servie ; même pendant la semaine sainte, le bal succédait aux festins. Cormatin ramenait de Rennes, dans sa propre voiture, des femmes suspectes qui étaient l'ornement peu édifiant de ces fêtes.

Une telle vie commença par frapper de discrédit le négociateur, aux yeux des vrais chouans, qui ne séparaient pas la morale et la religion de leurs convictions royalistes.

Froissés dans leurs sentiments intimes d'une telle manière d'agir, ils observèrent les allures de Cormatin et se tinrent de plus en plus sur la réserve. Aussi, quand on en vint aux signatures, la plupart les refusèrent. Sur cent vingt-cinq chefs royalistes qui s'étaient rendus à la Prévalaye, vingt et un seulement signèrent la paix, le 19 avril.

Le traité de la Prévalaye, comme celui de la Jaunaye, contenait cinq articles. La Convention accordait aux Bretons le libre exercice du culte catholique ; elle s'engageait à payer 15,000 francs d'indemnité ; elle consentait à entretenir à ses frais un corps de deux mille chasseurs à pieds, choisis parmi les troupes royalistes, et levait le séquestre de tous les biens d'émigrés. Mais, en revanche, les chefs bretons reconnaissaient la République, se soumettaient à ses lois et renonçaient à porter

les armes contre elle. Les chefs qui signèrent ce traité, réduits à une infime minorité, furent désavoués par leurs soldats. Plusieurs des signataires n'osèrent rentrer dans leurs cantonnements, de peur d'être fusillés comme traîtres.

Georges avait refusé sa signature au traité ; pour éviter toute équivoque, il était même parti pour retourner dans ses cantonnements avant la fin des conférences. Mais le regardant comme l'œuvre de son chef, il en accepta l'esprit. Rentré chez lui, il s'efforça même de faire prévaloir ses principales dispositions. Cette preuve de sa modération se rencontre dans les lettres qu'il échangea avec le général Mériage, commandant le département et le bureau central établi à Vannes. Le général Mériage était un homme droit et humain, qui s'était fourvoyé dans le camp républicain. Georges se mit en rapport avec lui, mais il n'usa de la bienveillance de Mériage pour lui que dans un intérêt d'humanité, notamment pour faire relâcher les prisonniers que la République, malgré les conventions de la Prévalaye, s'obstinait à détenir.

Nous extrayons de cette correspondance, qu'un heureux hasard a mise entre nos mains, un certain nombre de lettres que l'on trouvera aux Pièces justificatives.

Le conseil du Morbihan, dont les membres n'avaient pas adhéré au traité de la Mabilais[1], avait décidé d'envoyer en Angleterre deux d'entre eux, La Bourdonnaye et d'Allègre, pour y faire connaître l'état réel des choses, l'impatience belliqueuse des populations, et pour presser l'envoi des secours. Avant leur départ, ils virent Cormatin, qui fit tous ses efforts pour empêcher leur voyage. Par décision du Conseil supérieur de Bretagne, nulle personne en état de porter les armes ne pouvait s'embarquer sans passe-port. Cormatin profita de cette disposition pour entraver le départ des deux émissaires. Il leur refusa des passe-ports, et ils durent se cacher pour partir. La Bourdonnaye fut arrêté par les républicains,

[1] La Mabilais est une ferme où fut signé le traité qui avait été discuté à la Prévalaye. Elle était plus rapprochée de Rennes.

mais relâché peu de temps après, grâce à la trêve invoquée en sa faveur. D'Allègre seul, ayant gagné la côte, parvint à Jersey, puis en Angleterre.

En apprenant les négociations entamées par Cormatin, Puisaye déplora son aveugle confiance dans cet aventurier, et redoubla ses démarches près du gouvernement anglais pour une expédition en Bretagne. Depuis le traité de la Mabilais, un grand coup devenait nécessaire pour mettre à néant cette paix trompeuse où l'on essayait d'endormir le parti royaliste.

Mais la situation des choses était modifiée. Les Côtes-du-Nord avaient d'abord été désignées comme la base principale des opérations; depuis le traité de la Mabilais, ce pays, principal siége de l'influence de Cormatin, était désorganisé. D'Allègre dans sa mission près de Puisaye et du cabinet britannique avait vivement insisté pour que le grand effort fût dirigé dans le Morbihan, qui restait en dehors de la pacification, puisque tous les chefs de ce département avaient refusé leur signature au traité. Le plan dut être modifié en conséquence. La côte morbihanaise fut substituée aux Côtes-du-Nord dans les projets de l'expédition.

La nouvelle de cette résolution fut apportée à Georges par d'Allègre et le comte du Boisberthelot : le conseil du Morbihan fut aussitôt convoqué. Composé comme il suit, il s'assembla le 20 mai au bourg de Grandchamp : le comte de Silz, général commandant; — l'abbé de Boutouillic; — Bellec; — l'abbé Guillo; — Lemercier, membres du conseil; — le chevalier de Silz; — Georges Cadoudal; — Berthelot; — Guillemot; — de Troussier; — du Chélas; — Eonnet; — Bonfils de Saint-Loup; — Jean Jan; — Lantivy de Kerveno, — tous chefs de division, et le comte du Boisberthelot[1].

MM. de la Bourdonnaye et du Bouays n'étaient pas encore rentrés à leur poste. Le conseil résolut d'envoyer sans délai un de ses membres auprès de M. de Scépeaux pour l'engager à s'entendre avec Charette, Stofflet et Sapinaud pour une

[1] Voir aux Pièces justificatives la lettre du 12 mai 1795, signée de Silz, etc.

diversion favorable à la descente. L'abbé Guillo, chargé de cette mission, partit le 22 mai. Après cinq jours de marche à pied, par des chemins détournés, il arriva en Anjou. Près de Segré il trouva M. de Scépeaux, qui aussitôt convoqua en assemblée générale ses principaux officiers. Leur avis ne fut pas douteux. Pour donner plus de poids à cette démarche et ne rien confier au papier, il fut convenu que le général lui-même se rendrait en Vendée. Dès la nuit suivante, Scépeaux traversa la Loire; ses lieutenants en son absence devaient tout préparer pour la guerre.

Sa mission remplie, l'abbé Guillo se mit en route pour le Morbihan. Quand il y arriva, les hostilités venaient de s'ouvrir de la part des républicains par une véritable trahison.

Le 27 mai, les représentants du peuple Guermeur et Bruë rendirent à Quimperlé l'arrêté qu'on va lire :

« Mus par des causes majeures, nous arrêtons :

« Art. 1er : Que tous les individus connus pour avoir été « ou pour être, soit chef, soit sous-chef du parti désigné sous « le nom de chouans, ou de tout autre parti quelconque « ennemi du gouvernement républicain, seront sur-le-champ « mis en arrestation, et les scellés apposés sur leurs papiers, « meubles et effets.

« Art. II : Les lieux et retranchements des rebelles à Grand-« champ, Pluvigner, Lanvaux, seront sans retard attaqués et « investis s'il se peut aux mêmes heures. On s'emparera des « personnes qui s'y trouveraient rassemblées.

« Art. III : Le procureur général syndic fera faire à la « même heure une perquisition chez les pères, mères, et « autres parents de ceux qui, depuis un mois, ont abandonné « leur poste et quitté leur domicile de la cité de Vannes. On « s'assurera des personnes suspectes, et les scellés seront appo-« sés sur leurs papiers et effets. »

Le 28 mai, en exécution de ces ordres, le général Josnet la Violais dirigea trois colonnes de Vannes sur Grandchamp. Le

comte de Silz y était encore. A trois heures du matin le bourg fut cerné, sept à huit cents chouans se trouvaient dispersés dans les maisons, l'ennemi était le double en forces. A la première alarme, le comte de Silz s'élance au-devant des bleus; un coup mortel l'atteint, treize des siens succombent avec lui; les prisonniers de guerre qu'il tenait sont délivrés. Au moment de l'attaque, Georges Cadoudal se trouvait à l'abbaye de Lanvaux. Accouru à la hâte, il dirige la retraite sur la forêt du Camors. Ses soldats s'y réunirent au nombre de trois mille hommes, mais on en licencia la plus grande partie, et il ne resta quelques jours après que cinq cents hommes à la division de Georges. Prévenu par M. de Francheville que les troupes de Vannes devaient venir l'attaquer, Georges prit ses dispositions de défense. L'ennemi caché par un coude du chemin arriva tout près des chouans avant que ceux-ci aient pu le voir. Au commandement de « Feu! » qui fut exécuté par les hommes des différents partis, les bleus jetèrent un cri épouvantable, et plusieurs tombèrent, entre autres l'officier qui marchait en tête. La colonne ennemie fit un mouvement en arrière. Georges, qui avait une troupe infiniment inférieure en nombre, au lieu de les charger, garda sa position. L'ennemi, bien dirigé, se jeta dans le bois vers la droite et vers la gauche, se contentant d'employer un petit nombre d'hommes à l'attaque de front; il fusilla alors les chouans placés derrière des fascines. Georges eut deux tués et neuf blessés, qu'il fit conduire au village de Kerneur en Pluvigner, où ils furent pansés et guéris par M. Coelan, officier de santé, natif de Vannes.

Dans cette affaire, Georges reçut lui-même une balle dans la cuisse. Ce fut là l'unique blessure qui l'atteignit pendant le cours de ces guerres où il assista à plus de cent combats, tant en Bretagne qu'en Vendée. Ses soldats qui le voyaient toujours au premier rang, sain et sauf au milieu d'une pluie de balles, le croyaient invulnérable. « Vive le Roi quand même! » s'écria-t-il en sentant couler son sang, se souvenant du cri vendéen.

Les jours suivants il se rendit à Locoal-Mendon pour faire panser sa blessure. Dans la suite nous l'y reverrons.

CHAPITRE VII

QUIBERON.

L'attaque de Grandchamp par les troupes républicaines suffisait pour démontrer combien la trêve et la paix de la Mabilais étaient mal assises. De la part des chefs morbihanais, il n'y avait rien d'étonnant qu'ils se considérassent toujours comme en état de guerre; ils avaient obstinément refusé leurs signatures à un traité, qu'ils ne pouvaient prendre au sérieux. On ne pouvait leur reprocher de se tenir sur la défensive et de prendre leurs précautions en vue de la réouverture des hostilités, que tout représentait comme très-prochaine. C'est alors qu'ils accomplirent une des plus audacieuses expéditions dont fasse mention l'histoire de ces guerres.

On se rappelle qu'en revenant de Brest, Georges avait passé près de la manufacture de poudre établie au Pont-de-Buis sur la route de Chateaulin à Landerneau. Il remarqua soigneusement cet établissement et mit ce souvenir en réserve pour s'en servir à l'occasion.

D'après ses conseils, deux officiers de la division de Jean Jan, Lantivy-Kerveno et Leissègues, réunirent cinq ou six cents hommes, qu'ils dirigèrent sur le Pont-de-Buis, par le Faouet et Gourin, et de là sur Chateaulin.

En route, ils furent rejoints par l'abbé Guillo, qui, porteur d'une carte de Bretagne, se chargea de diriger les expéditionnaires à travers les cantonnements dont regorgeait le pays. Dans leur marche rapide, ils tournent les villes gardées par l'ennemi, et laissant Carhaix au nord et Scaër au sud, ils atteignent le village d'Edern le 16 juin 1795. Là, comme à

Briec et Saint-Segal, le lendemain, ils fusillent le curé jureur. Puis, réquisitionnant toutes les charrettes et chevaux qu'ils peuvent trouver, ils s'engagent dans les profondes gorges des montagnes de Cornouailles, et arrivent le 17 juin au Pont-de-Buis.

A huit kilomètres au nord de Chateaulin, la route qui mène de cette petite ville à Landerneau, puis à Brest, en contournant la rade, descend à pic, pour franchir un petit ruisseau encaissé et remonter ensuite les pentes boisées qui mènent à Quimerch. Ce ruisseau qui vient des hauts marécages des montagnes d'Arrée, prend sa source près de la chapelle Saint-Michel de Brasparts, et coule clair et rapide se jeter dans un coude de la rivière de Chateaulin, l'Aulne, non loin de Logonna. C'est là qu'était placée la poudrerie qui alimentait les arsenaux de Brest. A l'abri des entreprises extérieures, l'établissement trouvait un moteur parfait dans le ruisseau à cours rapide sur lequel on l'avait installé, et le transport facile de ses matériaux par la rade de Landévennec. On était si loin d'y redouter une attaque, que la garde de la manufacture avait été confiée à douze ou quinze vétérans.

L'enceinte fut envahie par deux cents chouans. Le reste de la troupe gardait les hauteurs, tandis qu'on enfonçait la porte principale de l'établissement et deux autres portes du parc. Le poste qui gardait la manufacture opposa quelque résistance; mais, sur les sommations réitérées de l'abbé Guillo, il dut céder à la force et fut bientôt désarmé. Les poudres sont chargées sur les charrettes, ainsi que la caisse renfermant dix-huit mille et quelques cents livres; les ustensiles et matériaux que l'on ne peut emporter sont noyés dans le canal; puis, sans faire aucun mal aux soldats, Guillo et ses compagnons reprennent la route du Morbihan.

Ils étaient à Pleyben, lorsqu'ils apprirent que des colonnes parties de Quimperlé s'étaient mises à leur poursuite. Mais pour les atteindre nul ne savait quelle route tenir; tous les rapports reçus étaient contradictoires ou incertains. Cependant les chouans, embarrassés par les charrettes qu'ils conduisaient

et engagés dans des chemins affreux, semblaient voués à une perte certaine. Des amis dévoués leur servaient d'éclaireurs.

« Ils avaient soin », lisons-nous dans le rapport républicain, « de se faire précéder par des gens portant des instru-« ments aratoires et ayant l'air de cultivateurs, qui, par leurs « rapports, cherchaient toujours à détourner la direction de « nos colonnes. »

Les chefs ennemis rassemblés à Carhaix combinèrent leurs mouvements vers Gourin et le Faouet, présumant que les Morbihanais entreraient dans leur pays par les environs de Pontcallec. Mais ceux-ci étaient à Glomel et à Trégarantec, et pendant que les colonnes républicaines passaient derrière leur convoi, ils atteignaient le Morbihan sains et saufs, après avoir heureusement accompli une des expéditions les plus extraordinaires dont fasse mention l'histoire des guerres de l'Ouest.

La poudre fut partagée entre les divisions qui avaient concouru à cette prise[1]. C'était pour les Morbihanais un trésor inestimable. Tout ce qui ne combattait pas, femmes, enfants, se mit à l'ouvrage pour la convertir en cartouches. Quant au plomb, il ne manquait pas ; les toitures des châteaux, celles des églises offraient une mine toujours prête.

Pendant que s'accomplissait l'expédition du Pont-de-Buis, une expédition d'une bien autre importance avait lieu sur les côtes du Morbihan.

Les démarches de M. de Puisaye auprès du ministère britannique avaient été couronnées d'un plein succès. A force d'instances, il avait obtenu de puissants secours. Le cabinet de

[1] Du Chélas, chef de la division du Guémenée, reçut 1,500 livres de poudre ; après en avoir employé 300 à faire des cartouches, il voulut déposer le reste dans un endroit sûr. Un sous-officier de la paroisse de Langoelan, nommé le Saint, se chargea de ce soin; il cacha les sacs sous une boiserie, dans l'église du Mercer. Au mois de décembre suivant il arriva une colonne républicaine que le mauvais temps empêcha d'aller coucher à Guémenée, où elle se rendait. Les bleus s'établirent pour la nuit dans l'église. Comme il y faisait froid, ils y firent plusieurs feux. L'un fut allumé dans l'endroit où était la poudre. Il était si fort que la boiserie en fut toute noircie. Certes, jamais troupe ne courut sans le savoir un plus grand péril. (Note extraite de l'*Histoire des guerres de l'Ouest*, par Théodore Muret, t. IV, p. 24.)

Saint-James équipa une flotte considérable, enrégimenta les émigrés qu'il appela de tous les points de l'Europe, promit de l'or aux prisonniers républicains qui voudraient servir la cause royale, et prit les uns et les autres à sa solde.

L'expédition fut fractionnée en trois parties. La première s'embarqua à Portsmouth le 10 juin 1795 et comprenait trois mille six cents hommes. A peu de distance, mille cinq cents émigrés sous la conduite de Sombreuil devaient suivre cette première expédition; et après eux devaient enfin marcher plusieurs régiments anglais qui accompagnaient le comte d'Artois.

Lorsque l'escadre, sortie de Portsmouth, parut dans la baie de Quiberon, Georges, d'Allegre et Mercier, à la tête de leurs divisions, balayèrent la côte de Vannes à Lorient, et l'on vit toute la population se porter en foule pour recevoir des armes, au-devant de ceux qu'elle appelait ses libérateurs. L'enthousiasme était à son comble; le peuple, jusqu'alors si malheureux, ne douta plus de la victoire; il entrevoyait déjà un avenir plus consolant dans le triomphe des principes auxquels il était resté fidele. On s'adressait des félicitations réciproques avec un air de bonheur et de satisfaction. On eût dit l'équipage d'un navire arrivé au port de sûreté, après une cruelle tempête.

Le 27 juin 1795, les cris de : *Vive la religion! Vive le Roi!* dont l'air retentissait, annoncèrent le débarquement sur la plage de Carnac. La multitude qui s'y était rendue était ivre de joie; son allégresse remplit les républicains d'épouvante. Déjà les partisans de la Révolution, croyant leur parti perdu sans ressource, cherchaient à se réconcilier avec les royalistes; déjà les fonctionnaires et ceux qui pouvaient craindre des vengeances, saisis de frayeur en voyant ce qui se passait autour d'eux, quittaient le pays et se retiraient à Rennes. Hoche lui-même avait donné à sa troupe l'ordre de se replier sur cette même ville.

Supposer que l'armée auxiliaire réunie à celle du pays allait promptement pénétrer dans l'intérieur, avancer sans hésiter,

tel était le plan de M. de Puisaye. Profitant du bon effet produit par le débarquement de l'expédition dont on exagérait les forces, on se fût facilement porté jusqu'aux environs de Rennes sans coup férir. Telle était aussi la pensée de Georges, et il ne se gênait pas pour l'exprimer avec véhémence.

« Ce mouvement ne compromettrait rien, disait-il, puisque « l'on n'avait pas à craindre d'attaque sur les derrières. Il « déterminerait facilement une prise d'armes dans la Vendée, « calme à cette époque. Il mettrait toute la presqu'île nor- « mande en agitation et placerait l'armée royale dans la posi- « tion la plus avantageuse, appuyée sur les deux mers, le « golfe de Gascogne et la Manche, et par conséquent à même « de recevoir de l'Angleterre de fréquents et faciles secours. »

Pendant que Georges, avec le souverain bon sens qui le caractérisait, déduisait ainsi les raisons d'aller en avant, le parti de l'inaction triomphait chez les chefs de l'expédition. Ils passaient le temps le plus précieux à se disputer l'autorité ; tandis que l'ennemi, plus actif et mieux avisé, en profitait pour rassembler ses forces.

Malgré la mésintelligence des chefs, les débuts de l'expédition s'annoncèrent sous de favorables auspices. La flotte anglaise sous les ordres du commodore de Waren battit et dispersa l'armée navale de Brest, aux ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse, que surveillait le conventionnel Topsent. Ils perdirent trois vaisseaux : le *Formidable*, le *Tigre* et l'*Alexandre ;* les autres se réfugièrent dans le port de Lorient. Un grand nombre de matelots, enfants du Morbihan, désertèrent pour aller rejoindre les royalistes.

Les émigrés se livraient à la joie ; ils contemplaient la côte morbihanaise, dont les campagnes verdoyaient sous l'éclat d'un ciel serein, avec un véritable ravissement. C'était pour eux la Terre promise, et ils n'attendaient plus que l'instant favorable pour la fouler.

Cependant les divisions de Georges, de Mercier, de d'Allègre défilaient sur la plage aux cris de « Vive le Roi ! » Ceux qui les composaient ne se faisaient pas remarquer par d'élé-

gants costumes et par une tenue d'esplanade. Les vêtements déchirés, les souliers percés de plusieurs attestant leur dévouement et leur constance dans la misère, étaient sans doute pour eux des titres à la reconnaissance des émigrés et au respect de toutes les âmes nobles. Tout le monde n'en porta pas ce jugement. M. de Puisaye entendit autour de lui quelques plaisanteries sur ces tenues en désordre, qui lui apprirent qu'il y avait parmi les émigrés trop de personnes que la Révolution n'avait pas corrigées. Il feignit de n'avoir pas prêté l'oreille et s'empressa de présenter les chefs au commodore de Waren. La distinction avec laquelle ce dernier les accueillit prouva à Puisaye que le chef anglais saurait mieux que bien d'autres apprécier les dévouements.

« Combien d'hommes nous amenez-vous ? demanda Puisaye à d'Allègre.

— Dix-huit cents, répondit celui-ci, tous jeunes, vigoureux et pleins de zèle. »

C'étaient pour la plupart des matelots.

« Tant mieux, répliqua Puisaye, il faut les faire habiller et armer demain.

— Demain, oui! Mais après-demain nous coucherons à Vannes. »

Sur-le-champ Puisaye donna l'ordre de distribuer des armes aux divisions arrivées les premières.

Malheureusement, les officiers émigrés n'agissaient pas ainsi, et avaient pour les insurgés des procédés bien différents. Voici à ce sujet un fait bien caractéristique que rapporte en ses mémoires Rohu, officier à la division de Georges :

« Georges m'envoya porter une lettre au général d'Hervilly, « commandant en chef des troupes débarquées, et qui avait « établi son quartier général au bourg de Carnac. Je fus bien « accueilli par ce général, qui me fit passer au salon, où l'on « me servit à boire et à manger en attendant la réponse. « L'homme qui m'avait servi était remonté près du général, « deux messieurs entrèrent dans le salon, et, faisant le tour de « la table, l'un d'eux dit à l'autre : Qu'est-ce que cela? — Un

« chouan sans doute, répondit l'autre ; on ne voit que cela, « ici.

« Me levant alors, je leur dis : Prenez patience, messieurs, « avant longtemps vous en verrez d'une autre couleur, plus « que vous ne voudrez.

« Là-dessus ils sortirent, et je retournai près du général, à « qui je racontai ce qui venait d'avoir lieu. Il me parut très- « mécontent de ce qui s'était passé et envoya son ordonnance « s'informer de ces personnages. En m'expédiant, il me pria « d'oublier ce petit désagrément et de venir hardiment le « trouver quand les besoins de service l'exigeraient, m'as- « surant qu'une pareille chose ne se renouvellerait plus. »

Mais revenons au débarquement de l'armée des émigrés ; la beauté du temps, les acclamations des populations riveraines, tout semblait favoriser les proscrits au début de la campagne.

La baie de Quiberon est l'extrémité du « *Mare Conclusum* » de César ; rade superbe pouvant contenir toutes les flottes de l'Europe, elle est protégée des grands vents d'ouest par la presqu'île de Quiberon même, et de ceux du sud par Belle-Ile au fond, et plus près par les îlots d'Houat et d'Hœdick. Une mer difficile à naviguer, des récifs dangereux, des courants rapides, font tout autour une sorte de circonvallation facile à surveiller, et la plage de Carnac forme à marée haute un point de débarquement étendu et sans obstacles.

La flotte anglaise ne possédait pas assez de bateaux plats pour débarquer toutes les troupes à la fois ; les régiments de Loyal-Émigrant et de Royal-Louis furent les premiers que l'on transporta sur la terre ferme. Six chaloupes canonnières les accompagnaient. Sir John Waren voulut tout conduire lui-même.

Le pays était semé de garnisons. Landévant et Mendon étaient occupés par des troupes de ligne ; le chef de demi-brigade Roman commandait à Auray ; Carnac avait pour le défendre deux ou trois cents hommes, dont une partie était placée sur le mont Saint-Michel, antique gall-gall druidique,

dominant tout le pays environnant. Mais les Morbihanais étaient aussi sous les armes, et bientôt des bâtiments de l'escadre on entendit la fusillade. Georges Cadoudal et ses chouans attaquaient Carnac. Les bleus ne firent qu'une faible résistance; Tinténiac enleva de son côté le poste du mont Saint-Michel. Le chef de demi-brigade Roman, averti que la population s'agitait et se dirigeait vers la côte, et présumant qu'un débarquement se préparait, accourait, à la tête de neuf cents hommes, au secours de la garnison de Carnac. Il arriva pour recueillir les fuyards et repoussa les premiers tirailleurs royalistes. Georges Cadoudal et d'Allègre l'attaquaient de front. La résistance fut d'abord assez vive, l'ennemi chargea à la baïonnette. Alors Mercier, usant d'une manœuvre qui lui était habituelle, se porta par un mouvement tournant sur les derrières des républicains, qui, pris entre deux feux, furent écrasés. Ils perdirent deux cents hommes tués ou blessés; ceux qui réussirent à s'échapper s'enfuirent en désordre, abandonnant leurs chefs. Le colonel Roman s'égara au milieu du labyrinthe des champs entourés de talus, et ne rentra que fort tard à Auray, où son absence excita une vive inquiétude. C'est après ce brillant début qu'eut lieu le débarquement de l'armée émigrée. L'empressement de la foule, les cris d'enthousiasme, répétés par d'immenses populations qui se pressaient sur la plage, pour faire accueil aux émigrés, importunaient le comte d'Hervilly, homme méthodique et compassé, qui voyait dans cette cordiale expansion une grave atteinte aux lois de la discipline militaire. Aussi gardait-il un silence glacial et une roideur de formes contrastant avec les manières engageantes du comte de Puisaye, qui, mieux avisé, se livrait à la joie et ne craignait pas de se mêler à la foule.

A peine les troupes expéditionnaires furent-elles débarquées que le comte d'Hervilly les forma et marcha en bel ordre sur Carnac, où il établit son quartier général. L'armée royaliste grossissait sans cesse, on lui distribua onze mille fusils; le nombre des insurgés armés s'éleva bientôt à quinze mille. On forma six divisions, qui furent chacune placées sous les ordres

de Georges Cadoudal, d'Allègre, Jean Jan, Mercier-la-Vendée, de Lantivy et de Saint-Régeant.

Ces divisions[1] furent partagées en trois brigades, sous le commandement des généraux de Tinténiac, comte de Boisberthelot et vicomte de Vauban[2]. Toutes les trois se mirent immédiatement en marche. Le chevalier de Tinténiac s'empara de vive force de Landévant; le comte de Boisberthelot pénétra dans Auray, non sans quelque résistance; Vauban s'établit sans coup férir au centre, à Mendon, excellente position, protégée par trois bras de mer. Ainsi placée, cette brigade devait porter des secours suivant les circonstances à Tinténiac ou à Boisberthelot. A toutes on promit de les faire soutenir par de l'artillerie et des troupes soldées. Vaine promesse, M. d'Hervilly, prétextant les ordres qui lui confiaient la disposition de ces dernières troupes et mettant en avant sa responsabilité, refusa constamment tout secours.

A Auray, les insurgés prirent possession de la ville, au milieu des manifestations de la joie publique; la garde nationale, forte de quatre cents hommes, se joignit, tout équipée et tout armée, aux royalistes. Elle était commandée par un des hommes les plus justement estimables de la ville, et dont nous avons déjà cité le nom, M. Glain l'aîné. Elle forma un corps particulier qui conserva le nom de bataillon d'Auray.

[1] La division équivalait à un régiment.

[2] Vauban (Anne-Joseph le Prestre, comte de), arrière-petit-neveu du maréchal, né à Dijon le 10 mars 1754, mort dans le Charolais le 20 avril 1816.

On a publié de lui : *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*. Paris, 1806, in-8°.

On a dit que cette publication n'était qu'une manœuvre de la police impériale pour discréditer la cause des Bourbons. Une seconde édition a paru en 1814. Malgré cette réimpression, l'ouvrage est devenu fort rare, la Restauration en ayant fait rechercher et détruire beaucoup d'exemplaires.

M. de Beauchamps en a cité et réfuté quelques passages dans la préface de la 4e édition de son *Histoire des guerres de la Vendée*. Les auteurs de la *Bibliothèque historique* en ont rapporté et commenté, avec beaucoup de malignité de longs fragments dans leurs tomes IX et X, année 1819.

La *Biographie Michaud* (t. XLVIII) consacre au comte de Vauban un article d'où sont extraits les détails qui précèdent.

Dans toute l'étendue des pays occupés par les forces royales, les églises se rouvrirent bientôt, le culte fut rétabli, et la foule put enfin se prosterner librement au pied des autels. De toutes parts les prêtres accouraient saluer dans l'évêque de Dol un confesseur de la foi, un évêque légitime. Pour l'administration civile le comte de Botherel reprit son ancienne qualité de procureur général syndic des états de Bretagne.

L'incertitude qui résultait des funestes contestations entre d'Hervilly et Puisaye consuma dans l'inaction cinq jours d'un temps précieux. L'enthousiasme du premier instant fit place à un mécontentement marqué, et l'on vit paraître le germe des divisions qui devinrent par la suite si fatales. L'antagonisme qui s'était montré parmi les chefs ne tarda pas à se faire sentir chez les soldats. Les émigrés soutenaient d'Hervilly dont ils sentaient la grande expérience et les talents militaires, et ne voyaient dans Puisaye qu'un général parvenu sans avoir fait aucun apprentissage du métier si difficile de la guerre. De leur côté, les gens de l'intérieur, séduits par les formes et l'élocution facile de Puisaye, rebutés par les manières roides, le ton brusque et hautain de d'Hervilly, témoignaient hautement de leur attachement pour le premier et ne faisaient pas mystère de leur antipathie pour le second. Quand une armée discute ses chefs, elle est prête pour l'indiscipline et la défaite.

Cependant il fut décidé que l'on s'emparerait du fort Penthièvre et de la presqu'île de Quiberon pour atteindre le but que les instructions britanniques avaient prescrit à d'Hervilly, d'occuper d'abord un point fortifié sur la côte pour en faire une place d'armes et un dépôt d'approvisionnements. C'est à ce système bien appliqué que Wellington dut plus tard son succès en Portugal, aux lignes de Torres-Védras.

Avant de poursuivre le récit des événements, il est nécessaire d'examiner le terrain sur lequel ils vont se dérouler.

A dix-huit kilomètres à l'ouest de l'entrée de la rade de Lorient, la côte morbihanaise basse et sablonneuse, après avoir couru du nord-ouest au sud-est, s'infléchit brusquement au sud, forme une presqu'île de quinze kilomètres de long et

revient à trois kilomètres du point où elle a changé tout d'abord de direction reprendre son inclinaison vers le sud-est. La presqu'île elle-même est formée de deux parties bien distinctes. La partie qui se rattache au continent, sur un espace de huit kilometres, est basse, sablonneuse, mamelonnée de dunes recouvertes d'une végétation courte et serrée à fleur de terre. Au nord, les hauteurs de Sainte-Barbe et de Plouharnel la dominent; au sud est une isthme que défend le fort Penthièvre. La largeur moyenne de cette partie n'excède pas huit cents mètres, et sous le fort Penthièvre, dans les grandes marées, les eaux de la baie se mêlent à celle de la grande mer, de la mer sauvage, comme disent les habitants. Toute cette zone est appelée dans le pays « la Falaise », singulière antithèse de l'expression géographique.

A partir du fort Penthièvre commence la seconde partie, véritablement la presqu'île. Le terrain s'élargit, la côte s'élève entre les deux mers; déchiquetée, sauvage à l'ouest, elle est plus régulière sur la baie. Curieux pays à l'intérieur, sans le moindre arbuste que quelques figuiers abrités par des murs. Les villages agglomérés pour être moins battus du vent; les champs protégés par des murets de pierres sèches; les femmes labourant, les hommes à la mer; puis partout où le travail n'est pas victorieux des éléments, le sable, toujours le sable courant sa course, accompagné d'écume et d'embruns. C'est une petite, mais fidèle image saharienne. Telle était la place d'armes que les émigrés allaient choisir, faute stratégique au premier chef, car sa sortie étranglée ne permettait pas de prendre l'offensive en présence de l'ennemi.

Le 30 juin, de grand matin, d'Hervilly réunit quinze cents hommes, et, suivant la falaise, marche à leur tête pour assaillir le fort. Ce dernier était occupé par une garnison de six cents hommes provenant du régiment de la Reine et qui n'avait pas oublié les traditions de son ancien corps. Aussi, dès qu'il fut sommé de se rendre au Roi, le commandant se rendit à discrétion. Quatre cents hommes demandèrent à servir sous leur ancien drapeau. Les officiers et deux cents autres soldats répu-

blicains furent déclarés prisonniers de guerre, et comme tels envoyés en Angleterre.

Cependant, Hoche, revenu de sa première surprise, mettant à profit le temps que les émigrés, malgré les instances de Puisaye et de Georges, perdaient avec une si fatale insouciance, devant la longue inaction des royalistes, commença à croire que tout espoir de résistance n'était pas perdu.

Rentré à Vannes à la tête de deux cents hommes évacués de la côte, il ordonna aux généraux Humbert, Crublier, Mermet et Dejeu, de lever et de réunir les petits cantonnements; à son chef d'état-major à Rennes, le général Chérin, de lui envoyer à marches forcées six mille hommes, six pièces de canon et six obusiers. Il demanda des secours au général Canclaux, à Nantes, et au général Aubert-Dubayet, en Normandie. Le 30 juin, Hoche n'avait à sa disposition que deux mille hommes; il en comptait treize mille le 5 juillet. En attendant l'arrivée de tous ces secours, il se porta vers Auray, qu'il attaqua de front, avec ses deux mille hommes. Cette attaque fut infructueuse; le général du Boisberthelot la repoussa vivement, et poursuivit même les ennemis assez loin sur la route de Vannes.

Une seconde attaque ne réussit pas mieux que la première; mais grâce aux renforts qui lui arrivaient de toutes parts avec célérité, Hoche put enfin combiner une attaque sérieuse. Il attaqua encore Auray de front et de flanc à la fois, ayant réussi à tourner la rivière au nord. Le général de Boisberthelot fut forcé d'abandonner la ville, et de se replier sur Locmariaker et Carnac. Maîtres d'Auray, les républicains se portèrent sur Landévant, d'où ils délogèrent Tinténiac, qui, pris entre deux feux par le général Josnet-Laviolais, venu d'Hennebont, ne put faire qu'une résistance de quelques heures. Le matin de ce même jour, un habitant de Lorient s'était présenté au quartier de Mendon, demandant à parler au commandant en chef. Vauban le fit conduire par le comte de Botherel au quartier général de Puisaye. Cet homme se présentait au nom des personnes qui s'étaient déjà mises en rapport avec de Puisaye,

pour la reddition de Lorient. Sa démarche toute spontanée était faite au nom des habitants, de la garde nationale et d'une partie de la garnison, dont la plupart avait servi en Normandie sous les ordres de Puisaye. Leur envoyé assura le général qu'il pouvait compter sur eux, s'il leur garantissait l'effet des promesses contenues dans la proclamation; qu'aussitôt qu'il aurait pénétré dans l'intérieur de quelques lieues, ils arboreraient le drapeau blanc, et ouvriraient leurs portes aux détachements qu'il enverrait pour en prendre possession. Puisaye fit amener ce député devant lui, et après l'avoir traité de la manière la plus honorable, il le congédia, en le chargeant de porter à ses concitoyens les paroles les plus propres à les affermir dans leurs résolutions et à entretenir leur zèle. Il importait de reprendre les postes que Tinténiac et de Boisberthelot avaient été forcés d'abandonner. Le 4 juillet, Puisaye pressa d'Hervilly de concourir à ce mouvement pour calmer les insurgés, qui avaient des causes trop réelles de mécontentement. Toujours dépourvus d'artillerie, que d'Hervilly persistait à leur refuser, ils avaient seuls jusqu'à ce moment supporté le poids de la campagne. N'était-il pas juste que les troupes soldées se montrassent à leur tour au premier rang. Puisaye proposa à d'Hervilly de mettre Loyal-Émigrant et Royal-Louis, comme têtes de colonne, avec dix mille insurgés en première ligne; de placer en réserve quatre mille autres chouans, que soutiendraient du Dresnay et Royal-Marine, et de marcher ainsi contre l'ennemi.

Au premier abord, d'Hervilly parut se rendre à cet avis. Il donna l'ordre à Vauban de se rapprocher et de prendre position à trois quarts de lieue en avant du quartier général.

M. de Vauban se replia, Hoche le suivit; de Rennes, de Brest, de Nantes, ce dernier avait reçu des troupes de toutes armes et une nombreuse artillerie. Lemoine, Humbert, Valletaux étaient accourus à son aide.

Le 5 au matin, M. de Vauban, ayant fait connaître l'impossibilité où il était de se maintenir dans sa nouvelle position, reçut l'ordre de se replier sur Carnac, et de s'y défendre jusqu'à

la dernière extrémité, avec l'assurance positive que toutes les mesures pour le soutenir étaient prises.

M. de Vauban exécuta cet ordre sans être inquiété. Dans cette position son centre était à Carnac, sa gauche à Sainte-Barbe occupé par Georges Cadoudal, avec trois mille chouans; le corps du général de Boisberthelot, commandé par d'Allègre, formait la droite au Mont Saint-Michel.

Cependant M. d'Hervilly se mit en route avec un régiment. Puisaye, de son côté, monta à cheval, accompagné de MM. de Contades, de la Jaille, de Gras et d'un palefrenier anglais. Les insurgés l'accueillirent par un silence glacial; la frayeur et le mécontentement se peignaient dans tous les regards; en vain chercha-t-il à calmer les esprits et à ranimer l'espérance, il ne persuada personne. Il revenait avec l'espoir qu'un succès prochain ne tarderait à faire cesser les alarmes, lorsqu'il rencontra d'Hervilly, à la tête des troupes soldées, qu'il faisait rentrer dans la presqu'île.

On se figurera aisément quels furent son mécontentement et sa surprise. D'Hervilly vint à Puisaye. Celui-ci l'interrogea vivement pendant une demi-heure qu'il employa à faire défiler ses troupes, et à gourmander ceux des officiers qui ne saluaient pas ensemble. Il avait l'air de ne pas se posséder. M. de Puisaye lui demanda pour la vingtième fois au moins si c'était comme cela qu'il exécutait les dispositions dont ils étaient convenus ensemble. Pour toute réponse, d'Hervilly se répandit en invectives contre les insurgés, disant qu'on ne pouvait pas faire la guerre avec de pareilles troupes, qu'il n'exposerait pas à une défaite celles qui lui étaient confiées, et qu'il n'y avait rien autre chose à faire que de rembarquer sur-le-champ, ou de s'enfermer dans la presqu'île, pour y attendre les ordres du gouvernement britannique et ceux de M. le comte d'Artois. « Ces reproches, continue Puisaye, adressés aux insurgés étaient « aussi dans la bouche d'un grand nombre d'officiers, qui, « cependant, n'avaient pas tiré encore un coup de fusil; tandis « que tout le poids de la guerre avait pesé sur les seuls objets « de cette criante injustice. »

Les premiers efforts des chouans, avaient été couronnés de succès; à Landévant, à Auray, à Mendon et à la prise de la presqu'île. S'ils avaient été forcés de se retirer devant des troupes régulières soutenues par de l'artillerie, ils s'étaient retirés en bon ordre, et ne l'avaient fait que parce qu'on leur avait ôté leurs armes et le faible détachement qu'on semblait ne leur avoir donné, pendant douze heures, que pour leur faire penser qu'on se jouait de leur sacrifice et de leur dévouement.

Au moment où les insurgés apprirent que les troupes soldées étaient rentrées dans la presqu'île, leur irritation ne connut plus de mesure. Confondant les innocents et les coupables, leur indignation s'exhala contre les émigrés, à l'exception de ceux qui depuis la descente étaient dans leurs rangs, et qui avaient gagné leur confiance. Déjà toute la campagne était couverte de vieillards, de femmes et d'enfants, éplorés et fuyants, chargés de ce qu'ils avaient pu sauver de leurs chaumières, chassant devant eux leurs bestiaux, et invoquant la vengeance du ciel contre ceux qu'ils accusaient de les avoir trahis.

Les chefs des insurgés ne prenaient pas soin de dissimuler leur rage. « Georges », dit Puisaye dans ses Mémoires, « qui « était singulièrement aimé de ses soldats et qui avait encore « la candeur et la rudesse de l'état dans lequel il était né, et « Mercier-la-Vendée, son ami, qui avait toute l'impétuosité « de la jeunesse, se montraient les plus furieux : *Les monstres,* « s'écriait le premier, *auraient dû être engloutis dans la mer,* « *avant d'être arrivés à Quiberon* [1]. »

Les esprits étaient donc montés à ce point que la perspective du danger pouvait seule empêcher les chouans de se débander et de fuir de toutes parts.

[1] « Ceci a été trop public et il a survécu trop de témoins pour qu'on ait le « droit d'en exiger d'autres preuves, mais j'aurai bientôt à copier les lettres de « Georges et de Mercier où ils m'écrivaient la même chose et dans les mêmes « termes. Ce mot leur était devenu si familier que Georges le répétait encore « plusieurs années après. » *Note de Puisaye*, t. IV, p. 261.

M. de Vauban, dans sa position, n'avait de retraite que sur la presqu'île, et si l'ennemi parvenait à forcer le poste de Sainte-Barbe, cette retraite était coupée. Il prit le seul parti qu'il y avait à prendre. Il envoya à d'Allègre l'ordre de se replier sur lui, et lorsque cet officier l'eut rejoint avec sa division, il se mit en marche pour Sainte-Barbe. En arrivant là, il y trouva Georges qui commandait un corps d'excellentes troupes. Peu d'instants auparavant, il avait reçu une lettre de lui qui signalait l'ennemi à Plœmel, et disait que des prisonniers faits par un détachement de son corps lui avaient annoncé qu'à la pointe du jour les bleus marcheraient en trois colonnes pour attaquer la droite, la gauche et le centre de la division. M. de Vauban fit sortir Georges du village pour reconnaître l'ennemi qui commençait à se former à une courte distance et dans une médiocre position. « Réunissons ce que nous avons « de meilleur, lui dit-il, attaquons sur l'heure; nous battrons « l'ennemi, nous le poursuivrons, cela sauvera Sainte-Barbe et « peut-être la presqu'île et l'armée. »

Georges lui répondit « qu'il ne pouvait ni ne voulait atta- « quer, que ses gens étaient furieux, découragés, qu'ils ne con- « sentiraient pas à se battre, qu'ils étaient indignés des troupes « de ligne, de n'être en rien aidés; pourquoi et pour qui donc « sont venus tant de secours de l'Angleterre, si l'on ne veut « pas s'en servir? Je me reproche bien, ajouta-t-il, d'avoir « protégé cette descente, qui ne tend à rien moins qu'à faire « écraser le parti par le système destructeur que l'on a « adopté[1]. »

Ayant deux lieues de sables à traverser, et craignant que l'ennemi n'eût de la cavalerie, Georges pensait que la seule extrémité possible, dans la circonstance, était une retraite immédiate et précipitée, une retraite à qui marcherait le plus vite jusque dans les forts.

Vauban s'éleva fortement contre cet avis, affirmant, à juste titre, qu'il était toujours dangereux de prendre un tel parti à

[1] Vauban, *Mémoires sur la Vendée*; Rouget de l'Isle, *Historique et souvenirs de Quiberon*.

la guerre. Mais il vit bientôt, par la disposition dans laquelle il trouva Georges et les siens, que toute offensive était pour l'instant impossible à espérer. Toutefois, il lui prouva qu'une bonne retraite était impérieusement nécessaire.

Il ajouta une observation bien propre à faire impression sur le cœur compatissant de Georges. Qu'allait devenir cette multitude de vieillards, de femmes et d'enfants que l'armée des chouans laisserait après elle? Cette observation ramena Georges à l'idée d'une retraite en règle.

Elle fut ordonnée par M. de Vauban, et se fit en ordre parfait et avec un aplomb remarquable, digne des meilleures troupes de ligne. Les chouans étaient presque toujours à demi-portée de fusil de leurs ennemis ; la fusillade était des mieux nourries, et l'ardeur fut telle de part et d'autre qu'il y eut des hommes tués à la baïonnette.

Georges, qui dès lors par sa présence savait électriser le courage de ses soldats, formait l'arrière-garde et était toujours au point le plus menacé. « *C'est aujourd'hui*, disait-il, *que les* « *chouans doivent prouver aux troupes de ligne qu'ils savent* « *combattre aussi régulièrement qu'elles !* »

Cette retraite dura trois heures, en défendant pied à pied le terrain, presque jusque sous le canon du fort de Penthièvre, qui n'est qu'à deux petites lieues de Sainte-Barbe. Elle devint le fondement de la réputation militaire que Georges s'est acquise depuis, et de la confiance que ses soldats lui ont toujours témoignée.

Chassée par l'effroi que lui inspirait les bleus, la population s'était réfugiée sous la protection des armes de Cadoudal. Plus de dix mille individus des deux sexes entravaient la marche de ses colonnes et le mouvement de ses soldats. Aussitôt que la retraite commença, toute cette population se mit à fuir vers le fort Penthièvre. Les cris des bestiaux se mêlant à ceux des enfants et des femmes redoublaient la confusion.

Un petit bras de mer qui remonte jusqu'à Sainte-Barbe sépare la Falaise de Plouharnel.

La route d'Auray à Quiberon passait à gué le bras de mer et

au sortir du petit bourg de Plouharnel descendait directement sur la plage, au lieu de contourner la base des hauteurs comme elle le fait maintenant, en se servant de l'ancienne chaussée du Bégo qui n'était utilisée qu'à marée haute. Les habitants du bourg se précipitaient pour traverser le gué de Saint-Guenhaël et la chaussée, chacun se pressait pour franchir les passages encombrés, pour se mettre sous l'abri de la dernière colonne des combattants. Le bataillon d'Auray se dévoua pour sauver ces malheureux. Le commandant Glain se porta aux moulins de Kergonnan, à l'est de Sainte-Barbe. Retranchée dans les moulins et derrière quelques clôtures, la petite troupe ouvrit une fusillade incessante qui arrêta l'ennemi pendant assez longtemps pour permettre à la foule fugitive de s'écouler. Mais déjà l'intrépide bataillon était tourné sur sa gauche par la colonne ennemie, qui avait attaqué Sainte-Barbe et dépassait l'étang du Bégo. Georges Cadoudal, déjà arrivé à la moitié de la Falaise, voit le péril de ces braves et retourne sur ses pas. Il prend position au bord de la baie pour attendre le bataillon que les bleus serraient de trop près, et le protéger à mesure qu'il franchirait le passage dangereux. Ils s'y lancèrent sans hésiter malgré la marée montante; au milieu du passage ils avaient de l'eau jusqu'à la ceinture. Les républicains durent faire le tour par la chaussée du Bégo. Pendant ce temps, Georges et le bataillon d'Auray rejoignaient le gros de la colonne et, comme nous l'avons dit plus haut, parvenaient heureusement sous le canon du fort Penthievre. Georges avait fait passer entre lui et la presqu'île les habitants désarmés; à leur arrivée dans le fort il fut aussi surpris qu'irrité de voir que les barrières avaient été fermées. Alors son indignation ne connut plus de bornes, les chouans se précipitèrent sur les palissades, et, en un clin d'œil, ils ouvrirent un passage à leurs malheureux compatriotes.

Pour Cadoudal, cette retraite du 6 juillet fut aussi glorieuse que bien des victoires. Hoche voyant que le fracas des boulets, les charges de cavalerie ne causaient pas le plus léger désordre dans les rangs des paysans bretons, admirait leur courage et

exprimait bien haut le regret de ne pas voir tous ces Français combattre sous le même drapeau[1].

Les chouans ne perdirent qu'un homme et n'en eurent que trois de blessés; la perte des républicains fut bien autrement considérable.

A mesure que ceux-ci avaient envahi le terrain qu'on leur avait abandonné, leur passage avait été signalé par toutes les cruautés qui leur étaient familières. Des maisons incendiées, des personnes coupées en morceaux, des enfants embrochés à la pointe des baïonnettes, partout des traces de la plus affreuse dévastation, tels sont les horribles souvenirs, encore vivants au bout de quatre-vingt-dix ans, que l'armée républicaine de Quiberon a laissés derrière elle dans cette campagne.

Une partie des cantonnements du général Hoche avaient été mobilisés sous la direction des chefs actifs; ils parcouraient les campagnes pour les contenir et dissiper les rassemblements.

Plusieurs de ces colonnes épouvantèrent le pays par les excès auxquels elles se livrèrent. L'une surtout, celle de Crublier, acquit en ce genre une terrible célébrité. Non-seulement elle pilla les fermes, mais elle les incendia et sembla prendre à tâche de renouveler toutes les horreurs commises en Vendée. Quelques jours avant la retraite du 5 juillet, un détachement de la division Vauban entrait dans le bourg de Belz, que les bleus avaient quitté depuis à peine un quart d'heure. Un homme de cette paroisse, sergent de sa compagnie, voulut en passant embrasser sa famille. Quel horrible spectacle! Dans des flots de sang gisaient sa mère, sa femme, sa sœur, ses deux petits enfants! tous morts et criblés de coups de baïonnette! Presque fou de désespoir, ce malheureux sort, en poussant des cris affreux : « Heureusement j'ai des armes », dit-il, « marchons! marchons! » Aidé de ses compagnons, il place dans la rue les cadavres, et met devant sa porte ces témoignages de la férocité de l'ennemi. Comme lui, tous ne respirent que vengeance et courent la chercher; des femmes accompa-

[1] *Correspondance de Hoche.*

gnent la colonne et les excitent encore de leurs cris furieux. La troupe royaliste rencontre un parti républicain, l'attaque avec rage et lui fait expier ces massacres odieux.

De pareils brigandages sont attestés à chaque instant dans la correspondance même de Hoche.

« J'ai l'âme déchirée », écrit-il à Berquet, commissaire du département, « de voir la conduite de la malheureuse armée « que je commande. Tous mes ordres, tous les arrêts pos- « sibles n'en changeraient pas l'esprit; c'est la peine de mort « qu'il faut faire subir sur-le-champ aux scélérats qui se sont « familiarisés avec l'assassinat, le vol et l'incendie. La loi n'a « aucune puissance dans nos mains, et c'est cependant à nous « qu'on s'en prend des désordres des autres qui me tuent. »

Puis au Comité de salut public :

« J'ai l'âme déchirée des horreurs qui se sont commises « dans les campagnes; il n'est sorte de crimes que n'aient « commis les soldats de l'armée. Le viol, l'assassinat, le pil- « lage, rien n'a été excepté. Mon pouvoir se borne à faire « arrêter les délinquants et à les envoyer à un tribunal mili- « taire, qui juge l'intention, ce qui ne produit pas grand effet. « Cependant beaucoup de coupables sont arrêtés. Ce sont « principalement les officiers que je rends responsables. « L'unique remède est d'établir à cette armée, ainsi qu'on l'a « fait à celles de l'Ouest, une commission qui juge à mort le « scélérat qui quitte son rang pour aller porter la désolation « dans les campagnes. »

Enfin au représentant Lanjuinais :

« On ne vous a pas dit toute la vérité : en accusant mes sol- « dats de piller, on aurait dû ajouter : ils assassinent, ils « violent..... Les lois sont impuissantes, et le malheureux « général est obligé d'en faire justice le sabre à la main..... Je « ne connais pas de métier plus horrible que de commander à « des scélérats qui se repaissent de tous les crimes [1]. »

Ces horreurs, non moins que l'exécution des victimes de

[1] *Correspondance de Hoche*, des 8, 9 et 11 juillet 1795.

Quiberon, eurent un long retentissement dans le pays. Elles imprimèrent à la guerre civile un caractère d'atrocité dont le souvenir existe encore. On sait qu'en représailles des victimes de Quiberon, Charette fit fusiller plusieurs centaines de prisonniers dans la cour du château de Belleville. De même Georges, à partir de cette époque, ne fit plus pendant quelque temps de prisonniers; ceux qui tombaient entre ses mains étaient envoyés à la mort en expiation des torrents de sang versés à Vannes et à Auray, au mépris de la foi jurée. De là ces accusations de cruauté et de férocité qui lui ont été prodiguées par des historiens n'envisageant que les effets sans analyser les causes. Ils n'ont pas su la tendresse et l'ineffable bonté dont son âme était remplie; dans les rares occasions où il s'est montré inexorable, c'est à la justice qu'il a sacrifié la commisération. Il cessa du reste bien vite d'user de représailles, et nous le verrons par la suite étonner les ennemis par sa clémence.

CHAPITRE VIII

L'ARMÉE ROUGE.

En arrivant à Quiberon, les Bretons qui avaient combattu toute la matinée, accablés de fatigue et d'épuisement, sans avoir pris aucune nourriture depuis la veille, s'étaient couchés par terre et attendaient des vivres. La distribution ne se faisant pas, leurs capitaines réclamèrent auprès du commissaire chargé de ce service. Celui-ci répondit par un refus, prétendant qu'il ne pouvait livrer aucune ration sans l'ordre de M. d'Hervilly. Pleins de fureur, Vauban et d'Allègre se rendent chez Puisaye, suivis d'une troupe de chouans, non moins irrités qu'eux. Sur-le-champ Puisaye leur remet un ordre pour le commissaire des vivres. Cet employé persistant dans son refus, d'Allègre, hors de lui, menace d'en venir à des extrémités violentes. La résistance cède enfin devant cet argument, et les vivres sont distribués.

Désormais la presqu'île, outre ses habitants et trois mille hommes de troupes soldées, renfermait huit mille chouans et au moins pareil nombre de vieillards, de femmes et d'enfants réfugiés. Or, la presqu'île nourrit à grand'peine sa population, et la flotte n'avait embarqué que six mois de vivres pour une armée de dix mille hommes. Il n'était pas possible cependant de laisser toute cette foule mourir de faim, d'Hervilly donna l'ordre que tous les hommes recevraient la demi-ration des hommes soldés ; les femmes et les enfants devaient recevoir quatre onces de riz, mais sans aucune solde. Le comte de Vauban en parla à Puisaye et fit les plus vives représentations en faveur des royalistes indignés. Puisaye exprima son

mécontentement avec beaucoup d'amertume dans la feuille d'ordre et fit augmenter la distribution des royalistes. D'Hervilly leur proposa ration et solde entière, à condition de s'engager dans les troupes soldées à ses ordres. C'était dévoiler sa pensée secrète, et l'on peut juger que si l'on avait refusé jusque-là aux insurgés des secours accordés aux troupes de ligne, si l'on n'avait pas permis aux premiers d'aller en avant et de faire la guerre qui leur était propre, qu'enfin si l'on avait entravé de mille manières les chefs et les opérations, c'était pour se former une armée soldée qui eût agi directement sous les ordres de M. d'Hervilly.

Jamais idée plus fausse et plus inacceptable ne fut inspirée par des calculs plus étroits et plus personnels. Ce qui fait un chef en temps de révolution, c'est la confiance; or, M. d'Hervilly ne l'avait pas et ne pouvait l'enlever au comte de Puisaye, qui l'avait conquise, au moins momentanément, par son habile pénétration des véritables instincts du pays. L'homme en qui la confiance publique devait s'incarner avec une colossale puissance, la conquérait en ce moment à son insu en combattant à côté de ses compatriotes, en partageant sans se plaindre leurs souffrances, en leur donnant à tout instant l'exemple du courage, de la résignation, de la patience dans les revers et de l'abnégation la plus complete. Mais Georges Cadoudal ne s'était pas encore complétement révélé.

Au moment où les royalistes furent enfermés dans la presqu'île de Quiberon, l'absence du commandement laissait tout dans le désordre et la confusion, tout le monde accablé de lassitude et d'épuisement demandait à grands cris des vivres que personne ne fournissait, ils perdirent l'espoir qu'ils avaient gardé jusque-là de sortir vainqueurs de cette lutte.

Il restait encore une ressource, et dès l'entrée dans la presqu'île, Georges avait proposé de l'employer, observant que, dans aucun cas, on ne pouvait rester dans une si mauvaise position, et que se borner à la défense de la place serait une grande faute, qui ne manquerait pas d'attirer de funestes conséquences. Il s'agissait d'opérer une diversion à l'intérieur

et pour cela de débarquer sur la terre ferme deux corps de troupes, qui se réuniraient pour attaquer les derrières de l'armée de Hoche, pendant que les troupes de Quiberon l'attaqueraient en face.

Toutefois, quelques jours avant cette diversion, Puisaye retint les chouans auprès de lui pour faire une reconnaissance, dont le but était de surprendre l'ennemi dans les positions de Sainte-Barbe. Il avait déjà remarqué, du fort, l'activité avec laquelle les républicains travaillaient aux retranchements. Dans les travaux, les officiers et les soldats rivalisaient d'ardeur; ceux-là, en manches de chemise, n'étaient distingués que par le hausse-col. Mais ce jour-là Puisaye était d'autant plus décidé à les attaquer à l'improviste, qu'ils avaient négligé les précautions les plus élémentaires pour se garder, et n'avaient pas un seul poste en avant. L'attaque fut donc résolue.

A onze heures du soir, les troupes soldées et un corps d'excellents chouans sous les ordres de Georges, de d'Allègre et de Mercier, le tout formant environ quatre mille hommes, se mirent en marche, sur quatre colonnes. L'avant-garde était formée par un autre corps de chouans et le régiment Loyal-Émigrant. Cette petite armée parvint à s'approcher de l'ennemi avant d'être aperçue. A deux heures et demie du matin, l'avant-garde avait pénétré dans le camp de Sainte-Barbe sans avoir été reconnue. Alors une des vedettes républicaines placée entre cette avant-garde et la tête d'une des colonnes royalistes donna l'éveil en tirant un coup de fusil.

« Nous fûmes témoins du désordre dans lequel l'ennemi fut « jeté », ajoute M. de Puisaye, « nous en vîmes plusieurs courir « en chemises ou sans armes dans toutes les directions, et je « les entendis distinctement crier : Allons! Allons-nous-en, nous « ne pouvons pas tenir ici. » Les chouans chargent aux cris de : Vive le Roi! Mais ils ne sont pas secondés, un peloton ennemi formé à la hâte arrête leur poursuite par un feu de file bien nourri. Dès la première décharge, le désordre s'était mis dans une des compagnies du régiment d'Hervilly, formé

de prisonniers de guerre. Ce désordre fut promptement rétabli, et les grenadiers ayant demandé à leurs chefs la permission de charger : « Non, messieurs, leur répondit d'Hervilly, imitant « d'une façon bien inopportune le mot du maréchal de Riche- « lieu, je ne suis pas assez content de vous aujourd'hui pour « vous faire ce plaisir. »

L'attaque était manquée, il n'était plus possible de la renouveler. Les troupes royalistes avaient perdu tous les avantages que donne la surprise. La retraite se fit en bon ordre, conduite par du Dresnay, sans poursuite de la part des républicains heureux d'en être quittes à si bon marché.

Cependant la disette se faisait sentir à Quiberon, surchargé de vingt mille hôtes étrangers à la population; force fut alors de revenir à la pensée de Georges, de transporter sur la grande terre une partie des forces royalistes.

Il fut décidé que Tinténiac aurait sous ses ordres deux mille cinq cents insurgés conduits par Georges, d'Allegre et Mercier la Vendée, qui les avaient choisis dans l'élite de leurs divisions. Ces troupes seraient embarquées sur des chaloupes au Port-Haliguen pour être transportées dans la presqu'île de Rhuys; et les hommes devaient être revêtus d'uniformes rouges, pour figurer des soldats anglais et agir par ce moyen sur l'imagination des populations bretonnes.

En même temps, un nombre égal d'insurgés, aux ordres de MM. Jean Jan et de Lantivy-Kerveno, devaient descendre au nord de Lorient et débarquer à l'embouchure de la rivière de Quimperlé.

Puisaye, dans ses Mémoires, prétend que ces deux divisions avaient reçu la mission de battre le pays, de soulever tous les royalistes et de revenir, ainsi grossies, le 14 juillet, faire leur jonction dans la petite ville de Baud, pour se trouver, le 16 au matin, sur les derrières de Hoche, tandis que les émigrés l'attaqueraient de front du côté de la presqu'île. Nous verrons plus loin que ni M. de Vauban, l'ami de Puisaye, ni Georges Cadoudal ne racontent les faits de cette manière.

Le 10 juillet au soir, quand le commodore Waren eut achevé

tous ses préparatifs, les deux mille cinq cents hommes aux ordres de Tinténiac s'embarquèrent à bord de chasse-marée, qui furent escortés par une chaloupe canonnière, commandée par M. Smith, lieutenant de la marine anglaise. Sous les ordres de Tinténiac, Georges, d'Allègre et Mercier les commandaient en personne. Hermely conduisait une colonne; une compagnie de Loyal-Émigrant, commandée par M. Boquet, auquel Puisaye donna le grade de capitaine, était attachée à l'expédition. Puisaye prétend avoir donné à Tinténiac des instructions écrites, dans lesquelles la marche qu'il devait suivre était tracée jour par jour; il ajoute que Tinténiac lui donna sa parole d'être à Baud le 14, et le 16 d'attaquer le camp de Sainte-Barbe avant le lever du soleil. Le comte de Châtillon, Georges, d'Allègre et Mercier eurent, dit Puisaye, connaissance de ces instructions.

Indépendamment de ces chefs, le général de Tinténiac fut suivi par neuf ou dix officiers émigrés, le comte de Pontbellanger, le chevalier de la Marche, le marquis de Busnel, MM. de la Houssaye, de Guernisac, de Keroulas, de Closmadeuc, etc. Il distribua à ces messieurs les emplois de son état-major et fit son second du comte de Pontbellanger.

Tinténiac débarqua très-heureusement au port Saint-Jacques, près Sucinio, dans la presqu'île de Rhuys; il repoussa victorieusement les troupes qui défendaient la presqu'île et qui furent contraintes de se replier sur Sarzeau. Bien que renforcées, celles de cette ville firent également peu de résistance, et l'Armée rouge put continuer sa marche, sans rencontrer l'ennemi, jusqu'au château de Callac, où elle passa la nuit et la journée du lendemain. Pendant ce temps on plaça des troupes de Loyal-Émigrant dans chaque compagnie, les uns comme officiers, les autres comme sergents instructeurs[1].

Ce fut dans cette journée que M. de Margadel, commissionné par l'abbé de Villegommau, vint, de la part du comité royaliste de Paris, apporter au général de Tinténiac des dépêches

[1] *Mémoires de Bidan* (inédits).

qui, d'après Puisaye, furent cause de l'abandon du plan convenu. A l'entrée de la nuit, la colonne partit de Callac pour Elven, où elle arriva au point du jour. La division de Georges entrant au pas de course dans le bourg, surprit un factionnaire endormi, qui n'eut pas le temps de donner l'alarme à la garnison, en sorte que les soldats ne purent se mettre en défense. Aussi furent-ils complétement battus et dispersés sans que Tinténiac eût perdu un seul homme.

L'armée ne séjourna pas à Elven, elle prit la direction de Plaudren et s'arrêta à l'Ermitage, où des jeunes gens de la division de Guillemot vinrent la rejoindre, mais sans leur chef. Celui-ci n'était pas encore remis des blessures que lui avait faites, quelques semaines avant la descente de Quiberon, l'explosion de plusieurs barils de poudre; blessures qui l'empêchaient de prendre part à cette expédition où, en raison de son courage et de son influence sur les soldats, il eût, sans nul doute, joué un rôle prépondérant. Quoi qu'il en soit, ces jeunes gens dont la bravoure et les aptitudes militaires étaient connues, furent considérés, dans l'armée de Tinténiac, comme d'excellentes recrues et un renfort précieux[1].

De l'Ermitage, Tinténiac ordonne à ses soldats de se diriger sur Josselin. Ce n'était plus, toujours d'après Puisaye, la route tracée par ses instructions. Georges lui rappelle en vain l'itinéraire qu'il s'est engagé à suivre, il s'oppose à ce changement de direction au nom de la discipline militaire; Tinténiac allègue les volontés du Roi que le comité de Paris vient de lui transmettre. « Le Roi, répond brusquement Georges, est à « Vérone et n'a pas pu, à l'heure dite, tout prévoir de si loin. » Les émigrés qui accompagnent Tinténiac lui conseillent, au contraire, de se conformer à ses nouveaux ordres.

Tinténiac, qui vient de recevoir de l'abbé de Boutouillic un billet où il lui est annoncé qu'au château de Coetlogon il est attendu par des dames chargées de lui remettre d'importantes dépêches, se range à l'avis des émigrés et donne l'ordre de

[1] *Mémoires de Rohu* (inédits).

marcher sur Josselin. A l'approche de l'Armée rouge, un détachement de la garnison de Josselin, sorti de la ville, se rencontra avec les Morbihannais près de Saint-Jean-des-Bois. Ce détachement fut repoussé dans la ville, ainsi qu'un second envoyé pour le soutenir. Les faubourgs furent occupés facilement, mais la garnison, s'étant retirée à l'intérieur, fit pleuvoir sur les insurgés une grêle de balles qui les fit beaucoup souffrir. Tinténiac somma en vain les républicains de se rendre; en vain le feu fut-il mis à une maison occupée par des gendarmes et qui était à la porte Saint-Martin. Cette porte résista. Contre les tours et les murs, les chouans prodiguent inutilement leur temps et leurs cartouches. Sur la route de Ploërmel, la division de Georges fut assaillie par des troupes sorties de cette dernière ville. Les hommes de cette division gardèrent la contenance de troupes expérimentées. Sautant dans les champs qui bordent la route, ils parvinrent à tenir tête à la garnison de Ploërmel et à la mettre en pleine déroute.

Tinténiac se retira vers cinq ou six heures, emportant une assez grande quantité de blessés; il avait dépensé cinq heures à cette stérile attaque.

A une courte distance de Josselin, l'armée fut rejointe par Saint-Régeant qui, prévenu de son passage, lui amenait trois ou quatre cents hommes. L'armée républicaine en recevait autant de son côté, qui lui étaient envoyés de Loudéac. Ainsi renforcée, elle voulut inquiéter l'arrière-garde royaliste, mais d'Allègre la repoussa vivement.

Après cette laborieuse journée, l'Armée rouge coucha à Mohon. Le lendemain 17, elle marchait vers les Côtes-du-Nord, quand elle fut rejointe à la Trinité-Porhoet, par le général Champeaux qui, à la tête de trois mille hommes, se jeta sur elle. Les forces des deux troupes étaient à peu près égales, l'action fut vive et opiniâtre. A la fin les républicains cédèrent le terrain et furent poursuivis pendant deux lieues. La colonne reprit ensuite sa marche vers le château de Coëtlogon, dans la commune de Plumieux.

A quatre lieues de Loudéac, sur la lisière des Côtes-du-Nord

et du Morbihan, Coëtlogon est entouré de bois épais. Il était alors habité par des dames, madame et mademoiselle de Guernisac et mademoiselle Quintin de Kercadiou, dit-on. Elles accueillirent avec empressement Tinténiac et son état-major, qui prirent place à un repas, tandis que les chouans bivouaquaient aux alentours. Georges, d'Allègre et Mercier ne quittèrent pas leurs hommes, et cette circonstance fut heureuse, car, au milieu du dîner, le cri : « Aux armes! » se fit entendre, et une colonne de trois mille hommes, aux ordres du général Crublier, vint attaquer les royalistes. Après un léger désordre causé par la surprise, Georges fit les préparatifs de défense : il plaça ses hommes derrière des haies, sauf la compagnie de Rohu qu'il rangea devant l'ennemi, sur une seule ligne, les hommes à deux pas d'intervalle les uns des autres. Au cri de : « En avant! » poussé par Georges, Rohu, suivi de sa compagnie, se précipita sur l'ennemi avec un tel élan, qu'il mit toute l'armée en mouvement. Les bleus furent étonnés, à tel point qu'ils se débandèrent aussitôt et prirent la fuite, laissant sur le terrain des morts, des blessés et des prisonniers.

Aux premiers coups de feu, Tinténiac était accouru. Oubliant les devoirs d'un général, il s'élance impétueusement sur les bleus déjà en pleine déroute, et s'abandonne témérairement à la poursuite.

Derrière une grosse haie, il aperçoit un tirailleur ennemi auquel il crie de mettre bas les armes. Pour toute réponse, le tirailleur le couche en joue, et Tinténiac tombe sans vie dans les bras de Julien Cadoudal, frère de Georges[1]. Au même instant, Joseph Madec, capitaine de la compagnie des paysans de Carnac, ajustait le grenadier républicain. Son coup part, mais une seconde trop tard. En tuant le bleu, il ne peut que venger son général[2].

Ainsi périt à la fleur de l'âge le chevalier de Tinténiac; sa perte inspira aux Morbihannais, à la tête desquels il ne parut que quelques jours, les regrets les plus profonds. Modeste,

[1] Voir aux Pièces justificatives la chanson intitulée : *les Chouans*.
[2] *Mémoires inédits de Rohu*.

loyal, généreux et plein de dévouement à la cause qu'il servait, il avait la bouillante intrépidité et la valeur chevaleresque de Henri de Larochejaquelein. A la différence de beaucoup d'émigrés, il admirait le courage désintéressé qui avait armé contre la République le bras des insurgés bretons. Il plaidait leur cause contre d'Hervilly et les hommes de son parti; aussi était-il singulièrement aimé de ses soldats et a-t-il laissé derrière lui un durable souvenir.

Quelles étaient les instructions nouvelles reçues par Tinténiac? Nul ne le sait encore, et nous n'avons pu trouver la source d'intrigues qui aurait fait commettre à cet homme loyal, à ce militaire éprouvé, la faute de manquer à un rendez-vous d'honneur.

Les mémoires de Puisaye sont tellement remplis de contradictions et d'inexactitudes qu'il est difficile d'ajouter foi à son dire, d'autant que Vauban, qui était, d'après Puisaye lui-même, son meilleur ami, dit dans ses mémoires : « Depuis « plusieurs jours M. d'Hervilly méditait l'attaque de la posi- « tion de Sainte-Barbe. Il était décidé à la faire le 16. L'arrivée « du détachement aux ordres de M. le comte de Sombreuil, la « réputation des troupes qui le composaient, détermina M. le « comte de Puisaye, *qui n'était nullement d'avis de faire cette* « *attaque,* à renouveler ses instances pour qu'au moins elle fût « différée jusqu'après le débarquement de ce renfort. M. l'ami- « ral Waren se joignit à M. de Puisaye, dont il partageait les « opinions; tout fut employé, mais inutilement. M. le comte « d'Hervilly résista avec obstination et ne permit pas de dé- « lai. » Si Puisaye avait attendu Tinténiac, le 16, il n'aurait pas tant insisté pour retarder l'attaque des troupes soldées, ou sans cela l'accusation qu'il jette à la face des autres lui était imputable.

Mais quel était donc le but de la diversion? Vauban nous dit : « M. le général chevalier de Tinténiac fut embarqué avec « trois mille royalistes, ayant avec lui M. Georges. Il reçut « l'ordre de faire la guerre en Bretagne, et de s'attacher parti- « culièrement à incommoder l'ennemi sur ses derrières, sur-

« tout de faire l'impossible pour opérer quelque diversion « utile[1]. »

Il y a loin de là aux dates si positives indiquées par Puisaye.

Écoutons maintenant Georges lui-même :

« C'est avec la plus grande répugnance que j'avais vu nous « engouffrer tous le 6 juillet dans Quiberon. Ce fatal engouf- « frement me parut une faute impardonnable, s'il ne me sem- « bla pas quelque chose de pire encore, peut-être. Il éteignait « l'enthousiasme chez nous, chez nos partisans l'espoir, et les « reportait sur un ennemi qui s'enrichissait de nos pertes et « saurait s'en prévaloir au besoin. J'en gémissais amèrement, « mais j'étais loin d'en pressentir le principal objet.

« A peine fûmes-nous renfermés dans cette malheureuse pé- « ninsule, qu'il me frappa tous les sens à la fois, cet objet in- « fernal. Se croyant déjà les maîtres, on (les émigrés) avait « bientôt jeté le masque. Il fallait compléter les régiments qui « n'étaient pas complets, ajouter à celui qui l'était, en recréer « un autre; on avait recouru à la faim même pour asservir des « bras que la générosité avait tendus au malheur, mais que « l'indignation retirait à la violence.

« ...Je pris texte des enrôlements arrachés ou surpris à nos « soldats et signifiai sans plus de détour que je les avais tous « déclarés nuls. Nos enrôleurs sourirent de pitié. Je m'y atten- « dais. Ce n'est pas tout, ajoutai-je, nos bonnes gens ne nous « ont pas suivis à Carnac pour s'ensevelir à Quiberon; impa- « tients de ce qu'ils souffrent, outrés de ce qu'ils entendent, de « ce qu'ils voient, ils veulent en sortir; je le veux comme eux, « et nous en sortirons.

« ...On me représenta que si je retirais de Quiberon tout « ce qui nous y avait suivi, la presqu'île, dégarnie de ce qui « faisait sa principale force, ne serait plus dès lors à l'abri d'un « coup de main. Je répondis que mon projet était d'empêcher « le mal et de n'en pas occasionner, que mon plan parerait à

[1] *Mémoires de M. de Vauban*, édition de 1806, pages 101, 103 et 104.

« tous les inconvénients et satisferait à tout ce que l'on pouvait « raisonnablement exiger de nous.

« Ce plan était de faire sortir de Quiberon : 1° le plus que « l'on pourrait de bouches inutiles; 2° un corps choisi de « trois mille cinq cents chouans, ayant à leur tête leurs chefs « immédiats, sous le commandement général du chevalier de « Tinténiac, qui devaient descendre à la côte de Sarzeau, en « culbuter et balayer devant eux tous les petits cantonnements, « ainsi que la garnison de la ville et toutes les garnisons qui se « trouveraient sur son passage, électriser les courages par leur « succès, faire apprêter toutes les armes et disposer tous les « hommes pour leur retour, rendre aux campagnes la liberté « de rassemblement, se porter vivement aux Côtes-du-Nord, « pour y recueillir et raviver ces restes presque éteints de la « brave armée de Boishardy; provoquer dans la baie de Saint-« Brieuc et y protéger le débarquement de munitions, d'armes « et d'émigrés que l'on y avait promis de Jersey et de Guerne-« sey, dès qu'on s'y présenterait pour les recevoir; de là, tou-« jours se grossissant de tous les hommes armés qu'elle se se-« rait assurés et de ceux qui auraient eu l'ordre de se tenir « prêts à son passage, cette armée devait se rabattre sur le « Morbihan avec toute la rapidité de l'éclair, l'impétuosité de « la foudre, et y fondre au nombre de vingt mille combattants, « *au moment dont on conviendrait*, sur les derrières de Hoche, « que, de concert avec l'armée de Quiberon, on écraserait « dans son camp, on exterminerait dans sa retraite.

« La colonne des bouches inutiles se composait de trois « mille chouans, en majeure partie des pères de famille pres-« sés de retourner chez eux. Sous les ordres de Lantivy et « Jean Jan, ils devaient débarquer au bas de la rivière de Pont-« Aven, après Tinténiac, de façon que les républicains, sur-« pris par le premier débarquement, ne songeassent pas à « s'opposer au second. Aussitôt à terre, les pères de famille « devaient se disperser, afin de regagner leur logis, et MM. Jean « Jan et Lantivy ne conservaient avec eux qu'une force res-« treinte, suffisante pour garantir leur sécurité et les aider à

« préparer le pays à se joindre à Tinténiac, au retour des Côtes-« du-Nord.

« Ce plan n'exigeait pas plus d'un mois pour sa pleine « exécution, et les officiers du génie garantissaient la pres-« qu'île pour six semaines à compter du 3 juillet, que l'armée « royale y était entrée. Aussi il fut unanimement arrêté qu'à « l'instant même on se disposerait à réaliser ce plan dans toutes « ses parties.

« Cet arrêté fut pris le 9 juillet, et, dès le 10 au soir, M. de « Tinténiac mit à la voile pour débarquer le 11 sur la côte « de Sarzeau.

« MM. de Lantivy et Jean Jan durent descendre dans la nuit « du 12 au 13 à l'entrée de la rivière de Pont-Aven. Ces deux « messieurs réussirent complétement dans leur mission.

« L'infortuné Tinténiac n'eut pas le même bonheur dans la « sienne. »

Ces lignes sont copiées sur le manuscrit même que l'abbé Guillevic écrivait sous la dictée de son chef. Au point de vue militaire, ce plan est certainement plus juste que celui développé dans les mémoires de M. de Puisaye, et il répondait admirablement au caractère du pays et aux besoins du moment.

Reprenons le récit des événements et suivons l'Armée rouge dans sa marche vers le nord.

Après la mort de Tinténiac, Pontbellanger convoqua un conseil pour élire un général, ou plutôt, ainsi que le remarque Puisaye, « pour donner à l'usurpation qu'il fit du commande-« ment la forme d'une élection », car, de tous les chefs insurgés, il n'admit à ce conseil que les chefs de division Georges, Mercier et d'Allègre, à qui il adjoignit les officiers émigrés qui avaient suivi Tinténiac, ce qui lui assurait une majorité de neuf voix contre trois. Les chouans, informés de ce qui se passait, demandèrent que le généralat fût confié à Georges, Mercier ou d'Allègre, et prièrent ce dernier de le demander au conseil en leur nom.

D'Allègre proposa Georges Cadoudal, le seul des trois qui fût né dans le Morbihan, qui parlât la langue du pays, et qui

venait de prouver à Coëtlogon qu'il possédait, avec l'art d'entraîner les hommes, assez de connaissances militaires pour faire face à toutes les exigences de la situation.

Cet avis conforme à la politique fut rejeté par le nombre. Georges et Mercier, trop jeunes encore pour montrer du courage ailleurs que sur les champs de bataille, cédèrent facilement à la représentation qui leur fut faite, que Pontbellanger était plus ancien colonel qu'eux.

Pontbellanger fut donc acclamé, au grand mécontentement de tous les insurgés, parmi lesquels la désertion se mit aussitôt qu'ils eurent appris l'élection. Ceux qui avaient rejoint Tinténiac dans sa marche, et qui n'étaient pas du Morbihan, se dispersaient dans les campagnes et rentraient chez eux.

Le premier usage que fit le nouveau général de son autorité fut de donner l'ordre de se porter vers la baie de Saint-Brieuc, où il espérait un débarquement des émigrés cantonnés à Jersey. La colonne royaliste laissa Loudéac à sa gauche, et arriva le 20 au bourg de Plœuc, d'où elle chassa un cantonnement républicain, Plœuc est un gros bourg situé au versant méridional des montagnes d'Arrée, à une courte distance des forêts de Lorges. L'Armée rouge arriva le même jour au château de ce nom, où elle fit une halte de quelques heures. Puis elle se dirigea à travers d'affreux chemins, et sous une pluie battante, vers Quintin, ville close et riche, qui avait au levant un fort, où se tenait la garnison.

L'armée s'arrêta sur la grande route, où elle se forma en colonne par sections, et elle arriva au bas du fort, au moment où les bleus l'abandonnaient. Elle fut accueillie par quelques coups de fusil, qui ne produisirent aucun effet. Les chouans poursuivirent l'ennemi jusqu'à la sortie de la ville, par la porte du couchant. Pendant ce temps, le reste de l'armée avançait par la Grande-Rue, en colonne, par le flanc, un rang de chaque côté des maisons, pour éviter les balles, qui, de cette porte, enfilaient la rue dans toute sa longueur. M. de la Marche venait d'être blessé aux pieds, quand Georges, arrivant

par les derrières, dit à Rohu qu'il fallait passer cette porte. A cette injonction, Rohu promène son regard sur ses braves, et les voyant prêts à se jeter au milieu de cette grêle de balles, il se lance en avant. Il commandait à des hommes trop attachés à sa personne pour se contenter de le suivre ; ils le devancent à qui mieux mieux, et les bleus épouvantés n'eurent pas le courage ni le temps de tirer un seul coup de fusil.

Dans le faubourg extérieur, Rohu remarqua par une fenêtre du rez-de-chaussée une salle basse où plusieurs hommes en écharpe tricolore étaient assis autour d'une table. C'étaient le maire et son conseil municipal, qui délibéraient. Sur l'indication de Rohu, Georges entra dans cette salle, et obtint que des billets de logement et des vivres seraient distribués à l'armée, ce qui eut lieu à l'heure même. Une contribution de cent mille livres en argent, toiles et autres effets fut imposée aux patriotes, mais elle fut loin d'être acquittée en totalité.

L'armée séjourna quarante-huit heures à Quintin, et renforcée d'une pièce de canon, qui fut montée sur une charrette, elle prit la route de Chatelaudren, laissant à Quintin la division de Saint-Régeant. Elle arriva le 23 juillet à Chatelaudren. Saint-Régeant fut attaqué, à Quintin, par le général Champeaux, qui y avait suivi la colonne royaliste ; mais sa division se gardant militairement, le général ennemi ne put que s'approcher de la ville sans y entrer. Saint-Régeant avait formé une compagnie de cavalerie, et les vedettes de nuit faisaient le coup de pistolet avec les républicains. Cependant, on était en grande alarme à Saint-Brieuc qui n'est situé qu'à cinq lieues de Chatelaudren. Il est probable que l'armée royaliste serait entrée dans cette ville sans coup férir, si elle s'y était portée. La marche de la plupart des garnisons républicaines sur le Morbihan avait dégarni les places des Côtes-du-Nord. A Chatelaudren, on apprit que les vaisseaux anglais ne paraissaient pas sur la côte. Se voyant dépaysés, les Morbihannais commencèrent à murmurer.

Arrivé aux environs de Saint-Brieuc à la tête de quatre mille hommes, rien n'annonçant l'approche des vaisseaux

anglais, pour se tirer d'embarras Pontbellanger convoque un conseil où sont admis Georges, d'Allègre et Mercier. A la suite de ce conseil, une pétition est adressée au gouvernement anglais, pour lui demander que l'escadre annoncée soit expédiée sans délai dans la baie de Saint-Brieuc. D'Allègre, cédant aux instances de Georges et de Mercier, part pour l'Angleterre et remet cette pièce au ministre Windham, auquel il fait connaître toute la vérité.

Quelques jours après le départ de d'Allègre, la nouvelle de la défaite de Quiberon arrive à l'armée de Pontbellanger. A cette nouvelle, la consternation devint générale ; une émeute violente se forme contre Pontbellanger, qui perd la tête et disparaît avec les émigrés de son état-major. Pontbellanger est repris par ses soldats, qui l'emprisonnent, pendant qu'un conseil de guerre prononce contre lui la peine des déserteurs. L'arrêt ne fut pas exécuté, grâce à Georges, qui, par égard pour la noblesse qui venait de perdre tant de braves, fit secrètement évader Pontbellanger[1].

Cependant, les Morbihannais, dont les volontaires de Loyal-Émigrant étaient restés les fidèles compagnons d'armes, se trouvaient sans chef, loin de leur pays, entourés de toutes parts par un ennemi que la victoire de Quiberon mettait en mesure de les écraser. Hoche était le 27 à Uzel, d'où il dirigea contre les royalistes quatre bataillons dirigés par Menagé et Crublier; Champeaux et Chabot les menaçaient sur d'autres points, de telle sorte qu'en rentrant à Rennes, Hoche put se croire certain de la destruction de cette colonne. Dans ces circonstances critiques, tous les yeux se tournèrent vers Georges Cadoudal, dont la bravoure et la capacité étaient dès lors connues de tous, et qui semblait le seul capable de reconduire dans le Morbihan les divisions qui sont si gravement engagées. Georges, confiant en lui-même, n'hésite pas à prendre la charge que lui impose le suffrage de tous. Il exige seulement une obéissance

[1] *Papiers de l'abbé Guillevic.*

passive, et, sous cette seule condition, il s'engage à ramener ses compatriotes sains et saufs dans leur pays. On part, Georges mène la colonne; en passant sur la chaussée d'un étang, les chouans y jettent leurs uniformes rouges, qui les auraient trop signalés, quand il fallait au contraire dérober leurs traces.

Au soleil levant, ils arrivent à Corlay. La forêt de Quénécan voile ensuite leur marche, partout Georges trompe l'ennemi et met en défaut les généraux républicains qui le poursuivaient. Quelques coups de feu seulement sont échangés entre les éclaireurs royalistes et les éclaireurs républicains. A Mur, les divisions de Saint-Régeant et de Troussier se détachent du gros de la troupe, pour rentrer dans leurs foyers. A Cléguérec, Georges engage ceux de ses hommes qui, pendant la marche, passeront près de leur résidence, à rentrer chez eux. Aussi, dès le lendemain, la colonne fut-elle singulièrement réduite, bien que son licenciement définitif n'eût lieu qu'à Mou stoir-Locminé.

Tous ceux qui ne pouvaient pas rentrer chez eux, soit faute de moyens d'existence, soit parce que leur domicile était envahi par les troupes républicaines, furent autorisés à rester réunis sous le commandement de Rohu. Cette petite troupe vécut au moyen de bons remboursables qui ne manquaient jamais de trouver crédit près d'une population toute dévouée à la cause de la religion et de la monarchie. Rohu toutefois commençait à s'inquiéter des moyens de rembourser cette dette, quand Joseph Botherel, ancien condisciple de Georges au collége de Vannes, qu'une maladie avait empêché de faire la campagne, vint lui dire qu'avant la descente des émigrés, Georges avait déposé chez lui une somme de 4,500 francs, que cette somme était encore entre ses mains, et qu'il la tenait à la disposition du dépositaire.

Avant de se remettre à l'œuvre, Georges laissa quelques jours de repos à ses soldats, pour qu'ils pussent voir leurs familles. Mais ne jugeant pas que l'acclamation qui l'avait proclamé général fût une investiture suffisante à son grade,

il convoqua à Grandchamp une réunion de tous les chefs de canton, pour nommer un général divisionnaire et un major général. Il réunit la plupart des suffrages pour le généralat, et la Vendée fut nommé major général à une majorité non moins imposante[1].

Bientôt la plupart des hommes qui avaient profité du licenciement de l'armée pour rentrer chez eux, revinrent au quartier général. Les nouvelles qu'ils apportaient sur la prise de Quiberon étaient épouvantables et bien propres à faire pâlir les plus intrépides.

La division Jean Jan et Lantivy avait eu un sort moins lamentable que celui de l'armée de Tinténiac. Descendus à l'entrée de la rivière de Quimperlé, les chouans s'emparèrent sans obstacle des batteries de la côte, et occupèrent la petite ville de Pont-Aven. Ils s'y ravitaillaient, quand trois cents républicains, commandés par le capitaine Huard, passèrent la rivière et se portèrent rapidement en arrière de la ville, qui fut en même temps attaquée de l'autre côté. Surpris, les chouans firent retraite sur Tremeven et Arzano; la nuit suivante, ils gagnèrent Plouay, rentrèrent dans le Morbihan et se dispersèrent dans leurs foyers sans autres pertes, mais aussi sans autre résultat.

Tel fut le sort de ces deux divisions sur lesquelles Puisaye comptait beaucoup, pour rétablir les affaires de son parti. Le plan était sans doute fort beau sur le papier, mais le général avait compté sans les mille incidents qui, presque toujours, surgissent à la guerre et viennent déranger les plans les mieux conçus. Pour sa justification devant l'histoire, il a mis en avant une infernale intrigue, nouée par ses ennemis du comité de Paris, et dont l'abbé de Boutouillic, mesdames de Guernisac et la Vieuville, auraient été les instruments. L'histoire ne doit s'écrire que sur des documents positifs, et ici tout ressemble à un roman inventé pour les besoins de la cause.

[1] La date de cette élection est fixée par une lettre adressée le 4 fructidor an III à l'administration du Morbihan. Voir aux Pièces justificatives.

Nous ne raconterons pas les tristes journées où l'imbécillité, la trahison et le parjure se réunirent pour accabler les royalistes. Nous écrivons la vie de Georges Cadoudal, et il ne joua à Quiberon qu'un rôle secondaire que nous avons suffisamment caractérisé. Nous devons le suivre sur un théâtre où désormais il allait jouer le premier rôle.

A cette époque, Georges Cadoudal n'avait que vingt-quatre ans, il était dans tout le développement de sa force physique et intellectuelle. Sa vigueur était telle qu'il saisissait par les pieds de derrière un poulain de vingt mois pendant que deux hommes fatiguaient l'animal à grands coups de fouet et que tous ses efforts ne pouvaient triompher de la force de Georges. On montre encore à Locoal-Mendon un puits dont il soulevait la margelle à bout de bras et qu'il remettait ensuite en place par manière de jeu. On l'a vu souvent renouveler le tour du maréchal de Saxe et briser comme lui un écu de six livres entre ses doigts. Mais la force mu culaire n'enlevait rien à ses facultés intellectuelles. Sa mémoire était prodigieuse; par prudence et par habitude de proscrit, il ne conservait jamais une lettre, mais toutes celles qu'il recevait, une fois lues, étaient à jamais gravées dans son puissant cerveau. Tous ses loisirs étaient consacrés à l'étude. On le voyait constamment, avec son ami Mercier, penché sur des cartes de Bretagne, absorbé dans des plans et des méditations stratégiques.

Pendant les quelques jours qu'il fut enfermé à Quiberon, tout en partageant l'irritation de ses compatriotes contre les émigrés, tout en se plaignant amèrement de l'abandon où ils l'avaient laissé sur les routes de Lorient, de Vannes et de Sainte-Barbe, il n'en rendait pas moins justice à leur valeur. Il admirait leur excellente tenue militaire, supérieure même à celle des républicains, et mettait à profit pour son éducation le spectacle qu'il avait sous les yeux. Il observait minutieusement toutes les manœuvres, étudiait avec Mercier tous les détails du service, de l'armement et de l'équipement. Il appréciait à sa juste valeur l'avantage d'une sévère discipline et d'une

organisation régulière, qu'il se réservait d'imiter d'une certaine manière et autant que possible dans l'armée insurrectionnelle.

On l'a souvent entendu dire : « J'ai appris des émigrés à « commander, à me faire mieux garder qu'eux et surtout à ne « pas confier ma garde aux déserteurs; voilà pourquoi je n'ai « jamais été trahi, ni surpris. »

Voici le portrait qu'en trace un homme qui, bien qu'étranger au Morbihan, y a longtemps habité, qui a vécu avec les vieux compagnons d'armes de Georges Cadoudal et qui a recueilli leurs impressions et leurs souvenirs.

« C'était, dit-il, un homme d'un caractère grave et réfléchi, « à la parole brève et concise, à l'œil sévère, d'une brusque « et rude franchise. Ses profondes convictions, l'énergie et la « ténacité toute bretonne de sa volonté, lui donnaient de « l'ascendant jusque sur ses chefs. Sa physionomie froide et « habituellement calme, son regard fixe et scrutateur, sa noble « confiance dans sa force extraordinaire et dans son courage, « en imposaient involontairement à ceux qui l'approchaient « avec la prétention d'une supériorité quelconque sur le fils « d'un petit cultivateur. Il avait la dignité et la fierté que « donnent une bonne conscience et un dévouement désinté- « ressé. Les paysans l'adoraient; aujourd'hui encore, les sou- « venirs sont vivants; leur cœur en est rempli. Tous ceux qui « ne l'ont pas vu le connaissent comme ses vieux et désormais « rares compagnons. Sa vie fait l'objet de leurs continuels entretiens, et son nom est toujours une puissance, tant il « a frappé profondément les imaginations [1]. »

Citons aussi l'opinion d'un émigré, M. le baron de Guilhermy, attaché à la légation du Roi à Londres, qui eut l'occasion de le voir dans cette ville et sut l'apprécier :

« Cadoudal, ayant jadis étudié pour être prêtre, avait reçu « une excellente instruction; doué d'une bonne tête, de beau- « coup d'esprit, d'une très-grande pénétration, il avait, en

[1] Chasle de la Touche.

« outre, une constance opiniâtre, qui s'accroissait avec le « danger et s'échauffait en face des difficultés, un caractère « de fer, une intrépidité à toute épreuve et une force de corps « à l'avenant.

« De toutes ces qualités précieuses, il résultait nécessaire- « ment des défauts. Il était susceptible d'un ressentiment « profond, et n'était pas facile à manier, surtout quand on « l'avait choqué; mais c'était un homme essentiel pour le « temps et la chose. Le comte de Woronsof en portait le « même jugement[1]. »

Et enfin celle des auteurs de la *Vie de Hoche*, dont l'opinion, comme adversaires des idées monarchistes, acquiert par la même une plus grande valeur :

« Puisaye, avec beaucoup de sens, avait choisi le Morbihan, « préféré cette côte. La chouannerie y était toute neuve et « dans la plus rude Bretagne, tenace et violente..... De plus, « chose assez rare, il y avait *un homme*. Le féroce Georges « Cadoudal fut l'homme vrai de la contrée. Ce n'est pas ici « un Charette (Méridional par sa mère). Georges était le Mor- « bihan même, aussi identique avec le pays que les cailloux, les « chênes trapus, biscornus de la lande, que les cairns sinistres « des grèves désolées de Carnac.

« .....Puisaye avait foi à la Bretagne, à sa chouannerie, à « l'énergie sauvage de Georges, qui n'était pas encore le chef « titré de la contrée, mais y avait déjà un grand ascendant « populaire. Georges semblait taillé sur le patron des juges « d'Israël, d'Aod qui frappait des deux mains ou du vaillant « et sanguinaire Jéhu[2]. »

[1] *Papiers d'un émigré*, 1789-1829. Lettres et notes extraites du portefeuille du baron de Guilhermy, député aux États généraux, etc., etc., mises en ordre par le colonel DE GUILHERMY. Paris, librairie Plon, 1886.

[2] Ed. DUTEMPLE et L. LAUNAY, *Vie du général Hoche*. Paris, 1883. Charles Bayle et Auguste Ghio.

CHAPITRE IX

INTRIGUES CONTRE PUISAYE.

« Heureux qui réussit en ce monde, heureux non-seule-
« ment parce qu'il réussit, mais parce que ses fautes s'oublient
« ou s'ajoutent au mérite! Malheur, au contraire, à celui qui
« échoue; il devient l'âne de la fable; c'est à qui criera haro
« sur ses moindres torts[1]. »

Après la catastrophe de Quiberon, le comte de Puisaye ressentit douloureusement les effets de cette cruelle vérité. Il avait dans le parti royaliste de nombreux ennemis qui se réunirent pour l'accabler et le rendre responsable de la défaite des émigrés, bien que sauf un jour il n'eût jamais commandé en chef et que son titre eût toujours été méconnu quand il voulut en faire usage. Mais il avait eu le tort de siéger dans la minorité de la noblesse aux États Généraux, de s'être montré partisan des réformes nécessaires, et cela ne lui fut pas pardonné. Il avait, en outre, un grand charme personnel, une éloquence qui exerçait un véritable prestige autour de lui[2]. Or c'était autant de qualités suspectes à l'émigration, et que celle-ci transformait volontiers en défauts. Une circonstance malheureuse vint donner une apparence de vérité aux accusations dont il était l'objet; c'est son embarquement précipité après la défaite de Quiberon, alors

[1] M. le duc DE BROGLIE. Discours de réception à l'Académie française.

[2] « Peu d'hommes ont plus d'esprit que M. le comte de Puisaye; il parle à merveille, et quand il est stimulé par le sujet qu'il traite, il est difficile d'être plus éloquent. De même aussi quand il veut, il est difficile d'avoir des formes plus agréables. » *Mémoires pour servir à l'histoire de la Vendée*, par le comte DE VAUDAN. Paris, 1806, in-4°, p. 196.

qu'il exerçait incontestablement le commandement en chef. La justification de Puisaye, dans ses *Mémoires,* n'a convaincu que peu de personnes; on a persisté à croire que rien, dans une pareille circonstance, ne pouvait justifier l'absence du chef qui devait être le dernier à partir, comme le capitaine du navire en détresse[1].

Quant à la lettre de Sombreuil au commodore Waren, elle n'accuse que son auteur. Rien ne peut l'excuser d'avoir écrit cette accusation, sans l'ombre d'une preuve. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'affreuse position où se trouvait Sombreuil lui avait fait perdre la tête, et qu'il a écrit sous le coup de la rage et du désespoir le document qui a été d'autant plus fatal à la mémoire de M. de Puisaye qu'il tombait de plus haut[2]. Mais le temps en a fait justice.

Une accusation plus grave, parce qu'elle est méritée, c'est celle qui porte sur les tendances orléanistes de M. de Puisaye, telles qu'elles se sont révélées à Houat, même dans une causerie intime avec M. de Vauban.

« Un jour, dit ce dernier, je me promenais seul avec M. de « Puisaye, notre marche nous conduisit dans un bout de l'île, « endroit très-écarté. Nous nous assîmes sur des rochers « escarpés, d'où nous découvrions la presqu'île de Quiberon, « qui entoure l'immense baie de ce nom.

« M. de Puisaye avait reçu beaucoup de lettres de sa cor- « respondance secrète. Il y en avait plusieurs de Paris, écrites

[1] La conduite de Puisaye dans cette catastrophe prouve invinciblement que son courage n'égalait pas sa finesse et son habileté. Il y avait en lui l'étoffe d'un diplomate, d'un organisateur, d'un homme d'État, et non d'un militaire. A la pensée qui conçoit, il ne joignait pas le cœur et le bras qui exécutent. Appelé dans les conseils de Louis XVIII, il aurait rendu peut-être de grands services, car il voit et parle juste toutes les fois qu'il n'est pas fourvoyé par des questions et des intérêts personnels. Mais pour l'affaire de Quiberon, le besoin de se justifier le jette dans les sophismes les plus étranges. Le calcul politique qu'il met en avant ne prouverait qu'un excès de sang-froid dont on lui sait peu de gré. La conservation de ses plans avait ici moins de prix qu'un élan généreux. C'est une triste page pour un chef de n'avoir pas su exposer sa vie un moment, lorsque son armée périssait. (*Histoire des guerres de l'Ouest,* Théodore Muret.)

[2] *Mémoires de Vauban, Vendée militaire, Histoire des guerres de l'Ouest.*

« par des personnes prépondérantes dans les factions qui gou-
« vernaient la France. On lui offrait des secours et des moyens
« pour soutenir le parti, mais tout cela sous la condition de
« M. le duc d'Orléans que l'on voulait faire arriver parmi
« nous. Le parti qui le soutenait était mené par les gens qui
« étaient alors le plus en crédit et qui pouvaient le plus dans
« le gouvernement.

« Nous passâmes quelques heures sans quitter cette con-
« versation. Le sujet m'en déplaisait et m'était fort déса-
« gréable : il déplaisait aussi à M. de Puisaye. Cependant,
« avec une sorte de résignation, il me dit : Enfin, s'il arrive
« par nos formes, nos lois et nos usages, nous ne pouvons pas
« le renvoyer. Cette terre met sous sa sauvegarde le criminel
« qui se repent et vient servir la cause. Il sera le premier
« Bourbon qui viendra mettre l'épée à la main parmi nous.
« Il est brave, et malgré nous il deviendra roi. D'ailleurs, tôt
« ou tard, il est probable que nous deviendrons forcés de servir
« la royauté plus que le Roi. Il faut espérer que les véritables
« viendront, mais le premier Bourbon qui combattra à
« notre tête, forcément, deviendra roi[1]. »

Cette pensée était du reste à cette époque la pensée dominante même chez Louis XVIII, que l'Angleterre empêchait d'aller se mettre à la tête du mouvement insurrectionnel en France. Le 28 septembre 1795, il écrivait à ce sujet une longue lettre au duc d'Harcourt, où il disait notamment : « Mon inacti-
« vité forcée donne occasion à mes ennemis de me calomnier.
« Elle m'expose même à des jugements défavorables de la
« part de ceux qui me sont restés fidèles, jugements que je
« ne puis appeler téméraires, parce que ceux qui les portent
« ne sont pas instruits de la vérité.

« .....Si je reste en arrière, si je n'emploie pas non-seule-
« ment ma tête, mais mon bras pour monter sur le trône, je
« perds toute considération personnelle; et si l'on pouvait
« penser que ce fût de mon plein gré que je n'ai pas joint mes

[1] *Mémoires de Vauban*, p. 195.

« fidèles sujets, mon règne serait plus malheureux que celui « de Henri III [1]. »

Cette lettre, qu'il serait trop long de citer intégralement ici, commençait ainsi : « Je ne peux qu'être très-reconnaissant de « l'intérêt que le gouvernement anglais prend à ma conser- « vation, mais je crois en même temps qu'il est dans l'erreur « sur l'importance qu'il y met. »

Quelques jours après la conversation que nous avons mentionnée plus haut, M. de Puisaye, puis ensuite sir John Waren, insistèrent beaucoup près du comte de Vauban pour qu'il consentît à débarquer en Bretagne et à prendre la direction du parti royaliste. M. de Vauban rejeta toutes espèces de propositions, mais il acquit la conviction que l'Angleterre n'était nullement contraire aux idées exprimées par Puisaye sur la branche d'Orléans.

Dans les premiers jours de septembre, le convoi qui portait le comte d'Artois parut dans la baie de Quiberon; il se composait de quatre-vingts voiles et avait à bord dix mille hommes de troupes anglaises et cinq cents cavaliers montés. De quelle utilité n'eût-il pas été à la cause royaliste s'il avait paru quelques semaines plus tôt! Mais l'Angleterre ne voulait pas la victoire du parti royaliste, ni le retour des Bourbons.

Des correspondances étaient ménagées sur la côte, et elles n'avaient pas d'agent plus actif et plus entreprenant que l'abbé Philippe, dit Kernitra, vicaire de Locmariaker. Vêtu en mendiant, portant le chapeau à larges bords, la casaque de toile et la besace de manière à tromper les yeux les plus vigilants, ce digne prêtre, qui, pendant la Terreur, avait été la providence du pays, continuait à rendre d'inappréciables services à la cause catholique et royaliste.

[1] Baron DE GUILHERMY, *Papiers d'un émigré*, p. 53. Plon et Nourrit, 1886. M. de Guilhermy donne *in extenso* la lettre de Louis XVIII au comte d'Harcourt.

Les papiers de M. l'abbé Guillevic renferment une copie certifiée conforme de cette lettre. Et nous trouvons en 1806 une adresse des chouans réfugiés en Angleterre qui s'appuie sur les termes mêmes de la lettre royale pour réclamer la présence du monarque.

Le comte d'Artois ne resta que quelques jours en vue de Quiberon; il assista dans l'île de Houat à un service célébré en l'honneur des victimes. Mais toutes les correspondances annonçaient que sous l'impression de l'affreux désastre, il était impossible de rien tenter sur la côte morbihannaise[1]. Charette d'ailleurs réclamait avec instance la présence du frère du Roi. Le malheur de Quiberon ayant désorganisé la Bretagne, la Vendée restait. Monsieur, après avoir rassemblé les débris des corps émigrés qui se trouvaient à Houat, monta sur le *Jason*, et la flotte, escortée par sir John Waren, se dirigea vers le Poitou pendant qu'une croisière restait devant Quiberon.

Puisaye quitta l'île de Houat avant l'arrivée du comte d'Artois. Le 8 septembre, il s'embarqua sur une chaloupe et se fit débarquer dans la presqu'île de Rhuys. Outre Laurent, son domestique, trois personnes l'accompagnaient : M. Le Roux, maire de Houat, qui s'était offert à lui servir de guide; M. du Rousseau, lieutenant de vaisseau, qui plus tard servit parmi les chouans de la division de Vannes en qualité d'officier, et l'abbé Royer, prêtre sexagénaire. Après avoir traversé une demi-lieue de pays parsemé d'ennemis et répondu aux différents « Qui vive? » des sentinelles, Puisaye et ses compagnons arrivèrent à une maison royaliste, où des guides les attendaient pour les conduire plus loin. Un de ces guides lui remit, de la part du recteur d'Arzon, un billet qui ne contenait que ce peu de mots :

« Mon général, je vous conjure au nom de Dieu de ne pas « suivre la route que vous vous êtes proposé de suivre, mais « laissez-vous conduire par l'homme qui vous remettra ce « billet. Je vous attends à une lieue de l'endroit où vous êtes; « je vous expliquerai tout. »

Sous la conduite de l'homme envoyé par le recteur d'Arzon, les voyageurs se mirent en route.

[1] Il serait possible que la haine voüée par l'entourage du prince à M. de Puisaye ait été la cause dominante du départ du comte d'Artois de Houat pour l'île d'Yeu. Voir les notes aux Pièces justificatives venant des documents de M. Gustave Bord

Le respectable recteur les attendait.

— Si vous n'étiez pas venu par ici, dit-il à Puisaye, vous ne vivriez plus au moment où je vous parle. Quatre émigrés, venus de la flotte, vous attendent derrière une haie, leurs fusils chargés de plusieurs balles. Ils doivent être cachés de manière que vous n'eussiez pas pu les apercevoir, et ils auraient tiré sur vous à bout portant.

— Mais comment, dit Puisaye, avez-vous pu être si bien instruit?

— C'est d'eux-mêmes que je le tiens, répondit le recteur, j'ai soupé hier avec eux chez M. du Quengo; ils savaient à point nommé l'heure à laquelle vous deviez partir aujourd'hui. Ils n'ont fait aucun mystère de leurs desseins auxquels ils se disaient autorisés.

Puisaye ajoute que, deux ans plus tard, le président de la Houssaye, chargé de la distribution des secours que le gouvernement anglais accordait aux émigrés, reçut une pressante demande d'un jeune homme, auquel il fit observer qu'il n'était pas dans la catégorie des personnes à secourir :

— Après les dangers que j'ai courus, répondit le jeune homme, après m'être exposé comme je l'ai fait pour rendre un grand service, il est bien dur d'être abandonné par ceux qui vous ont employé et d'être réduit à mourir de faim. On m'allègue que je n'ai pas l'âge requis pour participer aux secours, on ne m'a pas parlé d'âge quand on a eu besoin de moi.

— Pourrais-je savoir quel est le service si grand dont vous parlez? demanda M. de la Houssaye.

— Oui, monsieur, j'étais un des quatre qui étions partis de Houat pour aller fusiller M. de Puisaye, quand il est rentré en Bretagne.

« Je remerciai le bon recteur, ajoute Puisaye en termi-
« nant son récit, et je ne puis dire quel soulagement j'éprouvai,
« en apprenant qu'aucun chouan, du moins, n'avait trempé
« dans ce complot. Nous passâmes le reste de la nuit dans cette
« maison, et je me rendis le lendemain au château de la Grand-

« ville où se tenait le conseil du Morbihan, dont j'avais fait « provisoirement mon conseil général. »

A la Grandville, Puisaye trouva Georges et le Mercier, membres du conseil, auxquels il prodigua les démonstrations polies et conciliantes. Tous deux lui rendirent politesse pour politesse. Du reste, au moment même où l'émigration était si montée contre Puisaye, le conseil du Morbihan et ses chefs lui témoignaient la plus grande confiance.

A la date du 6 août 1795 ce conseil lui écrivait :

« Nous ne sommes pas déconcertés, malgré la trahison de « Quiberon, nos chouans ne demandent qu'à se battre. »

Et Georges, le 16 du même mois :

« Il en est grand temps, général, de réparer d'une manière « impérieuse l'échec de Quiberon. Nous attendons vos ordres « pour nous porter où vous le jugerez à propos; paraissez, et « les chouans se montreront comme à Carnac, mais il faudrait « quelques pièces de canon.

« Ni Brest, ni Lorient, ni le Port-Louis n'ont de fortes gar- « nisons. De la promptitude, un secours puissant, et ces places « seront bientôt au pouvoir des royalistes. »

Georges et Mercier lui écrivaient encore, à la date du 7 septembre 1795 :

« Général,

« Il serait impossible de peindre notre étonnement à la « lecture de votre lettre. Vous ne nous connaissez pas encore, « et vous ne savez pas ce que nous avons eu nous-mêmes à « souffrir des sottises et des calomnies de ces monstres qui « auraient dû être engloutis par la mer avant d'arriver à Qui- « beron. Vous pouvez compter sur notre amitié pour vous, « elle durera toute notre vie, n'écoutez plus les propos de ces « monstres. Les scélérats ont aussi fait leur possible pour « décourager nos soldats. Général, encore une fois comptez « sur notre amitié, nous sommes les mêmes que vous nous « avez vus à Quiberon. Nous savons vous rendre justice, nous

« savons que c'est *à vous seul* que notre parti doit sa naissance,
« et nous aurons pour vous jusqu'à la mort la reconnaissance
« qu'on doit avoir pour un homme qui a fait et qui fait encore
« son possible pour nous sauver.

« Général, nous sommes, etc.

« *Signé :* MERCIER, GEORGES. »

En ce moment l'Europe tout entière avait les yeux fixés sur les rochers de l'île d'Yeu où la présence du comte d'Artois avait frappé de terreur la République et surexcité les espérances de ses ennemis. Chaque jour il arrivait dans cette île des députations des différents conseils royalistes, réclamant avec instance la présence du frère du Roi. Stofflet avait envoyé son second, M. d'Autichamp, pour engager Monsieur à venir. Scépeaux avait envoyé, pour le même objet, M. Lemaître, un de ses officiers d'état-major. Charette le désirait vivement aussi chez lui et faisait des préparatifs pour le recevoir. Dans les derniers jours d'octobre, Georges Cadoudal avait dépêché vers le comte d'Artois, avec mission de lui faire connaître toute la vérité, son second et son ami Mercier la Vendée. Il était en outre chargé de réclamer, pour Georges et pour lui, la confirmation des grades de général divisionnaire et de major général, qu'ils tenaient de la reconnaissance populaire et de l'élection des autres chefs de division. Il fut parfaitement reçu du prince et de son entourage.

Le conseil général de Bretagne, présidé par M. le comte de Puisaye, après avoir arrêté le texte des choses à dire et à faire connaître à Monsieur, décida qu'il enverrait comme député à l'île d'Yeu M. le comte de Vauban, comme maréchal général des logis et second chef des armées catholiques et royales de Bretagne.

Nous devons ajouter que le général Georges, en qualité de commandant en chef de l'armée du Morbihan, se trouva présent à cette séance, et non-seulement il appuya l'avis général, mais il y fit une demande formelle, qu'il signa sur le registre

des délibérations, ainsi que la lettre adressée à Monsieur, frère du Roi.

Vauban partit le 15 septembre 1795, pour se rendre à la côte sur laquelle il fut six jours errant au milieu de l'armée républicaine, ayant été plusieurs fois sur le point d'être pris. La troisième nuit, le bateau qui, à son retour de l'île d'Yeu, mettait à terre Mercier la Vendée emporta Vauban à bord du *Standard*, dont le capitaine commandait la station dans la baie de Quiberon. Il ne vit pas Mercier. L'organisation de ce service était telle que ceux qui s'embarquaient pouvaient fort bien ne pas se rencontrer avec ceux qui débarquaient.

Pendant que M. de Vauban se dirigeait sur l'île d'Yeu, le général Mercier se mettait à la recherche de Georges, qu'il rejoignait à Grandchamp.

Il trouva celui-ci soucieux et inquiet. Il venait d'apprendre que Puisaye, vivement irrité de la mission de Mercier, avait assemblé son conseil et fait condamner l'envoyé de Georges à mort, en vertu d'une clause d'un arrêté de son conseil intime, portant que tout individu tenant aux armées royalistes ne pourrait s'embarquer pour l'Angleterre ou passer à l'escadre anglaise sans un passe-port signé de lui, Puisaye.

Georges eut soin toutefois de dissimuler et de ne pas communiquer à Mercier ses griefs contre Puisaye. Mais Mercier le mit bientôt à l'aise, en lui disant qu'à l'île d'Yeu le discrédit de Puisaye était aussi complet que possible, que la plus vive irritation existait contre lui dans l'entourage du comte d'Artois, et qu'on avait été jusqu'à lui faire comprendre que ce serait rendre un véritable service au prince que de le débarrasser de ce personnage. Sur-le-champ et sans communiquer ses motifs, Georges donna trente hommes sûrs à Mercier, avec l'ordre d'arrêter Puisaye et même, assure-t-on, de le fusiller[1].

Mercier arriva le lendemain matin vers dix heures à l'endroit où se tenaient Puisaye et son état-major; ils étaient à table. Après s'être assuré des avenues de la maison, il envoya

[1] L'abbé Guillevic a laissé une note intéressante sur les destitutions et les condamnations de chefs dans les armées royales. (Pièces justificatives.)

un officier subalterne demander à Puisaye son épée. Ce dernier fait valoir ses titres, ses qualités, son rang suprême que l'on ose méconnaître et outrager, il s'indigne et menace; mais l'officier ne s'intimide pas et lui dit qu'au surplus le général la Vendée est là dehors. Puisaye change alors de figure et de rôle. Il se lève et court d'un air gracieux au-devant de Mercier qu'il embrasse affectueusement. Il présumait bien la cause de la colère de Georges; mais s'apercevant que Mercier l'ignore, il va au-devant et arrange les faits à sa guise.

« La sentence ne devait en aucun cas, dit-il, recevoir son « exécution. C'était une mesure adoptée seulement pour « l'exemple en vue des individus qui, las de la guerre, seraient « disposés à passer en Angleterre, pour présenter sous un « faux jour les affaires royalistes. »

Malgré sa finesse, Mercier est comme enveloppé dans cette phraséologie et se laisse capter, étourdir et même entraîner à table. Les assistants à l'envi lui montrent la lourde responsabilité qu'il assumerait pour une telle mission. Ils se rendent garants personnels de Puisaye. Celui-ci ajoute qu'il partira dans la journée en compagnie de Mercier pour conférer et s'entendre avec Georges. En attendant, Mercier déjeune. Mais quelques heures plus tard, Puisaye, bien loin d'aller trouver Georges, se dirigeait en toute hâte avec son conseil sur Ploërmel et la limite du Morbihan, pour passer dans l'Ille-et-Vilaine.

Peu de jours après cette aventure, le comte de Vauban revint de l'île d'Yeu. A son arrivée dans le Morbihan, il trouva à Locmariaker le chevalier de la Crochais, membre du conseil général, qui lui apprit ce que la Vendée avait tenté quelques jours avant contre Puisaye.

Là-dessus, Vauban fit prévenir les membres du conseil qu'ils eussent à se réunir pour affaires pressantes.

Deux jours après, le conseil était réuni au complet, et M. de Vauban s'y rendit.

Il trouva les têtes fort exaltées. On lui dit que le comte de Puisaye était un traître, que les républicains se vantaient de

l'avoir acheté, que les villes se refusaient à toute espèce de traités par la méfiance que l'on avait de lui ; qu'il devait livrer aux républicains les chefs des différents conseils, que le conseil général de M. le comte de Vauban lui-même y était compris.

On rappela beaucoup de choses des malheurs de Quiberon, mais qui étaient des inculpations de mauvaise foi, ou qui restaient étrangères à M. de Puisaye. M. de Vauban interpella sur ces faits MM. les généraux Georges et la Vendée qui à Quiberon avaient servi sous ses ordres, et avec qui il en avait souvent parlé à cette époque : ils convinrent que, particulièrement sur cela, ils ne le chargeraient en rien.

Georges dit alors : « Au surplus, que M. le comte de Puisaye « soit coupable ou non, il n'en a pas moins perdu la confiance « du Morbihan, et j'avoue que, personnellement, je n'en ai « jamais eu en lui, et que même je l'ai toujours détesté. » Pour toute réponse Vauban fit voir à Georges la lettre originale de lui et la Vendée en date du 7 septembre, lettre que nous avons rapportée plus haut et qui contient l'expression d'une confiance qui va jusqu'au dévouement. Georges prit alors un autre champ de bataille, et il ajouta : « Que les choses « ne peuvent bien aller que par un accord de tous les chefs, « qu'on était assuré que le général Stofflet détestait le comte « de Puisaye, qu'il ne voulait pas communiquer avec lui, que « c'était même ce qui dans le moment l'empêchait de prendre « les armes. »

Vauban produisit alors une lettre de Stofflet à Puisaye, en date du 12 octobre, qui renfermait l'expression des sentiments les plus dévoués, et il ajouta, en s'adressant aux généraux et aux membres du conseil : « Qu'il croyait avoir suffisamment « démontré l'injustice de tant d'inculpations aussi fausses et si « légèrement hasardées ; que si l'on avait encore quelques « objections à faire, il serait probablement en mesure d'y « répondre aussi victorieusement. »

Georges prit encore la parole et parla des répugnances ouvertement manifestées contre Puisaye par MM. de Scépeaux

et de Châtillon. Vauban lui prouva par la correspondance de ces deux chefs que les certitudes mises en avant par Georges étaient posées sur des bases aussi fausses que tout ce qu'il avait avancé jusqu'à ce moment.

Après la lecture de ces lettres, il ne restait plus que peu d'objections à faire, la colère seule prenait la place de la raison.

« Au surplus, dit Mercier, Monsieur déteste le comte de « Puisaye et regarde comme un vrai malheur que ce chef soit « celui de la Bretagne. » Il ajoute qu'il est certain sur cela des intentions de Monsieur, et que c'était pour le servir et pour exécuter ses désirs qu'il avait voulu arrêter le comte de Puisaye. Vauban ordonne à Mercier de déclarer si Monsieur lui avait articulé quelques faits contre M. de Puisaye.

Mercier répondit que Monsieur ne lui avait rien dit de défavorable contre le comte de Puisaye, mais que l'on désirait quelquefois des choses que l'on ne demandait pas, que des personnes en qui Son Altesse Royale mettait sa confiance et qui étaient les organes du prince, l'avaient mis à même de savoir à quoi s'en tenir.

M. de Vauban répondit à la Vendée qu'il respectait trop son Altesse Royale pour pouvoir admettre qu'elle eût d'autre organe qu'elle-même; que c'était un manque de respect de lui prêter un dire qu'elle n'avait pas tenu.

Georges prit alors la parole. Sans se départir du ton de modération qu'il avait toujours mis dans ce qu'il avait dit depuis le commencement de la séance : « Il peut, dit-il, y avoir des torts de part et d'autre, mais « M. de Puisaye en a un qui, fondé ou non, en est un réel : il a « perdu notre confiance, et tout le Morbihan est d'accord à ne « pas le reconnaître pour son chef. »

M. de Vauban lui demanda quelle preuve il pouvait donner de son dire : que cette preuve serait peut-être aussi fondée que toutes les autres.

Georges lui montra un arrêté signé de lui, des généraux, des chefs de division et généralement de tous les officiers de cette

armée qui énonçait le vœu de ne plus obéir à M. de Puisaye.

Cette vérité étant incontestablement énoncée, M. de Vauban ne put discuter sur ce fait et déclara le conseil clos pour ce jour-là.

Le lendemain, le comte de Vauban assura au conseil « qu'il était fort éloigné de croire que le général en chef fût coupable de tout ce qu'on lui supposait ». Il lui répéta que la division actuelle nuisait au bien général et servait les républicains, que la plus grande preuve des inconvénients incalculables que cela produisait dès ce moment était de voir annuler par la conduite coupable du Morbihan une partie du plan arrêté par Son Altesse Royale.

M. de Vauban fit part aux généraux et au conseil des volontés de Son Altesse Royale sur les choses à recevoir à la côte venant de l'île d'Yeu et de l'ordre de répartition de l'argent, des armes et des munitions. Ces différents détails remplis, M. de Vauban annonça qu'il retournerait près de Monsieur lui rendre compte de ce qu'il avait vu et entendu, soutenir la cause de M. le comte de Puisaye et déclarer que les généraux et le conseil du Morbihan n'avaient pu lui prouver la moindre chose contre le général en chef, malgré la prévention qu'ils lui portaient

M. de Vauban ajouta qu'il désirait que son voyage ne fût susceptible d'aucune interprétation particulière ; il demandait au conseil que tout ce qu'il venait de déclarer fût enregistré, qu'il lui en fût délivré deux copies, une pour le conseil général et une pour lui. La délibération fut enregistrée. Peu après sa sortie du conseil, M. de Vauban fut rappelé par ses membres, qui lui remirent, avec les passe-ports demandés par lui, la copie de la délibération suivante :

« 27 novembre 1795. An 1er du règne de Louis XVIII.

« Le 27 novembre 1795, l'an premier du règne de Louis XVIII, « à la séance du conseil de l'arrondissement de Vannes, où « étaient MM. Georges, général ; Mercier la Vendée, général-« lieutenant ; l'abbé Guillevic ; du Bouëtiez, commissaire du

« Roi; Brulon, chef de division; le général comte de Vauban, « maréchal général des logis; l'abbé de Boutouillic; Lemer- « cier, tous deux députés de l'armée de Vannes au conseil « général; le chevalier de la Crochais, représentant l'armée « de Saint-Brieuc au conseil général :

« Le comte de Vauban a déclaré qu'étant porteur des ordres « et instructions de Monsieur, frère du Roi, pour le conseil « général et pour le comte de Puisaye, chargé de faire part « au présent conseil général d'arrondissement des différents « objets particuliers dont il a rendu compte, il demandait un « guide pour le conduire à destination. Le conseil a cru de- « voir faire part à M. le comte de Vauban d'une partie « des motifs qui l'avaient engagé à expédier l'ordre du 17; « M. le général comte de Vauban a déclaré au conseil « que cet événement changeant totalement l'état des motifs « qui avaient déterminé les ordres de Monsieur, il serait « obligé de rapporter à Son Altesse Royale afin qu'elle fût en « état de voir les changements que sa sagesse lui suggérait « d'après les détails qu'on lui fait passer. Le conseil n'a pu « qu'approuver la conduite sage et prudente de M. le comte « de Vauban, il se fait un devoir de rendre un juste témoi- « gnage à sa loyauté et à son amour pour le succès de la cause « du Roi.

« Fait et arrêté au conseil lesdits jour et an que dessus.

« *Signé :* Georges, général de Vannes; Mercier, général- « lieutenant de Vannes; Guillevic; le Mercier, membre du « conseil général; l'abbé de Boutouillic, membre du con- « seil général; Brulon, chef de division; du Boëtiez, com- « missaire du Roi; le chevalier de la Crochais, membre du « conseil général, député de Saint-Brieuc.

« Le conseil ose représenter à Monsieur que le bien du « service semblerait exiger que le général comte de Vauban « eût de Monseigneur les provisions de général de l'armée de « Saint-Brieuc, de même que M. le comte de Damas, celles « de général de l'Ille-et-Vilaine.

« *Signé :* Le chevalier de la Crochais; Georges, général

« de l'armée de Vannes; BRULON, chef de division; GUILLEVIC;
« DU BOUÉTIEZ, commissaire du Roi; BOUTOUILLIC, membre
« du conseil général; LA BOURDONNAYE. »

Après avoir écrit au comte de Puisaye et au conseil général pour raconter ce qui s'était passé et lui rendre compte de ce qu'il allait faire, M. le comte de Vauban remit ses lettres à M. de la Crochais, membre du conseil général, qui devait partir pour cette assemblée. Il fit ensuite ses préparatifs de départ. La veille au soir le marquis de Rivière[1] venant de l'armée de Charette, près duquel il avait été envoyé par son Altesse Royale, était arrivé chez le général Georges dans l'intention d'aller ensuite à la côte pour s'embarquer et rejoindre Monsieur. Il était accompagné du chevalier de Tréou, officier de l'armée de Scépeaux, qui allait au même endroit que lui.

Le général Georges demanda à M. de Vauban si ces messieurs, que ce dernier ne connaissait pas, pourraient se rendre à la côte avec lui, ainsi que l'abbé Guillevic, membre du conseil du Morbihan, qui était envoyé par ce même conseil auprès de Monsieur, pour plaider la cause du Morbihan, que M. de Vauban, il ne l'avait pas dissimulé, allait charger. Vauban assura Georges que rien ne lui serait plus agréable. En conséquence, le 27 novembre ils se mirent en route pour se rendre à la côte. Ils arrivèrent dans la nuit à quatre heures du matin au village du Moustoir, où ils se retirèrent dans une petite maison sur le bord de la mer, en attendant qu'on vînt les chercher. Ils y restèrent pendant les journées du 28 et du 29.

Le 29 à trois heures du matin arriva le bateau de transport qui conduisit les fugitifs à bord de la frégate *la Pomone* montée par l'amiral Waren. Ils passèrent de là sur le vaisseau amiral *le Prince de Galles* monté par l'amiral Herwey. L'abbé Guillevic accompagnait M. de Vauban. C'était un homme d'esprit et de connaissance, mais d'une tête chaude, d'un rare entêtement et d'une susceptibilité plus rare encore.

[1] Le marquis de Rivière prit part à la conspiration de 1804. Voir chapitres XXI et XXII.

Très-flatté de la position de chef de correspondance qu'il occupait auprès du général Georges, il se croyait des aptitudes diplomatiques et exigeait qu'on lui rendit beaucoup d'égards. Il fut très-choqué de la différence que l'amiral Herwey mettait entre lui et M. de Vauban. Ce dernier le plaisantait parfois sur la mission dont il s'était chargé au nom du Morbihan, en l'appelant *l'avocat sans preuves*. Il lui proposait, à leur arrivée à Londres de le présenter et de le recommander à M. de Windham, ministre de la guerre et ami de M. de Puisaye. Bref, l'abbé Guillevic fut à tel point joué et déconcerté qu'il profita de la première occasion pour retourner dans le Morbihan.

L'amiral Waren revint de l'île d'Yeu rapportant quelques munitions, quelques livres sterling et cinq ou six mille fusils. L'abbé Guillevic prit prétexte de cette arrivée pour retourner auprès du général Georges et lui annoncer ce qu'il avait à recevoir. L'amiral et Vauban le chargèrent de dire à Georges de faire un rassemblement et de venir à la côte recevoir les munitions.

Quatre jours après, l'amiral reçut la réponse du général Georges qui lui annonçait que dans la nuit du 12 au 13 décembre, il se porterait sur la rive gauche de la Vilaine à l'embouchure de la rivière et de là ferait les signaux convenus.

Conformément à sa promesse, Georges convoqua un grand rassemblement. Dix à douze mille hommes furent avertis de se rendre à l'embouchure de la Vilaine. Sur ce nombre, une bonne partie, près de la moitié, n'était pas armée. Il arriva des divisions de plus de vingt lieues, et, chose remarquable, le secret fut si bien gardé, que les divisions les plus éloignées avaient franchi la distance sans que les généraux républicains eussent aucune connaissance de leur marche et de l'expédition, tant étaient unanimes le dévouement et la discrétion du peuple morbihannais pour la cause royaliste! On ne soupçonna l'entreprise qu'en voyant, le 12 novembre, le marché de Vannes rester désert.

La nuit venue, une pièce de quatre, fixée avec des cordes sur une charrette, s'approcha de la ville et tira quelques coups

pour attirer l'attention. Pendant ce temps le général Georges était sur la côte de Billiers; mais ayant appris que les bleus marchaient en forces contre lui, il dispersa son rassemblement. En outre, la force qu'il avait pu réunir n'était pas suffisante pour la réussite d'une pareille expédition. Chose sans exemple jusqu'alors, une partie des royalistes commandés ne se trouvait pas au lieu indiqué pour le rassemblement. Cela tenait à l'opinion qu'on avait que Puisaye était toujours général en chef. Cette opinion habilement exploitée par les ennemis de Puisaye paralysa quelque temps les forces royalistes.

Cependant les têtes exaltées du Morbihan revenaient peu à peu à la justice. Le temps fit son œuvre. L'indignation prit un autre cours, et l'entourage de Monsieur, qu'on accusait d'avoir arrêté l'élan qui portait le Fils de France vers les armées royalistes, devint l'objet de l'animadversion générale. Bientôt on ne garda plus de ménagements dans la manière de s'exprimer. Le général Mercier la Vendée comprit qu'une partie de cet entourage avait voulu faire de lui, en haine de Puisaye, un nouveau séide; il regrettait le rôle qu'on lui avait fait jouer et se regardait comme coupable de celui qu'il avait fait jouer au Morbihan. Bref, Mercier, dont la loyauté et la droiture égalaient la valeur, fit des aveux terribles, nomma les hommes qui, à l'île d'Yeu avaient été ses instigateurs et engagea le conseil et l'armée du Morbihan à se rapprocher du général en chef. Alors le conseil s'assembla pour prendre à ce sujet un arrêté qui fut porté à Puisaye et au conseil général par le chef de division d'Allegre, et dont le texte fut enregistré parmi les délibérations du conseil général civil et militaire des armées catholiques et royales de Bretagne, à la date du 10 avril 1796, l'an deux du règne de Louis XVIII.

Voici cet arrêté :

« Messieurs,

« Le général Georges m'a chargé de dire au conseil géné-
« ral qu'après la malheureuse affaire de Quiberon, les mé-

« chants vomirent contre le comte de Puisaye, général en « chef, toutes les horreurs que l'on peut imaginer, que mal- « gré tout cela il reçut M. le comte de Puisaye avec tous les « égards qu'il méritait, et lui accorda, ainsi que le général « Mercier, la plus grande confiance; mais que des hommes « de la plus haute considération vinrent encore à la charge et « employèrent les rapports les plus faux et les insinuations les « plus perfides pour leur faire commettre l'insulte faite à « M. de Puisaye; qu'ils étaient revenus de l'erreur dans « laquelle on les avait plongés, qu'ils reconnaîtraient M. le « comte de Puisaye pour général en chef de toutes les armées « de Bretagne et qu'ils obéiraient à ses ordres, s'il voulait « oublier les griefs qu'il était en droit d'avoir contre eux.

« *Signé :* D'ALLÈGRE.

« D'après cette explication, le général en chef a déclaré « qu'il n'y avait rien qu'il ne sacrifiât pour le bien public, « qu'il n'a jamais cru MM. Georges et Mercier personnel- « lement coupables, qu'il avait toujours pensé qu'ils avaient « été induits en erreur par des insinuations perfides et étran- « gères : qu'en conséquence ils peuvent compter sur toute sa « confiance.

« *Signé au registre des délibérations :*

« Le comte DE PUISAYE, général en chef,
GUILLO, CREUDELLE.

« *Pour expédition conforme :*

« GUILLO, BRUNET, *secrétaires.* »

Mais revenons à quelques mois en arrière et sortons de ces tristes intrigues pour entrer dans le domaine des choses militaires. Là, nous allons nous trouver sur le véritable terrain de Georges Cadoudal.

CHAPITRE X

CAMPAGNE DE 1796.

A peine Georges a-t-il pourvu à la sécurité et à la subsistance des soldats qu'il avait ramenés des Côtes-du-Nord, qu'il fait connaître les changements qui lui paraissent nécessaires dans l'organisation de l'armée.

Le chevalier de Silz, frère du comte de Silz tué à Grandchamp, conserva la division de Muzillac.

De Sol de Grisolles, ancien officier de marine, eut l'embouchure de la Vilaine depuis la Gacilly et Redon jusqu'à la Roche-Bernard.

César du Bouays commandait vers Malestroit et Ploërmel.

De Troussier, du côté de la Trinité-Porhoët et la forêt de la Nouée.

Saint-Régeant eut la division de Loudéac.

Celle de Pontivy fut confiée à Lantivy du Reste.

Jean Jan commanda depuis Baud jusqu'à Guémenée.

Du Chélas, ancien officier de la couronne, depuis Guémenée-Gourin et le Faouët jusqu'à Rostrenen.

Bignan, Saint-Jean-Brévelay, Locminé restaient le théâtre des exploits de l'intrépide Guillemot.

Bonfils de Saint-Loup eut la direction de la partie comprise entre Landévant et Hennebont.

Les divisions d'Auray et de Vannes, qui contribuèrent si puissamment à établir la réputation de Georges et Mercier, furent confiées à MM. Rohu et Brulon, avec le grade de lieutenants-colonels, Georges et Mercier s'étant toujours réservé le droit de les commander en chef.

M. de Trécesson commandait la compagnie d'artillerie. Cette compagnie forte de cinquante à soixante hommes, uniformément habillés et armés, était fort bien organisée. Les hommes qui la composaient, tous originaires de la côte de Bretagne, avaient servi à bord des vaisseaux du Roi. C'étaient des modèles de courage et de discipline militaire.

La cavalerie était placée sous les ordres de Julien Berthelot.

Duchamp de Villiers et le Peige dit *Debar* eurent la mission de rallier les mécontents du côté de Carhaix et d'étendre l'insurrection dans le Finistère.

Le Guezno de Penanster, frère du représentant Guezno, agissait aussi dans le Finistère sur la limite des Côtes-du-Nord; comme le Peige, il était chargé des environs de Carhaix, où son frère occupait un emploi dans les eaux et forêts. Enrôlé par la réquisition dans un bataillon des Côtes-du-Nord, il avait quitté le drapeau tricolore à la fin de l'année 1794. Avant la révolution, ses premières armes s'étaient faites dans la marine, comme aspirant, sous les ordres de ses oncles le marquis de Cany et le vicomte de Bélizal. Puis ensuite il fut à l'armée du Rhin comme capitaine depuis 1792[1].

Corps et âme de bronze, Penanster était un véritable soudard dans toute la force de l'expression. Il s'était profondément attaché au général Georges, auquel il rendit souvent d'inappréciables services.

Pic de la Mirandole, ancien officier de cavalerie, avait le commandement d'une compagnie franche, formée des débris de Loyal-Émigrant (on les appelait les Loyaux dans l'armée) et de déserteurs de la République. Cette compagnie n'était attachée à aucune division en particulier, mais elle formait une école vivante pour enseigner l'ordre et la discipline unis au courage.

On s'est longtemps souvenu dans le Morbihan des noms de Bachimont, Gomez, du Bouays, Pepin, Dauphin, Hubert, Thomas, de Maigny, d'Ancourt, Périal, Siméon, qui avaient

[1] Voir au sujet de l'organisation morbihannaise une lettre de Penanster aux Pièces justificatives.

tous marqué par leur valeur dans la glorieuse campagne des Pays-Bas.

Un conseil civil et militaire composé des principaux chefs, de quelques ecclésiastiques et de grands propriétaires du pays, mûrissait les projets; la correspondance et l'administration des vivres étaient du ressort de ce conseil, auquel était attachée une compagnie de guides commandée par Scalan, de Locmiquelic en Riantec. Tout un système de courriers reliait entre elles les divisions, transmettait les ordres du général et donnait autant que possible à l'armée l'unité d'impulsion et d'action. La partie financière était confiée aux soins de l'abbé Guillevic, ancien professeur au collége de Vannes et recteur de Plœmeur. Cet abbé était en outre chef de la correspondance tant extérieure qu'intérieure du général Georges et commissaire ordonnateur de son quartier général. Enfin il y avait un commissaire général des approvisionnements M. Caris, de Grandchamp.

Le principe de l'organisation était le même qu'en 1794; chaque paroisse formait une compagnie commandée par le *capitaine de paroisse*. Les cantons comprenaient dix à quinze paroisses, et leurs chefs s'appelaient des *chefs de canton*. Les divisions comprenaient de trois à six cantons et de trente à quatre-vingts paroisses; des *chefs de division* les commandaient. Ces divisions réunies pouvaient s'élever environ à vingt mille hommes, mais il y avait entre elles de notables différences. Celles qui étaient comme les divisions d'Auray et de Vannes renforcées de marins, se montraient solides et résistantes; les autres n'étaient guère capables de faire une attaque sérieuse et régulière, et encore moins de soutenir le moindre choc. En revanche, elles étaient admirablement encadrées; l'intrépidité des chefs ne se rebutait jamais; toujours à la tête dans les attaques et les derniers à la retraite, ils avaient un courage indomptable.

Les débuts se ressentirent un peu de la catastrophe récente de Quiberon. Le fond de l'armée se composait de déserteurs et de quelques jeunes gens qui s'étaient soustraits à la réquisi-

tion; malgré le zèle des chefs et leur activité, les exhortations des ecclésiastiques, la force de l'opinion et le prestige du général Georges, il était difficile de faire marcher les paysans atterrés par les sanglants souvenirs de l'affaire de Quiberon et des massacres qui la suivirent[1].

Peu à peu le temps adoucit ces souvenirs néfastes, les hommes s'exercèrent et s'aguerrirent, l'armée s'organisa, et la guerre s'étendit au point de devenir, au dire de Hoche, « infiniment plus dangereuse que ne l'était la guerre de Vendée ».

Dans cette campagne et dans celle des Côtes-du-Nord qui la précéda, Georges inaugura une tactique qu'il avait vue souvent réussir en Vendée. De nombreux tirailleurs marchaient sur les flancs de chaque colonne. Celles-ci s'avançaient sur les routes, la tête de colonne faisait feu et disparaissait dans les fossés jusqu'à ce que les armes fussent rechargées; pendant ce temps les tirailleurs protégaient la colonne. Avec le système d'armes portatives de l'époque et surtout la matériel encombrant d'artillerie en usage, on comprend que l'emploi de ces *feux de chaussée* permettait d'arriver sur l'ennemi sans perdre beaucoup de monde.

Le 17 octobre 1795, le conseil adressa à tous les chefs de canton le premier ordre du jour du général Georges, ainsi conçu :

« 17 octobre 1795, an I du roi Louis XVIII.

« Tous les chefs de canton sont tenus de se procurer, sous « huit jours au plus tard, cinq chevaux équipés, et de choisir « parmi les soldats cinq des plus braves et des plus adroits « pour les monter.

« Tous les chefs de canton sont également tenus d'intercep- « ter les routes pour se défaire des trainards et des courriers. « Ils rendront compte au conseil de ce qu'ils feront.

« GEORGES. »

[1] Aux Pièces justificatives, observation des députés des Côtes-du-Nord au pouvoir exécutif sur les moyens de terminer la guerre des chouans.

Sachant que plusieurs chefs plus anciens que lui en grade jalousaient sa nomination au poste élevé qu'il occupait, Georges ne crut pas pouvoir pour ses premières opérations se passer de l'appui du conseil. Il s'adressa à M. de Boutouillic, et il en obtint des instructions adressées aux chefs de canton, à l'appui de ses ordres du jour. Voici la première de ces instructions :

« MONSIEUR,

« Vous trouverez ci-inclus l'ordre du général, en date de ce « jour; vous voudrez bien vous y conformer; en conséquence, « prenez toutes les mesures possibles pour :

« 1° Procurer, sous huit jours, cinq chevaux sellés et bri- « dés, pour le service de l'armée;

« 2° Fournir, sous le même délai, cinq cavaliers des plus « braves et des plus adroits, armés et équipés;

« 3° Intercepter tellement les routes que les courriers, « escortés de neuf à dix personnes, ne puissent plus passer;

« 4° Faire le tout avec tant de prudence et de circonspec- « tion qu'on n'attaque jamais qu'à coup sûr, et que cela n'ait « pas l'air de renouvellement d'hostilités en grand.

« 5° Faire payer leur témérité et leur brigandage à tous les « traînards et pillards qui s'écartent de la troupe;

« Vous recevrez de messieurs du bureau de correspondance, « de M. Jean Jan, copie de l'instruction de M. le général de « Charette; vous voudrez bien la publier avec toute la pru- « dence possible. Faites-la circuler pour disposer les esprits, « et quand le temps sera favorable, on mettra à exécution « toutes les dispositions y contenues.

« Nous sommes, etc.

« *Signé :* DE BOUTOUILLIC, GUÉRISEC, LEMERCIER. »

Cette instruction du général de Charette avait trait surtout au changement de règne qui venait de s'accomplir par la mort de Louis XVII. Elle prescrivait de proclamer solennellement Louis XVIII en présence des troupes. Cette communication faite,

une messe solennelle fut célébrée en plein champ, et lorsqu'elle fut terminée, toutes les troupes proclamèrent Louis XVIII et jurèrent de ne jamais poser les armes avant que la religion fût libre et le Roi sur son trône. Un unanime cri de *Vive le Roi!* et le chant du *Domine, salvum fac regem,* couronnèrent cette imposante solennité. Une manifestation analogue avait eu lieu dans la plupart des divisions de la Bretagne, dans la Vendée, dans le Maine, dans la Normandie. Le vieux cri de France : *Le Roi est mort! Vive le Roi!* qui ne retentissait plus sous les voûtes de Saint-Denis, trouvait encore dans le cœur des paysans chrétiens un puissant et fidèle écho. Magnifique protestation du droit traditionnel en face du fait révolutionnaire. En célébrant au milieu de tant d'épreuves la transmission de la couronne, qui passait, du front de la jeune victime du Temple sur le front d'un prince errant et réduit au pain de l'exil, le peuple breton et vendéen proclamait à la face du ciel son mépris pour les triomphes brutaux de la force, son attachement aux libertés nationales, sa foi invincible dans ce grand principe, sauvegarde éternelle de la justice publique et privée : *Il n'y a pas de droit contre le droit!* De nouveaux combats et de nouveaux sacrifices allaient bientôt prouver qu'un pareil serment n'était pas un vain mot[1].

Une des premières affaires de la campagne eut lieu à l'occasion d'un convoi d'effets d'habillement et d'équipement venant de Rennes et destiné à la garnison de Vannes. Ce convoi marchait escorté par un bataillon d'infanterie de ligne. Ayant appris son arrivée par ses émissaires, ainsi que la route qu'il devait suivre, le général Georges voulut s'en emparer Il réunit un jour six cents hommes qui s'embusquèrent derrière des haies et des broussailles, un peu au-dessous du bourg de Sérent, sur la grande route de Vannes à Ploërmel. A demi-portée de fusil, il y avait un pont sur un petit ruisseau qui traverse la route. Les bleus devant passer ce pont, ordre fut donné de ne faire feu que sur le centre de la troupe et lorsque la colonne

[1] Lettre du ministre de l'intérieur au ministre de la guerre, 5 prairial an VI. (Pièces justificatives.)

l'aurait dépassé. On espérait la mettre en déroute par ce fait inattendu et par l'approche subite des chouans. Pour mieux assurer l'effet de cette disposition, on ne devait tirer qu'à un certain signal. Mais à peine le commandant ennemi, qui était à cheval derrière les tambours, eut-il passé le pont que tous les chouans, sans attendre le signal convenu, firent une décharge. Le commandant resta sur le carreau avec quelques-uns des tambours; mais aussitôt le gros de la troupe qui marchait derrière lui et devant les voitures du convoi recule de quelques pas, s'arrête, se met en bataille et attend de pied ferme.

Le coup était manqué par trop de précipitation. Voyant qu'il n'y avait plus aucune chance de succès, les chefs donnèrent l'ordre de la retraite, et le rassemblement se sépara.

Quelques jours après cette affaire, le général Georges conçut le projet d'enlever un bataillon du régiment de l'Ain, qui se trouvait détaché au bourg d'Elven, sous le commandement du capitaine Cerdon. Par sa position, ce détachement inquiétait tout le pays et gênait beaucoup les mouvements des insurgés. Le même rassemblement qui avait eu lieu pour l'attaque du convoi se réunit de nouveau.

Il passa la nuit au château de Beauchêne, à une demi-lieue d'Elven, et le lendemain matin, 4 novembre, il fondait à l'improviste sur la garnison qui n'avait pas eu la précaution de se garder et qui était logée, partie dans l'église, partie dans une caserne située à peu de distance. Devenus maîtres de l'église, les soldats de Georges ne purent le devenir des bleus réfugiés dans le clocher. Ceux de la caserne se défendaient vigoureusement au rez-de-chaussée; un d'eux avançant son fusil pour tirer sur les chouans, son arme lui est arrachée des mains. La caserne n'avait qu'une porte, et à côté se trouvait une grande et unique croisée éclairant le corps de garde. Dans cette terrible position, les grenadiers prennent une résolution admirable. Ils ferment la porte, ouvrent la croisée, se forment en bataille et tirent sans discontinuer sur ceux qui osent se présenter à leur vue, pendant qu'un tambour enfermé avec

eux ne cesse de battre la charge. Voyant que le poste ne veut pas sortir, n'ayant aucun outil pour enfoncer la porte et n'osant tenter le passage inabordable de la croisée, on s'écria de tous côtés : *Il faut mettre le feu à la caserne!* La mesure était vaine, les assaillants n'ayant ni bois, ni paille à leur disposition. Cependant le commandant, effrayé par la menace du feu, se décide à tenter une sortie ; il parait le premier sur le seuil, où il reçoit une balle qui le fait tomber à la renverse. A l'instant même un royaliste le saisit par les pieds et le jette sur le pavé; ce que voyant, les soldats, ne voulant plus sortir, continuent à se défendre dans l'intérieur de la caserne.

Georges était à cheval, au milieu de sa troupe, couvert d'un manteau bleu pour le garantir de la pluie qui tombait en ce moment.

Cependant la résistance du poste se prolongeant donna aux bleus montés dans le clocher le temps de se réunir. Bientôt un combat s'engage d'un bout de la rue à l'autre; le feu est violent et meurtrier, personne ne voulait céder. A la fin, Georges, qui avait déjà reçu plusieurs balles dans son manteau, craignant que la garnison de Vannes, attirée par le bruit de la mousqueterie, ne vînt au secours de celle d'Elven, donna l'ordre de la retraite, que ses hommes exécutèrent sans être inquiétés.

Les républicains, qui au début de cette affaire avaient montré un grand défaut de surveillance et s'étaient laissé surprendre, firent preuve d'une rare intrépidité quand elle se fut engagée. On vit dans cette occasion cent cinquante hommes résister pendant plusieurs heures à l'assaut de quatre à cinq cents ennemis et rester maîtres de la place en les forçant à la retraite.

Un petit groupe d'émigrés assistaient à cet engagement. Voici le témoignage que l'un d'eux, auquel nous avons emprunté quelques-uns des détails précédents, a rendu au chef qui les commandait :

« Cette affaire fut la dernière dans laquelle je vis le général « Georges; elle me donna une bien haute idée de sa valeur, « car il se tint constamment au milieu de nous, et comme il

« était le seul à cheval, et très-facile à reconnaître, il était le « point de mire des républicains, et il est inconcevable qu'il « n'ait pas péri dans cette journée[1]. »

Les massacres de Quiberon avaient causé tant d'horreur, chez ceux qui avaient conservé quelques sentiments d'humanité, qu'un capitaine de la garnison d'Auray et un brigadier de la gendarmerie de cette ville se mirent en relation avec les royalistes et leur proposèrent leurs services.

Toujours instruit de la direction des colonnes dont il faisait partie, le brigadier avait soin de donner avis aux chefs des divers mouvements de ces colonnes, ce qui mettait les chouans en mesure de les éviter.

De son côté, le capitaine les instruisait également du passage des différents convois qui traversaient le pays. C'est ainsi que, instruite de la présence à Auray de trois cents marins qui devaient se rendre à Rochefort, la division de Georges fut se poster pour attendre leur passage à l'extrémité de la lande de Plœren du côté de Vannes. Commandée par le général en personne, elle prit et tua une portion de leur escorte, et dispersa les marins qui s'échappèrent de divers côtés. Dans cette affaire deux cavaliers de l'escorte du général, Julien Maison d'Arradon et Kobb dit la Ronce, attaquèrent et désarmèrent huit fantassins à eux seuls.

Après ce combat, qui avait épuisé ses munitions, la division revenait tranquillement et joyeusement vers le bourg de Pluvigner, où elle devait s'approvisionner de cartouches, lorsque, rendue devant le château de la Grandville, elle se trouva en face d'une colonne mobile qu'elle dut combattre. Il lui fallut payer d'audace. Le général lança son manteau loin de lui et cria : « En avant ! » Les chouans chargèrent l'ennemi qui était plus nombreux et mieux approvisionné. Ils furent obligés de céder la place, et les bleus rentrèrent à Auray portant triomphalement le manteau du général et son chapeau orné d'un panache blanc et d'une cocarde blanche.

[1] *Dix ans de ma vie, ou Histoire de mon émigration*, par M. B. de Corbehem. Paris, de la Forest, 1827, in-8°, p. 233.

Le capitaine des bleus qui instruisait les royalistes de la division d'Auray des mouvements de sa garnison vint un soir les trouver au village de Sainte-Anne. Il leur déclara qu'étant devenu suspect d'avoir des intelligences avec eux, le seul moyen qu'il avait de se réhabiliter dans l'esprit de ses chefs était de convenir d'une affaire dans laquelle les chouans lui céderaient l'avantage du champ de bataille. Le lendemain une rencontre eut lieu près du bourg de Mériadec. Le capitaine eut un caporal tué à ses côtés; alors les royalistes reculèrent.

C'est dans cette affaire qu'André Guillemot perdit un pouce. Il fut depuis lors nommé Guillemot Sans-Pouce, pour le distinguer du roi de Bignan.

La colonne mobile qui avait infligé un échec à la division d'Auray dans les environs du château de la Grandville, était toujours auprès de Granchamp. Les royalistes résolurent de prendre une revanche contre elle. Ils la rencontrèrent près du moulin de Toulnay, sur le Loch, au sud-est de la forêt de Lanvaux. Ils l'assaillent vigoureusement, la mettent en déroute et la poursuivent au delà de Sainte-Anne, c'est-à-dire pendant plus de deux lieues. Cette colonne laissa plusieurs morts sur le terrain, et eut beaucoup de blessés.

La garnison de Locminé venant relever celle d'Auray, prit pour rejoindre ses nouveaux cantonnements la percée de Cornouailles qui, partant de Colpo, passe dans les bois de Loperrette. Elle traversait le bourg de Plumergat, quand elle fut attaquée par les chouans et se retrancha dans le presbytère. M. Pic de la Mirandole, commandant de la compagnie franche, voulut, à la tête de ses braves, emporter la position et fut tué sur le seuil du presbytère. Ses soldats décontenancés se retirèrent, emportant le corps de leur chef. La division d'Auray avait une pièce de canon avec laquelle elle eût pu facilement abattre les murs du presbytère; mais, considérant le préjudice qu'elle eût pu causer à la paroisse, elle préféra remettre à un autre jour le soin de venger la mort du brave qu'elle venait de perdre. M. Pic de la Mirandole était un officier de l'ancienne armée, d'un dévouement et d'une bravoure

à toute épreuve. L'armée entière lui donna de sincères regrets.

Les révolutionnaires de Brest, n'entendant parler que des succès des chouans, résolurent d'en finir avec eux. Dans ce but ils formèrent un corps de trois cents hommes composé de tout ce que la ville renfermait de plus brave. On signalait parmi eux un nègre d'une grande férocité, qui se vantait de manger les petits enfants. On confia le commandement à un capitaine digne de ce corps d'élite, qui en entrant dans le Morbihan disait qu'il voulait purger le pays de tout ce qu'il renfermait de royalistes. En arrivant ils faisaient grand bruit, parcourant les villes et les villages, pillant, insultant, frappant, vivant aux dépens de l'habitant et portant l'épouvante, surtout chez les jeunes mères qui craignaient de voir leurs enfants dévorés par le nègre. Georges, jugeant ces hommes moins redoutables que leur renommée, prit la compagnie de Pluneret pour marcher à leur rencontre. Il les rejoignit dans le canton de Bignan, au mont de Guéhenno. Avant qu'il les aperçût, il essuya leur décharge; mais sans se décontenancer il ordonna à ses hommes de marcher à la baïonnette, et tous les Brestois furent pris et fusillés en expiation de leur conduite dans les campagnes. Avant de mourir, le capitaine déclara au général que s'il avait su qu'il avait affaire à des paysans, il ne se serait pas laissé prendre.

A la suite de cette affaire, Georges se rendit sur la route de Ploermel à Vannes, et là, entre Elven et le pont Guilmet, il rencontra une avant-garde de deux cents hommes qu'il prit pour un corps isolé. Attaquer et disperser cette avant-garde fut l'affaire d'un clin d'œil, mais le régiment parut bientôt, et les chouans furent dispersés à leur tour.

Toutefois, il y eut une compensation à cette défaite, car ce régiment ayant dans ses rangs un grand nombre de Bretons, ceux-ci, quand ils furent rendus à Vannes, désertèrent presque tous et vinrent trouver Georges[1].

[1] C'était la 52e demi-brigade.

Celui-ci conçut alors le dessein d'enlever un convoi escorté par huit cents hommes d'infanterie et cinquante cavaliers qui se rendaient de Pontivy à Vannes. Le général la Vendée fut chargé de dresser le plan d'attaque et de commander l'action. Il choisit pour champ de bataille la lande qui s'étend depuis Camezon jusqu'à Colpo. Sur la route de Locminé deux corps furent placés, l'un à droite, l'autre à gauche de la route du côté de Camezon, et deux autres du côté de Colpo.

« Je fus mis, dit Rohu dans ses Mémoires, avec cent ma-
« rins dans le village, au levant de la route, et à peu près au
« milieu de la lande. J'avais ordre de repousser les éclaireurs
« dès qu'ils paraîtraient, ce que nous exécutâmes avec notre
« vigueur ordinaire. Lorsque nous aperçûmes le renfort qu'on
« leur envoyait et la cavalerie sortir du bois et se diriger pour
« couper notre retraite, ne voyant les nôtres faire aucun mou-
« vement pour venir à notre aide, je rappelai les miens, nous
« repassâmes dans le village d'où nous venions de sortir, et
« rendus dans la plaine en deçà, la cavalerie des bleus se
« forma en bataille à peu de distance de nous comme pour
« nous charger. J'arrêtai mon peloton, je le formai sur trois
« rangs face à l'ennemi, le premier rang genou à terre avec
« défense de tirer. Cette attitude en imposa tellement à nos
« adversaires, qu'après nous avoir considérés un moment, ils
« retournèrent à leur corps et me donnèrent le temps de
« gagner les fossés. Le convoi n'avait presque pas dépassé la
« plaine avant que les nôtres eussent paru. On tirailla bien
« alors jusqu'à ce qu'ils eussent dépassé Camezon, mais c'était
« trop tard. Si, au lieu de me placer au milieu de la lande,
« j'avais été mis au bas, le convoi se serait trouvé au milieu et
« s'y serait arrêté quand j'aurais repoussé les éclaireurs. Alors
« nos quatre corps, s'avançant à la fois, auraient bien pu re-
« pousser l'escorte et s'emparer du convoi, ce qui aurait eu
« lieu infailliblement si le général Georges eût été là[1]. »

Toutes les autres divisions de l'armée agissaient de leur côté

[1] *Mémoires de Rohu.*

avec une activité toute semblable, et combats sur combats se livraient chaque jour dans le pays.

« Le général se multipliait pour diriger nos mouvements, « dit Rohu, car il aimait à se trouver partout où il y avait du « danger à courir. »

Mercier, dans ces occasions, se portait dans l'arrondissement de Pontivy, où il était particulièrement connu, et où l'on savait l'apprécier comme homme de sens et de courage. Georges était particulièrement l'homme d'Elven, de Grandchamp, de Sarzeau ou de Vannes. La présence des deux amis partout où elle se produisait enflammait les cœurs et donnait une véritable ardeur à la lutte.

Vers le 20 octobre, les garnisons de Baud et de Locminé se mettent à la poursuite de Guillemot. Celui-ci marche à leur rencontre et range ses soldats en bataille dans la lande de Poulblaye. Après quelques heures de lutte, les bleus sont complétement battus, se débandent et rentrent en désordre dans Locminé, poursuivis par les chouans.

Des armes, des munitions, des gibernes et plusieurs prisonniers restent aux mains des vainqueurs. Le lendemain, une nouvelle tentative éprouve le même sort. A tout instant quelque sortie, quelques vives escarmouches, venaient tenir en alerte les soldats royalistes. Mais derrière le rempart de leurs baionnettes, les prêtres fidèles exerçaient avec sécurité leur ministère, et les populations vaquaient à leurs travaux, attendant des jours meilleurs.

Dans l'arrondissement de Pontivy, les divisions de Jean Jan, de du Chélas, de Lantivy du Reste livraient chaque jour de nouveaux combats. Le château de Kergroix en Remungol, la commune de Lanvaudan, celle de Locminé étaient en même temps le théâtre d'actions sanglantes.

Les relations nombreuses et sûres établies dans les villes, que l'on tenait alors comme bloquées, instruisaient de tout. On savait le jour et l'heure où une colonne devait se porter sur tel point, et quelle serait sa force. Souvent les meilleurs avis sortaient des rangs de l'ennemi, où se trouvaient des gens

d'honneur, qui avaient en horreur les crimes de la révolution, et qui applaudissaient aux efforts dirigés contre elle.

Servis de la sorte et ayant de plus une parfaite connaissance du pays, les royalistes devaient dans ce genre de guerre avoir de grands avantages, et le plus précieux pour eux fut de s'y être tellement formés qu'ils pouvaient à forces égales se mesurer avec la meilleure troupe. Des débarquements partiels leur procuraient ce qu'ils n'avaient pu obtenir en une seule fois. Rien n'était refusé à Georges, tant on comptait qu'il saurait faire bon usage des ressources mises à sa disposition.

Quand le débarquement du 12 décembre eut manqué, à défaut de munitions, Georges reçut une caisse de piastres, que lui apportaient MM. de l'Épinaye, Duplessix de Grénédan et le chevalier du Fou de Kerdaniel. Plusieurs émigrés, embarqués avec le comte d'Artois, profitèrent de l'occasion pour se jeter en Bretagne. De ce nombre fut M. de la Boëssière, fils de cette province; il avait servi d'abord au régiment de Béarn, puis dans celui des dragons d'Angoulême. Dans l'émigration, il avait fait la campagne des Pays-Bas, sous le commandement du marquis d'Autichamp. Georges Cadoudal lui donna place dans son état-major.

« De tous les pays qui composent la chouannerie, disent « les auteurs des *Victoires et conquêtes*, celui du Morbihan « était le plus difficile à soumettre. Georges avait à lui seul « plus de talents et de vertus guerrières que tous les autres « chefs. Les bandes organisées sous ses ordres avaient plus « de régularité, et leur bravoure était célèbre dans toute la « Bretagne. Hoche, voyant que la résistance prenait dans cette « contrée un caractère alarmant, fit passer des renforts aux « républicains qui y étaient déjà et prit le parti de se rendre « lui-même dans le Morbihan au commencement de mai. Il « eut bientôt l'expérience de ce qu'osaient entreprendre les « hommes aux ordres de Cadoudal. Il était parvenu aux envi- « rons de Locminé, traversait les landes qui entourent ce « bourg, lorsque tout à coup son escorte est attaquée par un « gros de paysans armés, ayant à leur tête Lantivy du Reste.

« Le général Auguste Mermet, qui accompagnait Hoche, « s'élance aussitôt contre eux avec quelques hussards, déter- « minés à s'exposer à tous les périls pour sauver leur général « en chef. Un combat à mort fut la suite de cette rencontre. « Déjà les chouans avaient tué plusieurs républicains, lors- « qu'un hussard, nommé Cohleau, réussit à frapper leur chef « Lantivy, qui, tombant de son cheval, est massacré à l'instant. « La mort de ce chef fut pour les chouans le signal d'une « déroute complète. Ils s'enfuirent, poursuivis par les républi- « cains ; mais connaissant mieux qu'eux les détours de ces pays « fourrés, ils réussirent à s'échapper. Le général Hoche avait « lui-même payé de sa personne dans cette rencontre, et les « dangers qu'il avait courus augmentèrent encore chez lui le « désir de rendre à la paix et à la tranquillité cette contrée où « la guerre se faisait d'une manière si dangereuse[1]. »

[1] *Victoires et conquêtes*, t. VI, p. 154 et 155.

CHAPITRE XI

FIN DE LA CAMPAGNE DE 1796.

Pour achever ce qui nous reste à dire sur la campagne de 1796 dans le Morbihan, il nous fallait raconter les affaires auxquelles a été mêlée la division de Sol de Grisolles. Les documents nous faisaient défaut, nous étions résigné à accepter une lacune sur ce point, comme sur tant d'autres, quand le récit suivant, émané d'un officier émigré de cette division, nous est tombé entre les mains et est venu nous offrir le moyen de combler, autant que possible, une lacune que nous déplorions :

« ...Après tant de temps perdu, on nous amena à l'île « d'Yeu, mauvais îlot habité par des pêcheurs dont on n'avait « pas eu de peine à s'emparer, ainsi que des quatre-vingts « hommes qui la gardaient. On y débarqua la petite armée, « qui était d'environ six mille hommes, dont nos cadres, et « quatre régiments anglais et écossais, sous le commande- « ment du général Doyle.

« Ayant appris que le commandant en second des royalistes « du Morbihan, Mercier, et cinq autres, venaient d'arriver, « j'allai les voir. J'avais toujours eu le désir de me réunir aux « royalistes. Plusieurs des nôtres vinrent aussi, et, pour excuser « leur inaction, ils cherchaient à rabaisser les services de ces « bons et réels serviteurs du Roi. Leur mise chouanne né- « gligée, leurs vestes courtes et râpées et rapetassées, ne « devaient pas donner une haute idée du parti ; mais ils étaient « venus pour demander, et on leur accorda trente-six mille « francs et deux cents fusils, quelques barils de poudre dont

« ils chargèrent le chasse-marée qui les avait amenés, et où « je m'embarquai avec eux et cinq ou six autres. Nous des- « cendîmes à l'île d'Houat, où nous trouvâmes une trentaine « d'autres émigrés qui attendaient une occasion de rentrer en « France. Il y avait parmi eux beaucoup d'anciens officiers « supérieurs, des colonels; Mercier, qui avait autant de mo- « destie que de mérite et de bravoure, offrit à un de ces mes- « sieurs de prendre le commandement, disant qu'il ne lui « appartenait pas de commander des officiers aussi distingués « par leurs services et leur expérience. Ces messieurs insis- « tèrent, et ce jeune homme, payant peu de mine et de mise, « fils d'un aubergiste, nous passa tous en revue.

« Les Anglais avaient promis de débarquer des armes et des « munitions. Il fallait pour cela nous présenter en forces à la « côte; en conséquence, le 5 décembre 1795, nous nous y « transportâmes avec environ douze mille hommes, dont six « mille armés tant bien que mal. Le mauvais temps et le vent « violent et contraire firent manquer cette opération. Nous « avions plus de cent charrettes, mais il y avait impossibilité « de mettre une embarcation à la mer; nous nous retirâmes « chacun dans sa division et par détachements sans être in- « quiétés.

« Le 8 janvier suivant (1796), un autre rassemblement de « six mille hommes, après avoir défilé par le bourg de Berric, « se porta encore sur la même côte de Muzillac; il faisait un « froid si vif, que dans cette nuit que nous passâmes presque « tous au bivouac, trois soldats furent gelés. Nous marchames « au nombre de douze cents hommes jusqu'au bord de la mer. « Nous voyions l'escadre anglaise qui s'était rapprochée autant « que possible; il n'y avait pas de sa faute, mais un vent du nord, « contraire comme la première fois, rendait tout débarque- « ment impossible et ne permettait aucune communication, « ce qui était d'autant plus malheureux que nous manquions « de tout, excepté d'hommes. Un débarquement à cette « époque nous eût rendus maîtres du pays. Un détachement « de trois cents grenadiers, ignorant notre arrivée, se rendait

« à Vannes. Après avoir dispersé quelques chouans qui, pour « se mettre à l'abri du vent, s'étaient couchés dans les joncs, « il trouva en bataille, sur la grande route, le gros de l'armée « qui était resté en observation. Assailli par une vive fusil- « lade, il se replia en désordre sur Muzillac, après avoir perdu « une vingtaine d'hommes. La division de Silz, jadis une des « meilleures de l'armée, ne se rassemblait plus; l'ennemi, de « son côté, n'y commettait plus d'hostilités. Pour la faire sortir « de cet état de stupeur et lui redonner de l'activité, le géné- « ral Georges ordonna à une autre division de s'y porter et de « la parcourir; plusieurs petits détachements républicains, « qui marchaient avec sécurité dans un pays qu'ils croyaient « tranquille, furent surpris et égorgés.

« Je commandais un petit détachement de quatre-vingts « hommes, qui n'étaient, à l'exception de cinq ou six, que « des paysans très-mal armés et prêts à fuir, quand il m'arriva « sur une grande route une dizaine de soldats républicains sor- « tant des hôpitaux et n'ayant que leurs sabres. J'eus beau- « coup de peine à empêcher mes hommes de tirer dessus et « de les massacrer. Nous étions embusqués, je sautai dans la « grande route et je fus enfin suivi de quelques autres. Je « leur dis de se rendre, et ils le firent sans aucune résistance. « Je n'étais pas accoutumé à une guerre impitoyable et de « massacres; pendant que j'étais occupé ailleurs, le général « les fit fusiller dans le cimetière de Berric et me blâma de les « avoir faits prisonniers, me reprochant mon indulgence en « ces occasions.

« Je défendis, sous peine de mort, de piller et de tuer sans « forme de procès et arbitrairement l'homme soupçonné d'in- « telligence avec l'ennemi. Je fis punir et changer quelques « officiers subalternes, et je mis un frein au libertinage et « réprimai l'ivrognerie autant que possible. Ma troupe était « peu aguerrie et dépourvue de tout.

« Je retournai dans mon canton, me trouvant plus fort de « la moitié, et comptant sur le nombre, je voulus combattre « quatre-vingts grenadiers de Penthièvre; mais au premier

« feu je restai seul avec cinq ou six hommes, et tous les autres « s'enfuirent. M. Grignon, mon frère et moi, avec deux cent « cinquante hommes, dont la brave compagnie de Loyal- « Émigrant (cinquante hommes) faisait partie, nous nous por- « tâmes vers Malestroit.

« En mars 1796, M. de Sol, à qui l'on avait promis des armes « et des munitions, nous réunit sept à huit cents hommes, et « nous marchâmes sur la côte par Plaudren. Arrivés le len- « demain près de la chapelle de la Miséricorde, où nous avions « fait halte pour dîner, nous apprîmes qu'une colonne partie « de Granchamp s'avançait vers nous; elle était de huit cents « hommes et commandée par le chef de brigade Mermet, aide « de camp du général en chef républicain Hoche.

« Nous envoyâmes une compagnie s'emparer d'un moulin « et du seul pont de communication sur la rivière; il en « était temps, car l'ennemi s'y présenta immédiatement; ce « fut là le point principal du combat. Bientôt le général Mer- « cier la Vendée, qui, avec deux cents hommes armés de « fusils anglais neufs, arrivait en courant de la côte, prit part « à la fusillade, qui s'engagea vivement sur les deux rives.

« Mermet fut légerement atteint et emporta une cinquan- « taine de ses blessés sur des charrettes; nous perdîmes dix « hommes, dont un officier, et eûmes vingt-deux blessés; « deux dragons ennemis, ivres, s'engagèrent dans la campagne « et furent assommés par des paysans; le général Mercier nous « quitta, et nous rentrâmes dans notre division, n'ayant pu « recevoir ni armes ni munitions.

« Mon frère, souffrant de sa blessure, se retira au chateau « de Villeneuve, où il trouva mon père qui s'y était rendu « avec un sauf-conduit du général Quentin, qui commandait « à Vannes. Un détachement de Rochefort se présenta la nuit « à Villeneuve, surpris, mon frère ne put s'évader, et, d'ail- « leurs, mon père, qui ne manquait pas de ruse et d'adresse, « demanda qu'il fût conduit à Vannes, où il avait, disait-il, des « choses importantes à dire; je fus affligé de cet événement, « d'autant que, malgré mes représentations, M. de Sol s'obs-

« tina à vouloir attaquer le détachement qui conduisait mon « père et mon frère à Vannes, ce qui leur eût sans doute « coûté la vie. J'avais réuni mes plus braves, résolu de courir « droit à eux au premier feu. Heureusement qu'un autre déta- « chement de Rochefort nous tira de cette embuscade, et de « cette lutte si cruelle et si dangereuse pour eux et pour moi. « Cette troupe, ayant trouvé au château de Saré quelques « barriques de vin, s'enivra; j'ignorais ce désordre, quand je « m'avançai avec quelques tirailleurs pour commencer le « combat, un peu malgré le chef de division qui m'avait « ordonné de faire halte. Le chef de canton, Gaspard, me « suivit; nous eûmes un moment critique; malgré notre feu, « une compagnie de grenadiers, l'arme au bras, marchait à « nous sans tirer. Mais bientôt nous nous aperçûmes de leur « ivresse; ils ne tenaient pas debout, nous fonçâmes sur eux. « Un sous-lieutenant et vingt-sept grenadiers furent tués; pro- « tégé par un quinzaine de chasseurs à cheval, qui le firent « avec un grand courage, le reste de la troupe se mit en « retraite avec assez d'ordre; nous la harcelâmes et lui tuâmes « encore trente-huit hommes, dont deux de ces braves chas- « seurs. Une partie de la division nous suivit et ne prit pas de « part à l'affaire; nous n'eûmes que quelques blessés et un « cheval tué. Mes tirailleurs, embusqués, tiraient sur l'ennemi « à découvert et engagé dans des ravins. Ce détachement de « cent vingt grenadiers, tous hommes d'élite, fut écrasé : sans « leur état d'ivresse, nous ne les aurions pas forcés à la retraite. « Leur lieutenant, jeune et très-bel homme, était tombé blessé « auprès d'un arbre d'une balle dans la poitrine. Il me remit « son portefeuille et sa montre, en me priant de les faire tenir « à sa famille, ce que je fis en les adressant à Rochefort au « commandant; il avait les larmes aux yeux et me dit : « Je « ne pleure pas pour moi, mais pour les braves soldats que « nous avons perdus. » Je le quittai moi-même, j'étais atten- « dri, j'aurais voulu le sauver.

« Le général Le Moine, qui commandait alors le Morbi- « han, se servait de tous les moyens, de toutes les ruses pour

« tâcher de nous surprendre et détruire. Nous marchâmes « avec cent hommes d'élite pour nous réunir aux quatre cents « hommes qui devaient entrer à Vannes, où toutes les dispo- « sitions étaient prises pour les écraser. Un capitaine et un « sous-lieutenant étaient les agents de cette intrigue. Pour « mieux tromper les royalistes trop confiants, on leur avait « envoyé trois cents bonnes cartouches. Le piége fut éventé « à temps; on fusilla les coupables, et Le Moine perdit son or « et ses munitions.

« Pendant ce temps, un capitaine, Le Cerf, d'un bâtiment « armé sur la Vilaine, essayait aussi de nous tromper par ses « belles lettres et paroles, en venant lui-même nous trouver; « il y avait réussi. M. Grignon et mon frère se rendirent en « conséquence sur les bords de la Vilaine, avec une centaine « d'hommes. On était convenu qu'après avoir débarqué les « armes, munitions, canons, Le Cerf viendrait nous rejoindre « avec une partie de son équipage. Il arriva sur la côte vers « le soir, et M. Grignon ayant allumé une poignée de chan- « delles pour éclairer la scène, on lui demanda si tout était « prêt et s'il voulait qu'on débarquât d'abord la poudre ou les « canons. Sur sa réponse, il partit du bâtiment une grêle de « balles, de boulets et de mitraille; mon frère et M. Grignon « se mirent ventre à terre, ainsi que trois autres, et, favorisés « par un talus, ils ne reçurent que de légères contusions; le « reste de la troupe était heureusement à couvert.

« Depuis la prise de mon frère, je commandais les deux « cantons. Un jour, je me rendis au bourg de Caden, où je « trouvai M. de Sol avec le général Mercier la Vendée et « douze cents hommes. Au point du jour, nous sortîmes pour « attaquer un détachement: mais il faisait un brouillard si « épais que nous marchâmes tous ensemble sur Muzillac « sans pouvoir le reconnaître, et il rentra sans perte. Nous « attaquâmes la ville par deux côtés, et déjà nous avions fait « des progrès du côté de Noyal; l'ennemi se défendait avec « opiniâtreté. La Vendée, voyant que nous perdions inutile- « ment du monde et que la prise de cette bicoque ne nous

« serait d'aucun avantage, ordonna de se retirer, ce que nous « fîmes en bon ordre. Nous rentrâmes à Péaule ayant cinq ou « six morts et des blessés. Dans ce combat, quarante pères de « famille d'Ambon et de Billiers, qu'on avait forcés de mar- « cher, tombèrent entre nos mains, et nous les renvoyâmes « après les avoir seulement désarmés.

« Un mois auparavant, étant avec la division, forte de « douze cents hommes, auprès de Plaudren, nous entendîmes « sur les huit heures une vive fusillade; c'étaient trois de « nos divisions, commandées par Guillemot, Saint-Régeant, « Troussier et Lantivy, qui s'étaient engagées avec un corps « de quinze cents hommes, sortis de Locminé. Ce combat se « prolongeait, et un officier blessé nous dit qu'à midi qua- « rante-quatre officiers de ces divisions étaient hors de com- « bat, et que l'affaire était indécise. A trois heures, le feu « cessa, et l'ennemi fut poursuivi jusqu'à Locminé, avec une « perte de deux cent cinquante hommes; la nôtre fut d'en- « viron deux cents tués ou blessés. Vers une heure après « midi, nous entendîmes dans le lointain une autre fusillade; « c'était Mercier la Vendée qui, avec six cents marins, s'em- « parait d'un convoi ennemi. Enfin notre tour arriva. Le « général en chef, Hoche, avec sept cents grenadiers d'élite « et quelques cavaliers, se rendait à Pontivy; nous étions « embataillés et bien formés près de la grande route, voulant « disputer le passage. Mais les républicains, sans s'inquiéter « des coups de fusil, se déployèrent et marchèrent sur nous « dans le meilleur ordre, l'arme au bras; voyant que notre « centre commençait à plier, j'en prévins M. de Sol, en l'en- « gageant à faire rompre de suite par pelotons et à se mettre « en retraite, s'il voulait éviter une défaite complète. Ce « mouvement fut assez bien exécuté, et nous nous retirâmes à « temps; on se fusilla. Hoche, qui avait eu un cheval tué « devant lui, ne jugea pas à propos de nous poursuivre. Nous « rejoignîmes la division Guillemot, et nous marchâmes le « lendemain, réunis, sur un bataillon républicain à Saint-Jean- « Brévelay; mais il ne nous attendit pas. Un vieillard ayant été

« tué, son petit-fils, âgé de quatorze ans, s'empara dans le caba-
« ret du fusil d'un des meurtriers, le tua et réussit à se sauver.

« MM. de Sol, Grignon et autres ayant projeté une partie qui
« devait être toute de plaisir, m'engagèrent fortement à les
« accompagner au château de Dréneuc, près de Redon, où
« étaient MM. Dumontier, officiers aussi braves qu'intelligents.
« Je ne sais trop pourquoi je n'y allai pas; mais je fus bien
« inspiré : ces messieurs furent surpris par un détachement
« républicain. Deux des trois frères Dumontier perdirent la
« vie, ainsi que le jeune Lanouan, seul espoir d'une famille
« aisée, qui, s'étant habillé en femme, fut reconnu. MM. de
« Sol, Grignon et autres se sauvèrent péniblement par une
« fenêtre basse et se firent jour. M. de Sol fut légèrement
« blessé; mesdames Dumontier, qui avaient montré dans
« cette occasion si malheureuse autant de sang-froid que de
« courage, furent conduites en prison.

« Cette décade, que les républicains appelèrent avec raison
« leur bonne décade, fut marquée par la prise de Stofflet
« et par celle de beaucoup de chefs royalistes, par des mal-
« heurs, et, comme ils le disaient bien, elle ne fut pas finie,
« car tout alla pour le parti de mal en pis. Le portefeuille de
« M. de Sol ayant été pris, ils racontèrent dans leurs gazetttes
« que ce chef et quinze cents autres, qui étaient à riboter au
« château de Dréneuc, avaient tous été pris. La Vendée ne
« leur donnant plus de crainte, les républicains se portèrent
« en forces sur le Morbihan.

« J'avais appris un des premiers la mort de Charette et
« l'état des choses, que j'eus soin de cacher à mes soldats;
« Hoche se servait de tous les moyens de nous séduire, nous
« étions entourés de traîtres, d'espions, et nos têtes étaient à
« prix. Tous les moyens de séduction furent employés auprès
« de nos soldats, qui nous restèrent fidèles jusqu'à la fin et
« alors qu'il n'y avait plus d'espérance.

« Mon domestique, âgé de dix-sept ans, couchait avec mes
« chevaux dans une ferme, il y fut pris; on lui promit la vie
« s'il voulait me faire prendre; ce brave jeune homme savait

« que j'étais dans le bois voisin, il fut indignement sabré par « des hussards; je lui donnai des larmes bien sincères et bien « méritées.

« Dans ce malheureux mois, MM. Grignon, lieutenant-colo- « nel, d'une famille riche et noble de Vannes, et Deridel, fils « d'un médecin, jeunes gens de la plus belle espérance, tom- « bèrent entre les mains des républicains. Les membres du « département voulaient les sauver; ils furent conduits à la « Roche-Bernard; il s'éleva un conflit de juridiction entre les « autorités civiles et militaires; ceux-ci les firent juger par « un conseil de guerre, et ils furent fusillés.

« Grignon était mon supérieur et mon ami, aussi brave que « doux et modeste ; c'était un excellent officier.

« Hoche nous fit part des conditions de la paix. Les habi- « tants resteraient dans leurs foyers; le culte serait rétabli, les « prêtres protégés; nul ne serait inquiété pour les faits passés; « les armes et munitions seraient rendues; les chefs émigrés « seraient conduits aux frais de l'État hors de la France, dans « les pays à leur choix; nous étions environ vingt, tous à che- « val, et nous allâmes nous rendre à Questembert.

« Quand je retournai dans mon canton, je courus des dan- « gers; des hommes qui n'avaient d'autres ressources que la « guerre avaient entraîné les autres en leur disant que nous « les avions trahis en nous rendant lâchement. Je fus couché « en joue et méconnu; mais enfin, par de bonnes raisons, je « ramenai la majorité.

« J'avais rassemblé environ quatre cents hommes qui s'er- « vrèrent, brûlèrent leurs munitions, brisèrent en partie leurs « armes, et le lendemain se rendirent à Questembert, où je fis « part de tout ce que je n'avais pu empêcher. »

Revenons à Rohu, c'est-à-dire à Georges, dont Rohu était le témoin le plus accrédité.

« S'il n'avait été question que de détruire des hommes, et « et qu'on nous eût donné carte blanche, nous aurions pu tuer, « comme Georges le disait lui-même, au moins dix mille hom- « mes par mois à la République, sans perdre cent des nôtres,

« tant le pays et les habitants nous offraient d'avantages, et tant « nous étions perfectionnés dans les différentes manières de « surprendre notre ennemi et d'échapper à ses poursuites, « quand nous n'étions pas les plus forts. Il n'y avait pas de ville « dans le département, pas même celle de Port-Louis et de « Lorient, où nous n'aurions pu entrer de nuit quand nous « l'eussions voulu, à l'insu de la garnison, et nous emparer des « caisses publiques et d'une grande partie des officiers, sans « courir presque aucun risque. Mais, à chaque lettre que le « général recevait d'Angleterre, il lui était presque toujours re- « commandé de ménager les sujets de Sa Majesté, et c'est « pour se conformer à ces prescriptions qu'il refusa d'obtem- « pérer à la décision du conseil, qui voulait qu'on s'opposât « au transport de toute espèce de denrées dans les villes occu- « pées par les troupes de la République[1]. »

C'est à cette époque, c'est-à-dire vers la fin de la campagne de 1796, que Georges promulgua la loi qui défendait le mariage à la jeunesse bretonne, appelée, selon lui, à des devoirs plus pressants et plus sacrés que celui-là. Il engagea les prêtres fidèles à s'entendre avec les chefs de division pour ne marier que ceux des jeunes gens qui se trouvaient dans des nécessités urgentes, tels que les aînés d'orphelins et les fils aînés de veuve. Cette loi, à vrai dire, n'était pas plus sévère que celle qui régit aujourd'hui la jeunesse française, mais elle pouvait passer alors pour le comble de la tyrannie. Cependant, tout le monde comprit les intentions de Georges et s'y conforma avec une telle exactitude et un tel empressement, qu'il n'y eut ni plaintes, ni murmures à ce sujet, et que la pureté des mœurs ne subit aucune atteinte d'une disposition qui, partout ailleurs, eût été la cause des plus grands désordres. Il est vrai de dire que, dans cette défense, Georges avait pour auxiliaire le clergé des paroisses et l'épiscopat lui-même.

Au mois de novembre 1800, M. l'abbé Guillo avait cru devoir consulter Mgr Amelot au sujet de cette défense. Voici

[1] *Mémoires manuscrits de Rohu.*

un extrait de la réponse de ce prélat : « .....Quant au ma-
« riage de jeunes gens, la mesure dont vous me parlez sera
« probablement bornée à un temps assez limité; et, dans l'exé-
« cution, les officiers sentent bien qu'il est nécessaire d'ad-
« mettre des exceptions; mais il y aurait des inconvénients à
« l'abandonner pour le présent, et je pense qu'il faut encore
« y tenir pour quelque temps. Si des officiers en particulier ne
« se prêtent pas aux exceptions qui paraîtront nécessaires, on
« pourra recourir au général en chef, afin que tout se fasse
« avec le concert que le bien exige.

« C. B. MICHEL, *évêque de Vannes.*

« Londres, le 26 novembre 1800. »

M. l'abbé Guillo ayant cru devoir écrire sur le même sujet à Mgr le Mintier, évêque de Tréguier, en reçut la réponse suivante :

« On a eu certainement de bonnes et même de fortes rai-
« sons pour défendre le mariage aux jeunes gens; elles me
« paraissent subsister encore, au point qu'à mon avis on fera
« bien d'y tenir jusqu'au mois de mai prochain ; mais aussi,
« pour cette époque, il sera bon de le permettre plus facile-
« ment.

« Il y aura alors près de trois ans qu'on éprouve de la gêne
« à ce sujet, je crois qu'il y aurait des inconvénients à la pro-
« longer.

« Les lois de la nature, à la longue, l'emporteront toujours
« sur les autres.

« Les officiers, comme les prêtres, doivent le sentir et en
« conclure qu'il faut entre eux un accord sincère et bien con-
« venu sur cet important article.

« Les prêtres n'ont et ne peuvent avoir pour l'exécution de
« cette défense que la voie de l'exhortation. Les officiers, de
« leur côté, doivent voir le danger qu'il y aurait pour l'armée

« même à user de contrainte. Il est surtout de l'intérêt com-
« mun que le public ne soupçonne même pas de division entre
« le clergé et l'épée ; il faut que chacun s'aide, de manière à
« maintenir l'intelligence, sans laquelle ni l'un ni l'autre ne
« feront aucun bien. *Oremus pro invicem.*

« AUGUSTE, *évêque de Tréguier.*

« Londres, 26 novembre 1800. »

La distinction établie par Mgr l'évêque de Vannes entre les officiers subalternes et le général en chef prouve la confiance que le prélat avait dès lors dans le bon sens et la modération de Georges Cadoudal, dont certains officiers, interprétant souvent les volontés dans le sens le plus rigoureux, n'ont pas peu contribué à la réputation de chef impitoyable et cruel que plusieurs historiens lui ont faite.

On a été jusqu'à dire que cette interdiction du mariage avait la peine de mort pour sanction, et l'on a même bâti de fort jolis romans sur ce sujet, qui, ainsi interprété, avait son côté dramatique. La vérité est que l'on se bornait à tondre l'un des côtés de la chevelure du délinquant, et que le châtiment avait ainsi un but purement moral, les jeunes Bretons attachant une espece de point d'honneur à porter de longs cheveux. Un écrivain d'une valeur incontestable, M. A. F. Rio, a mis en scène sur ce sujet un drame qui aurait eu lieu dans sa propre famille, et sur lequel s'est appuyé un historien de Georges, M. le Jean, pour affirmer « que jamais le Comité de salut public ne disposa en France d'un « terrorisme aussi absolu que Georges lui-même ». M. Rio s'est donné la peine de répondre à l'assertion de M. le Jean dans une lettre que l'on trouvera au chapitre XVIII de ce livre, qui ramène aux proportions de la vérité le caractère de Georges Cadoudal, si singulièrement altéré par son biographe.

Du reste, le récit de M. Rio a besoin lui-même d'être rectifié, et il l'a été par le général de la Boessière, dans une brochure publiée à l'occasion du livre intitulé : *la Petite Chouannerie.* On lit à la page 10 de cette brochure :

« La page 151 prête au général Georges Cadoudal des mesures « de sévérité qui n'ont jamais eu lieu. Lorsqu'en 1795, je passai de « l'île d'Yeu dans le Morbihan, j'y trouvai de vigueur la défense « de se marier pour les jeunes gens sujets aux appels. Ils s'y con- « formaient plutôt par point d'honneur que par crainte; c'est « ainsi qu'ils m'en parlaient. Cette défense, qui n'était que ce qui « existe encore pour les jeunes soldats qui attendent l'appel, fut « levée d'après les réclamations que les évêques qui étaient en « Angleterre firent à son sujet dans l'intérêt des mœurs. Si des « rigueurs aussi acerbes que celles mentionnées dans cette page « avaient été exercées au milieu d'une population qui marchait « volontairement, elle n'aurait pas entouré le général qui « s'en serait rendu coupable d'une affection dont l'impression « encore profonde parmi elle ne s'allierait pas avec le souvenir « de pareils actes [1]. »

Dans l'été de cette même année 1796, un débarquement d'armes et de munitions eut lieu dans l'anse dite Porz er Liennen, en Erdeven. En s'y rendant, Georges chargea Rohu de porter une lettre au commandant républicain du poste établi au village de Sainte-Barbe, commune de Plouharnel. Ce commandant était un des nombreux affidés que le général avait dans l'armée ennemie. Après avoir pris connaissance de la lettre, il dit à Rohu que Georges pouvait être tranquille ; qu'il fatiguerait tellement sa troupe dans la nuit qu'elle n'aurait pas envie de courir le lendemain. En effet, Rohu entendit bientôt battre la générale.

Dans la nuit, le capitaine anglais vint à terre pour voir Georges; il le trouva dans l'eau jusqu'à la hanche, l'épaule sous le bord d'un bateau échoué, qu'il voulait remettre à flot. Le capitaine fut bien surpris de trouver dans cette occupation un chef auquel son gouvernement accordait tant de crédit, et dont la

[1] Ce n'est pas en 1795 que le général Georges fit connaître aux ecclésiastiques du pays son désir de voir différer autant que possible le mariage des jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans, mais bien à la fin de la campagne de 1796. Il n'y a jamais eu de défense de se marier, on les engageait seulement à attendre si cela se pouvait faire sans nuire à leurs intérêts. (*Note de Rohu.*)

réputation était déjà grande en Angleterre. Après l'avoir pris à l'écart et s'être quelques instants entretenu avec lui, il promit à ses compagnons de les servir de tous ses moyens.

Le débarquement fut heureusement exécuté. Le convoi se dirigea tranquillement jusqu'à la route d'Auray à Landévant, où une colonne sortie d'Auray vint attaquer l'escorte, tandis qu'une autre venant de Carnac la rejoignit au moulin du Roseau, en Mendon. Mais ces deux colonnes furent repoussées l'une et l'autre avec avantage. Les chouans n'eurent à regretter que Louis le Tellier, capitaine de la paroisse de Pluméliau, qui fut tué près de l'étang du Cranic. M. de Sol de Grisolles, chef de division de Redon, venant prendre sa part des armes et des munitions débarquées, fut attaqué au moulin de Beauput par une colonne venant de Vannes, qu'il repoussa avec sa vigueur et son sang-froid ordinaires.

Pourvu de tout ce qui lui était nécessaire en fait d'armes et de munitions, Georges prenait une attitude imposante et arrivait au point de pouvoir grandir ses opérations, quand la nouvelle de la mort de Stofflet et de Charette, et la reddition d'armes de Scépeaux et des autres chefs vendéens, vinrent tout remettre en question en le surprenant douloureusement. Au point de vue stratégique, le Morbihan était une sorte de réserve des forces royalistes appuyant la Vendée et l'Anjou, debout et en armes. Ceux-ci disparus, les ressources étaient trop faibles contre les forces opposantes : un désarmement livrait donc Georges à toutes les entreprises de la révolution triomphante. Déjà réconcilié avec Puisaye, à la suite de l'abandon de l'île d'Yeu par le comte d'Artois, lors de la démarche faite par d'Allegre auprès du conseil général des armées de Bretagne, il crut devoir lui écrire en son nom et au nom du conseil du Morbihan, pour le prévenir que la loi du plus fort, qui déjà prévalait en Vendée, allait aussi atteindre le pays breton. Puisaye leur répondit, à la date du 7 mai : « Je reçois, Messieurs, « avec bien de l'intérêt, la lettre que vous m'avez fait l'hon- « neur de m'écrire par M. Guillo. Toujours jaloux d'obtenir « l'estime et l'attachement de ceux dont j'ai partagé et dont je

« partagerai les dangers et les travaux, rien ne satisfait plus « mon cœur que les témoignages qu'ils veulent bien m'en don- « ner. La position actuelle, dans laquelle se trouve l'armée de « l'arrondissement de Vannes serait bien faite pour alarmer, si « je ne connaissais pas le courage et la constance dont vous « avez fait tant de fois preuve.

« La position de M. de Scépeaux est pire encore; il m'en a « fait part, et je lui ai répondu qu'il fallait gagner du temps, « mais n'accéder à aucun de ces accommodements dont la « proposition seule décèle la faiblesse prochaine des hommes « sans foi qui osent encore espérer nous faire tomber dans le « piége honteux qui pensa, l'an dernier, ruiner nos espérances.

« Le nombre d'ennemis que j'ai plus particulièrement sur « les bras est très-considérable; mais j'y résisterai ou j'y « périrai.

« Je m'occupe des troupes de l'insurrection; déjà de fortes « divisions, organisées dans le Maine et marchant en colonnes « mobiles toujours rassemblées, forment des divisions impor- « tantes.

« La Normandie a suivi cet exemple, et nous avons d'un « côté gagné plus de pays et d'hommes au Roi, que la Vendée « nous en a fait perdre de l'autre.

« Je reçois dans l'instant une lettre de M. l'abbé Bernier, « qui m'assure que dans son pays tout s'anime et prend un « nouvel essor.

« Il n'y a donc, je le répète, qu'à gagner du temps, et dans « peu notre ennemi sera terrassé à tout jamais... »

Cette lettre, dont les expressions étaient habilement calculées, pour plaire à ceux auxquels elle s'adressait, témoignait d'illusions ou de dissimulations telles qu'un chef peut bien s'en permettre pour agir sur des soldats ou des intelligences de second ordre, mais qui n'étaient pas de mise avec Georges Cadoudal[1]. Ce dernier savait à quoi s'en tenir sur les

[1] Puisaye écrivit encore le 30 mai de la même année à Georges pour lui annoncer sa nomination au grade de maréchal de camp. (Voir aux Pièces justificatives.)

ressources dont M. l'abbé Bernier pouvait disposer, sur l'importance du Maine et de la Normandie, et les belles promesses de Puisaye n'étaient pas faites pour le détourner de sa résolution de faire la paix. Bien décidé à garder toute sa liberté personnelle et à ne jamais pactiser avec la République, il ne voulut pas toutefois faire écraser le Morbihan, qu'il aimait mieux réserver pour des circonstances meilleures. Il entra donc en pourparlers avec les généraux Quentin et Mermet. Le général Quentin, qui commandait pour la République dans le Morbihan, lui adressa les conditions de la pacification.

Les réfractaires étaient amnistiés, et les jeunes gens de la réquisition devaient rester chez eux pour la culture des terres.

En outre, la pleine liberté du culte était accordée pour tous les prêtres qui n'auraient pas quitté le territoire de la République.

Ce dernier article était de nature à rassurer le conseil, composé surtout de prêtres des environs d'Auray, et Georges Cadoudal fut prié de se mettre en rapport avec le général Hoche, auquel il écrivit[1].

Hoche était à Rennes; mais il savait que le pays de Vannes et du Morbihan était encore en guerre; il part aussitôt de Rennes pour les points menacés. Arrivé à Vannes, il s'adresse au Directoire :

« Je fais faire en ce moment une fouille générale dans le « Morbihan, où de gros rassemblements ont eu lieu et sur les « côtes duquel les Anglais ont fait des versements d'armes et « de munitions... Je disais dernièrement au ministre de la « guerre : On ne peut se dissimuler que la guerre des chouans « prend dans le Morbihan un caractère très-inquiétant. Nous

[1] Hoche à un moment avait été également pressenti par l'abbé Bernier, qui se plaisait déjà dans son rôle de diplomate ambitieux. Il fit même un rapport au comte d'Artois à ce sujet et en reçut mission d'offrir au général républicain et aux autres officiers et soldats qui auraient voulu revenir sous l'étendard royal et abandonner la fortune de la République, des grades et récompenses en rapport avec les services rendus.

(Voir aux Pièces justificatives la lettre du comte d'Artois à l'abbé Bernier, en date du 5 février 1796.)

« la ferons; je ne puis dire, nous la finirons; cela cependant « serait si facile!... Vous vous rappellerez un jour ce que j'ai « eu l'honneur de vous écrire si souvent : Faites punir les « rebelles aux lois; mais, je vous en conjure, ne vous mêlez « pas de ce qui a rapport au culte, si vous ne voulez pas « rendre la guerre interminable... On guillotine des prêtres « à Vannes tous les jours! Tous les jours aussi, de vieilles « femmes et de jeunes paysans viennent tremper leurs mou- « choirs dans le sang de ces malheureux, qui sont transformés « en martyrs de la religion; bientôt ces monuments d'horreur « servent de drapeaux aux fanatiques habitants des cam- « pagnes, qui se font égorger afin d'aller plus vite en paradis.

« 17 avril 1796. »

A la date du 5 juin, Hoche répondit en ces termes au général Georges Cadoudal :

« Vous voulez la paix, dites-vous? et moi aussi, Monsieur, « je la veux et l'obtiendrai. Je vous le répète, il me sera doux « d'épargner le sang; mais s'il faut qu'il coule encore, je dirai, « l'âme opprimée par la douleur : *Salus populi, suprema lex.*

« Les articles que je vous ai fait remettre sont clairs; « aucun, je crois, n'a besoin d'explication : il n'existera sur « eux aucune discussion entre vous et moi; je désire qu'ils « vous conviennent.

« La suspension d'armes que vous demandez comme préli- « minaires ne peut être accordée. Lorsqu'il s'agit de former « un rassemblement, vous correspondez facilement; pour- « quoi ne pourriez-vous pas rassembler vos chefs au milieu « des hostilités mêmes? Réunissez-les dans la commune que « vous désignera l'officier porteur de la présente. Je vous « réponds de sa loyauté, et qu'aucune troupe n'y entrera le « jour de votre réunion. Faites rendre les armes, faites votre « soumission aux lois de la République, et, au même moment, « les marches cesseront.

« Croyez-moi, Monsieur, finissons-en; que les propriétaires « rentrent chez eux, que ceux qui doivent sortir de France « aillent à Jersey, où coucheront demain les frères de Labour- « donnaye-Montluc et cinq de leurs compagnons, auxquels « j'ai délivré hier des passe-ports[1]. »

Les conditions stipulées par Hoche étaient avantageuses sans doute; elles n'étaient pas suffisantes, puisque le Roi, qui avait reçu le serment des insurgés, ne devait pas remonter sur son trône; aussi la soumission ne pouvait être bien sincère, la paix fut mal assise, et la feinte dans tous les cœurs[2].

Pour sauver les apparences, le général Georges fit livrer quelques pièces de canon dont on ne pouvait se servir, des fusils de chasse en mauvais état, une certaine quantité de cartouches et des barils dont la poudre était avariée.

L'artillerie, les munitions et les armes propres au service, soigneusement enfouies dans des souterrains, dans des granges, dans des amas de fagots et de joncs, restaient à la disposition des insurgés. En attendant le signal de nouveaux combats, ceux-ci retournèrent à leurs champs, mais avec armes et bagages. Les campagnes du Morbihan eurent bientôt l'aspect d'une véritable colonie militaire peuplée de soldats laboureurs, qui, dans l'intervalle de leurs travaux, se livraient à l'exercice et prenaient soin de leurs fusils.

Hoche ne fut pas dupe de la feinte soumission des chouans. Sur son avis, l'administration départementale, espérant obtenir par l'appât du gain ce que la force des armes n'avait pu réaliser, annonça qu'on donnerait trente francs par fusil à ceux qui en remettraient entre les mains des autorités républicaines. Les chouans étaient bien pauvres, ce moyen corrupteur ne fit pas perdre une seule arme à l'insurrection. Celle-ci couvait comme un feu caché sous la cendre. Partout

[1] Hoche a écrit à la même date du 5 juin une lettre un peu dans les mêmes idées au général Mercier; on la trouvera aux Pièces justificatives.

[2] Témoin les deux ordres généraux signés du chef d'état-major de Hoche, le général Hédouville, que l'on trouvera aux Pièces justificatives.

épublicains et royalistes se mesuraient du regard. Sur les laces publiques on répétait hautement ce refrain d'une chanon populaire :

Les vaincus reviennent encore,
Les morts seuls ne reviennent plus !

CHAPITRE XII

LES FAUX CHOUANS.

Les hommes de la Révolution violaient chaque jour et de la manière la plus odieuse les conditions du traité de paix; la liberté accordée au culte n'était qu'une grande imposture. Les prêtres, toujours réduits à exercer dans l'ombre leur saint ministère, malgré l'engagement formel des autorités républicaines, célébraient la messe dans des granges ou au fond des bois, recevaient au coin d'un champ l'aveu des fautes, prodiguaient à tous, mais en secret, les consolations de la religion. Des colonnes mobiles, composées de gendarmes et d'individus recrutés dans la lie des bourgs et des villes, parcouraient nuit et jour les campagnes, pillaient l'habitant, massacraient indignement les prêtres fidèles, les chouans dispersés et tous les gens qualifiés de suspects dans la langue officielle. De pareils exploits s'appelaient des exécutions, et les représailles des royalistes, des assassinats.

Ces colonnes, secrètement dirigées par le général Michaud, qui ne faisait, du reste, que suivre les instructions du ministre de la police, Sotin, avaient surtout pour mission d'anéantir les officiers chouans, tous ceux qui étaient l'âme d'une insurrection que la République redoute toujours beaucoup plus qu'une guerre étrangère. Aidées de quelques dénonciateurs pris surtout parmi les vagabonds et les mendiants, elles découvrirent la retraite de quelques chefs, auxquels elles firent expier parfois, dans d'atroces supplices, le crime de leur courage et de leur fidélité. Ainsi périrent pendant la pacification, de 1797 à 1799, Jean Jan, le valeureux chef de Baud et de Melrand; André

Guillemot, dit Sans Pouce, officier distingué de la légion de Vannes; Joseph Gambert, chef du canton d'Elven; Le Bail, de Gourin; Bonfils de Saint-Loup; Le Bodic et Morand, officiers d'Auray; Guyot, notaire à Bignan, et cent autres que je ne puis citer, mais dont les paroisses morbihannaises ont gardé le souvenir.

A la terreur révolutionnaire, les chouans opposèrent la terreur des représailles. On pillait leurs récoltes, on incendiait leurs chaumières; ils firent main basse sur les caisses publiques et mirent à contribution les acquéreurs des biens nationaux. On égorgeait des prêtres fidèles; ils fusillèrent des ministres prévaricateurs. Au mépris de la foi jurée, on tuait les chefs royalistes; ils tuèrent les autorités jacobines. On les dénonçait, on les trahissait; ils mirent à mort les dénonciateurs et les traîtres!

Et encore, combien de fois ceux-ci ne trouvèrent-ils pas grâce devant les chefs qui disposaient de leur sort! La peine de mort ne s'appliquait guère qu'aux seuls récidivistes en face d'un flagrant délit. Et quand le prêtre qui venait offrir au condamné les consolations de l'heure suprême, implorait pour le pénitent la grâce de la vie, elle ne lui était jamais refusée.

Tels furent ce que les écrivains de l'école révolutionnaire ont nommé les « excès » et les « crimes » des chouans. A l'exception de vengeances individuelles ou d'attentats commis dans un intérêt privé, par quelques misérables dont les chefs du parti royaliste firent, quand ils le purent, sévère et prompte justice, les rigueurs exercées contre les hommes de la Révolution eurent pour cause une loi fatale et inexorable, la loi des représailles! et Dieu sait si elles atteignirent jamais aux formidables proportions des vengeances républicaines! Pour un « patriote » mis à mort par les chouans, il y avait cent victimes égorgées par les bleus. Il est vrai que dans les combats la proportion était toute différente. Les balles des royalistes, dirigées d'une main ferme et sûre par des soldats, souvent embusqués derrière des haies et des remparts de fossés, occa-

sionnaient de terribles ravages dans les rangs de leurs ennemis. Vingt bleus étaient couchés à côté d'un seul royaliste, sur les champs de bataille du Morbihan.

Redisons le donc avec un historien peu suspect de partialité envers la résistance catholique et monarchique, et dont toutes les sympathies, au contraire, sont acquises à la cause de la Révolution :

« Faut-il s'étonner qu'après de telles misères, après tant « de vexations, il y ait eu des hommes qui, au lieu de se « laisser traîner au pied de la guillotine ou sur le seuil de « leurs portes pour y être égorgés, se soient rués avec colère « contre tous ceux qu'ils supposèrent rangés par devoir ou « par inclination sous la bannière républicaine ?

« Quand le crime et le forfait devinrent un des moyens de « la force armée et des gouvernants, il n'est pas difficile de « comprendre jusqu'où ces excès et les soupçons qui leur ser « vaient de prétexte purent être portés... Il y eut donc guerre, « guerre atroce et sanglante; et aujourd'hui que tout désin- « téressement à la querelle nous laisse libres, nous pouvons « bien nous écrier, avec les représentants France et Tré- « houart, comme ils le faisaient dans un rapport au Comité « de salut public, que la guerre de la chouannerie fut due au « pillage, aux assassinats, à la profanation des temples, aux « impositions arbitraires et à tous les excès que commirent, « dans nos départements, les hommes de la Terreur[1]. »

Ces hommes avaient leurs milices officiellement organisées sous le nom de colonnes mobiles, de *contre-chouans*, de *cent-sols*, de *faux-chouans*, et qui faisaient aux royalistes, aux véritables chouans, une guerre d'autant plus déloyale qu'ils se couvraient de cocardes blanches, de scapulaires et de sacrés-cœurs. De semblables ruses n'étaient possibles qu'au nord de la Loire, où les patriotes, en majorité dans les villes et dans les gros bourgs, pouvaient parcourir le pays par petits détachements, où les ruses de la police étaient appropriées à la nature

[1] Duchatellier.

même de l'insurrection. Pour combattre la chouannerie, la République entendait la déshonorer. Elle recruta les misérables instruments de ses vengeances dans la lie la plus impure des bourgs et des villes, et, après les avoir couverts des insignes du soldat chrétien, elle les chargea de commettre des méfaits qu'elle attribuait ensuite aux insurgés. Ce métier ne devait pas déplaire à des voleurs de profession, puisqu'il leur assurait non-seulement l'impunité, mais une solde. Comme le disait Merlin (de Thionville), les insurgés n'avaient pas le temps d'écrire; ils ne publiaient pas de journaux; la révolution pouvait donc les diffamer tout à son aise.

Mais, à la fin, tout se découvre et le temps fait justice. Si les insurgés n'avaient pas le temps d'écrire, en revanche les révolutionnaires écrivaient et parlaient beaucoup, et les témoignages accusateurs sont aujourd'hui sortis de terre. Voici ce que Rossignol écrivait à la date du 25 germinal an IV (4 avril 1796) :

« J'ai rencontré quelques bandes de nos amis qui font bien « leur besogne; ils tuent tout ce vieux levain de patriotes « tièdes que la guillotine n'a pas retranché du sein de la « République : mais il faut y regarder à deux fois. Ces insur- « gés-là ont été démasqués par les vrais brigands, et ils disent « qu'il n'y a plus de sécurité pour eux. Les chouans les atta- « quent; ils les reconnaissent au parler et aux cheveux, qui « n'ont pas encore eu le temps de pousser assez longuement. « Je pense qu'on pourrait les utiliser ailleurs; ils ont fait leur « coup ici et ont fait abhorrer les brigands. Nous n'en deman- « dions pas davantage; il y a fureur contre ces monstres. Les « patriotes s'enthousiasment au récit des horreurs qu'ils com- « mettent; et quand la nouvelle de quelque crime bien hor- « rible nous arrive, je lâche les gardes nationales, qui ne font « pas de quartier. »

Le procédé de Rossignol parut bon à la Convention, car elle rendit un arrêté, le 4 septembre 1796, pour organiser

dans les formes les compagnies de *contre-chouans* ou *faux-chouans*. Voici ce décret :

« Considérant que les habitants des campagnes, fatigués des « excès et des désordres des chouans, attendent avec impa- « tience le moment où ils pourront, sous la protection du « gouvernement, se livrer en paix et avec sécurité à leurs « travaux ;

« Considérant que pour établir leur puissance les émigrés « et autres ennemis de la patrie, réunis aux chouans, ont éta- « bli, dans les diverses communes, des affidés qui ordonnent « le massacre et le pillage, et cherchent à éloigner par la ter- « reur tous les patriotes et à maîtriser les hommes paisibles qui « ne veulent pas partager leurs crimes ;

« Considérant qu'à l'approche des troupes républicaines, « ces affidés disparaissent, et les habitants des campagnes sont « livrés aux vengeances du soldat animé par l'assassinat de ses « camarades et des patriotes ;

« Convaincu enfin de l'utilité de se saisir de ces affidés et des « chefs des rebelles, sans compromettre la sûreté et la tranquil- « lité des cultivateurs paisibles,

« Arrête ce qui suit :

« Article premier. Les généraux des côtes de Brest, de « Cherbourg et de l'Ouest feront former dans chaque division « de leur armée une ou plusieurs compagnies d'hommes d'é- « lite.

« Art. II. Il sera fourni à chaque homme de ces compagnies « un habillement complet, tel que le portent les habitants des « campagnes du pays où la compagnie devra agir.

« Art. III. Il sera attaché à chaque compagnie un nombre « de guides choisis parmi les hommes d'un patriotisme sûr et « qui connaissent le mieux le pays.

« Art. IV. Ces compagnies, ainsi formées, seront destinées « à se porter à l'improviste sur les points où l'on aura appris « qu'il se trouve un chef ou un affidé des rebelles, pour l'en- « lever et le livrer à la justice. »

Ces contre-chouans effrayèrent bientôt par leurs crimes tous

les républicains honnêtes; ils avaient été institués contre *les pillages et les massacres des insurgés !*

Voici comment un vieux soldat républicain, le général Krieg, dénonce et réprouve cette immonde tactique dans une lettre au représentant Bollet :

« Ne t'étonne pas de tous les crimes dont nous sommes « inondés. Les patriotes du pays crient beaucoup pour peu de « chose. Ils ont tellement peur qu'il faudrait une garnison « pour garder chaque maison. Le fait est que, sauf le cas de « guerre, après la paix que l'on a faite contre mon gré, et dont « les rebelles du Morbihan ne se soucient guère plus que moi, « il n'y a pas eu de leur part tous les crimes qu'on leur attri- « bue : ce sont de bons soldats et de braves gens, un peu trop « pris de fanatisme, peut-être; mais chacun le sien dans ce « bas monde. Ils ont celui de la ci-devant religion, nous celui « de la liberté. Ce qui fait le mal dans ces contrées, c'est le « galérien qui y fourmille et dont on a fait de véritables chouans « de contrebande. Hoche, pour son honneur, nous en débar- « rassera peut-être; mais il est temps d'arrêter ces brigandages « dont les rebelles ne sont pas plus dupes que les administra- « teurs. On les appelle les faux chouans. Au langage et à la « tenue, ils sont si reconnaissables qu'il n'y a pas moyen de s'y « tromper. Dis donc à Hoche et à Cherin de faire sabrer toute « cette canaille. »

Malgré ce témoignage d'un loyal soldat, la calomnie allait son train. Beaucoup de gens, réellement trompés, acceptaient le système de mensonges employé par Rossignol et ses pareils. Ils confondaient les chouans véritables avec les malfaiteurs qui usurpaient leur nom. Voici comment un émigré, M. Caster, dans une lettre à madame Hurvoise, se voyait obligé de rectifier les idées de sa correspondante :

« Accueillis comme des libérateurs, nous sommes toujours « escortés d'un canton à l'autre par un nombre plus que suffi- « sant de paysans royalistes que l'on appelle chouans. Cette

« dénomination ne vous est pas connue et même vous est pré-
« sentée sous un jour défavorable. Désabusez-vous, Madame,
« ainsi que tous ceux qui sont dans l'erreur. Un chouan, c'est
« un honnête homme, qui a de la religion, des mœurs, et au-
« tant de dévouement pour son roi que je puis en avoir. Mal-
« heureusement, il se trouve une autre classe que l'on appelle
« *contre-chouans*, réfugiée dans les villes avec les bleus. Cette
« classe, en très-petit nombre, ne laisse pas que de commettre
« beaucoup d'horreurs, que les malintentionnés s'efforcent
« chez nous de mettre sur le compte des vrais chouans. »

Sans doute, les véritables chouans ne furent pas toujours étrangers aux procédés des faux-chouans et à leurs vengeances implacables. Il faut convenir que la ligne de démarcation qui sépare parfois la conduite des vrais soldats royalistes de celle des chouans de contrebande est quelquefois difficile à établir. En dépouillant les procès-verbaux remplis d'atroces détails qui signalent les crimes attribués aux chouans, on se demande souvent si l'on a affaire à un serviteur du trône et de l'autel, ou à un échappé de bagne. Il faut dire, toutefois, que, même en consommant des actes de rigueur qu'ils regardaient comme justes et nécessaires, en vertu de la loi des représailles, les vrais chouans ne pillaient pas, car ce n'était pas pour le pillage qu'ils s'étaient armés; ils n'employaient pas les mesures de cruauté, familières seulement à des scélérats de profession; ils n'auraient pas massacré ou violé de sang-froid des *chouans* ou des *chouannes* comme eux, ainsi que cela est dit dans un de ces nombreux rapports faits pour alimenter les fureurs des clubs et au bas duquel on trouve, malheureusement pour lui, la signature de Hoche. Ces actes eussent été de leur part encore plus absurdes qu'atroces, et celui qui s'en fût rendu coupable eût été bientôt abandonné de ses soldats.

Dans le Morbihan surtout, ce pays de luttes vaillantes et loyales, le vide se faisait bientôt autour de tout chef qui usait d'une inflexible rigueur, même envers l'ennemi.

Qu'on nous permette d'emprunter le fait suivant à l'*Histoire des guerres de l'Ouest*.

« Au commencement de l'année 1796, Georges Cadoudal « envoya un de ses officiers, Lantivy du Reste, pour former dans « les divisions de Saint-Régeant et de Troussier une troupe per- « manente de deux à trois cents hommes, spécialement desti- « nés à défendre le pays contre les colonnes mobiles. Les vo- « lontaires se présentèrent avec empressement, et en moins de « quinze jours cette petite troupe fut organisée.

« Lantivy résolut alors d'attaquer Saint-Jouan-de-l'Ile, si- « tué à l'intersection des routes de Rennes à Brest, et de Ploër- « mel à Dinan. Ce gros bourg, entouré de retranchements, avait « une assez forte garnison. Souvent elle sillonnait les envi- « rons, dont elle était l'effroi. Le 21 janvier, Lantivy arriva « au pont de la Rance qu'il trouva coupé. Arrêté par cet « obstacle, il alla coucher sur la paroisse de Plumaugat. En « arrivant, il apprit qu'une colonne, tirée d'un bataillon de « l'Ain, après avoir battu les campagnes toute la journée, s'était « logée dans le bourg.

« Le lendemain matin, il y pénétra à l'improviste. La garde « est enlevée, les bleus qui veulent se rallier dans le cimetière « trouvent partout des ennemis. Sur cent trente ou cent qua- « rante, neuf ou dix seulement purent s'enfuir à Broons. Cinq « cents hommes y étaient cantonnés; le commandant se porta « sur-le-champ à Plumaugat. Les chouans en étaient partis « depuis plusieurs heures, emmenant les prisonniers qu'ils « avaient faits. Les bleus se vengèrent là encore par l'assassi- « nat. Chez madame de la Brochais, ils trouvèrent M. du Fredo « du Plantis. Ce vénérable vieillard avait dix enfants; il était « arrivé la veille de Saint-Malo chez sa sœur avec un de ses « fils, tous deux munis de passe-ports en règle. Il eut beau les « montrer à l'officier républicain, le père et le fils furent égor- « gés. Les bleus massacrèrent aussi un marchand du bourg, « nommé Gautier, cinq autres malheureux, dont plusieurs pères « de famille et une jeune fille nommée Madeleine Lelièvre, « coupable de repousser leurs impures violences. Ils retour-

« nèrent à Broons le soir même. Exaspérés par cette bouche-« rie, plus de cinquante jeunes gens partirent dès le lendemain « pour se réunir aux chouans.

« En apprenant le massacre de Plumaugat, Lantivy ordonna « de fusiller les prisonniers. Tous les officiers intercédèrent en « leur faveur. Ils remontrèrent que ces hommes n'apparte-« naient pas au corps qui avait commis cet assassinat. — « Ils « ont trempé dans ceux de Quiberon, répond Lantivy, qu'on « les fusille à leur tour. » Il fut obéi. Un des prisonniers restait « encore; il avait eu le bras fracassé dans le combat de la veille. « Le malheureux demandait la vie avec des instances si sup-« pliantes, que les chouans en étaient émus jusqu'aux larmes; « ils réclamèrent au moins la grâce de celui-là. Lantivy fut « inexorable et le fit fusiller par une compagnie formée de dé-« serteurs républicains. Cette cruauté révolta si fort les chouans « que tous, à l'heure même, s'éloignèrent. Lantivy fut obligé « de quitter le pays. »

Les véritables chouans, nous l'avons dit, ne furent pas toujours innocents des procédés qui signalaient les faux chouans à la vindicte publique; ils saisirent et fusillèrent des magistrats, des agents municipaux, des maires, des juges de paix, surtout des prêtres jureurs, leurs plus implacables ennemis, qui, non contents de les dénoncer, se faisaient souvent les pourvoyeurs de l'échafaud, en dirigeant les colonnes mobiles vers le lieu de leur retraite. Beaucoup de ces derniers expièrent leur conduite criminelle par une mort violente. Ainsi périrent à différentes époques Allanic et François Jollivet, curé et vicaire de Lignol; André Tatibouet, curé de Camors; Potalec, curé de Plouerdut; Étienne Jamet, curé de Guisgriff; Cohéléach, curé de Kervignac; Jean le Lan, curé de Landévant; Lévêque, curé de Ferrel; Delemb, curé de Brignac; François le Floch, curé de Saint-Tugdual (prêtre marié); Jean-Marie Guilloux, curé de Caudan (prêtre marié); Cassac, curé desservant la paroisse de Moustoir-Remungol; le Corre, vicaire de Langonnet. Quelques-unes de ces exécutions furent accompagnées de circonstances qui en aggravèrent l'horreur. Ainsi, par un raffinement

de barbarie, le curé de Kervignac, M. Cohéléach, fut tué à coups de hache; le curé de Brignac, M. Delemb, assommé à coups de barres de fer. Ces exécutions n'étaient que des représailles, exercées en expiation des massacres commis par les républicains, qui faisaient autant de guerre à la religion qu'à la monarchie, et dont la fureur s'exerçait surtout sur les prêtres fidèles à leurs devoirs et à leur conscience. Ces massacres se multiplièrent particulièrement pendant la paix de 1796.

Ce fut à cette époque que l'abbé le Turnier, curé de Pluméliau, fut égorgé sous les yeux mêmes de ses paroissiens.

Peu de jours après, dans le même bourg, l'abbé le Clainche tombait au pouvoir des révolutionnaires, qui le tuèrent sur place. Pendant qu'on lui faisait endurer d'épouvantables tortures, le doux martyr disait à ses bourreaux : « Je vous remercie, mes amis, d'être les instruments du bonheur que « Dieu destine à ceux qui meurent pour la religion et pour la « monarchie. »

Le 11 novembre 1796, l'abbé Briant est rencontré à Moustoir-ac par une colonne mobile. Il priait au pied d'une croix : le crime était flagrant; il fut assassiné.

Les bandes de faux chouans, d'ailleurs, n'avaient pas de plus terribles ennemis que les vrais royalistes. C'est là un fait universel qu'on trouve dans tous les pays où la chouannerie s'est propagée, dans le Maine et la Normandie plus qu'en Bretagne, où les royalistes étaient, comme en Vendée, trop compactes pour que des étrangers pussent revêtir leur costume sans être démasqués. Citons pourtant un fait qui a eu pour théâtre le pays même de Georges, et dans lequel son propre frère Julien joua un rôle exterminateur.

Dans le courant de l'année 1798, une bande de faux chouans vint s'établir sur les bords de la rivière de la Trinité; composée d'hommes du pays, elle n'opérait que la nuit pour plus de sécurité. Elle se portait chez les plus riches cultivateurs, qu'elle suspendait les pieds nus au-dessus d'un brasier ardent, jusqu'à ce qu'ils eussent livré le secret du lieu où était cachée leur épargne. Le bruit de leurs méfaits vint jusqu'aux oreilles

de Julien Cadoudal, qui se promit de tirer une éclatante vengeance de ces misérables. Un d'eux, nommé Clément, était du village du Reclus, situé près de Kerléano, où habitait Julien. Clément, pris sans doute de remords, vint un jour trouver ce dernier et lui livra le secret des *faux chouans*. Il ajouta que, la nuit suivante, ils devaient se rendre dans un village voisin pour y exercer leur abominable industrie. Le parti de Julien fut bientôt pris. Il réunit quelques hommes sûrs et se transporta dans le village des faux chouans, qui furent tous pris au moment où ils partaient pour leurs nocturnes exploits. Clément était parmi eux. Julien lui fit grâce. Tous les autres furent traités suivant leur mérite, c'est-à-dire, mis à mort et enterrés dans les vases de la rivière de la Trinité.

Des procédés semblables à ceux auxquels eurent recours les officiers et les soldats de la République, après la pacification de 1796, ne pouvaient qu'affermir les chefs supérieurs dans leurs pensées de méfiance et de résistance. Aussi n'eurent-ils garde de profiter des dispositions du traité de paix qui les rendait à leurs foyers.

A quelques kilomètres d'Auray, dans une de ces nombreuses échancrures qui découpent la partie méridionale du Morbihan, se trouve, au milieu de la rivière d'Etel, une presqu'île qui ne tient à la terre que par un simple pont. De cette presqu'île, le regard se porte avec complaisance sur une multitude d'anses, d'îlots, de villages et de clochers qui se reflètent dans les sinuosités de la rivière. Le coup d'œil est des plus attrayants, et l'on comprend la prédilection qu'offre ce lieu aux âmes fatiguées des agitations de la vie. Georges aimait particulièrement ce séjour. Blessé au combat de Florenge, il s'y fit transporter pour y panser sa blessure, et depuis lors, quand quelques heures de répit étaient accordées à sa vie si tourmentée, il venait les passer à Locoal, où il trouvait une cordiale hospitalité chez les habitants de la ferme connue sous le nom de la Forêt. Il y trouvait en outre, au milieu du labyrinthe de bras de mer qui entoure la presqu'île, une sécurité bien rare à cete époque, et qui avait fait donner à Locoal le nom d'*Ile Fortunée* par

les Morbihannais, qui n'y avaient jamais éprouvé d'échecs ni de surprises. Quelques coups d'avirons suffisaient pour gagner la pleine mer; aussi des bateaux étaient-ils toujours préparés pour assurer, en cas de surprise, la retraite du chef breton. Georges avait raison de pourvoir à sa sûreté, car il était toujours le point de mire des républicains. Un jour, malgré la foi des traités, trois détachements arrivent par différentes routes à Locoal. Georges, qui les voit et qui en est vu, s'embarque avec son état-major et laisse bientôt derrière lui les hommes qui s'étaient flattés que cette fois, du moins, il ne leur échapperait pas.

L'activité de Georges ne pouvait longtemps se plier au repos d'une pacification. A peine avait-il goûté les douceurs de l'*Ile Fortunée,* qu'il songea à s'en arracher pour courir à de nouveaux combats. Dans la campagne précédente, il avait été très-frappé des inconvénients d'une organisation qui laissait en face les uns des autres tant de chefs indépendants, et il s'était dit qu'un prince seul pouvait avoir l'autorité nécessaire pour imposer à tous l'obéissance et la discipline sans lesquelles une armée n'est qu'une tourbe confuse, sans résistance et sans valeur. A l'époque de l'île d'Yeu, toutes les prières qu'il avait adressées à Monsieur à ce sujet étaient restées infructueuses. La campagne qu'il venait de faire lui donnait plus d'autorité pour les renouveler. Il adressa au comte d'Artois, par M. de Botherel, une lettre dans laquelle il insistait sur la nécessité de la présence du prince en Bretagne. Il en reçut la réponse suivante, datée d'Édimbourg, le 18 juin 1796 :

« M. de Botherel m'a remis votre lettre, mon cher Georges: « soyez bien sûr que loin de craindre la vérité, je l'écouterai « toujours avec plaisir, surtout de la part d'un brave et fidele « serviteur du Roi tel que vous; mais croyez en même temps « qu'à la place où vous êtes il y a bien des choses que vous « ne pouvez juger comme moi. Aucun conseil ne m'a jamais « détourné, et si je n'avais été retenu que par des motifs ordi- « naires, je serais depuis longtemps au seul poste que j'ai am-

« bitionné depuis trois ans. Ma conservation personnelle n'est « rien pour moi ; mais plus je serai assuré des efforts que feront « les royalistes pour éloigner les dangers que je pourrai courir, « plus j'ai le devoir impérieux de ne pas aggraver par ma pré- « sence la situation critique de vos braves armées, avant d'a- « voir préparé et obtenu ce qui leur est indispensablement né- « cessaire pour seconder leur courage : des armes, de la poudre « et de l'argent pour faire face aux besoins les plus urgents. « Voilà ce que je dois, avant moi, à mes fidèles compatriotes, « afin de les mettre en état de résister aux efforts que ma pré- « sence ne manquerait pas de faire diriger vers l'armée où je « résiderais.

« Je dois le même soin à toutes les armées royales, et je m'en « occupe sans cesse. De grandes contrariétés, de grands mal- « heurs sont venus détourner et suspendre l'effet de mes soins. « Peut-être se présentera-t-il encore de nouveaux obstacles, « mais, avec l'aide de Dieu et la constance inébranlable qu'il « a gravée dans nos âmes, nous parviendrons à les surmonter.

« Votre franchise, votre loyauté et votre parfait dévouement « m'ont engagé à entrer avec vous dans ces détails ; je vous ré- « pète encore que je ne forme qu'un vœu, et, certes, je l'ac- « complirai le jour où je pourrai me placer à la tête de mes « braves compagnons d'armes, sans risquer de compromettre « davantage vous et la noble cause que nous avons à dé- « fendre.

« Comptez pour la vie, mon cher Georges, sur tous mes sen- « timents d'estime et d'affection.

« CHARLES-PHILIPPE [1]. »

L'année 1797 s'annonçait sous d'assez favorables auspices. La réaction de l'esprit public contre les hommes de la révolution était extrême, et il semblait facile de faire tourner cette réaction en faveur de la royauté, qui apparaissait comme le port de salut après tant d'orages. L'action armée n'ayant pas

[1] Le même jour le comte d'Artois écrivait au conseil du Morbihan une lettre dans le même sens. (Voir les Pièces justificatives.)

abouti, on semblait croire qu'il était temps de lui substituer l'action parlementaire, et, dans ce but, on se mit avec ardeur à travailler aux élections. Georges n'était sans doute pas un homme de tribune et de parlement, mais il était trop bien avisé pour comprendre qu'en révolution on ne doit négliger aucun moyen de succès, et que, puisque l'heure de l'action parlementaire semblait avoir sonné, il avait le devoir de s'y livrer corps et âme.

Le Morbihan se trouvait compris dans le nombre des départements qui avaient des représentants à nommer en 1797. La première opération pour atteindre ce but était la réunion des assemblées primaires, où se rendaient tous les électeurs du premier degré, qui députaient ensuite au chef-lieu ceux qui devaient choisir les membres du conseil des Cinq-Cents et du conseil des Anciens. Georges donna pour mot d'ordre à ses officiers de faire comprendre au peuple l'avantage qu'il y avait de se porter aux élections primaires, et, la veille de l'élection des députés, il se transporta à Vannes pour assister à une réunion préparatoire qui eut lieu chez M. Jollivet, avocat royaliste, et dans laquelle il soutint avec force la candidature de M. Lacarrière, ingénieur au Port-Louis.

Tout advint comme il le souhaitait : le peuple se porta en foule et avec entraînement aux élections primaires, et M. Lacarrière fut élu aux Cinq-Cents. *Fructidorisé* le 4 septembre 1797, il fut contraint de se réfugier en Angleterre, d'où il put plus tard repasser en France, mais sans pouvoir se montrer en public.

CHAPITRE XIII

APRÈS FRUCTIDOR.

Le coup d'État de Fructidor avait inauguré en France un nouveau genre de terreur : à l'échafaud on avait substitué la déportation ; à la mort sanglante, la mort sèche, *mors sicca*, dont parle Juvénal ; on ne guillotinait plus les prêtres, on les envoyait à Rochefort ou à l'île de Ré pourrir sur les pontons. A l'armée avait succédé la police ; ou plutôt la police, et quelle police ! avait fait invasion dans tous les rangs, dans tous les grades de l'armée. D'où la déconsidération universelle dont elle était l'objet. A cette époque, la situation des partisans dans l'Ouest était devenue intolérable. Partout on aspirait à la guerre comme à une délivrance. Georges Cadoudal se rendit en Angleterre à la fin de 1797, pour s'entendre avec Monsieur qu'il vit à Édimbourg, et dont il reçut l'accueil le plus distingué. Dès avant Quiberon, il était chevalier de Saint-Louis ; il avait reçu en 1796 le brevet de maréchal de camp. A Édimbourg, Mercier obtint les mêmes distinctions. Pour qu'une récompense parût douce au cœur de Georges, il fallait que son ami le plus cher la partageât.

Cependant la position des royalistes dans l'Ouest s'aggravait de jour en jour, et Mercier écrivait à Georges pour la lui faire connaître. A Londres, Georges vit le comité royaliste, où figuraient MM. de la Chapelle et de la Rozière ; il en obtint les plus belles promesses et quelques modiques secours bien insuffisants pour lutter contre les difficultés d'une situation devenue encore plus terrible par suite de la nomination de Sotin au ministère de la police.

Ce Sotin, dont l'âme abjecte était livrée aux plus basses passions, était un fonctionnaire tout à fait selon le cœur du Directoire. Après avoir prescrit une campagne à outrance contre tout droit et toute liberté qui gênaient la misérable tyrannie de ce temps, il fit de la poste aux lettres un moyen d'espionnage : il ordonna la violation du secret des correspondances privées.

Le 17 octobre 1797, il écrivait à l'administration du Morbihan :

« La République a été longtemps placée sur le cratère d'un « Vésuve. Nous l'avons comblé avec des cadavres ou avec des « chaînes dont nous avons chargé d'indignes bras. La contre-« révolution est anéantie à Paris. C'est à vous qu'il appartient « de l'étouffer en Bretagne. *La loi est bonne pour les temps de « calme ;* mais pendant l'orage, *le pilote sait se mettre au-des-« sus de la consigne et l'outre-passer quand besoin en est.* Vous « connaissez mes instructions, Citoyens administrateurs, et « vous n'ignorez certes pas à quels ennemis vous avez affaire. « *Il faut les mitrailler sans scrupule, les arrêter au premier « soupçon* que vous concevrez, ET LES FAIRE DISPARAITRE SI BON « VOUS SEMBLE. Le pouvoir exécutif s'en rapporte là-dessus à « votre discrétion. *Tenez la main, surtout, à ce que la chouan-« nerie ne relève pas la tête.* SI ELLE REPARAISSAIT AUJOURD'HUI, « ELLE TUERAIT LA RÉPUBLIQUE.

« Ayez donc une activité digne de votre patriotisme. Veil-« lez, et ne craignez pas de faire des arrestations. Quelques « honnêtes gens arrêtés font peur aux méchants. »

On comprend ce que devait être le sort des anciens insurgés, avec une administration aussi dénuée de scrupules. Il n'y avait sorte de vexations qu'on ne leur fit endurer. C'était, en un mot, le règne du pur arbitraire. Tous les citoyens jugés suspects furent placés en dehors des garanties communes.

« Il faut éloigner ces ennemis naturels, écrivait Sotin à l'ad-« ministration des Côtes-du-Nord, et pour en faciliter les moyens, « je vous autorise, sous ma responsabilité, à faire des visites « domiciliaires, *même pendant la nuit.* » On usa largement de

la permission. Le nommé Bodic, d'Auray, et deux autres royalistes de la même ville, furent arrêtés à leur domicile, et sous prétexte de les conduire à Vannes, on les fusilla dans le bois de Pont-Sal. Un officier d'artillerie de la même ville, ayant été aperçu traversant la route de Vannes à Locminé, fut tué par les bleus.

Dans les premiers mois de 1798, Bonfils de Saint-Loup, chef de la division d'Hennebont, et Guillemot *Sans-Pouce*, major de la division de Vannes, se trouvaient chez une femme nommée la Vallée, qui demeurait au bois Moreau, à Vannes. Vers deux heures de l'après-midi, le nommé Corollaire, chef d'escadron de la gendarmerie, le juge de paix et quelques officiers municipaux, accompagnés d'une force convenable, se rendirent chez la citoyenne la Vallée. Ils y furent accueillis par des coups de feu, qui n'atteignirent personne. A la riposte de la force armée, Bonfils de Saint-Loup reçut une balle à travers les reins, et Guillemot *Sans-Pouce* ne fut pas blessé. Déposé à la prison de Vannes, Bonfils y mourut au bout de quelques jours, et Guillemot fut transféré à la prison de Saint-Brieuc[1]. C'était le condisciple et l'ami de Georges, homme plein de bravoure, d'intelligence et de dévouement. Il fut décidé qu'on ferait toutes les tentatives pour le délivrer. En conséquence on se procura des uniformes de soldats républicains, et, au mois de juin 1798, quarante hommes partirent du Morbihan pour les Côtes-du-Nord, sous les ordres du général la Vendée. En arrivant à Saint-Brieuc, la veille de la Saint-Jean, le petit corps de troupes se présenta à l'entrée de la nuit à la prison, demandant à y introduire un prisonnier que, disaient-ils, ils avaient fait dans leurs courses de la journée. Mais l'homme de l'intérieur leur dit à travers le guichet que depuis deux jours il était défendu d'ouvrir la nuit, ce que confirmèrent les soldats du corps de garde, en offrant de garder le prisonnier jusqu'au lendemain. Les chouans s'empressèrent naturellement de refuser. Dans

[1] Voir son jugement aux Pièces justificatives.

tous les cas le coup était manqué. La garnison était nombreuse; aussi les Morbihannais ne se hasardèrent-ils pas à forcer les portes de la prison; ils descendirent la rue et traversèrent toute la ville.

Le lendemain, vers neuf heures, ils longeaient un hameau appelé la Mirlitantouille. Tout à coup Rohu, apercevant au bout de la lande trente-deux grenadiers et quatre gendarmes à cheval commandés par un capitaine, en donna avis à la Vendée, qui prit aussitôt ses dispositions de combat. Partageant sa petite troupe en deux parties, il se précipita avec la première au-devant des bleus, tandis que Rohu avec l'autre moitié les prenait par derrière. L'attaque de Mercier et de Rohu fut si brusque et faite avec tant de résolution que la défaite des bleus fut complète, et qu'en un clin d'œil tout ce détachement fut passé au fil de la baïonnette. Le capitaine, blessé de deux coups de cette arme, l'un dans le flanc, l'autre à la main, se réfugia dans un cabaret voisin, qui ne s'ouvrit, sur les sommations de Rohu, qu'à la menace faite par celui-ci d'y mettre le feu. Mercier eût bien voulu conserver l'officier pour l'échanger contre *Sans-Pouce,* mais il mourut au bout de deux jours des suites de ses blessures. Dans cette affaire, un seul royaliste, nommé Salomon, charpentier à Saint-Goustan, reçut une blessure, il eut le bras traversé d'une balle. Après s'être ainsi ouvert le passage, le détachement commandé par Mercier marcha sans s'arrêter jusqu'à la forêt de La Nouée, toujours poursuivi par les différentes garnisons qui se trouvaient sur sa route. La poursuite se renouvela le lendemain jusqu'à la paroisse de Saint-Jean Brévelay, où les royalistes perdirent un homme; après quoi ils se dispersèrent pour regagner leur domicile.

Le 23 juin de cette même année 1798, eurent lieu, dans l'arrondissement de Pontivy, la capture et l'assassinat de Jean Jan et de Claude le Gourriérec, surnommé l'Invincible, les deux valeureux chefs de Baud et de Melrand. Il y a plusieurs versions au sujet de cette capture et de cette double mort. Voici celle qui est digne de foi :

Depuis la première guerre, il y avait dans la division de Jean Jan un détachement de dix-sept jeunes Parisiens, âgés de quatorze à dix-huit ans, que Jean Jan, venant un jour avec sa colonne du côté de Pluvigner, avait rencontrés sur la grande route de Baud à Hennebont. Il les arrêta en leur demandant où ils allaient : « Nous allons, lui répondirent-ils, nous embar-« quer à Lorient pour les colonies françaises. — Eh bien, ré-« pliqua Jean Jan, restez avec nous; je vous donnerai de l'em-« ploi, et si le sort vous convient, vous serez placés par nous « dans de bonnes fermes à la campagne, et nous saurons où « vous trouver quand nous aurons besoin de vous. »

Il y avait alors dans l'état-major de Jean Jan plusieurs gentilshommes du pays qui approuvèrent l'idée de leur chef et dirent qu'on pourrait tirer bon parti de ces jeunes gens.

On les plaça effectivement chez des paysans, où ils rendirent de véritables services. Pendant la première guerre, ils furent incorporés dans la division de Jean Jan, et, après la pacification, ils restèrent dans le pays, et continuèrent leur service chez les paysans.

Le jour de la Saint-Jean de l'année 1797, les gendarmes, par ordre du général Michaud, firent une battue dans les paroisses de Baud, de Quistinic et de Melrand. En passant par le château de la Ville-Neuve Jacquelot en Quistinic, ils trouvèrent un des jeunes Parisiens qui y était vacher. Après l'avoir fait mettre à genoux, ils menacèrent de le fusiller s'il ne déclarait pas où étaient Jean Jan, l'Invincible et les autres chefs. Ce jeune homme ne répondit pas aux questions des gendarmes, et, malgré les fusils qui le menaçaient, il montra une grande fermeté et ne dénonça personne. Jean Jan accorda toute sa confiance au jeune Parisien dont la fidélité avait été mise à pareille épreuve ; il lui remit une petite somme d'argent et le fit habiller de neuf. Le 23 juin de l'année suivante (1798), une battue semblable eut lieu dans les mêmes parages, et les gendarmes rencontrèrent encore les mêmes jeunes Parisiens qu'ils firent mettre à genoux comme précédemment, en les forçant avec menaces de leur dire où étaient Jean Jan et l'Invincible.

Un de ces enfants, paraît-il, eut la faiblesse de céder aux menaces des gendarmes et de dire à demi-voix *que Jean Jan n'était pas bien loin.* Sur cet aveu imprudent, les gendarmes forcèrent le Parisien à les suivre, le menaçant à tous bouts de chemin de le fusiller s'il ne les conduisait pas au lieu où étaient cachés les deux proscrits. En arrivant au village de Kerlau en Melrand, la fille de Claude Lorcy, les ayant aperçus, se mit en devoir, en courant de toutes ses forces, d'aller prévenir Jean Jan et le Gourriérec.

Les gendarmes, voyant cette course, tirèrent sur cette pauvre fille et l'atteignirent d'un coup de feu qui lui brisa la cuisse. Peu après, ils virent Jean Jan et le Gourriérec sortir du réduit où ils se tenaient cachés; ils les poursuivirent à coups de fusil, et, rendus dans le chemin creux entre Kerlau et Saint-Rivalain, ils blessèrent le premier d'une balle qui lui pénétra dans le côté. Beaucoup plus loin dans la lande, Claude le Gourriérec fut attaqué par des gendarmes à cheval qui, après avoir essuyé son feu, déchargèrent leurs armes sur lui. Alors eut lieu entre les gendarmes et le Gourriérec un combat dans lequel ce dernier se montra digne de la réputation qui l'avait fait nommer l'Invincible. Atteint par les gendarmes avant qu'il ait pu recharger son fusil, il fut attaqué par eux à grands coups de sabre et jeté par terre. Le proscrit se releva, prit son fusil par la baïonnette et se défendit avec le courage le plus héroïque. Alors les gendarmes, qui étaient au nombre d'une demi-douzaine, le hachèrent à coups de sabre. Le soir, à Baud, ils avouèrent leur admiration pour ce dernier combat de l'Invincible : « Jamais, disaient-ils, nous n'avons eu affaire à « un plus brave ; aussitôt qu'il recevait une blessure, il se re- « levait et se battait avec une animosité nouvelle, et cela jus- « qu'à la perte de ses forces et de la vie. »

La vue d'une action héroïque porte aux sentiments généreux et fait naître l'humanité au fond du cœur. La blessure de Jean Jan était béante et laissait son sang s'écouler à flots. Les républicains ne voulurent point lui arracher la vie. Ils furent assez compatissants pour le placer dans une charrette avec

la fille de Claude Lorcy de Kerlau, qui avait eu la cuisse cassée au premier coup de feu tiré par les gendarmes. A Pontivy ils furent tous deux mis en prison dans le château; Jean Jan rendit l'âme une demi-heure après son arrivée. La fille de Claude Lorcy, soigneusement pansée, eut, après sa guérison, la liberté de se rendre chez son père.

Telle fut la dernière heure des valeureux chefs de Baud et de Melrand. Condisciples de Georges au collége de Vannes, ils n'oublièrent jamais cette fraternité du champ de bataille; à la différence de quelques officiers qui jalousaient le grand chef et s'élevaient contre son autorité, obéissant à leur insu à l'esprit de clan, ils lui furent toujours profondément dévoués. Mercier représentait Georges auprès de Jean Jan, qui l'accueillait avec la plus grande déférence. Jean Jan représentait l'esprit plus religieux que politique de la première chouannerie. Il était le 19 mars 1793 à l'attaque de Pontivy, et, depuis lors, il n'a pas cessé de prendre la part la plus active à l'insurrection, donnant à tous l'exemple du courage, des bonnes mœurs et de la bonne foi[1].

A l'époque de la pacification, le Directoire du Morbihan, sous prétexte qu'il ne pouvait prouver légalement sa présence continue sur le sol de la République, le considéra comme émigré, et le fit conduire dans la citadelle de Saint-Malo, en attendant la déportation. Parvenu à s'évader, il reprit son ancienne existence de proscrit.

A son retour de Londres (juin 1798), Georges apprit avec une vive douleur les pertes que le parti militant avait faites en son absence. Guillemot, Bonfils, Jean Jan et l'Invincible n'étaient plus. Georges pleura ces braves, et, refoulant sa douleur, il avisa sur-le-champ à les remplacer.

Il apportait de mauvaises nouvelles. L'intrigue avait la victoire dans les conseils du roi Louis XVIII, près duquel le crédit de Puisaye était complétement ruiné. L'agence royaliste de Londres, qui avait succédé à celle de Paris, était parvenue

[1] Pièces justificatives concernant la mort de Jean Jan. Lettre de Duval, ministre de la police.

à persuader au Roi que Puisaye travaillait plus pour le cabinet anglais que pour la famille des Bourbons. Georges qui, depuis 1796, s'était franchement réconcilié avec son chef, avait trop de bon sens pour partager contre Puisaye, qu'il avait vu à l'œuvre, les préventions du comité de Paris et des émigrés. Il lui écrivait le 16 mars 1797 :

« Désabusez notre malheureux prince, et que cette clique « d'intrigants qui abuse de sa confiance soit enfin disgraciée. « Si par malheur on persistait à leur conserver le pouvoir dont « ils sont si peu dignes, le parti se détruirait par des intrigues « et des cabales. »

Et à la suite du 6 mai il renouvelait encore ses instances auprès de Puisaye : « Fasse le ciel, disait-il, que vous réussissiez « à détruire ces intrigues et que vous parveniez enfin à faire « entendre à notre malheureux prince la voix de la vérité. « Tels sont nos plus ardents désirs, ainsi que tous ceux des bons « Français. »

Malheureusement la cabale l'emporta dans l'esprit du Roi et des princes. Puisaye fut disgracié; fatigué, épuisé par ces luttes incessantes, il sembla ne plus demander que le repos. Il reçut du gouvernement anglais une concession de terre au Canada, où il se réfugia avec quelques-uns de ses officiers.

Ainsi se termina la carrière active de ce personnage qui avait reçu de la nature des talents peu communs, que rehaussaient un grand prestige extérieur, la beauté de ses traits et l'élévation de sa taille.

Orateur et écrivain, il s'exprimait avec une facilité et une éloquence que gâtait malheureusement une trop grande prolixité.

Dans sa vie privée, peut-être eut-il un défaut qui explique quelques-unes de ses disgrâces; il a été trop fin. « On doit se « défier, dit un moraliste, d'un esprit trop fin, parce que d'or- « dinaire il est faux. »

A peine rentré en Bretagne, Georges apprit que pour remplacer M. de Puisaye dans le commandement en chef[1], le con-

[1] Voir les instructions de Monsieur, ainsi que l'ordre de récompenses du

seil des princes avait nommé M. Bernard de Marigny, parent du général vendéen de ce nom, mais étranger aux luttes de l'Ouest. M. de Marigny eut le bon sens de comprendre que pour remplir une pareille mission il fallait être connu du pays, ou du moins le connaître soi-même; il déclara cette charge intempestive. Le conseil des princes ne comprit pas la leçon, et il désigna M. de Béhague pour remplir le poste vacant par la retraite de M. de Puisaye.

M. de Béhague avait autrefois commandé Belle-Ile, et au commencement de la révolution, il s'était montré dans les colonies chaud partisan des Bourbons. Tels étaient ses seuls titres à la qualité de généralissime de la Bretagne.

C'était ce chef impotent et valétudinaire que le conseil des princes entendait imposer comme chef suprême à Georges Cadoudal, à Mercier, à Guillemot, à Boisguy, à tous ces chefs jeunes, énergiques et populaires qui avaient fait leur apprentissage de guerre dans les landes mêmes du Morbihan, et qui avaient vécu avec leurs soldats dans une longue confraternité d'épreuves, de combats et de souffrances[1].

S'il eût paru, cependant, s'il se fût présenté au nom du Roi, on lui eût obéi; mais il ne fit qu'une courte apparition en décembre 1798, dans le département d'Ille-et-Vilaine, et comme il ne rencontra pas sur sa route d'hommes armés, marchant parés de la cocarde blanche, sous les plis du drapeau blanc, il s'empressa d'assurer au comte d'Artois qu'il n'y avait pas plus de symptômes royalistes dans l'Ouest qu'à Édimbourg. Les officiers chouans se moquaient du ridicule commandement de M. de Béhague qui fut tout à fait illusoire; ils en faisaient des mascarades. Un jour, Saint-Régeant arrive au Roc en Bignan, enveloppé de la tête aux pieds dans des couvertures et se faisant porter sur une civière. Les officiers venus à sa rencontre commençaient à s'alarmer, et chacun lui demandait ce qu'il

9 mai 1798, et la lettre de Louis XVIII du 15 juillet de la même année. (Pièces justificatives.)

[1] Georges, qui voulait la fin et les moyens, et par là même se battre, accepta sans murmurer ce chef. Le comte d'Artois lui en sut un gré infini.

avait : « Je voyage à la Béhague », répondit Saint-Régeant. Il n'en fallut pas davantage pour juger le nouveau général de la Bretagne.

Mais Monsieur connaissait trop bien l'état des choses pour croire, avec le général de Béhague, qu'il n'y avait plus de royalistes militants en Bretagne. Cependant Georges voulut lui faire connaître la vérité tout entière, et, dans ce but, il envoya son ami Mercier en Angleterre. Aux dépêches dont Mercier était porteur, le comte d'Artois répondit le 6 novembre 1798 :

« J'ai mûrement réfléchi sur tout ce que vous m'avez mar-
« qué, mon cher Georges, par votre lettre du 3 octobre, que
« votre digne compagnon d'armes, le brave Mercier, m'a re-
« mise le 2 de ce mois. J'ai aussi sous les yeux la lettre que vous
« avez écrite le même jour, 3 octobre, au comte de Béhague,
« qui me l'a aussitôt communiquée.

« Je me propose d'envoyer incessamment au Roi mon frère
« ces deux lettres avec une copie de la réponse que je vous
« adresse aujourd'hui, afin que Sa Majesté soit aussi bien infor-
« mée que je le suis de la persévérance de votre zèle pour son
« service, et qu'elle unisse son approbation à celle qu'il m'est
« très-satisfaisant de donner à l'activité de vos efforts. Je re-
« connais avec plaisir que c'est par votre vigilance que l'arron-
« dissement que vous commandez a été préservé de la désor-
« ganisation qui n'est malheureusement que trop sensible dans
« les autres arrondissements en Bretagne.

« Par les instructions détaillées que j'adresse aujourd'hui au
« comte de Béhague, j'ai pourvu à ce que les meilleures me-
« sures soient prises pour que les chefs encore existants de ces
« arrondissements se rendent sans plus de retardement à leur
« poste, et pour qu'il soit procédé immédiatement au rempla-
« cement dans les emplois qui sont ou seront vacants. Les in-
« structions que les anciens et nouveaux chefs recevront du
« comte de Béhague leur prescriront de se tenir entre eux et
« avec vous dans la plus parfaite harmonie, à l'effet de prépa-

« rer tous les moyens qu'il sera possible d'obtenir de chaque « arrondissement pour faire la guerre, lorsque les circonstances « seront telles que je pourrai ordonner la reprise des armes « dans toutes les provinces de l'Ouest, et me mettre à la tête « de tous les braves et loyaux Français de ces provinces, avec « l'espoir de frapper des coups décisifs et de mettre fin à la « cruelle tyrannie des criminels usurpateurs de l'autorité pu- « blique en France.

« Ce serait compromettre les plus importants intérêts de la « religion, de l'État, de la monarchie, du monarque, et de tous « les fidèles et intrépides défenseurs d'une si grande et si belle « cause, que de reprendre les armes prématurément, en ris- « quant de faire succomber des hommes si précieux à conser- « ver, sous la masse des forces qui bientôt seraient réunies contre « eux par les factions rebelles.

« Nous approchons probablement d'une époque que nous « pouvons considérer comme très-favorable, par la nécessité « où nos ennemis seront de porter sur les frontières de l'Est et « du Midi les troupes qu'ils emploient maintenant à compri- « mer nos provinces. Cette époque sera celle où la guerre « recommencera sur le Rhin, en Suisse et en Italie. Ce sera « alors, et seulement alors, que la reprise des armes à l'ouest « de la France sera une opération salutaire dont les effets se- « ront aussi glorieux que décisifs.

« J'ai vu avec beaucoup de satisfaction dans cette lettre que « vous avez aperçu toutes les considérations que je viens de « vous développer; aussi c'est avec la plus grande confiance « que j'attends de votre prudence et de la sagacité de votre « bon jugement que vous vous emploierez pour prévenir et « empêcher toute action inconsidérée qui serait infaillible- « ment désastreuse. Vous savez maintenant ce que je désire « aujourd'hui de vous et d'eux. Préparez vos armes, et, pour « en faire usage, attendez le signal que je suis aussi impatient « de vous donner que vous l'êtes de le recevoir. Puissé-je vous « le porter moi-même !

« Le général Mercier, que j'ai revu avec beaucoup de satis-

« faction, et dont je suis parfaitement content, vous portera les « résultats des mesures que j'ai recommandé qui soient prises « pour que les fonds que vous désirez obtenir vous soient ac- « cordés. C'est une recommandation que je renouvellerai, afin « que vous ayez le plus qu'il sera possible dans la dis- « pensation des secours destinés par le gouvernement bri- « tannique à nos armées de l'Ouest. Je solliciterai également « les armes et les munitions dont les fidèles royalistes feront « un si bon usage.

« Le général Mercier ne m'a pas laissé ignorer les motifs « qui vous ont fait différer de remettre les brevets que vous « m'avez demandés et que je vous ai accordés. Je ne pense « pas que ces motifs soient suffisants pour que vous retardiez « encore la mesure de ces brevets, attendu qu'ils sont exacte- « ment dans la forme qui a été déterminée par le Roi. Ceux de « vos officiers qui les ont obtenus ont certainement droit et « un très-bon titre pour se dire et qualifier colonels au service « du Roi. J'espère bien que ces bons et braves officiers me fe- « ront jouir de la satisfaction de les présenter encore au Roi, « pour d'autres grades militaires qu'ils mériteront par de nou- « veaux et importants services.

« Assuré comme je le suis que pour les hommes de cœur « tels que vous, mon cher Georges, l'honneur acquis est un « sûr garant de celui qu'ils pourront acquérir, je compte sur « vous avec autant de confiance que vous devez en avoir dans « la véritable affection et parfaite estime dont je vous renou- « velle avec plaisir l'assurance.

« CHARLES-PHILIPPE [1]. »

A la réception de cette lettre, Georges se mit en devoir de parcourir ses divisions et de visiter ses principaux officiers pour les exhorter à la patience et à l'espérance. Il passa plusieurs semaines au Roc, à Talgouet, à Kerars. Georges et Guillemot firent ensemble plusieurs voyages, tant du côté de

[1] Le dernier paragraphe seul est écrit de la main du comte d'Artois.

Melrand que dans le pays gallo, pour inspecter les différents cantons. Il leur distribua des fonds en attendant mieux. A cette occasion un débarquement eut lieu sur la côte de Locmariaquer. Pendant qu'il s'opérait survint une patrouille; chouans et bleus se fusillèrent quelque temps dans les ténèbres. On fut obligé de rembarquer les caisses de piastres et de se contenter provisoirement des caisses de guinées qui étaient peu volumineuses, mais fort lourdes. Les chouans furent obligés de les porter sur leurs épaules. Ainsi chargés, ils traversèrent la rivière d'Auray au château de Kerantrech, et un des porteurs laissa tomber dans une lande voisine une des caisses qui se brisa. Les guinées se répandirent dans les buissons. On fut obligé de les chercher à tâtons, et quand ensuite on les compta, il se trouva qu'il ne manquait qu'une pièce qui fut rapportée dans la journée. Georges n'était pas étonné de trouver chez ces hommes tant de désintéressement uni à tant de probité.

Conformément aux ordres contenus dans la lettre du comte d'Artois, Georges remit aux officiers désignés par le prince les brevets dont il était porteur. Pierre Guillemot, Robinault de Saint-Régeant, de Sol de Grisolles, André Guillemot, Debar, Duplessis de Grenédan, reçurent des brevets de colonels; Kobb, de Botherel, le Thieis, Rohu, ceux de lieutenants-colonels. En outre, des croix de Saint-Louis furent distribuées en assez grand nombre[1].

[1] Voir le brevet de Guillemot et la lettre de nomination d'un chef de canton.

CHAPITRE XIV

CAMPAGNE DE 1799.

Pendant ses divers séjours à Londres, Georges avait été mis en rapport avec M. le duc de Bourbon, qui, appréciant la rude et franche nature du général breton, lui avait proposé de le servir de son influence auprès du gouvernement anglais. Georges ne déclina pas cette offre bienveillante. Il s'en souvint, et, à la date du 13 juin 1799, il mandait au prince :

« Monseigneur, de grands événements ont eu lieu, depuis « la lettre obligeante dont Votre Altesse Royale a daigné m'ho- « norer. La circonstance favorable pour reprendre les armes « que Votre Altesse Royale y désignait est passée depuis long- « temps.

« Tout a changé autour de nous; les régicides triomphants « sont terrassés; nous seuls sommes toujours dans la même « position, il nous est cependant bien facile d'en sortir. Les « républicains ont, pour ainsi dire, abandonné notre pays; il « ne faut qu'un peu d'énergie pour exterminer le peu qui y « reste. Que les Anglais nous donnent des armes et des muni- « tions, que les officiers se rendent tous à leurs postes; il en « est temps. Qu'ils aient l'ordre exprès d'agir dès qu'ils seront « rendus; que ceux qui sont ici, particulièrement ceux de la « Vendée, reçoivent aussi un ordre positif de prendre les ar- « mes. Je suis persuadé que si chacun fait son devoir, dans un « mois après la reprise des armes, il n'y aura pas un républi- « cain dans l'Ouest. Pour moi, je réponds, si l'on me fait pas- « ser les armes et les munitions dont j'ai besoin, et un peu « de fonds pour les premiers rassemblements que je supplie

« Votre Altesse Royale d'obtenir pour moi du gouvernement « britannique ; je réponds, dis-je, qu'avec ces moyens, huit « jours après la reprise des armes je serai maître de mon pays « et prêt à me porter pour soutenir les autres qui n'auraient « pas réussi à s'emparer des leurs ; mais il est instant que ces « secours m'arrivent, car ma position n'est pas tenable. »

Cependant les événements marchaient ; la Russie venait d'adhérer à la coalition européenne. En présence de ce fait important, Son Altesse Royale Monsieur donna ordre de tout préparer pour la guerre.

Les membres de l'ancien parlement de Bretagne qui habitaient Londres, voyant ce qui se passait, et pensant qu'aucune levée d'hommes ne devait se faire dans la province sans l'autorisation des États, chargèrent leur ancien procureur général syndic, M. le comte de Botherel, de rappeler à Monsieur « la « constitution particulière de la province de Bretagne, l'étendue de ses droits et priviléges ». Cependant, Georges, ne tenant aucun compte des communications de M. de Botherel, eut l'*inconvenance* de passer outre. Sur l'avis de Saint-Régeant, il fut décidé que les divisions prendraient la dénomination de légions. Georges Cadoudal en fit le sujet d'un ordre du jour à la date du 17 août. Toutefois la substitution du nom de légions à celui de divisions ne changea rien à l'organisation de l'armée royale du Morbihan, qui fut ainsi composée :

Première légion, *dite de Bignan :* Guillemot Pierre, chef de légion ; Gomez, lieutenant-colonel ; Mathurin le Goaesble, major ; 1er bataillon, chef, Yves le Thieis ; 2e, Guillaume ; 3e, Joseph Bénard ; 4e, Michel.

Deuxième légion, *dite d'Auray :* Georges Cadoudal, chef ; Jean Rohu, lieutenant-colonel ; 1er bataillon, chef, Jacques Eveno ; 2e, Thuriau le Globanic ; 3e, Joachim Kermorvant ; 4e, Pierre le Carour.

Troisième légion, *dite de Vannes :* Mercier la Vendée, chef ; Vincent Hervé, lieutenant-colonel ; 1er bataillon, Marc le Guénédal ; 2e, Guillaume Gambert ; 3e, Jacques Audran ; 4e, Jacques Duchemin.

Quatrième légion, *dite de Muzillac et de Redon :* de Sol de Grisolles, chef; de Montdoré, lieutenant-colonel ; 1er bataillon, chef, Pierre Lecars, dit Pelo de Caden; 2e, de Secillon; 3e, le chevalier du Bot.

Cinquième légion, *dite de la Trinité et de Mohon :* de Saint-Régeant, chef; Le Mintier, lieutenant-colonel; de Troussier, major; 1er bataillon, Dujardin; 2e, Gaudin; 3e, Bouché.

Sixième légion, *dite de Ploermel et de Guer :* César du Bouays, chef; Louis du Bouays, lieutenant-colonel; elle n'avait qu'un bataillon.

Septième légion, *dite de Melrand :* Achille Biger, chef; Daucourt, lieutenant-colonel ; 1er bataillon, chef, Duval ; 2e, Illiriac ; 3e, Pobéguin.

Huitième légion, *dite de Gourin :* Le Peige dit Debar, chef; Le Guesno de Penanster, lieutenant-colonel ; 1er bataillon, chef, du Fou de Kerdaniel ; 2e, Even ; 3e, Carré de Kerenflech ; 4e, Périal dit Dudon (de Loyal-Émigrant).

M. le colonel de Trécesson commandait l'artillerie.

Mercier la Vendée conçut l'idée de faire un choix parmi les hommes les plus braves de l'armée royale pour en former un corps de quatre bataillons; Georges Cadoudal en fit alors le sujet d'un ordre du jour pour toutes les légions, mais il ne fut exécuté que dans la sienne. Aucun chef de légion ne voulut consentir à se séparer de ses meilleurs soldats. De sorte qu'au lieu de quatre bataillons d'élite, on n'en forma qu'un seul, dont le commandement fut confié à M. de la Haie Saint-Hilaire.

Vers le milieu du mois d'août 1799, S. A. R. Monsieur, apprenant l'adhésion de la Russie à la coalition, donna ordre de tout préparer pour la guerre. Cet ordre tant désiré portait la date du 20 août. Mercier la Vendée, qui l'apporta, amenait en même temps avec lui quelques anciens militaires qui voulaient prendre part à la campagne qu'on préparait : MM. Philippeaux, Verrain, de Nou de la Rie dit Bienvenu, Rouxel et Pepin, qui sortaient tous des hussards de Choiseul[1].

[1] Voir la lettre du duc de Bourbon au sujet de M. de Goyon. Pièces justificatives.

Le travail préparatoire des chefs royalistes était fait, et la guerre avait pour auxiliaire la situation générale de la République, et notamment deux lois que la violence du parti révolutionnaire avait arrachées à la faiblesse du Directoire expirant : la loi des otages et celle de l'emprunt forcé progressif.

La loi des otages rendait responsables les parents des Vendéens et des chouans de tous les actes commis dans les provinces insurgées; frappant les uns de détention, les autres de déportation, elle partageait l'animadversion publique avec la loi de l'emprunt forcé progressif.

Il fallait avoir, en effet, des passions bien aveugles ou bien violentes pour rendre responsables les parents des insurgés d'actes qu'ils n'avaient pas commis et auxquels ils étaient complétement étrangers. Par cette loi, digne de la Terreur, les administrations départementales étaient autorisées à prendre comme otages, en cas de troubles, les nobles et les parents d'émigrés; les biens des otages étaient placés sous séquestre; si un meurtre venait à être commis sur un fonctionnaire public, quatre nobles ou parents d'émigrés étaient déportés. Dans chaque département, les otages étaient solidairement responsables du sang versé; les primes, pour ceux qui contribuaient à faire arrêter un émigré ou un prêtre passible de la déportation, variaient entre deux cents et deux mille quatre cents francs.

Une telle loi avait un commentaire digne d'elle, dans une circulaire adressée aux administrateurs des départements de l'Ouest, par un homme de boue et de sang, auquel le pouvoir qui pesait alors sur la France avait confié le ministère de la police, nous voulons parler de Fouché.

Voici ce document qui est très-digne de l'ignoble plume qui l'a tracé :

« Vous connaissez, Citoyens administrateurs, les dangers qui « entourent la République; ils sont grands; mais des âmes « républicaines comme vous ne doivent pas pâlir devant ces « maux. La conspiration des rois est flagrante, celle des bri- « gands l'est encore davantage. Les rois feront la paix avec la

« République, après une victoire remportée par nos armes ; « les chouans ne traiteront jamais. Vous devez donc user de « toute la puissance que la loi vous confère pour frapper sans « cesse et indistinctement sur toutes les têtes que vous croirez « coupables ; il ne s'agit plus de faire le triage des bons et des « méchants ; dans ce pays maudit, il n'y a et il ne peut y avoir « que des coupables. Vous aurez à votre disposition l'emprunt « forcé, le séquestre, la loi des otages et la force armée ; vous « avez votre courage qui n'a jamais faibli : armez-vous de toutes « ces choses ; confisquez les biens qui, par malheur, ne sont pas « devenus propriété nationale ; vendez-les, distribuez-les, pre- « nez-les, mais arrachez-les de force aux ci-devant qui, à coup « sûr, ne peuvent en faire qu'un mauvais usage. Il est bon que la « propriété change de mains pour que l'influence en change « aussi. On crée par là d'irréconciliables ennemis de la ci-de- « vant royauté, et il faut, autant que faire se pourra, répandre « dans les feuilles révolutionnaires cette prime d'encourage- « ment. Le gouvernement compte sur votre activité dans « une question si pleine de vie ; il espère que vous agirez en « cela comme en tout, avec célérité, sévérité et discerne- « ment.

« Mais à cette loi conservatrice, il en ajoute une autre qui « est son complément : c'est celle des otages. Priver les ci- « devant et les chouans de leur patrimoine ne serait qu'une « mesure à peu près superflue pour le moment, car ils pil- « lent partout et s'engraissent des sueurs du peuple. Vous de- « vez donc employer sans ménagement la loi des otages ; elle « vous permet d'emprisonner comme otages tous les suspects, « aïeuls, aïeules, pères, mères, frères ou sœurs des chouans ; « elle autorise même à les fusiller s'ils essayent d'avoir recours « à la fuite. Cette loi est large, élargissez-la encore selon les « besoins de la situation ; prenez sur vous, le pouvoir vous sou- « tiendra dans vos efforts révolutionnaires. Sévissez avec fer- « meté ; il est à craindre que beaucoup de ceux qui seront dé- « clarés otages ne cherchent un refuge dans les bandes ; qu'ils « soient, au premier soupçon de fuite, frappés de mort ; c'est

« la lettre et l'esprit de la loi; un bon républicain doit s'y sou-
« mettre aveuglément.

« Quant à l'emprunt forcé, dont le Directoire s'est réservé « plus spécialement l'application, où et quand cela convient « aux nécessités dont il reste le maître; il me semble que les « deux premières instructions que je vous ai données plus « haut répondent parfaitement aux demandes que plusieurs « administrations départementales de l'Ouest m'ont soumises. « L'emprunt forcé n'est bon que pour les départements timides « et que l'on contient en les menaçant de l'impôt. En Breta- « gne et dans le reste de la chouannerie, il n'en peut être ainsi; « ces brigands ont toujours les armes à la main contre la pa- « trie commune, ils sont indomptables; le séquestre et la mort « valent mieux pour eux : cela coupe court à toutes les objec- « tions. Travaillez donc civiquement, frappez sans pitié, et ne « doutez jamais de tout l'intérêt que porte à vos malheurs le « Directoire exécutif. »

Ces abominables mesures avaient pour complément des dispositions dont on jugera par la lettre suivante :

« Par les rapports que je vous envoie, Citoyen ministre, vous « verrez si les ordres du gouvernement sont bien exécutés. « Mais je dois vous prévenir que tous ceux auxquels vous ac- « cordez votre confiance n'en sont pas dignes au même degré. « Il m'en coûte de dénoncer les agents qui ont pu rendre à la « patrie des services, mais le bien de la République l'exige. Il « y a parmi les hommes destinés à jouer le rôle d'émigrés, des « gens sans éducation première, et qui, par leurs habitudes et « leur grossièreté de langage, ne peuvent qu'exciter les soup- « çons, même des paysans. Quelques-uns de ces hommes ont « déjà été frappés de mort par les brigands dont ils cher- « chaient avec trop peu d'adresse à surprendre les secrets; il y « en a d'autres qui ont pris trop à la lettre les recommanda- « tions que je leur ai faites de votre part, et qui, malgré le gé- « néral Hédouville, poussent avec trop d'acharnement au « meurtre des réfugiés, au pillage de leurs habitations.

« Ce double excès nuit à la réussite de nos opérations. Je

« crois donc, Citoyen ministre, rendre service au gouvernement « en vous signalant ces divers abus. C'est à vous qu'appartient « de les faire cesser en donnant des ordres plus rigoureux, ou « en rappelant à Paris les employés qui nous compromettent « ici, et peuvent un jour ou l'autre nous faire faire un mauvais « parti. Le plan adopté par vous est excellent. Il rendra à ja- « mais odieux les brigands ; mais il ne faut pas en abuser, dans « notre intérêt.

« B. Oudard. »

A la loi des otages, les royalistes répondirent par des représailles. Comme garantie pour les suspects incarcérés, ils enlevèrent des patriotes qui répondirent sur leur tête de tout ce qui pouvait arriver de mal aux royalistes. Certes, ces représailles étaient bien légitimes ; elles effrayèrent et alarmèrent les administrations républicaines. Le 8 octobre 1799, l'administration de la Sarthe écrivait au Directoire :

« Les royalistes paraissent avoir adopté le système des otages. « C'est une arme à deux tranchants à laquelle il eût été pru- « dent de ne pas toucher. »

Dans les Côtes-du-Nord, Saint-Régeant, Legris-Duval et Carfort préludaient par des opérations particulières à la grande prise d'armes. Malgré la présence d'une garnison de quatre cents bleus, Saint-Régeant osa entrer dans Loudéac, et, avec trente ou quarante hommes, il enleva les fonds du receveur des finances. On n'eut ni le temps ni la présence d'esprit de s'opposer à ce coup de main si hardi et si rapide. Par un coup semblable, Legris-Duval avait enlevé dans la même ville les chevaux d'un détachement de cavalerie.

A cette même époque, Saint-Régeant eut besoin d'aller à Rennes. Dans la forêt de la Hunaudaye, il rencontre deux charbonniers auxquels il emprunte leurs chevaux et leurs costumes ; plus loin il trouve deux gendarmes sur son chemin. « Brave homme, lui demandent-ils, d'où viens-tu? » Saint-Régeant, à cheval, prenant à merveille le langage et les allures de son rôle, indique l'endroit d'où il venait. — « Tu dois con-

« naître Saint-Régeant? reprennent les gendarmes. — Oh! « dame, oui! — Comment est-il? — Un bel homme, comme « moi », répond Saint-Régeant, qui était de petite taille. Les gendarmes se mettent à rire, et Saint-Régeant reprend sa route; il entre dans Rennes, y passe le temps dont il avait besoin, et regagne son canton.

Entre la Loire et la Vilaine, caché par l'épais rideau de la forêt de Juigné, s'élève le château de la Jonchère. Ce château, qui appartient à M. d'Andigné de Mayneuf, est situé près de Pouancé en Anjou, mais touchant la lisière bretonne. Pendant la Terreur, la forêt qui l'entoure avait offert un asile inaccessible aux prêtres réfractaires dans des loges construites dans ces bois touffus. Même aux plus mauvais jours, ils n'avaient pas cessé d'y célébrer la messe, sans avoir à redouter les incursions des patriotes qui n'osaient s'y hasarder. Le château de la Jonchère, protégé par ses bois et par l'opinion des populations environnantes, offrait aux royalistes une position inexpugnable et un lieu de réunion admirablement approprié.

Deux cents officiers de toutes les parties de l'Ouest s'y trouvaient réunis le 15 septembre, pendant que douze cents paysans bretons et angevins veillaient autour de lui. Les délibérations s'y poursuivirent pendant trois jours sans être troublées par une surprise ennemie.

Doit-on faire la guerre? Telle fut la première question agitée. Pour la presque unanimité des assistants, elle ne pouvait être résolue que par l'affirmative. D'Autichamp soutint seul l'opinion contraire. S'appuyant sur une lettre du Roi qui lui défendait formellement d'ouvrir les hostilités avant d'en avoir reçu l'ordre précis, il déclara qu'il ne signerait le procès-verbal qu'à la condition que son opinion y serait énoncée. Georges Cadoudal et Bourmont démontrèrent qu'aux termes des instructions récentes du comte d'Artois, la prise d'armes était facultative. La discussion allait s'éterniser, Georges se lève :

« La guerre! La guerre! » s'écrie-t-il d'un ton qui n'admettait pas de réplique. C'était la voix de tout un peuple qui parlait par sa bouche.

Alors personne n'hésite plus. La guerre est décidée. Elle doit éclater du 15 au 20 octobre. Chacun se rend en toute hâte à son poste. Georges arrive au sien, rassemble ses officiers supérieurs et leur dicte ses ordres. Tout se dispose avec la rapidité de l'éclair. Les ordres du général sont à peine transmis que toutes les campagnes du Morbihan sont couvertes de troupes royalistes. Il n'y eut plus de communications assurées pour les républicains. La terreur d'un côté, l'espérance de l'autre, tels sont les sentiments que le général Georges sut imprimer dès l'ouverture de la campagne à ses ennemis et à ses amis.

Bientôt la guerre éclate sur tous les points à la fois.

Dès ses débuts, Georges s'empare de la ville de Sarzeau, qui était défendue par un fort détachement d'infanterie et un parc d'artillerie commandé par un gentilhomme, officier de l'ancienne armée, auquel on arracha le serment de ne plus servir contre les royalistes; serment qu'il rétracta aussitôt après l'avoir prêté. Résolu à ne pas se départir d'un système de modération voulu et calculé. Georges épargna sa vie et celle de tous les prisonniers. L'officier ne tint aucun compte d'un pareil procédé, car, dès le lendemain, il prenait, dans Vannes, le commandement de l'artillerie des bleus. Après cette action, qui lui procura quelques pièces d'artillerie qu'il fit charger sur des charrettes et filer dans l'intérieur, Georges occupe personnellement une multitude de bourgs, menace Vannes, détruit plusieurs colonnes républicaines et protége, sur la côte d'Ambon et de Muzillac, un débarquement considérable d'armes, de munitions et d'argent.

Dès le 9 novembre, une escadre anglaise lui était signalée sous Belle-Ile ; le 25, trois frégates et deux bâtiments de transport, commandés par le commodore Keats, ancien capitaine de la *Galathée*, s'approchèrent du point convenu, à l'embouchure de la Vilaine. Les républicains n'occupaient plus que deux villes dans le Morbihan, Lorient et Vannes. Il fut possible à Georges de faire un rassemblement général qui eut une chance meilleure que celui de 1796. Quinze mille Morbiha-

nais tenaient tout le pays, depuis la Vilaine jusqu'aux portes de Vannes[1]; grâce à eux, soixante ou quatre-vingts charrettes furent conduites jusqu'à Ambon et Muzillac, et le 29, à midi, le débarquement s'opéra sans contrariété. Trente mille fusils, quatre pièces de campagne, deux obusiers, une grande quantité de poudre et six caisses pleines de piastres, placées sur des charrettes, sont dirigés vers l'intérieur.

Le général Ollivier Harty, qui, bloqué dans Vannes, n'avait pu s'opposer au débarquement, sort de la ville avec deux mille cinq cents hommes, cinquante cavaliers et deux pièces d'artillerie, pour tâcher au moins de s'emparer du convoi. Aux environs d'Elven, ses éclaireurs atteignent l'arrière-garde royaliste qui, placée sous les ordres du général Mercier, protégeait la queue du convoi. Nous ne saurions mieux faire que de citer la relation officielle de ce combat, écrite par Mercier lui-même :

« Nous fûmes attaqués dans nos positions près d'Elven, « dit-il ; le combat dura environ deux heures. C'était le pre- « mier, depuis Quiberon, où nos jeunes gens entendaient le « canon ; une lande séparait les combattants, l'artillerie enne- « mie était servie avec activité. Nos soldats tinrent leur posi- « tion sans se laisser intimider par le sifflement des boulets. « Nous avons d'abord chargé les républicains ; ils nous char- « gèrent à leur tour et furent repoussés. Après avoir donné « au convoi le temps de filer, la retraite fut ordonnée et se fit « avec calme et sang-froid. On se reforma à une portée de « fusil en arrière et l'on reprit l'ordre de la marche habituelle. « Les chasseurs restèrent derrière chaque bataillon, et conti- « nuèrent le feu avec les tirailleurs ennemis. Les républicains « ne nous poursuivirent pas : ils firent enlever leurs blessés et « reprirent le chemin de Vannes. Ils aperçurent en se retirant

[1] Rapport au département... Les brigands ont couché à Trélleau et à Bizole ; ils se sont portés sur la lande des Trois-Pâtures, ont bu et mangé ce matin à Kerbouhard et ont repris ensuite la route d'Elven. Ils étaient au nombre d'environ 800.

(Note communiquée par le docteur A. Maurice.)

« la colonne de Georges qui venait au feu, s'étant trouvée trop « éloignée pour y prendre part. Ils n'osèrent sortir de Vannes « les jours suivants, quoiqu'ils fussent au nombre de quatre « mille hommes. Nos soldats étaient tout fiers d'avoir résisté à « deux mille cinq cents hommes et de l'artillerie, quoiqu'ils « ne fussent pas douze cents combattants. »

Pendant que Georges soutient brillamment sa réputation par des actions d'éclat où l'on admire à la fois le génie du capitaine et la ténacité du partisan, ses lieutenants étendent l'insurrection vers les Côtes-du-Nord, le Finistère et la Loire-Inférieure.

De Sol de Grisolles force Redon à capituler, traverse la Vilaine, tombe comme la foudre sur la Roche-Bernard[1] et Guérande, et pousse son avant-garde jusqu'à Pont-Château. Debar soulève plusieurs cantons dans les montagnes du Finistère.

Mercier pénètre dans Saint-Brieuc, surprend la ville défendue par une forte garnison sous les ordres du général Casabianca, délivre trois cents prisonniers royalistes et s'empare de soixante chevaux.

Mais ce dernier fait, un des plus curieux de la grande chouannerie, demande à être rapporté d'une façon plus circonstanciée.

Madame de Kerigant, femme d'un des royalistes les plus en vue des Côtes-du-Nord, avait obtenu du général la Vendée, qui commandait en chef dans cette partie de la Bretagne, et dont ce projet servait les vues générales, qu'il ferait une tentative sur Saint-Brieuc afin d'enlever de la prison sa tante, madame le Froter, condamnée à mort ainsi que son fils pour fait d'embauchage.

La colonne d'expédition, formée entre Guémenée et Mur, était composée de quatre cents hommes; deux cent cinquante venaient de la légion de Saint-Régeant; d'autres, de la légion du Bouays (Ploërmel); le reste appartenait à divers cantons

[1] Noms des brigands qui étaient à Roche-Sauveur. (Voir aux Pièces justificatives.)

des Côtes-du-Nord. Mercier commandait en chef, et il avait confié le commandement des diverses subdivisions de sa colonne à Saint-Régeant, Debar, Keranflech, Carfor, des Bois et du Fou de Kerdaniel. La colonne se dirigea vers Saint-Brieuc, marchant la nuit, et le jour se tenant cachée. Sa première étape eut lieu chez un chef de canton de la commune d'Allineuc ; elle fut rejointe en route par deux cents volontaires de la bande de Carfor.

Le 26 octobre 1799, à minuit, six hommes armés se présentèrent sur la plate-forme d'un manoir situé à un kilomètre de la ville. Un homme mince, fluet, de petite taille, les attendait ; il leur explique à voix basse, dans un langage net et concis, par où chacun d'eux doit entrer dans la ville et ce qu'il y doit faire. Les hommes de l'expédition doivent marcher pieds nus et porter leurs chemises par-dessus leurs habits pour se reconnaître dans l'obscurité qui est profonde. L'attaque devant commencer à deux heures précises du matin, toutes les montres sont réglées sur celle du chef supérieur qui n'est autre que Mercier lui-même. En attendant, rien ne trouble le silence de la nuit, rien qu'un bruissement vague que l'on peut prendre pour l'haleine éloignée du vent ; mais, de temps à autre, une arme brille dans le ravin, à travers les arbres. Un détachement est chargé d'enlever le poste de la place et l'hôtel de ville, siége du département ; il arrive précédé de deux chouans dont l'un est déguisé en femme et l'autre joue l'homme ivre. La sentinelle surprise tombe morte avant d'avoir pu pousser un cri. La garde de la barrière du Gouédic est enveloppée et désarmée. Les autres détachements pénètrent dans la ville sans résistance. Une troupe parcourt les rues, faisant feu sur les portes et fenêtres qui s'ouvrent ; ce qui détermine la plupart des habitants et des fonctionnaires publics à attendre chez eux la fin de l'invasion. Le général Casabianca, arrivé de la veille, ne crut pas devoir s'aventurer dans les rues qu'il ne connaissait pas. Il s'enferma chez lui, ce qui le fit nommer par les patriotes de Saint-Brieuc le général *Casapeura*.

Les chouans s'emparent des papiers du département, de la

poudrière, d'une pièce de canon, des chevaux de remonte logés dans l'église Saint-Guillaume ; de plus, ils marchent droit aux prisons dont ils forcent les portes et délivrent les prisonniers au nombre de deux cent quarante-sept. Les ordres de Mercier furent partout exécutés avec la plus grande ponctualité, sauf en un point. Le chef chargé d'enlever la caisse du trésor public oublia, paraît-il, sa mission *inter pocula*.

Bien que la surprise ait été complète et que l'autorité républicaine eût partout fait défaut dans cette nuit d'épouvante, il se trouva des citoyens courageux qui firent leur devoir. Un lieutenant de gendarmerie, nommé Chrétien, et le procureur de la commune, Poulain-Corbion, ne voulant pas se rendre complices de l'incurie de Casabianca, réunissent trois cents gardes nationaux à la tête desquels Chrétien se fit tuer. Poulain-Corbion, dès qu'il entendit la fusillade, sortit avec ses deux fils pour se rendre à l'hôtel de ville. En arrivant sur la place, il tombe au milieu d'un groupe de chouans qui lui mirent la baïonnette sur la poitrine en lui enjoignant de crier : « Vive le Roi ! » et de livrer les clefs de la poudrière. « Vive la République ! » s'écria Poulain-Corbion, et il tomba percé de coups. Un de ses fils fut aussi blessé, mais guérit peu après.

Cependant les gendarmes attendaient des ordres dans la caserne, et, contenus par le jeune du Fou, ils ne bougeaient pas. Ce dernier était parvenu à désarmer sans éclat la sentinelle et la garde de police, et pénétrant dans la chambrée, il tint quelque temps les hommes dans leur lit par la menace de faire feu sur quiconque se lèverait. Mais un maréchal des logis, indigné de voir la troupe paralysée par une poignée de paysans, s'élança sur les armes en appelant ses camarades. Le chef royaliste ne voulut pas laisser tuer ce brave sous-officier ; cet acte de générosité faillit devenir fatal aux siens. Les soldats, saisissant leurs fusils que les chouans n'avaient pas songé à enlever, furent bientôt maîtres de la caserne. Les assaillants se défendirent un moment dans la cour, où ils eurent un homme tué et deux blessés ; puis ils se postèrent à l'entrée de la rue aux Chèvres d'où, pendant le reste de la nuit, ils échangèrent

une fusillade assez vive avec la troupe, sans que celle-ci tentât sérieusement de sortir.

Vers sept heures du matin, la ville était presque entièrement évacuée. Le jeune du Fou allait être cerné par la gendarmerie et quelques citoyens qui s'étaient joints à elle, quand il se décida à envoyer demander des ordres ; on l'avait oublié. Il forma l'arrière-garde, faisant le coup de feu jusqu'à hauteur de la Ville-Grohan, où les gendarmes et les soldats cessèrent la poursuite. Les chouans laisserent dans la ville cinq morts et un blessé. Ils tuèrent neuf habitants et en blessèrent trente environ, dont plusieurs succombèrent peu après.

Une soixantaine d'Allemands, formant la compagnie dite des Déserteurs, au lieu d'effectuer leur retraite vers la forêt de Lorges, se jeterent sur les villages et marcherent jusqu'à Trégomeur ; là, se voyant égarés, ils se débandèrent et regagnèrent le Morbihan sans pertes sensibles. Le gros des chouans s'égara aussi et arriva vers le soir à Plaintel, où l'on coucha. Le lendemain, après avoir chassé un poste républicain, les royalistes occupèrent le château de Lorges, où l'on distribuait aux hommes du pain et du cidre, quand on fut avisé de l'approche d'une colonne sortie de Saint-Brieuc. Mercier donne l'ordre à Saint-Régeant de marcher au-devant d'elle, tandis que lui-même court dresser une embuscade à la Croix-Saint-Lambert ; mais les chevaux enlevés à Saint-Brieuc s'effrayent aux premiers coups de fusil et viennent se jeter à travers l'embuscade, dont l'effet est ainsi manqué. Après avoir épuisé leurs munitions, les chouans se séparent et regagnent par petits groupes leurs cantonnements.

« Quand tout fut fini, ajoute l'auteur du récit, les langues « se donnerent carrière. Ce fut à qui en aurait fait le plus « contre ces redoutables brigands, à qui en avait souffert da- « vantage. La vérité est que, maîtres de la ville pendant la « moitié de la nuit, ils ne s'y permirent aucun pillage, aucune « vengeance ; ils ne pénétrèrent dans aucune propriété privée, « si ce n'est dans celle d'un chirurgien où l'on n'eut qu'à « se louer de leurs procédés. Ils ne frappèrent que là où

« ils se crurent bravés et menacés ; et il faut bien convenir que « dans cette opération, habilement conduite, audacieusement « exécutée, il y eut autant de modération que l'on peut en trou- « ver dans un fait de guerre civile. »

Le pays de Bignan reste toujours le théâtre des exploits de l'invincible Guillemot.

Le 26 octobre, il se porte sur Locminé, point stratégique important, dont la garde était confiée à des troupes de ligne appuyées de colonnes mobiles. Ses bataillons pénétrèrent dans la ville par les routes de Baud, de Pontivy et de Vannes. Les bleus s'étaient retranchés dans des maisons voisines. Le bataillon de Pluméliau, commandé par Mathurin le Sergent, ouvre le feu ; mais aussitôt un militaire de taille gigantesque, portant les galons de sous-officier, se présente sur la place et porte un défi à la baïonnette au plus brave des chouans. A l'instant le feu cesse, le silence règne dans les rangs, et Mathurin le Sergent, saisissant un fusil, croise la baïonnette, s'élance au-devant du Goliath provocateur, l'étend mort à ses pieds et s'écrie : « En avant ! » Le combat fut long et acharné. Les hommes de Bignan et de Pluméliau s'emparent du champ de foire et attaquent les halles ; la garnison est forcée de plier et de battre en retraite. Elle veut se retirer en bon ordre par la route de Vannes ; mais là, elle se heurte à deux nouveaux bataillons de Guillemot. Elle se débande, et les bleus, jetant leurs armes, se sauvent à travers champs dans la direction de Baud. Les chouans étaient maîtres de la ville [1].

Une centaine de prisonniers restaient aux mains du vainqueur. Guillemot en fit deux parts. Il renvoya sains et saufs les soldats de la ligne, après leur avoir fait jurer de ne plus servir contre les troupes royales. Il fusilla ceux qui appartenaient aux colonnes mobiles, véritables scélérats qui, pendant la pacification, s'étaient souillés de tous les crimes et avaient porté la terreur jusqu'au fond des campagnes.

A la nouvelle de ce succès, qui assurait aux populations

[1] Voir aux Pièces justificatives l'extrait du rapport républicain sur la prise de Locminé.

royalistes un centre d'opérations militaires, le colonel Bonté, chef de la quatre-vingt-unième demi-brigade, quitte Lorient avec autant de forces qu'il en peut rassembler; il traverse Baud, où il se renforce de nouvelles troupes, et marche sur Locminé. Il rencontre Guillemot sur la lande de Vachegar, vaste plaine d'une lieue de longueur, située dans la paroisse de Buléon, entre Josselin et Locminé. Ce terrain était propice à des évolutions régulières. Certain du succès, Bonté range ses troupes et commence un feu de deux rangs. Le centre de Guillemot marche droit à l'ennemi et le charge à la baïonnette, pendant qu'un de ses bataillons, détaché en tirailleurs, tourne la position des bleus du côté de Josselin et parvient à couper leur ligne de bataille. Plusieurs compagnies républicaines se précipitent dans une large douve creusée au bord de la route et prennent la fuite. Bonté fut contraint d'opérer sa retraite; il rentra le lendemain à Lorient avec sa troupe diminuée et démoralisée, et après avoir acquis la certitude que les chouans ne redoutaient pas plus de rencontrer l'ennemi en rase campagne que de lutter contre lui abrités derrière le rempart de leurs fossés.

Ces événements n'avaient pas eu lieu dans le Morbihan quand M. de la Prévalaye fut investi par le comte d'Artois du commandement insurrectionnel dans l'Ille-et-Vilaine. Sur les confins du Perche, M. de la Nougarède, dit Achille Lebrun, et M. de Limoëlan, dit Pour le Roi, avec Cortez, avaient déjà pris les armes dans les cantons de Vitré et de Fougères. M. de la Nougarède, avec une cinquantaine d'hommes, enlevait un convoi près du pont de Cantache, puis, à l'aide des armes, des munitions et de l'argent dont il s'est emparé, il s'était joint aux deux autres, et avec mille ou douze cents braves avait mis en fuite, près de l'étang du Pain-Tourteau, une troupe républicaine d'un effectif double.

L'organisation était imparfaite; aussi, dès le retour d'Angleterre de MM. de Châtillon, de Bourmont et de Frotté, un conseil, tenu, sous la présidence de Georges, par ces messieurs réunis dans le Morbihan, nommait M. de la Nougarède com-

mandant en second d'Ille-et-Vilaine, et de Limoëlan major général. Le 2 octobre, M. de la Prévalaye, le général Mercier, M. le commissaire du Roi le Loreux et cinquante officiers royalistes environ débarquaient à leur tour sur la côte de Saint-Malo. Comme nous l'avons vu, la guerre avait été décidée, et si, sous les ordres directs de Georges, on agissait dans le Morbihan, sous l'impulsion de Bourmont, de Frotté et des autres, on ne restait pas inactif dans les départements limitrophes. M. de Plouéro, à la tête de la légion de Saint-Malo, gardait la côte. La Nougarède aidait M. de Châtillon à battre l'ennemi dans les landes de Segré. Limoëlan se portait sur Pontorson pour dégager Frotté avec douze cents hommes, et, de là, volant à l'aide de Bourmont, s'emparait de Meslay. La Nougarède, infatigable, attaquait Fougères, puis Saint-Aubin du Cormier, où il était blessé, ainsi que son major général et M. de Cacqueray, chef de la légion de Vitré. Le chef de la légion de Mordelles, M. Roger, se faisait tuer en s'emparant d'un fort et de tous ses approvisionnements. La légion de Rennes venait jusque dans les faubourgs de la ville se ravitailler en armes et en munitions.

Que n'eût-on pas fait si un prince était venu centraliser et donner l'unité d'impulsion à tous ces dévouements, à tous ces courages !

CHAPITRE XV

LE 18 BRUMAIRE.

Le 18 brumaire vint arrêter le cours des succès, pour ainsi dire sans revers, que les insurgés morbihanais obtinrent pendant cette glorieuse campagne de 1799 qui raffermit toutes les espérances et frappa de stupeur leurs ennemis. Une suspension d'armes avait été fixée entre Hédouville et les chefs de la rive gauche de la Loire. Ce fut un coup de foudre pour le chef du Morbihan qui avait en son pouvoir toutes les campagnes et toutes les côtes, et qui ne demandait qu'à achever dans de nouveaux combats ce qu'il avait si bien commencé[1].

Le bon sens de Georges lui avait fait prévoir cette crise qu'il redoutait comme le coup le plus fatal à sa cause. Il pressentait que cet amoindrissement du pouvoir civil par le pouvoir militaire, en transformant la révolution, allait lui donner une force et un élan nouveau. C'est dans ce but qu'il avait adressé d'incessants appels au comte d'Artois pour le supplier de venir en France, où il espérait le voir emporter de haute lutte le pouvoir qui échappait aux mains débiles du Directoire. Malheureusement ces appels n'avaient pas été écoutés, et après le 18 brumaire, l'homme qui remplaçait un pouvoir discrédité n'était pas d'humeur à céder facilement le prix de sa victoire[2].

[1] La suspension d'armes avait été conclue tout d'abord dès le 28 novembre entre MM. d'Autichamp, de Châtillon et de Bourmont et le général Hédouville. M. de la Prévalaye et les officiers d'Ille-et-Vilaine y souscrivirent le 1er décembre. La trêve était conclue jusqu'au 21 janvier.

[2] Nous trouvons en 1799 dans le chiffre de M. de la Chapelle celui par lequel était désigné le général Georges, c'était : 098.

La duchesse d'Angoulême était représentée par : 0101 ; et le duc de Richelieu par : 088.

Notes des *Papiers de mon oncle*, de M. Gustave Bord.)

L'annonce de la tréve ne fut pas accueillie avec plus de faveur par Mercier, qui écrivait à Bourmont, à la date du 9 décembre :

« Nous fûmes déconcertés de cette nouvelle et nous nous « plaignîmes de la fortune, qui semble ne nous favoriser quel- « quefois que pour nous porter des coups trop rudes. Cette « suspension d'armes est un coup mortel porté à la famille des « Bourbons; nous attendons avec impatience le résultat de « la réunion de Pouancé. Rappelez-vous que nous avons dit « souvent que notre reprise d'armes était le dernier effort en « faveur de la maison royale. C'en est fait si l'on signe la paix. « Je ne dissimule pas dans ma lettre à M. de Chatillon quelle « est notre manière de voir dans la crise où nous sommes. « Georges agira pour nous deux; nous ne voulons point de « paix. »

Pouancé fut encore le lieu choisi pour les conférences auxquelles étaient représentés les chefs de la rive droite et de la rive gauche de la Loire. Georges Cadoudal s'était fait suppléer à ces conférences par Mercier. Pour lui il s'était dérobé après avoir transmis à ses camarades son intention formelle de ne point traiter de la paix. Il s'était rendu à une courte distance du lieu où les conférences se tenaient pour être à portée du premier appel que lui adresserait son fidèle compagnon; il était dans la famille de son ami, où l'attirait une jeune fille qui avait inspiré le sentiment le plus passionné. Née le 16 juillet 1776, Lucrèce Mercier joignait à la beauté la plus éclatante ces fortes vertus qui caractérisent les filles des familles bourgeoises de l'Ouest, élevées sous l'œil vigilant de leurs mères. Elle était sœur du général Mercier, et telle fut sans doute la cause de l'amour de Georges pour elle. Cet amour qui s'était emparé de l'*homme de granit* était puissant et fort comme lui. Georges avait demandé et obtenu la main de Lucrèce, et la célébration du mariage devait avoir lieu après le prochain rétablissement du Roi, dont ils ne doutaient ni l'un ni l'autre. En attendant, ils avaient les rapports de deux fiancés chrétiens, et quand une trêve était offerte aux graves soucis de Georges, il en profitait pour se rendre au Lion d'Angers et

goûter dans la compagnie de Lucrèce les chastes délices de l'amour pur.

Georges était là depuis quelques jours lorsqu'il fut appelé à Pouancé par la lettre suivante du frère de sa fiancée, qui lui exposait le véritable état des choses aux conférences :

« Je suis chaque jour témoin, mon cher Georges, d'un spec-« tacle très-désolant. Les royalistes sont divisés en deux « camps; Chatillon, d'Autichamp et Suzannet veulent traiter à « toutes forces. Les deux derniers n'ont pas eu de succès dans « le Bocage; l'un vient de se marier, le second ne connaît pas « encore parfaitement l'esprit du pays; et ils ont gagné à leur « cause M. de Chatillon, que, d'un autre côté, Hédouville a « ensorcelé. La paix nous vient du pays qui a si héroïquement « levé l'étendard; ses chefs vont même jusqu'à dire que malgré « tout elle se fera. Si j'y voyais des avantages réels pour nos « provinces de l'Ouest, si j'avais foi en la parole de Bonaparte, « qui nous souffle à l'oreille qu'il ressuscitera le « Monk » an-« glais, malgré mes vives répugnances j'accepterais les con-« ditions proposées. Mais d'Autichamp et Suzannet disent « tout haut qu'ils n'ont plus de munitions, plus de cartouches « même pour charger les fusils des sentinelles, et, vraie ou « non, cette assertion parvient au quartier général des bleus; « cependant on traite avec ces messieurs sur le pied de l'éga-« lité, on les regarde comme des ennemis puissants. Il faut « donc que la république soit bien lasse ou que l'on cherche à « nous abuser. Il y a deux mois, nous prenions les armes d'un « commun accord; était-ce donc pour parler de paix? Quand « je fais cette question, elle embarrasse. On me répond que la « majorité décidera; et ce diable d'abbé Bernier, qui dans tout « cela veut retirer une mitre d'évêque comme une épingle du « jeu, a pris ses mesures pour avoir la majorité; les pacifica-« teurs l'auront, car ils ont fait décider que les officiers venus « avec leurs chefs auraient voix au chapitre, et, dans cette « prévision, ils ont amené tout ce qu'ils ont pu trouver. Frotté « et Bourmont sont pour nous. Ce sont des hommes bien ha-« biles, Bourmont surtout, qu'on dirait dans son élément. A

« nous trois nous formons l'armée agissante, mais on ne nous « consulte que pour la forme, tout est réglé d'avance, toujours « dans le sens de la majorité.

« Chatillon ne serait pas si pressé d'en finir comme d'Auti- « champ et Suzannet; mais il a auprès de lui, en qualité de « confident, un certain M. Mac-Curtin, royaliste constitution- « nel, qui a été le secrétaire du conventionnel Ruelle, qui a « coopéré à la paix de la Jaunaye, du temps de M. de Charette, « et qui espère arriver à ses fins en trompant la loyauté de Cha- « tillon. Il se fait appeler de Kainlis. Ce Mac-Curtin est au- « jourd'hui un personnage; il correspond avec Hédouville et « est au mieux avec tous les révolutionnaires. C'est le Corma- « tin de la rive gauche, moins l'importance. Si l'on persévère « dans l'opinion d'aller aux voix, de voter la paix comme les « Anglais font leurs lois, nous sommes vaincus par les pa- « cificateurs. Que ferons-nous en Bretagne? Le comte d'Artois « nous a trop souvent promis de venir parmi nous pour qu'on « puisse compter sur sa personne. On le garrotte là-bas comme « on veut nous lier ici. Je résiste à tous les arguments. Un con- « seiller au Parlement, M. d'Andigné de Mayneuf, et le capi- « taine de vaisseau de la Roche-Saint-André, sont encore de « notre bord. Ce sont des hommes graves et sensés; ils pensent « que la présence du général des chouans peut seule faire di- « version. Chatillon te désire comme une âme en peine, car il « sent qu'il est mal enferré. Il t'écrit par le même courrier. « C'est une victoire à remporter sur des ennemis bien difficiles « à vaincre dans le champ de la ruse. Arrive, mon cher Georges, « et que Dieu nous soit en aide. »

Georges ne pouvait que répondre à un tel appel. Il accourt à Pouancé, accompagné de M. le Loureux, commissaire du Roi. Sous ses yeux, deux partis se dessinaient nettement aux conférences : celui de la paix et celui de la guerre. Le parti de la paix était représenté par d'Autichamp, Suzannet, la Prévalaye[1], et par les officiers qu'ils avaient amenés avec eux; le

[1] La Prévalaye cherche à s'en disculper dans une lettre du 20 mars 1821. Mais

parti de la guerre, par Frotté, Bourmont et Mercier. Georges obtient tout d'abord que le droit de séance et de vote sera restreint aux seuls officiers généraux. Il prêche la guerre; on lui objecte le défaut d'armes et de munitions : « J'en ai, moi ! » s'écrie-t-il, « et si vous voulez encore de la guerre, je vous « fournirai des fusils, de la poudre et de l'argent. Nous partagerons et nous combattrons en frères. » Cette offre appuyée par Bourmont et par Frotté est acceptée par la conférence, seulement dans l'hypothèse où l'on n'obtiendrait pas du premier consul les avantages promis par ses négociateurs. Uni à Frotté et à Mercier, il fait nommer plénipotentiaire des insurgés auprès du général Hédouville le général de Bourmont, auquel on adjoint d'Andigné de Mayneuf et la Roche-Saint-André. Bourmont était chargé de traîner les choses en longueur, de gagner du temps afin d'attendre le retour du chevalier de Bruslard, que les chefs avaient envoyé à Londres pour connaître la décision du comte d'Artois, les instructions du conseil des princes et celles du cabinet britannique. Bourmont se prêta avec une merveilleuse souplesse aux négociations qu'il prenait à tâche d'embrouiller. Pendant ce temps le chevalier d'Andigné fut envoyé à Paris pour sonder les dispositions de Bonaparte, et Georges repartit de Pouancé pour le Morbihan, accompagné du commissaire du Roi, M. le Loureux.

C'est à cette époque que se place la lettre suivante écrite à Bourmont par Georges, et qui peint son âme rebelle à tout compromis :

« 23 décembre 1799.

« Mon cher général,

« Je vous prie de rappeler à Hédouville que je lui ai écrit « une lettre et que j'attends sans faute une réponse de lui avant « de partir pour le Morbihan. Écrivez-moi donc un peu en « détail où en sont nos affaires. Voyez-vous quelque chose de

certaines inexactitudes de cette lettre que l'on trouvera dans la *Revue de la Révolution* de mai 1886 prouvent qu'il n'était pas toujours aux conférences.

« clair dans toute cette négociation ? Comment en sortirons-« nous ? Combien de temps peut-elle encore traîner? La facilité « avec laquelle les bleus accordent me fait trembler, ils sont « décidés à ne rien tenir. Je pars dans deux ou trois jours « au plus tard. J'attends avant de me mettre en route une lettre « détaillée de votre part.

« Peut-être ne nous verrons-nous plus avant que le canon « gronde. Dans tous les cas comptez sur moi; mais, encore « une fois, la guerre seule peut nous conduire à notre but.

« Hélas! que je vous plains dans votre mission! Ah! que « vous êtes mal accompagné !

« Vous auriez bien fait de demander des pouvoirs à Hédou-« ville.

« La suspension d'armes n'ayant pas eu lieu aux frontières, « je ne sais plus comment nous pouvons songer à la paix. Ce-« pendant, quelque répugnance que j'aie à y consentir, je ne « séparerai pas ma cause de celle de mes camarades, persuadé « que tout ce qu'ils font ne se fait que dans la vue de parvenir « plus sûrement au rétablissement du trône. Cependant les « principes de Kainlis et les mots lancés par le... d'Andigné, (*sic*) « que : « Si sous deux ou trois mois un prince paraissait, nous « en serions bien embarrassés », me font faire de tristes ré-« flexions. Je termine ma supplique. Je n'ose me hasarder à « vous donner mon avis sur la conduite à tenir. De tous côtés « je ne vois que des écueils.

« Votre ami

« GEORGES,

« Général Bourmont. »

Il entrait alors dans la politique de Bonaparte de montrer à l'égard des chouans une impartialité qui était parfois poussée jusqu'à la bienveillance. Ce n'étaient plus des brigands, des voleurs de grand chemin, arrêtant les diligences, dépouillant les voyageurs. On leur reconnaissait la qualité de belligérants, et il suffit de parcourir les journaux officiels de l'an VIII, pour

voir combien la politique du gouvernement s'était modifiée à leur égard.

Cependant, à la date du 8 nivôse, le premier consul adressa aux départements de l'Ouest une proclamation violemment injurieuse pour les princes auxquels l'Ouest avait tout sacrifié. Malgré les nombreuses concessions de cette proclamation, elle n'eut pas les résultats qu'il se croyait en droit d'en attendre. En la lisant, Georges s'écria : « Il veut nous faire conclure la « paix malgré nous ; il n'y a plus de conférences possibles. Re- « prenons les armes. » L'avis de Georges prévalut. Les chefs étaient d'autant plus disposés à agir que M. de Suzannet père rentrait d'Angleterre, porteur d'instructions de Monsieur pour prévenir les insurgés contre les embûches de la trêve et pour leur recommander à tous « d'avoir toujours la même marche, de ne jamais faire de traités particuliers, d'être toujours en communication entre eux, avec Son Altesse Royale, et les personnes chargées de ses ordres et de sa confiance ». Quelques jours après, le comte de la Chaussée, au nom du conseil des princes, écrivait dans les mêmes termes à M. le Loureux, commissaire du Roi près des armées de l'Ouest.

Le 22 décembre, Monsieur écrivait lui-même au comte de Chatillon [1] : « J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 9 novembre ; « et, presque en même temps, j'ai été informé par le chevalier « de Brulard que des circonstances aussi impérieuses qu'affli- « geantes vous avaient obligés, ainsi que MM. d'Autichamp, de « Bourmont et de Frotté, à consentir un arrangement momen- « tané avec les tyrans de notre patrie. Vivement frappé de tous « les inconvénients qui pourraient résulter pour les intérêts du « Roi d'un tel état de choses, j'ai réussi à en pénétrer les mi- « nistres britanniques ; et les instructions que j'adresse aujour- « d'hui au comte le Loureux, dont vous recevrez une copie en « même temps que cette lettre, vous prouveront que mes « efforts n'ont point été inutiles. Non-seulement les fidèles

[1] Voir également aux Pièces justificatives des lettres écrites à Georges les 22 et 25 décembre, ainsi que les lettres adressées au même général par Windham en date des 1er et 2 novembre et 30 décembre 1799.

« royalistes recevront des secours considérables en argent, « armes et munitions, mais j'espère, avec l'aide de Dieu, leur « en porter moi-même de plus efficaces, et j'ai la ferme con- « fiance qu'en attendant ce moment si heureux pour moi, qui « ne peut plus être éloigné, les vrais Français, fidèles à leur « Dieu et à leur Roi, se mettront en position d'assurer, de pré- « parer le succès de la grande cause que je défendrai à leur « tête. »

Malgré les termes si positifs de ces instructions, qui prescrivaient une prise d'armes immédiate, et de cette lettre annonçant une fois de plus la prochaine arrivée du prince au milieu de ses fidèles, Georges consentit à revenir en Anjou, et à se rendre à Candé le 13 janvier, jour auquel les négociations devaient être reprises. Hédouville montra beaucoup de modération dans ces conférences, où il peignit avec vivacité les maux inséparables de la guerre civile, en conjurant les chefs royalistes d'y mettre un terme. On lui répondit que la rupture des conférences provenait non des insurgés, mais du gouvernement français; que la république serait seule responsable de la prolongation d'une guerre dont les officiers royalistes étaient innocents; que la proclamation du premier consul en date du 21 nivôse (10 janvier), ainsi que l'arrêté des trois consuls qui l'accompagnait, conçu en termes dignes des plus mauvais jours de la révolution, n'était pas fait pour rapprocher les esprits, hier encore si profondément divisés; qu'enfin les insurgés ne concluaient rien sans de puissantes garanties.

Hédouville promit que ces garanties seraient données et que les royalistes conserveraient même leurs armes. Toutefois, comme formalité pour sauvegarder la dignité de la république, on exigeait qu'une vingtaine de fusils fussent ostensiblement remis dans chaque chef-lieu de département.

Cette condition fut jugée inacceptable, même par les chefs qui s'étaient montrés le plus disposés à la paix. D'Autichamp déclara que ni lui ni son armée ne subiraient jamais l'humiliation d'un pareil article. Hédouville fut atterré de cette opposition qu'il attendait de d'Autichamp moins que de tout autre;

il ne dissimula pas combien il en éprouvait de regrets; il proposa aux généraux royalistes d'envoyer un de ses aides de camp à Paris avec le chevalier d'Andigné, pour soumettre la difficulté au premier consul. En attendant, la trêve serait prolongée jusqu'au 22 janvier.

Cette proposition fut agréée, mais Bernier avait des engagements avec le gouvernement consulaire; il fit jouer les ressorts de sa basse diplomatie. Il intervint près de d'Autichamp et des chefs de la rive gauche; il parvint à les détacher de la rive droite, à signer une pacification séparée. Sur la rive droite ce travail de désagrégation trouva aussi des partisans [1].

Cependant dans sa propre armée toutes les âmes n'étaient pas à la hauteur de celle du général breton. Nous verrons bientôt de Sol de Grisolles refuser de prendre part à l'action! D'autres firent plus encore.

Un ancien membre du conseil, Lemercier, dont nous avons cité le nom déjà dans le cours de cet ouvrage et dont la signature se trouve apposée au bas de bien des lettres adressées au général Mériage (en 1794-95) [2], s'était mis en rapport avec le général Harty et avait consenti à jouer le rôle de traître et d'espion. Il avait pour intermédiaire auprès du général une femme du bourg de Grandchamp, la nommée le Goff, qui portait les lettres dans lesquelles Lemercier annonçait tous les mouvements de Georges, ses positions et ses forces à la veille du combat. Rohu en parle dans ses Mémoires : « Je pas-« sais au bourg de Grandchamp, où Lemercier, l'ancien mem-« bre du conseil, se tenait sur la voie publique, nous comptant, « et il écrivait aussitôt au général commandant à Vannes que « Rohu avait passé par là avec environ deux mille hommes. « Cette lettre fut envoyée à Georges par le général qui lui « disait : « Vous voyez que vos propres partisans vous aban-

[1] Pour excuser leur conduite, la plupart des chefs qui traitèrent se plaignirent beaucoup de ce que Georges ne leur avait fait passer aucun secours et de ce qu'il avait tout gardé pour lui. « Pourquoi à cet égard, écrivait Hyde de « Neuville, ne pas établir une administration telle qu'aucune plainte ne puisse « désormais être faite? »

[2] Voir Pièces justificatives.

« donnent. Le moment est venu de vous soumettre; croyez-« moi, renoncez à la guerre. »

A la lecture de cette lettre, Georges fit saisir Lemercier et la femme le Goff; il les fit sur-le-champ passer par les armes à Locmiquel en Grandchamp.

Cette exécution fut la réponse de Georges au général Harty et coupa court à toute trahison et à tout espoir de rébellion dans l'armée royale.

Vers le même temps il y eut dans l'armée une autre exécution que nous devons rapporter avec quelques détails. Nous l'empruntons aux papiers inédits de l'abbé Guillevic, qui, toujours attaché à Georges en qualité de directeur de la correspondance, ne le quitta jamais, même pendant les mauvais jours, et par là se trouve son témoin le plus accrédité. Voici comment il s'exprime :

« *Exécution de M. Vandernach, prieur curé de Coëtbugat en Saint-Malo et depuis curé-jureur de Mohon.*

« Dans les premiers jours de 1800, des chouans arrêtèrent sur la route de Josselin à Vannes un Génovéfain jureur, prêtre marié et en outre curé intrus. On l'accusait d'avoir souvent marché à la tête des détachements contre les royalistes, d'en avoir fait périr plusieurs, prêtres et laïques, sur l'échafaud. Il venait d'être condamné à mort, lorsque je le vis par circonstance; il me pria de lui donner mes soins dans ses derniers moments. Son âge qui était de soixante-dix à soixante-douze ans, son repentir qui me parut sincère, ses infirmités qui le mettaient hors d'état de jamais nuire quand il l'eût voulu faire, sa misère qui était extrême, sa résignation qui arrachait les larmes même à ses gardes, me touchaient au point que je résolus de tout tenter pour lui sauver la vie. Je la demandai au général Georges.

« Georges, qui, sous une certaine rudesse extérieure, cachait le cœur le plus compatissant, me l'accorda; il fut même convenu entre nous deux que je ferais conduire à Vannes cet ecclésiastique et l'engagerais à n'en plus sortir, lui assurant un secours régulier de 10 écus par mois, s'il y restait. Nos con-

ventions ne furent pas plutôt connues que tout le quartier général, qui était en ce moment très-nombreux, se récria unanimement contre autant d'indulgence, et il fut décidé que le jugement serait exécuté. Dans l'espoir de rattraper la victoire que m'arrachait un ressentiment, désormais hors de propos, je fis traîner trois jours la confession de ce pauvre malheureux. Georges ne reparut plus. On craignait sa déférence pour moi. J'eus beau observer au général Mercier qu'il avait été arrêté qu'on commencerait la guerre en renvoyant les prisonniers sur parole, après leur avoir fait grâce de la vie; qu'on venait en conséquence de faire :

« Grâce à toute une garnison républicaine d'environ cent hommes et sur ma prière à deux dénonciateurs dans Locminé;

« Grâce au commandant de Sarzeau, gentilhomme et officier de l'ancien régime, qui cependant protesta à l'instant même contre le serment qu'on extorquait de lui de ne plus servir contre les royalistes, et qui le lendemain prit effectivement dans Vannes le commandement de l'artillerie des factieux;

« Grâce à ce jeune homme de Bignan, qui cependant déclarait aussi en la recevant qu'il avait été, qu'il était encore et mourrait républicain.

« J'eus beau réclamer pour mon ancien confrère l'exécution de notre arrêté et réclamer avec d'autant plus de confiance qu'il abjurait, lui, hautement ses erreurs, confessait publiquement ses crimes, gémissait bien amèrement sur la conduite passée et était, en tout événement, hors d'état de ne jamais la reprendre; avec d'autant plus de confiance, que le clergé avait tout droit de compter sur les égards qu'on avait eus presque la veille pour le tiers et la noblesse dans la personne du soldat et de l'officier qu'on avait aussi indiscrètement élargi, puisque l'insurrection était en entier l'œuvre du clergé; que le clergé en était toujours l'âme; que l'on devait à l'influence du clergé tant de prodiges d'intrépidité et de dévouement tous les jours; que c'était la première occasion qui se présentait de témoigner au clergé cette espèce de reconnaissance; j'eus beau re-

présenter que mon opposition avait certainement eu quelque éclat et que je craignais un mauvais effet si l'on s'obstinait à passer outre.

« Observations, réclamations, représentations, tout fut inutile. On me répondit, et M. le comte le Loreux, commissaire du Roi, se joignit à tout notre état-major pour me répondre : qu'on applaudissait au motif de mes instances, qu'on sentait la force de mes raisons, mais que le bien du service exigeait impérieusement qu'un ennemi qui avait tourmenté avec autant d'acharnement et si longtemps les Français fidèles, payât de sa tête autant de forfaits, qu'ainsi l'ordre était donné de faire exécuter le lendemain, à huit heures du matin, pour tout délai.

« Pourquoi, au lieu de constater aussi gratuitement des égarements de vengeance incontestables, la philanthropie de M. le comte ne leur donne-t-elle l'affreuse nécessité pour excuse, comme elle la donne pour justification à ces royalistes qui dans l'horrible débâcle de Quiberon coupèrent à coups de sabre les poignets à ces royalistes accrochés en trop grand nombre à leurs bateaux et les précipitèrent à la mer pour n'y être pas entraînés avec eux? » (Extrait des papiers de l'abbé Guillevic : *Second coup d'œil sur les mensonges de Puisaye.*)

CHAPITRE XVI

BATAILLE DU PONT-DU-LOC.

Après les conférences de Pouancé, grâce aux intrigues du futur évêque d'Orléans, seuls, parmi les chefs de la rive droite, Georges, Frotté et Bourmont tenaient encore. Les forces étaient imposantes et bien organisées, mais il fallait débuter par un coup d'éclat.

D'après le plan proposé par Georges, dix ou douze mille hommes devaient se porter, le 23 janvier, à l'embouchure de la Vilaine, pour y recevoir de l'artillerie et des munitions. Après cette première opération, six à huit mille d'entre eux avaient mission de marcher sur Nantes, pour enlever la ville s'il était possible, mais en tout cas pour contenir les troupes qui s'y trouvaient et couvrir les débarquements; mais la dernière partie de ce plan exigeait le concours de l'armée de Châtillon, qui faisait défaut par le fait même de son général.

D'un autre côté, l'agence de Paris, devenue militante[1], présentait un plan détaillé pour s'emparer de Brest, où l'on avait des intelligences. Le Morbihan, appuyé par la flotte anglaise, avait sa place marquée dans ce plan, où Pichegru devait paraître dans les rangs royalistes pour entraîner les soldats républicains.

[1] Ce comité était principalement composé de trois membres : l'un qui porte le nom de Paul Berry est Hyde l'aîné qui se fait quelquefois appeler Neuville; les deux autres sont Ferrand et Dubois. Paul Berry tient la plume, Ferrand voyage de Paris à Londres. Dubois est un personnage mystérieux plus important... Que le comité se réduise à ces trois personnes, c'est ce qui est également prouvé.

(Analyse des papiers trouvés chez la veuve Mercier, communiqués par M. Gustave Bord.)

Brest une fois pris, le comte d'Artois et le duc de Berry arrivaient dans l'Ouest, où des courriers devaient répandre des proclamations et des journaux annonçant la chute du gouvernement constitué et le débarquement des princes. Dans Paris même, une force organisée devait proclamer les Bourbons.

Ce plan trop étendu et trop compliqué échoua par suite de la distance qui sépare Brest du Morbihan, qui devait y jouer un rôle décisif[1].

Ce projet d'ailleurs exigeait du temps, et le temps n'appartenait aux royalistes qu'autant que Bonaparte voudrait leur en laisser. Il avait, depuis le 18 brumaire, déployé une activité telle qu'il était au courant des démarches et des ressources de tous les partis, notamment du parti royaliste, le plus redoutable de tous, ou pour mieux dire, le seul redoutable à cette époque. Il s'était promis de se l'attacher ou de l'écraser.

S'attacher Georges était chose impossible, on en aura bientôt la preuve; mais, pour l'écraser, le premier consul en avait le pouvoir et le désir. L'armée de Brune venait de recevoir l'ordre de se diriger à marches forcées sur le Morbihan, où Georges avait rouvert les hostilités; elle arrivait de Hollande, où elle s'était opposée au débarquement des Anglo-Russes.

Vannes, où commandait le général Harty, était en ce moment presque totalement bloquée par les troupes royalistes. Les vivres manquaient; il en fallait pour les habitants, la garnison, et aussi en prévision de l'arrivée des nombreux rationnaires de l'armée de Brune.

Le 21 janvier, le général Harty sortit de cette ville avec environ cinq ou six mille hommes, savoir : la vingt-deuxième demi-brigade, forte de deux mille cinq cents hommes, des détachements tirés de différents régiments; quelques cavaliers, environ un escadron; vingt-cinq gendarmes et deux pièces de canon. Le but du général était d'approvisionner Vannes en blé et en fourrages. La vallée du Loc, qui prend sa source en cet endroit, est fertile et abondamment pourvue de céréales; elle

[1] Ce plan fut saisi chez la femme Mercier en mai 1800. Cette femme avait logé Hyde de Neuville et Saint-Régeant.

court à peu près de l'est à l'ouest, pour s'infléchir ensuite brusquement au sud, près de l'abbaye Lanvaux, et couper le plateau pour se rendre à la mer au milieu d'une cluse digne des terrains jurassiques.

Si l'on jette les yeux sur une carte de l'état-major, on remarque, à droite de la route qui conduit de Vannes à Saint-Jean-Brevelay, un mamelon fort bien dessiné au nord-ouest de Plaudren, et dont l'altitude est cotée 148. C'est de ce point que coulent vers l'est l'Arz, et vers l'ouest le Loc ; la route même est le seuil de séparation.

La topographie du pays est formée d'une suite de bourrelets paralleles à la côte, dont le plus important est celui des landes de Lanvaux, le *Sillon de Bretagne,* et quand on s'éloigne de la mer, il faut franchir cette succession d'enormes vagues solidifiées, dont les sommets sont arides et rocheux, tandis que les vallées, gouttieres des pentes, sont fertiles et marécageuses.

Grandchamp, placé sur le point culminant du bourrelet qui forme la rive gauche du Loc, domine toute la vallée, et garde sur le flanc la route de Vannes à Locminé, qui franchit la rivière à quatre kilomètres de son clocher, non loin du château de Camezon, en un point que l'on a appelé Pont-du-Loc. Deux villages, Locmaria et Locqueltas, naguère encore trêves de Grandchamp et de Plaudren, gardent le versant qui vient lentement mourir vers la rivière ; mais la pente est plus roide, partant plus dénudée, lorsque l'on arrive près du sommet des plateaux.

Le général Harty, pour garantir son opération, avait établi ses postes, la droite à Locqueltas, la gauche à Locmaria, et le centre à Pont-du-Loc. Il formait ses convois et les dirigeait ensuite sous escorte sur la ville.

Voyant toute la garnison de Vannes en campagne, Georges conçut le projet de l'empêcher d'y rentrer.

Dans la journée du 22, il rassemble ses troupes, et le soir il part de son quartier général de Beauchêne, pour venir les placer dans la nuit, afin de commencer l'action dès le petit jour.

Trois bataillons de la légion d'Auray, sous le commandement de Rohu, forment le centre, appuyés au village de Talouët, au sud de Locmaria. A sa droite, la légion de Vannes, moins le bataillon de Gambert, occupe Brembis et Trémeriau; Audran commande un de ces bataillons.

De Sol de Grisolles vient se placer un peu en arrière, dans la lande de Parc-Carré.

La droite est formée par la moitié de la légion de Guillemot, sous son commandement; elle se place dans la lande du Moulin de Morboulo et doit attaquer Locqueltas, pendant que la seconde moitié de la légion, sous les ordres de Gomez, prenant à revers l'ennemi, vient par Coetcandec, pour attaquer Camezon et faire tomber les postes de Pont-du-Loc.

A l'extrême gauche, du côté de la chapelle du Burgo, doit venir se placer le chevalier de Saint-Hilaire avec douze cents grenadiers d'élite.

Puis enfin Gambert et son bataillon sur les pentes de Guernevé au nord de Meucon, faisant face au sud, protége les derrières contre les attaques de la garnison restant encore à Vannes. A la fin de la nuit, l'ennemi est complétement tourné, et, sans connaître sa situation critique, le général Harty resserre ses postes pour être prêt à toute éventualité.

Il fait encore sombre, sept heures vont sonner. Guillemot attaque vigoureusement Locqueltas, pendant que Gomez fait sa démonstration sur Camezon. Les chouans ont un tel élan qu'ils arrivent jusqu'à la grande route; une compagnie de républicains a quarante hommes tués et quarante-deux prisonniers. L'obscurité et le brouillard empêchent leurs réserves de les soutenir, ils sont obligés de céder le terrain qu'ils viennent de gagner.

Saint-Hilaire rencontre sur la route un convoi escorté d'un détachement considérable. Il s'imagine que c'est l'armée républicaine tout entière qui bat en retraite, et sans hésiter il charge. Le convoi est pris, l'escorte s'enfuit vers Vannes. Saint-Hilaire, qui croit toujours avoir affaire à toute l'armée, se lance vigoureusement à la poursuite, et ce n'est que trop

tard, arrivé au château du Rest, qu'il s'aperçoit n'avoir affair qu'à une centaine d'hommes qui se défendent en braves e qui rendent vains tous les efforts de ceux qui les ont poursui vis. Ceux-ci avaient fait prisonnier l'officier commandant d l'escorte; ils voulurent profiter de cette capture, et, le pous sant jusque sous les murs du château, ils lui enjoignent de de mander aux assiégés de mettre bas les armes. « Sauvez la vi « de votre officier! s'écriait-il; ayez pitié d'un père de famille « — Va-t'en, vieille bête, vieille ganache! » lui répondait-o de l'intérieur.

Georges, qui dirigeait le combat sur la droite, s'aperçoit d l'absence de Saint-Hilaire; il lui envoie ordre sur ordre pou revenir; mais Saint-Hilaire n'a pris le commandement que de puis quelques jours; il ne sait pas la langue, ses hommes n le comprennent pas et le connaissent à peine, et ce n'est que tard qu'il peut rallier le poste qu'il devait occuper.

Le jour s'était levé, le brouillard se dissipait, Georges monté sur un superbe cheval anglais, parcourait la ligne d bataille. La légion d'Auray était déployée à Talhouët. Guille mot, qui tout d'abord s'était emparé d'une pièce de canon, s la vit reprendre par les républicains; mais bientôt, avec se bataillons réunis, il reprend tout son avantage, et la matinée s'avance au milieu de ces alternatives de succès et de revers.

C'est à ce moment du combat que quatre-vingts Bretons se mesurèrent contre quatre-vingts républicains. Ce duel collectif, renouvelé du combat des Trente, fut long et acharné. La valeur, de chaque côté, fut remarquable, et les grenadiers royaux sortirent vainqueurs de la mêlée.

Entre temps, une attaque de la légion de Rohu sur le centre de la ligne, appuyée par les deux pièces de canon, mises en batterie par Breche, à Talhouët, réussit. Les trois bataillons d'Auray s'avancent sur le Pont-du-Loc des deux côtés de la route, et, supportant fièrement la décharge de l'ennemi qui leur est opposé, ils s'élancent à la baïonnette et le dispersent. La victoire paraît devoir être acquise aux royalistes, lorsque des renforts amenés de Locminé par le général Gency viennent

établir les affaires des républicains et ramener les chouans sur les hauteurs. Pendant cette retraite, Georges est tombé de cheval; sa monture affolée parcourt le champ de bataille; le bruit de la mort du général se répand; ses troupes hésitent déjà, lorsqu'on l'aperçoit grimpant à pied les pentes et appelant au combat ses légions. L'espoir renaît, les vivat éclatent, et alors s'engage ce que l'on a appelé le second combat de la journée.

Les bleus occupent Locmaria; Georges donne l'ordre à Audran et du Chemin de l'en déloger, et à de Sol de Grisolles de s'avancer pour les soutenir. Saint-Hilaire doit venir à la rescousse sur la gauche, par la chapelle du Burgo, et Rohu, qui donne depuis la matinée, est en réserve.

De Sol de Grisolles et ses officiers supérieurs refusent de marcher. Depuis le matin, spectateurs indifférents des efforts de leurs camarades, ils ont reçu des lettres leur parlant de la pacification et de l'acceptation de d'Autichamp, Suzannet et Châtillon; ils ne veulent plus se battre! En leur appliquant le mot que Napoléon écrivait neuf ans après du général Sahuc, on pouvait dire qu'ils étaient *lassés de la guerre*. Mais au point de vue de l'honneur, comment excuser une pareille conduite? N'est-il pas étonnant qu'avec une telle difficulté de commandement, Georges ait atteint malgré tout le résultat auquel il est arrivé?

Audran et du Chemin apprennent le motif de l'inaction de De Sol, et à leur tour reviennent mettre l'arme au pied. En vain Saint-Hilaire fait des prodiges, en vain Georges, à la tête de sa légion d'Auray, charge vingt fois les bleus, ceux-ci, leur cavalerie en tête, suivis de l'artillerie et de l'infanterie en colonne profonde, grimpent à l'assaut des hauteurs et se frayent un passage, grâce à l'obscurité qui commence, à la lassitude des chouans qui ont combattu et à la lâcheté de ceux qui ont refusé de marcher.

Cinquante hussards, désertés quelques jours avant d'Hennebont, chargent une dernière fois leurs camarades restés dans les rangs républicains. Et en présence des deux armées, ces

cavaliers se sabrent avec rage, s'appelant par leurs noms et se provoquant les uns les autres.

La bataille était perdue pour Georges, il n'avait pas obtenu le résultat qu'il cherchait. Les chouans avaient marché toute la nuit précédente : « Nos hommes étaient tellement fatigués, « dit Rohu, que nous ne pûmes pas longtemps poursuivre l'en- « nemi. Nous laissâmes quatre cents morts sur le champ de « bataille, et à l'appel, le lendemain, il manquait neuf cents « hommes aux bleus. »

Georges, resté sur le terrain, renvoya les prisonniers ; il donna à chacun « un écu de trois livres et des voitures à ceux qui « étaient blessés ».

Cette conduite contrastait singulièrement avec celle de l'ennemi, qui ne manquait jamais, en pareil cas, de fusiller ceux qui lui tombaient entre les mains. La politique aussi bien que l'humanité empêchaient Georges d'user de représailles.

Il n'en fut pas ainsi de tous les autres chefs. Voyant Georges disposé à signer la paix, Guillemot voulut l'en empêcher, et il donna deux jours après la bataille de Pont-du-Loc une preuve de sa terrible persistance à espérer contre toute espérance. Suivant sa coutume en pareil cas, il opéra un triage entre les prisonniers. Il mit en liberté les soldats de la ligne, et ordonna à son lieutenant Gomez de faire fusiller les volontaires et ceux qui appartenaient aux colonnes mobiles. Les condamnés, au nombre de trente-six, furent conduits au lever du jour sur la lande de Burgo. Trente-six chouans armés de pistolets se placèrent en face d'eux.

Au moment du signal, un des prisonniers s'écria : « — N'est- « il pas cruel de fusiller des prisonniers de guerre ?

« — Oui, répondit Guillemot, il est bien dur d'en être réduit « à cette extrémité ; mais qu'avez-vous fait des seize hommes « que vous m'avez pris avant-hier ?

« — C'est vrai, répond un autre soldat, ils ont été tués !

« — Vous les avez massacrés ! » s'écrie le roi de Bignan d'une voix terrible.

Le signal de mort fut donné. Un canon de pistolet s'abaissa

ur le front de chaque prisonnier, et quelques instants après, une fosse creusée d'avance recevait les trente-six cadavres anglants et défigurés.

Le roi de Bignan reprit sa douloureuse existence de proscrit, errant d'asile en asile, traqué comme un loup par les limiers de la police, la gendarmerie et les soldats. Il donna pour ainsi dire à chaque heure de nouvelles preuves d'audace et d'intrépidité.

Peu de jours après la bataille de Pont-du-Loc, Georges se trouvait au château de Kerantré, chez M. le comte de Gouvello. La conversation tomba sur cette bataille, qui, n'avait pas donné les résultats espérés par le chef breton.

« C'est la faute de mes capitaines de paroisse, disait Georges au paroxysme de la colère, ils n'ont pas su résister, ils ont pris la fuite, saisis d'une terreur folle; ils méritaient que je les fisse fusiller. » Et d'un coup de poing, il brisa un guéridon qui était près de lui.

M. de Gouvello, racontant cette scène quelques mois après, ajoutait : « Quel chef! et comme il est malheureux qu'il ne « puisse être mieux secondé! On le dit cruel; c'est l'humanité « et la bonté en personne : quand il y a des rigueurs néces- « saires dans l'armée, on est obligé de les lui cacher ou de faire « les exécutions en son absence. »

Pendant quelques semaines, M. de Gouvello avait été attaché à l'état-major de Georges, et il apportait à l'appui de son dire des souvenirs personnels.

Avant d'engager l'affaire de Pont-du-Loc, Georges savait que d'autres chefs royalistes venaient de signer la paix. Il n'en persista pas moins à combattre. Vainqueur du général Harty, il songeait à marcher, avec une vingtaine de mille hommes, à la rencontre de Brune. S'il parvenait à lui tenir tête, il pensait qu'il n'en faudrait pas davantage pour décider la Vendée à reprendre les armes; mais l'issue de la journée de Pont-du-Loc ne put permettre l'exécution d'un projet digne de celui qui l'avait conçu. C'eût été alors que, se trouvant sur un champ plus vaste, il eût pu donner l'essor à ses remarquables facultés guerrières.

N'ayant pu se placer sur ce nouveau théâtre, il sentit qu'au cri de guerre devait succéder le langage de la paix. Seul, il ne pouvait lutter contre les forces qui pouvaient être dirigées sur la Bretagne. « Si, disait-il, je n'avais à lutter que contre les « trente et quelques mille hommes actuellement dans le Mor- « bihan, je n'hésiterais pas. En leur faisant une guerre de chi- « cane, je les réduirais bientôt; mais ceux-ci seraient rem- « placés par d'autres, et les plus grands désastres seraient la « suite infaillible d'une prolongation d'hostilités! »

En conséquence, il demanda au général Brune une suspension d'armes et une entrevue, ouverture qui fut saisie avec empressement. Brune sortit de Vannes, escorté de quelques cavaliers, pour aller à cette conférence, qui se tint en plein air près de Theix. Brune avait avec lui le général Debel, qui dit brusquement à Georges : « Je suis chargé de la part du pre- « mier consul de vous offrir le grade de général de division et « un commandement dans l'armée de Moreau ; en cas de « refus, de lui envoyer votre tête. — Ma tête! dit Georges, « pour cela il faudrait l'avoir, et je ne suis pas disposé à la « céder! »

Brune désapprouva la sortie de Debel, et les deux généraux s'entretinrent plus d'une heure au coin d'un fossé, mais sans rien conclure. Brune avait pour mission d'exiger une soumission complète, un désarmement absolu, conditions auxquelles Georges ne pouvait se résoudre. Il fallait pourtant se décider. Ordre était donné de faire du Morbihan ce qu'on avait fait de la Vendée : le fer et le feu devaient tout détruire. La menace en était faite, et le jour où l'on refuserait de se soumettre devait en voir commencer l'exécution. La grandeur des maux qu'une plus longue résistance allait attirer sur son pays l'emporta sur les répugnances personnelles de Georges. Il signa la paix le 2 février 1800, dans une dernière entrevue qu'il eut avec Brune au château de Beauregard [1].

Brune en donna en ces termes la nouvelle à l'administration

[1] D'Autichamp, Suzannet et Châtillon signèrent la paix le 18 janvier. Le 25, M. de la Prévalaye conclut un armistice, envoya son adjudant général à

partementale du Morbihan, qui l'attendait dans une vive inquiété :

« Je vous préviens, Citoyens administrateurs, que la pacification a été arrêtée pour les départements des Côtes-du-Nord, du Morbihan et du Finistère. J'ai exigé que les armes, canons et munitions fussent rendus sans restriction. Déjà deux mille fusils nous ont été rendus; demain il en sera encore rendu un grand nombre, et, dans peu, je l'espère, la tranquillité sera parfaite et générale.

« Salut républicain.

« BRUNE[1]. »

Au moment où il venait de signer la paix, on lui apprit qu'une division navale anglaise commandée par l'amiral Keats était en croisière sur les côtes, et qu'elle lui apportait des armes, des munitions, des effets d'habillement et d'équipement, et dix-neuf cent mille francs en dollars destinés aux royalistes.

« Dites à l'amiral, répondit Georges, que la force des circon-« stances m'obligeant à faire la paix, je ne puis recevoir les « fonds qui étaient destinés à la guerre. »

Brune avait reçu un avis semblable. C'était un vieux soudard gorgé de rapines. Il proposa à Georges de recevoir le chargement, de livrer au gouvernement les armes et les munitions, et de partager les fonds entre eux deux. On devine comment Georges accueillit cette impudente insulte à son austère probité.

Dès que ces faits parvinrent à la connaissance du gouvernement anglais, il envoya l'ordre de remettre à Georges, pour lui personnellement, trois cent mille francs. Georges mit en réserve une somme de quarante mille francs pour son voyage à Paris, où il devait emmener plusieurs officiers. Tout le reste fut distribué à son armée.

Hédouville et en reçut la réponse le 28 avec les conditions de paix. Bourmont avait cessé les hostilités le 26.

[1] Voir aux Pièces justificatives la copie d'une sauvegarde délivrée à Rohu.

Croirait-on que Brune, lorsqu'il eut connaissance de ces trois cent mille francs, eut l'audace d'en réclamer par écrit la moitié? Les quelques lignes contenant cette incroyable demande ont été vues entre les mains de Georges par tous ses officiers.

Georges écrivit au comte d'Artois pour lui faire connaitre sa situation. Il en reçut la réponse suivante, à la date du 20 mars 1800 :

« J'ai reçu, mon cher Georges, votre lettre du 19 février, et « celui qui me l'a remise m'a donné tous les détails relatifs à « votre position. Croyez que je partage du fond de l'âme tout « ce que vous avez à souffrir; soyez certain, en même temps, « non-seulement que j'approuve tout ce que les circonstances « malheureuses vous ont obligé de faire, mais que rien ne « pourra altérer la juste confiance que m'inspirent votre zèle, « vos principes et votre courageux dévouement. La personne « qui vous porte ma réponse devant passer par Jersey, où « M. le Loureux est en ce moment-ci, je n'ai rien à ajouter « aux instructions qui vous seront transmises en mon nom par « M. le commissaire du Roi. C'est de tout mon cœur que je « vous renouvelle, mon cher Georges, l'assurance de tous les « sentiments que vous m'avez inspirés pour la vie.

« Charles PHILIPPE. »

Georges, pressé par les instances de Brune, se mit en route pour Paris. Il était accompagné par Achille Biget et De Sol de Grisolles. Le *Moniteur* du 3 pluviôse an VIII annonçait en ces termes le voyage à Paris du chef breton :

« Georges va se rendre à Paris auprès du gouvernement; « c'est un homme de *trente-six ans*, fils *d'un meunier*, aimant « la guerre, ayant reçu une bonne éducation; il est souvent au « quartier général; il a dit au général Brune qu'on avait guil- « lotiné toute sa famille, qu'il désirait s'attacher au gouverne- « ment et que l'on oubliât ses liaisons avec l'Angleterre, à la- « quelle il n'avait eu recours que pour s'opposer au régime « de 93 et à l'anarchie qui paraissait prête à dévorer la « France. »

Inexacte en ce qui concernait l'âge et la famille de Georges, cette note l'était plus encore quant aux paroles et intentions qu'elle lui prêtait. Bonaparte espérait engager Georges et le compromettre vis-à-vis des royalistes.

A Paris, Georges se mit bientôt en rapport avec les membres du comité royaliste. Il vit Hyde de Neuville, Royer-Collard, etc. Il eut plusieurs conférences avec Clarke, ministre de la guerre; puis il eut deux entrevues avec le premier consul.

La première s'écoula sans que rien de positif eût été conclu de part et d'autre. Elle eut lieu le 15 ventôse an VIII (5 mars 1800). A en juger par les termes de la correspondance du premier consul, il est à croire qu'il n'avait pas encore renoncé à gagner l'opiniâtre Breton.

« J'ai vu ce matin Georges, il m'a paru un gros Breton dont « peut-être il est possible de tirer parti pour les intérêts « mêmes de la patrie. »

Dans la seconde entrevue, le premier consul déploya toutes ses séductions personnelles pour s'attacher Georges et l'enlever à la cause des Bourbons; il fit en vain retentir à ses oreilles les mots de gloire et de patrie. Ces mots n'avaient pas le même sens pour les deux interlocuteurs. Aussi le premier consul ne fut-il pas compris du chef breton, et il vit bien, en regardant son impassible visage, qu'il n'avait pas réussi.

« J'ai besoin, lui dit-il, d'hommes énergiques comme vous. « Je vous offre le grade de général de division dans l'armée du « général Moreau. »

Servir régulièrement dans une armée qu'il estimait si haut, dont il avait tant de fois apprécié la valeur, certes, l'offre était tentante; elle n'était pas au-dessus du caractère de Georges Cadoudal.

Il n'hésite pas une seconde. Deux chemins s'ouvraient devant lui : d'un côté les honneurs et la gloire; de l'autre, les persécutions, les revers, la mort. Il refusa le premier et s'engagea avec résolution dans le second, celui que lui désignait sa conscience.

Sur le refus de Georges, le premier consul lui propose cent

mille livres de rente, à la condition de vivre tranquille en dehors de toute politique. L'argent n'était rien pour Georges; on comprend qu'après le refus du grade de général de division, il n'eut pas de peine à repousser des avantages purement pécuniaires[1].

A peine Georges fut-il sorti du cabinet du premier consul, que des avis officieux, émanés des bureaux de la préfecture de police, où il avait plusieurs affidés, vinrent lui apprendre que son arrestation était ordonnée. Il n'eut rien de plus pressé que de déjouer dès lors la surveillance dont il était l'objet.

Il entre chez un restaurateur où il commande et paye ostensiblement un dîner de vingt couverts pour le soir même, puis il monte dans une voiture de place qui est bientôt filée par les agents de police. Cette voiture s'arrête à l'entrée d'un passage à l'extrémité duquel est une autre voiture dans laquelle Georges prend place en compagnie d'Hyde de Neuville et d'un troisième royaliste, M. de la Carrière-Méricourt.

Au même moment, trois affidés courent la poste sur la route d'Orléans, pendant que d'autres avaient soin de répandre dans Paris que Georges était un des trois voyageurs. La police fut dupe de cette ruse.

Pendant ce temps, Georges et ses compagnons se dirigeaient sur Boulogne, et ils s'embarquaient sur un bateau pêcheur pour l'Angleterre, où ils arrivaient sains et saufs.

[1] Voir aux Pièces justificatives une lettre d'Hyde de Neuville adressée à l'auteur au sujet de l'entrevue de Georges et de Bonaparte.

CHAPITRE XVII

ASSASSINAT DE JULIEN CADOUDAL.

A son arrivée à Londres, Georges reçut la lettre suivante de Louis XVIII, qui était alors à Mittau :

« Mittau, le 6 juin 1800.

« J'ai appris avec la plus vive satisfaction, général, que vous « êtes enfin échappé des mains du tyran, qui vous a méconnu « au point de vous proposer de le servir. J'ai gémi des mal- « heureuses circonstances qui vous ont forcé de traiter avec « lui, mais je n'en ai jamais conçu la plus légère inquiétude. « Le cœur de mes fidèles Bretons, et le vôtre en particulier, « m'est trop bien connu. Aujourd'hui vous êtes libre, vous « êtes auprès de mon frère, tout mon espoir renait ; je n'ai pas « besoin d'en dire davantage à un véritable Français tel que « vous.

« Soyez bien sûr, général, de mon estime, de ma con- « fiance, enfin de tous mes sentiments pour vous.

« LOUIS. »

A Londres, Georges vit l'émigration ; lui qui avait eu pendant sa carrière plus d'un préjugé contre elle, apprécia comme il convenait les débris de l'armée de Condé, ces soldats-gentilshommes qui s'étaient bravement battus au delà du Rhin, et qui ne demandaient pas mieux que de se battre encore. Il était venu à Londres non pour s'y reposer et jouir de sa renommée, mais pour y préparer de nouveaux combats. Pendant son absence, Mercier travaillait à conserver l'esprit public en Bretagne. Ce n'était pas chose facile. L'autorité militaire avait

l'œil sur lui et ne lui laissait ni repos ni trêve. Il adressait d'incessants appels à Georges pour réclamer sa présence.

Celui-ci venait de recevoir du Roi le cordon rouge et le grade de lieutenant général, avec le commandement du Morbihan, des Côtes-du-Nord, du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine. Il savait que Bonaparte allait partir pour l'Italie, où il allait jouer une partie suprême. Son éloignement semblait propice à une nouvelle prise d'armes que le chef breton réclamait ardemment. Cette fois, il exigeait absolument que Monsieur vînt en Bretagne.

Pichegru devait être son chef d'état-major général, et Willot, cet ancien lieutenant de Hoche en Vendée, qui s'était rallié au drapeau royaliste, avait un rôle dans ce plan. En ce moment il était occupé à lever une légion en Italie. Le corps de Condé, de cinq à six mille hommes, fut dirigé sur l'Italie, où il devait s'embarquer à Livourne sous les ordres de Willot. La descente devait s'opérer sur les côtes du Languedoc, tandis que l'Ouest reprendrait les armes.

Mais Georges avait à lutter non-seulement contre les courtisans, qui n'avaient pas envie d'exposer leurs personnes à la suite de Monsieur, mais contre les misérables espions payés par la police qui avaient réussi à s'introduire auprès du Roi; par exemple, le comte de Montgaillard et Méhée de la Touche.

Ce dernier, un des plus vils personnages qui aient jamais surgi dans les bas-fonds de la police, était un ancien secrétaire de la commune de Paris, complice des massacres de septembre. Il eut l'art de se faire passer à l'étranger comme royaliste. Il était alors le prétendu agent du roi Louis XVIII à Paris. La police consulaire le fit arrêter pour mieux colorer son rôle et lui permettre d'aller le continuer en Angleterre.

Voilà de quels instruments était composé le conseil des princes. Le conseil de Monsieur écrivait alors à celui du Roi :

« Tous nos projets, toutes nos espérances les mieux con-
« çues sont déjoués par M. Cadoudal. Il est venu, il y a deux
« mois à peu près, à Londres, après avoir vu Bonaparte et ses
« ministres ; il ne parle que de combats et de soulèvements ;

« c'est un homme auquel il est impossible de faire entendre « raison. Monsieur s'est laissé décider à passer en Bretagne, « où, dit-on, Pichegru serait son chef d'état-major général. « Ce n'est qu'un rêve dont nous saurons bien faire revenir le « prince ; mais il faut que Georges ne soit plus auprès de lui. « Nous allons travailler à l'éloigner ; peut-être aurons-nous « besoin de l'autorité de Sa Majesté pour conjurer des mal- « heurs qui seraient inévitables. Nous espérons, Monsieur le « duc, que votre appui nous sera acquis ; car nous ne devons « pas vous déguiser que nos plus fidèles agents à Paris sont « unanimes pour dire que la chouannerie empêchera toute « transaction et ne permettra pas à ceux qui servent active- « ment le Roi dans la politique, d'achever ce qu'ils ont si heu- « reusement commencé. Les rapports de M. Méhée de la « Touche sont concluants, ceux de tous nos émissaires qui ont, « de près ou de loin, accès chez M. de Talleyrand, et même « chez Fouché, disent la même chose. Le gouvernement con- « sulaire est impossible longtemps. Les affidés de M. Bona- « parte avouent même qu'il dépérit chaque jour au moral « comme au physique. Il n'y a donc qu'à patienter un peu. « Donnez des ordres dans ce sens. Parlez au Roi, et que Mon- « sieur ne soit pas exposé à des dangers certains. »

Pendant son séjour à Londres, le Trésor britannique payait à Georges une guinée par jour. Malgré l'élévation de ce traitement, il se trouvait souvent à court d'argent. Habitué à vivre de fort peu, ce n'était pas pour lui-même que Georges dépensait ; mais il avait table ouverte, et chaque jour de nouveaux commensaux y prenaient place, choisis parmi ses compatriotes de passage, ou parmi les membres de l'émigration et la haute société anglaise elle-même.

Ces séjours à Londres, pendant lesquels il fréquenta les personnages les plus élevés et les hommes les plus éclairés de la société anglaise et des émigrés, contribuèrent beaucoup à ouvrir son esprit à des aperçus nouveaux. Cette fréquentation lui inculqua des habitudes de politesse et de modération qui furent très-remarquées en 1803 par ceux de ses officiers qui

ne l'avaient pas vu depuis trois ans; Georges avait de puissantes facultés d'assimilation, et ce n'est pas en vain qu'il se frotta à la haute société européenne.

Il acquit des façons plus souples et plus liantes, tout en conservant cette énergie de langage et de conviction qui, dans sa situation, était un charme de plus.

Il avait de nombreuses relations avec le ministère et les principaux personnages politiques de la Grande-Bretagne; Pitt et Windham lui faisaient particulièrement bon accueil. Ils l'invitaient souvent à leur table, et se complaisaient l'un et l'autre à étudier de près cette rude et franche nature.

Le comte d'Artois traitait Georges avec la plus grande distinction; il lui renouvelait de vive voix tous les témoignages d'affectueuse estime prodigués dans sa correspondance. Ces marques de confiance et le respect dû à la majesté du frère du Roi n'empêchèrent pas le soldat d'exprimer, avec sa rude franchise, le regret qu'il avait de ne pas voir un prince sur le continent, au milieu des insurgés qui se faisaient tuer pour la cause royale.

Il avait jugé, dès 1795, la valeur de l'entourage du lieutenant général du royaume. En 1799, il était question de faire un débarquement dans la Vendée. Louis de la Rochejaquelein était en garnison à soixante lieues de Londres; il obtint avec peine un congé pour se rendre en cette ville; le but de ce voyage était de supplier les princes de l'envoyer ou de l'emmener dans la Vendée. Ils le reçurent très-bien dès qu'il se fut nommé et le lui promirent. Il fit observer que n'ayant qu'un congé de trois jours, il était obligé de partir à l'instant même, n'ayant que sa place pour subsister, mais qu'il donnerait sa démission sitôt qu'il recevrait des ordres pour l'embarquement.

« Il y avait foule dans le salon des princes, dit madame de la Rochejaquelein dans ses Mémoires; tous les émigrés venaient demander à faire partie de l'expédition. Louis en sortant fut suivi d'un homme qui lui frappa sur l'épaule et lui dit avec émotion : « Jeune homme, je suis charmé de vous

« voir, j'ai servi sous votre brave frère que j'aimais tant; votre « ardeur me plaît beaucoup, mais elle sera inutile; retournez « à votre régiment et n'espérez pas y recevoir des ordres, *les « princes ne comprennent pas, et vous ne comprenez pas non « plus l'effet de votre nom dans la Vendée;* mais il ne man- « que pas *là dedans* de gens qui le savent et qui trouveront « bien le moyen d'empêcher qu'on ne vous y envoie. Allez, « allez, bon jeune homme, vous verrez la vérité de ce que je « vous dis; je suis le général Georges Cadoudal. » Aussitôt il le quitta, et Louis, en effet, ne reçut aucun ordre. A la vérité, il n'y eut pas de débarquement; ses espérances et ses projets s'évanouirent. M. de la Rochejaquelein ne vit que cette fois-là le fameux Georges Cadoudal. »

A quelque temps de là, dans une promenade à Hyde Park, Georges rencontre le duc de Berry au milieu d'un essaim de jeunes femmes; l'austérité puritaine du chef breton fut froissée de ce spectacle. « Ah! dit-il, il ferait bien mieux de se « battre à notre tête sur les landes de Bretagne. »

Ce propos fut rapporté à Monsieur, qui lui dit le lendemain matin à son audience : « Eh bien! Georges, vous avez vu hier « le duc de Berry? — Oui, monseigneur, répondit-il, et je n'ai « pas pu m'empêcher de regretter de le voir en si futile com- « gnie quand il serait *si bien* à notre tête. »

Une autre fois, comme un des personnages de l'entourage des princes, le comte de Vioménil, lui disait : « Quand Mgr le « duc de Berry voudra descendre en Bretagne, il n'aura qu'à « paraître pour entraîner tous les cœurs et armer tous les bras. »

Sur cette parole, Georges ne put se contenir : « Et pour- « quoi donc n'y va-t-il pas? » s'écria-t-il, et rejetant tout vain ménagement, tout faux respect, il développait ce cri de son âme; mais la colère avec le sang lui montant au cerveau, il tomba sur le parquet.

Le comte d'Artois fut fort affecté de cette scène; bon et bienveillant comme toujours, il prodigua à Georges les assurances de son affection et les témoignages de son estime.

Cependant devant ses instances tant de fois réitérées, un des

assistants ne put un jour s'empêcher de lui dire : « Vous vou-« lez que le prince aille en Bretagne, au moins répondez-vous « de sa vie? »

« Non, dit Georges, mais je réponds de son honneur! » Cette ferme réponse ferma la bouche au malencontreux courtisan.

Ce caractère de fer avait parfois des faiblesses inexplicables, dans des causes absolument futiles; témoin l'anecdote suivante : Toujours élégant dans sa mise, Georges avait particulièrement la passion du beau linge. Il portait des chemises d'une grande finesse dont les manchettes et le jabot brodés étaient fixés par des boutons d'or; le reste était à l'avenant, sauf la cravate qui pour lui était une gêne et qu'il portait fort lâche. Tous ses officiers n'avaient pas le même goût de recherche élégante dans leur tenue. Il y en avait qui se montraient dans les parcs et rues de Londres dans tout le négligé de leurs toilettes bretonnes. Un jour, Guillemot accompagnait Georges, dans Piccadilly, vêtu d'un costume absolument grotesque qui attirait sur lui les regards moqueurs des passants. Georges n'y tint pas, et pris de honte, il abandonna son adjudant général au milieu de la rue.

Le fait fut connu du comte d'Artois, qui le lendemain dit à Georges : « C'est mal, Georges, ce que vous avez fait là, d'a-« voir rougi de Guillemot au point de l'avoir abandonné en « pleine rue. Vous a-t-il jamais abandonné à Grandchamp ou « à Elven? »

Ce titre d'adjudant général donné à Guillemot nous ramène à la suite des événements.

Il y avait deux mois que Georges était à Londres, quand la Bretagne entière, sauf la Loire-Inférieure, fut mise sous son commandement, aux termes du brevet que voici :

« Londres, ce 20 mai 1800.

« Mons le général Georges voulant donner une organisation plus uniforme aux provinces royalistes de l'ouest de la France, et réunir sous un même chef plusieurs commandements qui

avaient été divisés jusqu'à présent, et sachant bien tout ce que je dois me promettre pour le service du Roi mon frère, de vos talents, courage, dévouement et science militaire, je me suis décidé à mettre sous votre direction immédiate le Morbihan, où vous commandez déjà, les Côtes-du-Nord, dirigées par le général Mercier, le département de l'Ille-et-Vilaine, vacant par la démission du chevalier de la Prévalaye, et le Finistère, vacant aussi en ce moment. Je vous autorise, en conséquence, à nommer sous vos ordres des chefs particuliers dans les départements ci-dessus nommés qui en manquent, et tout y disposer ainsi que vous le jugerez être le plus convenable au service du Roi, et conformément aux instructions que je vous ai précédemment données et que je vous ferai parvenir encore par la suite. Mon intention étant que les provinces royalistes de l'Ouest ne recommencent les hostilités que lorsque j'en aurai donné l'ordre positif, vous emploierez toute votre autorité à prévenir et à empêcher toute voie de fait quelconque, et à retenir ceux qui, par un zèle inconsidéré, voudraient attaquer l'ennemi avant le temps où j'en donnerai l'ordre exprès et positif.

« Charles PHILIPPE. »

Conformément à cette autorisation, Georges nomma adjudant général dans les Côtes-du-Nord Mercier la Vendée, qui avait déjà la direction de ce département[1]. Le Peige, dit Debar, eut le Finistère. Le Morbihan resta placé sous l'autorité de Guillemot, ainsi que l'atteste le brevet suivant signé de Georges et trouvé sur Mercier à l'époque de sa mort :

« Nous, général commandant les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan, en vertu des pouvoirs à nous transmis par Son Altesse Royale MONSIEUR, frère du Roi, nommons monsieur Pierre Guillemot, adjudant général commandant les légions de Vannes, d'Auray,

[1] Monsieur annonça cette nomination au général Mercier dans une lettre datée du 10 mai 1800. (Pièces justificatives.)

de Mohon, et celles aujourd'hui sous ses ordres, l'autorisons à y nommer un officier pour l'y remplacer; nous le chargeons de les diriger en grand, de les disposer de son mieux à l'insurrection; il correspondra, pour celle de Vannes, avec Hervé, qui en est le major; pour celle d'Auray, avec Rohu; pour celle de Mohon, avec Troussier; il donnera à tous ses officiers l'ordre exprès de ne pas commettre la moindre hostilité avant le moment propice qu'on leur désignera.

« Donné au quartier général, le 8 juillet 1800.

« GEORGES. »

Revenu dès les premiers jours de juin sur le sol morbihanais, le chef breton retrouve ses officiers comme ses soldats tout aussi résolus que par le passé; tout le pays s'agite à sa voix. Les officiers sont dans la jubilation; les vieux chouans décrochent et dérouillent leurs fusils aux cris de : *Vive le Roi!* Soixante mille hommes allaient cueillir de nouveaux lauriers quand le canon de réjouissance qui annonçait la victoire de Marengo vint faire avorter tous les projets de Georges[1].

C'eût été trop exiger que de lui demander de se réjouir d'une victoire qui lui ôtait l'espoir de rétablir jamais la monarchie. La guerre civile a ce triste privilége d'éteindre au fond du cœur tous les sentiments nationaux. Pendant que l'armée victorieuse se réjouissait, Georges était dans un abattement continuel. Il y passa plusieurs jours. Pour comble d'infortune, la guerre qu'on lui faisait et celle qu'il faisait lui-même au pouvoir prirent un caractere de plus en plus atroce. Une main de fer s'était étendue sur les campagnes du Morbihan. Bernadotte avait succédé à Brune dans le commandement de l'armée de l'Ouest, et sa mission était d'en finir à tout prix avec les restes de la guerre civile, de n'épargner aucun des chefs, de les exterminer sans pitié, de tuer tous ceux qui lui tomberaient entre les mains[2]. Cette sauvage mission ne fut que trop

[1] Lettre de Windham à Georges en date du 19 janvier 1801. (Pièces justificatives.)

[2] Voir aux Pièces justificatives les deux lettres de Fouché donnant des instructions à l'égard de Georges et de ses compagnons.

bien remplie par le futur roi de Suède. Plus de cent officiers royalistes succombèrent en pleine pacification sous les coups de ses soldats; non point à lutte ouverte, non point à armes loyales, mais dans de véritables guets-apens. Ils furent non pas exécutés, mais véritablement assassinés partout où on les trouvait, dans les maisons isolées, au coin des bois, sur le bord des grandes routes.

Ainsi périrent Videlo, dit Tancrède; Gomez, lieutenant-colonel de la légion de Bignan; Siméon; Duval; Bonnard; Jaffré, de Cléguerec; Lecrome, de Caudan; Paul de Lanouée; Julien Cadoudal, frère de Georges; Mercier la Vendée, son second et son ami, etc.

Mais la mort de ces derniers exige des développements plus circonstanciés.

Né au village de Kerléano, le 9 novembre 1775, Julien Cadoudal n'avait que seize ans quand éclata l'insurrection; mais ses débuts dans cette carrière montrèrent que lui aussi était de la race des lions.

Son frère Georges refusait, à cause de sa grande jeunesse, de l'admettre dans l'armée. Il obtint par son courage ce que lui refusait la prudence du général.

Les soldats républicains occupaient Auray. Julien se présente seul à l'entrée de cette ville, rencontre deux gendarmes à cheval, en tue un, fait l'autre prisonnier, et le conduit avec ses chevaux à l'état-major de son frère, qui récompensa ce trait de bravoure en lui permettant d'exposer sa vie dans les rangs des Bretons pour le service du Roi.

Cette action d'éclat fut suivie de plusieurs autres. Nous avons vu qu'il était près de Tinténiac à Coëtlogon, et que plus tard il fit une impitoyable guerre à une bande de faux chouans. On le vit toujours au poste le plus périlleux.

Un des défauts de Julien était sa trop grande confiance dans les hommes. Il croyait volontiers ceux qui lui parlaient, et il acceptait aveuglément tous les conseils. C'est ainsi qu'il avait souscrit de bonne foi à la pacification de Brune et qu'il se

croyait à l'abri de toute poursuite, grâce au sauf-conduit dont il était porteur.

Il crut, dans ces conditions, pouvoir rentrer dans la maison paternelle et se livrer aux travaux des champs. Il s'y trouvait depuis quelque temps déjà, quand, dans la soirée du 13 pluviôse an IX (4 février 1801), il fut saisi à Kerléano par cinq gendarmes de la résidence d'Auray et écroué à la prison de cette ville, *avec défense à tout officier de police judiciaire de prendre connaissance de cette arrestation*[1].

Le geôlier, qui était un homme juste et bien pensant, ne tint pas compte de cette défense, et, le lendemain, quand le juge de paix d'Auray se présenta pour interroger le prévenu, il n'eut rien de plus pressé que de le faire comparaître.

Le procès-verbal de cet interrogatoire, qui est inédit, nous a paru curieux à reproduire, ne fût-ce que comme échantillon de ce qu'était devenue la justice, à cette époque où il suffisait de l'ordre d'un simple maréchal des logis pour la paralyser.

14 pluviôse an IX.

Interrogation de Julien Cadoudal par le juge de paix d'Auray.

« 14 pluviôse an IX (5 février 1801).

« L'an neuf[e] de la République française, le quatorzième jour du mois de pluviôse, nous soussigné, juge de paix du canton d'Auray, rapportons et certifions que le bruit public nous ayant appris qu'un jeune homme de la commune de Brech avait été mis en prison à Auray dans la nuit dernière par la brigade de gendarmerie d'Auray, nous nous y sommes transporté à l'effet de procéder à un interrogatoire, et, parlant au citoyen Miot, concierge, que nous avions requis de nous représenter son livre d'écrous (*sic*), nous y avons vu et lu au folio 14 recto à mis marge (*sic*), l'acte dont la transcription littérale suit : « Le concierge de la maison d'arrêt est par nous chargé

[1] Voir l'ordre du commandant de place d'Auray en date du 12 pluviôse.

« du nommé Jullien Kdudalle, en fera bonne et sure garde, et « deffense à aucun officier de police judiciaire de prendre con- « naissance de son arrestation. Auray, le 13 pluviôse an neuf, « signé : Hannedouche, maréchal des logis. » Sommé ledit concierge de nous représenter l'individu dont l'écrou est ci-dessus transcrite, il a fait comparaître devant nous un jeune homme de la taille d'environ un mètre six cent cinquante-deux millimètres, vêtu d'un chapeau rond à grands bords, d'un habit-veste et gilet bruns, grande culotte de toile, avec des sabots aux pieds. Cheveux, sourcils et barbe blonds, yeux bleus, nez gros, bouche petite, front haut, menton rond, figure ronde et pleine.

« Interrogé de ses noms, prénoms, âge et qualité, profession, lieu de naissance et domicile.

« Répond se nommer Julien Cadudal, âgé de vingt-trois ans, laboureur, né et domicilié ou demeurant au village de Kléano en la commune de Brech, chez son père.

« Interrogé s'il sait pourquoi il a été arrêté, dans quel lieu, quand et par qui?

« Répond qu'il a été arrêté hier soir entre les cinq et six heures par les gendarmes d'Auray, chez son père, au village de Kerléano, mais qu'il en ignore absolument les motifs; qu'à la vérité il fut forcé, il y a un an passé, de prendre parti dans les chouans; mais qu'il y a environ un an que profitant de l'amnistie, il rentra de bonne foi, remit ses armes, que depuis il vit tranquille chez son père, occupé seulement des travaux de l'agriculture; qu'il est à la connaissance du public que c'est lui qui a fait l'août chez son père à la moisson et qui a mis les dernières semailles en terre; et qu'enfin depuis sa rentrée, il n'a jamais repris les armes, ni pris part à aucun rassemblement; que d'après une telle conduite, il croyait pouvoir se livrer à la sécurité, à l'abri de la passe de rentrée qui lui avait été donnée par le général Brune, et qu'il ne s'attendait du tout point à être inquiété.

« Telles sont ses réponses à nos interrogats, lesquels il a affirmé sincères et véritables après lecture, et a

signé avec nous, les jours et ans que devant; trois mots rayés nuls.

« Ont signé : Julien Cadudal, Lefloch, juge de paix. »

L'intervention généreuse et courageuse du juge de paix d'Auray ne suffit pas pour sauver la vie de Julien, qui, dès le 19 pluviôse, fut extrait de la prison d'Auray pour être dirigé sur celle de Lorient, sous prétexte qu'on était instruit que Georges avait formé le dessein de l'enlever.

Effectivement, une troupe de chouans était apostée sur la route de Lorient, à l'embranchement de celle de Landaul, avec mission d'arracher Julien aux mains de ses gardiens. Mais, rendus à plus d'une lieue de cet embranchement et par conséquent avant d'avoir subi la moindre attaque, l'escorte se jette sur son prisonnier et le fusille sans autre forme de procès [1].

Il suffit de lire le procès-verbal de cette affaire, bien que le commandant ait fait tous ses efforts pour la déguiser sous le prétexte d'une attaque de chouans, pour comprendre que l'on se trouve en présence d'un de ces nombreux assassinats alors ordonnés par l'autorité militaire elle-même. C'étaient là des faits dont Bernadotte n'était que trop coutumier. Il ne faisait du reste qu'obéir aux injonctions de Bonaparte, qui, furieux de voir Georges échappé de ses mains, ne laissait pas passer un courrier sans ordonner à Bernadotte de le reprendre « mort ou « vif ».

Dès le 18 avril 1800, peu de jours après l'entrevue aux Tuileries, il écrivait à Brune :

« Si vous croyez nécessaire, faites arrêter Georges. » Et le 1er mai suivant à Bernadotte :

« Georges est malintentionné. L'on m'apprend qu'il est passé en Angleterre. Si vous pouvez sûrement le saisir, arrêtez-le. »

[1] Voir aux Pièces justificatives la correspondance des autorités locales au sujet de cette affaire.

Le 4 juin 1800, il écrit encore à Bernadotte :

« Prenez mort ou vif ce coquin de Georges; si vous le tenez, aussitôt faites-le fusiller dans les vingt-quatre heures, comme ayant été en Angleterre après la pacification. »

Le 4 juillet suivant :

« Faites donc arrêter et fusiller dans les vingt-quatre heures ce misérable Georges... »

Le 20 du même mois :

« Je crains, comme vous, que Bourmont et ses chefs de chouans ne se conduisent mal; d'ailleurs, il ne doit point y avoir un État sur l'État. Georges est un de ceux qui se conduisent le plus mal. Faites-le saisir et fusiller. »

On conçoit que des mesures aussi acerbes ordonnées par Bonaparte lui-même contre celui qu'il n'avait pas réussi à s'attacher, mettaient Bernadotte parfaitement à l'aise vis-à-vis des chefs secondaires de l'insurrection, et que la vie de Julien était peu de chose auprès de celle de Georges, dont le premier consul faisait si bon marché. Aussi les gendarmes qui l'avaient sacrifié ne reçurent-ils pas le plus léger reproche de l'autorité supérieure, et la suite fut-elle mise sur le compte d'un de ces mille incidents dont les guerres civiles sont si souvent l'occasion.

Mais cet assassinat eut dans tout le pays un douloureux retentissement. Les jeunes filles, surtout, qui aimaient Julien pour les grandes qualités de son cœur et pour sa beauté qui était remarquable, recueillirent son corps et le transportèrent dans un village voisin de Kerléano, le village du Nioulet, où il fut, pendant deux jours, l'objet d'un pèlerinage qui attira la foule. La mort ne l'avait pas défiguré, et la beauté de ses traits resplendissait sur sa couche funèbre.

Son souvenir devait être durable. Julien était barde, et aujourd'hui encore on chante dans les noces bretonnes des chansons composées par lui. Une surtout semble avoir le privilége de donner à son nom l'immortalité du poète, c'est le *lied* qu'il composa sur un air plaintif et tendre, la veille même de sa

mort, sous les verrous de la prison, aux derniers rayons du soleil couchant[1].

L'affaire n'en resta pas là. Cet assassinat fut suivi de représailles. On apprit par le geôlier d'Auray que Julien avait été l'objet d'une dénonciation, pour ne pas dire d'une véritable trahison de la part d'un habitant de Kerléano, voisin de son père. Ce voisin, vieillard de soixante-six ans, nommé Pierre le Moing, l'avait signalé aux autorités d'Auray comme un chouan des plus actifs et des plus redoutables, et, pour prix de sa dénonciation, il avait reçu une misérable somme de trente sous.

La veille même de la visite des gendarmes à Kerléano, il avait passé l'après-midi à boire du cidre en tête-à-tête avec Julien qui était filleul de sa femme, et qui, pour ce motif, le traitait lui-même de parrain, comme il est d'usage chez les Bretons.

C'était un vieillard vaniteux et cupide, très-flatté des prévenances que lui faisaient les gendarmes d'Auray; il les fréquentait souvent et avait toujours quelques histoires à leur conter; au besoin même il en inventait. C'est ainsi qu'il fit pour Julien. Mal lui en prit, car quelques mois après la mort de Julien, le 11 messidor, une escouade de chouans se présenta à Kerléano à trois heures du matin, l'arracha de son lit et le fusilla, malgré ses cris, à quelques pas de la maison du père Cadoudal. En vain ce dernier réclama miséricorde pour un vieux voisin. Justice fut faite, et son cadavre, longtemps exposé, témoigna à tous de la vengeance que les chouans avaient exercée contre celui qui avait livré Julien Cadoudal.

[1] Voir le texte même de cette complainte qui est restée populaire dans les campagnes des environs d'Auray. (Pièces justificatives.)

CHAPITRE XVIII

MORT DE MERCIER LA VENDÉE.

Avec Julien, son frère par le sang, Georges perdit, à la même époque, Mercier, son frère d'adoption, celui que M. Rio a si bien nommé le « Patrocle de l'Achille breton ».

Mercier, revenant de Londres, où il était allé exposer la situation des royalistes au comte d'Artois, traversait le département des Côtes-du-Nord, où se trouvait la tête de ligne de la correspondance avec Londres, chez les dames Savages, près de Saint-Quay, sur les bords de la mer. Accompagné de quelques hommes à cheval comme lui, il avait traversé la forêt de Lorges, la maison des demoiselles Mascle à Launay, qui était aussi un des points de repère de la correspondance royaliste. Il ne lui restait plus qu'à passer le bois de Loudéac pour rentrer dans le Morbihan, quand la fatigue l'obligea de s'arrêter au hameau de la Fontaine-aux-Anges, commune de la Motte.

Mercier se crut, dans ce lieu fort retiré, à l'abri de toute surprise; mais le propriétaire de la maison qui l'avait recueilli, avertit le commandant de Loudéac de la présence du proscrit dans ce lieu qui fut bientôt cerné par un détachement de soldats et de gendarmes.

Au premier bruit, Mercier, qui ne dormait toujours que d'un œil, se lève et franchit la ligne ennemie, pendant que ses compagnons s'échappaient ; mais comme il sautait une haie, la blancheur de sa chemise servit de point de mire aux ennemis. Mercier tomba mort, percé d'une balle au cœur. Le lendemain son cadavre fut transporté à Loudéac et déposé sur les marches de l'église, en attendant l'inhumation.

Quand Georges apprit la mort de Mercier, l'éclat de sa dou-

leur fut sans bornes. Il donna, puis il rétracta l'ordre de mettre le feu au village où il avait été livré. Il interdit sa présence à ceux qui l'avaient abandonné, et ce fut longtemps après qu'on put le faire revenir sur cette décision. Puis vinrent les larmes et les cris de douleur qui se prolongèrent fort avant dans la nuit.

Le lendemain, il n'eut qu'un désir, voir immédiatement Lucrèce. Elle seule pouvait, en effet, apporter quelque consolation à l'immensité d'une telle douleur.

Voici le texte même de la lettre qu'il écrivit à la famille de Mercier, sous le coup de cette première impression :

« MA CHÈRE TANTINE,

« Je vous écris l'âme oppressée de douleur. Jonathas, le « seul ami que j'avais sur la terre, n'est plus... Il est mort en « servant sa religion, son roi et son pays, plein de gloire et « de vertu ; c'est toute la consolation qui me reste.

« Tout ce que vous auriez pu attendre de votre trop heu- « reux neveu, attendez-le de moi. Je le nomme trop heureux... « hélas ! il est maintenant au ciel, et nous restons sur cette terre, « malheureux, chargés de sauver tous nos amis.

« J'ai le plus grand besoin de parler à Lucrèce (elle me con- « naît), qu'elle amène avec elle la petite fille de Jean-Marie. « Je regarde comme impossible l'arrivée du jeune Jonathas ici ; « ainsi, qu'il reste chez lui jusqu'à nouvel ordre, mais que Lu- « crèce arrive... Encore une fois, elle me connaît, et le voyage « ne peut l'inquiéter.

« Si, à son arrivée, je suis encore de ce monde, le porteur « la fera conduire au lieu où j'habite, quoique la conduite or- « dinaire puisse trouver quelque chose d'étrange à l'arrivée « de Lucrece ici, qu'elle y vienne ! Elle me connaît ; peut-être « est-ce là la dernière volonté d'un frère qui mérite tant d'être « obéi.

« Encore une fois, malheureuse famille, n'attendez pas de « moi la consolation ; je perds le seul ami que j'avais sur la « terre ; j'attends Lucrece... immédiatement.

« Chère tantine, hâtez son voyage; vous m'auriez mal jugé « si vous croyez qu'elle ne doit pas le faire. Elle seule peut « venir.

« Salut et respect.

« L'INCONSOLABLE [1]. »

Malgré le ton pressant, je dirais presque les objurgations de cette lettre, Lucrèce ne vint pas. La prudence de sa famille recula devant les dangers d'un tel voyage. Non pas qu'elle se défiât de Georges, près duquel l'honneur de Lucrèce n'avait aucun risque à courir, mais elle jugea peu sage de laisser une belle jeune fille entreprendre un voyage aussi lointain au milieu des difficultés sans nombre qui pouvaient surgir à chaque pas dans un semblable moment.

Georges ne la revit jamais; mais il fut toujours fidèle à son souvenir, et quand Lucrèce mourut, en 1831, au couvent des Ursulines de Château-Gonthier, sous le nom de Mère Saint-Paul, elle pressait sur ses lèvres un précieux reliquaire, pieux souvenir de son formidable fiancé.

Mais revenons à Mercier lui-même.

Il périt à vingt-sept ans. Sa mort fut un véritable assassinat; on n'était pas en état de guerre; un homme passait, on tirait sur lui comme sur un loup, telle était la légalité de ce temps. Georges perdit en lui non-seulement son ami le plus cher, mais son auxiliaire le plus dévoué et le plus précieux. Mercier formait avec Georges le contraste le plus complet. Il avait une tournure leste et élégante, une figure agréable, une parole éloquente et facile. Il était fait pour être remarqué dans le meilleur monde; aussi l'émigration faisait-elle l'accueil le plus distingué au fils de l'aubergiste angevin, quand il venait à Londres. Ses aptitudes diplomatiques étaient particulièrement

[1] Cette lettre est un peu apprêtée et déclamatoire, bien qu'écrite au courant de la plume. N'est-ce pas le cas de dire, en transformant légèrement un mot de Villemain :

« Il est une éducation de l'esprit et comme une tyrannie d'y faire jour, répandue dans le public et qui ôte à la sensibilité la plus vraie son expression forte et naturelle. »

appréciées de Georges, auquel il rendit les plus grands services tant auprès du comte d'Artois qu'auprès du ministère britannique, et qui l'employait partout où il y avait une mission difficile à remplir.

Pendant les huit années que durèrent les relations de leur courte existence, Mercier, aussi simple que modeste, passa son temps dans les dangers et les alarmes auxquels il se montra supérieur, grâce aux principes religieux qui le dirigeaient toujours. Sa foi le mit au-dessus de toutes les adversités. Nul ne servit avec plus de zèle et de constance la cause des Bourbons que le compagnon d'armes de Georges. En résumé, le général la Vendée fut un des hommes les plus éminents que les guerres de l'Ouest aient fait surgir.

Voici le portrait qu'en trace Puisaye, d'autant plus impartial qu'il avait eu gravement à se plaindre de Mercier à une époque antérieure :

« *Mercier*, né dans une petite ville d'Anjou, d'une famille « bourgeoise, avait reçu d'elle une éducation et des principes « semblables à ceux que Georges avait reçus. Un esprit vif, « une âme ardente, une pénétration peu commune, la piété « d'un ange et la candeur d'un enfant, jointes à la présence « d'esprit et à l'intrépidité d'un vieux guerrier, et cette gaieté, « compagne assidue d'une conscience pure qui ne le quitte « jamais dans les occasions les plus tristes comme les plus pé- « rilleuses, le distinguaient parmi ses compagnons dont il fut « toujours singulièrement aimé. Doué d'un talent particulier « d'observation, ses moments de repos étaient exclusivement « consacrés à l'étude des plans, de la tactique, des fortifica- « tions, enfin de toutes les parties de la guerre, et à la lecture « des auteurs qui ont traité de cet art. Il n'était pas une mar- « che, un voyage, un combat, dont il ne retirât quelque avan- « tage pour son instruction, en faisant sans cesse sur le ter- « rain l'application des principes dont il avait chargé sa mé- « moire. Cet estimable jeune homme a été tué le 20 de février « 1801, à la suite d'une *reprise d'armes* dont il n'était que trop « facile de prévoir l'issue funeste. Je n'hésite pas de dire que

« sa mort a privé son pays d'un sujet destiné par la nature pour « s'élever aux plus grandes choses; et nul de ses compagnons « ni même de ses chefs ne se trouvera blessé si j'ajoute qu'elle « a enlevé au parti royaliste ce qu'à cette époque il avait de « mieux. »

Le portrait de Mercier et celui de Georges ont encore été l'objet d'une appréciation remarquable de M. Rio dans une lettre du 24 mars 1851, insérée dans l'*Univers* et reproduite dans la *Bretagne* du 2 avril de la même année.

La voici :

« MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

« La lettre que vous publiez ce matin et dans laquelle mon « nom est cité avec éloge à l'appui de certaines opinions qu'il « m'est impossible de partager, m'oblige à vous adresser quel- « ques rectifications dont les unes me concernent directement « et les autres se rapportent au personnage historique qui est « l'objet de la controverse.

« Dans mon ouvrage intitulé : *la Petite Chouannerie*, et dans « lequel je ne m'occupais que des événements de 1815, il y a « deux digressions où le nom de Georges Cadoudal s'est trouvé « naturellement sous ma plume. Dans la première, énumé- « rant les rudes épreuves que les femmes bretonnes de ce « temps-là eurent successivement à subir comme filles, comme « épouses et comme mères, je fais allusion à la loi sévère par « laquelle le mariage était interdit aux jeunes chouans, que « l'attrait du bonheur domestique pouvait énerver, et je parle « d'un déserteur à la poursuite duquel un des plus redouta- « bles lieutenants du général en chef fut envoyé avec ordre de « punir sa désertion par la mort. Ce fait que j'ai entendu ra- « conter par le lieutenant lui-même, devenu plus tard maître « d'école et sculpteur de village, est envisagé, dans la place « qu'il occupe, à un point de vue purement filial, et la men- « tion que j'en fais n'est accompagnée d'aucun blâme, ni d'au- « cun éloge. S'il y avait eu lieu à en faire une appréciation

« quelconque, j'avoue que je n'aurais pas su comment m'y « prendre pour trouver quelque chose à redire à une mesure « de discipline militaire sans laquelle je ne conçois pas la pos- « sibilité de faire sérieusement une guerre civile ni une guerre « étrangère. Tout chef qui élève un drapeau d'insurrection « se condamne d'avance à des nécessités terribles dont il ne « peut être absous que par la justice de la cause qui lui a mis « les armes à la main. Or, la cause pour laquelle Georges et « ses compagnons entreprirent et soutinrent cette guerre de « sept ans, que Napoléon lui-même appelait une guerre de « géants, fut non-seulement juste, mais sacrée.

« Le second passage du livre où reparaît le nom de Georges « Cadoudal, se trouve dans le préambule du chapitre où je ra- « conte le sanglant combat qui fut livré aux environs d'Auray, « en 1815. Voici comment se termine ce préambule :

« La bourgeoisie d'Auray, du moins la bourgeoisie indigène, « était restée chrétienne comme au moyen âge, et capable « d'enthousiasme et de sacrifice pour sa foi, au milieu des « préoccupations de ses intérêts. C'étaient des âmes qu'il n'é- « tait pas plus facile de souiller que de dompter. *Fais ce que « dois, advienne que pourra,* est une devise qu'un grand « grand nombre de familles, plus nobles par le cœur que « d'autres ne le sont par la naissance, auraient le droit d'a- « dopter, sinon comme ornement de leur blason, du moins « comme résumé de leur histoire, et je ne parle pas seulement « ici des familles auxquelles un certain degré de culture intel- « lectuelle donne un sentiment plus vif d'honneur héréditaire, « je parle aussi de la classe des artisans, des ouvriers et des « marins, de laquelle sortirent tant de héros et de victimes « dans les plus mauvais jours de la Révolution, et qui fournit « en 1815 cette brave compagnie d'Auray avec laquelle nous « fraternisions de si bon cœur, et dont Joseph Cadoudal était « si fier. Que si, malgré la surabondance de dévouement et « d'énergie dont cette population fit preuve, on n'en vit sur- « gir aucun de ces caractères transcendants qui parurent dans « d'autres cantons, à bien des égards moins favorisés, c'est

« que le village où naquit Georges Cadoudal, qu'on pourrait « appeler le géant de la chouannerie bretonne, n'étant séparé « de la ville d'Auray que par quelques vergers, ses habitants « furent entraînés les premiers dans la sphère d'action de cet « homme extraordinaire, devant lequel il ne pouvait y avoir, « dans la bourgeoisie comme dans la noblesse, que des nota- « bilités de second ordre.

« Si j'avais prévu que mon projet d'écrire l'histoire de la « grande chouannerie ne recevrait jamais son exécution, je « n'aurais pas manqué de tracer un portrait plus complet de « Georges Cadoudal, dont la nature était bien plus riche qu'on « ne le pense communément. Il y a quinze ans, les matériaux « pour ce travail abondaient dans la mémoire d'un bon nombre « de ses contemporains, qui avaient encore assez de vigueur « dans la tête pour retracer nettement leurs belliqueux sou- « venirs, et l'on trouvait sans peine des condisciples qui l'avaient « connu au collége, des capitaines de paroisse qui avaient « servi sous ses ordres, ou des gentilshommes qui avaient été « ses commensaux dans l'émigration. Personne n'ayant songé « jusqu'alors à recueillr tous ces témoignages épars, je m'im- « posai cette tâche, et je possède encore aujourd'hui les dépo- « sitions orales que j'ai recueillies scrupuleusemet, et souvent « même respectueusement, en Angleterre, à Paris et en Bre- « tagne. Je ne les relis jamais sans un mélange d'admiration et « d'attendrissement, et devinerait-on quel est celui de ces hé- « ros farouches dont l'histoire attendrit le plus? C'est précisé- « ment Georges Cadoudal, mais par un côté que ses biogra- « phes n'ont jamais exploité. Cet Achille breton avait son Pa- « trocle, le Vendéen Mercier, son compagnon d'armes dans « la première Vendée, son compagnon de captivité à Brest, « quand toute la famille Cadoudal, père, mère, oncle, fils, fut « entassée dans une même prison, où la mère mourut avec un « enfant nouveau-né. Mercier, qui avait l'âme aussi tendre que « le cœur intrépide, consola son ami et s'attacha chevaleres- « quement à sa fortune. L'histoire de leurs exploits communs « circule encore dans plusieurs bourgades. Mercier édifiait les

« paysans par sa piété ; il allait prier avec eux dans leurs chau-
« mières, et souvent il leur laissait un de ses chapelets, qu'on
« gardait précieusement comme une relique. Un jour que
« Mercier avait donné rendez-vous à un prêtre, ses compa-
« gnons s'éloignèrent pour ne pas gêner l'entrevue. Une co-
« lonne de républicains survient, et Mercier, plutôt que de se
« rendre, se défend avec toutes les armes à feu que ses soldats
« avaient laissées auprès de lui, se fait jour à travers le cercle
« de fer et de feu qui l'entoure, et s'échappe jusqu'à un champ
« assez éloigné, où on le trouva le lendemain baigné dans
« son sang. A cette nouvelle, Georges Cadoudal éclata en
« désespoir et en colère. Il donna, puis heureusement il ré-
« tracta, l'ordre de mettre le feu au village qui avait été le
« théâtre de cette catastrophe, il défendit aux chouans qui
« s'étaient si imprudemment éloignés de leur chef, de jamais
« reparaître en sa présenc, et la révocation de cette défense
« ne put être obtenue de lui que longtemps après. A dater de
« ce jour, Georges devint triste et habituellement silencieux,
« ses compagnons les plus bruyants respectaient son silence.
« Un soir, après souper, l'état-major était réuni avec son chef
« dans une ferme isolée. Le capitaine Martin (c'est lui-même
« qui m'a fait ce récit) était occupé à griller des châtaignes,
« assis sur un coin de la rustique cheminée, en face de son gé-
« néral en chef, qui était un peu moins triste qu'à l'ordinaire,
« et qui jouait aux cartes avec trois autres capitaines de pa-
« roisse. Jusque-là on s'était donné le mot pour ne pas pronon-
« cer devant lui le nom de Mercier, afin de ne pas trop assom-
« brir ce front déjà si chargé de soucis et de douleurs. Mais
« cette fois-là, ce nom tomba par mégarde de la bouche d'un
« des convives, et l'on vit à l'instant la bouche de Georges se
« contracter convulsivement pour lutter contre une émotion
« trop brusque et trop forte, puis de grosses larmes tomber
« malgré lui sur ses cartes, après quoi vinrent les éclats de
« douleur et les sanglots, qui durerent bien avant dans la
« nuit.

« Aucun des témoignages que j'ai recueillis, aucun des do-

« cuments que j'ai consultés, ne contredit l'induction qu'on a « le droit de tirer de cette anecdote très-authentique. Les « bornes étroites d'une simple lettre ne me permettent pas de « m'étendre là-dessus davantage. Mais il me reste encore à « faire une observation sur celui de mes ouvrages que M. Le « Jean a eu l'obligeance de citer; c'est que cet ouvrage a été « supprimé par moi en 1849, non pas à cause de l'inexactitude « des faits, mais à cause des interprétations très-pénibles pour « moi et pour d'autres auxquelles ont donné lieu certains pas- « sages d'un sens malheureusement trop équivoque. En vou- « lant me transporter dans le temps et les lieux où se passè- « rent les événements que je raconte, et en voulant reproduire « les sentiments et les impressions qui nous dominaient alors « dans toute leur naïveté, ou plutôt dans toute leur âpreté, j'ai « placé involontairement certains personnages, dont le rôle « était souvent au-dessus de mon appréciation, dans un jour « très-défavorable, et je n'ai pas assez clairement expliqué « pourquoi j'avais besoin de faire ressortir, dans un intérêt pu- « rement artistique, certains traits et certains caractères. C'est « ainsi qu'en voulant tracer le type très-original du marin « chouan, j'ai raconté un acte de brutalité sauvage de l'intré- « pide Rohu envers le marquis de la Boissière, qui remplis- « sait les fonctions de chef d'état-major, et quoique j'eusse si- « gnalé quelques pages plus haut son infatigable vigilance, « son caractère tout chevaleresque et surtout son intelligente « sympathie avec le paysan breton, la malveillance a trouvé « moyen de faire oublier l'hommage bien spontané que je ren- « dais à un homme dont personne plus que moi n'a respecté « les vertus et la mémoire, et elle a su faire prévaloir jusqu'au « dernier jour son interprétation auprès de celui qu'elle avait « profondément blessé. Il en est résulté pour l'auteur, non pas « précisément des remords, mais des regrets non moins amers « que le remords même.

« Ceci est encore plus vrai pour la partie de ma narration « qui parle de ce qui se passait dans l'intérieur de notre collége « immédiatement avant notre insurrection. Avec ce même

« malheureux désir de reproduire plus fidèlement les passions « qui nous exaltaient alors, j'ai retracé avec complaisance la « lutte presque quotidienne de ces passions non moins impé- « rieuses que turbulentes contre le principal du collége, qui « jouait son rôle naturel et légitime en comprimant nos ten- « dances précoces à l'insurrection, et j'ai appuyé tellement sur « le rôle impopulaire de ses devoirs que l'impression qui en « reste cesse d'être conforme à la justice. Le tort que cette « partialité a pu lui faire dans certains esprits n'a pas été « moins involontaire que celui envers notre chef d'état-major; « mais il y a de plus une circonstance très-aggravante, c'est « que le souvenir de bienfaits reçus aurait dû, en dépit de l'en- « traînement esthétique, arrêter la plume de l'auteur, ou la « mieux inspirer.

« Voilà sous l'empire de quels sentiments j'ai voué, autant « qu'il était en moi, à une complète destruction cet opuscule « composé, j'ose le dire, avec autant de conscience que de « bonheur, sources des plus douces illusions patriotiques avant « sa publication, et où je m'étais proposé, avant tout, de mon- « trer ce que peut, dans de jeunes âmes bien disciplinées, l'é- « ducation du caractère combinée avec l'éducation de l'in- « telligence par l'étude, et l'éducation du cœur par la piété.

« Agréez l'assurance, etc.

« Rio. »

Mercier, comme on vient de le voir dans le portrait qu'en a tracé Puisaye, avait des aptitudes remarquables en tous genres. A une certaine époque, il écrivit la pièce suivante, qui contient la juste expression de la pensée des royalistes qui, au sein même de la guerre civile, furent toujours des hommes nationaux et libéraux :

« Après avoir longtemps essayé de combattre et de négocier « avec l'anarchie française, les souverains semblent avoir re- « connu enfin que l'unique moyen d'arrêter les progrès de « l'incendie qui menace de dévorer toute l'Europe, c'est de « réunir leurs forces contre les ennemis de tout ordre social,

« de détruire en France le républicanisme et de rétablir une « monarchie : il est donc encore permis d'espérer une coali- « tion nouvelle d'une étendue plus générale, d'une activité « plus soutenue, d'une politique plus saine que celle qui pré- « cédemment a frustré nos vœux. Mais il est difficile d'en at- « tendre un parfait accord, une confiance réciproque entre les « différents cabinets, un ensemble d'opérations combinées sur « les seuls principes d'un honneur chevaleresque et d'un dés- « intéressement absolu.

« A la crise actuelle succédera nécessairement une nouvelle « balance politique de l'Europe. Plusieurs cabinets doivent « désirer et désirent sans doute que la France reprenne son « rang parmi les puissances de l'Europe ; mais peut-être aussi « d'autres cabinets se proposent-ils d'affaiblir la France, soit « par la diminution de son territoire, soit de la paralyser par « l'établissement d'un système de gouvernement différent de « celui sous lequel elle a prospéré.

« Il serait assurément très-impolitique de manifester de telles « appréhensions ; plus elles seraient fondées, plus les puis- « sances étrangères seraient disposées à prendre ombrage. « Quelles que soient leurs arrière-pensées, la prudence ne « permet pas de repousser les secours qu'elles peuvent offrir « au royalisme ; mais elle n'en commande que plus impérieu- « sement de contempler en secret l'influence que doit avoir « l'intervention des puissances étrangères sur la destinée de « la France, et de calculer leur politique à venir sur leur « politique passée. Plus on réunira les éléments de ce calcul, « plus on se pénétrera de la nécessité de rallier sans délai sous « l'étendard royal tous les Français fidèles.

« Pour que le Roi reçoive sans danger les secours étrangers, « il faut qu'il puisse s'en passer avant la fin de la première « campagne. Si la puissance militaire de la France n'était pas « reconquise avant la pacification générale de l'Europe, sa « puissance fédérative serait nulle au congrès qui balancera « les conditions de cette pacification, et la monarchie ne sera « rétablie sur des bases solides, l'ordre ne sera assuré dans

« l'intérieur du royaume, que lorsque la puissance royale se fera « respecter à l'extérieur. Mais, dira-t-on, existe-t-il en France « un parti royaliste susceptible de se rallier promptement, de « former une force stable et une masse imposante de puis- « sance? Sans doute, il existe des partisans, mais isolés et dés- « unis; des insurrections partielles de paysans n'auraient de « résultats que l'effusion inutile du sang humain, parce que, « sans armée régulière, on ne peut calculer ses opérations, et « vous n'en pouvez former une, si l'Angleterre ne débarque « sur vos côtes un corps de troupe assez nombreux pour proté- « ger la formation de cette armée et lui fournir, au moins dans « les premiers moments, des secours en argent et en munitions.

« Oui, répondrons-nous, il existe en France un parti sus- « ceptible de se rallier promptement. Les hommes qui, sans « secours, ont lutté pendant trois ans contre les puissances des « usurpateurs, qui, malgré la division de leurs chefs, la crainte « d'une paix générale et les circonstances qui les ont privés de « la présence de Son Altesse Royale, n'ont pu être forcés de « rendre les armes que par une armée de cent cinquante mille « hommes d'excellentes troupes, dirigées par un chef habile; « ces mêmes hommes existent encore, et désirent essayer de « nouveaux efforts. Leurs chances sont d'autant plus belles « que le nombre de gens susceptibles de combattre leurs enne- « mis s'est beaucoup augmenté; leurs chances sont plus belles, « parce que leurs chefs, unis entre eux, sont tous soumis à une « seule volonté. C'est *Monsieur* qui les dirigera tous au moyen « de communications fréquentes. C'est Son Altesse Royale qui, « dans sa sagesse, aura combiné le plan de préparation et d'ac- « tion qui déterminera leurs premiers succès; leurs chances sont « incomparablement plus belles, parce qu'il est presque cer- « tain qu'ils ne feront pas longtemps la guerre sans être mai- « tres d'une partie de la côte, et qu'alors Monsieur, se mettant « à leur tête, donnera aux royalistes une attitude d'ensemble « et une considération qui fixera la victoire. »

Les restes de Mercier[1], trop longtemps séparés de ceux de

[1] Le corps de Mercier fut enterré dans le cimetière de Loudéac. Ce cime-

Georges, sont enfin réunis à ceux de son ami dans le monument de Kerléano : « *In morte etiam non sunt divisi.* »

ière ayant été détruit en 1817, ses ossements furent transportés dans le nouveau cimetière. Pour leur donner plus de considération, un royaliste, un ardent, Claude Carimalo, les fit enfermer dans une boîte qui fut déposée dans la chapelle de l'hôpital, où ils restèrent jusqu'en 1830. A cette époque, la supérieure des religieuses de l'hôpital, craignant que ce dépôt ne compromît l'établissement, fit enlever la boîte et la cacha dans un trou pratiqué dans la cour : mais, les jours d'agitation étant passés, cette même supérieure fit retirer les ossements de leur cachette, et, comme ils lui inspiraient toujours des craintes, elle déposa au fond d'un grenier la boîte qui les contenait.

En 1867, m'étant mis à la recherche de ce précieux dépôt, je m'adressai à M. le curé de Loudéac pour savoir ce qu'il était devenu ; mais ce bon curé ne put me renseigner. En 1871, je fis la connaissance fortuite d'un autre neveu de M. Duparc, M. Lesage, curé de Saint-Thélo, qui m'indiqua le lieu où étaient les restes de Mercier. Ils furent remis à M. Lesage par la nouvelle supérieure, et ce dernier les a mis en ma possession. La boîte contient le billet suivant : « Ce sont les ossements du général la Vendée, mort dans la « commune de la Motte ; d'abord enterré dans le cimetière de la place Notre-« Dame des Vertus ; ensuite, le cimetière ayant été défait, Claude Carimalo « reconnut le général. On l'a transporté à l'hospice, où il a été conservé par « les soins des supérieures qui ont régi l'établissement. »

CHAPITRE XIX

TENTATIVES D'ASSASSINAT CONTRE LE GÉNÉRAL GEORGES.

La présence de Georges en Bretagne était connue du gouvernement. Fouché disait dans ses instructions à Véret, un de ses agents :

« Georges est dans le Morbihan; poursuivez-le, faites-le poursuivre avec la plus vigilante activité. Le premier consul est vainqueur en Italie, il faut qu'il le soit partout. N'épargnez aucun des chefs qui voudront relever la tête. Fusillez-les sans pitié. Nos agents commencent à être connus et compromis; j'en mettrai d'autres et de meilleure qualité à votre diposition; ce sont des gentilshommes, des ci-devant qui, par leurs noms et leurs titres, sont estimés de tous les chouans; ils obtiendront facilement leur confiance et vous les livreront à heure dite. »

Parmi ces gentilshommes se trouvait un M. de B..., cousin de madame de Bourmont et d'un brave officier portant le même nom que lui, tué en 1795. Son nom, sa parenté, ses alliances donnaient du prix à ses services. Dévoré de besoins d'argent et perdu de dettes, il eut l'infamie d'accepter une mission de la plus noire scélératesse [1].

[1] On comprendra facilement le sentiment qui nous fait indiquer par une simple initiale l'émissaire de la police de Fouché contre le général Georges. Ce nom, glorieux entre tous ceux de Bretagne, était naguère encore porté par un des principaux chefs qui ont organisé la défense du Saint-Siège. Quand on interrogea Georges, pendant son procès, sur le sort de M. de B..., soi-disant pour mettre un terme aux incertitudes de la famille, la police acheva de s'accuser et d'accuser cet homme en le revendiquant. « Est-ce pour cela que vous « me jugez ? répondit Georges. En tous les cas, ce ne serait pas le seul « émissaire pareil que vous auriez fait envoyer vers moi et que j'aurais fait « fusiller. »

L'honneur de cette famille, digne de l'estime de tous, ajoute l'historien des

Il reçut de Fouché l'ordre d'aller en Bretagne pour se charger d'empoisonner Georges, et il eut pour complice dans cette infamie un pharmacien nommé Lainé.

Il y avait alors à Rennes des amis de Georges servant d'intermédiaires entre Paris et le Morbihan. Parmi eux se trouvait Charles d'Hozier.

Fils du dernier juge d'armes de France, page de Louis XVI au 10 août, il avait pris part aux derniers efforts de Charette en Vendée. D'Hozier, en 1799, avait commandé en Bretagne la légion de la Guerche. Depuis la pacification, il se tenait à Rennes sous le nom de Ménainville, exerçant un rôle d'observateur. Il logeait à l'hôtel de la *Patrie,* tenu par un zélé royaliste nommé Déan.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine, Borie, était un homme auquel répugnaient les missions émanées de la police de Fouché. Il avait pour *factotum* un comédien nommé Rébillard, qui exerçait avec sa profession celle de *défenseur officieux*. Rébillard fut chargé par le préfet de prévenir d'Hozier, dont il connaissait les rapports avec Georges, que deux hommes chargés d'empoisonner le général breton venaient d'arriver de Paris à Rennes.

Ils avaient reçu douze mille francs, et Borie était chargé de leur en remettre vingt-quatre mille à leur retour.

Voici le texte même de la lettre de Fouché au préfet d'Ille-et-Vilaine, pour lui annoncer l'envoi de cette dernière somme :

Confidentielle.

« Paris, 17 nivôse an IX.

« *Le ministre de la police au préfet.*

« Je vous adresse ci-joint, Citoyen préfet, une lettre de cré-
« dit de vingt-quatre mille francs de la maison Récamier sur le
« citoyen Pillier, négociant à Rennes.

Guerres de l'Ouest, ne souffre aucune atteinte du crime d'un homme qui lui appartenait. Le chevalier de Barras, par exemple, dont la mort fut si belle à l'armée de Condé, est-il en rien comptable pour le régicide Barras, son propre frère ?

« Cette somme sera touchée, ou par vous, ou par le géné-
« ral Simon, *mais sur votre acquit*. Elle ne devra être touchée
« que pour être remise immédiatement par le général Simon
« à ceux qui parviendront à se saisir de Georges, chef des re-
« belles, et qui le présenteront mort ou vif.

« Vous laisserez les fonds déposés chez le citoyen Pillier,
« jusqu'à ce que vous ayez l'intime certitude de l'arrestation
« ou de la mort de ce chef, et, dans ce cas, les fonds seront
« sans aucun délai comptés aux hommes qui auront exécuté
« l'entreprise.

« Le général Simon m'en donnera avis immédiatement par
« un courrier extraordinaire.

« Je vous recommande le plus profond secret sur toute cette
« opération et sur la destination des fonds. Vous seul, avec le
« général Simon, en êtes instruit.

« *Le ministre de la police,*

« FOUCHÉ. »

Le 20 nivôse suivant, il écrivait encore :

« Je vous confirme, Citoyen préfet, ma lettre du 17 nivôse
« qui vous annonce le crédit de vingt-quatre mille francs qui
« vous est ouvert sur la maison Pillier, ainsi que la destination
« de ces fonds, et mes intentions sur la forme dans laquelle
« ils doivent être tenus.

« Je vous renouvelle à ce sujet mes ordres pour que, sous
« aucun prétexte ou motif quelconque, cette somme ne soit re-
« tirée des mains du citoyen Pillier, que lorsque vous aurez la
« certitude que l'entreprise aura réussi contre Georges.

« Je vous préviens même que dans le cas où l'opération
« n'aurait pas obtenu de succès dans quinze jours, je prendrai
« tout de suite les moyens et donnerai les ordres pour faire
« rentrer les vingt-quatre mille francs dans ma caisse.

« Mon ordre à cet égard est absolu, et vous ne ferez aucune
« disposition qui puisse y être contraire.

« Je m'en rapporte parfaitement à votre zèle et à votre exactitude ordinaire.

« *Le préfet de police,*

« FOUCHÉ. »

Nous avons tenu à citer intégralement ces deux lettres, qui jettent un jour complet sur cette triste affaire, parce qu'en semblable matière on ne saurait être trop exact et précis.

A peine d'Hozier avait-il reçu par le canal de Rébillard l'avis secret du préfet de Rennes, que les deux suppôts de la police se présentèrent chez lui. B..., pour s'accréditer auprès de Georges, faisait valoir bien haut sa parenté avec Bourmont; il se disait chargé, avec son compagnon, d'une mission royaliste importante auprès de Georges, et demandait à être conduit jusqu'à l'endroit où il résidait.

D'Hozier avait ses motifs pour traîner les choses en longueur. Il attendait la réponse de Georges au courrier qu'il lui avait envoyé. Dans la même journée, il reçut un avis semblable à celui du préfet d'Ille-et-Vilaine ; cet avis venait de Limoëlan, qui habitait Paris, réfugié dans un caveau de l'église Saint-Laurent, prévenu lui-même par un agent de police affilié des royalistes ; il avait expédié en toute hâte un message au moyen de la ligne de correspondance établie entre Paris et la Bretagne. A ce message était jointe une lettre pour Georges que d'Hozier s'empressa de faire parvenir à son adresse par un porteur nommé Bellisle, homme fidèle et sûr.

Quelques jours après arrivait la réponse de Georges. Elle contenait ces seuls mots :

« *Envoyez-les-moi par le même courrier.* »

D'Hozier, qui pendant quelques jours était resté invisible pour les hommes de Fouché, leur devint alors accessible. Il expliqua sa réserve, et les deux personnages, conduits par Bellisle, furent dirigés vers le Morbihan.

Ils rencontrèrent Georges du côté de Sarzeau. Ils se présentèrent en se réclamant toujours du nom de M. de Bourmont et en débitant leur fable arrangée d'avance. Georges les écouta

tranquillement. Tout à coup, fixant sur eux son regard inquisiteur, il leur dit d'un ton ferme et bref :

« Très-bien, messieurs, très-bien, vous venez pour m'empoisonner. »

Tous deux se récrient, comme révoltés d'une telle accusation. Georges ne s'arrête pas à leurs protestations.

« Qu'on déshabille ces messieurs, dit-il ; qu'on les fouille ! »

L'ordre est exécuté. Averti des moindres détails, Georges savait bien que d'abord on ne trouverait rien ; mais il voulait qu'un aveu lui permît d'user de clémence.

« Convenez du fait », dit-il à B...

Celui-ci, voyant les premières recherches inutiles, persista à nier. On continua de le fouiller.

« Avouez ! » lui répéta Georges.

Même refus. Cependant les recherches continuaient. Georges, avec le calme et le sang-froid d'un juge, somme une troisième fois B... d'avouer son crime, de profiter du dernier recours qu'il lui laisse pour son salut : cette sommation reste vaine.

« Qu'on défasse le collet de l'habit de monsieur », dit alors Georges.

Les deux complices frémirent à ce mot. Le collet fut décousu ; on en tira un petit sachet, c'était le poison ! B... se jette alors aux pieds de Georges.

« Il est trop tard », dit celui-ci d'un ton qui ne laissait plus d'espoir.

Il leur donna un quart d'heure pour profiter du ministère d'un prêtre, et ils furent dirigés près de Sarzeau, où ils reçurent leur châtiment. Les deux cadavres, enfouis sur place, ne laissèrent aucun vestige.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine, le 15 ventôse an IX, annonça cette exécution à Fouché, qui lui répondit à la date du 24 ventôse :

« J'ai reçu, Citoyen préfet, la lettre que vous m'avez écrite « le 15 courant relativement à la lettre de crédit de vingt-

« quatre mille francs que je vous avais fait passer le 17 nivôse « précédent sur le citoyen Pillier de Rennes. J'ai cru devoir « laisser écouler quelques jours avant de vous instruire de ma « dernière détermination relativement à cette somme.

« Son emploi étant aujourd'hui sans objet, je vous prie de « me renvoyer cette lettre de crédit afin que je puisse faire « rentrer dans ma caisse les fonds qui en sont sortis.

« Je vous salue.

« FOUCHÉ. »

Il importait de montrer, en rassemblant les pièces officielles, à quels abominables moyens la police consulaire avait recours contre Georges.

J'ai souvent entendu Charles d'Hozier raconter cette affaire dans ses plus minutieux détails. Il en avait été l'acteur et le témoin, et, par son caractère, il méritait toute confiance. C'est sur ses indications que Théodore Muret l'a recueillie dans son *Histoire des guerres de l'Ouest;* aussi n'avons-nous pu mieux faire que de reproduire presque textuellement son récit, sauf ce qui concerne les lettres de Fouché à Borie, qui sont la reproduction exacte des originaux et qui ont échappé aux recherches de Théodore Muret.

Dès le mois de juillet 1800, prévenu par un officier républicain, son ancien condisciple au collége de Vannes, qui commandait à Rennes, il écrivait à l'abbé Guillevic, son aumônier général :

« Je suis forcé de passer[1]; mandez, je vous prie, à tous les « officiers que Bernadotte fait courir une vingtaine de coquins « avec Micault; qu'ils se tiennent sur leurs gardes, qu'ils « n'aient confiance que dans ceux qu'ils connaissent parfaite- « ment, et qu'ils punissent ceux de ces coquins qui leur tombe- « ront entre les mains. »

Et ces coquins, Bernadotte les prenait dans la noblesse. M. Micault prétendait en être membre. On verra que plusieurs émissaires l'étaient réellement.

[1] En Angleterre.

Il les prenait dans le clergé.

« Le croiriez-vous? disait encore Georges à la date du 8 juil-« let 1800, M. Pasco, recteur de Pluvigner, m'a dénoncé à « Bernadotte ; quelques autres ecclésiastiques jouent le même « rôle. Je saurai leurs noms. Voilà, par exemple, des bottes « fourrées ; mais dans ce pauvre monde, il faut s'attendre à « tout. »

Il les prenait jusque dans l'armée royale.

« J'espère, marquait Georges à l'abbé Guillevic, le 13 juillet 1800, que Berthelot ne recevra ni passe-port ni lettre de Debelle. Vous nous instruirez de toutes ses farces. »

« Il en reçut cependant, ajoute l'abbé, mais il vint me les remettre et me les remit de bonne foi. Je les ai ici. L'un de ces passe-ports est ainsi conçu : « Laissez passer le citoyen « Berthelot, voyageant dans les départements du Morbihan et « des Côtes-du-Nord (c'étaient précisément ceux que fréquen-« taient le plus les généraux Georges et Mercier) ; il sera armé « d'un pistolet. »

« Un émigré nommé M. Pépin, qui se disait gentilhomme gascon et avait fait la dernière campagne en qualité de volontaire, vint, à l'exemple de M. Berthelot, m'apporter ses passe-ports qu'il avait, comme lui, reçus de Debelle. J'en instruisis les généraux.

« Nous remercions Pépin, me répondit le général Mercier, « de la confiance qu'il nous témoigne. Remettez-lui tout ce « qu'il demandera pour retourner chez lui. Vous pourrez « mettre jusqu'à vingt-cinq louis à sa disposition, si vous croyez « qu'il s'éloigne du Morbihan.

« Votre serviteur et ami.

« *Signé :* JONATHAS. »

« Je croyais effectivement sa présence inutile parmi nous, et le général Georges ainsi que moi. Aussi me marquait-il le lendemain :

« On n'a déjà donné que trop de fonds au fameux Pépin. »

Et le général Mercier, le 17 :

« Que Pépin parte tout de suite : Georges ne veut plus en « entendre parler, ni même lui donner de nouveaux fonds.

« J'avais su, à n'en pouvoir douter, qu'il continuait à toucher du préfet cent cinquante francs par mois. Il n'en était pas, à coup sûr, aussi bien payé pour ne rien faire. Il eut, en conséquence, l'ordre de quitter l'armée de Bretagne, sous peine de la vie. Il se confina à Vannes, c'était tout ce que nous voulions. On l'y fit seulement prévenir qu'il y avait ordre de lui courir sus s'il mettait les pieds dans la campagne, et il savait que ces injonctions ne se donnaient jamais en pure perte.

« Tous les traîtres n'avaient pas toujours le repentir de M. Berthelot, ni même l'apparence de celui de Pépin :

« Je vous prie de prévenir Valentin (Guillemot), me man- « dait Georges le 14 janvier 1801, que je suis persuadé que « l'officier qui sert les bleus et qui se dit de chez lui est L... « Il est aujourd'hui secrètement à Vannes, et il va voir toutes « les nuits le préfet. Aussi, que Valentin se défie des coquins « qui pourraient donner des renseignements à ce drôle. »

Et le 15 décembre 1800, il écrivait encore à l'abbé Guillevic :

« Nous allons être un peu pourchassés. . . . . « Désormais pour mes paquets, je vous prie de les mettre sous « une enveloppe à l'adresse d'Hervé[1] ou de Jobicq[2], et de « dire au courrier que les paquets sont réellement pour eux. « La grande prudence doit être à l'ordre du jour. Les espions « fourmillent de tous les côtés. Bonaparte veut, à quelque prix « que ce soit, avoir la tête du gros. J'espère au moins la lui « faire payer. »

« Georges avait été quelque temps sans se croire assailli d'autant de dangers. L'abbé Guillevic, qui suivait les choses de près en sa qualité de commissaire ordonnateur de la police du quartier général, voyait par conséquent plus clair ; mais la

[1] Major de la légion de Vannes.

[2] Aumônier de légion (M. Lomener dit Jobicq). Il prononça l'oraison funèbre de Georges au service qui fut célébré à la rentrée des Bourbons.

bouillante intrépidité du général trouvait dans les avis de l'abbé Guillevic plus de pusillanimité que de vraie prudence.

« D'après les nouvelles que vous me faites parvenir, lui « mandait-il à la date du 13 juillet 1800, je vais donner des « ordres pour arrêter l'audace des dénonciateurs. On les exé- « cutera ponctuellement..... On grossit beaucoup le nombre « des dénonciateurs. Soyez-en sûr, les bleus ne savent dans le « fond rien. Debelle suit toujours son plan qui est de tâcher « de me faire peur en débitant que tout le monde me dénonce. « S'il avait tant de monde, disposé à me faire prendre, il ne jase- « rait pas de la sorte. »

« Mais depuis, continue l'abbé Guillevic en ses notes inédites, il reçut des mêmes amis des bureaux de la police de Paris, qui lui avaient donné quelques mois plus tôt ses passe-ports pour Boulogne, un double de la commission de Micault, avec le nom de la plupart de ses affidés, et l'assurance que les différentes administrations avaient ordre de mettre à la disposition de ce sicaire en chef, jusqu'à concurrence de vingt mille louis, pour l'exécution du beau plan dont il s'était si honorablement chargé.

« Aussi Georges va-t-il changer absolument de langage :

« Si M. Duchatellier tombait sous la patte de vos gars, faites- « le garder jusqu'à nouvel ordre. Les grandes marionnettes, « c'est-à-dire les grandes mesures, sont à l'ordre du jour chez « les républicains. La plus stricte prudence et la plus grande « surveillance doivent aussi être aujourd'hui notre ordre du « jour... *Tenez-vous bien sur vos gardes.*

« Voici les termes dont se sert le ministre de la police écri- « vant à mon sujet au préfet : *N'ayez aucune inquiétude sur le « compte de Georges; j'ai pris des mesures telles qu'il est im- « possible qu'il m'échappe.....* *Videbitur infra,* ajoutait « Georges. »

« Il ne tarda pas à avoir tous les renseignements désirables sur ce Duchatellier. Je trouve parmi ce qui me reste de lettres de mon malheureux ami, un billet sans date portant en termes exprès :

« Si par hasard Duchatellier, l'aîné, le marchand de che-« vaux, allait chez vous, faites-le arrêter et fusiller, c'est un « espion[1]. »

« On voit ici, continue l'abbé Guillevic, une des mille et une ruses que les traîtres employaient pour arriver jusqu'à nous. M. Duchatellier y arrivait sous prétexte de vendre des chevaux de bataille à nos officiers supérieurs. Il trouva la mort dans le *royaume* de Guillemot, tout en examinant comment il pourrait quelque nuit y porter le massacre[2].

« MM. de Saint-Hubert et de Beauveau[3] se rendirent vers la mi-décembre du Poitou à Vannes dans la même intention que M. de B... y était venu de Paris, et ils écrivirent comme l'avait fait M. de B... pour avoir de Georges une audience. C'était, en effet, alors l'unique moyen de parvenir ou de rien faire parvenir aux généraux. J'étais le seul à savoir positivement leur gîte. Les courriers l'ignoraient ordinairement eux-mêmes. Les papiers dont ils étaient porteurs étaient le plus souvent sous l'enveloppe de quelque officier de canton, témoin la recommandation que m'en fait le général dans ses lettres des 22

[1] Il voulait dire : « Envoyez-le au prochain chef de division, qui en fera ce que de droit. » C'était la marche, et mon état ne me permettait rien autre chose. (Note de l'abbé Guillevic.)

[2] Guillemot. — Les bleus, dont il était l'effroi, l'avaient qualifié *Roi de Bignan*, du nom du chef-lieu de sa division, dont il avait fait comme leur cimetière. Guillemot n'avait pas les moyens de Georges et de Mercier, mais il en avait le dévouement, la loyauté, la valeur. Il passa en Bretagne lorsque notre infortuné général partit de Londres pour l'expédition déplorable de 1804. Il revenait en Angleterre à la fin de cette année avec le second de ses fils, lorsqu'il fut livré par un de nos officiers qui sauva sa vie au prix de celle de son malheureux général. A mon dernier voyage sur le continent, je trouvai que ce fils chéri était réduit à se cacher comme conscrit réfractaire. Conformément aux intentions du Roi et de Monsieur, au mois de juin 1808, je m'empressai de le faire passer à Londres avec MM. Kirch et Thomas, en janvier 1810. Il y est depuis à la charité de ses compatriotes.

Cela est d'autant plus fâcheux que ce jeune homme annonce les plus heureuses dispositions et pourrait nous être dans l'occasion de la plus grande utilité. (Note de l'abbé Guillevic.)

[3] M. de Saint-Hubert se faisait aussi appeler le chevalier de Saint-Ange; quant à M. de Beauveau, M. de Cicaldo-Molac, neveu de madame de Beauveau, émigrée à Londres, soutenait qu'il n'avait aucun droit à s'affubler de ce nom.

et 26 décembre 1800, ainsi que dans celle du 6 janvier 1801, rapportées ci-dessus. Il paraît que Georges, instruit de la mission de MM. de Saint-Hubert et de Beauveau, leur refusa toute espèce d'audience :

« Je vous ai répondu hier pour ces messieurs de Vannes », me marquait-il le 26 décembre. Cette lettre est perdue, comme tant d'autres, mais celles qui vont suivre la suppléent.

« Repoussés dans une première attaque, nos assaillants n'en avaient rien perdu de leur ardeur, et, quinze jours après, ils veulent remonter sur la brèche pour un nouvel assaut. La personne qui les avait accueillis à Vannes sans précautions (et presque sûrement elle en avait eu des reproches), crut devoir me consulter cette fois. J'en écrivis au général qui me répondit le 14 janvier 1801 :

« La correspondante[1] de Vannes n° 1 pourra recevoir chez « elle les *deux Vendéens* qui y ont déjà été, mais sans leur faire « la moindre confidence. »

« Ce fut alors que désespérés de ne pouvoir pénétrer par moi jusqu'au général, ils s'adressèrent pour plus de succès à l'un de ses officiers de confiance qui s'était marié pendant la paix et demeurait dans Vannes. Cet officier, sachant que nos Vendéens passaient pour être, ainsi que les B... et les Duchatellier, de la horde de Fouché, se retrancha d'abord sur ce qu'ayant pris femme, il avait dès lors rompu avec les chouans, spécialement avec Georges, et qu'il ne pouvait ni ne devait désormais renouer avec eux. Ils pressèrent, insistèrent, sans gagner un pouce de terrain.

« Il leur défendit surtout de jamais mettre les pieds chez lui, prétendant qu'ils le compromettraient ; mais il y rentrait à peine que M. de Beauveau y entrait sur ses talons.

« Après de premiers reproches d'une part et de pitoyables excuses de l'autre, excédé de ses supplications, il lui promit d'engager le premier de ses camarades qu'il trouverait en ville de prendre à son sujet et au sujet de Saint-Hubert les

[1] Mademoiselle Traval.

ordres de Georges. Ces ordres furent qu'ils quitteraient l'un et l'autre le territoire de l'armée de Bretagne, dans les vingt-quatre heures, sous peine de la vie, et ce fut le n° 2 [1] qui alla les lui signifier de la part du général. Il n'est point de lamentations que ces messieurs ne firent alors sur ce qu'on suspectait leur royalisme dans le Morbihan, après tant de sacrifices faits par eux à la cause du Roi, dans la Vendée. Ils se réclamèrent de leur qualité de députés, car ils se disaient aussi envoyés auprès de Georges de la part de je ne sais quel *comité*, de je ne sais quelle armée encore; je me le rappelle fort bien maintenant.

« Ne voyant plus de quel bois faire flèche, ils s'excusèrent de partir sitôt sur ce qu'ils n'avaient pas le sou pour faire la route.

« Le général m'écrivit le 9 février (ainsi le combat fut opiniâtre) :

« Mandez aux deux messieurs arrivés que dans ce moment « il m'est impossible de les voir et que je leur conseille de re- « tourner chez eux. Je vous fais passer douze cents livres; vous « en ferez tenir six cents à ces messieurs. »

« Je m'empressai d'envoyer cette somme à Léridant, qui la compta tout de suite à nos deux chevaliers d'argent court, en leur réitérant de la part de Georges l'injonction de quitter, et toujours sous peine de la vie, le territoire de son armée dans les vingt-quatre heures.

« Mais Georges ne vous charge, vous, que de leur conseiller de s'en retourner chez eux. — Georges pouvait-il me charger d'autre chose? Un prêtre sait recevoir la mort; il n'en signifie pas l'arrêt...

« Si MM. de Saint-Hubert et de Beauveau partageaient le crime de MM. Duchatellier et de B..., pourquoi, dira-t-on peut-être, loin de leur en faire partager le sort, les renvoyer avec vingt-cinq louis de gratification dans leur poche? J'ai fait moi-même cette question au général Georges. Voici sa réponse :

[1] M. Léridant.

« Saint-Hubert et Beauveau sont sans contredit aussi cri-« minels que Duchatellier et B..., et comme eux ils mérite-« raient la mort. Aussi ai-je longtemps balancé sur le parti que « je prendrais à leur égard. Je me suis décidé pour le parti de « l'indulgence parce que si j'en étais venu aux dernières extré-« mités militaires contre deux officiers de la Vendée, les armées « vendéennes n'auraient immanquablement pas manqué de « me demander la raison de tant de rigueur. La raison en est « bien suffisante, assurément : ils venaient pour m'assassiner. « J'en ai par devers moi des preuves irréfragables. Malheu-« reusement ces preuves me sont privatives. Je ne pourrais les « communiquer à personne sans m'exposer à perdre les amis « précieux de qui je les tiens. Je ne le ferai jamais. Mais les « armées vendéennes m'auraient-elles cru sur parole? N'au-« raient-elles pas regardé l'exécution de leurs officiers par l'ar-« mée bretonne sur des *on dit*, comme une vengeance que « j'aurais exercée sur leurs généraux pour m'avoir abandonné « tout aussi vilainement en 1800 qu'ils l'avaient fait en 1796? « Mon indignation s'en est expliquée dans le temps sans mé-« nagement. Ce soupçon se serait répandu sans exception; « peut-être eût-il entraîné des représailles qui, sans contredit, « en eussent entraîné bien d'autres, et nous nous serions à ja-« mais réciproquement fermé toute porte à un rapprochement « que, d'un jour à l'autre, les événements peuvent désormais « amener sans contrainte. La cause avant tout. »

« Sur ces entrefaites, dit plus loin l'abbé Guillevic, arriva à Vannes, vers les dix heures du soir, M. de Beauveau lui-même. Je le sus dès le lendemain matin. Je rassemblai sur l'heure quatre officiers royalistes incomparables pour une pareille expédition, à qui je proposai de l'aller arrêter à son auberge. Je mis à la tête de ce coup de main ce M. Berthelot dont j'ai parlé plus haut, en lui observant que je lui donnais cette preuve de confiance parce que je ne pouvais mieux choisir pour une entreprise qui demandait autant de sang-froid que d'audace, et que, d'ailleurs, j'étais chargé d'avoir à lui offrir l'occasion de réparer par une action d'éclat le scandale qu'il avait donné en

enrôlant sous les bannières de ce scélérat. Mes quatre braves
e mirent bientôt en chemin pour Vannes pleins d'espoir et de
bie. Mais un d'entre eux s'étant présenté sur les dix heures et
emie pour parler à M. de Beauveau, on lui dit qu'il était re-
arti dès la veille. En effet, MM. de Saint-Hubert et de Beau-
eau, apprenant au sortir de la voiture le supplice de quel-
ues-uns de ces coquins, et jugeant que tout était découvert,
e firent en conséquence que presque changer de chevaux et re-
rirent en toute hâte la route de Paris, laissant à des mains plus
ardies l'exécution de ces sanguinaires complots[1]. »

Sans doute, il a pu arriver au milieu de cette multitude, de
et enchevêtrement d'attentats, que parfois le soupçon se soit
lissé et qu'on eût même à regretter des erreurs. Du moins
ans ces erreurs il n'y a point eu de victimes, et celles qui
nt péri, comme M. de B..., ont été exécutées pour des
rimes trop avérés. Il semblait qu'on était revenu, à cette épo-
que, au temps où l'épée du général remplaçait le glaive de la
ustice. Du Guesclin et Clisson jugeaient, condamnaient, exé-
utaient sommairement. Ils n'avaient pas de temps à perdre.
'ense-t-on que Georges en ait eu davantage?

Il lui arriva en 1799 une aventure qui montre bien l'impos-
ibilité pour les guerres de partisans, de ces procédures com-
liquées. M. de Botherel, commissaire du Roi près de Georges,
ui disait un jour à Grandchamps : « Mais, Georges, vous vous
« êtes permis de lever des hommes en Bretagne sans l'autori-
« sation des États; vous vous êtes de plus arrogé le droit de
« juger, de faire exécuter des Français, sans audition de té-
« moins, sans procédure, suivant les anciennes lois, sans infor-
« formations; savez-vous qu'on pourrait bien un jour vous
« demander en vertu de quel droit vous avez agi et prononcé
« ces sentences? »

Quelques instants après on cria : « Voilà les bleus! » et
chacun de courir à ses chevaux, de les brider, de les sangler,
pour se sauver promptement. M. de Botherel ne fut pas le

[1] Notes autographes et inédites de l'abbé Guillevic.

dernier à prendre la fuite, pendant que plusieurs voix lui criaient : « Eh! monsieur le comte, et l'accusé, et la procé« dure, et les papiers, et l'encrier, qui est-ce qui se charge de « tout cela ? » Notez qu'il eût suffi d'une seule de ces pièces pour faire fusiller tous les habitants de la maison. La leçon était bonne, on ne dit pas si elle fut comprise de M. de Botherel.

Toutefois, tout en admettant que la justice des guerres civiles est forcément sommaire, on ne peut s'empêcher de regretter que celle de Georges ait trop souvent pris ce caractère. Que n'a-t-il laissé, dans l'intérêt de sa mémoire, plus de procédures écrites? On eût vu à quel degré il avait l'instinct et le sentiment de la justice dans ses décisions les plus implacables, et qui avaient tout un peuple pour complice.

Du reste, les moyens infâmes qu'employait contre lui la police consulaire étaient bien faits pour être suivis de terribles représailles. On peut même s'étonner qu'elles n'aient pas été plus fréquentes et que la liste des « délits de brigandage » publiée en l'an XII à la suite de l'immonde brochure de Montgaillard n'ait pas été plus longue et plus probante. On y trouve, par exemple, l'exécution de l'évêque jureur Audren, à laquelle Georges était tout à fait étranger, et celles de Pierre le Moing, de B... et Lainé, dont nous avons expliqué le caractère.

Il s'en faut d'ailleurs que tous les actes de vengeance mentionnés dans cette liste proviennent du fait de Georges ou aient été exécutés par ses ordres. L'assassinat du maire de Moréac, par exemple, a été prémédité et exécuté par Saint-Hilaire. Celui de M. Bertrand, négociant de Lorient, acquéreur d'un domaine national dans la commune de Languidic, provient du fait de Rohu.

En somme, dans les actes recueillis sur cette liste, il n'y a de bien prouvés à la charge de Georges que l'exécution de Pierre le Moing, de MM. de B... et Lainé, et celle de Duchatellier dont la culpabilité était évidente.

L'enlèvement de M. de Querhoënt n'eut pas pour cause la défection de ses enfants, mais l'acquisition de l'abbaye de

Saint-Georges dans le Vendômois. Le marquis de Querhoënt était d'ailleurs depuis longtemps devenu suspect au parti royaliste ; il avait été fort mêlé aux actes de la Révolution, non par esprit révolutionnaire, mais par peur, et plus d'une fois le parti royaliste lui avait fait déjà comprendre qu'en temps de révolution la peur est un crime impardonnable, et qu'il n'est pas permis de se confiner dans la neutralité.

A l'époque dont nous parlons, il fut saisi par une bande de chouans au Boisrouault, dans la commune de Caro, et transporté dans un château voisin, au Brossais, où il se trouva en présence de dix hommes masqués qui lui firent signer un engagement de quarante-huit mille livres, qui quelques semaines après furent acquittées par son fils entre les mains de l'abbé Guillevic.

Mais ce sont là des actes désespérés d'un parti aux abois, sur lesquels il faudrait tirer un voile. Ils sont, du reste, dans la destinée fatale des guerres civiles, qui tôt ou tard dégénèrent forcément en pur brigandage.

Georges, d'ailleurs, se lassa bientôt de cette guerre de représailles où il n'y avait point de gloire à recueillir, et qui était si contraire à sa nature chevaleresque. A la fin de 1801, il passa en Angleterre, emmenant avec lui quelques officiers pour lesquels il avait obtenu un traitement du gouvernement anglais. Parmi eux se trouvaient : Guillemot, de Troussier, Le Thieis, Jacques Eveno, Gamber, Audran, Pobéguin, Le Goeble, Michel, Leneillon, Bachimont, Morvan, Jean-Louis Pourchasse, Martin, Hermely, Lelan, Le Billy, Grégoire Eveno, Dagorn, Le Louer, Lemercier, Guyomard, Thomazic, Lepeige, de Pénanster, Carré-Piquet, Périal, le Guern, Liguaroux, Tamerlan, Bécouarn, Louis Picot, Le Bris, Droz, Levellec, Gambay, Colanozet, Grandjean, Saint-Hilaire, Dujardin, Le Gentil, Le Tréhonnay, Verrin, Hubert, Philippeaux, Brèche, Viver, les deux Brajeul, Mainguy, Lemée, Rudé et Lahaye.

Les adjudants généraux, dont le grade correspondait à celui de maréchal de camp, recevaient du trésor anglais six shel-

lings par jour ; le chef de légion, quatre shellings ; les chefs d bataillon, trois ; les autres, deux.

Mais il est temps de rentrer en France et de revenir plu sieurs mois en arrière.

CHAPITRE XX

MACHINE INFERNALE.

Bonaparte avait écrit à Fouché à la date du 15 prairial an VIII (4 juin 1800) :

« Georges, à ce qu'on m'assure, est de retour d'Angleterre. « Il est indispensable que vous le fassiez arrêter, ainsi que le « frère de Frotté, qui est dans l'Orne ; *n'épargnez aucun moyen* « POUR AVOIR MORTS OU VIFS CES DEUX HOMMES. »

De telles instructions devaient être trop bien exécutées par Fouché. L'atroce commentaire qu'il leur donna autorisait, certes, toutes les représailles ; aussi put-on croire, lorsque éclata le complot de nivôse, que ce complot était la réponse du chef breton à ceux dont la police consulaire avait été si prodigue envers lui.

Il n'en était rien. Georges a toujours affirmé de la manière la plus énergique qu'il était totalement étranger à l'attentat de nivôse, et ses plus intimes confidents, Rohu, Brèche, Hermély, d'Hozier, n'ont pas tenu un autre langage. Il était en Bretagne, où il méditait des entreprises plus dignes d'un soldat, lorsque quelques hommes, égarés par la passion politique, dérobèrent à une société de jacobins la pensée de faire périr le premier consul par l'explosion d'un baril de poudre.

J'ai connu beaucoup de survivants de cette époque. Or, tout ce que j'ai recueilli de leur bouche, tous mes souvenirs comme toutes mes traditions de famille, se réunissent pour nier la complicité de Georges Cadoudal dans l'affaire de la machine infernale. J'ajoute que cette conviction était partagée par tous ceux qui l'ont connu, ou ont été en relation avec lui.

On lit dans les Souvenirs récemment publiés de M. de Kérigant :

« Revenons au drame lamentable de la machine infernale. Il eut son origine dans les violences hypocrites dont le premier consul se rendit coupable. J'en trouve une preuve dans les souvenirs de ma famille. En effet, dans le courant du printemps ou au commencement de l'été de 1800, très-peu de mois après la pacification, mon père et ma mère, retirés à Quintin, y vivaient dans une inquiétude continuelle.

« Un jour, une personne vint frapper à leur porte et demanda mon père. La servante ayant répondu qu'il n'était pas à la maison, l'interlocuteur insista, en exprimant un vif désir de lui parler; il venait de loin dans cette intention, disait-il.

« Ma mère, occupée dans un appartement voisin, entendant ce colloque, sortit et se trouva en présence d'un homme étranger au pays; elle le fit entrer dans le salon, et, l'ayant considéré de nouveau, elle lui dit :

« — Je vous connais; je vous ai déjà vu; vous êtes un homme de Georges.

« — Oui, madame, c'est lui qui m'envoie vers votre mari, avec lequel il désire avoir un entretien; il est dans *tel* endroit, aux abords de la ville.

« — Dites à Cadoudal que nous irons le trouver dans une heure, répondit ma mère.

« En effet, mon père, étant rentré, sortit un instant après, donnant le bras à ma mère, qui tenait par la main mon frère aîné, agé de onze à douze ans. Ma famille trouva Cadoudal à l'endroit indiqué, et, après une conversation préliminaire, les concernant particulièrement, il leur fit un tableau navrant du sort malheureux fait aux anciens royalistes, traqués comme des bêtes fauves, et ne sachant plus où reposer leurs têtes. Il leur cita un nombre incalculable de violences et de trahisons exercées par les ordres du premier consul; il le représenta comme l'homme le plus dangereux, enfanté par la Révolution, contre la monarchie et la société.

« Après avoir expliqué, ce que le temps a trop confirmé, les

vues ambitieuses et sans conscience de ce nouveau maître du pays, Cadoudal concluait à la nécessité d'en débarrasser la France. Pourtant il se défendit énergiquement de vouloir recourir à l'assassinat. Pensant toutefois qu'il était permis d'user, à l'égard de Bonaparte, des moyens employés par celui-ci pour arriver au pouvoir, connaissant les habitudes du premier consul dans certaines circonstances, il voulait, disait-il, l'attaquer au milieu de sa garde consulaire, en nombre égal; c'eût été une autre sorte de combat des Trente; mais, sachant Bonaparte entouré d'hommes choisis, l'intrépide chef royaliste voulait de son côté en faire autant, et il sollicitait le concours de mon père.

« Celui-ci, la tête appuyée sur ses mains, ne répondit rien ; mais ma mère répliqua immédiatement :

« — Non, Georges, mon mari ne peut vous accompagner, il n'ira pas, il s'est engagé sur l'honneur à ne plus reprendre les armes; il doit tenir sa parole; il arrivera ce qu'il plaira à Dieu.

« Peu d'instants après, Georges Cadoudal et mon père se séparèrent pour ne plus se revoir.

« En somme, les affirmations de Georges Cadoudal dans cette entrevue, affirmations qui m'ont été répétées cent fois, avaient parfaitement convaincu ma famille qu'il ne voulait à aucun prix recourir à l'assassinat, moyen tout à fait antipathique à son caractère ; il était violent, mais héroïque. Les démarches faites par lui à cette occasion près de mon père et de plusieurs autres ont toujours fait douter à ma famille de sa complicité dans l'affaire de la machine infernale. »

Voici en outre comment s'exprime dans ses Mémoires le premier des officiers que nous avons cités plus haut :

« Vers le milieu de l'année 1800, le général nous convoqua au nombre de quatre, savoir : Debar, Robinault de Saint-Régeant, le chevalier de Trécesson et moi. Il nous exposa qu'il avait besoin de l'un de nous *pour une mission à Paris*. Saint-Régeant, comme le plus ancien des officiers présents, prétendit avoir droit d'obtenir la préférence. Le général, acceptant la proposition, lui dit : « Je vous donnerai les moyens d'arri-

« ver jusqu'à la capitale, et là vous vous mettrez en relation « avec les personnes que je vous indiquerai et avec lesquelles « vous vous entendrez pour l'achat du nombre de chevaux, « d'habits et d'armes que je vous désignerai et dont je vien- « drai me servir plus tard. »

« Saint-Régeant partit. Quand nous apprîmes que les tuiles des toits étaient tombées sur la voiture du premier consul, par suite de l'explosion de la machine infernale, Georges entra dans une violente colère, et il nous dit : « Je parierais que c'est « un coup de tête de ce b..... de Saint-Régeant. Il aura voulu « venir près de nous se vanter de nous avoir, à lui seul, *dé-* « *barrassés de Bonaparte*. Il a dérangé tous mes plans. D'ailleurs, « nous ne sommes pas en mesure d'agir[1]. »

Ces souvenirs paraissent en contradiction avec certaines pièces officielles, notamment avec la lettre de Georges à Saint-Régeant, sous la signature Gédéon, qui est le seul document à l'aide duquel certains historiens ont pu rattacher le nom de Georges à l'œuvre abominable de Saint-Régeant.

Mais que résulte-t-il du passage que je viens de citer? Un fait bien connu de tous ceux qui ont étudié de près la vie de l'indomptable Breton. C'est qu'il a toujours songé à transporter à Paris le foyer de l'insurrection royaliste, à y réunir des forces suffisantes pour attaquer la garde consulaire, et que, dans ce but, il n'a cessé d'entretenir des relations avec les hommes d'action que renfermait la capitale et jusque dans l'armée républicaine elle-même, où il avait de nombreux affidés.

Dans ce but, lorsqu'il vit Saint-Régeant déterminé à se rendre à Paris, il le chargea d'y « réunir des moyens ». Saint-Régeant lui avait annoncé une action prompte et vigoureuse. De là les termes de la lettre signée Gédéon, dans laquelle Georges lui rappelle sa promesse à mots couverts[2].

Il a prouvé dans son procès que cette lettre ne put exercer

[1] Mémoires de Rohu.

[2] Voir aux Pièces justificatives. — Il faut aussi remarquer que Georges était en relations suivies avec l'agence de Paris et tout particulièrement avec Hyde de Neuville, avec qui il s'était lié lors de son entrevue avec le premier consul.

aucune influence sur l'auteur de l'attentat de nivôse. On peut, si l'on veut, y voir la preuve que Georges connaissait l'intention de Saint-Régeant de se rendre à Paris dans le but d'y frapper un grand coup. Quant au moyen, nous répétons que Georges y fut absolument étranger, et que ce moyen est propre à l'exécuteur lui-même. Nul n'a le droit d'associer son nom au complot de nivôse, il n'en fut ni l'auteur, ni l'instigateur, ni le complice.

Telle est d'ailleurs l'explication que Georges donne, à Londres, aux représentants du comte d'Artois et au comte d'Artois lui-même, qui, trompés par les premiers rapports de police, lui reprochaient d'avoir eu recours à un moyen indigne de la cause royaliste, pour se défaire du premier consul. Georges avouait avoir eu connaissance du voyage de Saint-Régeant à Paris, mais il affirmait que celui-ci avait pris sur lui de recourir à l'odieux moyen de la machine infernale.

En effet, il est aujourd'hui prouvé que Saint-Régeant, quand il partit de la Bretagne pour Paris, n'avait pas reçu l'ordre de se défaire du premier consul. Ce ne fut qu'à Paris même, où ses rapports avec les jacobins lui apprirent l'existence de la machine de l'ingénieur Chevalier, qu'il se décida à recourir à ce terrible moyen de destruction.

Les républicains devaient donc très-légitimement être accusés d'être les véritables auteurs de la machine infernale. Bonaparte lui-même ne s'y trompa point; ce furent les jacobins qui subirent les premiers éclats de sa colere. « On ne me fera « pas prendre le change, s'écriait-il; il n'y a eu ni chouans, ni « émigrés, ni ci-devant nobles, ni ci-devant prêtres. Je connais « les auteurs, je saurai bien les atteindre et leur infliger un « châtiment exemplaire. »

On déporta cent trente individus dont plusieurs étaient désignés comme septembriseurs par la voix publique. Malheureusement les premières investigations de la police mirent bientot en lumiere les vrais coupables de l'explosion qui avait failli tuer le premier consul. C'étaient les royalistes, et en premiere ligne Saint-Régeant, Limoelan et Carbon.

L'*Histoire des guerres de l'Ouest*, de M. Théodore Muret, a publié des détails tout à fait inconnus, tant sur la préparation de la machine que sur les circonstances qui en firent manquer l'effet. Nous le prendrons pour guide dans le récit qui va suivre.

A cette époque, la rue Saint-Nicaise se prolongeait très-loin sur le Carrousel, puisque l'*Hôtel de Nantes*, qui a longtemps survécu, appartenait à cette rue qui avait fort peu de largeur.

Le premier consul, pour se rendre à l'Opéra, rue de Richelieu, devait prendre cette voie étroite. Saint-Régeant, Limoëlan et trois ou quatre individus associés à leur projet, voulaient chacun se dévouer pour mettre le feu ; on tira au sort, qui désigna Saint-Régeant. La machine, remplie de poudre et de mitraille, avait l'apparence d'une de ces voitures de porteur d'eau qui circulent dans Paris. Dessous était adaptée une batterie de fusil, que l'on devait faire jouer avec la main, en se plaçant soi-même sous l'appareil. C'était la plus complète certitude d'être anéanti au moment même.

En examinant les lieux, Saint-Régeant vit qu'il existait dans cette rue un enfoncement de maison, et que de cet enfoncement il pourrait faire agir la batterie avec un fil de fer dont il tiendrait l'autre bout, et se garantir ainsi de l'explosion : l'instinct de conservation peut agir sur l'homme le plus intrépide, Saint-Régeant calcula qu'il n'était pas impossible de se ménager ainsi une chance de salut dans l'exécution de son atroce projet ; mais au lieu de placer le cheval et la voiture en long contre les maisons, il dut la placer en travers pour être à portée de son ressort. On a dit qu'il avait fait tenir le cheval par une petite fille qu'il vouait ainsi à une mort inévitable. Ce fait est entièrement controuvé. Le moyen imaginé est bien assez odieux en lui-même sans qu'on cherche à l'aggraver par des détails apocryphes.

Le premier consul quitta les Tuileries le 3 nivose de l'an IX (24 décembre 1800) à huit heures un quart pour se rendre à l'Opéra, où l'on donnait la *Création*, d'Haydn. Les généraux Lannes, Berthier et Lauriston l'accompa-

gnaient. Un détachement de gardes suivait la voiture au lieu de la précéder. Ce fut ce qui sauva le premier consul, car l'équipage arriva dans l'étroit passage de la rue Saint-Nicaise sans avoir été annoncé ni par le détachement, ni par les complices eux-mêmes, qui ne vinrent pas avertir Saint-Régeant du départ du premier consul, soit qu'ils n'eussent point reconnu l'équipage, soit qu'ils en eussent été empêchés par la foule. La rue était en grande partie barrée. Le cocher, apercevant cet obstacle, voulut le culbuter s'il ne pouvait l'éviter. Pressant vivement son attelage, il lança en passant un vigoureux coup de fouet au cheval de la machine pour le rejeter sur les maisons. Ce mouvement dérangea la position de l'appareil de Saint-Régeant ; il y eut dans l'explosion un moment de retard, de sorte que la voiture du premier consul avait déjà dépassé le coin de la rue Saint-Honoré quand elle eut lieu.

Elle fut terrible. La voiture faillit être renversée, les vitres en furent brisées; un des soldats de l'escorte, qui se trouvait encore dans la rue Saint-Nicaise, fut tué, ainsi qu'une douzaine de personnes. Le premier consul et ceux qui l'accompagnaient crurent d'abord qu'on avait tiré sur eux à mitraille ; ils s'arrêtèrent un instant et surent bientôt ce qu'il en était ; ils continuèrent leur route et entrèrent à l'Opéra, où le premier consul voulait se montrer.

On disait déjà que, pour l'atteindre, les brigands avaient fait sauter tout un quartier de Paris.

Saint-Régeant fut renversé par la secousse ; il se releva tout meurtri, presque suffoqué. Il put toutefois gagner la rue des Prouvaires, où il s'était réservé un asile, et pendant quelques jours il put se soustraire aux recherches et donner à ses amis les détails que l'on vient de lire, en avouant l'idée de conservation qui seule avait fait manquer le coup. Carbon fut arrêté ; Saint-Régeant le fut aussi bientôt. Ils furent tous deux exécutés le 21 avril. Carbon, homme vulgaire et grossier, montra de la faiblesse. Saint-Régeant mourut courageusement, après avoir rempli avec ferveur ses devoirs religieux. Limoelan ne put être saisi. Plus tard il passa aux États-Unis, où il se fit

prêtre et acquit une certaine célébrité sous le nom d'abbé de Closrivière comme auteur d'ouvrages ascétiques.

Il suffit pour reconnaître que Georges était étranger à l'attentat connu dans l'histoire sous le nom de *Machine infernale*, de lire attentivement le rapport de Fouché du 31 janvier 1801.

Après avoir constaté dans ce rapport l'arrivée successive à Paris de plusieurs officiers de l'armée de Georges, Fouché ajoute :

« Il n'est d'abord question dans ces conciliabules que des plans pour assurer le vol des fonds publics, que de projets vagues et indéterminés contre le gouvernement, *que des moyens de rallumer la guerre civile.*

« Limoëlan et Saint-Régeant achètent, le 8, chez Bourin, au Palais-Égalité, chacun un nécessaire d'armes de cinquante louis ; ils les essayaient au bois de Boulogne.

« Le 15 janvier on se rassemble pour se dire le moment et le genre de l'assassinat. »

Plus loin, Fouché constate que l'idée du complot républicain de Chevalier fit s'arrêter à l'explosion de barils de poudre. Le fait est du reste positif et admis par tous les historiens. « La « machine de Chevalier, dit M. Thiers, lui avait suscité l'idée « de faire mourir le premier consul au moyen d'un baril de « poudre chargé à mitraille. Fouché a pu connaître une partie « de la vérité, puisqu'il avait deux agents parmi ceux qui fu- « rent présents aux conciliabules qui précédèrent l'exécution « de cette déplorable affaire de nivôse. »

Il résulte du rapport :

1° Que les agents de Georges étaient arrivés à Paris sans projet déterminé, mais dans le but et avec l'intention de profiter de toutes les circonstances favorables pour rallumer le feu de l'insurrection royaliste ;

2° Que la pensée d'un complot contre la vie du premier consul, et en particulier de le faire périr par l'explosion d'un baril de poudre, EST NÉE POSTÉRIEUREMENT A LEUR ARRIVÉE.

Donc Georges, qui se trouvait à cette époque dans le Mor-

bihan, n'a même pas eu connaissance d'un pareil projet. Il a été conçu, préparé et exécuté à Paris, loin de son influence et de ses conseils, et en dehors de sa participation[1].

Ceci est de la dernière évidence.

L'horreur pour le crime de nivôse ne fut pas d'ailleurs aussi universelle qu'elle pourrait l'être aujourd'hui. Il y avait dans tous les partis des hommes assez légers pour admirer l'atroce énergie et le secret profond qu'il avait fallu pour commettre un semblable attentat. Les révolutionnaires, qu'on accusait, en général, étaient fiers de l'événement qu'on leur imputait.

Nous dirions volontiers qu'il faut avoir vécu dans des temps imprégnés de l'esprit de révolution, et où le souvenir des atrocités conventionnelles était encore vivant, pour rencontrer tant de légèreté de langage chez des hommes qui seraient eux-mêmes incapables de commettre des actes pareils. Nous serions mal fondés, du reste, à parler de la douceur de nos mœurs, qui éloignent jusqu'à la possibilité de pareils attentats, par le temps de dynamite et de pétrole qui court. De nos jours, le crime de Saint-Régeant a été dépassé de toute la puissance qu'ont les nouveaux engins de destruction sur la poudre ordinaire. Qu'est l'attentat qui n'a pas même touché aux cheveux de Bonaparte auprès de celui qui a de nos jours frappé de mort le czar Alexandre à la porte de son palais? et toutes ces insurrections dont ces pages rappellent le souvenir, que sont-elles auprès de l'abominable Commune qui a épouvanté le monde de ses atroces forfaits?

Terminons enfin ce que nous avions à dire de cette déplorable affaire par ces paroles de M. de Bonald, qui avait peut-être en vue l'attentat de nivôse quand il les a tracées : « Des « sottises faites par des gens habiles, des extravagances dites « par des gens d'esprit, des crimes commis par d'honnêtes « gens... Voilà la Révolution! »

La mort de Mercier et la découverte des papiers qu'il por-

[1] Voir aux Pièces justificatives la lettre du ministre de la police au sujet de l'arrestation à faire de Georges, Limoelan, Hyde de Neuville, et le signalement de Georges.

tait eurent pour résultat de mettre le gouvernement au courant des projets du général breton. On saisit sa correspondance avec Monsieur, avec le comte de la Chapelle et le chevalier de la Pelouse, l'homme d'action du cabinet de Louis XVIII.

On sut par là qu'il avait des intelligences à Belle-Isle et à Brest, car il avait écrit à la date du 16 janvier :

« Je viens de recevoir votre lettre du 10 décembre; elle « n'est pas fort consolante, surtout après celle dont vous aviez « chargé P... (Prigent)[1]. Dans la première vous donnez pour « ainsi dire des certitudes, et dans celle-ci vous ne donnez que « de faibles espérances. Vous devez sentir cependant que « notre position demande du positif, et cela promptement. « Nous sommes ici à chaque minute exposés aux poignards des « assassins ; notre devoir, les instructions reçues, et l'espérance « de voir encore se renouer quelque chose....., nous y retien- « nent. Pas un de nous n'en bougera avant de recevoir des or- « dres; vous devez juger avec quelle impatience nous les at- « tendons.

« Je ne vous parlerai ni de la position des armées de l'Au- « triche, ni de l'armistice existant entre elles et les armées de « la République; seulement je vous observerai que tout an- « nonce ici la paix comme assurée; et, d'après les apparences, « cette fâcheuse nouvelle n'a malheureusement que trop de « fondement. Dans le cas où elle se confirmera, de quels « moyens veut-on que nous nous servions pour conserver en- « core au Roi des sujets fidèles dans l'Ouest? Après y avoir « mûrement réfléchi, voici les deux seuls moyens que je crois « les plus propres pour parvenir à ce but. (Je suppose la paix « faite avec l'Empereur, et que les puissances du Nord ne se « déclarent pas contre l'usurpateur.) Premier moyen : Obte- « nir du gouvernement britannique de prendre à son service, « sur le pied des régiments anglais, deux à trois régiments de « l'intérieur : on composerait ces corps des hommes les plus « ardents dans toute la Bretagne, et des que les circonstances

[1] Prigent était en réalité le chef des courriers de l'armée de Bretagne.

« leur permettraient de s'y jeter, il est hors de doute qu'ils « parviendraient à insurger cette province. Mais les chefs, « avant de faire cette démarche, exigeraient du gouvernement « la promesse formelle, par écrit, que ces corps ne seraient « pas licenciés, quels que fussent les événements. Si les cir- « constances ne permettaient pas au gouvernement britanni- « que d'adopter le premier moyen, qui est, sans contredit, le « plus sûr, voici le second, qui peut aussi réussir, mais qui of- « frira bien des difficultés aux acteurs.

« Permettre aux chefs de légion, et même à quelques adju- « dants généraux tout dévoués, qui ne sont pas encore trop « compromis, de se ranger avec l'usurpateur; d'en obtenir « des sûretés qui leur permettent de vivre tranquillement dans « leur pays et les mettront à même de communiquer libre- « ment avec leurs officiers fidèles, qui, d'après les instructions « qu'ils en recevront, maintiendront certainement le pays. Que « Son Altesse Royale *Monsieur* adopte dans sa sagesse celui de « ces moyens qu'il croira le plus convenable. Mais je vous « prie, mon cher comte, de vous empresser de nous faire con- « naître celui qu'il aura choisi. Dans tous les cas, prévenez, je « vous prie, Son Altesse Royale, que je serai obligé de faire « banqueroute, si, dans vingt-cinq jours au plus tard, je ne reçois « quatre mille louis. — On m'avait promis cette somme par mois, « sans comprendre Brest, qui me coûte aussi infiniment; et « depuis que je suis rentré, je n'ai reçu que quatre mille livres : « surtout réponse en poste ; vous sentez notre position. Si on « n'adopte pas le premier moyen, je me verrai forcé de passer « en Angleterre avec cinq ou six officiers; je me flatte qu'on « leur accordera un traitement honnête : réponse positive à « cet article.

« Mes commissaires sont de retour de Belle-Isle : d'après « leur rapport, je ne réponds pas absolument du succès; mais « j'ai de grandes espérances de réussir, les événements per- « mettent de donner de l'enthousiasme. Vous savez l'expédi- « tion dont parle la lettre du général Maitland, que j'ai laissée « à Son Altesse Royale; j'ai pris les mesures les plus justes

« pour la faire réussir. La garnison est composée de presque « tous hommes à moi. Soutenu de *voltigeurs*, et peut-être sans « être soutenu de forces étrangères, je pourrais tenter cette « opération. Si elle réussissait, elle nous mettrait à même d'at- « tendre d'heureux événements, en nous recrutant considéra- « blement; il faudrait seulement être protégé par les *vol-* « *tigeurs* et soldé par le gouvernement; surtout, décision « prompte. »

Cette lettre, inscrite au registre de correspondance de Georges, saisie par un détachement de la 54e demi-brigade qui opérait une fouille sous les ordres du capitaine Gérard, et un billet de Rivoire, enseigne de marine à Brest, ne laissaient plus de doute sur les plans de Cadoudal. Il avait formé le projet d'enlever Brest et Belle-Isle en Mer, dont le général Quenton avait le commandement. La 77e demi-brigade, les bataillons francs, entraient dans la conspiration qui devait livrer les deux places de guerre. La correspondance saisie sur Mercier signalait sous le nom de *Sornin* l'enseigne de vaisseau qui était à Brest l'agent de Georges, et dont le vrai nom était Rivoire. Le préfet maritime de Brest fit rechercher Rivoire, qui était absent. Une perquisition opérée chez lui amena la découverte de plusieurs pièces importantes, notamment un mémoire au conseil des princes, tant sur les moyens de surprendre Brest que sur l'amnistie à donner en cas de restauration. Rivoire, traduit devant les tribunaux militaires, paraît irrésolu; on le condamne à la détention, espérant, plus tard, pouvoir lui arracher quelques révélations. Le même jour, Kilb, agent des royalistes à Belle-Isle, était passé par les armes.

Dans ces circonstances, Bernadotte juge qu'il faut se montrer implacable. Un camp était formé à Pontivy, au centre du pays insurgé; des garnisons occupaient les villes importantes; des cantonnements étaient placés dans les localités secondaires.

Par arrêté du 18 prairial an IX, en mai 1801, des colonnes

ırent créées pour parcourir tous ces points. Chacune avait à a suite une commission militaire ambulante pour juger sans délai les individus arrêtés [1].

[1] Pièces justificatives. Lettre de Bernadotte au ministre, au sujet de la onspiration de Belle-Isle.

CHAPITRE XXI

CONSPIRATION DE 1804.

C'est à Londres que Georges conçut la première pensée d'attaquer Bonaparte, en plein jour, dans Paris même, avec un bataillon formé de l'élite de ses chouans[1]. Depuis longtemps il pensait, comme Annibal, « que les Romains ne « pourraient être vaincus que dans Rome » ; cette politique de l'audace était devenue celle du chef breton, depuis que le sort des combats l'avait trahi sur les champs de bataille du Morbihan, depuis qu'il avait été abandonné, délaissé par les chefs de l'Anjou, du Poitou et du Maine ; il disait : « Nous ne « vaincrons la révolution que dans Paris » ; et dès lors il songea à transporter la résistance ou plutôt l'attaque dans la ville où s'étaient accomplis tant de révolutions, tant de changements, de coups d'État et de coups de main.

Pichegru, qui était à Londres depuis son échappement de Sinnamary, entra dans ce projet, ainsi que le comte d'Artois et le ministère anglais, et, par l'intermédiaire du général Lajolais, il avait donné les plus fortes espérances d'y faire entrer le général Moreau. Malheureusement, il y avait bien des illusions dans ces espérances, et leur principal intermédiaire, Lajolais, était un homme trop peu consistant pour qu'on pût attacher quelque importance à son témoignage.

C'est pourtant sur des bases aussi fragiles qu'allait être édifiée une des plus vastes entreprises qu'ait jamais conçues cervelle humaine.

[1] Voir la lettre de Georges à Valentin Guillemot, au point de vue de la préparation de la conspiration.

La brouille de Moreau et du premier consul était publique. Le premier avait refusé de se rendre à une revue présidée par Bonaparte, et le second, toujours prêt à rendre offense pour offense, s'était abstenu d'inviter Moreau à un festin qu'on donnait annuellement pour célébrer l'anniversaire de la fondation de la République.

Moreau, ce jour-là même, était allé dîner, en habit de ville, avec plusieurs autres officiers mécontents, dans un de ces lieux où l'on est vu de tous, accentuant ainsi une brouille à laquelle le public donna bientôt toutes les proportions de la haine la plus caractérisée.

En outre, dans cette rivalité, Moreau obéissait surtout à l'impulsion de sa belle-mère et de sa femme. Ces ambitieuses personnes, éblouies de la fortune de Joséphine, ne cessaient de dire à Moreau qu'il était le général accompli, le citoyen modeste et vertueux, tandis que Bonaparte était le capitaine imprudent et heureux, usurpateur sans génie, qui osait renverser la République et monter sur les marches du trône. De pareilles suggestions trouvaient dans Moreau un cœur trop bien disposé à les accueillir.

Ces faits, publiés à Paris, parvinrent bientôt aux oreilles des conjurés de Londres. Le comte d'Artois, ne se contenant plus de joie, s'écria : « Si les deux généraux sont d'accord, je serai « bientôt de retour en France. »

Il fut convenu, dans une réunion, qu'on se rendrait en France pour mettre la dernière main à l'entreprise ; que Pichegru serait chargé de s'aboucher avec Moreau, de sonder ses dispositions, et que Georges partirait en avant-garde avec les chouans.

Laissons parler ici M. de Guilhermy [1] :

« Connu depuis 1799, par sa ténacité de fer, sa grande bravoure et son audace dans l'insurrection du Morbihan, Cadoudal avait été forcé de rendre les armes l'année suivante. Il s'était retiré en Angleterre, où il avait été fort bien accueilli

[1] *Papiers d'un émigré. Lettres et notes extraites du portefeuille du baron de Guilhermy*, etc., etc., pages 119 et suivantes.

des princes, et attendait l'occasion de recommencer la lutte. Déjà, vers le mois d'août 1802, désireux de se mettre en relation avec Varsovie, il s'était adressé à M. de Guilhermy pour le prier d'en écrire au Roi ; mais comme un autre intermédiaire l'avait mis, en ce même temps, en rapport avec le comte des Cars, « qui le reçut comme on reçoit le fils d'un meunier, « c'est-à-dire, comme il ne lui convenait pas d'être reçu », les choses en étaient restées là. Sans cette maladresse du représentant du Roi, Sa Majesté aurait eu dès lors la direction de l'entreprise, et l'eût eue sans partage. Malgré cela, M. de Guilhermy avait continué à voir le partisan breton..... Dans un déjeuner en tête-à-tête auquel il avait convié M. de Guilhermy, Cadoudal l'avait entretenu longuement de différentes choses qui avaient amené son invité à lui conseiller d'envoyer à Varsovie un homme jouissant de toute sa confiance pour exposer tous ses plans et les soumettre à l'approbation de Sa Majesté. Mais l'arrivée à Londres de quelqu'un venant d'Édimbourg avait annulé l'effet de ces sages conseils, Georges Cadoudal ayant trouvé, par l'entremise dudit personnage, toute facilité pour traiter avec Monsieur et les Anglais, sans qu'on négligeât aucun des objets essentiels. A défaut de l'avis du Roi (il aurait fallu l'avoir tout de suite), on demanda et l'on obtint celui de Monsieur. Son Altesse Royale avait donc pris la tête de l'entreprise, qu'elle devait, assurait-on, suivre incessamment de sa personne; et, à partir de ce jour jusqu'au dénoûment, M. de Guilhermy n'eut plus connaissance de rien.

« Le projet du hardi Breton était d'attaquer le premier consul et son escorte, homme à homme, à armes égales, et, après s'être emparé de Bonaparte, de mettre à l'instant même à sa place, à titre provisoire, un chef capable, pour commander la force publique et maintenir l'ordre. On eût ensuite proclamé Louis XVIII; mais le Roi resta jusqu'à la fin complétement étranger à la conspiration, ainsi que les Condé.

« Ce projet de combat à armes égales semblait alors la continuation toute naturelle et chevaleresque de la guerre civile. On ne peut méconnaître que le pouvoir ne fût devenu, depuis

1793, l'enjeu de luttes sanglantes ou d'intrigues n'ayant créé d'autres droits que celui du plus fort ou du plus rusé. Aucun caractère sacré ni aucun prestige moral ne protégeait les autorités éphémères parvenues à donner successivement des lois à la France à partir de 1792.

« L'homme intrépide que cette aventure avait tenté eût mérité de trouver plus de crédit auprès de Louis XVIII et une direction plus sage que celle du comte d'Artois.

« Georges Cadoudal voulait n'emmener avec lui que des paysans bas bretons qui lui eussent obéi aveuglément. Mais les personnages avec lesquels il se concerta, quand il eut été repoussé par les hauteurs de M. de Cars, lui imposèrent de prendre des gens plus considérables, qu'il n'était pas possible de faire marcher sans leur dire où ils allaient : « *Indemali* « *labes.* »

« Pichegru, quoique paraissant mêlé à tout cela, ne connaissait pas le plan adopté, mais on espérait pouvoir l'employer en dernier lieu. Il fut convenu qu'il ne s'engagerait à rien par écrit, ne devant se déclarer qu'en cas de réussite et être prêt à se montrer très-hostile aux conjurés en cas d'échec, de sorte qu'en mettant les choses au pis, son procès devenait très-difficile à faire.

« Comme M. de Guilhermy représentait à plusieurs officiers de Cadoudal, venus chez lui pour le voir avant de quitter Londres, que le Roi n'approuvait aucun mouvement de leur part, ils lui répondirent : « qu'une personne auguste les avait assu- « rés du contraire » ; c'en était assez pour lui fermer la bouche. Il reçut de l'un d'eux des papiers cachetés à ouvrir en cas de mort, et put facilement deviner quel projet on poursuivait ; mais il les crut moins avancés qu'ils n'étaient, et demanda trop tard pour réussir, qu'on invitât ces braves gens à se tenir tranquilles et à sortir de France. »

Cette citation de l'homme intègre attaché à la légation du Roi à Londres montre encore combien était grande l'animosité qui régnait entre la cour de Varsovie et celle d'Édimbourg.

Toujours est-il que le 21 août 1803 fut le jour fixé pour le premier débarquement sur la côte de France. Georges partit de Londres avec sept compagnons : Hermely, la Haie-Saint-Hilaire, Brèche, sous le nom de Kirch, Joyaut, sous ceux de Dassas et de Ville-Neuve, Querelle, officier du Morbihan, comme les précédents, Troche fils et Louis Picot, que Georges s'était attaché en qualité de domestique. Georges portait dans sa ceinture un million en lettres de change qui avaient été fournies par le trésor anglais.

En lui remettant cette valeur, Pitt lui avait recommandé d'éviter à tout prix de frapper mortellement Bonaparte. S'il était possible de l'avoir vivant, on devait l'envoyer en Angleterre et de là, chose digne de remarque, le transporter dans l'île Sainte-Hélène, qui était le lieu désigné d'ores et déjà pour la détention définitive de ce grand captif.

Plusieurs faits secondaires vinrent empêcher le départ des conjurés. Ils n'avaient pas quitté Londres ensemble pour plus de secret. En arrivant à Hastings, les trois premiers furent arrêtés sur la dénonciation d'un Anglais avec lequel ils avaient eu un démêlé. L'arrivée de Georges éclaircit tout, et ils furent mis en liberté. Puis, au moment de mettre à la voile, ce dernier fut atteint d'un mal de dents qui le faisait horriblement souffrir. Ses amis l'engagèrent à se délivrer de la dent malade, et à ne pas partir dans cet état au moment où il avait besoin d'être assuré de toute sa liberté d'esprit. Or, Georges craignait de se faire arracher une dent. Pour le décider, ses amis durent employer toutes leurs instances. Un dentiste fut appelé; le costume râpé dont il était revêtu ne donnait pas une haute idée de son talent d'opérateur. Georges livra avec répugnance sa bouche au dentiste, qui lui enleva sa dent du premier coup avec une grande dextérité. Le patient fut si content qu'il voulut le payer royalement. — « Donne-lui vingt-« cinq guinées », dit-il à Joyaut, son trésorier. Joyaut trouva cette largesse excessive et crut que l'opérateur serait payé d'une façon assez princière avec cinq guinées qu'il lui remit. Effectivement, le dentiste n'avait jamais eu affaire à un client

aussi magnifique, et il revint bientôt tout habillé de neuf pour remercier le généreux Français.

Au pied d'une falaise escarpée, la falaise de Biville, à quatre lieues au nord de Dieppe, près du hameau de Penli, célèbre par son camp romain, se trouvait l'endroit désigné pour le débarquement des conjurés. Montés sur le *Vencego,* cutter commandé par le capitaine Wright, officier d'une habileté, d'une énergie éprouvées, Georges et ses compagnons devaient gagner cet endroit et une position qui leur serait indiquée par la lumière d'une lanterne.

Le long de cette falaise se trouvait une issue mystérieuse, pratiquée dans une fente de rochers et connue des contrebandiers seuls. Un câble descendait le long de cette fente et touchait à la mer. A un cri qui servait de signal, les gardiens du passage secret jetaient le câble que le contrebandier saisissait et à l'aide duquel il gravissait le précipice, haut de deux ou trois cents pieds, en portant un lourd fardeau sur les épaules. Certains affidés de Georges avaient découvert cette ruse et s'en étaient approprié l'usage. Restait à compléter la communication avec Paris, et pour cela ils avaient établi une suite d'asiles, soit dans des fermes isolées, soit dans des châteaux habités par des gentilshommes normands, royalistes fidèles et discrets.

Le premier de ces gîtes était établi à Guillemecourt, entre Envermen et Criel, chez Pageot ; le second à la ferme de la Poterie, chez les époux Détrimont ; le troisième à Preuseville, chez Loizel ; là, cette ligne se divisait en trois branches. La première sur la gauche avait ses relations à Aumale, chez le maître de pension Monnier ; à Feuquières, chez Boniface Colliaux ; à Monceau, commune de Saint-Omer, chez Leclerc ; à Auteuil, chez Quentin Rigaud ; à Saint-Lubin et Jouy-le-Comte, chez Jean-Baptiste et Nicolas Massignon ; à Saint-Leu-Taverni, chez le vigneron Lamotte. Les sections du second embranchement étaient à Gaillefontaine, chez la veuve Lesueur ; à Saint-Clair, chez Dachez ; à Gournay, chez madame de Cacqueray. L'embranchement de droite prenait ses étapes à Roncherolles-

Forges, chez les Gambu ; à Saint-Crépin, près Lyons-la-Forêt, chez M. de Bertengles ; à Étrépagny, chez Damonville ; à Vauréal, chez Bouvet de Lozier ; à Eaubonne, dans la vallée de Montmorency, chez Hyvonnet.

A Paris, les voies étaient préparées par d'autres agents. Un des principaux était Charles d'Hozier, que nous avons déjà vu à Rennes dans le même emploi et qui était ardemment dévoué à Georges. Il était venu de Rennes habiter avec sa mère et son frère aîné dans l'hôtel de sa famille, rue Vieille-du-Temple, au coin de la rue Saint-François. Il prit une entreprise de voitures, fit le commerce des chevaux et acheta un manége rue de Provence. Ces diverses entreprises lui fournissaient les moyens matériels de servir la cause royaliste. De Sol de Grisolles était à Paris, comme à Rennes, l'auxiliaire de d'Hozier, que secondait encore Bouvet de Lozier, ancien officier d'artillerie.

Deux individus, Normands d'origine, Picot et Lebourgeois, étaient partis de Londres en éclaireurs ; mais ce dernier, en causant avec un nommé Roullier, espion de la police française à Londres, lui avait imprudemment parlé de son prochain voyage en France dans un but politique ; ils furent arrêtés à Pont-Audemer, à leur arrivée en Normandie ; mais rien ne put ébranler leur courageuse discrétion. Au bout de quelques mois ils furent traduits à Paris, devant une commission militaire, et fusillés sans faire aucune révélation.

Cependant le *Venegeo*, qui était fin voilier, eut bientôt traversé le canal de la Manche. Un brouillard épais couvrait la mer et la côte. Le bâtiment vint tout près de Tréport, dont le clocher fut pris, dans la brume, pour un mât de navire ; aussitôt le cutter vira de bord et prit le large.

La nuit venue, les conjurés descendirent sur la grève, au bas du rocher. Le capitaine Wright et ses matelots les accompagnèrent jusque-là. Ils avaient préparé une échelle ; mais une fois sur le sable, ils reconnurent qu'elle serait trop courte. On agitait les moyens d'opérer l'escalade, quand un des débarqués mit le pied sur une corde qui pendait du haut du rocher.

On crut à un piége; mais les marins s'étant mis à tirer sur la corde pour éprouver sa solidité, elle résista. Troche fils, au courant des habitudes locales la leur expliqua en révélant ce que nous avons dit tout à l'heure. On profita alors de ce moyen fortuit. Les huit chouans s'attachent à ce câble et se hissent à la force des bras. Malgré les chocs et les contusions inévitables, ils arrivent, après une ascension de deux à trois cents pieds, au fond d'une crevasse dont la pente les conduit à la plaine.

Un homme plus robuste et plus gros que ses compagnons, Georges Cadoudal, était resté au bas de cette étrange échelle, avec le jeune Troche. Tous deux se mettent à escalader à leur tour; mais l'extrémité inférieure n'étant plus contenue, ils se voient bientôt secoués par un vent violent, qui à chaque secousse les poussait contre les rochers. Lorsqu'ils atteignirent le terme de leur voyage, ils étaient tellement couverts de contusions que chacun s'étonnait du courage moral qu'il avait fallu pour résister à la douleur.

La petite caravane, guidée par Raoul Gaillard, qui connaissait le pays, prit l'embranchement sur la gauche par Aumale. Elle parvint à Saint-Leu-Taverny. Charles d'Hozier et De Sol de Grisolles étaient venus jusque-là au-devant de Georges avec un coupé. D'Hozier, déguisé en cocher, conduisait. Georges dit à ses amis qu'il fallait se séparer pour entrer dans Paris, puis il ajouta : « J'ignore le sort qui nous est réservé; « mais je suis sûr d'avance que si l'un ou plusieurs de nous « tombaient entre les mains de l'usurpateur, ils subiraient leur « destinée avec courage et discrétion. »

De Sol et Joyaut entrèrent dans le coupé avec Georges; d'Hozier se mit sur le siége, et ils rentrèrent sans encombre à Paris. On avait préparé au général, dans un faubourg, un petit logement d'où il pouvait venir la nuit à Paris voir ses associés et préparer le coup de main pour lequel il s'était rendu en France.

« Courageux et sensé, dit M. Thiers, Georges avait les pas- « sions sans les illusions de son parti, et jugeait mieux que les « autres ce qui était pratique. Il tentait par courage ce que les

« émigrés, ses complices, tentaient par aveuglement. Arrivé à « Paris, il vit bientôt que le premier consul n'était pas dépo- « pularisé, ainsi qu'on l'avait écrit à Londres; que les roya- « listes n'étaient pas disposés à se jeter dans les aventures, « ainsi qu'on l'avait annoncé, et qu'ici, comme toujours, la « réalité était fort loin des promesses. Mais il n'était pas homme « à se décourager, ni surtout à décourager ses associés en leur « faisant part de ses observations. En conséquence, il se mit à « l'œuvre. Après tout, pour un coup de main, il n'avait pas « besoin du secours de l'opinion publique, et le *premier con-* « *sul mort*, on forcerait bien la France, faute de mieux, à re- « venir aux Bourbons. »

Dans tout son récit, M. Thiers suppose que la mort du premier consul était la conséquence inévitable de l'entreprise. Il ne tient nul compte des déclarations formelles de plusieurs conjurés qui affirmaient de la manière la plus positive que son enlèvement, son transport en Angleterre était leur but, leur complot et le résultat de leurs instructions.

Sans doute, il était difficile que le sang ne coulât pas dans une pareille collision, mais celui de Bonaparte devait être épargné, et cela suffisait à des esprits de bonne foi pour qu'on épargnât à cette entreprise les accusations de guet-apens et d'assassinat qui lui ont été prodigués. Dans ces conditions, il y avait lieu de prévoir que le seul sang versé eût été celui des royalistes qui devaient s'offrir aux coups des soldats de Bonaparte, tout en épargnant celui-ci.

Il serait facile de trouver nombre d'exemples historiques à l'appui de cette conspiration.

Le prince de Condé, sous la Fronde, proposait d'entrer à l'Hôtel de ville à la tête de soldats déguisés.

Les confédérés polonais au sacre de Poniatowski.

L'enlèvement de Jacques Sobieski par trente Saxons envoyés secrètement par Auguste.

A propos de ce dernier fait on lit dans l'*Histoire de Charles XII*, par Voltaire :

« La volonté du roi de Suède (Charles XII), et par consé-

quent celle de la diète, était de donner au prince Jacques Sobieski le trône du roi Jean, son père. Jacques Sobieski était alors à Breslau, en Silésie, attendant avec impatience la couronne qu'avait portée son père. Il était un jour à la chasse à quelques lieues de Breslau avec le prince Constantin, l'un de ses frères. Trente cavaliers saxons envoyés secrètement par le roi Auguste sortent tout à coup d'un bois voisin, entourent les deux princes et les enlèvent sans résistance. On avait préparé des chevaux de relais, sur lesquels ils furent sur-le-champ conduits à Leipsick, où on les enferma étroitement. Ce coup dérangea les mesures de Charles, du cardinal et de l'Assemblée de Varsovie. » (VOLTAIRE, *Histoire de Charles XII*, p. 148.)

L'identité entre ce projet et celui de 1804 est parfaite, sauf que celui-ci a été couronné d'un plein succès, et que le projet de 1804 n'a même pas eu un commencement d'exécution. Ce rapprochement n'a pas échappé à M. de Maistre, qui s'exprime ainsi dans sa correspondance diplomatique :

« On rira beaucoup en Europe de la conjuration de Paris ; c'était cependant une machine bien montée. Hommes, argent, tout était prêt. Bonaparte devait être enlevé vivant et mené comme l'éclair de poste en poste jusqu'à la mer et à la flotte anglaise ; un jacobin fit tout perdre en trahissant le secret. Je suis inconsolable du coup manqué. Ceux qui reprochaient aux princes français de ne pas se mettre en avant, et de se tenir tranquilles pendant qu'on se battait pour eux, seront les premiers à crier : Quelle imprudence ! Quel enfantillage ! Voilà comme sont bâtis les hommes. »

Parmi les déclarations des conjurés les plus importants, il n'y en a pas une seule qui contredise cette page. Toutes repoussent bien loin la pensée d'un assassinat du premier consul, que beaucoup d'historiens ont présenté comme étant le but de l'entreprise. Toutes disent :

Que le premier consul aurait été enlevé et Louis XVIII placé sur le trône.

Que le coup porté, Moreau devait aller à Boulogne, se mettre à la tête de l'armée et la ramener à Paris.

Ce qui suit est extrait de l'interrogatoire de Charles d'Hozier.

Le président. — Vous saviez qu'il s'agissait du renversement du gouvernement en assassinant le premier consul.

D'Hozier. — Je n'ai jamais entendu parler d'assassiner le premier consul, ni de quoi que ce soit de semblable.

Le président. — Des hommes qui viennent en France avec des armes, et notamment avec des poignards, n'arrivent pas avec de bonnes intentions?

D'Hozier. — Je n'ai jamais su s'ils avaient des poignards ou s'ils n'en avaient pas; ils ne m'ont jamais parlé d'assassiner le premier consul.

Le président. — Vous les serviez avec tant de zèle qu'ils vous ont sans doute fait part de leurs projets?

D'Hozier. — S'ils avaient voulu attenter aux jours du premier consul, ils ne m'en eussent pas parlé; ils savaient que je n'étais pas un assassin.

Le président. — Qu'a-t-on dit chez Georges, à Chaillot?

D'Hozier. — J'ai entendu dire dans la conversation qu'il y aurait un changement de gouvernement à Paris, que ce changement se ferait sans effusion de sang; qu'on prendrait pour exemple la journée du 18 brumaire, faite par Bonaparte.

Leroy. — Il nous dit que le premier consul devait être enlevé dans une partie de chasse ou autrement.

Le président, à Roger. — Il paraît que vous avez dit au témoin que l'intention était d'enlever le premier consul et de le conduire en Angleterre.

Roger. — Les gendarmes eux-mêmes me l'ont dit. Deux gendarmes venaient relever deux autres qui étaient chez moi. Ils me dirent : Nous arrivons de chez Georges. Le commandant de la tour y était; il lui a fait une question bien simple, qui était de savoir, en admettant qu'il eût enlevé le premier consul, ce qu'il en eût fait; sur quoi Georges a répondu au commandant de la tour : Le premier consul m'a fait mettre à la tour du Temple; si je l'eusse fait enlever, je l'aurais fait mettre à la Tour de Londres.

Gilbert, gendarme. — Il a dit qu'il avait entendu dire...

Le président. — Que le but était d'enlever le premier consul et de le conduire en Angleterre...

Roger. — Jamais de la vie il n'est entré dans la tête, ni dans le cœur des militaires des pensées d'assassinat.

Voici les paroles prononcées par Bouvet de Lozier dans son discours supplémentaire :

« 1° Le projet était loyal et n'a jamais eu pour base d'assassiner. Il était fondé sur un plan vaste et grand. Avant de recourir aux armes, on voulait s'assurer de l'opinion et de l'adhésion du consul; mais en cas de refus, alors seulement les princes paraissaient. Le rétablissement de la monarchie était le but de l'entreprise. Qu'un roi de France ne pût arriver sur le trône que par le plus lâche des crimes! un assassinat! personne n'y croira.

« *La conduite et la tranquillité de Georges pendant huit mois de séjour à Paris et en France, en sont encore des preuves plus directes; car, si un attentat sur la personne du consul était son but, n'eut-il rien fait, rien tenté pendant un si long espace de temps?* Vous êtes donc bien convaincus sur ce point.

« 2° Le projet n'a jamais eu de suite. Rien ne devait être entrepris sans la présence du prince. Il ne devait venir que dans le cas où Georges, Moreau et Pichegru se seraient accordés. Les débats ont démontré combien ces trois généraux étaient loin de s'entendre. Le prince n'est donc pas venu, comme de fait le projet a été abandonné. Georges et Pichegru étaient convenus de se retirer. Georges m'avait communiqué sa détermination de quitter Paris. Le 17 pluviôse, Pichegru avait fait connaître le même désir à Rolland, d'une manière si positive que Rolland, lors de son arrestation, croyait que Pichegru était loin. Il n'y a pas de doute que ce projet de se retirer n'eût été exécuté, sans les empêchements mis au départ.

« Il est démontré que le projet était chimérique, que le projet était loyal, que rien n'a été entrepris, que rien n'eût été entrepris hors de la présence du prince, et que le projet était évanoui. »

Mais Moreau ne voulait en rien servir la cause des Bourbons, et s'il désirait renverser Bonaparte, c'était à son profit. Georges eut avec lui une entrevue la nuit, sur le boulevard de la Madeleine, et il dévoila sur-le-champ les pensées intimes du rival du premier consul. « Bleu pour bleu, dit-il, j'aime en-« core mieux celui qui est que celui-ci. »

Il sonda plus avant et ne réussit pas mieux.

Un des facteurs principaux du succès de la conspiration était l'adhésion de Moreau, qui, faisant défaut, rendait impossible l'arrivée d'un prince.

Or, c'était là la condition expresse imposée par ordre de Georges, qui tenait beaucoup à n'être pas considéré comme un aventurier ou un assassin, et qui pensait avec raison que la présence d'un prince à la tête de l'entreprise suffisait à l'ennoblir, quand même elle aurait eu pour résultat la mort de Bonaparte, ce que les conjurés avaient ordre d'éviter à tout prix.

Cependant il était depuis cinq mois à Paris, et il avait tout au plus réuni quarante ou cinquante hommes, et encore plus de la moitié était-elle venue d'Angleterre. Tout son plan était renversé, et il n'avisait plus qu'aux moyens de quitter Paris, quand la terrible activité de la police qui faisait tous les jours de nouvelles prises, vint le réduire aux derniers expédients.

Du 21 au 30 janvier, pendant les entrevues de Pichegru et de Moreau, et alors que les conjurés commençaient à se livrer au découragement, le premier consul se fit apporter la liste des individus arrêtés. Parmi eux se trouvaient quelques affidés de Georges, venus avant ou après lui, et dans ce nombre, un ancien chirurgien de l'armée royale, débarqué en août avec Georges lui-même. Le premier consul en désigna cinq, après examen des circonstances particulières à chacun d'eux, en disant : « Ou je me trompe fort, ou il y a là quelques hommes « bien informés qui ne manqueront pas de faire des révélations. » L'un d'eux que le premier consul avait particulièrement désigné comme celui qui devait tout révéler à la justice, était Querelle. Il déclara, au moment de se rendre au supplice, qu'il

avait de grands secrets à découvrir. Il avoua tout, déclara qu'il avait débarqué dans le mois d'août à la côte de Biville avec Georges lui-même; qu'ils étaient venus à travers les bois, de gîte en gîte, jusqu'à Paris dans le but d'essayer une attaque de vive force sur l'escorte du premier consul; enfin Querelle révéla toutes les trames de la conspiration, la présence de Pichegru, de MM. de Rivière et de Polignac à Paris; par lui fut connue la ligne de correspondance suivie par les accusés, leurs gîtes et les noms de ceux qui leur avaient donné asile. Il déclara positivement qu'un prince du sang royal devait être à la tête des conjurés le jour même du combat, que son arrivée devait être très-prochaine, si déjà elle n'avait eu lieu.

Ces révélations portèrent à son comble la fureur du premier consul. Dès ce moment il n'eut plus qu'un désir, s'emparer du prince qu'on devait envoyer à Paris par la falaise de Biville, et il jura que s'il le tenait, il le ferait impitoyablement fusiller.

Sans perdre un instant, il manda auprès de lui le colonel Savary, sur le dévouement duquel il se reposait entièrement. Le colonel Savary, qui était le Tristan de cet autre despote, était l'homme de pareilles missions. Il n'avait de principes arrêtés sur rien et ne connaissait d'autre morale qu'une aveugle fidélité à un maître qui, lui-même, en était totalement dépourvu. Il venait de passer quelques semaines dans le Bocage, déguisé et exposé aux plus grands périls. Le premier consul lui ordonna de se déguiser de nouveau, et d'aller avec un détachement de gendarmerie se poster à la falaise de Biville. Ces gendarmes obéissaient à leurs chefs avec une exactitude redoutable sous un régime arbitraire aidé des lois du temps. C'étaient de véritables janissaires.

Savary eut ordre de prendre avec lui une cinquantaine de ses hommes, de les armer, de les déguiser et de les conduire à la falaise de Biville pour s'emparer du premier débarquement annoncé, et à bord duquel, suivant les déclarations de tous les accusés, devait se trouver un prince du sang royal. Savary fit arrêter plusieurs des habitants les plus marquants des environs de Dieppe, et entre autres MM. de Calonne, comman-

deur de Malte; de Bourbel, de Lespine, de Cacqueray, d'Imbléval, et madame d'Aucourt.

Tous en furent quittes pour des interrogatoires, des confrontations, une détention plus ou moins prolongée et une mise en surveillance qui fut maintenue jusqu'à la fin du règne de Napoléon.

Savary remplissait sa rude mission avec une modération relative qui, probablement, sans lui faire perdre rien d'essentiel dans les découvertes qu'il faisait, écartait les accessoires dont il n'eût pu tirer un parti utile.

Ses formes, envers les personnes qu'il faisait comparaître, étaient polies jusque dans les menaces qu'il se croyait obligé d'employer. Jamais on n'avait vu user de tant d'aménité pour envoyer les gens en prison, de tant de persuasion pour obtenir des aveux qui pouvaient les conduire à l'échafaud. L'anecdote qui suit, extraite des Mémoires de d'Haussez, donnera une idée de sa façon de procéder :

« Arrêté et conduit sur le haut de la falaise au pied de laquelle le débarquement des principaux conspirateurs avait eu lieu, M. d'Haussez se voit en présence du général Savary, près de qui, et un peu en arrière, se trouvait M. Beugnot, préfet de la Seine-Inférieure. Le prisonnier ne tarda pas à remarquer que les yeux de ce dernier étaient fixés sur lui d'une maniere significative. Après les questions ordinaires, le général en adresse de plus précises. « Vous connaissiez cette place? » Pendant cette courte question, M. Beugnot, d'une taille beaucoup plus élevée que le général, faisait un geste affirmatif que le prisonnier jugea destiné à dicter sa réponse : « Oui, répon- « dit-il. — Quel motif vous y attirait? » Une moue du préfet semblait indiquer une cause insignifiante. « J'y suis venu chas- « ser.— Vous y avez été amené par quelque chose de plus sé- « rieux? » La tête du préfet s'agite. « Donc vous avez assisté « au débarquement de plusieurs individus? » Signe négatif du prefet. « Non, répondit le prévenu. — Approchez de la falaise ; « c'est par là que les individus débarqués ont escaladé. » Même signe du préfet. « La chose paraît impossible, continue M. d'Haus-

« sez. On prendrait des vertiges rien qu'en regardant. — Vous « persistez donc à nier votre participation à ce débarquement? » Signe affirmatif: « Oui. — Ce système de dénégations peut avoir « pour vous des conséquences fâcheuses. Dans ce groupe « de gendarmes que vous voyez se trouve un de vos complices « qui a tout avoué et dont les révélations, en vous confondant, « vous feront perdre les droits qu'une entière franchise vous « donnerait à l'indulgence du gouvernement. » Signe négatif du préfet. « Je ne redoute pas, répliqua l'interrogé, les révéla- « tions qu'il pourrait faire. — Vous vous refusez à avouer? » Signe affirmatif. — « Faites venir le sieur Troche. »

Cet ordre ne tarda pas à recevoir son exécution. Dès qu'il vit M. d'Haussez, Troche lui dit : « Vous auriez tort, monsieur, « de nier quoi que ce fût de ce qui s'est passé ici, j'ai tout avoué. « Je suis convaincu que c'était à votre instigation que mon « père et moi nous avions établi des moyens de correspondance « avec les côtes d'Angleterre; que c'était au bourg d'Eu et à « Biville que les débarquements s'opéraient; que le 21 août « nous avions, vous et moi, reçu sept personnes que vous vous « êtes ensuite chargé de diriger sur Paris. » De nombreux signes négatifs avaient été faits par M. Beugnot pendant cette allocution.

L'accusé répond : « Vous en imposez. Je n'ai eu avec vous « d'autres rapports que pour faire repasser une montre pen- « dant un voyage que je faisais à Eu Le reste est une fable « inventée dans un intérêt que je ne devine pas. Le moyen, « d'ailleurs, d'escalader ce rocher? — Ce moyen, vous le « connaissez aussi bien que moi; et la preuve s'en trouvera « dans cette grange que l'on voit d'ici; si l'on veut m'y faire « conduire, je l'apporterai, cette preuve. »

« Savary fait partir le prisonnier, et en attendant son retour, il donne la forme d'une conversation bienveillante à l'interrogatoire qu'il avait interrompu. Toujours encouragé et guidé par la pantomime du préfet, M. d'Haussez persiste à nier et à traiter Troche d'imposteur.

« Celui-ci revient, suivi de son cheval portant l'appareil qui

avait servi à l'ascension de la falaise, puis, déplaçant avec son pied une pierre qui recouvrait un trou de quelques pouces de diamètre, il y enfonça le pieu auquel était encore fixée la corde à nœuds qu'il lança ensuite vers le précipice. « Nierez-vous « toujours? » dit le général à M. d'Haussez. Signe affirmatif du préfet. « Je vois, reprend M. d'Haussez, que cette échelle a pu « servir à l'escalade de la falaise; mais je persiste à affirmer « que je suis complétement étranger à l'emploi qui en a été « fait. — Vous vous en êtes cependant servi vous-même », réplique Troche. — Un démenti formel mit un terme à cette confrontation.

« Les dénégations de M. d'Haussez lui furent utiles, car il ne fut pas mis en jugement. La sévérité du gouvernement à son égard se borna à une mise en surveillance qui, après quelques années, perdit toute sa rigueur. »

Le premier consul proposa une loi destinée à punir de la peine de mort tout individu qui recélerait Georges, Pichegru et soixante de leurs complices. Quiconque les ayant vus ou ayant connu leur retraite ne les dénoncerait pas, serait puni de six ans de fers. Cette loi qui ordonnait sous peine de mort un acte brutal, cette loi atroce, cette loi immorale avait été adoptée par le Corps législatif aussitôt sa présentation, sans soulever la moindre réclamation, tant cette assemblée était mûre pour le despotisme. A peine fut-elle votée qu'elle fut suivie de mesures non moins rigoureuses[1]. On pouvait craindre que les conjurés aussi impitoyablement pourchassés ne songeassent à prendre la fuite. Paris fut fermé. Tout le monde put y entrer, personne ne put en sortir pendant un certain nombre de jours. La garde à pied fut placée par détachements à toutes les portes de la capitale; la garde à cheval fit des patrouilles le long des murs d'octroi, avec ordre d'arrêter quiconque passerait par-dessus le mur, ou de faire feu sur quiconque voudrait s'enfuir. Enfin les matelots de la garde, sta-

[1] Voir aux pièces justificatives la circulaire du ministre de la police Dubois et son ordonnance en date du 9 ventôse, insérées au *Moniteur* du 10 ventôse (1er mars 1804), ainsi que la loi sur les recéleurs.

ionnés dans des canots, étaient sur la Seine de jour et de nuit. Les courriers du gouvernement avaient seuls le droit de sortir après avoir été fouillés et reconnus de manière qu'on ne pût pas s'y tromper. On alla jusqu'à défendre de clouer les cercueils quand on enlevait un corps, afin que la police pût s'assurer si un vivant n'était pas caché entre les planches funèbres.

On semblait revenu aux plus mauvais jours de la Révolution. Une sorte de terreur s'était répandue dans Paris. Les ennemis du premier consul disaient de lui tout ce qu'on avait dit autrefois du Comité de salut public. Il était instruit de tous ces propos, et son exaspération sans cesse accrue le rendait capable de tout.

C'est dans ces circonstances que le duc d'Enghien, saisi par un infâme attentat au droit des gens sur un territoire neutre et étranger, était transporté à Vincennes et livré à une commission militaire. Ce nocturne assassinat montre bien de quoi Bonaparte, qui criait si haut au sujet des attaques projetées contre sa personne, était capable quand il s'agissait de la vie d'un homme.

On sait, du reste, que, dans un codicille de son testament, Bonaparte a revendiqué pour lui-même la responsabilité historique de cet attentat épouvantable :

« J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien parce que cela « était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple « français, lorsque le comte d'Artois entretenait de son aveu « *soixante* assassins à Paris. Dans une semblable circonstance, « j'agirais encore de même. »

Ainsi, lorsque tant d'historiens ont tour à tour fait peser sur Talleyrand, Fouché, Cambacérès, Caulaincourt, Murat et Savary la responsabilité de l'assassinat de Vincennes, il plaît à Bonaparte de la réclamer exclusivement pour lui-même. Elle y reste, et elle pèsera éternellement sur sa mémoire, en le classant au rang des plus misérables assassins !

Un mois après l'arrestation de Georges, les geôliers du Temple trouvèrent Pichegru mort dans son lit, ayant au cou

un bâton passé dans sa cravate et formant un tourniquet avec lequel il avait été étranglé. Un rapport de chirurgiens fut produit pour démontrer la mort volontaire; mais le public n'y crut pas, et sous le coup de la terreur causée par l'affreux drame de Vincennes, il s'inscrivit en faux contre le mot suicide et ne vit qu'un nouvel assassinat dans la mort de Pichegru.

Mais quel intérêt Bonaparte avait-il dans la disparition de Pichegru? Un homme comme lui ne se décide pas à un crime sans de puissants motifs. Avec Pichegru disparaissait l'arme la plus puissante qu'on eût à faire valoir contre Moreau, le rival personnel de Bonaparte, et celui-ci était loin d'avoir intérêt à l'étouffer. Georges, logé très-près de Pichegru, n'entendit aucun bruit de lutte, ce qui n'aurait pas manqué d'avoir lieu avec un homme aussi vigoureux que Pichegru; aussi Georges ne croyait pas à l'assassinat. Il s'en était plusieurs fois expliqué avec ses compagnons, notamment avec Charles d'Hozier, de qui je tiens tous les détails de ce grand procès.

Mais il est temps de revenir à notre héros, contre qui surtout était pris le luxe de précautions que nous avons décrit tout à l'heure.

Georges habitait toujours avec Joyaut, Burban et Raoul Gaillard, un petit logement de la montagne Sainte-Geneviève; connaissant les arrestations déjà faites, il voulut savoir des nouvelles des affidés qui n'étaient pas encore saisis[1]; mais craignant de compromettre d'Hozier, qui avait la charge des voitures, il s'adressa à Louis Léridant, frère d'un de ses aides de camp, qui avait été commis chez un négociant nommé Villermay, rue Lepeletier, et dont la faillite le laissa sans place. Il fut chargé par Georges de toucher de fortes sommes chez des banquiers. Cette circonstance éveilla sur lui l'œil de la police. Mais il n'était pas encore compromis. Ayant partagé depuis peu avec

[1] La liste des « brigands chargés par le ministère britannique d'attenter aux jours du premier consul » fut insérée au *Moniteur* du 16 ventôse (7 mars), page 765.

Charles d'Hozier la confidence de l'asile de Georges, il y était venu plusieurs fois.

Des regards observateurs le suivirent dans ce quartier. Georges fut instruit que l'on remarquait aux alentours de sa retraite un grand nombre de figures suspectes : il voulut la quitter. Un refuge où il ne pouvait loger qu'avec une seule personne lui était assuré chez le parfumeur Caron, rue du Four-Saint-Germain. Il chargea Léridant de lui procurer un cabriolet pour s'y rendre. Léridant crut pouvoir se confier à un ami, nommé Goujon, avec lequel il demeurait, impasse de la Corderie. Goujon accepta la commission avec empressement ; c'était un espion.

Le lendemain, 9 mars, vers sept heures du soir, Léridant se tenait sur la place Saint-Étienne du Mont, près de la rue des Sept-Voies, avec le cabriolet portant le n° 53, qui était désigné à la police. Georges, accompagné des trois officiers qui logeaient avec lui, sortit pour aller le rejoindre. Il était suivi par Denise, une des filles de la mère Lemoine, portant un gros paquet de hardes où étaient cachés trente-six mille francs en or étranger.

A l'instant où Georges montait dans le cabriolet, les officiers de paix Petit et Destavigny, et les inspecteurs de police Buffet et Caniolle, embusqués aux alentours, accourent pour le saisir. Joyaut, Burban et Raoul Gaillard s'élancent au-devant d'eux et les repoussent. Burban porte même à l'un d'eux un coup de poignard à l'épaule, mais sans le blesser. Le cabriolet part grand train. La jeune fille n'a pas le temps d'y jeter le paquet. Très-effrayée, n'osant pas rapporter chez elle son fardeau, elle le remet chez le boulanger de la maison, avec prière de le garder un moment. Quand elle revint, avec mademoiselle Hizay, pour reprendre ce dépôt, le fripon qui avait ouvert le paquet et aperçu l'or, refusa de le rendre ; il menaça les deux femmes de les dénoncer ; mais comme il voulut changer quelques-unes des pièces, la police en eut vent : elle intervint, la somme fut saisie et l'homme arrêté.

Les agents de police, contenus par les trois officiers roya-

listes, ne s'étaient pas arrêtés à lutter contre eux. Ils s'étaient lancés avec de grands cris à la poursuite de Georges par la rue Saint-Jacques et la place Saint-Michel ; ils continuaient de courir à perdre haleine, appelant en aide, donnant l'éveil à leurs confrères répandus dans le quartier. Par le vasistas du cabriolet, Georges avait vu cette meute attachée si ardemment à sa poursuite : lui et Léridant pressaient encore plus le cheval. Ils descendent la rue Monsieur-le-Prince, alors *rue de la Liberté;* ils arrivent au carrefour de l'Odéon. En cet endroit, Petit, Buffet et Caniolle parviennent à devancer le cabriolet; Buffet se jette à la tête du cheval pour l'arrêter. Un coup de pistolet tiré par Georges le frappe au front et l'étend mort[1]. Georges saute à bas de la voiture par la droite. Caniolle, qui était armé d'un gros bâton, veut lui mettre la main sur le corps. Un second coup de pistolet le blesse grièvement dans le côté : il tombe; il se relève cependant; il se remet à poursuivre Georges, qui allait entrer dans la rue de l'Observance, et lui porta un coup de bâton sur la tête. Petit et Destavigny se jettent avec lui sur Georges. Un chapelier nommé Thomas, les deux frères Delamotte, commis d'un bureau de loterie, plusieurs citoyens croyant n'avoir affaire qu'à un malfaiteur, prêtent main-forte. Georges succombe sous le nombre. Lié avec une corde dont était muni l'agent Caniolle, il est conduit à la préfecture de police[2].

Immédiatement, il fut interrogé par le préfet de police, Dubois, puis par le régicide Thuriot, juge au tribunal criminel. Il déclara hautement qu'il avait pour but, en venant à Paris, d'attaquer le premier consul à force égale, *avec des armes pareilles à celles de son escorte et de sa garde*, et de proclamer Louis XVIII. Il prit tout sur son compte et n'altéra la vérité que pour les questions de nature à compromettre qui que ce

[1] Le premier consul fit insérer au *Moniteur* du 23 ventôse qu'il avait l'intention de décorer de la Légion d'honneur ceux qui avaient concouru à l'arrestation de Georges.

[2] Voir les renseignements insérés en tête du *Moniteur* des 19 et 21 ventôse.

fût. Pour le lieu où il logeait : « — Je ne logeais nulle part, « dit-il. — Pichegru, lui demandait-on, était-il dans cette con- « spiration ?—Je n'en ai pas connaissance. — Moreau n'y était- « il pas? — Je ne l'ai jamais ni vu ni connu. — N'avez-vous « pas pour domestique Louis Picot? — Je n'ai pas de domes- « tique. — Où logiez-vous au moment de votre arrestation?— « Au moment de mon arrestation je logeais dans mon cabrio- « let. — Quel motif a pu vous déterminer à tirer un coup de pis- « tolet sur un homme ? — La nécessité de repousser la force « par la force. — Savez-vous que vous avez tué un père de fa- « mille? — Il fallait me faire arrêter par des célibataires. — « Depuis combien de temps étiez-vous à Paris ? — Je crois « qu'il y a environ cinq mois. Je n'ai passé que peu de temps « à Paris; j'ai été me promener, mais je ne dirai pas où. D'ail- « leurs, vous me tenez; il y a eu assez de victimes, et je ne « veux point être cause qu'il y en ait davantage. »

Un haut fonctionnaire de la préfecture de police assistait à cet interrogatoire. Voici comment il rend compte de ses impressions dans les *Témoignages historiques :*

« Georges, que je voyais là pour la première fois, avait toujours été pour moi comme le *Vieux de la montagne*, envoyant au loin ses assassins contre les puissances. Je trouvai, au contraire, une figure pleine, à l'œil clair et au teint frais, le regard assuré, mais doux aussi bien que la voix. Quoique très-replet de corps, tous ses mouvements et son air étaient dégagés, tête toute ronde, cheveux bouclés, très-courts; point de favoris; rien de l'aspect d'un chef de complot à main armée, longtemps dominateur des landes bretonnes. J'étais présent lorsque M. Dubois, préfet de police, le questionna. Le calme et l'aisance du prisonnier dans une telle bagarre, ses réponses fermes, franches, mesurées et dans le meilleur langage, contrastaient beaucoup avec mes idées sur lui [1]. »

L'arrestation du conspirateur fut célébrée à l'égal d'une vic-

[1] Témoignages historiques, ou *Quinze ans de haute police sous Napoléon*, par M. Desmarest, chef de cette partie pendant tout le Consulat et l'Empire. (Paris, 1833.)

toire. Cette nouvelle parut dans le *Moniteur* avec toute la solennité dont il fut possible de la revêtir. Le numéro du lendemain annonça que les quatre-vingt mille francs saisis sur Georges seraient remis à la famille de Buffet, tué par Georges; que les enfants de cet agent de police et ceux de Caniolle, qui, du reste, survécut à sa blessure, seraient élevés aux frais de l'État. Buffet avait l'habitude de s'enivrer et de maltraiter sa femme. Celle-ci trouva donc à la mort de son mari délivrance et richesse.

Comme on cherchait à apitoyer le premier consul sur son sort : « Bah! répondit-il, elle est vraiment bien à plaindre; « elle est débarrassée de son mari et elle trouve une fortune « qu'elle n'avait pas! »

Au moment où Georges sautait de la voiture par la droite, Léridant en sautait par la gauche ; il s'enfuyait par la rue des Quatre-Vents, quand il y fut arrêté. Raoul Gaillard était allé rejoindre son frère chez Dubuisson. Burban et Joyaut s'étaient réfugiés chez le parfumeur Caron ; mais la frayeur dont celui-ci fut saisi en apprenant l'arrestation de Georges, les força de gagner aussi le logement de la rue Jean-Robert. Après quelques jours passés dans la forêt de Montmorency, ils arrivèrent sur les bords de l'Oise, au bac de Méry. Ils croyaient y trouver un homme de confiance, nommé Eloy Cousin ; il était arrêté et remplacé par un inconnu. Un gendarme était de garde en cet endroit : il leur demande leurs passe-ports; comme ils n'en avaient pas, il voulut se saisir d'eux; ils s'enfuirent. Raoul Gaillard, poursuivi par le gendarme et plusieurs paysans, déchargea sur eux ses pistolets, mais sans les atteindre : frappé alors de quatre coups de feu, il tomba. Transporté à l'hôpital de Pontoise, il y mourut de ses blessures. Deville et Armand Gaillard furent pris le même jour dans la campagne. Pierre-Jean Cadudal, Le Lan et Lemercier avaient quitté les environs d'Aumale à la nouvelle des arrestations de Paris, et avaient pris le chemin du Morbihan : ils ne purent échapper longtemps. Joyaut et Burban furent arrêtés le 24 mars chez Dubuisson, dans une cache pratiquée dans une cloison et mas-

quée par une fontaine. Enfin, le 30, Charles d'Hozier, surpris caché rue Saint-Martin chez le fripier Gallais, fut saisi par le lieutenant de gendarmerie Verneuil[1].

Pendant que ces événements se passaient en France, voyons quels étaient les agissements à Londres et à Varsovie. M. le colonel de Guilhermy dans son ouvrage intitulé : *Papiers d'un émigré*, que déjà nous avons cité, jette un jour tout nouveau sur ces événements :

« La police de Fouché avait été parfaitement renseignée dès les premiers jours de décembre 1803. Le chevalier du Bouchet, royaliste très-fidèle et très-entreprenant, avait su à Paris, le 6 décembre, qu'un complot venant d'Angleterre était découvert et qu'on voulait le laisser s'avancer pour arrêter le plus de conspirateurs possible ; seulement il ignorait de qui et de quoi il s'agissait. Aussi, le 19 janvier 1804, pendant que les agents particuliers de M. Sullivan poussaient imprudemment à l'action, les véritables agents du gouvernement anglais à Paris avaient mandé qu'il se tramait quelque chose à leur insu venant d'Angleterre, et qu'on avait décerné beaucoup de mandats d'arrêt en blanc, à remplir au moment des arrestations ; mais qu'eux-mêmes compromettraient le succès de leurs opérations ultérieures s'ils cherchaient à découvrir et à avertir les futures victimes[2]. »

Pendant que Georges agit de son côté, l'entourage de Louis XVIII s'entend avec les chefs de l'ancien parti républicain que l'autocratie du premier consul, chez lequel on sent poindre le César, a ralliés à un régime plus radouci que le joug de fer de Bonaparte. Des promesses du Roi et des concessions sont faites, tout marche à souhait, lorsque toute la correspondance particulière de Drake est livrée au gouvernement français[3].

Les républicains « persuadés qu'on ne s'était servi d'eux

[1] Leur arrestation est racontée dans le *Moniteur* du 1er germinal an IX. Une lettre de Moncey la confirme au *Moniteur* du 5 germinal.

[2] *Papiers d'un émigré*, pages 122 et suivantes.

[3] Rapport du grand juge et la correspondance au *Moniteur universel* du 14 germinal an XII (25 mars 1804).

« que comme espions », dans la conspiration de Georges, Pichegru et Moreau, ont eux-mêmes tout découvert. « Le grand « tort dans toutes ces affaires avait été de mener de front plusieurs « projets, et d'avoir imposé à Georges des personnes qui gê- « nèrent son action. » Quant au gouvernement anglais, M. de Guilhermy était persuadé qu'il ne se compromettrait jamais par des écrits, comme on le désirait; qu'il ne signerait jamais les instructions qu'on lui demandait de donner à ses agents, et que vainement on persisterait à exiger de lui quelque chose de ce genre..... L'émigration et la société anglaise, très-préoccupées de l'avortement de tous ces projets, ne cessaient d'en faire l'objet de mille commentaires contradictoires. On écrivait de Varsovie à M. de Guilhermy :

« Quand il nous sera démontré que le crime de Moreau (qui « venait d'être arrêté) était d'avoir voulu concourir au rétablis- « sement du Roi, nous le pleurerons de grand cœur. S'il ne « voulait que se faire dictateur ou consul, nous sécherons nos « larmes...

« Vous saviez mieux que personne que nous n'étions pour « rien dans les projets et plans de Georges et compagnie. »

« Aussi M. de Guilhermy, tout en affirmant son admiration pour de généreuses victimes et pour le plan qu'elles avaient si héroïquement tenté d'exécuter, crut-il nécessaire de soutenir, contrairement à ce que prétendait M. de Castries, que le Roi n'avait eu aucune sorte de part au complot de Georges et de Pichegru, et n'en avait même eu aucune connaissance préalable.

« Le comte d'Artois, que cette assertion pouvait mettre en cause d'une manière très-grave, en ayant fait exprimer son mécontentement au comte des Cars, M. de Guilhermy écrivit au prince (6 avril) :

« M. le comte des Cars vient de me dire que l'on avait rap- « porté à Votre Altesse Royale que j'avais dit, trop publique- « ment, comment le Roi n'avait eu aucune connaissance des « projets que les généraux Georges et Pichegru ont essayé de « réaliser. Il est vrai, Monsieur, je l'ai dit, parce qu'on me l'a

« écrit de Varsovie et que j'ai cru que le Roi voulait que cela « se dise ainsi ; et je ne pensais pas que cela pût être désa- « gréable à Votre Altesse Royale... En même temps que je di- « sais comment le Roi n'avait été informé de rien, je protes- « tais que je ne trouvais au général Georges et à ses compa- « gnons de gloire et de malheur d'autre tort que de n'avoir « pas réussi... ; persuadé, comme je le serai toute ma vie, que « dans une aussi grande entreprise (que le Roi ne commandait « pas et ne peut même pas commander), en se dévouant sans « réserve aux plus grands périls, on n'a pas besoin d'aveu « préalable ; bien certain d'être avoué si on réussit, et résigné « à être désavoué si on ne réussit pas. J'ai défendu et je défen- « drai constamment cette honorable entreprise et ses au- « teurs. »

Pendant le procès on chercha à Londres à organiser une insurrection en Bretagne. Rohu (Jean-Marie) et Guillemot (le roi de Bignan) pour le Morbihan, M. de Pierreville pour le Perche, furent mis en jeu. Mais ces projets n'aboutirent pas, et M. de Guilhermy nous montre le baron de Roll, cet homme néfaste qui paralysa sans cesse Monsieur, mettant la main sur les chefs de chouans qui, très-dévoués, très-braves et très-résolus, n'avaient pas la hauteur de vue de Georges, ni son intelligence pour s'affranchir des esprits malsains de la cabale Roll et du Teil.

CHAPITRE XXII

DERNIERS MOMENTS ET MORT DE GEORGES.

Au fur et à mesure de leurs arrestations, les prisonniers, après avoir été interrogés à la préfecture de police, étaient conduits au Temple, où les mesures de sûreté les plus grandes avaient été prises à leur égard. Pendant quelque temps les principaux accusés furent au secret.

Pour procéder sans désemparer à sa tâche de juge instructeur, Thuriot s'était établi au Temple[1]. Son vote du 21 janvier inspirait des mots terribles aux hommes sans peur qu'il interrogeait. Georges, dès la première fois qu'il parut devant lui, ne l'avait pas ménagé : « Vous avez voté la mort de votre roi, « lui avait-il dit ; si vous fussiez tombé entre mes mains, votre « procès eût été bientôt fait ; agissez de même envers moi. » Du nom de Thuriot, les prisonniers avaient fait Tue-Roi. Dans un autre interrogatoire de Georges, il s'agissait d'un portrait de Louis XVI qu'on prétendait retrouver. « Qu'avez-vous fait de « ce portrait? demandait Thuriot. — Et toi, citoyen Tue-Roi,

[1] Fouché, qui était en disgrâce, voulut faire croire qu'il avait créé le complot de Georges, Moreau et Pichegru. Il en profita largement, mais ne créa rien.

Nous avons vu depuis combien de temps Georges pensait à transporter la guerre à Paris.

Ce qui est moins douteux, ce sont les tortures physiques que l'on fit subir aux accusés pour leur faire avouer, et au besoin inventer des réponses dans le sens de la police. Georges lui-même n'en fut pas exempt : un jour, Louis Bonaparte, suivi d'un nombreux état-major, vint le voir au Temple et le trouva couché, attaché sur son lit, les bras menottés sur le ventre. Bouvet de Lozier fut martyrisé, et Picot montra encore pendant le jugement ses membres estropiés par la torture qu'il avait subie. (Voir *Les derniers jours du Consulat*, manuscrit de Claude Faurieel, membre de l'Institut, publié par L. Lalanne. Calmann Lévy, 1886.)

« qu'as-tu fait de l'original? » Thuriot avait les yeux rouges et injectés; comme il reprochait à Coster de Saint-Victor d'avoir employé le sobriquet sanglant : « Tais-toi, régicide, dit Coster, « le sang de Louis XVI te sort par les yeux. » Coster et d'autres encore, Joyaut, Burban, furent mis au cachot pour de telles apostrophes.

Pami les prisonniers, c'était Georges qui ranimait tous les autres; aussitôt qu'il descendait dans le préau, toujours suivi par trois gendarmes qui avaient ordre de ne le quitter ni jour ni nuit, il se produisait vers lui un mouvement unanime. Il répondait cordialement aux marques de déférence et d'affection qu'on lui donnait à l'envi. Il trouvait moyen, en passant, de jeter à ses officiers une phrase, quelques mots qui leur transmettaient des instructions toujours suivies. C'est ainsi qu'il fit passer par d'Hozier à Bouvet l'ordre de rétracter ce qu'il avait déclaré contre Moreau. Georges invoqua l'intérêt de la cause, la volonté du comte d'Artois. A son domestique, Louis Picot, auquel il enjoignait aussi de rétracter certaines paroles, il rappela ses principes religieux et l'obéissance qu'il devait à son maître. Pour Troche fils, il fit agir la menace; il lui signifia que s'il maintenait les révélations, l'ordre serait donné dans son pays de le tuer dès qu'il y paraîtrait. Georges avait pour chacun l'argument convenable. « Sa tête puissante, « dit Théodore Muret, embrassait toutes les parties de cette « vaste affaire, les détails comme l'ensemble; il combinait le « plan de la défense de chaque accusé en particulier aussi bien « que le plan général. »

Après Georges, celui des prisonniers qui attirait le plus les regards, c'était Moreau. Il n'eut aucune récrimination à subir de la part de ses coaccusés, unis par le même sort, ils lui donnèrent franchement la main, même ceux qui l'avaient le plus vivement accusé et compromis, comme Bouvet de Lozier. Quand Moreau paraissait dans la cour, un cercle se formait autour de lui pour l'entendre aborder avec une éloquente simplicité le récit de ses campagnes. Parmi les militaires de garde, il s'en trouvait presque toujours qui avaient servi sous

les ordres de Moreau ; aussi n'étaient-ils pas les moins empressés à former l'auditoire du vainqueur de Hohenlinden.

Il était difficile de peindre la situation de Paris sous le coup de la fièvre haineuse qui agitait tout ce qui tenait au pouvoir. Cette rage de la peur allait redoubler de jour et de nuit les escouades de police; les gendarmes de Moncey sillonnaient les rues. Rien n'était négligé pour préparer l'esprit si crédule de la population parisienne. Des crieurs distribuaient à grand bruit des imprimés effrayants qui montraient la guerre civile rallumée dans l'Ouest, une armée de chouans cantonnée au sein de Paris, des mines pratiquées sous la capitale et prêtes à éclater. Sur tous les murs on lisait le signalement des principaux conjurés.

On trouvera aux pièces justificatives celui de Georges, tel qu'il fut envoyé manuscrit par la police, le 9 pluviôse an XII, au général Moncey, inspecteur général de la gendarmerie nationale, et par celui-ci au commandant de la 3e légion, et probablement à tous les autres, en recommandant la surveillance la plus sévère. De tous les signalements répandus à profusion par la police d'alors, c'est le plus exact et le plus détaillé. Je dois ce document à la bienveillance de M. de la Sicotière [1].

Le 8 ventôse (26 février), un arrêté du Sénat avait suspendu les fonctions du jury pendant tout le cours de l'an XII et de l'an XIII, dans tous les départements de la République, pour le jugement des crimes de trahison, d'attentat contre la personne du premier consul, et autres contre la sûreté intérieure et extérieure de la République.

Une des distractions favorites des prisonniers, c'était le chant. Ceux à qui la musique de théâtre ou de salon était familière épuisaient leur répertoire de chansons et de romances. Les Bretons redisaient en chœur de pieux cantiques de leur pays, et quand cette mâle et religieuse mélodie pénétrait au delà des murs de la prison, elle était accueillie par les témoignages approbateurs de nombreux auditeurs. Ce plaisir innocent importunait beaucoup l'autorité.

[1] Voir la pièce justificative n° 88.

Enfin l'instruction se termina, et l'ordre de la translation des prisonniers à la Conciergerie fut donné. Il se fit en Georges un changement qui fut remarqué de tous ses compagnons de malheur.

Voici comment Bourrienne, l'ami d'enfance et le secrétaire intime de Bonaparte, en rend compte dans ses Mémoires, qui sont de véritables souvenirs personnels :

« Georges avait jusque-là défié la mort avec effronterie, s'était moqué de la République, de Bonaparte, de ses agents; enfin il avait en quelque sorte fait voir le cynisme du courage plutôt que cette résignation grave et solennelle qui marqua les derniers moments de Louis XVI et de Malesherbes. Au moment de quitter le Temple, il cessa momentanément de faire entendre d'amers sarcasmes et de violentes invectives ; je dis momentanément, car on verra lors des débats que son caractere l'emporta plus d'une fois hors du cercle qu'il parut se tracer en partant pour la Conciergerie. Ayant donc réuni ses compagnons dans la cour du Temple, il les harangua, leur recommanda la prudence, la discrétion, les engagea à ne rien dire qui pût les compromettre les uns les autres.

« Quand vous ne vous sentirez pas assez forts en vous-mêmes, « leur dit-il, regardez-moi, songez que je suis avec vous; son- « gez que mon sort sera le vôtre ; oui, mes chers enfants, nous « ne pouvons pas avoir un sort différent, et c'est là ce qui doit « nous encourager, ce qui embellit notre position. Soyez donc « doux et indulgents les uns pour les autres; redoublez d'é- « gards, que des chances communes donnent une force nou- « velle à vos affections. Point de regards en arrière ; nous « sommes où nous sommes, nous sommes ce que Dieu a voulu « que nous soyons; en mourant, faisons des vœux pour que « notre patrie, arrachée au joug qui pèse sur elle, redevienne « heureuse sous le sceptre paternel des Bourbons. N'oubliez « jamais que cette prison que nous allons quitter est celle d'où « Louis XVI ne sortit que pour aller à la mort; que son su- « blime exemple vous éclaire et vous guide. »

« Tel fut, sinon le texte précis des paroles que Georges

adressa à ses compagnons, au moins leur sens exact; il termina son allocution en disant :

« Montrez à tout le monde dans votre contenance, dans vos « discours et sur votre visage, que vous aviez beaucoup de ce « courage et de cette résolution qui m'ont donné tant de con- « fiance en vous, et qui auraient triomphé des ennemis de notre « foi et de notre roi, si nous n'avions pas été si indignement « trahis. »

Enfin, le lundi 27 mai, les débats s'ouvrirent à dix heures du matin. Douze membres et trois juges suppléants composaient la cour criminelle, savoir : Hémart, premier président; Martineau, vice-président ; Desmaisons, Rigault, Bourguignon, Lecourbe, Laguillaumye, Selves, Thuriot, Granger, Clavier et Dameuve. Cette cour comprenait deux régicides, Hémart et Thuriot, qui firent preuve de la plus grande partialité contre les accusés, et d'une rare servilité à l'égard du premier consul et bientôt de l'Empereur. Hémart insistait auprès de chaque membre de la cour pour obtenir une forte condamnation contre Moreau, et il faisait valoir la volonté de Bonaparte à ce sujet. « L'Empereur lui fera grâce, » allait-il répétant à chacun pour obtenir un arrêt sévère. — « Et qui nous la fera, à nous, si nous votons contre notre « conscience? » dit l'austère Clavier. Malgré les efforts d'Hémart, Moreau ne fut condamné qu'à deux ans de détention. « Ils l'ont condamné *comme un voleur de mouchoir* », dit Bonaparte en apprenant ce résultat. Il voulait contre Moreau une condamnation infamante qui pût l'éloigner de toutes fonctions publiques et le faire rayer des contrôles de l'armée.

Deux tribunes recevaient les hauts personnages, les membres du corps diplomatique empressés de suivre cette grande affaire qui intéressait non-seulement la France, mais l'Europe entière.

Quarante-sept accusés prirent place devant la cour : Georges Cadoudal; Bouvet de Lozier; Rusillon; Rochelle, dit Richemont; Armand de Polignac; Jules de Polignac, Charles d'Hozier, de Rivière, Louis du Corps; Louis le Ridant; Picot; Cou-

chery; Rolland; Lajolais; Moreau; l'abbé David; Roger dit l'Oiseau; Hervé; le Noble, Coster Saint-Victor; Rabin de la Grimaudière, officier de l'armée royale de Rennes et Fougères; Deville, dit Tamerlan; Armand Gaillard; Noël Ducorps; Joyaut; Datry; Burban; Lemercier; Pierre-Jean Cadudal; le Lan; Even, ex-notaire à Callac (Côtes-du-Nord); Merille; Troche père; Troche fils; Caron; Spin; Monnier; Gallais, Denant, Verdet, Dubuisson et leurs femmes; et la fille Hizay.

Les défenseurs prirent place au-dessous des accusés; plusieurs étaient des membres déjà illustres du barreau qui cherchaient alors à se rehausser; Dommanget pour Georges; Bonnet pour le général Moreau; Guichard pour MM. de Polignac; Billecoq pour M. de Rivière [1].

Jamais procès ne remua davantage les esprits. On voyait réunis sur le banc des accusés le grand seigneur de l'ancien régime, des généraux républicains, la chouannerie bretonne dans son type le plus illustre, des bourgeois, des marchands, des artisans parisiens; en un mot, toute l'échelle sociale y était représentée, comme pour montrer que la cause royaliste, loin d'être une affaire de caste, avait trouvé dans tous les états des gens fidèles et dévoués.

Parmi ces nombreux accusés, Georges surtout attirait tous les regards. Imperturbable et stoïque, il dominait le président, les juges, le procureur impérial, le grand appareil déployé autour de lui et contre lui. En fait de défense, il ne s'occupait que de celle des autres. Assumant toutes les responsabilités sur sa tête, il ne niait que les faits qui auraient pu se transformer en charge pour ses coaccusés. Il refusait, même après l'aveu de Le Ridant, de reconnaître que celui-ci était avec lui dans son cabriolet. Parfois il mêlait des sarcasmes amers à l'âpre laconisme de ses réponses, et c'était encore Thuriot, assis sur le siége de la cour, qui recevait les traits les plus âpres.

L'empressement était tel pour assister aux débats du procès,

[1] *Moniteur* du 6 messidor an XII.

qu'on fut obligé de faire construire des tribunes pour les personnes de la haute société qui désiraient voir les accusés sur leurs bancs. Madame Récamier y parut, accompagnée d'un magistrat, proche parent de son mari. Voici ce qu'elle en dit dans ses Mémoires; nous la laissons parler :

« Les détails du procès de Moreau sont connus; je ne parlerai donc que de ce que j'ai vu. Ma mère était très-liée avec « madame Hulot, mère de madame Moreau; il en était résulté « entre sa fille et moi une amitié d'enfance qui s'était ensuite « renouée dans le monde. Je la voyais sans cesse depuis l'arrestation de son mari. Elle me dit un jour qu'au milieu du « public si nombreux qui remplissait la salle de justice, Moreau « m'avait souvent cherchée parmi ses amis. Je me fis un de« voir d'aller au tribunal le lendemain de cette conversation. « J'étais accompagnée par un magistrat, proche parent de « M. Récamier, Brillat-Savarin. La foule était si grande que « non-seulement la salle et les tribunes, mais toutes les avenues « du Palais de justice étaient encombrées. M. Savarin me fit « entrer par la petite porte qui s'ouvre sur l'amphithéâtre, en « face des accusés, dont j'étais séparée par toute la largeur de « la salle. D'un regard ému et rapide je parcourus les bancs de « cet amphithéâtre pour y chercher Moreau. Au moment où « je levai mon voile, il me reconnut, se leva et me salua. Je lui « rendis son salut avec émotion et respect, et je me hâtai de « descendre les degrés pour arriver à la place qui m'était des« tinée.

« Les accusés étaient au nombre de quarante-sept, la plu« part inconnus les uns aux autres; ils remplissaient les gra« dins élevés en face de ceux où siégeaient les juges. Chaque « accusé était assis entre deux gendarmes. Ceux qui étaient « auprès de Moreau montraient de la déférence dans leur atti« tude. J'étais profondément touchée de voir traiter en crimi« nel ce grand capitaine dont la gloire était alors si imposante « et si pure. Il n'était plus question de république ou de répu« blicains; c'était, excepté Moreau, qui, j'en ai la conviction, « était complétement étranger à la conspiration, c'était la fi-

« délité royaliste qui seule se défendait encore contre le pou-
« voir nouveau.

« ...Cet intrépide Georges, on le contemplait avec la pen-
« sée que cette tête si librement, si énergiquement dévouée, al-
« lait tomber sur l'échafaud, que seul peut-être il ne serait pas
« sauvé, car il ne faisait rien pour l'être. Dédaignant de se dé-
« fendre, il ne défendait que ses amis. J'entendis ses réponses
« toutes empreintes de cette foi antique pour laquelle il avait
« combattu avec tant de courage, et à qui depuis longtemps il
« avait fait le sacrifice de sa vie. Aussi, lorsque l'on voulut
« l'engager à suivre l'exemple des autres accusés et à faire de-
« mander sa grâce : Me promettez-vous, répondit-il, une plus
« belle occasion de mourir? »

Près de Georges se remarquait Moreau, drapé dans sa dignité fière; l'élégant Coster Saint-Victor, paré comme pour un bal, cheveux et favoris bien peignés, jabot soigneusement tiré. A côté de ce beau gentilhomme, Louis Picot formait avec lui le plus parfait contraste ; laid, trapu, criblé de petite vérole, avec des cheveux très-noirs coupés ras et des sourcils, des cils d'un blond ardent par-dessus des yeux fauves; puis les rudes et vigoureux paysans bretons qui, l'œil fixé sur Georges, aussitôt qu'on les interrogeait, puisaient chaque réponse dans un signe, un regard de lui, et ne respiraient, en quelque sorte, que par leur général.

Cent trente-neuf témoins à charge étaient cités, et seulement seize à décharge. Plusieurs des premiers avaient d'abord figuré comme prévenus.

Comme témoins à charge, on voulut associer aux débats le commandant du *Vencego*. Quand il fut interrogé, il répondit qu'il était le capitaine John Wesley Wright, âgé de trente-cinq ans, demeurant à Londres chez sir Sidney Smith. Pour toute autre demande, il se retrancha derrière sa qualité de prisonnier de guerre et les usages des nations civilisées, disant que, sujet anglais, il connaissait des devoirs envers son roi et sa patrie, et qu'il ne rendrait compte qu'à son gouvernement de sa conduite militaire. Le capitaine

Wright avait été pris sur les côtes du Morbihan, au moment où il y croisait par un temps calme. Après une résistance où il fut blessé au bras, il dut céder et se rendre. Conduit d'abord à Vannes, il fut bientôt amené à Paris, ainsi que tout son équipage, par les soins du grand juge Regnier. Quand ils pénétrèrent dans la cour du Temple, grand fut l'étonnement de Georges et de ses amis; mais ni eux ni les officiers anglais n'eurent l'air de se reconnaître. Les matelots et les hommes du peuple, peu experts en ces matières, furent moins réservés.

L'intérêt de l'auditoire fut ému par le combat de générosité qui eut lieu entre Armand et Jules de Polignac, chacun s'accusant lui-même et s'efforçant de décharger l'autre. Le beau mouvement de Charles de Rivière en présence du portrait du comte d'Artois ajouta puissamment à cet intérêt. Lorsqu'il fut arrêté, il portait suspendue à son cou une miniature représentant le comte d'Artois, avec cet exergue : « *Donné par Mgr le comte d'Artois à son fidèle Rivière, son aide de camp, à son retour de plusieurs voyages dangereux à Paris et en Vendée.* » Au-dessous de cette inscription, il y avait ces mots : « CONSERVE-TOI POUR TES AMIS ET CONTRE NOS ENNEMIS COMMUNS. OCTOBRE 1796. » Dans les débats, ce portrait fut produit comme pièce à conviction; on le fit voir de loin à M. de Rivière, en lui demandant s'il le reconnaissait; l'accusé dit qu'il lui fallait pour répondre voir le portrait de plus près. On le lui fit passer. Dès qu'il l'eut entre les mains, il l'embrassa avec effusion : « Oui, « s'écria-t-il, oui, c'est bien lui. A Dieu ne plaise que je mé- « connaisse jamais un si bon maître ! »

Bourrienne assistait, par ordre de Bonaparte, à tous les débats du procès. Ses sympathies étaient acquises au général Moreau, dont il souhaitait l'acquittement complet dans l'intérêt même de Bonaparte. Après quelques réflexions fort judicieuses sur ce sujet, il continue :

« L'attitude de Georges n'avait rien de comparable à celle de Moreau : Georges inspirait d'abord moins d'intérêt que de curiosité, et à part la différence de leurs antécédents, leur position devant la justice présentait un grand contraste. Mo-

reau était plein de sécurité, et Georges plein de résignation sur le sort qui l'attendait et qu'il envisageait avec une fermeté presque barbare. Comme pour venger sa mort avant d'en subir la peine, il reprenait parfois le ton de causticité injurieuse auquel il semblait avoir renoncé le jour où il harangua ses compagnons avant leur sortie du Temple. Dans l'amertume de ses sarcasmes, faisant allusion au nom et au vote de *Thuriot*, l'un des plus acharnés des juges, Georges l'appelait souvent *Tue-Roi*, et quand il avait prononcé son nom, ou que lui, Georges, avait été forcé de répondre à ses interpellations : « Que l'on me donne, disait-il, un verre d'eau-de-vie pour me « rincer la bouche. » Georges avait le ton et les manières d'un soldat; mais sous cette enveloppe grossière il cachait l'âme d'un héros. Quand les témoins de l'arrestation de Georges avaient répondu aux interrogations du président Hémart, et que celui-ci se tournait vers Georges pour lui demander s'il avait quelque observation à faire sur la déclaration qu'il venait d'entendre, voici à peu près la forme et la substance du dialogue qui s'établissait entre l'interrogateur et l'accusé : « Avez-« vous quelque chose à répondre? — Non. — Convenez-vous « des faits? — Oui. » Alors comme Georges n'avait pas l'air d'écouter le président, et qu'il affectait de regarder les papiers qu'il avait devant lui, Hémart était obligé de l'avertir qu'il ne devait pas lire quand on l'interrogeait.

« A l'appui de ce que je dis de Georges, je puis citer un fait qui prouvera que je n'étais pas le seul qui appréciât son grand caractère. J'avais accompagné M. Carbonnet à la police, le jour où, en sortant de Sainte-Pélagie, il alla réclamer les malles qui renfermaient ses papiers. Comme M. Réal n'y était pas, nous l'attendîmes. M. Desmarest ainsi que plusieurs autres personnes étaient aussi à attendre dans le cabinet. M. Réal entra; il revenait de la Conciergerie, où il avait vu Georges Cadoudal. Il dit aux personnes qui l'attendaient, et assez haut pour que M. Carbonnet et moi nous l'ayons entendu très-distinctement : « Je viens de la Conciergerie; j'ai vu Georges; c'est un homme « extraordinaire. Je lui ai dit que j'étais très-disposé à lui of-

« frir sa grâce, s'il voulait promettre de ne plus conspirer contre « le gouvernement et accepter du service. J'ai beaucoup in- « sisté, tout a été inutile; il a résisté à tous mes efforts et a « fini par me dire : *Mes camarades m'ont suivi en France, je les « suivrai à la mort.* » On verra qu'il tint parole, et comment. Et l'on qualifiait de brigand dans les placards qui recouvraient les murs de Paris, un homme auquel l'Empereur faisait faire des offres dans le fond de son cachot, par l'intermédiaire d'un conseiller d'État. »

Bonaparte aimait aussi s'entretenir avec Bourrienne de Pichegru et de Moreau.

« .....A propos, dit l'Empereur, savez-vous que c'est à moi « qu'est due la découverte de Pichegru à Paris? Ils étaient « tous à me dire : Pichegru est à Paris; Fouché, Réal, me « chantaient la même chanson, mais ils ne pouvaient me donner « aucune preuve. Que vous êtes bête! dis-je à Réal; en un tour « de main vous saurez à quoi vous en tenir; Pichegru a un frère, « ancien religieux, qui habite Paris : faites chercher sa demeure « et courez-y; s'il n'est plus dans sa demeure, cela donnera « déjà lieu de penser que Pichegru est ici; si son frère est au « contraire dans son logement, assurez-vous de sa personne : « c'est un homme simple, et sa première émotion vous mettra « sur la voie de la vérité. Tout se passa comme je l'avais prévu; « dès qu'il se vit saisi, sans laisser le temps de l'interroger, il « alla au-devant de ce qu'on voulait savoir de lui, en deman- « dant s'il était possible qu'on lui fît un crime d'avoir reçu son « frère chez lui. Ainsi, plus de doute, et un misérable chez « qui Pichegru logeait est venu vendre à la police le secret de « sa demeure. Quelle épouvantable dégradation! livrer un ami « pour de l'or! »

« Ensuite revenant à Moreau, l'Empereur me parla très-longuement de ce général. « Moreau, me dit-il, a de bonnes qua- « lités, il est d'une bravoure à toute épreuve; mais il a plus « de courage que d'énergie; il est mou, indolent; à l'armée il « vivait comme un pacha; il fumait, était presque toujours « couché, aimait trop la bonne chère. Il est naturellement bon,

« mais trop paresseux pour être instruit; il ne lit pas, et de-
« puis qu'il est toujours collé aux jupons de sa femme, ce n'est
« pas un homme; il ne voit plus que par les yeux de sa femme
« et de sa belle-mère qui l'auront compromis dans toutes ses
« dernières intrigues. Dites donc, Bourrienne, il est assez sin-
« gulier que ce soit moi qui lui aie conseillé le mariage qu'il a
« fait; on m'avait dit que mademoiselle Hulot était une créole,
« et je crus qu'il trouverait en elle une autre Joséphine; je
« me suis furieusement trompé. Ce sont toutes ces tricoteuses
« qui l'ont éloigné de moi, et j'en suis fâché, quoiqu'il soit
« beaucoup au-dessous de sa réputation. Vous rappelez-vous
« que je vous dis, il y a plus de deux ans, que Moreau vien-
« drait un jour se casser le nez contre la porte des Tuileries?
« Il n'y a pas manqué, et c'est sa faute; car, pour moi, vous
« avez été témoin de tout ce que j'ai fait pour me l'attacher.
« Vous vous souvenez de l'accueil que je lui fis à la Malmaison;
« au 18 brumaire, je lui confiai la garde du Luxembourg, et il
« remplit bien mes intentions. Depuis, il ne m'a témoigné que
« de l'ingratitude; il a été fourré dans tous les propos de cail-
« lettes, il a blâmé tous mes actes, tourné en ridicule la Lé-
« gion d'honneur. Des intrigants ne lui ont-ils pas mis en tête
« que j'étais jaloux de lui? Vous en savez quelque chose. Vous
« avez vu tout aussi bien que moi comment sa réputation a été
« faite par le Directoire, effrayé de mes succès en Italie, et
« qui, à cause de cela, voulut qu'il y eût dans l'armée un gé-
« néral qui balançât ma renommée. Je suis sur le trône, et le
« voilà en prison. Vous avez vu tous les rapports qui m'ont
« été adressés sur les clabauderies continuelles de sa famille
« contre moi; ils en ont fait un mécontent, tandis que je l'au-
« rais si bien traité s'il se fût attaché à moi. Je lui aurais sans
« doute donné le titre de premier maréchal de l'Empire; mais
« que pouvais-je faire? Il dépréciait sans cesse mes campagnes
« et mon gouvernement. Tous ces rapports ont passé sous vos
« yeux, et je ne vous ai pas caché l'humeur que cela me causait.
« Du mécontentement à la révolte il n'y a souvent qu'un pas,
« surtout lorsqu'un homme d'un caractère mou obéit à l'in-

« fluence des coteries ; ainsi donc, quand on me dit pour la « première fois que Moreau était compromis dans la conspira- « tion de Georges, mon premier mouvement fut de le croire ; « pourtant j'hésitai à le faire arrêter, je ne m'y déterminai qu'a- « près avoir consulté mon conseil. Quand les membres en fu- « rent réunis, je fis mettre toutes les pièces sous leurs yeux, je « leur demandai de les examiner mûrement ; je leur dis qu'il « ne s'agissait pas d'une petite affaire, et j'exigeai d'eux qu'ils « me dissent franchement s'il y avait contre Moreau des charges « assez fortes pour une condamnation à mort. Les imbéciles ! « Leur réponse fut affirmative, je crois même qu'elle fut una- « nime ; alors je laissai aller la procédure, car il n'y avait plus « à reculer. Je n'ai pas besoin de vous dire, Bourrienne, que « jamais la tête de Moreau ne serait tombée sur un échafaud : « bien certainement je lui aurais fait grâce ; mais placé sous « le coup d'une condamnation capitale, il n'eût plus été dange- « reux, et son nom aurait cessé d'être un drapeau pour les « grognards de la république, ou pour ces imbéciles de roya- « listes. Si le conseil eût élevé des doutes sur la culpabilité de « Moreau, je l'aurais fait venir, je lui aurais dit que le soup- « çon qui pesait sur lui suffisait pour que nous ne puissions « plus vivre ensemble ; qu'il ferait bien de voyager en Europe « pendant trois ans ; qu'il pouvait prendre le prétexte de visi- « ter les champs de bataille des dernières guerres ; que s'il « préférait une mission extraordinaire, je la lui donnerais avec « tout l'argent qu'il voudrait ; que pendant ces trois ou quatre « années, le temps, ce grand maître, arrangerait tout. Mais ces « animaux me déclarent qu'il ne peut se soustraire à une con- « damnation capitale ; que sa complicité au premier chef est évi- « dente, et *voilà qu'on me le condamne comme un voleur de mou- « choirs*. Que voulez-vous que j'en fasse ? Le garder ? Ce serait « encore un point de ralliement. Qu'il vende ses biens, qu'il « quitte la France. Qu'en ferai-je au Temple ? J'en ai encore assez « sans lui... Encore si c'était la seule grande faute qu'ils m'eussent « fait faire !... — Sire, comme vous avez été trompé ! — Oh ! « oui, je l'ai été, mais je ne puis pas tout voir avec mes deux yeux. »

« A cet endroit de notre conversation, dont je supprime le plus possible la part que j'y pris, je pensai que dans les derniers mots de Bonaparte il avait voulu faire allusion à la mort du duc d'Enghien, et qu'il allait m'en parler; mais il ne me dit pas un mot de ce prince, ni rien qui eût plus directement rapport à lui, et revint encore sur le compte de Moreau. « Il s'est bien trompé, reprit l'Empereur, s'il a cru « que j'avais quelque animosité contre lui. Dès qu'il a été ar- « rêté, j'ai envoyé Lauriston au Temple, je l'ai choisi parce « qu'il est d'un caractère doux et conciliant; je l'ai chargé de « dire à Moreau qu'il avouât seulement qu'il avait vu Pichegru, « et que je ferais suspendre toute la procédure à son égard. « Au lieu d'accueillir comme il aurait dû le faire cet acte de « générosité, il me répondit avec hauteur; il a fait le fier tant « que Pichegru n'a pas été arrêté, mais ensuite il lui a bien « fallu baisser le ton. Il m'a écrit sur sa conduite antérieure « une lettre d'excuses que j'ai fait joindre aux pièces de la pro- « cédure. Il s'est perdu par sa faute; et, d'ailleurs, il faudrait « des hommes autrement trempés que Moreau pour conspirer « contre moi. Tenez, par exemple, il y a parmi les conjurés un « homme que je regrette; c'est Georges. Celui-là est bien « trempé, entre mes mains un pareil homme aurait fait de « grandes choses. Je sais apprécier tout ce que vaut la fermeté « de son caractère, et je lui aurais donné une bonne direction. « Je lui ai fait dire par Réal que s'il voulait s'attacher à moi, « non-seulement il aurait sa grâce, mais que je lui aurais « donné un régiment. Que sais-je? je l'aurais peut-être pris « pour aide de camp. On aurait crié; mais cela m'eût été, « parbleu, bien égal. Georges a tout refusé, c'est une barre de « fer. Qu'y puis-je? il subira son sort, car c'est un homme « trop dangereux dans un parti; c'est une nécessité de ma « position. Que je ne fasse pas d'exemples, et l'Angleterre va « me jeter en France tous les vauriens de l'émigration; mais, « patience, patience! j'ai les bras longs, et je saurai les attein- « dre, s'ils bougent.

« Moreau n'a vu dans Georges qu'un brutal; moi, j'y vois

« autre chose. Vous devez vous rappeler la conversation que « j'eus avec lui aux Tuileries, vous étiez avec Rapp dans la « pièce à côté. Je n'ai pu parvenir à le remuer. Quelques-uns « de ses camarades furent émus au nom de la patrie et de la « gloire, mais, pour lui, il resta froid. J'eus beau tâter toutes « les fibres, parcourir toutes les cordes; ce fut en vain, je le « trouvai constamment insensible à tout ce que je lui disais. « Georges ne parut alors à mes yeux que froidement avide du « pouvoir, il en demeurait toujours à vouloir commander les « Vendéens. Ce fut après avoir épuisé tout moyen de conciliation que je pris le langage du premier magistrat. Je le congédiai en lui recommandant surtout d'aller vivre chez lui, « tranquille et soumis, de ne pas se méprendre sur la nature de « la démarche que j'avais faite vis-à-vis de lui, de ne pas attribuer à la faiblesse ce qui n'était que le résultat de ma modération et de ma force : Dites-vous bien, ajoutai-je, et répétez « à tous les vôtres que tant que j'aurai les rênes de l'autorité, « il n'y aura ni chance ni salut pour quiconque oserait conspirer. Je le congédiai alors, et la suite a prouvé si j'avais « raison de lui recommander de se tenir tranquille. Réal m'a « dit que quand Moreau et lui s'étaient trouvés en présence « avec Pichegru, ils n'avaient pu s'entendre, parce que Georges « ne voulait pas agir autrement que pour les Bourbons. Eh « bien, il avait un plan, mais Moreau n'en avait aucun : il voulait renverser mon pouvoir sans savoir ce qu'il mettrait à ma « place. Cela n'avait pas le sens commun. »

Tel était le langage de Bonaparte dans son intimité, alors qu'aucun motif, qu'aucune passion ne venaient en altérer la sincérité; mais qui ne sait qu'il en avait toujours, et que ce langage variait, selon qu'il s'adressait au public ou à ses confidents, et qu'il était toujours en vue d'un effet à produire? Ainsi, à partir de 1814, ses appréciations sur Georges se modifient. Importuné, irrité du bruit qui se fait autour de son nom, des honneurs rendus à sa mémoire, des titres de noblesse donnés à sa famille, il prend un autre ton en parlant de lui; il s'efforce d'être injurieux et flétrissant pour son ancien adversaire, dans

l'espérance que ces injures rejailliront jusque sur le trône des Bourbons.

A Sainte-Hélène, il lisait les Mémoires de Ch. de Fleury, qui confirme en ces termes le bruit universellement répandu que Bonaparte avait offert à Georges sa grâce au fond de son cachot : « On m'a assuré que trois fois il fit offrir sa grâce à Georges, s'il promettait de ne plus conspirer. »

En regard de la page on trouve, dans les notes annexées à ces Mémoires, cette réponse qui donne un démenti à un fait parfaitement avéré :

« Le fait est faux ; Georges était une bête féroce couverte de crimes ; il fallait en purger la terre. »

Ce n'est pas la première fois que Bonaparte employait un pareil jugement, qui ne diffère pas de ceux auxquels il avait recours dans ses lettres à Bernadotte et à Fouché. Mais alors, du moins, la calomnie s'adressait à un adversaire actif et vivant qui avait donné maintes fois des preuves de sa puissance. Ici, elle ne pouvait frapper qu'un tombeau élevé par Bonaparte lui-même. Et, dans ces circonstances, un tel jugement ne juge que celui qui l'emploie.

Georges s'était ouvertement déclaré l'ennemi de César. Or, au fond de tout césarisme se trouve le mépris de l'homme ou du moins le mépris des hommes au profit de l'homme nécessaire, de l'homme-messie, du génie conducteur.

Tout doit céder à cette personnalité envahissante. Malheur à qui se trouve sur son chemin !

Quelle colère ! quelles injures contre tout ce qui lui fait obstacle !

Bonaparte trouve devant lui la puissante personnalité de Cadoudal : cela le met en fureur. C'est une « bête féroce », un « malotru », un « misérable » ; il faut « le tuer ».

Tout doit s'incliner devant César. Tout obstacle doit être renversé. Si c'est un homme, il est digne de mort.

Aussi, voyez comme tout s'agenouille et s'abaisse ! Les jacobins se font sénateurs, et les émigrés sont atteints de la rage d'être « chambellans »...

« Bonaparte, disait madame de Staël, voulait faire des hommes une monnaie qui ne reçoit de valeur que de l'empreinte du maître. » Mais Georges était pétri d'une pâte trop peu malléable pour recevoir une pareille empreinte.

Lui et ses Bretons étaient une forêt de chênes qui n'était pas d'humeur à se coucher d'elle-même à terre pour laisser courir la tempête.

Les révolutionnaires n'eurent point ce haut désintéressement et cette fermeté de résistance. Le terrible Santerre, dit Edgar Quinet, devient le plus doux des hommes, lorsqu'il est renté par le premier consul. A peine Boucher de l'Oise, Abbit et tant d'autres, tous ces hommes de fer, ont-il senti le joug, que les voilà les plus souples des fonctionnaires de l'Empire, et il en est de même de Drouet, d'Hugonin, etc.

Cette souplesse des républicains devant l'Empire fait encore mieux ressortir l'indomptable énergie de Georges et de ses compagnons, auxquels la force de leurs convictions ne laissait d'autre alternative que de vaincre ou de tomber victimes de leur résistance.

Après les plaidoiries des défenseurs, la parole fut donnée suivant la forme ordinaire à chaque accusé. Après avoir réfuté en quelques mots trois ou quatre points secondaires de l'accusation, Georges ajouta :

« Tous ces accessoires étant écartés, je vais aborder avec « franchise et loyauté le véritable point de la discussion. « Toujours attaché à la France et à la famille de Bourbons, « près de deux années passées paisiblement dans les campa- « gnes de l'Angleterre ne m'avaient pas refroidi. Toutes les « nouvelles que je recevais de la France m'annonçaient que « l'opinion publique était extrêmement prononcée, que le vœu « le plus ardent des Français était de voir renaître le gouver- « nement d'un seul, et de le voir se concentrer dans une seule « famille ; qu'on n'aurait plus à craindre de bouleversement : « au moment du traité d'Amiens je n'ignorais pas qu'il avait « été question de proclamer Bonaparte empereur. D'après ces « nouvelles je me détermine à passer en France, et à voir par

« moi-même si l'esprit public était réellement tel qu'on l'a-
« vait annoncé être.

« Je me rendis à Paris avec six autres personnes. Je pris
« différentes informations. Mes opinions, en débarquant en
« France, étaient d'examiner s'il n'était pas possible de faire
« tourner cette opinion, fortement prononcée, en faveur de la
« famille des Bourbons.

« Si j'avais cru cette opinion favorable à cette famille, j'au-
« rais aussitôt envoyé chercher un prince français; et, à son
« arrivée, on eût calculé les moyens qu'on a jugés nécessaires
« pour arriver au résultat désiré. Mais, trompé dans mes espé-
« rances, je n'avais pas encore envoyé chercher ce prince
« français et n'avais pas réuni six hommes. Voilà la vérité
« entière, et personne en peut avancer le contraire. Ceux qui
« ont débité qu'un prince français était sur les bâtiments qui
« ont paru à Biville en ont imposé. Les espions français qui
« peuvent être à Londres ont, je ne doute pas, déjà donné au
« gouvernement français la certitude que cette assertion était
« fausse. Je vous le répète, voilà la vérité entière. Je ne sais
« pas s'il existait dans cette affaire des caractères d'après les-
« quels on constitue une conspiration. Je ne connais pas les
« lois; ainsi, je ne dis pas s'il y a ou s'il n'y a pas de conspira-
« tion. Vous les connaissez, messieurs; je laisse à vos con-
« sciences d'en décider. » Ces consciences décidèrent, et le 9 juin la cour rendit son arrêt : Couchery, l'abbé David, Hervé, le Noble, Rabin de la Grimaudière, Noël Ducorps, Datry, Even, Troche père, Troche fils, Monnier, Verdet, Spin, Dubuisson, Caron, Gallais, Denand; les dames Monnier, Dubuisson, Gallais, Denand furent acquittés.

Moreau, Jules de Polignac, Louis le Ridant, Rolland et Marie Hizay furent condamnés à deux ans de prison.

Tous les autres furent condamnés à mort.

Charles d'Hozier, Busillion, Rochelle, Armand de Polignac, de Riviere, Lajolais, Armand Gaillard virent leur peine commuée en celle de quatre ans de déportation, traduite par la détention dans une prison d'État. Tel fut le verdict et telles

furent les commutations de peine. Ces dernières étaient dues surtout au désir de Bonaparte d'attirer à lui l'ancienne noblesse. Coster seul, qui appartenait à cette caste, ne fut pas épargné; les sanglantes injures qu'il jetait à la face de Thuriot en sont une des principales causes.

M. le colonel Armand Gaillard, auquel le général Joseph Cadoudal s'adressa pour avoir des renseignements exacts sur les derniers moments de Georges, lui répondit la lettre suivante :

« Ile d'Oléron, 24 juillet 1824.

« J'ai reçu votre lettre, mon cher colonel, et je m'empresse « de vous adresser, sur les derniers moments de votre illustre « et infortuné frère, les détails que vous me demandez, quoi- « qu'ils me rappellent de pénibles souvenirs, et que le temps « qui s'est écoulé depuis cette époque fatale en ait effacé plu- « sieurs de ma mémoire.

« Votre frère fut arrêté avant moi. L'ayant été moi-même « quelques jours après, je lui fus confronté au Temple en pré- « sence de Thuriot, qui remplissait les fonctions de juge d'in- « struction, et qui déjà l'avait fait comparaître un grand « nombre de fois. Fatigué des questions interminables que lui « adressait cet homme, il lui dit : Je n'ai point fait de déclara- « tions, et je n'en veux faire aucune; je désire donc que vous « me laissiez en repos. Vous avez voté la mort de votre roi; « et si vous étiez tombé en mes mains, votre procès eût été « bientôt fait : agissez-en de même avec moi.....

« Thuriot, avec ce rire sardonique, ordonna aux gendarmes « de le reconduire.

« L'instruction terminée, nous fûmes transférés à la Con- « ciergerie, et le procès commença. Votre frère mit beaucoup « de dignité et de modération dans sa défense, et Bonaparte, « qui craignait apparemment qu'il ne se laissât entraîner à des « réflexions offensantes pour lui, lui fit témoigner, par l'inter- « médiaire de Murat, combien il était touché de cette retenue, « et l'officier supérieur chargé de ce message ajouta que cette

« conduite avait inspiré tant d'estime à celui qui venait « d'usurper l'empire, que, dans les bonnes dispositions où il « était, il ne doutait pas qu'il accordât la grâce à votre frère, « s'il la sollicitait. Mais il s'y refusa absolument et me dit en « particulier : « Ce b..... voudrait m'avilir avant de m'assas- « siner. » L'officier insistait, et lui représenta que s'il ne vou- « lait rien demander pour lui, il pouvait écrire en faveur de « ses compagnons d'infortune, auxquels cette démarche pour- « rait être utile. Il y consentit quoique avec répugnance, et « me pria d'écrire sous sa dictée.

« Il m'est impossible de me rappeler exactement comme « cette lettre était conçue; elle portait la substance que, si « Bonaparte était réellement dans l'intention d'user d'hu- « manité envers ceux qui étaient en son pouvoir, il regardait « comme une faveur ce qu'il ferait pour ses amis et ses offi- « ciers; que, quant à lui, personnellement, il ne demandait, « ni ne désirait et n'attendait rien.

« Nous aimions tant votre frère, mon ami, que nous espé- « rions que Bonaparte, dans les circonstances où il se trouvait, « voudrait peut-être faire parade de générosité; mais le grand « homme prétendu se montra toujours petit, toutes les fois « qu'il était question de pardonner une offense personnelle, et « votre frère le connaissait mieux que nous.

« Ramenés à la Conciergerie pour entendre la lecture de nos « lettres de condamnation, le jour même de l'exécution de « mes malheureux amis, j'osai demander au capitaine Laborde, « chargé de notre surveillance, des nouvelles de votre frère; il « me répondit : *Il a dormi cette nuit plus tranquillement que* « *moi*..... Sa conscience était pure, mais Laborde ignorait le « nom même de conscience.

« L'on nous fit attendre longtemps : le sang de nos amis « coulait. Nous le savions; les monstres avaient eu soin de ne « pas nous le laisser ignorer. Nous étions plongés dans un « sombre désespoir..... »

Ainsi voilà un témoin absolument irrécusable qui atteste les démarches faites auprès de Georges par ordre de Bonaparte

pour l'engager à demander la vie. C'était là toujours le point où Napoléon voulait amener son adversaire, sachant bien qu'il n'y a de véritable victoire que celle qui force l'ennemi à s'avouer vaincu :

« A le bien prendre, dit Montaigne, c'est en ce seul point « que consiste la vraye victoire. »

.....Nulla est victoria major,
Quam quæ confessos animo quoque subjugat hostes.

Il n'y a de véritable victoire que celle qui force l'ennemi à s'avouer vaincu.
(CLAUDIUS.)

« Les Hongres très-belliqueux combattants, ne poursuyvoient « iadis leur pointe oultre ces termes, d'avoir rendu l'ennemy à « leur mercy : car, en ayant arraché cette confession, ils les « laissaient aller sans offense, sans rançon; sauf pour le plus « d'en tirer parole de ne s'armer dès lors en avant contre « eulx. »

Georges et Napoléon étaient l'un et l'autre imbus de cette doctrine; aussi ne restait-il au premier qu'à mourir et au second qu'à faire mourir son adversaire. Napoléon exigeait que Georges, pour avoir sa grâce, s'inclinât devant son pouvoir, qu'il le reconnût : en un mot, qu'il *s'avouât vaincu*.

Mais le rude Breton comprit que c'était là se rendre à la merci de son vainqueur; c'est là toute l'explication de sa résistance. Il ne voulut pas rendre son épée; au joug il préféra la mort. Gloire à lui!

Même quand, pour lui, l'avenir n'existait plus, Georges y pensait toujours pour les compagnons de ses épreuves. Sachant que d'Hozier devait obtenir une commutation de peine, il le prit à part et lui dit : « Mon ami, vous verrez peut-être « Louis XVIII sur son trône, dites-lui alors que ce qu'il peut « bien faire de mieux en souvenir de moi, c'est de bien recon- « naître les services de mes fidèles camarades. »

En rentrant dans la prison, Georges dit à M. de Rivière : « Nous avons terminé avec le Roi de la terre, maintenant il faut « nous mettre en règle avec le Roi du ciel; vous avez une sœur

« chrétienne, procurez-vous par son intermédiaire les der-
« nières consolations. »

Georges, dans ces circonstances, sentit se réveiller en lui toute l'énergie de la foi bretonne. Dans sa prison il accomplissait avec régularité toutes les observances de la religion : jeûnant et faisant abstinence tous les jours prescrits par l'Église, faisant chaque jour matin et soir la prière commune, il passa en prières toute la nuit qui précéda sa mort[1]. En un mot, il était pour ses compagnons de captivité un perpétuel sujet d'édification.

Dans les Mémoires de M. de Rivière, on trouve la note suivante que leur auteur avait donnée pendant le procès à son défenseur :

« ....Connaître un peu la défense de Georges faite par « M. Dommanget et le suivre avec beaucoup d'attention dans « les débats, méritant sur tous les points d'être secondé, s'il « réclame assistance. Il est, il fut et il sera le plus zélé défen- « seur de la cause du Roi : il s'est dévoué pour notre caste et « pour son maître. Sa conduite est parfaite. Nous ne sommes, « nous, qu'à notre place, et nous n'avons le mérite que de rem- « plir nos serments. »

On lit encore dans les mêmes Mémoires : « Georges fit « preuve d'un très-grand courage, quelques traits authentiques « en donneront l'idée.

« Le jour même de l'exécution, on vint lui annoncer qu'il « pouvait obtenir sa grâce : il demanda si ses officiers l'obtien- « draient aussi. On lui répondit que pour ce qui les concernait, « le chef du gouvernement croyait devoir laisser à la justice « son cours. « Allons, dit-il, je subirai la peine qui m'est in- « fligée. C'est moi qui les ai engagés à venir, et je serais un « lâche de vivre, s'ils doivent mourir. »

« Arrivé au pied de l'échafaud, il dit qu'il avait une faveur « à solliciter. On l'engagea à s'expliquer :

« Pour ôter à mes compagnons d'infortune, dit-il, l'idée que

[1] Desmarest.

« je pourrais leur survivre, je demande à mourir avant eux. « C'est moi, d'ailleurs, qui dois leur donner l'exemple. »

« On y consentit, et Georges eut sur l'échafaud la place « qu'il occupait devant l'ennemi, il fut le premier à la mort, « comme il l'avait été tant de fois au combat [1]. »

Georges et les condamnés qui n'avaient pas reçu de commutation de peine furent transférés à Bicêtre, où une dernière tentative fut faite pour vaincre leur résistance. C'était le moment où toutes les puissances du continent consentaient à reconnaître le nouveau César, et quelques chouans en présence même du supplice refusaient d'imiter les rois de l'Europe! L'orgueil de Bonaparte s'en irrita singulièrement; il lui semblait que s'il pouvait décider Georges à s'humilier, il humilierait, il abaisserait du même coup le parti royaliste tout entier.

Il ambitionnait cela à l'égal d'une victoire.

Le concierge de Bicêtre entra dans le cachot, apportant à Georges une demande en grâce toute prête pour lui et ses compagnons. Il n'avait qu'à la signer. Mais il connaissait le cœur de ses amis comme le sien propre. Il jette un regard sur le papier qu'on lui présente et qui était adressé à *Sa Majesté l'Empereur*. Il n'en veut pas voir davantage. Se tournant vers ses compagnons : « Mes camarades, dit-il, faisons la prière. »

La veille de l'exécution, les condamnés furent ramenés à la Conciergerie.

C'est le matin de ce jour qu'Armand Gaillard ayant demandé des nouvelles de Georges au capitaine Laborde, en reçut cette réponse mentionnée plus haut : « Il a dormi plus tranquillement que moi. »

Le lundi 25 juillet 1804, à onze heures du matin, le général Georges monta sur l'échafaud dressé en place de Grève, ainsi que les onze autres condamnés dont voici les noms : Louis Du Corps, Louis Picot, Michel Roger, J. B. Coster-Saint-Victor, Victor Deville, Alexis Joyaut, Louis Burban, Guillaume Lemercier, P. J. Cadudal, Jean Le Lan et Jean Merille.

[1] *Mémoires de Rivière*, p. 52 et 53.

Georges était assisté de l'abbé de Keravenan, qui fut sous la restauration curé de Saint-Germain des Prés, et qui lui prodiguait les secours spirituels que le condamné recevait avec une sincère ferveur. Il lui faisait réciter la Salutation angélique : « Je vous salue, Marie, pleine de grâce..... Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant... » Et Georges s'arrêtait : « Continuez, dit le prêtre, et à l'heure de notre mort. »

— A quoi bon? dit Georges; l'heure de la mort, n'est-ce pas maintenant? Et il se livra au bourreau. Le couperet retentit et fit tomber cette grosse tête bouclée que Georges n'avait pas voulu courber devant son vainqueur.

Il y a, dit Bossuet, des occasions où la gloire de mourir courageusement vaut mieux que la victoire. Le 25 juin 1804 fut une de ces occasions.

Le sang des martyrs est fécond, a dit l'Eglise; cette mort et celle du duc d'Enghien furent suivies d'une troisième coalition, qui porta bientôt à son comble la gloire de Napoléon; mais sa gloire même le grisa, et après bien des détours, cette même coalition de 1805 amena la ruine de l'Empire et le triomphe de la cause royaliste servie par Georges et les siens. Dix ans ne s'étaient pas écoulés que le Roi était rentré aux Tuileries et la mémoire du héros breton réhabilitée. En attendant, *tout cédait à la fortune à César,* comme dit encore Bossuet; ceux qui obtinrent des commutations de peine, comme ceux qui n'étaient condamnés qu'à deux ans de prison, restèrent dans les cachots jusqu'à la fin de l'Empire. Bonaparte renouvela et continua à appliquer la loi des suspects en retenant prisonniers ceux que les tribunaux acquittaient. Il était bien l'héritier du comité de salut public, le Robespierre brutal dont parle madame de Staël.

Georges mourut le 25 juin, anniversaire d'une des journées les plus terribles de la monarchie, la journée du retour de Varennes, « date presque aussi fatale que le 21 janvier, dit Louis Blanc, car si le 21 janvier on tua l'homme, le 25 juin on tua le roi ». Des marches de son échafaud, il put voir les degrés où

l'héroïque Mandat mourut aussi victime de son devoir et de son dévouement à la royauté[1].

« Lorsque le procès de Georges Cadoudal et de ses compagnons s'ouvrit, disent les *Papiers d'un émigré*, le sang-froid dont le chef breton fit preuve, sa fière contenance, la finesse de ses réponses qui surent ne compromettre personne, furent superbes. Le dédain avec lequel il repoussa toutes les avances faites en vue de l'amener à demander la grâce qu'on lui offrait, la mort chrétienne de ce brave chef royaliste et de ses valeureux compagnons, unis dans les mêmes sentiments de foi, et dont le dernier cri fut : « Vive le Roi! vive Louis XVIII! » remplirent M. de Guilhermy d'enthousiasme. Il ne pouvait s'empêcher de les comparer à l'attitude des gentilshommes qui *obtinrent* de vivre, par la grâce de Bonaparte, après avoir, par leurs aveux, découvert Monsieur, « dont le seul tort avait « peut-être été son indécision.

« Que dites-vous, écrivait-il au marquis de Bonnay, de l'in- « fâme propos du tyran corse à madame de Polignac, en lui « accordant la grâce de son mari?

« Georges n'a pas dit ce qu'il eût fait et bien fait. La « maxime : « Tuer n'est pas assassiner », n'est pas à la portée « de tout le monde. Avouant noblement une entreprise *mili-* « *taire*, il n'a pas dû représenter ses princes inactifs. Lui et ses « premiers compagnons sont morts en héros. Il eût vécu, s'il « eût voulu demander grâce au tyran...

« Quel être doué de la faculté de penser ne porte pas envie « à la mort de ce brave chef royaliste et de ses nobles cama- « rades? »

« Je ne puis vous dire, répondait à son tour M. de Bonnay, « combien j'ai trouvé belle et à propos l'application que vous « faites des deux passages de l'Écriture au brave, à l'héroïque « Georges et à ses associés : l'archevêque de Reims en a été « transporté

[1] Galvot de Mandat, commandant de la garde nationale de Paris en 1792, fut assassiné par ordre de la municipalité à l'Hôtel de ville, le matin du 10 août, au moment où il se disposait à aller défendre les Tuileries.

« J'aime votre prédilection pour les Bretons : leur tête est « vive, sans doute; mais leur cœur est si bon! Mais ils sont si « braves, si fidèles!...

« Quel caractère Georges a montré dans tout le cours de son « procès! Quelle fermeté inébranlable! Quelle trempe que « celle de son courage! Les hommes comme lui sont rares[1]. »

Il égale, dit l'historien des guerres de l'Ouest, non-seulement en courage, en dévouement et en vertu, mais encore en pureté, les généraux vendéens qui ont laissé le souvenir le plus vénéré, la renommée la plus sainte. Piété, régularité de mœurs, aucune de ces vertus ne lui manqua. Toute passion était domptée en lui par la pensée religieuse et monarchique qui a rempli sa vie. Il employait volontiers des mots énergiques pour rendre son énergique pensée; quant à des jurements, à des profanations du nom de Dieu, jamais il n'en sortit de sa bouche.

Il avait toutes les vertus martiales d'un général telles que nous les trouvons dans les *Règles et principes de l'art de la guerre* du colonel Faesch.

La nature l'avait doué, au moral comme au physique, de toutes les qualités qui prédestinent un homme à la domination des masses : la force musculaire, l'organe puissant, l'audace, un formidable sang-froid, une immense bonté, un courage à toute épreuve dans les dangers, une rare constance dans les revers, un désintéressement absolu, un souverain mépris de l'argent.

Sa forte corpulence, sa voix qui, au milieu des combats, dominait le bruit des fusillades et faisait tressaillir les lâches, son regard et son geste dominateurs, imposaient à tous ses compagnons, sensibles, comme tous les gens primitifs, à la vigueur physique non moins qu'à la supériorité de l'intelligence.

Nous avons assez de fois tracé son portrait dans le cours de ce récit pour qu'il soit présent à l'esprit de nos lecteurs.

[1] *Papiers d'un émigré*, pages 127, 128.

Parmi ceux des hommes célèbres que nous transmet l'histoire, il en est plusieurs qui le rappellent, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes. Il n'en est aucun qui en approche plus que celui de Titus par M. Beulé, tel qu'il est décrit dans la *Revue des Deux Mondes :*

« Le cou est énorme, plein de séve, comme celui d'un taureau... Les cheveux sont courts... Le galbe du visage est plein, un peu lourd, plutôt carré. L'expression est facile, aimable, persuasive; on sent la candeur alliée à la mansuétude, le laisser-aller, s'unissant à une bonté naturelle ou acquise, d'autant plus méritoire, si elle est acquise. Le type, dans son ensemble, n'est point aristocratique; il est plébéien, athlétique.....; il est si peu romain qu'il suffit en imagination d'ajouter la moustache traditionnelle pour le transformer en gaulois. Le caractère dominant est la ténacité, le dévouement à une idée fixe, la poursuite attentive d'un but, mais non la violence, ni la cruauté[1]. »

En un mot, Georges avait les formes que la nature donne aux hommes destinés à soutenir ou à engager les grandes luttes.

Avec Georges Cadoudal et ses compagnons se termine aussi la grande chouannerie. Frotté, Guillemot, Rohu n'étaient pas de taille à succéder à celui que Napoléon Ier venait de tuer.

Le nouvel empereur ne crut pas cependant qu'il fallait négliger les hommes de fer qui étaient pour lui un souci dans les lointaines expéditions qu'il méditait, et bientôt Frotté, en Normandie, le roi de Bignan, dans le Morbihan, vinrent grossir le nombre des victimes de la fidélité, et la police de Bonaparte poursuivit pendant tout son règne leurs compagnons[2].

[1] *Revue des Deux Mondes* du 1er décembre 1869, page 703.

[2] Les compagnons de Georges, qui virent leur peine commuée, sauf Rusillon, furent tous retenus dans les prisons jusqu'à la Restauration.

Rusillon était Suisse, aide de camp de Pichegru; c'est en cette qualité qu'il fut partie de la conjuration. Il mourut en 1819 avec le grade de général de brigade, ses descendants sont encore dans l'armée française.

Jules de Polignac, évadé dans les dernières années de l'Empire, fut ministre sous la Restauration; Charles d'Hozier devint écuyer de Monsieur; Bouvet de

Nous nous arrêterons là; poursuivre serait sortir du cadre ue nous nous sommes fixé. Les efforts royalistes pendant la urée de l'Empire appartiennent à un autre ordre d'idées; ce 'est plus que de la diplomatie où d'illustres personnages ont té mêlés, il est vrai, mais où les guerriers n'ont été pour ien.

La Restauration revint, puis le retour de l'île d'Elbe, et lors la Bretagne se retrouva encore en armes, et la petite houannerie tint en échec dans le Morbihan les forces que le éveil de l'Empire y avait envoyées.

Quand le trône fut raffermi, une souscription publique leva pieusement au général Georges un monument sous equel il repose maintenant, là où il naquit, au milieu des siens. ion fidèle lieutenant, Mercier la Vendée, après l'avoir assisté endant sa vie, est aussi, comme nous l'avons dit, couché dans a même tombe. Ils sont là tous deux, ces héroïques vaincus, et e pieuses âmes ont pu, au milieu des temps troublés qui ont narqué ce siècle, préserver leurs cendres de l'oubli et de la rofanation; le ciel n'a pas voulu séparer, dans le tombeau, eux qu'il avait si étroitement unis sur la terre dans les mêmes entiments de foi et d'amitié.

Voici bientôt un siècle qu'ils ne sont plus, et c'est mainte- ant seulement qu'appuyée de preuves irréfutables et au- hentiques, l'histoire vient laver leur mémoire du stigmate l'assassins que les récits de la première heure leur avaient nfligé. Pareille gestation est nécessaire pour que la vé- ité se fasse jour au milieu des passions et des faux aper- us qui entourent les hommes. Malheur au vaincu, à celui- à surtout qui a succombé en combattant pour la bonne cause! 'âme peu scrupuleuse de ses vainqueurs s'efforcera de salir sa némoire. Mais un jour vient où, à son tour, il pourrait dire : Malheur à mon vainqueur! Les voiles trompeurs dont la flat- erie et l'esprit de parti l'avaient entouré sont tombés, la justice

ozier, gouverneur de Bourbon; Armand Gaillard, colonel et gouverneur l'Oléron; Rochelle, lieutenant-colonel de la garde

se fait, et la postérité rend à chacun selon ses œuvres. Le sang et la boue couvrent la tombe de César. L'homme qui a vaincu Georges Cadoudal a vaincu la France ; l'héritage de 1804 a été : 1870.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

ACTE DE NAISSANCE DE GEORGES CADOUDAL

PAROISSE DE BRECH

L'an de grâce mil sept cent soixante-onze, le premier jour du mois de Janvier, je soussigné, prêtre de cette paroisse, ai baptisé un fils né ce jour du légitime mariage d'entre Louis CADUDAL qui signe et Marie-Jeanne LE BAYON, ses père et mère, laboureurs du village de Kerléano ; on lui a donné le nom de Georges; parrain a été Pierre CADOUDAL, qui signe, et marraine Yvonne LE LAMER, qui, avec le père et parrain présents qui signent, a déclaré ne savoir signer de ce interpellés, en foi de quoi j'ai signé :

Signé : Pierre CADUDAL, Louis CADUDAL et Y. ESVELIN.

(Archives de Kerleano.)

N° 2

Notes sur les élèves du collége de Vannes.

En 1790, un maître d'anglais au collége de la marine ayant insulté, dans une brochure, les écoliers paysans à cause de coudes percés, etc... le collége en masse se porta vers la maison Castello pour le pendre. On força les portes de la halle pour enlever la potence, qui était déjà sur la grande place, quand on sut que le coupable avait quitté Vannes pour n'y jamais revenir. On voulait lui faire faire amende honorable à genoux, avant de le pendre. Il avait osé dire qu'il aurait fallu ne faire étudier que les jeunes gens ayant de la fortune.

Alors les écoliers portaient le chapeau à trois cornes; tous, sans exception, en entrant au collége quittaient l'habit de paysan. Après la Révolution cet habit avait été honoré, les écoliers le conservèrent.

(Note de M. A. F. Rio.)

(Archives de Kerléano.)

N° 3

Lettre de l'abbé Guillevic, curé de Plœmeur, à l'abbé Guégan, curé de Pontivy, député à la Constituante.

« MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

« ....Je doute que vous ayez pris le bon parti, en jurant. La démarche chancelante de la plupart des curés jureurs de l'Assemblée, le *jurement* de l'évêque d'Autun marqué au B comme l'évêque lui-même, les palliatifs à tous maux de l'étrange évêque de Lydda, la confession que le curé Royer a pieusement faite de son confesseur aristocrate, la dénonciation de l'Auvergnat Bourdon contre le respectable Bonnal, le serment mort-né de Grégoire le petit, etc., etc., avec tout cela six mois de réflexions sérieuses et d'études suivies, plus que tout cela la conduite sage, noble, intrépide et vraiment apostolique du Corps épiscopal, *seul juge* en fait de doctrine; ma raison, mon honneur et ma conscience m'ont irrévocablement fixé dans les principes que je professais, sans déguisement, au mois de mai 1789.

« Je désirerais que les ecclésiastiques jureurs étayassent leur serment d'un avis doctrinal. Je connais quelqu'un qui, pour n'être pas plus instruit qu'un autre, ose prendre l'engagement de répondre à ce corps acéphale, si pourtant on ne l'assassinait pas pour le réduire au silence. Car le fer, le feu, la faim sont aujourd'hui les forts arguments de nos nouveaux apôtres... Quand on a pour soi la raison et les faits, tout champion peut combattre des allégations vagues et des citations fausses.

« Je ne crois pas que vous ayez beaucoup d'imitateurs dans le diocèse. Vous connaissez la lettre de notre bon évêque, tous les bons ecclésiastiques se sont fait un devoir d'y souscrire.

« Au reste, mon cher confrère, notre différente façon de penser sur la question de sçavoir si l'Assemblée nationale a touché au

spirituel et quels en sont les juges, ne détruira jamais chez moi les sentiments d'amitié et d'estime que je vous ai voués pour la vie. Je me flatte du retour.

« Je suis, etc.

« GUILLEVIC,

« Recteur de Plœmeur. »

(Archives de Kerléano.)

N° 4

Lettre à l'évêque intrus de Vannes, d'un Chartreux refusant la place qui lui est offerte.

« Bignan, le 11 août 1791.

« MONSIEUR,

« Les principes de religion auxquels j'ai été, je suis et serai toujours invariablement attaché, m'empêchent d'accepter la place que vous m'offrez et toutes celles qu'on pourrait m'offrir.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec un profond respect,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« LE QUENTREC,

« Ci-devant Chartreux. »

(Archives de Kerléano.)

N° 5

Maximes de l'Église catholique, apostolique et romaine, à l'usage des fidèles, pendant le temps de schisme et de persécution.

1
Aux hommes tu obéiras,
Mais à Dieu préférablement.

2
Une foi tu professeras,
Celle de Rome uniquement.

3
Au Pape tu te soumettras,
Aux évêques pareillement.

4
En eux seuls tu reconnaîtras
L'Église et son gouvernement.

5
Aux vrais Pasteurs tu montreras
Un inviolable attachement.

6
D'eux seuls tu recevras
Les sacrements, l'enseignement.

7
Des schismatiques tu fuiras
Messes, sermons également.

8
A eux ne te confesseras,
Qu'au cas de mort uniquement.

9
Devant eux ne te marieras,
Tu n'aurais pas de sacrement.

10
Et dans ta maison tu prieras,
Si tu ne le peux autrement

11
Des intrus tu déploreras
Le pitoyable aveuglement.
12
Avec soin tu te garderas
De te souiller par leur serment.
13
Pour tes persécuteurs n'auras
Ni haine, ni ressentiment.
14
Mais à Dieu tu demanderas
Leur conversion sincèrement.
15
Pour ta foi te glorifieras
D'endurer tout patiemment.
16
A sa perte préféreras
Les fers, la mort et son tourment.
17
Dans tes souffrances tu prieras
Un Dieu courroucé justement.
18
Et par tes pleurs détourneras
De tes péchés le châtiment.
19
Ces maximes enseigneras
A tes enfants soigneusement.

(Archives de Kerleano.)

N° 6

Déclaration du recteur de Plœmeur à ses paroissiens au sujet de son refus de prêter serment à la Constitution civile du clergé.

« MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS PAROISSIENS,

« Je crois en conscience ne pouvoir pas prêter le serment prescrit par le décret du 27 novembre dernier, que je vous ai lu dimanche. Il serait de mon devoir de justifier mon refus. Cette justification me serait aisée; mais dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, je me suis fait un devoir plus grand encore d'éviter jusqu'à l'apparence de tout ce qui pourrait jeter le trouble dans la société, et altérer en rien la paix de nos campagnes. Je vous l'ai toujours recommandée, cette paix; je vous la recommande encore, je vous la recommanderai toujours. Mon seul désir, depuis la Révolution, était de maintenir ma paroisse dans un juste milieu. Toute ma consolation en me retirant sera de l'avoir constamment empêchée d'enfreindre ou d'outrer les décrets. La liberté, comme la religion, a son fanatisme, et tout fanatisme est un crime.

« Ma soumission aux lois me prive de vous entretenir de l'embarras où me jette l'article 7 du décret du 27 novembre dernier. Cet article porte expressément : *Ceux desdits... curés... refusant de prêter leur serment respectif... qui s'immisceraient dans* AUCUNE *de leurs fonctions publiques... seront poursuivis comme perturbateurs de l'ordre public.* Je devrais, aux termes du décret, cesser mes fonctions dès aujourd'hui. Mais ma retraite, en ce moment surtout, jetterait mon intéressante paroisse dans un état convulsif, et toute

onvulsion est à craindre. Il s'est répandu d'ailleurs, et il paraît certain, que la cessation subite de nos fonctions ne serait pas dans l'esprit de l'Assemblée. Je ne connais cependant pas de loi qui ait dérogé à la loi qui l'ordonne. Que faire? Il me semble qu'après l'avoir donné acte de ma soumission à l'article 7 du décret du 7 novembre, si vous m'invitiez à continuer le service jusqu'à remplacement, je crois que par ce moien nous éviterions toute crise dangereuse et nous nous metterions respectivement à l'abri de tout reproche.

« J'ai l'honneur d'être, avec respect et avec un entier dévouement, Messieurs et mes très-chers paroissiens, votre très-humble et votre très-affectionné recteur.

« Plœmeur, le 20 février 1791.

« GUILLEVIC. »

(Archives de Kerléano.)

N° 7

Lettre au sujet des persécutions exercées contre les prêtres réfractaires à Vannes.

« MONSIEUR,

« Les nouvelles de Vannes sont fort mauvaises. Vendredi depuis midi jusqu'au soir, et même durant la nuit, soixante commissaires, accompagnés de nombreux satellites, firent des visites domiciliaires chez les prêtres et chez plusieurs de ceux qu'on sait avoir avec eux des liaisons, et capturèrent : 1° le père Lépine; 2° M. Lamour; 3° Mahé d'Auray; 4° M. Launay le Tonsuré, lesquels ont été renfermés dans la tour du Connétable. L'opinion publique est qu'on ne fera dans la ville d'autres visites, hors les cas de dénonciations particulières.

« Ceux qui blâmaient les prêtres de s'être manifestés doivent, à présent, s'applaudir de leur pénétration. Mais, outre que l'événement est une mauvaise règle pour juger de la prudence d'une action, on ne peut blâmer les prêtres de Vannes sans taxer d'imprudence ceux de presque toutes les villes de France, les uns et les autres ayant tenu la même conduite.

« Agréez mon salut fraternel.

« M. — »

Les dragons de Lorient allèrent chercher les prêtres dans les maisons religieuses. Celle des Ursulines fut envahie par trois hommes armés, qui brisèrent le tour à coups de sabre pour cher-

cher M. Lacorbière. Les Dames de la Retraite en virent arriver d'autres qui en voulaient à leur aumônier. (*Les Dames de la Retraite étaient dans les bâtiments dont une partie est actuellement le Tribunal de commerce à Vannes.*)

(Archives de Kerléano.)

N° 8

Lettre du 19 mars 1793 du juge de paix de Rhuis aux administrateurs, à Vannes, sur les mouvements insurrectionnels.

« Citoyens administrateurs,

« Depuis samedi il est continuellement venu des émissaires dans notre canton, nous prévenir que l'insurrection était générale dans tous les pays. Nous avons été menacés que si nous ne nous joignions à eux, on serait venu dans notre commune nous y forcer.

« Ce qui arriva lundi nuitamment. Un attroupement de six cents hommes armés ont entrés dans cette ville, fait sonné le tocsin, nous ont fait arboré la cocarde blanche et mettre pavillon blanc sur la tour.

« Il est bien vrai que nos campagnes sont très-révoltés de tirer pour le recrutement de l'armée, et qu'ils sont dans la disposition de se soulever si on ne leur accorde leur prêtre et leur roy ou un chef. Tel est leur vœu fortifié par les bruits que l'attroupement, qui est venu dans notre commune, leur a dit être celui du peuple entier. Citoyens, prenez des moyens de réprimer les désordres et les maux dont nous sommes menacés.

« Le peuple de ce canton tous assemblés vous envoés des députés pour vous prévenir de ce qui se passe et de ce qui pourra se passer si vous ne prenez un parti, pour faire naître la tranquillité et le contentement publique.

« Le juge de paix des cantons de Rhuis pour le peuple de son canton.

« Baellec. »

« Chiffrée par nous commissaires et membres du Comité de surveillance.

« Bachelot, Boulle, Cadet. »

(Archives de Kerléano.)

N° 9

« Musillac, 20 mars 1793.

Pour chifrature, BAELLEC, *juge de paix.*

« Guérande s'est enfin rendu hier à huit heure du matin. Nous avons eu aussi hier un combat qui s'est passée sur la chaussée, près de Rochefort, où nous avons eu toute l'avantage, nous les avons chassés loin, ils sont allés le soir coucher à Elven, je viens de parler à un paludié. qui m'a dit qu'il n'y avait pas à Vannes grande troupe et m'a dit de plus qu'il devait s'être passé une affaire avant-hier à Poterneu. Nos troupes commencent à se faire au combat, ils paraissent ne pas beaucoup se soucier des travaux de la terre, ils préfèrent le bien général. Je vous rendrai tous les jours compte de ce qui se passe icy.

« Adieu, bonne santé et surtout ménagez la un peu plus que vous ne faites, et soyez persuadé de tout l'intérêt que je prend à ce qui vous regarde, comme du respect avec lequel je suis,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« FRANCHEVILLE DU PELINEC.

« *A M. Baëllec, juge de paix à Sarzeau.* »

(Archives de Kerléano.)

N° 10

Extrait du Registre des déclarations faites au secrétariat de la municipalité de Lorient par les capitaines de navires.

Le 26 mars 1793. — Ce jour Simon Hervio, capitaine de la *Marie-Louise*, chasse-marée, arrivé hier soir revenant de la Charente. déclare avoir... relaché hier dans le Morbihan et avoir vu le pavillon blanc à Sarzeau, mais que Port-Navalo n'a jamais voulu le recevoir sans l'ordre du Département, quoique l'on ait menacé les habitants du feu, s'ils n'y consentaient.

Le 28 mars 1793. — Ce jour... a comparu. . le citoyen Benoist Recto, capitaine du chasse-marée *le Saint Jean-Baptiste* revenant de Nantes. lequel déclare que relaché à Port-Navalo, lundi dernier une troupe de brigands se sont transportés à son bord, se sont

emparés de son pavillon national, l'ont mis en morceau avec un air de mépris et en prononcant mille injures contre la nation; interrogé s'il connaissait ces hommes, a répondu que non, mais qu'il les croyait de la paroisse de Surzur et de Sarzeau. Il ajoute que ces hommes l'ont forcé à leur donner du vin, ensuite à descendre à terre et à leur payer à boire dans l'auberge, et qu'ils portaient cocarde blanche qui l'ont même forcé à prendre.

Le 29 mars 1793. — Ce jour... le citoyen Couëdel, capitaine du chasse-marée *la Sainte Anne d'Arzon*, arrivé hier au soir de Nantes, déclare... qu'étant de relache dans le Morbihan il a été chez lui à Arzon; que là il a vu les employés aux douanes, Francheville de Sarzeau à leur tête, chercher à contraindre les habitants de cette paroisse à arborer pavillon blanc, en les menaçant de faire venir cinq cents hommes de renfort pour les piller et incendier, mais il ajoute qu'ils s'y sont toujours constamment refusé. Il observe que les employés sont ceux qui commandent la paroisse à présent.

Copie conforme.

Signé : Rousseau, *greffier.*

(Archives de Kerléano.)

N° 11

Roche-Sauveur, ce 30 août 1793, 2e de la République.

« Citoyens administrateurs,

« Je viens d'être informé qu'il y avait beaucoup de mauvais sujets dans les paroisses de Caden, Questembert, Novale, etc., dépendantes du district de Rochefort, qui cherchaient à faire révolter les campagnes; le jour de la foire de Questembert ils y ont paru en armes, et devaient repousser la force par la force, s'il se fut présenté des troupes; si je l'eusse su à coup sûr, j'en aurais fait marcher, qui les auraient dispersé; ils ont remis, dit-on, la partie pour une autre occasion plus favorable, il devient pressant, Citoyens, de disperser ses scélérats, j'écris au général Gilibert pour lui faire offre des troupes que je commande. Quoique je sois inquiété d'un autre côté par un rassemblement de brigands, qui se forme dans le marais des Brières, je retarderai volontiers de quelques jours l'expédition que j'y veux faire, pour me porter du côté de Rochefort.

« Je crois, Citoyens, qu'il serait à propos que vous requeriés le

général Gilibert de mettre une garnison à Rochefort, tant qu'il n'y en aura pas, l'on doit s'attendre que le pays ne sera jamais tranquille.

« Salut et respect.

« *L'adjudant général dans l'armée des Côtes de Brest,*

« J. J. Avril. »

(Archives de Kerléano.)

N° 12

« Paris, 20 octobre 1794.

« *Dubois Crancé au Comité de Salut public.*

« Citoyens collègues,

« La rapidité avec laquelle j'ai été obligé de me rendre à Paris pour obéir aux ordres du Comité de Salut public, en date du 26 messidor, m'a forcé de laisser à Rennes presque tous mes papiers, relatifs à ma mission.

« Voici ce que je me rappelle concernant Poirier, et Laignelot en est aussi instruit que moi.

« Ce citoyen fut chargé de conduire la réquisition du district l'Ernée, à l'armée de la Moselle. J'appris avec beaucoup de surprise que cette réquisition, d'environ 900 hommes, était restée dans ses foyers. J'en portai plainte au Comité et à la Commission du mouvement, considérant cet acte comme contre-révolutionnaire sous deux rapports : le premier, de priver nos armées de ses défenseurs ; le second, de fournir de l'aliment aux chouans. Il fut donné ordre à Alexandre, agent supérieur à Angers, de s'expliquer sur les motifs de la rentrée de cette réquisition dans ses foyers; Alexandre déclara que ce ne pouvait être que le fait du commissaire des guerres de la Flèche. Le commissaire des guerres justifia qu'il n'avait donné aucun ordre de ce genre à la réquisition du district d'Ernée, mais bien à celle du district de Bernay. Il fut prouvé que le citoyen Poirier ayant rencontré le gendarme porteur de cet ordre, se l'appropria et, raturant le mot Bernay, y substitua celui d'Ernée, et que, muni de cet ordre supposé, il rétrograda avec sa réquisition vers Ernée.

« Les mouvements de chouans étant inquiétants et Brest étant dégarni, Laignelot donna ordre à cette réquisition de se rendre à Brest. J'y étais lorsqu'elle arriva avec les renseignements que je viens de citer. J'ai cru devoir requérir le commissaire-ordonnateur

de faire arrêter Poirier, et j'en ai rendu compte à la Commission. Voilà les faits, c'est à vous de juger si cet homme est assez puni de son imprudence par quatre mois de prison. Il a de son canton les meilleurs certificats.

« Salut et fraternité.

« DUBOIS-CRANCÉ. »

(Archives de Kerléano.)

N° 13

COPIE d'un extrait du Registre des dénonciations, interrogatoires et dépositions du Comité révolutionnaire de Lamballe.

Ce cinq frimaire an trois de la République française une et indivisible,

Nous, membres du Comité révolutionnaire de Lamballe, après fait subir interrogatoire au nommé Gilles Graudel, natif de Pledeliac, entendu deux témoins contre lui et lui avoir donné lecture de la proclamation du représentant du peuple Boursault, en date du 26 vendemiaire dernier, et promis que s'il voulait donner des renseignements sur les conspirations qui ont eues ou peuvent avoir lieu dans ce département des Côtes-du-Nord, le Comité s'intéresserait à sa sortie et demanderait grâce au citoyen Boursault.

A répondu que si le Comité tenait parole, il ferait des déclarations qui sauveraient le département des Côtes-du-Nord.

Le Comité après avoir promis de réclamer sa grâce et de députer deux commissaires qui iraient vers lui, à Rennes, pour en conférer avec le représentant du peuple,

A déclaré qu'il était à sa connaissance :

1° Que Boisbardy et six autres chefs de l'état-major de l'armée dite catholique et royaliste sont arrivés de la Vendée, où ils avaient été conférer avec Charette, dans le département des Côtes-du-Nord ; qu'il existe avec eux un Anglais, nommé Pippi, d'environ cinq pieds, que ces généraux demeurent particulièrement dans les communes de Meslin, Bréand, Hemon, Andel, Quessoy, Pledéan, Plintel, Saint-Julien de la Coste, Ploufragant, Saint-Donnan, Pomeneré, Saint-Auron, le quartier des bois de Plangenonal ; qu'ils sont de retour de la Vendée depuis trois semaines, qu'ils recrutent sans cesse dans les communes ci-devant mentionnées ; qu'ils sont actuellement à organiser les campagnes, qu'un nommé Noel, ex-noble, demeurant dans la commune de Meslin, est nommé capitaine de deux compagnies levées dans les communes

de Maroué et de Meslin, qu'ils ont depuis peu enrôlé les nommés Bourgault de Saint-Alban et un jeune homme de la ville Latte en Saint-Alban, tous deux de la première réquisition;

2° Que ledit Gilles Garandel ayant eu plusieurs conférences avec Boishardy et les autres chefs, il a entendu dire que leurs intentions étaient de tomber en masse sur toutes les villes des départements de la ci-devant province de Bretagne, que presque tous les cultivateurs jeunes et vieux étaient décidés à se battre;

3° Que tous les patriotes et particulièrement les corps constitués devaient périr les premiers, que ces généraux ont une liste, qu'il l'a entendu lire;

4° Qu'il leur a entendu dire que leur cavalerie était dans la forest de la Nouée, placée entre Josselin et Loudéac; que la femme du ci-devant chevalier Noël lui a dit qu'il existait un camp de rebelles dans les forests de Baignon, la Hunaudais et Saint-Méen;

5° Que ces généraux sont armés de fusils et de pistolets, et l'Anglais ci-dessus mentionné a de plus un sabre en forme d'épée, que la majeure partie des rebelles sont armés de fusils, qu'ils sont de la première réquisition, déserteurs, forcats et étrangers;

6° Qu'il leur a encore oui dire que les munitions leur venaient d'Angleterre par l'île de Noirmoutier, que dix-huit charriots doivent passer incessamment par la forest de Saint-Méen, Merdrignac pour déposer dans la forest de la Nouée;

7° Que pendant que ces généraux combattraient dans les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, Charette de son côté, qui doit avoir une armée de 75,000 hommes, doit attaquer les autres départements et intercepter la route de Paris à Rennes vers Laval et de Nantes à Rennes;

8° A oui dire encore que chaque compagnie des insurgés avait au moins un prêtre réfractaire à sa tête;

9° Que depuis huit à dix jours, il y avait dans la commune Daudel un particulier qu'il ne connait pas, qui recrutait, et qu'il se retirait ordinairement à la maison des Bignons en Plougonnoual où à la Hazée, même commune;

10° Qu'il a oui dire aux généraux que le citoyen Boulaire ville Moizan était un patriote modéré et qu'il ne faisait pas de mal, que le citoyen Barbedienne, agent national de Port-Brieuc, loin d'être patriote, était aristocrate au point de prévenir les communes lorsque les détachements partaient pour affaires secrètes, que le citoyen Laporte, agent de la commune de Lamballe, n'était pas aussi bon patriote que les républicains le croyaient, qu'il remplissait les formalités de patriote, mais qu'il ne l'était cependant pas.

Fait et conclu lesdits jours et an sous nos seings, ledit Garandel sommé de signer a déclaré ne le savoir faire, mais persiste en ses déclarations qu'il atteste être véritables, ainsi signé : Tavet, *prési-*

dent, Maugendre, *secrétaire*, Lemaitre, Barey, Audouard, Baudry, Hervé, Revel, Veillet.

Collationné conforme à l'original déposé en notre Comité.

Signé : LANSARD, *président*; DUBOIS, *secrétaire*.

(Archives de Kerléano.)

N° 14

Délibération du Conseil du Morbihan.

Le 12 juillet 1794, 2e du règne de Louis 17, étant assemblés en conseil de guerre, avons arrêté ce qui suit :

1° Il sera sur le champ envoyé pour agens dans les cantons ci-après désignés, les personnes qui seront cy-dessous nommées pour y rassembler autour d'eux les capitaines de paroisses, dont les noms leur seront remis avec les listes des compagnies, s'entendre avec eux pour la plus prompte réunion de forces possibles et prendre le commandement des hommes rassemblés dans l'endroit qu'ils auront indiqué pour les conduire au lieu du rassemblement général : pour faciliter leur opération ils feront en sorte de retenir auprès d'eux, jusqu'à nouvel ordre, un ou plusieurs capitaines de chacune des paroisses, et dans le cas où les listes n'en indiqueraient aucun, ils consulteront les personnes connues pour jouir de la confiance du canton, d'après le vœu desquelles ils en nommeront de provisoires;

2° Il sera envoyé des hommes partout où besoin sera pour s'assurer de la marche du général Mest (?), jusqu'à leur retour sursis à tout mouvement définitif;

3° Il sera adressé à M. de Silz une somme de sept mille cinq cents livres pour ses besoins, avec invitation de resserrer la correspondance, et au sieur Robinault une de cinq mille livres;

4° Il a été nommé un Comité central composé des sieurs Guillemot, La Bourdonnaye et Boulainvilliers;

5° Ont été nommés agents pour les cantons de Bignan et Plumelec excepté Buléon le sieur Guillemot. Pour celui du Guern, y joint Bubric, le sieur Turon. Pour celui de Baud, Plumélian, Guénin et Quistinic le sieur Jean-Jan. Pour le canton de Noyal le sieur de Leissègues et celui de Locminé le sieur de Lantivy. Le sieur Berthelot pour le canton de Grandchamp et Plaudren, Ellevin. A celui de Lantillac, Buléon, Reguiny, Radenac, le sieur Bellevue. Pour celui de Sérent, Lizio, Guégon, Cruguel et Bilio le s.... , pour celui.....; p.....

A chacun desquels il a été compté une somme de mille

livres pour le besoin du service, hormis le sieur Guillemot qui a reçu mille francs de plus et le chef de canton de Serent cinq cents livres seulement.

Fait et arrêté en Conseil lesdits jours et an que dessus.

De Leissigues fils; Guignard, *officier de la Vendée;* de Lantivy de Kerveno, *officier au régiment du Languedoc;* Guillemot; Berthelot, *officier de Vannes;* Guillemot.

Le Botuloux, *secrétaire du Conseil.*

(Archives de Kerléano.)

N° 15

Les Commandements de l'armée catholique royale.

1
Ton Dieu, ton Roy, tu serviras
Jusqu'à la mort fidèlement.
2
Docile à tes chefs tu seras
Afin de vaincre surement.
3
Sobre et discret te montreras,
Buvant peu et parlant rarement.
4
De ton chef jamais n'agiras,
Attendant le commandement.
5
Violemment rien ne prendras,
Mais en payant exactement.
6
Age et sexe respecteras,
Étant soldat et non brigand.
7
Les Comités corrigeras
Et leurs mouchards chrétiennement.
8
Né Breton, tu te souviendras
Afin d'agir loyalement.

9

Dans le succès clément seras,
Dans le malheur ferme et constant.

10

Chaque jour ton Dieu tu prieras :
Que peux-tu sans son bras tout-puissant?

(Archives de Kerléano.)

N° 16

DE PAR LE ROI

LES GÉNÉRAUX ET CHEFS DE L'ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE DE BRETAGNE.

Aux généraux, officiers et soldats des armées et des gardes dites républicaines et nationales.

SOLDATS FRANÇOIS [1],

Ce titre sera-t-il encore longtemps le seul qui puisse vous donner quelque rapport avec nous? Si tout ce que le crime a de plus hideux et la scélératesse de plus perfide a fait jouer jusqu'ici des ressorts monstrueux pour armer les citoyens contre les citoyens, les frères contre les frères, pour faire égorger les amis par les amis et les pères par leurs propres enfants, la valeur françoise si indignement prodiguée doit enfin nous rapprocher; il est temps de nous entendre.

Le soldat françois seroit-il devenu tout à coup une vile machine, dont l'intrigant le plus adroit s'empare, et qu'il fait mouvoir à son gré? La liberté de penser, de raisonner les causes pour lesquelles vos sueurs et votre sang sont sans cesse versés, vous est-elle donc interdite, et la crainte des supplices empêchera-t-elle l'homme accoutumé à braver la mort, de réfléchir sur ce qu'il peut et sur ce qu'il doit faire?

Qui l'a provoquée, cette guerre affreuse et barbare que nous nous faisons journellement? Qui sommes-nous et pourquoi nous battons-nous?

D'un côté une république vicieuse dont le nom vuide de sens ne

[1] En tête de cette pièce, et entre les mots : *De par* et *Le Roi* se trouve l'écu de France couronné entre des trophées de drapeaux. De la couronne sortent une croix, une hache et un bâton qui supportent une bannière pendante : *In sapientia robur*. Au-dessous de l'écu deux canons et la devise : *Sic reflorescent*. Deux chats-huants supportent l'écu.

sert qu'à couvrir aux yeux des hommes grossiers la plus effrayante des anarchies, la destruction des principes sacrés de religion, d'ordre, de police, de respect pour les individus et les propriétés, voilés effrontément sous les noms de Liberté et d'Égalité, dont personne ne jouit.

Une Assemblée imbécile, qui naguère votoit des crimes avec acclamation, et qui hurloit de joie dans l'émission des décrets cannibales qui lui étaient dictés par un scélérat, devant lequel elle fléchissait le genou, et qu'un scélérat plus adroit vient de conduire à l'échafaud pour faire lui-même bientôt place à un autre; rejettant aujourd'hui la faute de tous ces forfaits sur ce prétendu Tyran, dont il y a un mois, nul de ses membres n'eût osé dévoiler les crimes. Ainsi pour éviter le reproche de scélératesse, elle se prête à celui d'ineptie, de lâcheté, et ce sont là les hommes qui vous gouvernent!

Des soi-disant représentants, aussi ridicules qu'ils sont féroces, viennent s'emparer de la conduite de vos armées. Leur impéritie, leurs bévues, font couler chaque jour des flots de votre sang; que leur importe? n'ont-ils pas sous leurs ordres des généraux qui leur servent d'excuse? la tête de ces malheureux n'est-elle pas responsable de leur sottise?

Tantôt ils vous annoncent des victoires des armées éloignées. Mais vous savez ce que sont ces victoires; un poste emporté, une pièce de canon emmenée coûtent des milliers de François; votre vie est pour eux l'objet d'un calcul arithmétique, et ces vils tyrans chantent des hymnes de triomphe, lorsque la France est couverte d'un deuil universel.

Tantôt ils cherchent à vous éblouir par des promesses spécieuses et jamais réalisées. Voyez comment, placés insolemment entre les trésors que leur rapacité arrache aux sueurs de vos parents, et vos besoins pour lesquels ceux-ci croyaient avoir fait tant de pénibles sacrifices, ces scélérats affichent le luxe le plus barbare, et se gorgent de richesses quand vous manquez même du nécessaire.

De notre côté, la Religion, l'Honneur, le Respect des propriétés et de la liberté des individus, la prière, la tranquilité publique, le retour à ces jours heureux où le soldat francois était l'admiration des autres peuples, la sauvegarde des citoyens, et le défenseur des lois. Voilà l'objet de nos vœux, de nos efforts et de nos combats.

Rappelez-vous ce temps, où marchant sous les drapeaux de la gloire, votre arrivée dans nos cités était un jour de fête pour les citoyens; comme l'habitant paisible s'empressait de vous accueillir; avec quelle cordialité il partageait avec vous le repas de la famille et les prix de ses travaux; vous étiez alors ses défenseurs et ses amis; la froideur avec laquelle il vous recoit aujourd'hui,

la dispersion de ses enfants à votre approche, le morne silence qu'il garde avec vous, l'effroi qui se peint sur sa figure inquiète et consternée, ne vous disent-ils pas assez qu'ils ne voient plus en vous que les aveugles et tristes instruments des vexations de la férocité de ses oppresseurs?

Soldats françois, qui sont-ils, ceux qui veulent faire de vous des brigands, des geôliers et des bourreaux? Que veulent-ils, ceux qui méprisent votre vie et qui égorgent inhumainement les prisonniers qu'ils font sur nous, pour nous provoquer à exercer à votre égard la même barbarie? De qui tiennent-ils ce pouvoir au nom duquel ils vous commandent; cette force par laquelle ils vous contraignent et prétendent même vous punir des sentiments d'honneur qui provoquent encore quelquefois vos murmures? De vous vous et à vous seuls!

Ah! cessez, cessez donc de prêter votre ministère à l'exécution de leurs ordres sanguinaires. Punissez-les vous-mêmes de tant de forfaits qui retombent sur vous. Réunissez-vous à nous pour replacer sur le trône notre auguste et légitime souverain : couvrez-vous de toute la gloire qui éclata sur les armées de Henri IV, lorsqu'une faction criminelle voulut renverser le trône de ses pères. Qu'il est intéressant, le spectacle d'un jeune prince entouré des braves guerriers qui ont replacé sur son front le bandeau royal que des mains impies avaient déchiré! Séparez votre cause de celle des monstres qui vous égarent. Offrez ce spectacle à l'univers, et que la France, après cinq années de convulsions et de crime, contemple en vous ses libérateurs.

Les généraux et chefs de l'armée catholique et royale de Bretagne déclarent :

Article premier. — Les dispositions de la proclamation du 26 juillet seront exécutées dans toute leur rigueur.

Art. 2. — Les assassinats exercés sur les fidèles sujets du Roi nécessitent de tristes mais justes représailles, comme le seul moyen d'arrêter le cours de cette barbarie inouie; il ne sera plus fait désormais de prisonniers.

Art. 3. — Tous généraux, officiers et soldat des troupes soldées ou des gardes nationales, tous commissaires militaires et civils, tous médecins, chirurgiens et autres employés quelconque à la suite, et pour le service des armées et des places, qui voudront partager l'honneur de rétablir sur le trône leur légitime souverain, et d'en chasser les usurpateurs, seront maintenus dans les grades, dignités, commandements, emplois, fonctions, appointements et solde dont ils auraient précédemment joui dans les troupes républicaines. Ils recevront en outre en forme de gratification, un trimestre desdites soldes et appointements sans aucune retenue.

Art. 4. — Tout village, bourg, ville, place-forte et maritime

qui, avant l'approche de l'armée et *spontanément*, arborera l'étendart royal et prendra la résolution de le défendre, sera par le fait même dans un état d'amnistie générale, applicable à tous ses habitants; les commandants, officiers d'état-major et sous-officiers, militaires et civils, seront maintenus dans leurs places au nom du Roi. La garnison recevra une gratification; savoir, le soldat de toute arme, une année de sa solde; et les officiers de tous grades, six mois de leurs appointements; il en sera de même de vaisseaux de ligne, frégates et bâtiments de tous genres qui prendront la même détermination.

Art. 5. — Tout officier ou sous-officier qui parviendra à rejoindre l'armée avec moitié ou plus des hommes qui sont sous sa conduite, recevra une gratification égale à une année d'appointements; il lui sera tenu compte, ainsi qu'à sa troupe, des chevaux, équipages, armes, voitures et ustensiles de guerre qu'ils auront conduits.

Cette disposition est applicable à tout individu qui pourra rejoindre avec armes et bagages.

Art. 6. — Tous généraux, officiers et soldats, etc., qui n'ayant pas précédemment trouvé l'occasion favorable de se soustraire à la tyrannie et qui, contraint par les circonstances, de marcher contre l'armée, auront le courage de tourner avant ou pendant l'action leurs armes contre les ennemis de la religion et du Roi et préviendront ainsi, par la punition méritée de quelques scélérats, l'effusion du sang français, recevront une gratification égale, savoir : pour le soldat de toute arme, à deux années de solde, et pour les officiers de tous grades à une année d'appointements, et jouiront après la paix de la totalité desdites soldes et appointements en pension de retraite.

Art. 7. — La première campagne qui sera faite avec l'armée catholique et royale par les individus spécifiés dans les articles précédents, tiendra lieu, à chacun d'eux, de six années de service pour l'obtention des récompenses et des décorations militaires. Il leur sera compté quatre années, du jour auquel ils auront rejoint l'armée, ou remplit les dispositions de la présente proclamation qui leur seront relatives selon leurs grades ou leurs emplois respectifs.

Fait et donné en conseil, le 20 *août* 1794, *l'an deuxième du règne de* Louis XVII.

Signé : le comte J. di PUISAYE, gén. en chef. Le marquis di la Bourdonnaye. Le baron di Cormatin, maréchal de camp, et major-gén. Boulainvilliers, mar. de camp, et officier du Morbihan. Le chev. de Suz, col. off. du Morbihan. Bellevue, l.-col., off. de la Vend. Le Ch. di Chantreau, aide-maj. gén. off. de la

Ven. Le chev. DE SOLHIEU, *id.* JARRY, l.-col. off. de la Ven. CASQUERAY, *id.* FORESTIER, off. de la Ven. DUPERRAT, *id.* LE ROY, col. BERTHELOT, maj. off. de la Ven. et du Morb. TOMMELIN, off. d'Ille et-Vilaine. BEDÉE DU MOULIN TISON, *id.* Le chev. DE BUSNEL, l.-col. off. d'Ille-et-Vil. DE JOUETTE, maj. PERSCHAIS, cap off. d'Ille-et-Vil. GUIGNARD, off. de la Ven. BRÉCHARD, com. civ. de la Ven. DE LA HAYE, off. des Côtes-du-Nord. GUILLEMOT, off. du Morb. Le chev. DE BOISGUY, l.-col. d'Ille-et-Vil. DE BOISGUY, *id.* Le chev. DE RAHIER, d'Ille-et-Vilaine. PONCET, off. de la Ven. Le chev. DE TROROU, chev. de Saint-Louis. FABRE, off. de la Ven. LE THIEIS, off. du Morb. FLAUST, off. des Côtes-du-Nord. MERCIER, off. du Morb. MAUDET, off. des Côtes-du-Nord. Le chev. DE BOISHARDY, maj. *id.* DE LANTIVY, off. du Morb. DU RESTAUT, *id.* DE St-REGENT, *id.* DE THUOLLAYS, sous-aide-maj. gén. off. d'Ille-et-Vilaine. LE FÈVRE, off. du Morb. DUSSY, off. de la Manche et de la Vend. ROSSIGNOL, off. d'Ille-et-Vil. D'ARGENTIÈRES, *id.* PINSEON, *id.* GOUPIL, BOITTON, *id.* MERCIER, *id.* OLERON, off. des Côtes-du-Nord. Le chev. DE BEDÉE, off. d'Ille-et-Vilaine. DE LA FORET, *id.* [1].

Archives de Kerléano.)

N° 17

AU NOM DU ROY

LE CONSEIL MILITAIRE D'ANJOU ET DU HAUT-POITOU AUX RÉPUBLICAINS

Français égarés, vous nous annoncez des paroles de paix. Ce vœu est celui de notre cœur; mais de quel droit nous offrez-vous un pardon qu'il n'appartient qu'à vous de demander? Teints du sang de nos rois, souillés par le massacre d'un million de victimes, par l'incendie et la dévastation de nos propriétés, quels sont vos titres pour inspirer la confiance et la sécurité? Serait-ce le supplice de Robespierre et de Carrier? mais la nature se soulevait indignée contre ces monstres. Le cri de la vengeance publique les dévouait à la mort, en les proscrivant vous n'avez fait qu'obéir à la nécessité. Une faction a remplacé l'autre, et bientôt, peut-être, le même sort attend celle qui domine aujourd'hui. Serait-ce vos prétendues victoires? mais ne savons-nous pas que le mensonge préside à la rédaction de vos feuilles, et qu'essuyant les plus terribles défaites, vous prenez encore le ton fastueux de vainqueurs

[1] On remarquera que Georges était encore dans les prisons de Brest lors de cette proclamation, et que c'est pour cette raison que son nom n'y figure pas.

de l'Europe? Serait-ce la relaxion de nos frères incarcérés que la tyrannie seule avait pu nous ravir, et quand vous les gardez au milieu de vous, sans armes et sans défense, n'avons-nous pas à craindre que cette relaxion momentanée ne soit un piège tendu pour nous envelopper tous dans le même malheur?

Serait-ce en vos promesses flatteuses? Hélas! si nous pouvions y croire, du sein de leurs tombeaux nos parents, nos amis égorgés se soulèveraient pour nous dire : « Défiez-vous du venin caché sous ses dehors, c'est en nous promettant le salut et la vie, que l'on nous immola, le même sort peut-être vous attend. Le corps qui dominait alors règne encore aujourd'hui, son esprit est le même, il tend au même but, il ne fait que changer d'agents et de moyens. » Si néanmoins vos vœux étaient sincères, si vos cœurs changés tendaient vers la paix, nous vous dirions : « Rendez à l'héritier du dernier de nos rois son sceptre et sa couronne; à la religion, son culte et ses ministres; à la noblesse, son bien et son état; au royaume entier son antique et respectable constitution, dégagé des abus que le malheur de tous les temps y avait introduit. »

Alors, oubliant vos torts, nous volerons dans vos bras, confondant avec les vôtres nos cœurs, nos sentiments et nos désirs; mais sans ces conditions préalablement acceptées, nous méprisons une amitié que le crime ne doit jamais offrir à la vertu. Nous bravons vos efforts et vos menaces, aidés de nos fidèles et généreux soldats nous combattrons jusqu'à la mort et vous ne régnerez que sur la tombe du dernier d'entre nous.

Arrêté unanimement à Maulevrier, le 28 janvier 1795. L'an 3 du règne de Louis XVII.

Signé : STOFFLET, *général en chef*, etc.

Le général, vu l'adresse ci-dessus, a ordonné qu'elle soit imprimée et lue dans toutes les paroisses qui comprennent l'arrondissement du Haut-Poitou et de l'Anjou.

Signé : BERNIER, *curé de Saint-Lô.*

Archives de Kerléano.)

N° 18

Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne par Du Chatellier.

Nous apprenons, par une lettre adressée de Vannes à Brue, que peu de jours après le 21 thermidor, on comptait déjà, dans la seule ville de Vannes, 500 émigrés ou chouans qui avaient subi la

peine de mort. Longtemps fusillés sur la garenne, on les avait successivement dirigés vers l'Ermitage et l'Armor, parce que l'administration municipale se plaignit de ce que le grand nombre de victimes immolées sur la Garenne laissait le sol couvert d'une énorme quantité de sang, que les chiens ne pouvaient épuiser, malgré qu'ils vinssent tous les jours s'en regorger au milieu des cadavres qui restaient plusieurs heures dépouillés à la vue du peuple, faute de pouvoir les enlever assez promptement pour les transporter au cimetière.

Des scrupules et de l'hésitation ne tardèrent point cependant à se manifester dans les commissions que le général Le Moine avait instituées, et il écrivait le 28 thermidor aux représentants et au général en chef : qu'il ne trouvait plus dans la garnison aucun officier pour remplacer les commissions qu'il avait été forcé de destituer. (Vol. 5, p. 159 et 162.)

(Archives de Kerleano.)

N° 19

Gaërande, 26 mai 1793, an deuxième de la répub. franç.

« CITOYENS ET COLLÈGUES,

« Je vous fait passer l'arrêté du district de ce jour, relatif à l'établissement d'un tribunal révolutionnaire ambulant dans les quatre districts voisins, qui ont le plus souffert de l'invasion des brigands. Je vous prie de le faire tenir, et par voie sûre, le plutôt possible aux commissaires de la Convention près de l'armée des Côtes-de-Brest, qui doivent être actuellement à Vannes, et d'y joindre votre adhésion, si vous jugez nos mesures convenables.

« *Le suppléant du procureur syndic,*
« PAYEN. »

(Archives de Kerleano.)

N° 20

Lettre au sujet des arrestations faites à Vannes.

Au Petit Couvent, 2 novembre 1793, l'an 2 de la République.

« MADAME DE BELLEMÈRE,

« Les commissaires envoyés par la Convention, qui sont en cette ville depuis une douzaine de jours, ont suspendu le département

et ont mis tous les membres en état d'arrestation mercredi dernier. Vous pensez bien que je n'ai pas été excepté; j'en aurais même été fâché. Nous sommes ici dix-huit et nous en attendons encore quelques autres qui étaient absents. Nous nous sommes rendus ici sans contrainte et comme de bons patriotes amis de l'ordre et de la loi, devaient faire. Nous ne nous sommes permis ni plainte, ni murmure, nous emportons dans notre retraite le sentiment de notre innocence et les regrets de toute la ville, même des aristocrates. Les commissaires eux-mêmes nous assurent qu'ils nous croient innocents et qu'ils n'ont reçus que des éloges de notre administration. Mais ils disent aussi qu'ayant pris un arrêté le 2 juin dernier pour envoyer une force armée vers Paris, nous sommes sous le coup de la loi; on nous reproche aussi de n'avoir pas mis assez de sévérité contre les prêtres et les aristocrates. Voilà notre crime.

« J'espère qu'il ne nous rendra pas odieux à nos concitoyens. N'ayez nulle inquiétude de moi ni de ma fille, je l'ai confiée à mademoiselle Pontville, qui a bien voulu la prendre chez elle, elle y sera même mieux que chez moi. Elles vinrent me voir hier toutes les deux; nous vivons tous ensemble ici, et nous amusons assez bien. L'enclos est vaste et beau. Les aristocrates qui étaient ici avant nous et ceux qu'on nous envoie tous les jours ne sont pas trop aises de nous voir si près d'eux. Nous aurons de la peine à les patriotiser, mais du moins nous les faisons endéver. Hier on nous amena tout ce qu'il y avait de nonnes en la ville et aux environs, de sorte que c'est ici la plus jolie ménagerie du monde, et à la vérité il y a de quoy s'amuser à voir toutes ces figures.

« Je vous conseille de mettre la plus grande circonspection dans vos lettres, car on fait des fouilles dans toutes les maisons et on m'effraya hier en me disant qu'on était descendu chez votre bonne amie. Je crains bien qu'on ait saisi ses lettres, parmi lesquelles on en trouvera sûrement de vous.

« Pour moi je ne crains rien, j'ai toujours vescu et pensé de manière à ne redouter jamais l'examen de ma conduite. Mon attachement à la Constitution ne souffrira jamais d'altération d'une vexation imméritée, ce ne peut être qu'une mesure de sûreté publique qui ait déterminé notre arrestation, car je n'ai connu parmi nous de fédéralistes ni de conspirateurs, nous sommes tous de vrais patriotes bon républicains. Avec cette assurance on brave l'adversité, notre captivité ne peut être longue sans devenir injuste.

« Adieu, portez-vous bien, mille tendres amitiés à la bonne tante et à la petite Henriette. Quand vous jugerez à propos de m'écrire, adressez vos lettres à mademoiselle Pontville sur le port, elle me les enverra. Votre fils est à Lorient depuis samedi dernier.

« Je suis, avec un respectueux attachement, votre très-obéissant serviteur.

« POUSSIN. »
(Archives de Kerléano.)

N° 21

COPIE de la Lettre écrite par Bruc, représentant du Peuple, près les armées des côtes de Brest et de Cherbourg, à ses collègues composant le Comité de Salut public.

A Vannes le 26 pluviôse, l'an 3 de la république française une et indivisible.

Le 24 pluviôse je suis parti de Quimperlé à onze heures du matin pour me rendre à Hennebont. Je marchois avec vingt-un chasseurs à cheval du seizieme régiment, soixante-huit grenadiers du huitième régiment d'infanterie, cent hommes de divers corps en quartier à Hennebont, commandés par le citoyen Pianelly, capitaine au même huitième régiment; et les citoyens Lucas administrateur du département du Morbihan, Guérin, chef d'escadron de la gendarmerie nationale et chef supérieur de la garde nationale dudit département du Morbihan, et Duportal gendarme à la résidence de Vannes. Ces troupes escortoient : 1° six prisonniers amenés du Faouet quelques jours auparavant par ordre de mon collègue Guezno, et arrêtés comme ayant fait partie de l'attroupement qui avoit attaqué ladite commune du Faouet. L'un d'eux étoit le nommé Calan, dit Louis de Plumelian, se faisant nommer par sa troupe le général Salomon. Il avoit présidé à cette attaque du Faouet. Il a tué d'après les déclarations recues plus de cinquante patriotes, et a été, il y a huit ans, m'a-t-on assuré, condamné par contumace à être pendu[1]. 2° Une caisse contenant dix mille car-

[1] Cet homme a été pris peu d'instans apres l'attaque du Faouet muni d'un fusil a deux coups, au château de Kerdreau, commune de Plouay, appartenant à la ci-devant comtesse de Boderu. Il a les signes distinctifs, contre-révolutionnaires et royaux de ce commandant. Ils consistent : 1° en une épaulette en faux or qu'il avoit pris au ci-devant curé de Toglual, officier de garde nationale, tué par lui. 2° En un chapeau garni d'une cocarde de soie blanche, avant à chaque nœud une fleur-de-lys brodée en argent avec le nom de Jesus et de Marie ; une tresse de soie blanche, provenant de l'écharpe d'un officier municipal de Pontscorff, l'entouroit; une croix de plomb étoit au milieu de cette cocarde. De l'autre côté du chapeau se trouvoit un scapulaire bordé garni d'une frange en argent provenant encore d'une autre écharpe. Au tour de la coiffe de ce chapeau étoient des plumes de paon ; il avoit en panache des plumes noires qu'il avoit enlevées du chapeau d'une citoyenne qu'il avoit tuée à Pontscorff. Le corps de cet homme étoit ceint de l'écharpe de l'officier municipal de Pontscorff,

touches à balle. 3° Trois cents livres de cuir fort. Nous sommes tous arrivés à Hennebont vers les trois heures et demie sans aucun accident, et sans avoir trouvé de brigands.

A Hennebont, le citoyen Raoul, substitut de l'accusateur public de la section du tribunal criminel militaire de cette armée, s'est joint à nous; nous en sommes partis tous le 25 à neuf heures du matin, après avoir encore pris, en ladite commune d'Hennebont, six prisonniers. Cependant les cent hommes commandés par le citoyen Pianelly avoient été relevés par cent autres de la garnison d'Hennebont, commandés par un capitaine du même huitième régiment d'infanterie. La troupe marchoit militairement. Vers midi, à une petite lieue de Landévan, vis-à-vis le Trezidy-Keriagun, commune de Landaul, les grenadiers éclaireurs de l'avant-garde ont apperçu en embuscade, derrière le fossé qu'ils montoient, un nombre considérable d'hommes (que nous avons estimé être de 200 au moins) tous armés, très-bien vêtus, et presque généralement en carmagnole et pantalons bleus, dont plusieurs garnis en basane. Ceux-ci leur ont crié : *Passez!* mais ces grenadiers, n'entendant rien à cette capitulation, et les voyant se lever avec leurs armes, se sont mis en défense; alors les brigands ont fait une décharge qui a blessé quatre d'entr'eux, dont deux très-grièvement; on en désespère même. Le pas de charge a été battu sur-le-champ; les grenadiers, les chasseurs, et une partie du détachement de Hennebont, ayant à leur tête le chef d'escadron Guérin, les trois officiers de grenadiers, le citoyen Duhem commandant les chasseurs, et un officier du détachement d'Hennebont, ont avancé sur eux et les ont poursuivis républicainement. Malgré la fusillade vive des brigands, qui, forcés de se replier, chargeoient et tiroient en marchant, ils ont atteint plusieurs de ces scélérats qu'ils ont tués. Beaucoup d'entr'eux ont été réduits à passer à la nage un ruisseau au-delà dudit village de Trezidy-Keriagun qui étoit sur leur derrière. Ce ruisseau, par les crues d'eau, avoit plus de 12 pieds de profondeur. Des chasseurs, des grenadiers et le brave Duhem lui-même, avec son courage ordinaire, les ont suivis aussi à la nage, et en ont même tué deux de l'autre côté de ce ruisseau. Ces brigans y ont jeté en passant une trentaine de fusils que le commandant d'Auray devoit faire draguer par un détachement. Cette poursuite a duré plus d'une heure. Le nombre des morts, du coté des rebelles, a été de plus de vingt.

Pendant cette affaire, le convoi et les prisonniers étoient restés

dont il avoit eu soin d'extraire le blanc pour faire des cocardes. Il a été interrogé plusieurs fois, tant par mes collègues Guezno et Guermeur, que par moi; jamais il n'a voulu donner aucun renseignement. Il paroissoit ne pas craindre la mort : cependant au moment d'être fusillé, il a, m'a-t-on assuré, été très-lâche. Cet homme avoit cinq pieds quatre pouces, étoit vigoureusement bâti, mais feroce et sans talens

sur la grande route, gardés par trente hommes environ, dont plusieurs très-jeunes et non faits au feu.

A l'instant où Calan vit les troupes se diviser pour marcher au pas de charge contre les brigands, et que quatre grenadiers blessés étoient couverts de sang, il se mit à rire; il croyoit que nos soldats étaient repoussés, et qu'il alloit être délivré.

Les mouvements des brigands étoient à-peu-près généraux sur le terrain que nous occupions. Ils se montroient cependant de trois côtés plus particulièrement. Le convoi et les prisonniers étoient comme cernés; et pendant la poursuite qui se faisoit contre les deux cents au moins qui avoient attaqués, nous avions à craindre que ceux qui étoient sur les diverses hauteurs, et du côté de Landaul[1], n'avançâsent encore davantage subitement et simultanément, comme nous en étions menacés; alors les trente hommes restés auprès du convoi et des prisonniers, ne pouvoient plus les garder; ceux-ci étoient à coup sûr délivrés. *Calan*, ce chef dont l'audace lui avoit mérité une confiance entière de la part des habitans des campagnes, étoit un objet très-précieux pour ces brigands : attaqués ouvertement par eux, quoique nous fussions à-peu-près deux cents hommes, nul doute que ces scélérats ne fussent dans ces cantons avec une force encore plus imposante que celle que nous apperçevions. Leurs balles venoient même jusqu'à nous autres qui étions restés aux environs du convoi pour le garder soigneusement; et un des soldats qui y étoit aussi, en fut blessé. D'ailleurs les mouvemens, je le répète, qui avoient lieu autour de nous, nous indiquoient une attaque plus vigoureuse, et faite par un bien plus grand nombre d'hommes. Ce qui restoit étoit de mettre cet homme hors d'état d'être enlevé par ses soldats (car nous étions attaqués sur le territoire qu'il commandoit), il fut donc fusillé. J'en étois convenu avec mes collègues Guezno et Guermeur à Quimperlé, si j'étois attaqué en route : d'ailleurs c'est une règle générale en pareil cas.

Au même instant, on m'apprend que cinq hommes presque tous de la première réquisition, encor armés (j'ai leurs fusils), pris au milieu de l'attroupement, ayant des munitions dans leurs poches, couverts du sang de nos frères, et déjà malificiés eux-mêmes, sont arrêtés. Je cours les voir. Les soldats animés par la résistance qu'ils ont faite et par la vue de leurs camarades, dont deux sans voix et sans connoissance, réclament à grand cris le juste chatiment de ces hommes pleinement atteints et convaincus. En outre notre position ne nous permet pas de nous charger encore de plus de la garde de ces cinq hommes; nous formions un jury bien instruit; et ils furent fusillés à l'endroit et sur-le-champ. Ils n'ont voulu

[1] Bourg à une très-petite distance du lieu de l'attaque.

parler ni en français ni en breton. Avant ces fusillades et celle de Calan, j'en conférai avec mes estimables compagnons de voyage, les citoyens Lucas, Guerin, Raoul et Duportal. Tous reconnurent cette mesure indispensable.

Vingt fusils environ ont été pris dans cette affaire; aucun n'est de calibre, mais presque tous *canardiers;* ils ont une portée étonnante.

Les deux cents et quelques hommes qui nous ont attaqués étoient commandés par un homme de 5 pieds 10 pouces, ayant de très-grandes moustaches noires, des pistolets à la ceinture, un sabre, et un chapeau à haute cuve. Il poussoit et pressoit ses soldats pour leur donner plus d'assurance au feu. Il avoit, dans sa troupe, à-peu-près cinquante hommes ayant de bonnes gibernes ; quelques autres en avoient en ceinture qui sortoient de l'école de Mars.

Le lieu où nous avons été attaqués est célèbre par les assassinats que ces brigands y ont commis depuis la création de la chouanerie dans ces pays. Là, trois canonniers ont été tués; des prêtres réfractaires y ont été enlevés à un fort détachement qui les conduisoit; le brigadier de la gendarmerie nationale d'Auray y a été blessé dangereusement; un chasseur d'ordonnance y a perdu son cheval; j'y ai reçu, le 18 frimaire, quoiqu'avec trente hommes à cheval, onze coups de fusil; Calan y avoit été vu à la tête de plus de deux cents hommes, etc. Un exemple, et un bon, sur ces scélérats, y étoit donc absolument nécessaire. Ils l'ont seuls provoqué en venant nous attaquer, et à force ouverte.

Ces brigands, embusqués tout-à-fait sur le bord du grand chemin, avoient laissé passer une ordonnance composé de deux chasseurs allant à Auray; une autre de quatre allant à Hennebont; un officier et deux fourriers se rendant à Auray pour le logement de notre troupe; enfin, la diligence qui n'étoit escortée que de dix hommes.

Le feu a été vif de part et d'autre. Ces gueux, en sortant de leur embuscade, chargoient et tiroient en courant. Soixante-dix hommes se sont rendus de Landévan vers nous avec une célérité presque inconcevable, si quelque chose pouvoit étonner des républicains zélés.

La retraite des brigands qui nous entouroient, et qui n'étoient restés en observation que pour attendre une occasion favorable, si les plus audacieux obtenaient quelques succès, est due en grande partie à la marche rapide de ce détachement que, par leur position, ils appercevoient sortir de Landévan même.

Tous les prisonniers de Faouet et d'Hennebont, qui avoient été confiés à notre détachement, ont été respectés, et viennent d'être conduits aux prisons de cette commune de Vannes, pour y attendre le jugement qu'ils ont mérité, quand la compétence du tribunal

qui doit prononcer sur leur sort aura été déterminée par la Convention nationale ou par le comité de législation. Quelques-uns d'eux sont cependant des chefs; ils ont été pris les armes à la main, et étoient même les aides-de-camp de Calan; mais ils étoient là passifs et n'avoient pas le même crédit et la même confiance que ce Calan.

Un d'eux n'a pu s'empêcher de dire au Lieutenant des grenadiers un moment après que ce Calan eut été fusillé, que, si cela avoit eu lieu, il y a trois mois, plus de vingt-cinq hommes vivroient encore.

Il eut été à souhaiter, je le sens bien, que ces expéditions eussent été plus solennelles et plus évidentes; enfin, qu'elles eussent été faites sur les lieux et après un jugement public; mais les circonstances où nous nous sommes trouvés n'ont pu me permettre d'attendre jusqu'à ce tems et m'ont réduit à ces actes, dans la crainte bien fondée de nous voir enlever des hommes bien dangereux, et sur-tout ce Calan, dont la capture avoit déjà été regardée par les brigands comme une vraie calamité. Voilà les faits tels qu'ils se sont passés réellement; aucun n'est dénaturé.

Et moi aussi je respecte les principes; je ne vois pas le sang sans frémir; j'abhorre l'arbitraire; je ne veux pas qu'on se joue de la vie, de la liberté des hommes; le règne de la terreur m'est odieux. Je voudrois, au prix des plus fortes fatigues, au prix de tout ce qui m'est le plus cher, substituer au désordre, aux attentats qui se commettent chaque jour, en trompant notre surveillance, je voudrois, dis-je, y substituer la paix, l'union et la fraternité. J'ai prouvé d'une manière bien certaine que tels sont mes sentiments; j'ai pris, tant de concert avec plusieurs de mes dignes collègues, que seul, des Arrêtés qui ne laissent aucun doute à cet égard. J'ai appelé avec force, quoiqu'avec l'accent de la douleur et de la désolation, ces êtres cruels et ingrats qui ne courent qu'après la destruction; je les ai appelés à se rendre à nous avec confiance; je les ai appelés, au nom sacré de la patrie et de ses enfans; je leur ai offert avec franchise et loyauté oubli et pardon, s'ils vouloient revenir à eux; je leur ai même garanti protection pour leurs personnes, pour leurs familles. J'ai concouru à autoriser les administrations à donner des congés de deux, trois et même quatre mois aux jeunes gens de première réquisition des campagnes qui viendroient en demander, lorsqu'ils seroient utiles à leurs pères, à l'agriculture. J'ai admis à la détention seulement les prêtres réfractaires, bannis de la société par une Loi formelle, en attendant une nouvelle détermination sur leur sort de la part de la Convention nationale. J'ai signé avec mes collègues Bollet et Boursault *amnistie* pour les rebelles avant que la Convention l'eût décrétée. J'ai fait infliger des peines publiques, sévères et infamantes aux

soldats qui osoient, malgré nos soins et notre vigilance, se livrer au plus petit pillage. J'ai fait porter aux rebelles pris les armes à la main et détenus dans les prisons, en attendant un jugement, tous les secours que l'humanité avoit droit de réclamer. Enfin, j'ai pris sur ma tête des mesures de clémence et de douceur, j'ose le dire, dont la pureté des motifs et le but peuvent seuls m'empêcher de paroître coupable. Mais cependant tous ces principes, auxquels je serai fidellement attaché, tout le désir que j'ai de n'apporter, même sans le vouloir, aucune entrave aux projets et à l'espoir d'une pacification prochaine et entière dans la Vendée et dans ces départements en proie à la rebellion, ne me feront pas oublier mon devoir. Il m'ordonne de repousser la force par la force. Il m'ordonne de venger le sang de braves camarades, et toutes les horreurs commises contre ceux qui ne voient que la république et ne veulent que son triomphe. Il m'ordonne encore d'infliger une punition méritée au crime opiniâtre, d'empêcher que les coupables arrêtés ne retournent grossir et alimenter les rebelles, enfin de prendre les mesures que le salut public exige dans toutes les circonstances. De tous côtés je ne reçois, et ma correspondance en fait foi, que nouvelles de pillage, de meurtre ou de mutilation. Dans un endroit, ces prétendus catholiques, ces vrais brigands tondent les officiers municipaux qu'ils rencontrent, lorsqu'ils sont restés fidèles à la patrie. Dans un autre, ils leur coupent les oreilles, ils les assassinent, etc. Par-tout ils enlèvent les armes qu'ils viennent à bout de découvrir. Il n'y a encore que treize jours que j'avois été attaqué par eux sur la route de Pontivy au Guémené, et qu'ils m'avoient tué deux hommes, dont l'un chasseur de mon escorte, et l'autre le jeune et brave *Chantrel*, adjoint de l'adjudant général Champeaux, aujourd'hui chef de l'état-major de cette division, lesquels m'accompagnoient.

Certes l'indulgence nationale doit être déployée envers ceux qui n'ont été que séduits ou égarés; mais peut-on aujourd'hui regarder comme tels ceux qui, de sang-froid, de guet-à-pens restent patiemment embusqués pour attendre leurs victimes, afin de les assassiner et enlever la proie qu'ils se sont promise? Certes le sang des hommes doit être épargné; mais est-ce celui des scélérats qui se jouent de la bonté nationale, du pardon généreux que la Convention nationale et les représentants du peuple qui y ont été envoyés en mission, leur offrent inutilement depuis quatre mois dans ce pays, et qui ne veulent vivre que de brigandages et d'assassinats?

On parle de suspension d'armes : il eut été à désirer qu'elle n'eut pas été ici un vain mot; mais je vois que ceux qui disent l'y avoir ordonnée, ou ne sont pas maîtres de ce qu'ils appèlent leurs soldats, ou que leurs discours, loin d'être sincères, ne cachent que

de nouveaux piéges. Ils veulent jetter dans la sécurité les hommes qu'ils ont désigné pour tomber sous leurs coups, afin de s'organiser complètement, de prendre de nouvelles forces, d'inspirer une terreur complète à des ames peu énergiques, et de se lever ensuite pour porter de grands coups. Pour excuse, d'autres font passer tous ces attentats affreux et sans cesse répétés, sur le compte d'hommes isolés, que l'on a même l'adresse de renier, parce que, dit-on, ils n'appartiennent pas à la vraie masse royale et catholique. Mais en attendant, le pillage, le meurtre, les atrocités dont la vue et les traces font frémir, se perpétuent, et chaque jour voit des patriotes enlevés à la République.

C'est dans l'intention de servir utilement mon pays; c'est après toutes ces horreurs qui se renouvellent à chaque pas; c'est après avoir essuyé trois fois le feu de ces brigands, dont la conduite est bien éloignée de répondre aux discours de quelques-uns de leurs chefs; c'est après avoir vu couler le sang des défenseurs de la patrie qui marchoient avec moi; c'est d'après le danger où nous nous trouvions; c'est d'après tout cela, dis-je, qu'investi par deux décrets de pouvoirs illimités pour terminer la guerre des chouans, et notamment par celui du 27 nivôse dernier, que j'ai agi et que j'ai cru devoir agir de cette manière.

Salut et fraternité.

Signé : Brue.

P. S. Suivant des détails certains et postérieurs au 26 pluviôse, le nombre des brigands tués à cette affaire s'est trouvé monter à quarante-deux.

(Imprimé par ordre du Représentant du Peuple.)

(Archives de Kerléano.)

N° 22

Lettre de Cormatin au comte de Silz.

« A Nantes, le 2 février 1795.

« Il est à craindre, Monsieur, que malgré toutes les précautions que nous avons prises pour vous faire passer l'arrêté du Conseil du 3 janvier, qui établit la trêve entre les troupes de l'armée de Bretagne et celle de la République et ma mission icy, ne vous soit pas parvenu, car j'apprends avec un déplaisir extrême qu'on va en venir aux mains dans la province que vous habitez. Si ce sont par des malentendus que l'on a rompu cette trêve, rétablissez-la

sur le champ et attendez que, de concert avec Charrette, nous ayons stipulé sur les intérêts généraux du Poitou, de la Vendée et de la Bretagne. Ce chef m'a écrit à ce sujet, il est attendu tous les jours icy, et j'ai lieu d'espérer que, d'ici à très-peu de temps, nous jouirons tous d'un sort plus tranquille.

« Au nom de l'humanité que je vous connais, Monsieur, évitons à ce pays le fléau de la guerre, et suspendez les hostilités jusqu'à la conclusion de notre entrevue entre Charrette et moi.

« L'on m'a dit que le Conseil du Morbihan avait proposé une scission d'avec celui de l'armée, je ne puis ajouter aucune croyance à de pareils bruits qui sont trop préjudiciables à la réputation de ceux qui composent le Conseil et à l'intérêt de la chose publique, je ne vous fais pas l'injure d'ajouter foi à cet excès d'insubordination.

« J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, votre très humble serviteur.

« CORMATIN, *maréchal de camp et major-général.* »

(Archives de Kerleano.)

N° 23

Lettre au sujet de la trêve dans la partie est du Morbihan.

« La Roche-Bernard, le 22 germinal, l'an 3 de notre ère.

« CITOYEN,

« Le sieur de Silz, commandant les brigands dans le Morbihan et le Finister, m'a prié de vous marquer, comme il monttait en voiture pour se rendre à Rennes, qu'il avait reçu votre lettre, que le peu de temps qu'il avait eu pour remettre l'ordre dans ce district dans la partie droitte de la Vilaine, ne luy avait pas permis d'y répondre de suitte, parce que le congé sur lequel il voyage n'a plus que deux jours à courir. Il est parti ce matin, il m'a dit de vous assurer qu'il avait écrit partout et particulièrement à son frère le chevalier pour faire cesser par sa trouppe toutes hostilités et rassemblement, qu'il espérait que les ordres qu'il avait donné auraient tout le succès qu'on devait en attendre. Je le désire, mais depuis son arrivée ici les choses vont toujours leur train, sans cependant que l'on entende parler de meurtres, mais ils parcourent toujours les campagnes par détachements plus ou moins forts, soit pour avoir des armes, soit pour voler ou pour vexer les patriotes, ou mutiler les particuliers qui apportent des subsistances au marché; j'ai

appuyé vivement sur ce dernier article, il m'a répondu qu'il ne concevait pas la conduite de son frère, qu'il lui avait recommandé expressément de donner des ordres les plus stricts en ce sens pour que la circulation des denrées soit libre partout. Quatre brigands ont encore arrêté ce matin à la pointe du jour sur le grand chemin, au soleil levant devant la croix du cerf un officier municipal de la commune de Billiers, lui ont arraché la cocarde nationale qu'il avait à son chapeau et l'ont déchirée.

« Jeudy dernier ils prirent sur les deux heures de l'après-diné chez le citoyen Pitouais, notaire à Marzan, une selle en luy demandant aussi des armes, heureusement qu'il n'en avait pas. C'est le nommé Seignard de Requis de la commune de Marzan, du village de Kersampé, commune de Marzan, qui a fait ce vol.

« Salut et fraternité.

« PIARD-QUELLENEC.

« Le sieur de Silz le jour de son arrivée ici me dit qu'il devait se rendre à Vannes pour se concerter avec les représentants et les autorités constituées, il s'est rendu chez sa sœur et j'y ai envoyé son courrier nommé le Gallec de Pluherlin, porter cet ordre qui arriva hyer soir. De Silz est arrivé ici de mardy à midy. »

(Archives de Kerléano.)

N° 24

Le Conseil de Bignan à Monsieur Eonet, chef à l'armée catholique et royale en son poste.

« Bignan, ce 12 mars 1795.

« MONSIEUR,

« Nous sommes enchantés de votre conduite et de la déposition de vos gens. Nous ne pouvons vous faire passer ni proclamation, ni cachet, en étant absolument dépourvus. Nous vous faisons passer treize louis, dont vous ferez l'usage que votre sagesse et notre relligion vous prescriront, ainsi vous tâcherez de vous munir de munitions, surtout de poudre soit à prix d'argent, soit en échange avec du grain. Quant au grain, il faut défendre aux paysans de vendre ce qui leur serait nécessaire pour leur propre subsistance ; de même que pour la subsistance des brigands du pays et de ceux dont ce pays pourrait avoir besoin. Tâchez de les empêcher de faire trop de provisions, car ils pourraient n'épargner point l'ar-

gent (dont il faut qu'ils paient toutes les denrées qu'ils tireraient).

« Ne commettez aucune espèce d'hostilité pendant la trêve à moins d'y être forcé. Tenez vos gens toujours prêts à agir au premier besoin, et quand vous pourrez faire amplette d'armes n'en manquez pas l'occasion (par une voie paisible s'entend). Empêchez aussi vos soldats d'aller en armes dans les cantonnements ou dans les villes, ou plutôt il vaudrait mieux ne permettre à aucun de vos soldats d'aller en ville. Quand vous écrirez dans ce pays-ci pour affaires communes, adressez toujours vos lettres au Conseil sans nommer personne en particulier.

« Nous sommes, Monsieur, vos très-humbles serviteurs.

« DESLOGES,
« J. BELLEC,
« RENAUD.

« *Postscriptum.* — Je vous dirai en ami et en particulier que vous feriez bien de tenir état de l'emploi de ce que l'on vous enverra, ce sera le moyen d'avoir plus tôt et plus facilement des fonds.

« Si vous voulez, vous pourrez dire aux MM. prêtres de ce pays-là que le clergé de Vannes, dans une conférence assez nombreuse, a décidé qu'il ne fallait point chanter de grand'messes, ni même la dire publiquement. »

(Archives de Kerleano.)

N° 25

Papiers du général Mériage.

LETTRES

Aux membres du Bureau central, à Vannes.

« Le 18 avril 1795.

« CITOYENS,

« A l'entrevue que nous avons eu avec vous nous avons vu que vous êtes décidé à faire l'impossible pour coopérer avec nous au bien général. Nous croyons qu'un des moyens les plus sûrs pour tranquilliser les campagnes serait de mettre en liberté les déserteurs qui sont actuellement dans les prisons. En conséquence nous vous prions, au nom de l'humanité, de remettre en liberté Thurian le Glouahec de Ploërmel, soldat de la réquisition, en prison à Pontivy depuis l'affaire de Guémené, ainsi qu'un nommé Antoine Galladec, âgé de vingt-deux ans, natif de Landaul et pris au

bourg de la même paroisse, le 17 février, sans armes. Citoyens, nous vous ferons savoir tous les moyens que nous jugerons nécessaires pour ramener la paix et la tranquilité dans ces cantons.

« Salut et amitié.

« CADOUDAL,
« MERCIER. »

N° 26

Aux membres du Bureau central, à Vannes.

« Le 1er mai 1795.

« CITOYENS,

« J'appris hier, 30 avril, que les chouans de Baden s'étaient emparés d'un chasmarré chargé de blé pour la république. Je me suis aussitôt rendu dans ce pays, je suis venu à bout de le pacifier et j'ai fais déposer dans une maison à Larmore le peu de blé qu'ils avaient enlevé dudit chasmarré.

« Tous les chefs des chouans font leur possible pour pacifier le pays, pour y parvenir vous devez aussi rien ne négliger. En conséquence vous ne devez pas aller à main armée dans nos campagnes pour piller les grains et en faire trembler les habitants sur leurs subsistances. C'est la réquisition qu'on a fait à Plerin qui a causée ce trouble dans Baden. Agissons tous de concert. Écrivons-nous mutuellement, et nous parviendrons enfin à faire régner dans ce département une paix solide et durable. Je vous prie de remettre en liberté les deux que l'on a pris à Larmore chez eux, car leur retention serait encore une cause de troubles. Pour ce qui est de requisitions de blés, l'instant d'en faire n'est pas encore arrivé, car le pays n'est pas assez pacifié, et les habitans eux-mêmes craignent de n'avoir pas assez de subsistances pour eux-mêmes.

« Je vous le répète, agissons de concert, écrivons-nous, employez le parti de la douceur, ne brusquez pas, et ce pays sera bientôt rendu à la patrie, à sa mère, mais point de réquisition à main armée, ou je ne réponds de rien.

« CADOUDAL, *chef de chouans.* »

N° 27

Aux membres du Bureau central.

« Le 1er mai 1795.

« CITOYENS,

« Je vous prie de faire remettre en liberté le fils de cette malheureuse. Il fut blessé à l'affaire de Guémené et pris, il est actuellement en prison à Pontivy. Donnez à sa mère un ordre pour le faire sortir, et elle ira elle-même à Pontivy pour chercher son fils. Nous sommes tous fort étonnés que vous ne mettiez pas en liberté tous les détenus pour cause de royalisme, c'est un des plus surs moyens pour donner de la confiance à toutes les campagnes. Je vous prie aussi d'élargir un nommé *Grand pierre* tisserand, pris à Sainte-Anne il y a près de sept ou huit mois, ainsi que tous ceux qui sont dans vos prisons pour le même sujet. Car vous ne devez pas ignorer que dans les campagnes il se répand des malveillans qui ne cessent de dire aux crédules cultivateurs que nous les trahissons; si nous ne nous entendons pas et si nous ne prenons pas de concert une conduite sage, nous aurons bien de la peine à venir à bout de pacifier ces contrées, mais entendons-nous, et nous réussirons.

« CADOUDAL, *chef de canton.* »

N° 28

Aux membres du Bureau central.

« Le 3 mai.

« CITOYENS,

« Nous vous avons déjà écris trois lettres pour vous demander une entrevue, mais inutilement; néanmoins décidés à tout faire pour rétablir l'ordre dans notre pays, nous ne nous rebutons pas. En conséquence nous vous écrivons encore la présente pour avoire définitivement avec vous une entrevue. Cela est absolument nécessaire; si nous voulons nous entendre, nous viendrons à bout de

pacifier tout, c'est pourquoi il est de la dernière conséquence que nous nous voyons, nous attendons une réponse par le porteur.

« Le comte DE SILZ, *général du Morbihan*. Salut et amitié.

« DE BOUTOULLIC,
« BERTHELOT, *officier de l'armée*,
« LEMERCIER,
« CADOUDAL,
« Le chevalier DE ROBINAULT. »

N° 29

Au citoyen Mériage, chef du Bureau central.

« Le 4 mai 1795.

« CITOYENS,

« L'entrevue que j'eus hier avec vous m'empêcha de me rendre assez tôt dans les paroisses d'Arradon, Plœren, Baden, Plougoumelen; quand j'y arrivai, vos soldats y étaient. Comme la nuit commençait, je ne voulus pas m'exposer à aller parler à leur commandant. Je trouvai les chouans rassemblés pour aller les attaquer; aussitôt je les dispersai tous. Je ne sais pas où s'est portée la troupe; je crois qu'elle a dirigé sa marche sur Arradon où l'on m'a dit qu'il y avait déjà un détachement. Je vous prie au nom de l'union et de l'humanité de faire rappeler les troupes si elles ne sont pas encore rentrées. Je sais que les chouans ont provoqué ce trouble en interceptant la grande route, mais je vous réponds de les retenir et de les empêcher absolument de s'y porter. Tout ce tapage m'a empêché de vous écrire assez tôt pour que vous eussiez eu le tems de faire venir une barque pour prendre le blé disposé à Larmor. J'attends une réponse où vous me marquerez le jour où vous enverrez les prendre. Faites aussi de votre côté donner des ordres précis pour que vos troupes ne tirent sur personne.

« Salut et amitié.

« CADOUDAL. »

N° 30

Aux membres du Bureau central à Meucon.

« 5 mai 1795.

« Citoyens,

« La non arrivée de l'exprès que nous vous avons envoyé ce matin et que nous attendions au plus tard pour neuf heures nous a empêché de partir plus tôt : ignorant si vous viendriez ou non, n'ayant reçu aucune réponse de vous ce matin, nous avons pris le parti de rester sur la route. Sous la bonne foi des traités nous venons sans escorte et vous invitons à en faire autant. Ça toujours été notre manière d'agir dans les pourparlers. Le porteur vous conduira où nous sommes.

« Salut et amitié.

« De Silz l'aîné,
« Le Mercier,
« La Bourdonnaye,
« Cadoudal. »

N° 31

Au citoyen Mériage, chef du Bureau central, à Vannes.

« Le 8 mai 1795.

« Citoyen,

« Je fais conduire aux greniers de la République dix pairées de blé que j'ai eu bien de la peine à trouver dans la paroisse de Plœrin, je crois qu'il sera presque impossible d'en trouver autant. Enfin je ferai tout ce qui dépendra de moi pour nous réunir à jamais et nous aider mutuellement de tous nos moyens.

« Salut et amitié.

« Cadoudal. »

N° 32

Au citoyen Mériage, chef du Bureau central.

« Le 17 mai 1795.

« CITOYEN,

« Je vous prie de mettre en liberté le nommé Alexis le Baron, pris à Locmariaker il y a un mois. On m'a dit qu'il est depuis quelque temps à l'hôpital, je vous demanderai aussi la liste de tous les débiteurs à la République dans les paroisses d'Aradon et de Baden, et je ferai mon possible pour tâcher de leur faire payer.

« Union et amitié.

« CADOUDAL.

« *P. S.* — Vous ferez passer le paquet à Grandchamps à mon adresse. »

N° 33

Au citoyen Mériage, chef du Bureau central.

« Le 15 mai 1795.

« CITOYEN,

« J'ai reçu la liste de tous les débiteurs à la République dans la paroisse d'Aradon. J'ai donné ordre ce matin au capitaine de cette paroisse de commander aux cultivateurs de porter leurs rentes aux greniers de la République. Ces hommes étaient partis pour remplir leur mission; mais route faisant ils ont été fusillés par un détachement de vos troupes qui s'est porté sur Aradon. Comme j'étais dans la paroisse, on m'en a aussitôt porté la nouvelle. J'ai écrit au commandant de ce détachement pour lui dire quelle était la mission de ces gens et lui demander pourquoi il les faisait fusiller sans leur dire la moindre des choses et sans qu'ils lui en eussent donné l'occasion. Le commandant ne m'a point fait de réponse, mais un officier d'assez haute taille et fort scélérat à en juger par ses manières, a donné verbalement au porteur de ma lettre la réponse suivante : « *Dis-lui qu'il s'aille faire foutre, et qu'il n'aille plus sur les grandes routes.* » Cette réponse est fort laconique et bien bonne pour un homme qui l'aurait mérité. Mais après tout ce que j'ai fait et tout

ce que je fais tous les jours pour la paix, je crois que ce ne serait pas ainsi que l'on devrait me répondre.

« Citoyen, si vous voulez qu'une paix solide règne dans cette contrée, vous ne devez pas envoyer de tels êtres à la tête des détachements qui vont sur les campagnes.

« Je vous prie de mettre en liberté deux réquisitionnaires pris par ce détachement.

« Union et amitié.

« CADOUDAL. »

N° 34

Le Conseil du Morbihan à ses chefs de canton.

12 mai 1795.

« MONSIEUR,

« D'après les mesures que nous avons prises avec les républicains et les vérités que nous avons été obligés de leur dire pour faire cesser toutes les hostilités, nous craignons bien qu'ils ne tentent un dernier effort pour nous abattre. Le moyen de parer ce coup et de semer l'alarme partout est de former dans chaque canton deux ou trois ou quatre cantonnements de cent hommes ou plus si le nombre des soldats le permet, et de les multiplier même s'il est besoin, afin de faire voir que l'on est partout sur la défensive la plus stricte et que nous ne voulons plus que les républicains parcourent les campagnes. Si par hasard ils tentaient de faire quelque désarmement ou de piller ou d'assassiner, il faudrait arrêter les coupables, les désarmer, les renvoyer ensuite avec défense de récidiver sous de plus grandes peines. Placez vos cantonnements et surtout des patrouilles à la proximité des cantonnements et villes occupés par les républicains afin d'être toujours informés de leurs marches. C'est le seul moyen de nous mettre tous à l'abri des coups qu'ils veulent nous porter. Nous nous tiendrons toujours sur la défensive sans jamais attaquer, afin de les mettre complètement dans leur tort.

« Correspondez avec nous le plus souvent possible, c'est la seule manière d'agir avec activité et vigueur.

« Tout cela nécessitera des dépenses considérables, mais elles seront nécessaires dans ce moment, et sous peu nous serons à même d'y faire honneur. Faites votre possible pour vous procurer des emprunts, donnez des bons provisoires. Retenez une partie pour

les besoins urgents. Faites passer le reste ici où nous avons un grand déficit, nous vous remettrons des bons définitifs.

« Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos affectionnés serviteurs.

« De Boutouillic,
« Comte de Silz, *général du Morbihan*,
« Dugullistc. »

(Archives de Kerléano.)

N° 35

AU NOM DU ROI

Le Conseil militaire de l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou aux habitants de son arrondissement.

Braves habitants,

Quand après une suite non interrompue de proscriptions, d'incendies et de massacres, la Convention soi-disant nationale, changeant tout à coup de moyens et de système, vous proposa la paix, nous vous dîmes : « Gardez-vous de prêter une oreille attentive aux propositions séduisantes qui vous sont adressées. On veut vous tromper par une feinte et hypocrite modération. On veut vous éblouir par des promesses flatteuses qu'on est dans la résolution de ne pas accomplir; et en vous présentant dans un avenir lointain un repos et un bonheur imaginaires, désarmer vos bras, envahir sans danger le territoire conquis par vos armes, et river à loisir les fers déshonorants qui vous sont préparés. »

Tels étaient les charitables et paternels avis que notre tendre sollicitude et notre inviolable attachement pour vous nous avaient dictés. Ah! faut-il qu'un défaut d'union dans les projets et d'ensemble dans les opérations les aient écartés! Sans cet incident funeste et désastreux, nous n'eussions pas eu la douleur de voir les panaches du crime et de la rébellion ombrager des têtes couronnées de lauriers. Le peuple fidèle à Dieu et à son roi eût suivi ses chefs, et la République n'eût pas triomphé.

Mais un souvenir douloureux et cruel, que nos cœurs voudraient éloigner, nous rappelle encore que dans ces temps malheureux on nous reprocha jusqu'à l'héroïsme des sentiments que nous nous efforcions de vous inspirer, et on nous traduisit à vos yeux

comme de *vils intrigants, d'infâmes séducteurs, des hommes ambitieux et pervers.*

Abandonnés à nos propres forces, resserrés de près par un ennemi nombreux, accablés par la masse entière des armées républicaines qui cernaient la Vendée; fugitifs et dispersés par l'effet naturel de l'occupation de tous nos cantonnements et la conclusion générale de la paix, nous n'eûmes ni l'orgueil de nous croire plus sages et plus éclairés que tous les autres chefs, ni celui de vouloir faire dépendre de notre opinion le salut de tout un peuple. Il désirait la paix; nous suivîmes son vœu; nous fîmes à la nécessité le sacrifice de nos vues personnelles; et pour épargner à des contrées déjà trop malheureuses les horreurs d'une nouvelle guerre révolutionnaire, nous les avons fait jouir de cinq mois de repos.

Mais quelles en ont été les funestes suites? L'oubli de tout principe de justice, le mépris des traités, l'envahissement de vos propriétés, l'introduction d'une foule de tyrans subalternes, de terroristes et de dénonciateurs sur votre territoire, le projet insensé de créer parmi vous un gouvernement républicain, l'obligation pour les ministres du Roi des rois de reconnaître ce même gouvernement et de s'y soumettre; l'enlèvement journalier de vos foins, de vos grains et comestibles de tout genre, l'incertitude la plus cruelle sur les mesures que l'on adopte à votre égard, ou plutôt le présage assuré des maux affreux qui menacent encore le pays que vous habitez.

Étaient-ce donc là les fruits amers que doivent recueillir les auteurs de la paix, qui nous annonçaient (le 17 février 1798) : « qu'après avoir été nos compagnons d'armes, ils n'ambitionnaient rien tant que de mettre un glorieux terme à leurs travaux, en procurant au peuple le repos et le bonheur » ?

En vain nos réclamations aussi justes que fréquentes ont été portées jusqu'au tribunal de nos oppresseurs, leur âme avilie par le crime n'en a pu sentir le poids et la nécessité. De vaines promesses, des délais insidieux ou des refus formels ont été l'injuste récompense de nos courageux efforts.

Loin de vous accorder les indemnités que sollicitaient vos malheurs et que la pacification vous garantissait, ils se font un jeu barbare d'insulter à vos maux et d'en combler la mesure. Également pressés par la soif du crime et la faim qui les dévore, leurs regards avides ont fixé comme une proie certaine cette récolte qui vous a coûté tant de sueurs et de travaux.

Déjà la nourriture de ces animaux précieux qui labourent et fécondent vos champs est presque consommée. Vos grains s'enlèvent, vos ressources s'épuisent, vos moyens diminuent, et bientôt, si vous n'y prenez garde, vous verrez la famine marcher à la suite d'une paix trop longtemps prolongée.

Plusieurs cantonnements occupés par les républicains sont, il est vrai, dans ce moment évacués, mais pourriez-vous douter un seul instant du but qu'ils se proposent? Ils ne savent que trop que pour vaincre il faut vous désunir, et parce qu'une fois ils ont pu sans crainte et sans inquiétude abandonner une partie de la Vendée pour forcer l'autre à condescendre aux conditions de la paix, ils croient pouvoir encore user des mêmes moyens.

Mais pourriez-vous, spectateurs oisifs des combats que le crime prépare à la vertu, acheter lâchement et par l'abandon d'une partie de vos frères, un repos déshonorant! Non, sans doute, et tandis qu'ils luttent avec courage contre la masse presque entière des armées républicaines, votre courage, votre loyauté, votre réputation si fortement acquise, et les sentiments de magnanimité qui caractérisent les défenseurs de l'autel et du trône, vous ont fait un devoir sacré de partager avec eux leurs combats, leurs succès et leur gloire.

Montrez-vous avec cette énergie que la rage révolutionnaire et vos malheurs ont plutôt irritée qu'affaiblie; que la Vendée renaisse de ses cendres; qu'elle apprenne à la France, à l'Europe entière que puisque la paix et l'opinion n'a pu jusqu'à ce jour ramener l'esprit et le cœur des Français à d'autres sentiments, elle s'ensevelira sous les débris du trône, plutôt que de fléchir un instant le genou devant l'affreuse idole de la République.

Pénétrés de ces sentiments qui ne s'éteindront en nous qu'avec la vie, jurons un éternel amour à ce roi malheureux, si chéri et si digne de l'être. Il promet lui-même de ne jamais oublier vos services, votre courage, l'intégrité de vos principes, votre inébranlable fidélité. Sa parole sacrée vous garantit l'effet de cette promesse et la juste récompense de vos nobles efforts.

Puisse cet élan sublime de vos cœurs vers lui passer dans ceux de tous les Français, et des rives du Rhin à celles de l'Océan et de la Loire leur faire adopter pour cri de ralliement : Vive le roi Louis XVIII!

(Archives de Kerleano.)

N° 36

AR CHOUANTED

(LES GWENNED).

Er re goh hag er merc'hed hag et botred bihan
Ha re pere n'int ket gœst da vonet d'en emgann.
A laro eun ho ziez, abarh mont de gousket
Ur *Pater* hag eunn *Ave* euit er chouanted.

Chouanted a zou tud vad, a zou gwir grecheniou,
Sauet de zifenn hon bro klous el hun beleiou :
Mar skoont ar talhou tour, m'ouh ped digouret d'é :
Doue else, ne zud vad, digoro d'hoéh, eunn de.

Julian bleu-ru a lare d'he vamm goh ur mitin :
— Me ia me ged Tinteniak, pe monet a blij d'ein.
— De deu vreur dez me losket, ha te me loske eue!
Mez mar plig d'id de vonet, ra de renaï Doue.

Pe zeic er chouanted ez a bob korn a Vreih
De Dreger hag a Gerne, hag a Wened ileih,
Er re c'blaz digoueh get-he, e maner Koatlogen
Ez a gosteen *Bro-c'hall*, tri mill enn ur Vanden.

Chetu enn heur e sonein, chetu enn heur souet
Me emgafemp, eur vech c'hoah, ged er c'hoh zoudardet
Bec'har-n-hoéh, potred a vreih, bechar-n-hoéh, ha gwelemp!
Mar m'ann Diol enn-tu get-he, ma Doue enn tu gen-emp!

Ha pe oant deit de grogein, hen darc'he el ur goah;
Get he bop e vuzul vad, get en meit he benn-bah,
He benn-bah, hag he chaplet et a Zantez-Anna
Ha kemed e dosteie, a oa pilet get ha.

Ha toullet ker oa de dok, ha toullet he jupen
Ha loud hag he vleu trochet, ged eunn tol a zabren,
Aag er gœd a zivere deme toull he goste;
Ha n'arzaoue e tarc'hout, hag oc'bpenn e kane.

Kenn'hen gweliz ket mui tamm, hag er weliz endro
Hag hen tenet a goste didan ur wenn dero
E wilein leih he galon, chouket get han he benn
Enn eutru Tinteniak por a-drez ar he varlen.

Ha p'achine enn emgann ar dro enn nozcoh
Chouanted a zidoste re ienang ha re goh,
Hag a deune hou soken, hag ha lare else :
— Chetu ma goueit gen-emp, hag eu, houah! marue. —

LES CHOUANS.

(DIALECTE DE VANNES)

— Traduction. —

Les vieillards et les jeunes filles, et les petits enfants, et tous ceux qui sont incapables d'aller se battre, diront dans leurs maisons, avant de se coucher, un *Pater* et un *Ave* pour les chouans.

Les chouans sont des hommes de bien, ce sont de vrais chrétiens; ils se sont levés pour défendre notre pays et nos prêtres. S'ils frappent à votre porte, je vous en prie, ouvrez-leur. Dieu de même, mes braves gens, vous ouvrira.

Julien aux cheveux roux disait à sa vieille mère un matin : Je m'en vais, moi, rejoindre Tinténac, car il me plaît d'aller. — Tes deux frères m'ont abandonnée, et toi, tu m'abandonnes aussi! Mais il te plaît d'aller, va-t'en à la garde de Dieu!

Comme les chouans arrivaient de chaque partie de la Bretagne, de Tréguier, de Cornouailles et surtout de Vannes, les bleus venant du côté de la *France* les joignirent au manoir de Coëtlogon au nombre de trois mille.

— Voici l'heure qui sonne, voici l'heure sonnée où nous en viendrons encore une fois aux mains avec ces misérables soldats; du courage, enfants de la Bretagne; du courage, et voyons. Si le diable est pour eux, Dieu est pour nous!

Quand ils en vinrent aux prises, il (Julien) frappait comme un homme : chacun d'eux avait un bon fusil; lui, il n'avait que son bâton, son bâton et son chapelet de Sainte-Anne, et quiconque l'approchait était abattu à ses pieds.

Et tout percé était son chapeau, et percée sa veste, et une partie de sa chevelure avait été coupée d'un coup de sabre, et le sang coulait de son flanc ouvert, et il ne cessait de frapper, et de plus il chantait.

Et je cessai de le voir, et puis je le revis, il s'était retiré à l'écart sous un chêne, et il pleurait amèrement, la tête inclinée, le pauvre M. de Tinténiac en travers sur ses genoux.

Et quand le combat finit, vers le soir, les chouans s'approchèrent, jeunes et vieux, et ils ôtaient leurs chapeaux et ils disaient ainsi : — Voilà que nous avons gagné la victoire, et il est mort! hélas!

(Extrait des *Barzas Breiz* de M. de la Villemarqué.)

Les femmes, les vieillards et les petits enfants
Qui ne peuvent aller chouanner dans les bruyères
Avant de se coucher diront dans leurs prières
Tous les soirs un *Pater*, un *Ave*, pour les chouans.

Pour les chouans vrais chrétiens qui tiennent la campagne,
Combattent pour la foi, les prêtres, le pays,
S'ils viennent à passer devant votre logis,
Ouvrez-leur votre porte, ô femmes de Bretagne.

Toute grande ouvrez-la, c'est moi qui vous le dis,
Et sans tarder longtemps mettez sur votre table
Du cidre et du pain blanc; soyez-leur secourable,
Dieu le sera pour vous dans son saint Paradis.

Julien le Roux disait un matin à sa mère :
« Je vais avec les gens de Plœmel, de Carnac,
De Baden et d'Auray rejoindre Tinténiac,
Car il me plaît d'aller pour me battre à la guerre. »

« — Tes deux frères déjà sont loin, bien loin d'ici;
Toute seule chez nous faudra-t-il que je meure?
Mais s'il te plaît d'aller, quitte notre demeure;
A la garde de Dieu! Va, Julien, pars aussi. »

Et les chouans arrivaient partout en grandes bandes,
De Vannes, de Tréguier, de Quimper, de Léon,
Et du pays français et du pays breton,
Remplissant les sentiers, les forêts et les landes.

Auprès de Coëtlogon, ils rencontrent les bleus
Qui venaient en courant du côté de la ville :
« Voici l'heure, marchons! Ils sont au moins trois mille!
Mais le ciel est pour nous, si l'enfer est pour eux. »

Ils en viennent aux mains. Alors, dans la mêlée,
Je vis Julien frappant à grands coups de pen-bas,
Et chacun de ses coups jetait trois bleus à bas;
Et sous le poids des morts la terre était foulée.

Autour de lui, partout le sang des bleus coulait;
Un coup de sabre avait coupé sa chevelure
Et dans son flanc ouvert une large blessure...
Julien frappait toujours, disant son chapelet.

Et bientôt je le vis assis au pied d'un chêne.
Il tenait Tinténiac penché sur ses genoux,
Et pleurait, regardant d'un œil timide et doux
Le front pâle et blessé du pauvre capitaine.

Le soir venu, chez nous tout allait pour le mieux.
Et les chouans : « Nous avons, disaient-ils, la victoire;
Mais Tinténiac est mort : que Dieu l'ait dans sa gloire! »
Puis ils prièrent tous, les jeunes et les vieux.

N° 37

« Roche des Trois, le 4 fructidor an III.

« CITOYENS ADMINISTRATEURS,

« Nous avons oublié de vous marquer que nous avons su par le chouan que nous avons pris, qu'il y a eu à Grandchamp, il y a huit jours passé de dimanche, un rassemblement des chefs de canton pour nommer un général divisionnaire et un major général.

« Celui qui a obtenu le plus de suffrages pour le généralat se fait appeler Georges, l'autre se fait nommer Lavendée. Ces deux nominations ont eu lieu pour réunir les chouans et les joindre au débarquement.

« Nous vous enverrons incessamment l'interrogatoire de notre chouan.

« MOIGNO,
« J. MANCEL. »
(Archives de Kerléano.)

N° 38

ORDRE ET INSTRUCTIONS DU GÉNÉRAL CHARETTE
(Fin de 1795.)

Ordre et instructions du général Charette pour MM. les chefs de division des armées catholiques et royales de Bretagne, Maine, Anjou, Normandie, etc.

Le dimanche ou autre jour qui suivra la proclamation du général Charette, tous les chefs de canton et de division réuniront au plus grand nombre qu'il leur sera possible tous les soldats et officiers de leur division, et, après avoir fait célébrer le service divin, ils liront la proclamation du général et ensuite proclameront Louis XVIII ; alors tous les officiers viendront jurer entre les mains du chef de ne jamais poser les armes que le Roi ne soit rétabli sur le trône et la religion affermie sur des bases solides. Chaque officier ira faire prêter le même serment par les soldats de sa compagnie. Aussitôt le serment prêté, le prêtre entonnera le *Domine, salvum fac Regem*, qui sera répété par tous les assistants.

Les chefs de division, de canton et capitaines feront rassembler sans délais tous les soldats enrôlés et les jeunes gens de la première réquisition. Tout soldat qui quittera le drapeau sera regardé comme parjure. La première fois il sera puni, la seconde fusillé. Les pères et mères qui retireront leurs enfants subiront la même peine également que les recéleurs.

Les capitaines sont responsables des soldats de leur compagnie. Et s'ils ne prennent pas des moyens prompts et positifs pour punir les déserteurs, ils seront eux-mêmes punis suivant leur négligence ; tout officier qui désertera sera fusillé ; les chefs doivent entretenir la discipline la plus sévère : par sévérité on n'entend pas dureté. Au contraire, les chefs ne doivent pas oublier qu'ils ne sont que les camarades de leurs soldats et les traiter avec la plus grande honnêteté, mais quant au service militaire la plus grande subordination doit être observée et toute faute punie.

Les chefs de division doivent tenir tous leurs soldats le plus possible rassemblés et augmenter le nombre de leurs troupes à proportion des armes qu'ils ont. En général, tous les habitants des paroisses catholiques et royalistes doivent se regarder comme soldats et être prêts à marcher au premier ordre du chef. Il faut que le chef de canton sache, par des exemples sévères, faire respecter ses ordres et faire connaître, en punissant même de mort s'il faut, qu'on ne lui désobéira pas impunément. Il doit avoir dans chaque paroisse un homme chargé de recevoir ses ordres et de les faire connoître aux habitants.

Tout dénonciateur sans distinction de sexe doit être puni de mort. Les chefs de division dont les soldats sont ou insubordonnés ou peu aguéris doivent avec toute leur troupe se porter en un autre canton où ils sont aguéris et accoutumés au feu, et faire connoître à leur troupe celle qui est aguérie. Si le chef est intelligent et sait exciter l'émulation, soit en nommant officier le soldat qui se sera montré le plus brave ou par autre distinction, soit en punissant sévèrement les lâches, et même en fusillant celui qui aurait le premier donné l'exemple de la fuite, alors la troupe sera aussitôt formée. Les chefs de division doivent former un corps de volontaires composé des plus braves, ce sera un moyen d'émulation. En général les chefs de division doivent, s'ils est possible, se réunir deux ou trois. Ils pourront entreprendre des opérations plus importantes, ils tiendront plus facilement leurs soldats rassemblés. La discipline militaire sera plus facile à établir, et le soldat s'habituera peu à peu à ne pas tenir autant à ses foyers.

Les chefs doivent habituer leurs soldats à bivouaquer et donner eux-mêmes l'exemple de coucher dehors, en réservant les lits qui peuvent être dans les villages près desquels ils campent pour les soldats blessés ou malades ou trop fatigués. Ils doivent être les

pères de leurs soldats, et n'être occupés que de leur procurer tout ce dont ils pourraient avoir besoin. Chaque chef de division doit avoir une caisse où sont versées les prises faites sur l'ennemi et ses contributions. Pour les prises il peut en distribuer une partie à ceux qui ont bien combattu, mais il doit y avoir toujours une partie mise en caisse pour le besoin de la troupe.

Les déserteurs doivent être accueillis, surtout ceux qui viennent avec armes et bagages. Mais à moins de les parfaitement connoître, ils ne doivent jamais être incorporés dans les divisions d'où ils désertent, mais être conduits de suite sous bonne garde dans une autre division, à dix lieues au moins, et là être distribués un à un dans différentes compagnies, en rendre les capitaines responsables et les faire extrêmement surveiller jusqu'à ce que dans plusieurs combats ils se soient bien montrés, et alors ils doivent être avancés suivant leur mérite.

Les officiers doivent veiller à ce que les poudres et munitions ne soient pas gaspillées. Le général recommande aux chefs de division de faire la guerre la plus active, de ne souffrir personne neutre, et de traiter en ennemis tous ceux qui ne se conduisent pas en royalistes et n'obéiront pas aux ordres qui leur seront donnés, surtout qu'aucune jalousie ou ambition ne trouble l'harmonie. Le général ferait punir sévèrement toute faute à cet égard.

Les chefs de division communiqueront à leurs officiers la partie du présent ordre qui peut les concerner et auront soin de l'exécuter ponctuellement. Le général, en faisant passer à ses compagnons d'armes les présentes instructions, assure que c'est ainsi qu'il a formé son armée et est parvenu à la rendre invincible.

Depuis le renouvellement des hostilités il a forcé et enlevé trois camps, tué près de dix mille bleus et fait un grand nombre de prisonniers. Il a fait prévenir les généraux ennemis que chaque tête de prisonnier chouan ou vendéen serait vengée par deux têtes de prisonniers républicains.

Les généraux Stofflet et Sapineau vont faire leur récolte et réunir leurs forces. Celle de trois armées sera de cent mille hommes. Mais qu'on punisse sévèrement les porteurs de mauvaises nouvelles et ceux qui exagèrent les forces de l'ennemi. Le soldat royaliste ne doit jamais craindre. Quant au chef, il doit tout employer pour bien connaître les forces et la position de l'ennemi, et se souvenir que pour être général il ne suffit pas d'être brave, mais qu'il faut être sage, prudent, et employer toutes les ruses et ressources de l'art militaire.

Mgr le comte d'Artois et Son Altesse Mgr le duc de Bourbon vont incessamment se réunir aux royalistes avec des forces considérables, qu'ils les trouvent chacun à son poste, et le général se flatte que chaque chef ira leur faire hommage de ses succès.

La Religion, le Roi ou la mort. Voilà notre devise. Nous lui serons fidels. Les chefs de division à qui le présent ordre parviendra auront soin de s'y conformer et de le faire passer de proche en proche à tous les chefs de division des armées catholiques et royales. Ils doivent prendre entr'eux tous les moyens pour entretenir la correspondance la plus active et d'une manière sûre, surtout quand il s'agit de concerter les opérations militaires. Ils doivent s'attendre malgré toutes leurs précautions à être entourés d'espions, et en conséquence le soldat doit toujours ignorer les marches et opérations. Il doit régner sur le tout le secret le plus inviolable.

(Archives de Kerléano.)

N° 39

PUISAYE ET LE COMTE D'ARTOIS

Renseignements communiqués par M. Gustave Bord[1].

L'Angleterre avait permis le départ de Monsieur, car le 27 août 1795 lord Granville écrit au duc d'Harcourt : « Si *Monsieur* n'était pas parti, comme il y a quelque probabilité, puisque le vent est changé », on le consulterait.

Puisaye attendait Monsieur, Cadoudal vint au-devant de lui. Le 12 septembre, tous deux apprennent son arrivée dans la rade de Quiberon : « Veuillez nous transmettre vos ordres, il ne faut que quelques jours de votre présence. Nous venons de faire partir des courriers vers les armées de Bretagne, ainsi que vers MM. Stofflet, Charette et Sapineau... »

Signé : Puisaye.
Georges, *général de Vannes.*
Gautier, *député de l'armée de Scépeaux.*
Mercier, *major général.*

Le 13 septembre, Monsieur écrivait la réponse suivante :

« A bord du *Jason*, rade de Quiberon.

« Je ne cesserai jamais de solliciter le gouvernement britannique pour qu'il accorde son secours et son appui à tous mes fidèles

[1] Ces documents paraîtront incessamment dans un ouvrage en préparation. Gustave Bord, *les Mémoires de mon oncle*.

compatriotes... J'aurai toujours un vrai plaisir à faire valoir auprès du Roi les services importants que vous pouvez lui rendre. »

Dès le lendemain, 14 septembre, Puisaye lui crie : « Je ne puis vous exprimer toute la douleur qu'éprouvent tous les chefs de l'armée en apprenant qu'ils ne sont pas destinés à vous ouvrir les portes du royaume, et combien cette nouvelle est capable de répandre le découragement parmi cette multitude fidèle qui soupirait après le bonheur de vous recevoir. » Et comme le prince avait mis dans sa lettre : « Oui, Monsieur, ce sera par des actions que vous parviendrez à faire taire la calomnie », Puisaye ajoute : « ...Quant à moi, Monseigneur, j'espère, comme Votre Altesse Royale veut bien me le dire, que mes services parviendront à faire taire la calomnie. J'aurais eu lieu de croire qu'ils auraient dû l'empêcher de s'élever. Oui, Monseigneur, je me suis fait des ennemis pour vous. »

Puisaye était déjà perdu dans l'esprit du prince, car le 15 septembre, le lendemain, toujours à bord du *Jason*, Monsieur écrit au duc d'Harcourt, et après avoir fait l'éloge de Georges, qui a remplacé le malheureux Tinténiac, il ajoute : « La situation de M. de Puisaye est toujours fort précaire; j'ai dû le ménager, parce qu'il peut être encore fort utile ou fort nuisible... Le jour où je serai réuni avec Charette, il ne pourra plus être à craindre. »

A peine rentré en Angleterre, par une disposition prise à Spithead le 11 décembre 1795, Monsieur révoqua Puisaye lorsque lord Grenville eut déclaré ne pas s'y opposer, et le remplaça par M. de Moustiers, qui fut chargé de le traduire en conseil de guerre.

Cet arrêt ne fut pas exécuté, et ce n'est qu'à la fin de 1797 que le Roi accepta la démission de Puisaye, comme l'écrit le 23 décembre de cette année le duc d'Harcourt à M. de Chalus, en lui annonçant qu'il est chargé de l'intérim en Bretagne. En même temps, le 5 janvier 1798, il dit au Roi : « M. de Chalus est très-dévoué à M. de Puisaye, ainsi que les prêtres et le Morbihan », et le 9 janvier : « Puisaye a offert d'aller organiser une colonie de ses Bretons au Canada; mais Windham lui a dit qu'il était nécessaire en Bretagne. » Le 30 janvier, M. de Chalus arrive à Londres : « Il est fanatisé par M. de Puisaye », écrit le jour même le duc d'Harcourt à Monsieur, « et affirme que la Bretagne sera désorganisée dès que cette démission sera connue. »

Le temps s'écoule en intrigues, et, le 8 mai 1798, le duc écrit au Roi que *Monsieur* a remplacé M. de Chalus par M. de Behague comme chef de la Bretagne. Le *général* Georges le reconnaît. De là date son influence près de Monsieur, c'est le seul de ces chefs qui lui soit docile.

A ces notes nous pouvons ajouter que Georges aussi avait été un

des chefs les plus durs pour flétrir la conduite du comte d'Artois, ou du moins de son néfaste entourage.

N° 40

Note de M. l'abbé Guillevic concernant les destitutions et condamnations de chefs chez les royalistes.

Je n'entends que trop souvent reprocher aux royalistes leurs arrêts de destitutions contre leurs chefs et les jugements de mort de ces chefs entre eux; il me semble que sur l'un et l'autre article, on se montre plus frondeur que ne l'est notre Me de Puisaye, tout *destitué*, tout condamné qu'il ait été; lui-même il parle de ces *destitutions*, de ces condamnations, dans vingt endroits de ses mémoires (voiez entre autres vol. IV, p. 18, ainsi que vol. V, p. 170), et ne les blâme nulle part; il convient au contraire que, chez les insurgés, la *confiance seule* donne l'autorité (vol. IV, p. 112 et partout ailleurs), qu'ainsi l'autorité s'y perd avec la confiance, et que dès lors tout chef déchu, pour avoir perdu la confiance, n'est plus qu'un simple commis, de droit justiciable de ses commettants sur le fait de sa gestion. Car de quel autre tribunal relèverait-il dans la circonstance? Je n'en vois siéger aucun légitimement, en France il faut que justice se fasse.

Quant aux *jugements de mort* de général à général, parmi les insurgés, avant de s'en récrier autant, peut-être devrait-on observer que surtout depuis les premières défections, nos généraux formaient entre eux une espèce de confédération par laquelle ils s'engageaient réciproquement, à chaque reprise d'hostilités, à ne jamais plus faire de paix partielle sous peine de félonie.

Les généraux fidèles à leur engagement étaient-ils donc aussi coupables de mettre comme au ban de leur confédération le général infidèle?

C'était un malheur, un très-grand malheur sans doute. Je n'oserai en rien dire davantage. Mais loin de tout prince français, ce malheur nous était inévitable; on le savait. Mais la présence d'un nos princes remédiait souverainement à tout, on le scavait encore. Et constament on nous le refusait, ce remède souverain, contre les malheureuses dissensions dont on se plaint!

Cependant qui veut la fin veut le moien, que ne le prenait-on donc, ce moyen de les écarter ou de les finir?

(Archives de Kerléano.)

N° 41

A MM. les membres de la Commission des anciens officiers chargés de vérifier les titres des officiers royalistes de l'intérieur, etc.

« Messieurs [1],

. . . . . .

« J'ai servi dans la marine, en qualité d'aspirant depuis 1788 jusqu'en 1790, sous les auspices de M. le marquis de Cany et le vicomte de Bélisal, mes oncles.

« J'ai servi dans l'armée du Rhin depuis 1792, jusqu'en 1794, en qualité de capitaine.

« J'ai servi dans le parti royaliste armée de Bretagne, sous le général Georges Cadoudal, dans les grades successifs de major et de colonel depuis 1796, jusqu'à 1801, époque à laquelle je fus promu au grade d'adjudant général, chargé de la direction de l'adjudance de Brest et de Léon, pays que je dirigeais au moment où je fus forcé de me réfugier en Angleterre, en 1802.

« J'ai été employé en 1804 dans le projet des généraux Georges, Pichegru, Moreau, etc., etc. Mon vertueux père, âgé de 77 ans, fut traîné à Paris et jeté dans les fers. Mon beau-frère Even figura sur le banc des quarante-huit accusés.

« J'ai rentré en France en 1814.

« Au mois de mars 1815 j'ai été employé dans la garde nationale du Morbihan que l'on se proposait de mobiliser.

« ...Dès le premier pas de Sa Majesté dans son royaume, j'ai fait partie des volontaires royaux de Bretagne.

« Toutes les pièces au soutien de ce j'ai l'honneur d'avancer ici, sont à la Commission et enregistrées sous le n° 59, armée vendéenne : des copies conformes aux originaux y sont également déposées, ayant été préalablement apostillées d'une manière honorable par MM. les maréchaux de camp le comte de Floirac, le marquis de la Boëssière, par M. le comte de Quelen, sous-préfet à Guingamp, par M. Pepin de Belle-Isle, préfet des Côtes-du-Nord, par tous les membres de la Chambre des députés de trois départements dans lesquels j'ai fait les guerres de l'Ouest : Morbihan, Côtes-du-Nord et Finistère.

« Mes pièces justificatives ont été vues et signées par M. Desol de Grisolle, maréchal de camp.

« Maintenant, Messieurs, après avoir précisé ici mes faibles ser-

[1] En marge on lit : Réclamation du sieur Guesno de Penanster. N° 59, armée vendéenne. — Demande de l'activité et la confirmation du grade de colonel.

vices dans les armées de France et dans les armées françaises, j'ose espérer que vous voudrez bien avoir égard à mes réclamations : je demande *de l'activité, et je réclame la confirmation du grade de colonel d'infanterie,* tel qu'il a plu à Sa Majesté de me l'accorder dans mes lettres de chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, numérotées 6727 (nommé en pays étrangers 463).

« Permettez-moi, Messieurs, avant de finir ma lettre, d'appeler votre attention sur l'organisation des forces royales en Bretagne à compter de 1794 jusqu'à 1802, et ce point une fois bien déterminé doit faciliter les vues sages de la Commission pour connaître à fond les droits d'un chacun à la munificence de notre auguste monarque.

« Dans l'armée royale et catholique de Bretagne, il y a eu trois organisations distinctes :

« La 1re commença en 1794 et finit le 24 juin 1796. Le pays qu'occupaient les royalistes fut limité en divisions locales, les divisions en cantons, et les cantons en compagnies.— Chaque division pouvait comprendre de trente ou quatre-vingts paroisses, et le chef prenait le titre de chef de division. — Les cantons se composaient de dix à quinze paroisses, et les chefs prenaient le nom de chefs de canton. Chaque paroisse fournissait une compagnie, et le chef était connu sous le nom de capitaine de paroisse.

« Tel a été le principe organique des forces royales en Bretagne de 1794 jusqu'à 1802, principe qui a toujours servi de base à toutes les organisations subséquentes.

« La seconde organisation commence en 1797 et finit au mois de mars 1800. Le principe organique est toujours le même, si ce n'est qu'on y substitue le nom de légion à celui de division et de bataillon à celui de canton. C'est à cette époque que le pays, sous la direction du général Georges, prit le système numérique et fut divisé en huit légions.

« La 3e organisation commence en 1800 et finit en 1802, terme de la paix générale en Europe. Le général Georges, en 1800, ayant eu le commandement en chef de quatre départements de la Bretagne (Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille et-Vilaine, Finistère), les organisa, suivant le système organique de la seconde organisation, en y créant des adjudances qui se composaient chacune de trois à quatre légions. Ces adjudances prirent le nom de leur localité, et les chefs celui d'adjudants généraux. Ils commandaient en chef trois à quatre légions.

« Voici les noms des officiers supérieurs, sous les ordres du général Georges Cadoudal, qui ont toujours resté fidèles à leur poste, et qui ont toujours été en *but* aux ennemis du trône et de l'autel :

« Le général *Mercier*, dit La Vendée, major général, fut tué en 1801 dans une rencontre, près Loudéac.

« Le général Guillemot, fusillé à Vannes en 1804.
« Le général Saint-Régent, périt à Paris en 1801.
« Le général Desol de Grisolle.
« Le général Debar, fusillé en France en 1813.
« Le général Saint-Hilaire, fusillé à Vannes en 1806.

« Le général Guymard-Coattedreux ayant été appelé en 1801 aux fonctions de major général de l'armée, je le remplaçai à cette époque dans l'adjudance de Brest et de Léon.

« Mon objet n'est point de faire la nomenclature des officiers qui se sont plus ou moins distingués, mais bien de faire connaître les acteurs principaux qui ont agi dans les dernières guerres de Bretagne.

« D'ailleurs, les généraux Hoche, Michaud, Hédouville, Brune, Bernadotte, etc., qui ont combattu contre nous, leurs rapports dans les temps peuvent jeter un grand jour sur ceux qui ont des droits plus ou moins réels à la bienveillance de Sa Majesté.

« Agréez l'hommage du profond respect avec lequel je suis,
« Messieurs,
« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« *Signé :* Guesno de Penanster,
« *Chevalier de Saint-Louis.*

« A Vannes, le 2 octobre 1816. »

(Archives de Kerléano.)

N° 42

LES DÉPUTÉS DES CÔTES-DU-NORD AU POUVOIR EXÉCUTIF

Observations présentées par les députés du département des Côtes-du-Nord au Pouvoir exécutif sur les moyens de terminer la guerre des chouans dans ce département.

13 novembre 1795.

Le département des Côtes-du-Nord était un des plus patriotes de la République, dans les premières années de la Révolution; tous les efforts des nobles furent inutiles auprès des cultivateurs; mais aussitôt que la constitution civile du clergé parut, le zèle diminua : le patriotisme des campagnes, qui jusqu'à ce moment avait été soutenu par ce qu'on appelait alors le bas clergé, se ralentit. Le décret qui prononçait la déportation contre les prêtres insermentés et la réclusion des vieillards et des infirmes les indisposa, et dès cet instant les esprits portés au fanatisme s'échauffèrent.

S'il avait été possible de déporter tous les prêtres simultanément, il est à présumer qu'aucun trouble n'aurait éclaté dans ce département; car les districts de Guinguin, Lannion et Pontrieux qui avaient eu moins de prêtres réfractaires et qui, par conséquent, avaient eu plus de facilité pour s'en défaire, sont constamment demeurés attachés à la République et n'ont pris aucune part au chouannage. Ils ont même résisté aux chouans et se sont différentes fois levés en masse pour écarter les brigands de leur territoire.

Dans les autres districts presque tous les prêtres refusèrent la constitution civile du clergé, ils insinuèrent aux campagnes que cette constitution était la destruction totale de la religion. Se voyant entourés d'un grand nombre de prosélytes, ils se cachèrent et trouvèrent dans le fond des campagnes un asyle assuré.

Jusqu'à ce moment obligés d'être circonspects, parce qu'ils étaient sous les yeux des autorités constituées, ils n'avaient pu distiller le poison dont leur arme était gorgée, mais de leur retraite ténébreuse ils disposèrent les esprits à l'insubordination, et à la révolte. Il leur manquait des occasions : la levée des 300,000 hommes, le complot de la Rouerie, découvert heureusement avant qu'il eût éclaté; la levée de la première réquisition, le gouvernement sanguinaire des Marat, des Hébert, des Robespierre et de leurs complices leur en fournirent. Boishardy, qui était une des machines du complot de la Rouerie, se mit à la tête de l'insurrection; ses premières tentatives ne furent pas heureuses, car quoiqu'il fût parvenu à rassembler deux à trois mille cultivateurs, sa troupe disparut à l'approche des patriotes, et il se vit forcé de fuir et de se tenir caché pendant près de six mois. Secondé par les prêtres, il fanatisa les campagnes. Il leur persuada que la République était exclusive de leur religion, que les prêtres assermentés étaient des apostats, et il leur insinua que s'ils voulaient conserver leur religion, il leur fallait un roi.

Déjà l'audace de Boishardy augmentait, déjà il avait excité des soulèvements dans plusieurs communes du département; et il s'était entouré de déserteurs et échappés du bagne. Des émigrés, des prêtres réfractaires s'étaient joints à lui, et sa troupe s'était grossie par quelques déserteurs de la levée des 300,000 hommes et par les jeunes gens qui s'étaient soustraits à la première réquisition.

Il ne manquait plus que des chefs pour le seconder. Talmont, ayant passé la Loire à la tête d'une colonne de brigands, se répandit dans le département de Lisle-et-Vilaine et vint jusqu'à Dol. Après la déroute du Mans, sa horde dispersée se répandit çà et là dans les différents départements. Cormatin, Sollilac, Ara se joignirent à Boishardy.

Les patriotes, les fonctionnaires publics, tous ceux qui obéissaient à la loi furent pillés, incendiés ou égorgés. Les habitants

des campagnes terrorifiés se refusèrent à toutes les réquisitions qui leur furent faites, et les autorités constituées, n'ayant point de troupes à opposer à Boishardy, ne purent ni soutenir le courage des patriotes, ni faire respecter l'autorité dont ils étaient revêtus.

En vain adressa-t-on des mémoires aux comités de gouvernement et aux représentans du peuple en mission. Ils feignirent de ne vouloir pas y ajouter foi ; ils accusèrent même les administrateurs d'être les auteurs de ces troubles, et plusieurs ont été obligés de fuir pour se soustraire aux cruautés et à la barbarie qu'on exerçait alors contre tout homme qui voulait remplir son devoir.

On ne pouvait servir mieux Boishardy : tous les hommes à talent étaient ou chassés des administrations ou mis en fuite : ceux qui restaient, applaudissaient aveuglément à tout ce qui se faisait et n'avaient ni la force ni peut-être la volonté d'ouvrir les yeux des comités de gouvernement et des représentans du peuple en mission, sur le compte des agens et des correspondants dont ils se servaient.

Boishardy pour donner de l'importance à son parti avait divisé sa troupe par cantonnements, de manière qu'il tenait les deux tiers du département des Côtes-du-Nord sous sa dépendance avec cinq cents hommes au plus et quelques mendiants ou vagabonds que chaque chef de cantonnement recrutait dans les différentes communes sur lesquelles il se portait. Telle est l'origine de l'insurrection du département des Côtes-du-Nord. Il reste à examiner les moyens qui ont servi à alimenter cette insurrection et à lui donner de la consistance.

Le parti de Boishardy était à peine formé, lorsque les négociations et les traités avec les Vendéens et les chouans commencèrent. Ces traités furent faits sans consulter les autorités constituées. Les autorités du peuple ne prirent conseil que des militaires qui ne connaissaient ni le pays ni les allures des chouans Ils furent trompés sur la situation du département qui était bien loin d'être gangrené et dans lequel il aurait été facile dès lors de rétablir la tranquillité, si on avait laissé agir les autorités constituées, et si on n'avait pas accordé une confiance trop légère à des scélérats et à des bandits qui ne cherchaient qu'à temporiser pour donner de la consistance à leur parti.

La pacification des chouans a été purement imaginaire dans le département des Côtes-du-Nord. Les principaux chefs seuls avaient l'air d'observer la trêve, mais leurs subordonnés désarmaient les campagnes, pillaient et dévastaient les propriétés, coupaient les arbres de la liberté, brûlaient les archives des municipalités. Ce fut pendant la pacification que deux officiers municipaux de la commune de Lancie qui voulurent s'opposer à l'enlèvement des armes déposées dans leur maison commune, furent massacrés. C'est pendant la pacification qu'ils enrôlaient ouvertement et publique-

ment, et tandis qu'on leur présentait l'olivier de la paix, non-seulement ils continuaient la guerre, mais ils aiguisaient leurs poignards pour égorger tous ceux qui tenaient à la chose publique.

Ces faits furent dénoncés aux comités de gouvernement et aux représentans du peuple, mais ils étaient circonvenus et entourés par les militaires; les administrations n'étaient plus écoutées.

Il était de la plus grande importance pour le militaire d'écarter les plans des administrations; si on les avait entendues, on n'aurait pas été dupe de Boishardy, de Cormatin et de leurs complices, mais les militaires organisaient un plan qui leur a réussi, c'est-à-dire d'établir dans le département le gouvernement militaire. Leur raisonnement à cet égard était simple, ils disaient : Si la pacification a lieu, nous en aurons tout l'honneur et nous conserverons dans le département la plus grande autorité pendant tout le tems qu'il sera nécessaire d'y laisser des troupes pour y assurer l'ordre; dans le cas contraire, comme les administrations n'ont eu aucune connaissance de ce qui s'est passé, nous présenterons des plans pour terminer cette guerre, et il faudra s'en rapporter à nous. Telle était leur manière de raisonner, et tel a été le plan qu'ils ont suivi.

La pacification n'ayant pas eu lieu, les manœuvres de Cormatin ayant été découvertes, Boishardy donna une nouvelle activité aux hostilités, tous les hommes qu'il avait eu le tems de séduire s'agitèrent à la fois; l'incendie se ralluma, et les vols, les brigandages, les meurtres, les assassinats se multiplièrent. Les insurgés du Morbihan qui jusqu'à ce moment n'avaient pas encore pénétré dans le département y firent des incursions. Les districts de Loudéac, de Broons, de Dinan, de Lamballe et ceux de Rostrenen et de Pont-Trieux en partie se trouvèrent infestés de prêtres réfractaires, d'émigrés, de déserteurs et de forçats échappés des bagnes.

Les militaires songèrent alors aux moyens de défendre le département : ils établirent des colonnes mobiles et des contre-chouans. Ce plan qui aurait pu être utile si les colonnes mobiles et de contre-chouans avaient été composées d'hommes choisis qui auraient su respecter les personnes et les propriétés, est devenu très-pernicieux et, au lieu de calmer les insurgés, n'a servi qu'à les aigrir et à les irriter. En effet, ces troupes formées d'escouades de différens corps, commandées par des chefs qu'ils ne connaissent pas et dont ils ne sont pas connus, n'observent aucune discipline. Ils pillent les campagnes, jugent et expédient militairement les cultivateurs armés ou non qui tombent entre leurs mains. Il suffit d'être riche, d'avoir quelques écus ou un portefeuille bien garni pour être déclaré chouan et fusillé sur-le-champ.

Une pareille conduite est sans contredit plus propre à augmenter le mal qu'à y remédier; on peut même dire que le seul service

que la troupe ait rendu au département des Côtes-du-Nord, c'est la destruction de Boishardy; mais alors elle était dirigée par l'adjudant général Le Crublier, homme probe et humain, et qui savait respecter et les personnes et les propriétés. Il serait trop long de faire ici l'énumération des brigandages exercés par les colonnes mobiles et les contre-chouans; ils égalent ceux commis par les chouans, et les assassinats dont ils se sont rendus coupables ne le cèdent guère en rien à ceux commis par les chouans.

L'administration du département des Côtes-du-Nord témoin des horreurs qui se commettaient par les militaires, sur son territoire, envoya il y a environ trois mois deux commissaires à Rennes pour exposer au représentant Mathieu la situation du département; ils ne l'y trouvèrent pas, et les massacres ont continué.

Telle est la malheureuse position des campagnes des deux tiers du département des Côtes-du-Nord. Telle sera la position de la totalité de ce département, si on ne prend les mesures nécessaires les plus promptes pour faire respecter la justice et les lois dans ce département.

Les malheureux habitans des campagnes sont pillés par les chouans, ils le sont par les troupes républicaines; leur vie est continuellement en danger : leurs propriétés sont journellement dévastées : on les traite avec la même rigueur que les Vendéens, et cependant les assemblées primaires se sont tenues dans ce département : la constitution y a été acceptée; les électeurs y ont été nommés, et sur quatre-vingt-un cantons, huit seulement ou n'ont pas pu se réunir, ou les électeurs n'ont pas osé se rendre à l'assemblée électorale.

Le département des Côtes-du-Nord n'est pas encore perdu pour la République. Que la constitution soit rigoureusement observée, que les mesures révolutionnaires soient rejetées, et le département rentrera bientôt dans l'ordre.

On a dû remarquer que le fanatisme religieux a plus d'empire sur les habitants des campagnes de ce département que le royalisme. On a dû voir que les mesures militaires qui y ont été employées ont augmenté le mal plutôt que d'y remédier. On ne demande pas à ménager les coupables, au contraire, il faut qu'ils soient punis et qu'ils le soient rigoureusement; mais que les peines soient appliquées suivant les règles prescrites par les lois et la constitution.

Qu'aucun militaire ne puisse se permettre de faire fusiller un individu qui aura été vaincu et qui aura mis bas les armes; qu'il soit tenu de le traduire devant les tribunaux.

Que tout militaire qui aura fait fusiller un homme dans son domicile ou qu'il aura trouvé désarmé soit traduit devant les tribunaux et qu'il y soit jugé et puni comme un assassin.

Que tout militaire qui aura pillé la propriété d'un individu même reconnu chouan, soit puni comme voleur.

Puisque les prêtres ont été mis en liberté, puisque la constitution autorise le libre exercice de tous les cultes, que les administrations départementales et municipales protégent tous les ministres du culte qui se sont soumis purement et simplement à la loi du 11 prairial et à celle du [1] , et qu'en même tems il leur soit enjoint de faire poursuivre devant les tribunaux tout individu qui sous prétexte du culte troublerait l'ordre public; mais il est bien essentiel de ne point attaquer les prêtres comme ministres du culte, mais comme simples individus; car on ne peut pas se dissimuler que le peuple ignorant et superstitieux qui voit attaquer l'idole de son culte, s'imagine qu'on l'attaque lui-même et se laisse facilement persuader que le ministre qui est puni obtient la couronne des martyrs.

Dans le nombre des insurgés il faut distinguer trois classes : 1° les émigrés, les prêtres qui ont refusé de faire la soumission prescrite par les lois; 2° les déserteurs, les forçats, les vagabonds, les voleurs de profession, les mauvais sujets des campagnes qui soit par leur passé, soit par leur inconduite, ont contracté l'habitude de mener une vie débauchée, scélérate et criminelle; 3° le cultivateur propriétaire, ignorant et faible, qui s'est laissé séduire et qui ne se livre aux excès qu'on lui fait commettre que parce qu'il y est contraint et qu'il est continuellement menacé de perdre la vie.

Les deux premières classes ne méritent aucun pardon. Le glaive des lois doit les atteindre tous; mais ceux de la troisième classe méritent des égards et des attentions : ceux-ci ne sont rebelles aux lois que parce qu'ils craignent en s'y soumettant d'être assassinés. C'est cependant sur cette classe que les colonnes mobiles et les contre-chouans frappent plus particulièrement, parce qu'ils trouvent dans sa destruction les moyens de s'enrichir par le pillage. Il est donc essentiel de supprimer les colonnes mobiles.

Si on veut terminer la guerre des chouans, il faut cerner les pays insurgés, placer des cantonnements d'abord dans les communes patriotes limitrophes des pays insurgés, afin de relever le courage des patriotes et de soutenir leur énergie, faire passer ces cantonnements d'une commune à l'autre en rétrécissant à fur et mesure que le patriotisme se réchauffera dans les communes; par ce moyen les cultivateurs probes et honnêtes se voyant protégés ne craindront plus les émigrés et leurs satellites, et ils seront les premiers à les dénoncer et à les faire arrêter. Mais il faut que la troupe ne puisse agir qu'après s'être concertée avec les autorités consti-

[1] Lacune du manuscrit.

tuées et sur des réquisitoires. Ce moyen a été employé avec succès, et il est malheureux qu'il n'ait pas été constamment suivi. On doit aussi examiner s'il ne serait pas avantageux de supprimer beaucoup d'états-majors; on ne voit que des généraux et adjudants généraux. Ces hommes qui craignent d'être supprimés à la paix ne se donnent aucun mouvement pour terminer la guerre.

Enfin il est instant d'organiser la gendarmerie et de lui assurer outre ses appointemens une récompense pour chaque capture qu'elle fera soit d'un émigré, soit d'un prêtre rebelle aux lois, soit d'un chouan. Mais surtout qu'on fasse disparaître le gouvernement militaire; que la discipline la plus sévère et la plus exacte soit observée dans les armées! En rendant le sort des officiers meilleurs, on parviendra à ce but; car s'il autorise quelquefois le pillage, c'est parce que n'ayant pas les moyens de vivre, il participe lui-même aux vols qui se commettent.

Tels sont les moyens que l'on croit propres à ramener la paix et le calme dans le département des Côtes-du-Nord. Déjà les campagnes sont dégoûtées du chouannage; pourvu qu'on les protége, qu'on purge quelques hordes de scélérats qui désolent ce département; que les meurtres et les brigandages des militaires cessent et que des mesures justes et légales soient les seules dont on se serve, ce département est sauvé, et de son salut peut dépendre celui de plusieurs départements de la République; que le Directoire exécutif fasse une proclamation basée sur les principes qui viennent d'être établis; que ses commissaires y tiennent strictement la main, et les chouans du département des Côtes-du-Nord n'existeront plus.

Signé : H. Fleuri.
Toudic,
Vistorle,
Delaporte,
Gaultier,
Macairt,
Guynot,
Pierre Guyomar.

N° 43

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LIBERTÉ — ÉGALITÉ —

Le ministre de l'intérieur au ministre de la guerre.

5 prairial an 6, Morbihan.

« Citoyen collègue, je vous adresse, ci-joint, copie d'une nouvelle lettre que j'ai reçue du commissaire central du Morbihan; elle vous mettra de plus en plus à portée de juger quelle est la position actuelle de ce département, sur lequel j'ai déjà appelé votre sollicitude par une précédente lettre et par la communication que je vous ai donnée de mon rapport au Directoire exécutif. J'ajoute à cette copie l'analyse des pièces que le commissaire central a joint à sa lettre. »

11 floréal.

« La première annonce que les brigands se sont portés chez le percepteur des contributions directes de la commune de Néotref (département du Finistère); n'ayant pu pénétrer dans sa maison, ils ont incendié une de ses granges. Ils ont ensuite atteint le frère du percepteur qui s'enfuyait avec la caisse, ils l'ont excédé de mauvais traitements et ont enlevé de ses mains la caisse dont il s'agit. Au bourg de Roudoualec (Morbihan), cinq brigands sont entrés dans une auberge, les armes à la main, et y ont enlevé les pistolets du postillon de Carhaix, qui venait de s'arrêter dans cette auberge. »

13 floréal.

« Dans la seconde on rend compte de deux assassinats commis dans le village de Kerigen, commune du Moustoir. On assure que le capitaine du Moustoir veut faire reprendre les armes, qu'il va passer incessamment la revue, et que ceux qui ne s'y rendront pas seront sévèrement punis. On ajoute que les armes ne sont pas encore distribuées, mais qu'elles ne tarderont pas à l'être. »

17 floréal.

« Par la troisième on informe le commissaire central que Joseph *le Guilloux*, dit *huittelique*, vient d'être assassiné par une vingtaine de brigands déguisés en soldats républicains, que ces bri-

gands se proposent d'aller au Pont de Buis, département du Finistère, lieu où l'on fabrique la poudre, pour y enlever ce qu'ils trouveront; que les armes ne leur manquent pas. Ce *Guilloux*, qui dans le principe était chouan, a rendu, dit-on, les plus grands services à la République. »

17 floréal.

« La quatrième pièce présente des détails sur l'assassinat de *Guilloux*, par le nommé *Poézévara*, qui a probablement dirigé l'exécution. Toujours paraît-il certain, dit le correspondant du commissaire central, que nos campagnes sont organisées et armées, et malheureusement nous sommes dénués de forces, n'ayant dans ce moment que cent hommes en deux cantonnements dans le ci-devant district du Faouet. Il serait bien à désirer que le général Duthil fit revenir au Faouet les deux compagnies de la 84e demie brigade qu'il en a retirée. »

17 floréal.

« La cinquième pièce donne au commissaire central des renseignements sur les projets des chouans et du nommé *Poézévara* pour parvenir à faire destituer le juge de paix du Faouet, et forcer les fonctionnaires publics des cantons ruraux à quitter le Faouet et à aller résider dans leurs cantons respectifs pour pouvoir les attaquer plus facilement et plus sûrement. »

18 floréal.

« La sixième pièce présente de nouveaux détails sur la mort de Guilloux; sur les services qu'il a rendu à la tête de colonne républicaine depuis sa reddition. Les chouans, y est-il, dit ont dessein de tenter un voyage à Port-Louis pour s'efforcer de le prendre. Il s'est fait un versement de dix-huit cents fusils qui ont été distribués aux affiliés. Les nommés *Duliscoët*, *Bonaventure Carré* et *Guillaume le Guern* sont dénommés comme ayant une grande influence dans ce parti.

« On indique aussi *Fornier*, *Bouer*, *Tabmon*, *Derieu*, *le Borgne* et *le Merli*, prêtres rebelles, comme les individus les plus dangereux de ces cantons. On ajoute : *Jean-Jean*, *Turon*, *le Bail* et *de Barre* parcourent les cantons de Ploërdut, Inguiniel, Priziac et quelquefois celui de Langonnet. *Loréal*, ex-curé de Priziac et *Fornier* se joignent souvent à eux, ainsi que le nommé *du Conédic*, procureur général judiciaire du département du Finistère pendant le régime de la Terreur. Ce dernier réside ordinairement avec sa troupe dans ce département. Il a levé dernièrement une imposition de 7,000 francs dans le canton de Banallec, il a pillé un ménage et incendié un hangard à Motrès (Finistère). Le Gal de Kerlino,

ci-devant procureur à Auray, a enlevé 4,000 francs des contributions de Saint-Ternin (Finistère) dont il était percepteur. Il est de la bande de du Couëdic. »

19 floréal.

« Septième pièce. Lettre datée de Guémené annonçant que dix-huit hommes vetus en gardes nationaux et canoniers, commandés par un nommé *Joseph*, ont forcé la maison du citoyen *Le pape*, acquéreur de biens nationaux, demeurant au Coscrit; qu'ils l'ont extrêmement maltraité, ainsi que sa famille, lui ont fait souscrire une obligation de 12,000 francs, qu'ils ont pillé tout ce qu'ils pouvaient emporter et ont pris ensuite la route de Keroualan. On demande une garnison pour la commune de Guémené, les troupes qui sont cantonnées devant partir incessamment. »

19 floréal.

« Huitième pièce. Dans le canton de Scaer (Finistère) onze brigands, vêtus en uniformes nationaux, à l'exception d'un en carmagnole verte, se sont introduits chez le sieur Gilles, acquéreur de biens nationaux. Celui-ci les a accueilli comme des défenseurs de la patrie, bientôt ils l'ont détrompé sur leur compte et il a cherché à s'évader, mais inutilement.

« Celui qui paraissait être le chef lui a dit qu'ils ne voulaient pas lui faire de mal, qu'il fallait seulement leur donner de l'argent ; sur sa réponse qu'il n'en avait pas, ils lui ont fait souscrire un billet au porteur de 3,000 francs et se sont retirés. Ces individus, observe-t-on, parlent bien français, et l'on ne fait aucun doute que ce ne soient des émigrés. »

19 floréal.

« La neuvième et dernière pièce indique le nom de plusieurs chefs de chouans. L'un des plus redoutés, celui dont le vrai nom est *Delpeiche*, se fait appeler tantôt *Des Barre* et tantôt *Montauciel;* son père est gendarme à Concarneau ou à Quimper. Delpeiche, assure-t-on, n'est pas inutile au parti que son fils a embrassé. On assure que Claude Lorcy, connu sous le nom de l'*Invincible*, est chef d'une compagnie; il a exercé sa troupe dans les landes de Quistinic. Puron chef d'une autre compagnie.

« Neuf autres chefs sont nommés. Ils se plaignent que les ordres ne se remplissent pas. Les pères des chouans s'opposent à ce que leurs enfants prennent les armes; mais les prêtres les y engagent fortement. On prétend que Jean-Jean a menacé de fusiller ceux qui ne se trouveraient pas aux manœuvres; que les chouans attendent un ordre donné pour tomber en masse sur les villes; qu'ils ont témoigné beaucoup de joie de ce que l'excellente 84e demi-

brigade quitte ses cantonnements pour être remplacée par la 52e, composée en grande partie de chouans que l'on a forcé de rentrer au service après la pacification, et d'individus dont on était mécontent dans leurs corps.

« On observe qu'il serait à désirer que les cantonnements fussent plus forts et plus multipliés, que l'on craint pour celui de Pluméliau qui n'est que de huit hommes, que deux cultivateurs habitants d'une commune près de Guémené, excellents patriotes, viennent de rapporter les armes que le département leur avait confiées. Ils disent ne pouvoir plus en répondre.

« Tels sont, Citoyen collègue, les renseignements qui me sont parvenus depuis ceux que je vous ai communiqués. Il m'a paru nécessaire de vous les transmettre pour vous fixer sur les mesures à prendre, je vous prie de m'en accuser réception.

« J'ai communiqué au commissaire central du Morbihan vos deux lettres des 26 et 27 floréal.

« Salut et fraternité.

« LETOURNEUX. »

« Je joins à cet envoi copie d'une dernière lettre que j'ai reçu le 23 floréal, trois pièces qui y sont jointes, confirmant les détails que je vous ai donnés. »

(Archives de Kerléano.)

N° 44

30 mars 1796.

« La satisfaction, Monsieur, que le Roy a éprouvé de vos services distingués a porté Sa Majesté à vous élever au grade de maréchal de ses camps et armées. J'ai l'honneur de vous donner avis que vous recevrez incessamment votre brevet de Son Altesse royale Monsieur frère du Roi, lieutenant général du royaume, à qui Sa Majesté a remis immédiatement la direction des provinces de l'ouest de la France.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Le comte Joseph DE PUISAYE.

« *M. Georges Cadoudal, maréchal de camp.* »

(Archives de Kerléano.)

N° 45

Lettre du comte d'Artois au sujet d'ouvertures faites par Hoche.

(Saisie le 26 ventôse.)

Edinburgh, le 5 février 1796.

« Le marquis de la Féronnière m'a informé en détail, Monsieur, de différentes conversations que vous avez eues avec lui. Je profite de son retour pour vous témoigner toute ma satisfaction du zèle et du dévouement qui vous animent pour le service du Roi. Je ne chercherai point à exciter vos sentiments ni à redoubler votre activité, mais vous pouvez compter que je ne négligerai rien auprès du Roi pour obtenir une grâce, qui prouve hautement comme Sa Majesté sait récompenser ceux qui peuvent le servir aussi utilement que vous.

« Je n'ajouterai rien ici à ce que je demande au brave général Stofflet, ni à ce que M. de la Féronnière est chargé de lui dire ainsi qu'à vous; mais il est nécessaire que je vous fasse connaître mes intentions sur l'objet très-important et très-délicat qui concerne le général Hoche et les officiers ou soldats qui partagent les sentiments que ce général nous a fait connaître.

« Le Roi a solennellement promis l'oubli de toutes les erreurs de l'instant où elles sont exprimées, mais sa bonté s'étend plus loin, et son intention est de donner des marques positives de sa bienveillance paternelle à ceux de ses sujets qui se trouveraient assez heureux pour rendre un service important et pour coopérer effectivement au rétablissement de son trône.

« En conséquence, Monsieur, je vous autorise spécialement, ainsi que le fidèle Stofflet, à promettre au nom du Roi au général Hoche et à tous ceux qui abandonneraient les drapeaux de l'erreur pour suivre ceux de la justice, non seulement qu'ils conserveraient les grades et appointement dont ils jouissent, mais que Sa Majesté se réserverait encore le plaisir de leur témoigner son affection par des grâces proportionnées à la nature des services qu'ils pourraient rendre.

« La preuve de confiance que je vous donne en ce moment vous prouve suffisamment mon estime; vous la justifierez par le zèle avec lequel vous remplirez mes intentions, et je compte trop sur la constance et le dévouement des intrépides royalistes, pour ne pas être certain de me trouver bientôt à leur tête et d'y ratifier les engagements que vous aurez dû prendre avec tous les Français

qui se hâteront de suivre l'exemple de fidélité et de courage que les armées royales leur donnent depuis trois ans.

« Ne doutez jamais, Monsieur, de tous mes sentiments d'estime et d'affection.

« *Signé :* CHARLES-PHILIPPE. »

(Au bas de la première page de la lettre dont copie est ci-dessus, il y a écrit en marge : *M. l'abbé Bernier.*)

(Archives de Kerléano.)

N° 46

Lettre de Hoche à Mercier.

5 juin 1796. — 17e prairial.

« J'ai fait une absence de Vannes, et votre lettre du 31 mai (vieux style) me fut remise hier : je reçois à l'instant votre seconde.

« J'eusse été fort embarrassé de vous faire passer réponse à votre première, car la personne qui en était chargée la remit, dit-on, à Duverrier, planton, et disparut.

« Suivent mes intentions :

« La République française est établie sur des fondements inébranlables. La vertu et la probité sont réellement à l'ordre du jour, et les personnes en qui le gouvernement a confiance ont pour base le vrai honneur, et désirent plus qu'on ne le croit de voir enfin tarir la source des maux qui désolent ces contrées.

« La loi contre les émigrés *de fait* est connue, elle est immuable.

« Que ceux non émigrés et qui se disent chefs, à l'exemple de Scépeaux, de d'Autichamp et de Bernis, soient les premiers à déposer les armes et leurs munitions, à me déclarer avec franchise et vérité les lieux qui recèlent les poudres et armes, quelles qu'en soient la nature et les quantités; que les déserteurs profitent de l'amnistie qui leur est si généreusement offerte et qu'ils apportent avec eux leurs fusils non chargés, la crosse en l'air, sur l'épaule gauche, le chien tombant sur le bassinet, la feuille de sa batterie ouverte, et que de la main droite, le bras tendu, ils tiennent leurs cartouches, soit dans un mouchoir, soit dans une giberne.

« Que les agriculteurs de tout âge en fassent autant. Tranquillité parfaite, fixation dans leurs foyers, protection dans leurs travaux et pour leurs personnes leur seront accordées.

« Que les individus des deux sexes à qui le gouvernement de la

République ne convient point, me demandent directement des passeports pour l'étranger; je les leur accorderai de suite. J'observe qu'il faut, pour prouver d'une manière authentique la sincérité du retour dans le sein de la République, que ce que je demande opère spontanément. Je garantis de mon honneur et de ma vie l'effet de toutes mes promesses.

« Vous ignorez sans doute que je suis saisi de la correspondance volumineuse que vous envoyiez à Londres, à Édimbourg et à Vévone par Lagarde. Vous ne savez sûrement pas que j'ai en mon pouvoir deux lettres écrites à Puisaye le 18 mai (vieux style), l'une par Georges, l'autre par Allègre.

« Vaugiraud pour racheter ses jours m'a informé de tout, et s'il n'eût pas eu la lâcheté de vouloir fuir, il serait encore vivant, et l'eusse rempli l'obligation sacrée qu'avait contractée envers lui le général Mermet, en facilitant son évacuation du sein de la République.

« Vous avez raison de dire que depuis trop longtemps le sang français coule et qu'il est sur le point de couler plus abondamment. La très-grande quantité de troupes qui, sous peu, sera à ma disposition fera un horrible carnage des hommes illégalement armés et si cruellement trompés par ceux qui s'en disent les pères et les protecteurs.

« Il ne tient donc qu'à vous d'apporter un prompt remède à ce torrent de calamités.

« Il est inutile que vous rappeliez les délégués que vous dites avoir près des puissances étrangères, leur concours ne serait effectivement que très-nuisible et n'entraînerait que des longueurs préjudiciables à vous et aux vôtres.

« Si les sentiments que vous me manifestez dans votre lettre du 21 mai (vieux style) sont aussi sincères et aussi philantropiques qu'ils y sont dépeints, déjà je crois voir dans mes arsenaux et magasins vos armes, vos munitions de guerre et de bouche, déjà les déserteurs repentants sont disséminés dans nos rangs, déjà enfin tous les agriculteurs sont rendus à leurs travaux champêtres, et je n'aurai plus qu'à attirer quelques poignées de scélérats immoraux sans feu et sans lieu, et cette conduite vous aura immortalisés.

« Je n'ai fait nulle question à la personne qui m'a remis votre lettre.

« *Signé :* HOCHE.

« *Pour copie conforme :*

« *Signé :* QUANTIN. »

(Archives de Kerleano.)

N° 47

ARMÉE DES COTES DE L'OCÉAN (25, 38 n. 46).

ORDRE GÉNÉRAL DU 2 PRAIRIAL

Res, non verba.

Au quartier général de Angers, le 2 prairial quatrième année républicaine.

21 mai 1796.

« Le général en chef désire trouver quarante officiers qui puissent être employés à une mission particulière : il faut une bravoure à toute épreuve et une bonne santé; les citoyens qui se présenteront doivent compter sur un avancement et une fortune rapides.

« On s'adressera au général en chef lui-même.

« Le général en chef,

« *Signé :* HOCHE. »

Pour copie conforme :

« Le général de division chef de l'état-major de l'armée,

« T. HÉDOUVILLE.

« Les officiers qui voudront se présenter répondront par la voye de la correspondance militaire, en mettant sur leur lettre :

« *Service militaire très-pressé.* »

« T. H. »

(Archives de Kerleano.)

N° 48

ARMÉE DES COTES DE L'OCÉAN (26, 38 n. 47).

ORDRE GÉNÉRAL DU 24 MESSIDOR AN IV

Res, non verba.

Au quartier général de Rennes, le 25 messidor, 4e année républicaine.

13 juillet 1796.

« Le général en chef indépendamment des quarante officiers qu'il a demandés par l'ordre du 3 prairial pour être employés à

une mission particulière, désire en trouver encore *cent vingt-cinq* autres pour une autre mission.

« Je leur rappelle qu'il faut une bravoure à toute épreuve et une bonne santé.

« Les citoyens qui se présenteront doivent compter sur un avancement et une fortune rapides.

« On s'adressera au général en chef à Rennes.

« Les officiers qui voudront se présenter répondront par la voye de la correspondance militaire, en mettant sur leurs lettres :

« *Service militaire très-pressé.* »

« Le ministre de la justice rappelle aux généraux et présidents des conseils militaires l'article 10 de la première section du titre 5 de la loi du 25 brumaire an III, relative aux faits d'émigration, et leur observe :

« 1° Qu'en aucun cas les conseils de guerre ne peuvent juger les émigrés;

« Que dans le cas où les conseils militaires sont compétens, ils doivent condamner un émigré, mais s'ils ne prouvent pas le fait d'émigration constant, ils doivent le renvoyer devant le tribunal du département dans lequel était son dernier domicile.

« Le général en chef recommande l'exécution de ces dispositions à tous les conseils militaires bivouaqués dans l'arrondissement de l'armée.

« Le général de division, chef de l'état-major de l'armée,

« T. Hedouville. »

(Archives de Kerleano.)

N° 49

Exemples de correspondance en langage secret.

« Le 11 janvier 1797.

« Faites-moi le plaisir, mon cher chevalier (*a*), d'envoyer la lettre ci-incluse à Maumusson (*b*); donnez-moi de vos nouvelles par M. Souffrant; assurez toute votre respectable famille de mon attachement pour elle et ne doutez jamais de celui que je vous ai voué pour la vie.

« Paul B. »

Autre du 9 février (c'est janvier) 1797.

« Comme je le mande à notre ami, Monchec, 6 D tr, je désire fort de causer avec vous si vos affaires le permettent, venez à Alençon dans les premiers jours de février, allez chez madame Lecointre, faubourg Saint-Blaise, cette lettre vous servira pour être

reconnu, et elle vous dira le lieu où nous pourrons nous retrouver. Croyez que ce sera avec bien du plaisir que je vous renouvellerai les sentiments de l'estime et de l'amitié que je vous ai voué pour la vie.

« PAUL. »

Autre. — Évreux, ce 9 janvier 1797, l'adresse à M. Souffrant.

« Votre lettre du 19 octobre, Monsieur, ne m'est parvenue que hier, les voyages continuels que j'ai faits, ont été la cause de ce retard, sans cela je vous aurais répondu plutôt et j'aurais peut-être eu le plaisir de recevoir d'autres lettres de vous, les marques d'amitié de mes vertueux compatriotes, sont des biens précieux pour moi.

« Je continue un commerce pour la bonne femme, moins apparent que celui de l'année dernière mais dont je crois les profits plus certains. Le nombre de mes correspondants s'est accru ainsi que les fonds de notre maison; le premier associé chef de la maison désire qu'on oublie les spéculations hazardeuses, pour ne s'occuper que d'affaires dont le bénéfice soit indubitable; je serais enchanté de pouvoir en causer avec nos amis, mais il m'est impossible de faire le voyage en ce moment, si (*c*) comme *de L* peut venir à Alençon dans les premiers jours de février, il trouvera mon adresse chez Mde Le Cointre, f. b. Saint-Blaise, et la maison fournira aux dépenses de la route (*d*). Je serais bien aise que dans ce cas il priat madame de Turp de m'écrire et qu'il se chargeat de la lettre.

« Mon existence en ce pays étant et devant être un mystère jusques à la réussite de nos opérations, je vous prie de n'en parler et de croire à la considération et au sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être

« Votre très-humble serviteur.

« *Signé :* PAUL. »

Notes sur les trois lettres.

(*a*) Ledit *chevalier* est un ancien homme d'affaires de Paul *Beaumont*, émigré ci-devant chef de chouans et passé en Angleterre après la reddition des armes, sur passe-port de Hoche : ce Paul Beaumont est resté en France, c'est l'auteur des trois lettres.

(*b*) Maumusson, village dans la Loire-Inférieure où habite M. Souffrant, ancien curé.

(*c*) *César de Lion*, ci-devant chef de division parmi les chouans, espèce de factotum aux gages des nobles émigrés, homme à influence du côté de *Condé*.

(*d*) *Madame de Turpin*, habite le château d'Angrie près Condé : elle a joué un rôle lors de la soumission des chouans; c'est une femme qui a plus envie d'avoir l'air d'avoir de l'influence, qu'elle n'a de l'esprit, quoqu'on lui en donne assez facilement beaucoup.

[illegible] par la seconde lettre est adressée.

« *Signé :* J. GUIOT-DURPAIN. »

(Archives de Kerleano.)

N° 50

« Edinburgh, ce 18 juin 1796.

« J'ai reçu votre lettre, Messieurs, et j'en ai pesé bien attentivement toutes les observations; croyez que mon cœur partage tous vos désirs, et qu'il n'y a pas une seule de mes pensées qui ne tende à les concilier avec les obstacles que vous ne pouvez pas connaître et qui s'opposent encore à leur exécution. J'espère que la Providence m'aidera à les surmonter, et que le jour à jamais fortuné arrivera enfin, où je pourrai vous convaincre moi-même que la nécessité la plus absolue a pu seule suspendre jusqu'à présent mon arrivée parmi vous.

« Ne doutez jamais, Messieurs, de tous mes sentiments d'estime et d'affection.

« *Signé :* CHARLES-PHILIPPE. »

(Archives de Kerléano.)

MM. les membres du Conseil de l'armée de Vannes.

N° 51

Jugement de Guillemot Sans Pouce.

Guillemot (André-Marie-Ponce) fut mis en jugement à Vannes et fut jugé par le conseil de guerre de la treizième division militaire qui était présidé par le chef de la 52e demi-brigade Fery et avait pour membres : Debegues, chef de bataillon au même corps; André, capitaine, faisant fonction de rapporteur, de la 89e demi-brigade; Delair, capitaine au 1er bataillon de la 13e légère; Victor, capitaine; Vuillemet, lieutenant; Gérard, sous-lieutenant; Grodemange, sergent à la 89e demi-brigade; Durzy, capitaine à la 58e, était commissaire du Gouvernement.

Il avait comme coaccusés madame Marie-Thérèse-Désirée d'Essonville, veuve Bonfils de Saint-Loup; sa fille, mademoiselle Élisabeth-Jeanne-Marie Bonfils de Saint-Loup, et Jean-François Le Guennec.

Dans la séance du 28 brumaire au VII il fut condamné à mort, madame Bonfils de Saint-Loup à la déportation, et les deux autres furent acquittés.

Leur pourvoi en révision fut rejeté par le conseil de révision séant à Rennes le 12 frimaire.

Ce conseil était composé ainsi qu'il suit :

Schilt, général de brigade, président; Desbordes, chef de brigade du 8e d'artillerie à pied; Thébault-Durosa, chef de bataillon de la brigade étrangère; Garbilla, capitaine au 8e d'artillerie à pied; et André Le Blanc, capitaine au même corps. Les deux premiers étaient nommés par le général Michaud, commandant la 13e division, qui avait aussi nommé les membres du conseil de guerre: les autres par le général de brigade Roulland, commandant la subdivision d'Ille-et-Vilaine.

Le commissaire du Gouvernement près le Conseil de révision était le commissaire des guerres Joinville, et le greffier était le quartier-maître trésorier Robigo.

(*Extrait du jugement.*)

(L'original aux archives de Kerleano.)

N° 52

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

3e DIVISION. — BUREAU. — 2e INSTRUCTION.

Le ministre de la police générale de la République à l'administration centrale du département du Morbihan.

« Paris, le 4 pluviose an VII de la République une et indivisible.

« Vos prédécesseurs, les administrateurs du Morbihan, Citoyens, ont, par leur arrêté du 21 fructidor an IV, ordonné que Jean-Jan, ci-devant chef de chouans, de la commune de Baud, serait mis en arrestation pour être déporté, parce qu'ils l'ont considéré comme émigré, trouvé dans les départements ci-devant insurgés :

« Ce particulier ne prouve pas en effet, au moins légalement, sa résidence sur le territoire de la République, depuis le temps de droit, et il a été porté sur la liste des émigrés et n'a pas réclamé en temps utile.

« Mais la sagesse du gouvernement peut quelquefois se relâcher de la rigueur de la loi en faveur d'un particulier, quand il peut en résulter un avantage réel.

« C'est pour obtenir ce but que j'invite chacun des membres qui composent votre administration à employer le zèle et la prudence dont il est capable, pour parvenir à connaître les vrais sentiments

de ce particulier, si sa soumission aux lois de la République est sincère, et s'il serait disposé à lui donner des preuves de son dévouement, en la servant contre la chouannerie et en découvrant tous ses chefs et leurs moyens.

« On peut lui laisser entrevoir que le prix de sa bonne conduite sera d'être relevé de la déchéance qu'il a encourue.

« Vous me transmetterez le plus tôt qu'il vous sera possible le résultat des sages mesures que vous aurez prises.

« Salut et fraternité.

« DUVAL.

« *A l'administration centrale du département du Morbihan, à Vannes.* »

(Archives de Kerléano.)

N° 52 *bis*

Au ministre de la police de la République[1].

« 13 pluviose an VII rép. (1er février 1799.)

« CITOYEN MINISTRE,

« Par votre lettre du 4 de ce mois vous nous témoignez le désir de connaître les vrais sentiments du nommé Jean Jan, chef de chouans et de nous assurer si sa soumission aux lois de la République est sincère.

« Notre réponse sera courte et claire, Jean Jan n'est plus, il est mort les armes à la main comme un traître et un parjure.

« Lors de la pacification des chouans, Jean Jan fut, en conformité des pouvoirs accordés par le Directoire au général Hoche relativement aux émigrés, conduit à la citadelle de Port-Malo avec les nommés Peuron dit Pivert et le marquis de Lescouet. Un officier de gendarmerie de confiance commis par nous les déposa à Port-Malo, mais quelque temps après, le 10 fructidor, ces trois individus furent mis en liberté, et nous n'avons jamais pu en savoir la raison, quoique dans le temps nous en portâmes nos plaintes à notre prédécesseur, ainsi qu'aux administrations centrales et municipales de l'Ille-et-Vilaine et Port-Malo.

« Jean Jan ne s'évada de prison que pour reprendre son métier de brigand, et il a fini comme il méritait de finir, étant tombé le

[1] En marge on lit : Jean Jan, chef de chouans mort les armes à la main. — 561 expédiée.

5 messidor an 6 (24 juin 1798) sous les coups des républicains, lors d'une battue ordonnée par le général divisionnaire Michaud.

« Puissent subir le même sort tous ceux qui comme Jean Jan servent activement les rois et l'anarchie! »

(Archives de Kerléano.)

N° 53

Instruction donnée par Monsieur au général Georges.

Le général Georges se rendra à son poste, le plus tôt possible, pour prouver à tous ses braves compagnons d'armes la satisfaction que nous éprouvons de leurs bons et loyaux services, et le désir constant que nous avons de pouvoir nous aller placer à leur tête, pour seconder leurs nobles efforts, dès que le moment sera propice. Ils reconnaîtront sans doute à cette résolution que le Roy est plus que jamais décidé à poursuivre la justice de sa cause, qui n'en fera jamais qu'une avec le rétablissement de la religion et le bonheur de son peuple. Nous nous plaisons à croire que, pénétrés comme nous de ces vérités, les fidèles sujets de Sa Majesté se tiendront désormais en garde contre de fausses insinuations, qui tendent sans cesse à décourager leur zèle et le bon esprit qu'il est si nécessaire d'entretenir et de propager pour parvenir à l'heureux but, qui doit réunir des frères, qu'une horde de factieux n'a mis en opposition que pour assouvir leur barbare cupidité.

Le sieur Georges annoncera à tous les fidèles sujets du Roy qu'afin de pouvoir remplir ces importants objets, Sa Majesté, en acceptant la démission du sieur comte de Puisaye, a fait choix pour le remplacer dans le commandement dont il était pourvu, du sieur comte de Béhague, connu par le zèle, la fermeté et les talens qu'il a constamment déployés pour le service du Roy, tant en Amérique qu'en Europe, et particulièrement dans la province de Bretagne, dont le commandement en chef lui avait été confié dès 1791 par Louis XVI, notre auguste frère.

Dans le cas où les affaires relatives aux intérêts des fidèles sujets du Roy, et de la cause commune, obligeraient le général Georges à faire quelque séjour à Londres, il pourra profiter des sieurs Robineau de Saint-Régent et Coster, qui l'ont accompagné pour faire connaître aux différents chefs royalistes les intentions exprimées dans la présente instruction.

Donné à Edinburgh le 9 de mai 1798.

CHARLES-PHILIPPE.

(Archives de Kerléano.)

N° 54

Charles-Philippe de France, Fils de France, Monsieur, frère du Roy, lieutenant général du royaume;

Voulant récompenser le courageux dévouement des officiers dont le général Georges nous a fait connaître les importants services et cette constante assiduité à leur poste dont nous sentons tout le prix. Nous avons nommé au grade de colonel d'infanterie les sieurs : Robinault de Saint-Regant, Pierre Guillemot, de Sol de Grissol, André Guillemot, à prendre rang du 15 juin 1795, comme aussi les sieurs de Bar et Duplessis Grénédan, à prendre rang en ladite qualité de colonel d'infanterie, le premier du 10 décembre 1796, et le second du 12 janvier 1797.

Nommons aussi au grade de lieutenant-colonel d'infanterie les sieurs Kobb, de Botherel, le Thies et Rohu, à prendre rang du 15 juin 1795.

Autorisons le sieur Georges à transmettre à ces officiers ce que nous venons de faire à leur égard, en attendant que leurs commissions puissent être expédiées en vertu des ordres que nous envoyons à cet effet au sieur le chevalier de la Pelouze, chargé à Londres de l'expédition des grâces et brevets.

Donné à Edinburgh le 9 de mai 1798.

Charles-Philippe.

(Archives de Kerléano.)

Nota. — Tous ces brevets sont partis de Londres le 6 juin 1798 pour Édimbourg afin d'être mis à la signature de Monsieur.

A Londres, le 17 juin 1798.

Le chevalier de la Pelouze.

N° 55

A Mitau, ce 15 juillet 1798.

J'ai reçu, Messieurs, votre lettre et le mémoire qui y était joint, ainsi que la lettre et le mémoire que M. de Beauvais m'a particulièrement adressés ; je suis extrêmement touché du zèle qui vous les a dictés et dont vous m'avez déjà donné tant de preuves. J'espère bien qu'il ne restera pas longtemps sans effet, mais avant de recourir aux armes, il faut avoir de grandes probabilités de succès, et je ne veux pas que la vie de mes braves et fidèles sujets soit

exposée, sans qu'il en puisse résulter d'avantages pour le salut de notre patrie. Mon intention est donc, en attendant les ordres que mon frère vous transmettra de ma part, que vous entreteniez le bon esprit parmi mon peuple et que vous l'engagiez à ne rien entreprendre avant que le moment en soit venu. Parlez-lui surtout de mon amour, de mon désir de le délivrer de la tyrannie qu'il éprouve ou d'y périr, de mes travaux constants pour parvenir à cette fin, et soyés persuadés en particulier, Messieurs, de tous mes sentiments pour vous.

Signé : Louis.

MM. Georges, le chevalier de Robinault de Saint-Véjant et de Beauvais.

(Archives de Kerleano.)

N° 56

Nomination d'un chef de canton.

Nous faisons et nommons sous l'autorisation du général Georges, Mathurin Evano, surnommé Bernard, adjudant du canton de Mellerand qui comprend dans son arrondissement,

Sçavoir :

Mellerand, Guerne, Dieuzy, Quistinic, Malguenac, pour les parcourir, surveiller et organiser. Ordonnons à tous les sujets royalistes de lui obéir fidellement, et prions ces messieurs prêtres et ceux qui sont à prier, de le seconder et éclairer, pour qu'il puisse bien remplir sa mission que nous lui confions.

Donné ce 3 octobre 1798.

Signé : Jullien,

surnommé Augustin.

P. S. — Il fera préparer les armes de suite, mais avec les plus grandes précautions; il me fera connaître les gens les plus décidés et de meilleure conduite, pour que je puisse faire un choix, et prendra ou fera prendre par le plus brave et le plus discret l'état des armes existantes.

Certifiée conforme.

Le général divisionnaire : Michaud.

(Archives de Kerleano.)

N° 57

Brevet de colonel chef de division dans l'armée catholique et royale de la province de Bretagne et Bas-Maine pour le sieur Pierre Guillemot.

DE PAR LE ROI

CHARLES-PHILIPPE de FRANCE, Fils de France, frère du Roi, lieutenant général du royaume au nom de Louis XVIII, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, et en vertu des pouvoirs généraux spéciaux que nous avons reçus de Sa Majesté.....

Connaissant les talents, expérience, vigilance et bonne conduite à la guerre du sieur Pierre Guillemot, et voulant récompenser son courageux dévouement à la cause de la Religion et à celle de la Monarchie, nous l'avons commis et établi, commettons et établissons colonel chef de division dans l'armée catholique et royale de la province de Bretagne et Bas-Maine pour prendre rang en ladite qualité du quinze juin mil sept cent quatre-vingt-quinze parmi les autres colonels chefs de division de ladite armée : Et en jouir aux mêmes titres, honneurs, droits, prérogatives et appointements, dont jouissent lesdits colonels chefs de division : Voulons qu'il soit reçu et reconnu en ladite qualité et qu'à lui soit obéi, en tout ce qui concerne le service du Roi en vertu de ce présent brevet que nous lui avons fait expédier, signé de notre main et fait contresigner par le sieur chevalier de la Pelouze, colonel d'infanterie, que nous avons commis à cet effet.....

Fait à Édimbourg le onze juin de l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-dix-huit.

Cachet.

CHARLES-PHILIPPE.

Par Monsieur :

Le chevalier DE LA PELOUZE.

(Archives de Kerléano.)

N° 58

Le duc de Bourbon à Georges Cadoudal.

« Londres, le 29 novembre 1799.

« L'intérêt particulier, Monsieur, que je prends à M. de Goyon qui sert avec vous me fait réclamer vos bontés pour lui : et vous m'obligeriez en saisissant les occasions de l'employer utilement. Je ne doute pas qu'il réponde à la confiance que vous aurez en lui. M. de Goyon a été blessé à Quiberon. Toujours en activité depuis pour la cause de la Religion et de son Roi, il n'a pas cessé de partager les nobles sentiments qui vous animent et ceux des braves gens qui vous entourent. J'aime à croire qu'il vous suivra toujours dans les sentiers de l'honneur. Je vous le recommande, Monsieur, et vous prie de faire ce qui dépendra de vous pour le mettre à même de montrer son zèle et sa bonne volonté. C'est avec un plaisir bien vrai que je profite aussi de cette circonstance pour vous renouveler tous les sentiments d'estime et d'amitié que j'aurai toujours pour vous.

« L. H. S. DE BOURBON.

« Le général GEORGE, en France.

« *Adresse :* Madame la comtesse de Goyon Beaucorps, à Jersey. »

(Archives de Kerléano.)

N° 59

Pièces saisies sur un courrier nommé Cochet, dit Saint-Georges de Nointambaut, dit Bonne-nouvelle [1].

INTERROGATOIRE DU NOMMÉ COCHET

Le 7 messidor an VII.

« N° 3.

« Je reçois en un même paquet vos deux lettres, dont un du 8 contient celles que vous adressez à Georges. Je dois avant tout

[1] Ces pièces sont extraites d'une copie du registre n° 1 de l'armée de l'Ouest, certifiée conforme par le général Michaud, qui commandait alors la 14e division.

Le 19 juin 1799.

vous exprimer la vive satisfaction que j'éprouve en vous retrouvant. Elle est vivement sentie, je vous assure, car je craignais comme le feu que vous ne fussiez en Normandie. Vous devez vous souvenir d'une conversation particulière dans laquelle un beau matin en plein air vous me fîtes un petit récit de vos travaux dans ce pays-là; il me fut suffisant pour distinguer et vos nobles sentiments et votre capacité. Dès lors en cherchant à pénétrer dans l'avenir, je sentis que j'avais fait la découverte heureuse d'un jeune homme tel que je les aime, et dans le moment présent, je me félicite de vous avoir moi-même donné l'occasion de me laisser appercevoir tout ce que vous valez. Revenons à votre lettre. En premier lieu je vois qu'ignorant que je me fusse chargé de la direction de votre pays, vous désireriez que Georges soit instruit de sa situation. C'est une chose que j'ai faite de vive voix, et dont le rapport bien détaillé est parvenu aux pieds de Son Altesse Royale.

« Voilà donc l'objet de votre première rempli.

« Le corps d'armée que nous pourrons lever dans ce pays sera étroitement uni avec celui de Georges. Il existe entre les deux chefs un système inextinguible d'assistance mutuelle, et les officiers peuvent compter sur ceux du Morbihan jusqu'à la mort. Voilà leur expression, faisons le même serment. J'ai le projet de m'unir aussi étroitement avec le chef qui commande en Normandie, et M. de Scepeau qui est à notre aile droite ; celui-ci a déjà battu les ennemis en différentes rencontres. Voilà pour l'ensemble général, passons à celui des détails. Il ne peut consister que dans l'union indissoluble des officiers. Tous hommes prépondérants forment avec moi une société d'amis qui réunissent leurs efforts pour faire une levée, comme si c'était une quantité de négociants qui auraient réuni leurs moyens en tout genre, en une seule branche de commerce pour étendre leurs vues et leurs profits.

« Tous ces canaux productifs une fois réunis conduiront à une vaste mer de richesses. Pour revenir à nous, ce ne sera donc point une affiliation de chefs et subordonnés. Tout n'est que provisoirement. Moi-même, malgré l'aveu flatteur de Son Altesse Royale, je ne me regarde que comme un homme placé au hasard à la tête des affaires; mais par le fait je ne serai rien, je ne veux être que lorsque l'armée une fois réunie aura versé tous ses suffrages sur ma tête. Heureux, mille fois trop heureux, si mes veilles, mes peines et mes travaux trop pressés pour être efficaces, peuvent être utiles au Roi, et fournir à un autre des moyens d'amélioration ! Je rentrerais avec plaisir dans la classe dont je sors. Mais puisque nous pouvons espérer qu'une fois en armée, notre prince se trouvera à notre tête, nous devons être tranquilles et aller notre train. Ce sera à lui à tout ratifier ou à faire les changements qu'il

lui plaira. Levons des hommes, faisons des soldats au Roi, nous ne pouvons qu'être loués, et voilà l'essentiel. Je ne combats les principes de personne; je fais seulement un appel à tous les mécontents du régime actuel, et ce sentiment doit leur suffire pour les engager à se réunir aveuglément à ceux qui entreprennent de porter le dernier coup à ce gouvernement atroce.

« Je réponds maintenant aux différents articles essentiels de votre seconde lettre pour tout ce qui regarde la division de Fougères. Je sens peut-être de l'inconvénient en raison d'une infinité d'intrigants ambitieux qui la regardent comme un apanage et auxquels la concurrence engagerait de faire et par conséquent de nuire : pour le moment ils n'y font rien, et y voir travailler leur en donnerait surement l'envie. Je sens, dis-je, qu'à cette considération seulement il y aurait peut-être de l'inconvénient à vous en déclarer le chef d'une manière évidente, ou donc, que la chose existe entre nous, et agissez en conséquence, mettez en usage le plus que vous pourrez les moyens conciliatoires; mais aussi usez de vigueur, quand la chose sera absolument nécessaire. Servez-vous de mon nom tant que vous le jugerez à propos. Je me mets au-dessus des méchants, et la pureté de mes intentions me servira d'égide contre leurs dards. Placez dans différents cantons des officiers bien choisis qui nous seront tous dévoués, et qu'ils se mettent dans la plus grande activité préparatoire, et vous assurez-vous de pouvoir au premier signal ne faire qu'un seul torrent de tous ces petits ruisseaux. Que les officiers les plus énergiques et les plus connus parcourent le pays et pérorent les jeunes gens, que pour ainsi dire un coup de sifflet devra réunir. Ayez un commissaire ecclésiastique, si possible est, faites faire des caches qui puissent servir de magasins et d'asiles. Faites rassembler tout le plomb et la poudre dans l'une d'elles, où quelques braves ne s'occuperont qu'à faire des cartouches. Prêchez le désinterressement, et que chaque homme aisé se procure son arme et son équipement de guerre. Assurez la correspondance qui pour le général n'aura lieu que de vous à moi, par la route que vous indiquez. Enfin donnez un libre essor à votre imagination et mettez tout sur le pied de guerre. Assurez tous les officiers de mon estime, de mon attachement; mais faites bien connaitre que je ne veux point m'abaisser à faire ma cour à personne pour solliciter des services que chacun doit à la cause sacrée que nous servons, sûr d'être secondé par un assez grand nombre. Je suis également sûr de pouvoir punir un jour... et je jugerai les individus d'après les services qu'ils auront pu rendre et qu'ils n'auront pas rendus, amis ou ennemis.

« Point de rentrée!... L'insurrection est sûre et très-prochaine, ainsi plus de ménagements. Nous n'aurons pas longtemps à gémir sans nous défendre. Qu'on enchaine autant que possible par la

terreur le bavardage et les dénonciations, mais s'il le faut, qu'on fasse de temps en temps un exemple sévère sur les plus incorrigibles et les plus gênants. Je donne des ordres pour qu'avec cette lettre vous touchiez 600 francs pour vos premiers frais. Je vous recommande de n'en faire qu'un usage bien raisonné et absolument au profit de la cause. Cependant ne laissez manquer du nécessaire votre famille aussi respectable qu'elle est infortunée; ils sont devenus enfants de l'armée.

« Je me rappelle à son souvenir avec bien de l'empressement et du plaisir. La mienne est également sensible au sien et au vôtre; elle use de réciprocité envers vous et envers elle, et elle prend une part bien sensible à tout ce qui vous regarde. J'embrasse M. votre frère; mais tout cela va sans dire. Que ce soit donc une fois pour toutes, que tous vos rapports soient succints et cotés par ordre de date; dictés par la franchise militaire et sans rechercher d'érudiction. Simples enfin comme la pensée d'un militaire et non d'un homme de lettres. Point d'épisodes ni de prélude. Que tout roule uniquement sur les affaires du pays Fougerain relatives à l'insurrection.

« Salut et amitié.

« *Signé* : Achille LEBRUN. »

« 22 juin.

« N° 4.

« J'ai reçu hier, mon très-cher Monsieur, votre lettre du 20, d'après laquelle je vois que vous n'aviez pas reçu ma réponse détaillée à vos deux premières. Je vous l'ai adressée par Costez qui y joindra 600 francs, je me rappelle avoir oublié de vous marquer que lorsque vous solliciterez de nouveaux fonds vous devez m'envoyer un état détaillé et circonstancié de l'emploi des vôtres, afin que je puisse le faire ajouter à mes mémoires qui ne sont qu'en grosse.

« D'après ma lettre, vous verrez qu'il faut prendre sur vous tout ce que vous jugerez devoir concourir à l'intérêt de la cause. Il faut agir en chef de division. Je trouve votre projet fort sage, mettez-le à exécution; faites tout pour être bientôt en mesure.

« Le petit commissaire vous dira ce que c'est que le citoyen Pierrot. Je n'ai pas d'autre maison d'entrepôt, il en faudrait une bien dévouée et point peureuse. Tant que je serai ici, il faut m'écrire par le postillon, la correspondance en sera plus sûre et moins chère.

« Salut et amitié.

« *Signé* : Achille LEBRUN. »

« N° 5.

« MESSIEURS ET BRAVES CAMARADES,

« Nous voici parvenus à une époque où nous devons tous oublier les dégoûts d'une attente longue et pénible. Les efforts réitérés de la malveillance et du crime ont pu souvent détourner nos yeux de la perspective où devaient nous conduire tant de travaux, mais ils ne l'ont jamais détruit, elle est inépuisable comme la cause sacrée de l'autel et du trône. Si de fâcheuses circonstances nous ont quelquefois laissé dans une stagnation douloureuse, il n'en est pas moins resté dans nos cœurs un germe indestructible que nos principes réchauffent, que nos malheurs n'ont fait qu'enraciner et que l'espoir doit faire éclore. Cet espoir qui a toujours produit des merveilles dans nos cœurs généreux doit en élever aujourd'hui les efforts à un degré d'autant plus haut qu'il n'a jamais eu de fondements aussi solides.

« Une coalition puissante dont les premières opérations sont comptées par des succès éclatants, un épuisement total dans les finances et les armées de la République, un mécontentement général dans toute la France, des insurrections naissantes dans la majeure partie des départements, voilà en gros ce qui fournit de bien beaux résultats, et ce qui prescrit à votre courage de nouveaux élans, en lui assurant de nouveaux triomphes. Voilà ce qui fait un appel à la nation entière. Voilà enfin ce qui frappe la dernière heure du gouvernement atroce qui a creusé l'abîme où notre malheureuse patrie s'engloutit en languissant depuis quelques années. Nous n'invoquerons point comme lui les furies de l'enfer, la haine et la vengeance; mais nous ferons une levée de boucliers pour rétablir le règne de la justice, pour prouver à l'Europe entière que si nous gémissons sous le joug, nous ne partagions pas ses forfaits; nous nous réunirons pour soulager l'humanité souffrante. En frappant, nous prierons le Dieu de nos pères, le Dieu tutélaire de la France, de ne diriger nos coups que sur les plus coupables, les plus incorrigibles... mais loin de nous les haines particulières! loin de nous la soif du sang! contraindre nos ennemis à l'admiration, les forcer ainsi à venir dans nos rangs abjurer leurs erreurs, voilà nos vœux; vaincre, détromper et pardonner, voilà notre devise.

« Hâtez-vous, Messieurs, de vous préparer à la guerre et d'y disposer vos anciens compagnons, ainsi que des jeunes gens qui alors ne manquaient que de forces pour grossir le nombre. Mettez la plus grande activité à faire des prosélytes dans vos cantons respectifs, travaillez de manière à vous y faire entourer au premier signal de tous les hommes en état de porter les armes. Tenez-vous

prêts à agir et à former des phalanges pour votre réunion, des phalanges nombreuses et invincibles.

« C'est au nom du Roi que je vous y engage. D'un moment à l'autre il peut donner l'ordre de combattre; et je vous le transmettrai à vous faisant le signal de la réunion. Cachez-vous dès à présent, je vous ferai parvenir des moyens d'existence et d'entretien, et vous me ferez facilement parvenir des rapports sur vos besoins et le succès de vos démarches. Mais méfiez-vous des émissaires qui ne seraient pas porteurs d'un ordre écrit et signé de ma main. Vous savez combien il y a d'espions et de traîtres. Refusez votre confiance à tous les nouveaux visages. C'est aux officiers bien connus dans le pays et qui y sont restés incorruptibles, à soutenir l'honneur de nos colonnes, lorsque nous serons réunis; mais seulement alors, le Prince nous donnera ceux qu'il lui plaira. Rejetez loin de vous les insinuations perfides des intrigants. Ce sont nos plus cruels ennemis, et vous les reconnaîtrez toujours à leur empressement à calomnier et à noircir vos anciens chefs.

« Je suis d'avance persuadé qu'on élèvera des doutes sur les ordres que vous recevrez de moi, qu'on répandra des soupçons sur mes pouvoirs, qu'on vous fera enfin mille questions indiscrètes sur mon compte, et surtout en général. Mais agissez et n'y répondez pas. Tenez-vous à dire qu'il est des confidences qu'un officier ne peut et ne doit faire à personne. Rejetez les gens indécis : ils ne sont bons à rien. Nous ne devons pas nous abaisser à solliciter des services que chacun doit à la cause que nous servons. Comme nous sommes sûrs de trouver des gens de bonne volonté, nous sommes également assurés de pouvoir punir un jour.

« Je m'attends, Messieurs et braves camarades, à toute votre exactitude et votre confiance, j'en recevrai avec plaisir tous les témoignages, et je rendrai compte de votre zèle avec empressement.

« *Signé :* Achille Lebrun. »

« N° 6.

« Monsieur le général,

« Je n'ai point l'honneur d'être connu de vous, j'ai celui de servir sous les ordres de M. de Frotté, et je ne crains point d'invoquer son témoignage. Le zèle que vous avez toujours témoigné pour la cause des rois, pour le soutien de ses défenseurs, m'engage à recourir à vous et à vous supplier de venir au secours des royalistes de la division de Fougères. Vous n'ignorez pas, sans doute, Monsieur le général, l'infâme trahison de Joli-Cœur, et les suites funestes qu'elle a entraînées après elle. Depuis cette malheureuse époque, le sang le

plus pur n'a cessé et ne cesse de couler, il n'y a bientôt plus d'asile pour les honnêtes gens. La persécution est à son comble, nous avons perdu bien des bras, mais il en reste encore assez pour contenir la rage de nos ennemis, si nous avions la permission et le moyen de les armer. Toujours soumis aux ordres de Sa Majesté, nous sommes bien éloignés de songer à prévenir le temps fixé pour attaquer les républicains.

« Daignez, Monsieur le général, nous envoyer un officier de votre choix et le charger de vos instructions, afin que sous sa direction nous puissions nous rallier, et nous mettre en mesure d'en imposer à nous assassins, en attendant que nous puissions les combattre et les anéantir; il nous reste quelques munitions, peu de fusils, l'argent nous manque absolument.

« J'ai l'honneur d'être avec un profond respect et une parfaite soumission, Monsieur le général... »

Cette lettre a été écrite à Georges, chef des brigands du Morbihan, par Georges et adressée à Achille Lebrun pour la faire tenir à son adresse. Ce qui est constaté par l'interrogatoire de Cochet du dix messidor an VII.

« N° 9.

« MONSIEUR ET BIEN CHER CAMARADE,

« Lundi dernier, je fis porter à..... une lettre de ma part pour vous avec un nouvel ouvrage que, je crois, vous lirez avec plaisir dans votre retraite.

« Je vous marquais dans cette lettre l'état de ma santé : mais depuis ce jour elle est allée en mieux; et bientôt si les choses continuent, je ne me sentirai plus de mon attaque de goutte, et serai bien portant, tâchez de faire de même et de prendre des forces pour le jour de la nécessité. Je prends bien part à l'indisposition de M. votre frère et je désire bien sincèrement qu'il se rétablisse parfaitement et promptement. Dans ma lettre de lundi, vous verrez comment on dit que les affaires vont en Normandie dans le Midi. Suivant les dernières nouvelles, les affaires des républicains vont toujours très-mal de part et d'autre. Il n'y a plus de prisonniers, on tue tout le monde. Le général russe a ordonné à ses troupes de ne se battre qu'à la bayonnete et au sabre; et il parait que cela n'accomode pas nos Français républicains.

« Les uns disent le Pape mort, les autres le disent à Briançon.

« On a obtenu la grâce d'un jeune homme qui délivra M. Renaud d'Ernée; et néanmoins on vient de le faire prendre, et je crains bien qu'il ne périsse. J'avais bien recommandé de lui dire ou lui faire dire de ne point compter sur la prétendue grâce qu'on

lui avait accordée. Mais apparemment qu'on n'a pas fait ma commission, qu'on a méprisé mes avis. Après tout ce qu'on a vu, comment compter sur de pareilles grâces? n'est-ce pas une grande imprudence? Que peut-on attendre de tous gens vendus à l'iniquité?

« Je crois vous avoir marqué que le premier de mes amis entre les ecclésiastiques était tombé entre les mains des républicains, mais qu'on le disait délivré. Malheureusement la nouvelle de sa délivrance s'est trouvée fausse. Il est dans la maison du Sabot à Angers, en attendant qu'on le transfère dans l'isle de Rhé.

« Dimanche dernier nous avons encore perdu M. Coudray, vicaire de Juvigné, qui fut pris en disant la messe à un quart de lieue de Vitré.

« Le même jour une dame bretonne qu'on croit de la Chapelle eut la charité d'aller me dénoncer à Ernée; mais ayant été mal reçu de celui à qui elle s'adresse, il paroit qu'elle eut restée là, et d'ailleurs elle ne savait pas le lieu de ma retraite; parce qu'elle me disoit dans une paroisse où je ne suis pas. Cette dénonciation n'a eu aucune suite, et l'on n'a fait en conséquence aucune recherche.

« Ce que j'avais prédit à M. de la Brieneois pour avoir avivandé des chouans à ce qu'il parait, de la ligue de Joli-Cœur, il est en fuite, on le cherche partout.

« Je suis on ne peut plus flatté de savoir que vos affaires sont sur un bon pié. Je désire que tout aille à votre avantage, et que bientôt tout soit fini et terminé, mais quoiqu'il arrive ne perdez jamais de vüe Madame..... Observez-vous tant que vous pourrez; pour se bien porter en retraite, il faut bannir loin l'ennui, la mélancolie, la tristesse, le chagrin, se consoler et se réjouir dans le Seigneur. Faites cela, et tout ira bien. Tout chrétien soumis et résigné est toujours content. Les choses les plus obligeantes à toute votre famille. Je vous embrasse tendrement et suis avec un sincère attachement, Monsieur et compagnon de bonne fortune,

« Votre très-humble et obéissant serviteur.

« 17 mai 1799. »

« N° 10.

« Monsieur,

« J'ai reçu hier au soir la réponse à ma lettre à M. Achille Le Blond. Il me marque qu'il a enfin reçu des ordres, et en conséquence fait fusiller deux des adjoints à M. Grandpierre : voyez quel changement depuis votre entrevue. Il ajoute qu'il a donné des ordres à ses officiers supérieurs, qu'il attend des instructions des chefs de Bretagne, et qu'il sera charmé de correspondre avec les chefs de Maine, etc. Il ne me dit rien dudit Grandpierre; mais

M. François a dit à la porteuse de ma lettre qu'il l'avait rudement réprimandée, et qu'après l'aveu de ses forfaits et sur la promesse de se comporter en honnête homme on lui avait fait grâce. Il paraît que ma lettre à M. Achille lui a fait beaucoup d'impression, et pour marque de la confiance qu'elle lui a inspirée, il m'a prié d'examiner les ordres qu'il a donnés, pour voir si j'y trouverai quelque chose à y ajouter ou à réformer, etc. Quand on me les aura remis, je voudrais que vous puissiez venir me voir pour les examiner avec moi. Si donc vous vous rapprochez, je vous prie de me le faire savoir, et de vouloir bien vous donner la peine de me venir parler. Alors je vous ferai connaître un brave homme de la Chapelle qui a promis au commandant de Fougère de me trouver, etc., et nous aviserons aux moyens de lui empêcher de consommer sa perfidie.

« M. le Vengeur aujourd'hui nommé Alphonse m'a aussi écrit et me marque que tout va bien, et qu'ils ont reçu des ordres, et que dans peu ils travailleront. Consolez-vous donc et consolez les autres, et ranimons tout notre courage et notre confiance.

« Vous savez sans doute les nouvelles, elles sont de plus en plus allarmantes pour les républicains.

« Je salue très-humblement tous les vôtres et suis de tout mon cœur, etc., Monsieur et cher confrère de bonne fortune, votre très-humble et cher serviteur.

« FLEXIT. »

« N° II.

« 11 prairial.

« Le Cen B. d. G est bien sensible à votre souvenir mon cher St G. il se rappelle de vous avec plaisir et en parle souvent avec votre ami ; il désire beaucoup vous voir en portant la fin de son procès. Il espère que vous lui aiderez à y coopérer, car il compte beaucoup sur vous ; il ne sçait pas quand cela pourra l'être, mais il croit que ça ne tardera pas, d'après les nouvelles qu'il a reçues de son père ; il faut avoir de la patience et de la persévérance. Il conçoit que dans la circonstance où nous sommes actuellement, et quand on souffre on n'écoute pas tout à fait la raison : mais elle est absolument nécessaire plus que jamais. Vous conviendrez qu'un fils soumis ne doit pas aller contre la volonté et les ordres de son père. Adieu M. ch. St G. Donnez souvent de vos nouvelles par la voie de votre ami, et comptez à jamais sur mon sincère attachement.

« Envoyez moi toujours à la même adresse au Cen Lemoins 10 et Lusignan, N° 115, rue des Vieilles Cluvet-Saint-Honoré, à Paris.

Ne mettez jamais mon nom sur aucune lettre; mettez seulement pour moi au Cen Budon, le Cen qui vous envoye les lignes ci-dessous a la votre; et il les lit toujours. Ainsi quand vous écrirez qu'il y en ait une pour lui, et un ou deux mots pour moi, mais il les verra aussi. Je ne puis faire autrement. Bien des amitiés à vos citoyennes et à Pierrot, je ne sçais encore quand je retournerai au pays. »

Le Cen B. D. G. désigne le baron Dugon, ex-chef de division dans l'ancienne chouanerie du département de la Manche, où il a servi avec Frotté et St Georges, aujourd'hui St Vallier connu sous le vrai nom de Cochet.

« N° 12.

« *Au nom de Dieu et du Roi.*

« Nous officiers de la division de Fougères, brulants du vif désir de contribuer à retirer notre commune patrie de l'oppression, et de lui rendre son ancienne splendeur, nous nous sommes assemblés aux fins d'ordre pour aviser aux moyens de parvenir à un but si désirable.

« En conséquence l'un de nous ayant déposé sur le bureau ledit ordre dont il était chargé, a proposé avant qu'on en prit lecture, que tous les officiers composant l'assemblée prêtassent le serment de garder une discrétion inviolable sur tous les desseins et les entreprises qui leur pourront être confiées; mais encore de ne mettre bas les armes qu'après avoir anéanti les régicides, rétabli la religion catholique dans toute sa pureté et le trône des Bourbons. Chaque individu ayant fait ce serment et promis de signer ces nobles engagements; on a ouvert et pris lecture de ladite lettre. Comme il y est question de nommer quelqu'un qui puisse entretenir la correspondance, et activer les opérations du général Du Bois Guy, il a été convenu que l'on nommerait pour cet effet M. de Saint-Vallier, que l'on regarde comme très-capable de remplir avec honneur cette mission. Ledit Saint-Vallier n'ayant voulu accepter que provisoirement par l'organisation et parce qu'il y a urgence, il a été convenu en outre que chaque officier retournerait à son poste pour travailler secrètement et d'une manière décisive l'opinion publique, réorganiser les compagnies et les mettre dans un état respectable.

« Il a été arrêté qu'un extrait de la présente délibération sera envoyé sur le champ à M. le général Achille Le Brun; et on le

supplie très-humblement d'examiner s'il ne s'y trouve rien à changer.

« Fait et arrêté sur nos seings après lecture, le 24 juin 1799.

« VICTOIRE, *capitaine tirailleurs de la colonne du centtre,*
« BRIN D'AMOUR, *capitaine,*
« RÉCHAPPÉ, *lieutenant,*
« BONNE NOUVELLE,
« SAINT-VALLIER, *commandant provisoire de la division.* »

« N° 14.

« Ce jourd'hui 10 messidor an VII.

« Le nommé Cochet détenu, interrogé sur le contenu d'une lettre du 11 prairial, commencant par ces mots : le C^eo B. D. G. est bien, etc., et finissant par ceux-ci : sincère attachement.

« A déclaré présumer que les trois lettres initiales B. D. G., qui suivent le citoyen, signifient baron d'Hugon, chef de division sous les ordres de M. Frotté en Normandie, dans l'ancienne chouanerie, lequel semble résider actuellement à Paris. Il croit aussi que cette lettre est écrite par ledit baron d'Hugon comme ayant eû occasion de le voir plusieurs fois en Normandie, et se rappelant de lui.

« Interrogé du nom, de la qualité et de la demeure de l'écrivain des notes qui se trouvent au pié de la même lettre et commencant « par hazard » et finissant par ceux-ci « ce à quoi je ».

« Répond que ces notes sont du nommé Simon des environs d'Avranche ou de Mortain, lequel a figuré dans l'ancienne chouanerie en qualité de chirurgien, et demeure actuellement à Paris à l'adresse qui est désignée dans ces notes.

« Interrogé sur une lettre commencant par ces mots « je n'ai pas « l'honneur », et finissant par ceux-ci « il faut que tout le monde « fasse des sacrifices ».

« Répond qu'elle est écrite de sa main et destinée à être envoyée au nommé Vigrous capitaine de chouans, rentré à Montour; mais qu'ayant été arrêté au moment de sa rédaction, il n'a pu l'achever ni l'envoyer à sa destination.

« Interrogé sur une autre lettre commencant par ces mots « M. le général » et finissant par ceux-ci « Soumission, monsieur « le général ».

« Répond que c'est copie de celle qu'il écrivit au général Georges, commandant dans le Morbihan le 8 juin dernier.

« Interrogé s'il a connaissance que cette lettre a été remise à son adresse, et s'il en a reçu réponse.

« Répond savoir positivement que cette lettre est demeurée entre les mains d'Achille Lebrun, auquel il l'avait adressée pour la remettre à Georges, et qu'il n'a reçu aucune lettre ni avis particulier de ce dernier.

« Interrogé sur une autre lettre commençant par ces mots « dans la triste position » et finissant par ceux-ci « 8 juin ».

« Répond que c'est copie d'une de celle écrite par lui à cette époque au général Achille Lebrun pour l'inviter à remettre la lettre à Georges.

« A lui demandé s'il connaît les nommés Cœur-de-Roi, Monfauche, M. Bos, lieutenant, Phalege, lieutenant.

« Répond ne les connoître ni l'un ni l'autre. Ajoute au surplus avoir été sollicité par Achille Le Blond pour écrire la lettre dont il est parlé ci-dessus, adressée à Georges; lecture à lui faite de cette déclaration, a dit qu'elle contient vérité, il y persiste et a signé.

« *Signé :* Cochet.

« Certifié conforme à la vérité par moi chef de bataillon commandant l'arrondissement de Fougères.

« *Signé :* Pinoteau.

« Certifié le présent véritable, d'après les différentes pièces qui m'ont été transmises en originaux, par nous général commandant la subdivision d'Ille-et-Vilaine.

« *Signé :* Roulland.

« *Pour copie conforme :*

« Le général commandant la 13e division militaire. 2e de l'armée d'Angleterre.

« *Signé :* Michaud. »

(Archives de Kerléano.)

N° 60

BRIGANDS QUI ÉTAIENT A ROCHE-SAUVEUR.

(C'est la légion de Mazillac et Redon n° 4.)

Martin de la Plazette, dit *Du Fresne*.
Pourciau de Mondore de Guérande, dit *Dufosse*.

Loaisel, âgé de 16 ans, fils de Loaisel de Sérent, ex-enregistrateur à Baud.

Sol de Grésolle (*sic*).

Les deux Sécillons, émigrés.

Chaillou du Fresne, chirurgien directeur de la 81e.

Couassin de Kergal de Guérande, âgé de 16 ans; son père n'a pas voulu le recevoir, dit-on.

Gaspard de Roche des Trois, capitaine de chouans.

...Autre Le Nuez, dit *Gaspard*, frère dudit.

Protin, dit *Marquis de Brouille*, capitaine commandant l'avant-garde.

L'ex-domestique de Silz était aussi capitaine.

(Communiqué par M. le docteur A. Mauricet.)

N° 61

Rapport sur l'affaire de Locminé.

L'attaque de Locminé était commandée par un Flamand déserteur nommé Gommé (Gomez). Guillemot de Bignan y était.

Un nommé Ravaut et un tailleur du Moustier étaient les plus terribles des brigands.

Le commandant de Locminé a été tué par un chouan qu'il a aussi tué en périssant.

Les gendarmes se sont sauvés, les militaires ont fait une trouée et plusieurs se sont sauvés, les autres ont été emmenés prisonniers.

(Communiqué par M. le docteur A. Mauricet.)

N° 62

« Edinburgh, ce 19 juillet 1799.

« J'autorise le général Georges, commandant pour le Roi dans la partie de la province de Bretagne connue sous le nom de Morbihan, dans le cas où il se présenterait à lui telles personnes qui après avoir servi le parti républicain reviendraient à leur devoir avec la volonté et les moyens de servir la cause de leur souverain légitime, à les recevoir, traiter et prendre avec eux des engagements selon la nature des services qu'ils pourraient rendre, à conserver à ceux qui sont dans les armées les grades et emplois que comporte-

rait la quantité d'hommes avec lesquels ils arriveraient pour servir dans l'armée royale suivant les bases arrêtées dans les instructions qui lui seront données.

« CHARLES-PHILIPPE.

« *Général Georges Cadoudal.* »

(Communiquée par M. de Cadoudal, ancien officier de cavalerie au service de Sa Majesté Apostolique, fils du colonel Louis de Cadoudal.)

N° 63

Lettre de Monsieur à Georges.

« Londres, le 22 décembre 1799.

« J'ai reçu, mon cher George, votre lettre du 3 décembre, ainsi que les rapports de M. Le Loureux. J'ai examiné le tout avec la plus sérieuse attention, et j'ai communiqué aux ministres B^qes^ les détails importants relatifs à votre situation et à celle des autres chefs royalistes.

« Soyez certains qu'avant la fin du mois j'expédierai des officiers dignes de confiance, qui vous porteront les résolutions définitives du G^ment^ B^que^ et les miennes; mais je m'empresse à vous annoncer que le moment approche où mes vœux, les vôtres, et ceux des Français fidèles comme vous, seront exaucés. Je serai bientôt à la tête de vos braves compagnons d'armes, et indépendamment des secours en argent, munitions et fusils que les royalistes recoivent et recevront en abondance, j'espère d'après les très-favorables intentions du ministère anglais arriver au milieu de vous avec des moyens propres à assurer nos succès.

« Je me réfère pour le reste aux ordres et instructions que j'adresse aujourd'hui au commissaire du Roi ; mais j'ai voulu que le brave et loyal Georges n'apprenne que par moi ce dont son âme jouira autant que la mienne.

« A nous revoir bientôt, mon cher George, j'éprouverai une grande satisfaction à vous renouveler de vive voix l'assurance de tous les sentiments que vous m'inspirez si justement.

« CHARLES-PHILIPPE. »

« *P. S.* — Je vous autorise à envoyer copie de cette lettre au brave Mercier et à lui dire qu'il partage la juste affection que je vous porte. »

(Archives de Kerléano.

N° 64

Lettre de Monsieur à Georges.

« Londres, ce 25 décembre 1799.

« Aussitôt que j'ai connu, mon cher George, le besoin que vous aviez d'officiers d'artillerie, pour tirer un parti utile des canons et obusiers qui vous sont envoiés, je me suis occupé d'en choisir qui réunissent le talent au zèle et à l'activité.

« Je joins ici les noms et grades des quatre officiers qui partent aujourd'hui pour servir dans l'armée à vos ordres. Ils méritent tous ma confiance, et je suis bien sûr que vous tirerez un grand avantage de leurs lumières.

« Le baron des Lyons qui vous remettra ma lettre est le plus ancien et par conséquent le chef de ses camarades. C'est un officier très-distingué dans son corps.

« N'ayant rien à ajouter à ma lettre du 22 de ce mois, je m'y réfère entièrement, et je vous renouvelle de bon cœur, mon cher George, l'assurance de tous mes sentiments.

« CHARLES-PHILIPPE. »

(Archives de Kerléano.)

N° 65

Lettre de Lemercier au général Ct à Vannes.

« 19 prairial an VII.

« CITOYEN GÉNÉRAL,

« J'ai vu avec plaisir que ma lettre vous était parvenue et que vous n'aviez pas négligé d'employer tous les moyens que le gouvernement vous confie à juste titre pour découvrir les projets de nos ennemis communs.

« Le désir de vous donner de nouveaux éclaircissements sur l'état actuel des campagnes me force à vous écrire de rechef. Je vous ai annoncé que la chouannerie était complètement organisée. C'est une vérité, et j'en suis bien sûr, mais je vous préviens que l'ordre vient de lui être donné de ne point arrêter sur les routes, de ne remuer nulle part, en un mot de ne point agir jusqu'à nouvel ordre.

« Le but des chefs en ce moment est de laisser croire que le département est tranquille afin que le gouvernement, satisfait par cette sécurité apparente, appelle les troupes qui sont dans la ci-devant Bretagne pour les porter sur les frontières. Alors l'Anglais doit débarquer sur divers points de nos côtes et principalement sur celles du Morbihan des troupes russes qu'il a achetées à cet effet dans ce moment, des émigrés, des prêtres et enfin des Anglais eux-mêmes, tel est le plan combiné, vous pouvez m'en croire, et dans quelque temps il doit être exécuté, si vous ne déconcertez encore une fois leurs projets perfides, ainsi que vous l'avez déjà fait par l'établissement et l'activité des colonnes mobiles. Il vous reste un moyen de réussir et de les confondre, c'est de conserver dans ce département le plus de troupes possibles, d'établir une très-grande surveillance sur les côtes, d'exercer partout les colonnes mobiles aux exercices à feu; de fortifier les îles circonvoisines de la Bretagne, telles que Belle-Isle, celles du Morbihan et surtout celle de Groix, dont la possession rendrait nul le port de Lorient; de surveiller les nobles et leurs maisons de campagne. Soyez assuré de tout ce que je viens de vous dire. Le moyen d'empêcher le débarquement qui doit avoir lieu est d'avoir toujours en Bretagne beaucoup de troupes de ligne et de la cavalerie, car tant que nos ennemis sauront que vous avez des braves à commander, ils ne se hasarderont pas, et je sais positivement qu'ils ne tenteront d'exécuter leurs projets qu'autant qu'ils verront le département sans troupes réglées. Depuis longtemps les papiers publics nous annoncent que cent bâtiments de transports sont prêts en Angleterre pour exécuter une descente; c'est une très-grande vérité, et vous saurez qu'ils doivent prendre près de Hambourg des troupes étrangères pour les verser pendant la belle saison sur notre patrie, à moins qu'ils ne soient informés (car ils savent tout) des sages mesures prises par vous pour les en empêcher. Gardez le secret sur cette lettre qui ne contient que des vérités positives, à cette dernière condition, je vous promets de vous écrire tout ce qui pourra vous intéresser par la suite, et si vous en parlez, je me tais pour toujours.

« *Pour copie conforme.*

« Le général commandant la 13e division militaire, 2 active.

« *Signé :* MICHAUD. »

(Archives de Kerleano.)

N° 66

Lettres de Windham au général Georges.

« Londres, novembre 1er 1799.

« MONSIEUR,

« .....Rien ne sera épargné de la part du gouvernement britannique pour seconder vos efforts de la manière la plus efficace... toute l'attention et tous les moïens du gouvernement ne manqueront pas d'être dirigés vers ce même but... Nous serons bien aise de *scavoir* si vous pensez qu'avec une force très bornée, s'entend avec 10 ou 12,000 hommes, il y a des postes à occuper ou des coups à frapper. Dans le cas où vos propres moiens dans le premier instant ne pourront pas être suffisants, le gouvernement ne se refusera pas à venir à votre secours d'une manière prompte et soutenue. Vous ne douterez pas des sentiments d'intérêts dont je suis pénétré pour votre cause, ni de l'empressement que je mettrai pour seconder par tous les moïens en mon pouvoir vos nobles et généreux efforts pour le salut de votre païs et de l'Europe entière. Je me félicite de n'être pas seul dans ces sentiments, mais de pouvoir vous les donner comme ceux des personnes qui gouvernent dans la crise actuelle le cabinet de l'Angleterre.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec la plus haute considération,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« WINDHAM. »

N° 67

« Londres, novembre 2 1799.

« MONSIEUR,

« Les armées russes et autrichiennes n'ont pas reçu de revers extérieurs qui soient importants, mais la Suisse doit être entièrement évacuée; et tout paraît montrer qu'il y aura peu à attendre de leur part qui puisse favoriser vos entreprises. Tout cela ne changera rien à notre disposition de vous aider et de vous fournir tous les secours que le zèle le plus actif et l'intérêt le plus prononcé pourront vous procurer. Nous ne croyons pas avoir d'autre

parti à prendre que de vous soutenir de toute notre force. Vous pouvez compter, je le répète, sur nous aussi longtemps que vous jugerez à propos de continuer vos efforts. Qu'ils soient heureux et que les puissances étrangères sachent enfin diriger leurs opérations au seul but qui puisse conduire à leur vrai salut.

« Je vous prie de me croire avec la plus haute estime et considération,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« WINDHAM. »

N° 68

« Londres, 30 décembre 1799.

« MONSIEUR,

« Il est fort possible que ma lettre vous soit remise par un de mes proches parents, le capitaine de la frégate *la Tamise,* que j'ai demandé à voir emploïé dans ce service, sachant tout l'intérêt qu'il y mettra tant à cause de moi que de son dévouement pour la cause. On ne vous refusera pas ce qui vous sera nécessaire. Vous recevrez à ce que je crois, en même temps que celle-ci une lettre de Son Altesse Royale, Monsieur, dont il a daigné me faire part et que je suis bien aise d'avoir vue, parce que je crois que Son Altesse Royale en l'écrivant a plutôt consulté l'ardeur et l'empressement de son âme que la marche lente et circonspecte qu'exige la conduite des affaires à laquelle il sera nécessairement assujetti. Il est impossible qu'un prince arrive chez vous à moins d'être soutenu d'une force plus ou moins imposante; et cette force, il nous sera presqu'impossible de la lui donner plus tôt que d'ici à quelques mois. Je dis presque parce que je n'aime pas à prononcer de ce que nous pouvons faire s'il s'agissait de sauver le parti roïaliste de n'être pas tout à fait écrasé. Je vous prie instament de différer, le plus longtemps qu'il vous sera possible, l'époque de l'arrivée d'un prince, comptant toujours que plus elle sera éloignée jusqu'à un certain terme, plus nous serons dans le cas de le soutenir d'une manière efficace. Dans tous les cas, vous pouvez compter, vous et vos collègues, sur la continuation que le gouvernement emploie actuellement, de vous faire parvenir tout ce dont vous avez besoin aussi bien que sur les sentiments d'estime et de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« WINDHAM. »

(Archives de Kerléano.)

N° 69

Lettre d'Hyde de Neuville au sujet de l'entrevue de Georges et du Premier Consul.

Selon M. Thiers, Georges avait exprimé son regret en s'entretenant avec M. Hyde de Neuville de n'avoir pas étouffé Bonaparte dans ce tête-à-tête. L'auteur de ce récit s'est adressé à M. Hyde de Neuville lui-même pour avoir la vérité sur ce fait; il en a reçu la réponse suivante :

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre, et je vous aurais répondu de « suite, si, le jour même, je n'étais parti pour Bruges, j'allais pré« senter mes hommages au royal exilé, je fus, je serai toujours le « courtisan du malheur.

« Oui, Monsieur, je suis homme de conscience et de vérité, si le « propos rapporté par M. Thiers eût été tenu par votre oncle, « j'aurais gardé le plus profond silence, mais je ne dirais pas, mais « je n'affirmerais pas le contraire.

« Jamais de semblables paroles n'ont été prononcées devant « moi, et si elles eussent été prononcées, j'aurais été plutôt peiné « qu'indigné, car l'intention seule fait naître l'indignation, or je « n'aurais pu admettre que des paroles portant, comme vous le fai« tes à juste titre observer, un caractère odieux, fussent le résultat « de l'intention, j'aurais vu dans ce propos l'un de ces égarements « passagers de l'âme, que parfois la colère, la douleur ou l'indi« gnation produisent; ce sont surtout les hommes d'énergie et de « conviction profonde qui, dans un moment d'irritation, vont au « delà de leur pensée; mais enfin je le répète, ce propos n'a jamais « été tenu devant moi.

. . . . . .

« Voici le fait qui, mal rendu, aura pu donner lieu au propos « en question. J'ai dû avant et depuis l'*Histoire du Consulat* en ré« tablir la vérité. Nous n'étions point en route, mais à Paris; nous « étions plusieurs, et il s'agissait de savoir quel parti devaient pren« dre ceux qui ne voulaient point se rallier, car plusieurs royalis« tes faiblissaient; je rappelais ma première entrevue avec le Pre« mier Consul (il n'y avait de témoin à cette entrevue que le « prince de Talleyrand); je disais que tout en cherchant à amener « à lui les partisans des Bourbons, Bonaparte n'avait prononcé au« cune parole menaçante, qu'il m'avait même parlé avec une sorte « de bienveillance. « Oh! il change de ton, dit Georges, depuis « que tant de fiers républicains qui voulaient à tout prix la liberté

« ou la mort, viennent se prosterner à ses pieds, depuis que des « prêtres, des royalistes nous abandonnent pour aller à lui! »

« Votre oncle était, en nous rendant compte de son entrevue, « fort animé, fort irrité; il s'emportait contre plusieurs de nos « amis et aussi contre le prince de Talleyrand, qui, pourtant, je « dois le dire, n'eut aucun tort envers nous dans cette négociation; il m'avait présenté à Bonaparte, et j'étais arrivé à lui non « par un ministre étranger, comme le dit M. Thiers, mais par un « diplomate français, M. de Bourgoing, depuis ministre du Premier Consul et de l'Empereur à Copenhague. M. d'Andigné « n'était point encore arrivé à Paris, mais ni lui ni moi, nous « n'eûmes recours à la diplomatie étrangère. Enfin, poursuivant « son récit, votre oncle répétait :

« Oui, oui, il change de ton, son pouvoir l'enivre..... ce petit « homme que j'aurais pu étouffer entre mes bras. Oh! il « ne m'engageait point à prendre du service, il commandait, il ordonnait, il parlait en maître. — Pacification, amnistie, tout cela « n'est qu'un leurre. Attendons, et bientôt nous serons sous les verrous. »

« Nous n'attendîmes point, nous partîmes pour Londres, le général, M. de la Carrière et moi.

. . . . . .

« Je ne finirai pas sans vous dire que M. Thiers sait que le propos ne m'a point été tenu, il en a promis la rectification.

« Rappelez-moi au général et au colonel, et recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Létang près Sancerre (Cher), 29 septembre 1845.

« *Signé :* HYDE DE NEUVILLE. »

(Archives de Kerléano.)

N° 70

Lettre de Monsieur à Mercier.

« J'ai vu avec bien de la satisfaction, mon cher Mercier, les soins, le courage et l'activité que vous avez mis à organiser les Côtes-du-Nord, à combattre pour la cause de l'honneur pendant la guerre et à entretenir le parti du Roi depuis la pacification. La confiance que j'ai que votre zèle ne peut se ralentir me fait prévoir de nouveaux succès dans ce que vous entreprendrez encore.

« L'attachement qui vous a toujours uni au général Georges me fait penser que vous verrez avec plaisir que j'ai mis sous sa direc-

tion immédiate les départements du Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord et Ille-et-Vilaine.

« Je me promets beaucoup de votre concours mutuel pour tirer un grand parti de ces fidèles et courageux départements. Le général Georges vous fera part des nouvelles dispositions du gouvernement britannique, ainsi que des secours d'hommes et d'argent qu'il nous promet, et avec lesquels je me flatte pouvoir bientôt aller me mettre à la tête des braves royalistes de l'Ouest. Je verrai toujours avec plaisir, mon cher Mercier, naître les occasions de vous assurer de ma parfaite estime.

« Londres, ce 10 mai 1800.

« CHARLES-PHILIPPE.

« *Le général Mercier.* »

(Archives de Kerléano.)

N° 71

Lettre de Windham à Georges.

« Londres, janvier 19 1801.

« MONSIEUR,

« Il ne faut pas que je perde l'occasion du départ de P..... pour m'accuser la perception de votre lettre du 20 décembre et de vous renouveler l'assurance de mon estime et de mon attachement. C'est tout ce que j'ai à vous offrir, la paix de l'Autriche et la cessation de toute guerre extérieure ne laissant rien à espérer des mouvements de l'intérieur. Il ne s'agit donc que de rester tranquile, et de se conserver le mieux que possible, en attendant des occasions que la marche des choses peut amener d'elle-même. La guerre va changer de face. Nous touchons au grand résultat que l'on eut dû prévoir par lequel la puissance républicaine s'établissant solidement sur le continent se trouvera dans le cas de tourner toute sa force pour écraser l'empire de l'Angleterre. C'était l'événement auquel on devait s'attendre si l'on n'emploiait pas les moiens, ou si on les emploiait sans succès, pour détruire le sistème ennemi. On a cru pouvoir le contenir, on s'est trompé. Il était infiniment plus facile de le détruire que de le contraindre; et la voie la plus sûre, la seule effectivement pour pouvoir le détruire c'étaient les royalistes. Les royalistes pleinement reconnus et fortement secourus par

des armées sur les frontières auraient pu accomplir cet objet, à ce qu'il me paraît, à plusieurs époques. Mais tout cela est passé. Les royalistes ne peuvent rien faire d'eux-mêmes, ni avec le seul aide de l'Angleterre. Ils ne peuvent non plus rien faire d'efficace, pour nous aider, si nous avions même le droit de leur en demander, dans la lutte qui va s'ouvrir probablement entre la République secondée par ses nouveaux alliés et nous; et je serai bien fâché, si, en le tentant, ils attiraient sur eux une force qui ne pourrait manquer de les écraser.

« En vous conseillant de vous réserver pour des temps plus favorables, et en vous souhaitant pour vous et pour vos amis tout le bonheur possible,

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« *Signé :* WINDHAM. »

(Archives de Kerléano.)

N° 72

M. de la police. — Communication avec l'Angleterre.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ.

POLICE GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

1re section. — Bureau particulier, N° 4693 B. P.

Paris, le 14 pluviôse an IX de la République une et indivisible.

Le ministre de la police generale de la République au ministre des finances.

« Je vous transmets ci-joint, mon cher collègue, l'extrait d'une lettre du préfet du département des Côtes-du-Nord. Ce fonctionnaire, en observant qu'il n'a pas les moyens suffisants pour faire surveiller les points nombreux par lesquels se fait la correspondance de Georges avec l'Angleterre, pense que les employés des douanes pourraient suppléer à ce défaut de moyens, et rendre dans cette circonstance de grands services au gouvernement.

« Je vous invite à examiner, mon cher collègue, s'il ne serait pas possible d'utiliser ces moyens d'après les vues du préfet.

« Le ministre de la police générale.

« *Signé :* FOUCHÉ. »

(Archives de M. Gustave Bord.)

N° 73

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE

1re section. — Bureau particulier. N° 4693 B. P.

Paris, le 18 floréal an IX de la République une et indivisible.

Le ministre de la police générale de la République[1] *au préfet du département de la Loire-Inférieure.*

« Le gouvernement est informé, Citoyen préfet, que les brigands ne trouvent plus de refuge, qu'ils errent dans les campagnes, sous différents déguisements; que Georges, Desbarres et Bonnaventure sont sur la flotte anglaise; enfin, qu'il a été notifié aux chefs qu'ils ne devaient plus compter, désormais. sur des secours de la part de l'Angleterre. Réduits à cette situation désespérée, plusieurs ont demandé à se soumettre, mais l'intention du gouvernement est qu'aucun individu de la bande de Georges ne soit reçu à soumission : tous doivent être exterminés, s'ils sont rencontrés les armes à la main, ou traduits devant le tribunal spécial le plus voisin, si on parvient à les arrêter.

« Le ministre de la police générale,

« *Signé :* FOUCHÉ. »

(Archives de M. Gustave Bord.)

N° 74

Ordre donné au concierge de la prison d'Auray.

« 12 pluviôse an IX (3 février 1801).

« Le concierge de la prison d'Auray recevra un individu nommé Julien Caludal (sic) de la commune de Brec, avec défense à tout officiers judiciaires ou autre de le visiter sans une permission du commandant de la place.

« Auray, le 12 pluviôse an IX.

« Le commandant d'Auray,

« *Signé :* LAYOUS. »

« Pour copie conforme, le commandant de la gendarmerie d'Auray,

« *Signé :* HANNEDOUCHE, *maréchal des logis.* »

(Archives du Morbihan.)

[1] Division administrative, N° 5622, V. 3.

N° 75

Le commandant de place au juge de paix.

« Auray, le 18 pluviôse an IX.

« Prévenu qu'on doit tenter d'enlever le nommé Julien Cadudal, je vous donne avis, Citoyen, que je viens d'ordonner qu'il sera transféré aux prisons de Lorient.

« Je vous salue très humblement.

« P. Layous. »

N° 76

Rapport sur la mort de Julien Cadoudal.

« Hier, 18 pluviôse an IX de la République française, sur les cinq heures du soir, le général Bayssac me donna ordre de partir de suite avec vingt hommes de ma compagnie, pour me rendre de Vannes à Auray, où étant arrivé vers les neuf heures du soir, le commandant de cette place me donna avis qu'il était prévenu de la part du général que George Cadudal, chef de brigands, devait tenter d'enlever son frère de la maison d'arrêt où il était détenu. En conséquence, il m'a ordonné d'être prêt au premier signal et à faire des patrouilles durant toute la nuit pour déjouer les projets de ce chef de rebelles. Ce matin 19 pluviôse même année, ledit commandant m'a donné ordre de partir avec un détachement qu'il a augmenté de 20 hommes d'infanterie et de quatorze gendarmes, dont huit à cheval et six à pied, pour transférer de la prison d'Auray à celle de Lorient ledit Cadudal, frère du susdit Georges Cadudal, mais dont je n'étais chargé de la conduite que jusqu'à Hennebont. En vertu de cet ordre je me suis mis en marche à six heures ce matin 19, susdit mois et an, avec le détachement comme il est dit ci-dessus, et conduisant le susdit Julien Cadudal. Arrivé à une distance d'environ trois quarts de lieue ou une lieue d'Auray, des hommes que j'avais envoyés pour éclairer la route ont été attaqués par une bande de brigands embusqués tant à droite qu'à gauche de la route dans une forte bruyère ou des haies, où je me suis rapidement porté, emmenant avec moi une partie des hommes de l'escorte. De quoi et du trouble, le susdit Julien Cadudal, à ce que j'ai aperçu de loin, a voulu profiter pour s'enfuir vers les assaillants. Alors j'ai entendu des cris : Arrête ! et ai vu qu'on faisait feu sur le détenu.

« .....Revenu sur mes pas, j'ai rencontré le cadavre du susdit Julien Cadudal étendu dans le fossé du grand chemin..... De tout quoi j'ai fait rapport, en ajoutant que j'ai laissé une garde de huit hommes près du cadavre, et je suis rentré à la ville d'Auray vers les onze heures et demie, ce matin du 19 pluviôse an IX de la République française.

« Le capitaine de la huitième compagnie du deuxième bataillon de la soixante-dix-septième,

« LEYDER. »

N° 77

Extrait du procès-verbal de lief du cadavre de Julien Cadoudal par le citoyen juge de paix du canton de Pluvigner, du 17 pluviôse an IX.

« .....Que le matin de ce jour un détachement de troupes et la gendarmerie à cheval ont extrait des prisons d'Auray ledit Cadudal arrêté au lieu de Kerléano..... pour suivant l'ordre donné le conduire à Hennebont; qu'étant parti avec ledit Cadudal, étant arrivé auprès de Corohan, commune de Brech, distant d'Auray d'une demi-lieue, plusieurs coups de fusils ont été tirés sur eux; que prévoyant que cette attaque n'avait d'autre but que d'enlever de leurs mains ledit Cadudal; que craignant qu'il ne leur échappât ils ont tiré sur lui et l'ont tué, etc.

« LE BORGNE. »

N° 78

Acte de décès de Julien.

« Du 19e jour de pluviôse an IX. Acte de décès du citoyen Julien Cadudal, laboureur, décédé d'une mort violente le 19e jour du mois de pluviôse an IX de R. F., aux sept heures de ce jour, à la montagne de Corohan, commune de Brech, sur la route d'Auray à Landivant, à la droite de ladite route, suivant le procès-verbal de descente du juge de paix du ci-devant canton de Pluvigner accompagné d'un officier de santé de la commune d'Auray, en date de

ce jour, qui atteste *qu'il a été assassiné de quatre coups de feu,* etc. Constaté suivant la loi par moi Joseph-Louis-Marie Béard, maire de Brech, faisant les fonctions d'officier de l'état-civil, soussigné.

« BÉARD. »

(Archives du Morbihan.)

N° 79

Le maire d'Auray au sous-préfet de Lorient.

« Auray, 19 pluviose an IX.

« *Au sous-préfet de Lorient.*

« CITOYEN,

« Je reçois à l'instant du commandant de la place l'avis que, d'après l'ordre du général, il faisait transférer dans les prisons de Lorient le nommé Julien Cadudal; qu'il a parti de cette place vers six heures et demie du matin; et, arrivé à une lieu d'ici à peu près, son escorte a été attaquée par une embuscade de brigands, et que le détenu ayant cherché à s'évader lors de l'attaque, a été atteint de quelques coups de feu qui l'ont fait tomber mort, selon le rapport qu'on lui en a fait. Il m'invite à faire parvenir une lettre au juge de paix de la commune de Brech, lieu où s'est passé l'affaire.

« Tel est le rapport mot pour mot contenu dans sa lettre de ce jour.

« Je désire sincèrement que ce soit qu'un accident, car il serait fâcheux de voir renouveler les scènes dont nous avons été témoins.

« *Signé* : BONNARD. »

(Communiqué par M. le docteur A. Mauricet, de Vannes.)

N° 80

Le maire de la commune de Brech au citoyen Garnier, sous-préfet de Lorient.

« Auray, 20 pluviose an IX.

« Ce n'est qu'avec la plus grande indignation que je vous annonce la mort violente du nommé Julien Cadoudal, laboureur,

frère du trop fameux général Georges, arrêté chez son père dans l'après-midi du 13 du présent, sans armes quelconques trouvées dans la maison..... attaque supposée à la montagne de Corohan.

« *Signé :* BÉARD. »

« 27 pluviôse an IX.

« CITOYEN SOUS-PRÉFET,

« .....J'atteste et certifie qu'il n'y a pas eu de rassemblement, et que cette mort est un véritable guet-apens.

« Salut et respect.

« *Signé :* BÉARD. »

(Communiquée par M. le docteur A. Mauricet, de Vannes.)

N° 81

SONNEN MAMI

E cambr me zad é œn cousquet
Mé n'hum boé chong a dra erbet } *bis.*

Mem boé inour ha plijadur
Mas allas! bremen ne mès mu :
Collet e mès me eurustet
M'er hlasq é peb lèh, ha n'er havanquet } *bis.*

Deit heno tri pè pouar jans gard
Ind em scleiz èn arri er stag } *bis.*

D'er prison é on conduyet
Tré deu jandarm é on casset

Er prison p'en don antréet
Er basse fos é on taulet.

M'en é ma oueit me brèr Jozon
Que n'er hleuan quet mui é son ?

M'en é ma oueit me brer Louëz
Que n'er guèlan quet mui jamaz ?

M'en é ma oueit me houer Marie
Que n'er guelan quet drè en ty ?

M'en é ma oueit parken me zad
Ma ven en hai é labourat ?

M'en é ma oueit roused me zad
E gassent d'er prad de vouitat?

E men é ma oueit chass me zad
Ma hent guet hai de giboessat?

M'en é ma oueit lannec Bubry
Ma giboessent liès en hi?

M'en é ma oueit ruieu Alré
Ma ven é valéal en hai?

M'en boé inour ha plijadur
Mas allas! bremen ne mès mu
Collet e mes me eurustet
M'er hlasq é peb lèh, ha n'er havanquet.

CHANSON DE JULIEN

— Traduction. —

Je dormais dans la chambre de mon père,
J'étais loin de m'attendre à ce qu'il allait arriver.

Refrain :

J'avais honneur et plaisir,
Mais, hélas! maintenant je n'en ai plus.
J'ai perdu mon bonheur,
Je le cherche partout et je ne le trouve pas.

Là viennent trois ou quatre gens de garde;
Ils me traînent avec eux enchaîné.

En prison je suis conduit,
Entre deux gendarmes je suis mené.

A peine suis-je entré dans la prison,
Qu'on me jette dans un sombre cachot.

Où est allé mon frère Joseph,
Puisque je ne l'entends plus chanter?

Où est allé mon frère Louis,
Puisque je ne le vois plus jamais?

Où est allée ma sœur Marie,
Puisque je ne la vois plus dans la maison?

Que sont devenus les champs de mon père
Dans lesquels je travaillais autrefois?

Les chevaux de mon père que je menais paître
A la prairie, où sont-ils allés?

Où sont allés les chiens de mon père
Avec lesquels j'allais à la chasse?

Qu'est devenu le landier de Bubri
Où je suis allé si souvent chasser?

Que sont devenues les rues d'Auray
Où je me promenais autrefois?

J'avais honneur et plaisir,
Mais, hélas! maintenant je n'en ai plus.
J'ai perdu mon bonheur,
Je le cherche partout et ne le trouve pas.

N° 82

Glaumin.

Très-pressé.

« 7 juin 1800.

« Aussitôt la présente reçue, je te prie, mon cher Glaumin, de partir en toute diligence pour te rendre chez d'Andigné, tu dois le trouver à son château près Segré. Tu lui remettras le billet ci-inclus qui est pour lui et tu le prieras de se rendre de suite avec toi *à Fano*. Préviens en partant de chez toi de faire conduire à Fano les officiers vendéens qui pourraient y passer.

« J'apporte d'excellentes nouvelles. Tu peux dire à tes capitaines de se tenir prêts. Ne dis à personne que je suis arrivé.

« Tu es autorisé à porter la croix de Saint-Louis, tu en recevras sous peu le brevet.

« Ton ami.

« GÉDÉON. »

(Archives de Kerléano.)

N° 83

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ.

1re division. N° 9554.

Paris, le 16 fructidor an X de la République française, une et indivisible.

Le conseiller d'État préfet de police aux commissaires de police et officiers de paix [1].

« Je vous charge expressément, Citoyen, de rechercher partout avec le plus grand soin les individus dont voici les noms et les signalements :

« *Limolan* (*sic*), 33 à 34 ans, 5 pieds 5 pouces, cheveux blonds à la Titus, châtain, yeux bleux, nez long, aquilain, peau blanche, figure effilée, vue basse, mince de corps, élancé sans être maigre, bien fait, joli home, mais mieux de côté que de face, bonne tournure, bien costumé, linge très-propre.

« *Hyde*, surnommé *Neuville*, propriétaire de la manufacture de boutons à la Charité-sur-Loire, âgé de 29 à 30 ans, taille 5 pieds 6 pouces, cheveux et soursils noirs, nez ordinaire, front élevé, œil vif, l'air décidé, épaules larges, quoiqu'élancé de corps, en général bien bâti, et

Georges, ex-chef de chouans.

« Je vous recommande de ne rien négliger pour parvenir à l'arrestation de ces trois individus que vous enverrez à ma préfecture avec tous leurs papiers.

« Je vous salue.

« *Signé :* DUBOIS.

« Le chef de la première division,

« BERTRAND. »

(Archives de M. Gustave Bord.)

[1] En marge on lit : Répondu négativement, le 18 vendemaire.

N° 84

PRÉFECTURE DE POLICE

(1re division. N° 9454.)

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ.

Paris, le 28 fructidor an X de la République française, une et indivisible.

Signalement de Georges :

34 ans.
5 pieds 4 pouces.
Tête un peu grosse.
Joues rondes et pleines.
Nez mince et relevé, yeux gris, petits, un peu enfoncés.
Cuisses et jambes très-grosses, ainsi que tout le corps.
Cheveux presque roux, épais, frisés à la Titus.
Peu de favoris, un peu rouges.

(Archives de M. Gustave Bord.)

N° 85

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — ARMÉE DE L'OUEST.

Au quartier général à Paris, le 14 pluviose an IX de la République française, une et indivisible.

Bernadotte, conseiller d'État, général en chef, au ministre de la guerre[1].

« Le général Quantin, commandant la division de Belle-Isle, m'a expédié, Citoyen ministre, un de ses aides de camp pour m'informer de la découverte et de l'arrestation des agents de *Georges*. Leur plan était de corrompre une partie de la garnison et des habitants pour livrer Belle-Isle aux Anglais. Je vous envoie copie du rapport qui m'a été fait par l'aide de camp du général Quantin.

« Afin de rendre la garnison de Belle-Isle plus respectable je

[1] En marge on lit : Avis d'une conspiration découverte à Belle-Isle, tendant à livrer cette place aux Anglais.

charge le général Tilly d'y faire passer le bataillon et les trois compagnies de la 77e qui se trouvent sur le continent. J'ordonne en même temps aux grenadiers réunis à Tours de se rendre dans l'Ille-et-Vilaine.

« Le général Quantin me mande, Citoyen ministre, par une autre dépêche que cinq marins du port de Sauzon de Belle-Isle accompagnés d'un caporal et de six chasseurs francs du deuxième bataillon de l'Ouest viennent d'enlever un sloop français que la frégate anglaise *la Magicienne* envoyait en Angleterre après l'avoir capturé à sa sortie de la rivière de Bordeaux. Ce sloop d'environ 70 tonneaux est chargé de vin et de savon, et destiné pour Brest par le commerce.

« Je vous salue fraternellement.

« J. Bernadotte. »

(Archives de Kerléano.)

N° 86

Lettre de Georges au moment de son embarquement à Hastings en 1803.

Hastings, 9 août 1803.

« *Monsieur Guillemot Valentin, Rumsey Hauts.*

« Mon cher Valentin, je vous écris du point où j'espère m'embarquer au premier moment pour notre malheureux pays. Puisse le voyage que j'y ferai y être de quelque utilité.

« Pressez le départ de ceux qui vont en Bretagne, qu'ils ne négligent rien pour persuader que j'y suis.

« Habituez tous ceux qui ont une tournure et sur la bravoure desquels on peut compter, à monter à cheval. Le Lan a les qualités requises.

« Si les fonds que je vous ai laissés pour cet objet ne suffisent plus, je vous autorise à en prendre sur les deux cents livres sterling qui vous resteront. Je dis les deux cents livres parce que, sur les deux cent cinquante, je vous prie d'en remettre cinquante à Thomas qu'il donnera à la famille le Loutre. Vingt-cinq pour elle et vingt pour Richard. Qu'ils disent à ces individus que je suis en Bretagne. Enfin, mon cher Valentin, dites à ces messieurs de faire les démarches les plus propres à persuader au gouvernement français que je suis en Bretagne.

« Encore une fois, mon cher Valentin, faites monter constamment

à cheval les hommes propres à notre entreprise, qu'ils galopent vivement, qu'ils sautent les fossés, qu'ils se chargent; enfin éduquez-les de manière à ce que dans un mois ils puissent lutter contre un homme à cheval. Toutes vos cavalcades doivent autant que possible se faire dans le bois entre Rumsey et Winchester, afin que cela ne soit nullement public. Bonté est avec moi.

« Votre sincère et constant ami,

« GEORGES.

« *Debar vous adressera des lettres pour moi, vous les garderez.* »

(Archives de Kerléano.)

N° 87

LOI

RELATIVE AUX RÉCÉLEURS DE GEORGES ET AUTRES BRIGANDS.

Paris, le 9 ventôse an XII.

Au nom du Peuple français.

Bonaparte, premier Consul, proclame loi de la République le Décret suivant, rendu par le Corps législatif le 9 ventôse an XII, conformément à la proposition faite par le gouvernement le 8 du dit mois, communiquée au Tribunat le même jour.

DÉCRET

ARTICLE PREMIER. — Le recèlement du nommé Georges et des soixante brigands actuellement cachés dans Paris et dans les environs, soudoyés par l'Angleterre pour attenter à la vie du premier Consul et à la sûreté de la République, sera jugé et puni comme le crime principal.

ART. 2. — Sont recéleurs ceux qui, à dater de la publication de la présente loi, auront sciemment reçu, retiré ou gardé l'un ou plusieurs des individus mentionnés en l'article précédent, à moins qu'ils n'en fassent la déclaration à la police dans le délai de vingt-quatre heures, à compter du moment où ils les auront reçus, soit que les individus logent encore chez eux, soit qu'ils ne s'y trouvent plus.

ART. 3. — Ceux qui, avant la publication de la présente, auront reçu Pichegru ou les autres individus ci-dessus mentionnés, seront tenus d'en faire la déclaration, ils seront punis de six ans de fer.

Art. 4. — Ceux qui feront la déclaration dans le susdit délai ne pourront être poursuivis ni pour le fait du recèlement, ni même pour infraction aux lois de police.

Collationné à l'original, par nous président et secrétaires du Corps législatif.

Signé : Fontanes, *président,*
N.-C. Golzart, *secrétaire,*
Lombard, *secrétaire,*
P.-J. Olbrechts, *secrétaire,*
Huon, *secrétaire.*

Soit la présente loi revêtue du sceau de l'État, insérée au *Bulletin des Lois*, inscrite dans les registres des autorités judiciaires et administratives, et le grand-juge, ministre de la justice, chargé d'en surveiller la publication.

A Paris, le 9 ventôse an XII de la République.

Signé : Bonaparte, *premier Consul.*

Contre-signé, le secrétaire d'État,

Hugues B. Maret.

Et scellé du sceau de l'État.
Vu, le grand-juge, ministre de la justice,

Signé : Regnier.

Certifié conforme, le grand-juge, ministre de la justice.

Regnier.

(Archives de M. Gustave Bord. — Exemplaire à afficher.)

N° 88

Signalement de Georges.

Signalement de Cadoudal, tel qu'il fut inséré dans le *Moniteur* du 27 février 1804 :

« Cinq pieds quatre pouces, extrêmement puissant; épaules larges, tête effrayable par sa grosseur, cou très-raccourci; doigts courts et gros, jambes et cuisses peu longues, le nez écrasé et comme coupé dans le haut, yeux gris, dont un sensiblement plus petit que l'autre; sourcils légèrement marqués et séparés, cheveux

châtain clair assez fournis, coupés très-courts; teint coloré, joues pleines, bouche petite, dents très-blanches, barbe peu garnie; favoris clair-semés et roux, menton renfoncé. Marchant en se balançant; voix douce, bien mis, linge toujours blanc. »

Ce signalement complétement inexact fut inséré le 16 ventôse an XII (7 mars 1804) sous cette autre forme :

« Georges Cadoudal, taille 5 pieds 4 pouces, âgé de 34 ans, n'en paraissant pas davantage, extrêmement puissant et ventru, épaules larges, d'une corpulence énorme, la tête très-remarquable par sa prodigieuse épaisseur, cou très-court, le poignet fort, les doigts courts et gros, jambes et cuisses pas très-longues, yeux gris dont un sensiblement plus petit que l'autre, le nez écrasé, large du bas, les sourcils arqués légèrement et séparés, favoris presque roux, cheveux châtains clairs assez fournis coupés très-courts, ne frisant point excepté sur le devant où ils sont plus longs; bouche bien, dents très-blanches, joues pleines et sans rides, barbe peu garnie, menton renfoncé; il marche en se balançant, les bras tendus de manière que les mains sont en dehors; sans accent, voix douce. »

Enfin Moncey envoya à ses légions de gendarmerie celui-ci :

« Georges dit la Rive, dit Masson, 33 à 34 ans, n'en paraissant pas davantage; 5 pieds 3 pouces, extrêmement puissant, très-ventru; beau teint, frais, blanc et coloré; peau très-mince, lisse et propre, point de taches, yeux gris, point expressifs, cheveux châtains clairs assez fournis, à la Titus, coupés très-courts mais frisant excepté le devant où ils sont plus longs ; nez applati du haut, assez large du bas, bouche bien dentée, très-blanches (*sic*); il lui en manque sur les côtés, mais cela ne paraît pas, sourcils légèrement marqués (*sic*) et séparés; cheveux rabattus sur le front, la joue pleine, sans rides, barbe pas très-épaisse; favoris presque roux, assez fournis, mais n'étant pas larges ni longs; menton renfoncé et court, démarche en se balançant, les bras tendus de manière que la main soit en dehors, parlant bien sans accent, voix douce, habit bleu boutons jaunes, cependant il en fait faire un autre dont on ignore la couleur, habit large à revers, collet de même, gilet noir de satin uni, et des gilets blancs piqués (*sic*); cravate blanche, chapeau rond, culotte de daim, des bottes à revers jaunes, portant une paire de pistolets ; Georges ne souffre pas la fumée de tabac. »

N° 89

Paris, le 9 ventôse an XII.

Citoyens,

La loi qui vient d'être publiée condamne à mort tous les individus qui recéleraient *Georges* et les assassins qui l'accompagnent.

Ils sont encore dans Paris, d'où il ne leur sera plus possible de s'échapper, les barrières et les routes étant gardées avec la plus grande vigilance.

Que tous les citoyens fassent connaître à la police les individus suspects qui seraient chez eux ou dans leur voisinage.

Que ceux qui les ont recélés ou les recéleraient encore profitent des délais que leur donne la loi, afin de se soustraire à son glaive et de concourir à purger promptement la capitale des monstres soldés par nos éternels ennemis pour renouveler les horreurs qu'ils voulurent déjà faire consommer à l'aide de la machine infernale du 3 nivôse.

C'est dans ces circonstances que la dénonciation devient véritablement un acte de vertu publique.

Il est ordonné aux maîtres d'hôtels garnis de reconnaître tous les individus qu'ils logent chez eux, de s'assurer qu'ils sont en règle et qu'ils n'ont rien de suspect.

Les cochers de fiacres sont avertis que ces individus font souvent usage de leurs voitures.

J'ai promis des récompenses à ceux qui aideront la police à s'en saisir, mais la récompense la plus douce pour un Français est d'avoir fait une bonne action utile à son pays.

Le conseiller d'État, préfet de police,

DUBOIS.

(*Moniteur universel* du 10 ventôse an XII.)

N° 90

Ordonnance de police.

Paris, le 9 ventôse an XII de la République française.

Le conseiller d'État préfet de police ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — La loi de ce jour sera imprimée, lue et publiée aujourd'hui sur les places, ponts, quais, carrefours et ports de Paris par le secrétaire général de la Préfecture assisté des commissaires de police et des officiers de paix désignés à cet effet, et des inspecteurs généraux des ports et des prisons du département de la Seine; et dans les communes rurales du ressort de la Préfecture de police; savoir : à Sceaux et à Saint-Denis par les sous-préfets et dans les autres communes par les maires et leurs adjoints assistés des préposés commis à cet effet. Elle sera affichée dans toutes les rues à Paris et dans toutes les communes du ressort.

ART. 2. — A compter de ce jour, un registre sera ouvert au se-

crétariat général de la Préfecture de police pour recevoir les déclarations prescrites par les articles 2 et 3 de la loi.

Ces déclarations seront reçues tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à minuit.

Art. 3. — Les contraventions à la loi de ce jour seront constatées par des procès-verbaux.

Les contrevenants seront amenés à la Préfecture de police pour être livrés aux tribunaux et poursuivis conformément à la loi.

Art. 4. — Les sous-préfets des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, les commissaires de police à Paris, les maires et adjoints des communes rurales du ressort de la préfecture de police, les officiers de paix et les préposés de la Préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne et sous leur responsabilité, d'en assurer la stricte exécution.

Le conseiller d'État, préfet,

Signé : Dubois.

Par le conseiller d'État, préfet, le secrétaire général,

Signé : Pils.

(*Moniteur universel* du 10 ventôse.)

N° 91

ARRÊT

DE LA

COUR DE JUSTICE CRIMINELLE ET SPÉCIALE

SÉANTE A PARIS,

QUI CONDAMNE A LA PEINE DE MORT,

Georges Cadoudal, Louis Ducorps, Picot, Roger, Coster-Saint-Victor, Deville, Joyaut, Burban, Lemercier, Cadudal, Lelan, Mérille et AUTRES.

A DEUX ANS DE DÉTENTION,

Jules Polignac, Léridant, Moreau, Rolland, la fille Hizay ;

ACQUITTÉ

Victor Couchery, David, Hervé, Lenoble, Rubin-Lagrimandière, Noël Ducorps, Datry, Even, Troche père, Troche fils, Monnier

et sa femme, Denand et sa femme, Verdet, Spin, Dubuisson et sa femme, Caron, Gallais et sa femme.

Renvoye Dubuisson et sa femme, Denand et sa femme, et Verdet, à la police correctionnelle.

Extrait des minutes du greffe de la Cour de justice criminelle, séante à Paris.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et les constitutions de la République, empereur des Français, à tous présents et à venir, SALUT.

LA COUR de justice criminelle, séante à Paris, a rendu l'Arrêt suivant :

Vu par LA COUR l'acte d'accusation dressé, le vingt-cinq floréal dernier, par le commissaire du Gouvernement, accusateur public près le tribunal criminel-spécial du département de la Seine, actuellement procureur-général impérial de ladite Cour,

CONTRE Georges Cadoudal, âgé de trente-cinq ans, s'étant dit d'abord natif de Brech, et ensuite de Vannes, département du Morbihan.

Athanaze-Hyacinthe Bouvet de Lozier, âgé de trente-cinq ans, natif de Paris.

François-Louis Rusillion, âgé de cinquante-deux ans, natif d'Yverdon.

Étienne-François Rochelle, âgé de trente-six ans, natif de Paris.

Armand-François-Héraclius Polignac, âgé de trente-deux ans, natif de Paris.

Jules-Armand-Auguste Polignac, âgé de vingt-trois ans et demi, natif de Paris.

Abraham-Charles-Augustin d'Hozier, âgé de vingt-huit ans et demi, natif de Paris.

Charles-François de Rivière, âgé de trente-neuf ans, natif de la Ferté.

Louis Ducorps, âgé de quarante-six à quarante-sept ans, natif de Saint-Piat, canton de Maintenon, département d'Eure-et-Loir.

Louis Léridant, âgé de vingt-six ans, natif de Vannes, département du Morbihan.

Louis Picot, âgé de vingt-huit ans, natif de Josselin, département du Morbihan.

Victor Couchery, âgé de trente-deux ans, natif de Besançon, département du Doubs.

Henri-Odille-Pierre-Jean Rolland, âgé de quarante-cinq ans, natif de Dieppe, département de la Seine-Inférieure.

Frédéric Lajolais, âgé de trente-neuf ans, natif de Wissembourg.

Jean-Victor Moreau, âgé de quarante ans, natif de Morlaix, département du Finistère.

Pierre David, âgé de cinquante-cinq ans, natif de Lubersac, département de la Corrèze.

Michel Roger, âgé de trente-trois ans, natif de Toul, département de la Meurthe.

Michel Hervé, âgé de cinquante ans, natif de Rennes, département d'Ile-et-Vilaine.

Claude Lenoble, âgé de quarante-sept ans, natif de Harel, département de l'Aube.

Jean-Baptiste Coster, âgé de trente-trois ans, natif d'Épinal, département des Vosges.

Yves-Marie-Joseph Rubin-Lagrimaudière, âgé de vingt-sept ans, natif de Rennes, département d'Ille-et-Vilaine.

Victor Deville, âgé de trente-un ans, natif de Rouen, département de la Seine-Inférieure.

Armand Gaillard, âgé de vingt-neuf ans, natif de Querville.

Noël Ducorps, âgé de quarante-deux ans, natif de St.-Piat, près Mainteuon, département d'Eure-et-Loire.

Aimé-Augustin-Alexis Joyaut, âgé de vingt-six ans, natif de Lenac, département du Morbihan.

Nicolas Datry, âgé de trente-quatre ans, natif de Verdun, département de la Meurthe.

Louis-Gabriel-Marie Burban, âgé de vingt-neuf ans, natif de Questemberg, département du Morbihan.

Guillaume Lemercier, âgé de vingt-six ans, natif de Bignan, département du Morbihan

Pierre-Jean Cadudal, âgé de quarante ans, natif de Brech, canton de Pevigny, département du Morbihan.

Jean Lelan, âgé de vingt-sept ans, natif de Quervignac, canton de Port-Liberté, département du Morbihan.

Joseph-Laurent Even, âgé de trente-neuf ans, natif de Callac.

Jean Mérille, âgé de vingt-huit ans, natif de Saint-Front, département de l'Orne.

Gaston Troche, âgé de vingt-trois ans, natif du département de la Seine-Inférieure.

Michel-Joseph-Pierre Troche, âgé d'environ cinquante-huit ans, natif de Loudinières, département de la Seine-Inférieure.

Pierre Monnier, âgé de trente-sept ans, natif de Criquers, département de la Seine-Inférieure.

Marie-Anne Colasse, femme de Pierre Monnier, âgée de trente-cinq ans, native de Rouen, département de la Seine-Inférieure.

Jean-Baptiste Denand, âgé de quarante-huit ans, natif de Bougainville, département de la Somme.

Sophie Duval, femme de Jean-Baptiste Denand, âgée de trente-quatre ans, native de Deuil, département de Seine-et-Oise.

Jacques Verdet, âgé de quarante-huit ans, natif de Vaucouleurs, département de la Meuse.

Catherine-Mélanie-Monot Oswalt, femme de Jacques Verdet, employé, âgée de trente ans, native de Luneville, département de la Meurthe.

Pierre-Antoine Spin, âgé de quarante-huit ans, entrepreneur de bâtiments, natif de Paris.

Marie-Michel Hizay, âgée de vingt-sept ans, native de Paris.

Pierre-Jean-Baptiste Dubuisson, âgé de quarante-sept ans, natif de Paris.

Madeleine-Sophie-Lambotte, femme Dubuisson, âgée de trente-huit ans, native de Paris.

Marie-Antoine Caron, âgée de cinquante-neuf ans, native de Marle, département du Mont Blanc.

Simon-Rene Gallais, âgé de trente-six ans, natif d'Angers, département de Maine-et-Loire.

Jeanne-Anne-Françoise Guerard, femme Gallais, âgée de cinquante-un ans, native d'Hérici, près Fontainebleau, département de Seine-et-Marne.

Duquel arrêt a été extrait ce qui suit :

LA COUR, attendu que, d'après l'instruction et le débat, il est constant,

QU'IL A EXISTÉ UNE CONSPIRATION, TENDANTE A TROUBLER LA RÉPUBLIQUE PAR UNE GUERRE CIVILE, EN ARMANT LES CITOYENS LES UNS CONTRE LES AUTRES, ET CONTRE L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ LÉGITIME;

Que Georges Cadoudal est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Qu'Athanaze-Hyacinthe Bouvet de Lozier est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Que François Rusillion est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Qu'Étienne-François Rochelle est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Qu'Armand-François-Héraclius Polignac est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Qu'Abraham-Augustin-Charles d'Hozier est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Que Charles-François de Rivière est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Que Louis Ducorps est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Que Louis Picot est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Que Fréderic Lajolais est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Que Michel Roger est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Que Jean-Baptiste Coster est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Que Victor Deville est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Qu'Armand Gaillard est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Qu'Aimé-Augustin-Alexis Joyaut est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Que Louis-Gabriel-Marie Burban est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Que Guillaume Lemercier est convaincu d'avoir pris part à cette conspirtion;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Que Pierre-Jean Cadudal est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Que Jean Lelan est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

Que Jean Mérille est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime;

DÉCLARE lesdits Cadoudal, Bouvet de Lozier, Rusillion, Rochelle, Armand-François-Heraclius Polignac, d'Hozier, de Rivière, Louis Ducorps, Picot, Lajolais, Roger, Coster, Deville, Armand Gaillard, Joyaut, Barban, Lemercier, Lelan, Cadudal et Mérille, coupables du crime prévu par l'article six cent douze de la loi du trois brumaire an quatre.

En conséquence, et conformément audit article dont il a été fait lecture, et lequel est ainsi conçu :

« Toutes conspirations et complots tendants à troubler la Republique par une « guerre civile, en armant les citoyens « les uns contre les autres et contre l'exer- « cice de l'autorité légitime, seront punis « de mort tant que cette peine subsistera, « et de vingt-quatre années de fers, quand « elle sera abolie. »

CONDAMNE lesdits Georges Cadoudal, dit Larive, dit Masson; Athanaze-Hyacinthe Bouvet de Lozier, François-Louis Rusillion, Etienne-François Rochelle, Armand-François-Heraclius Polignac, Abraham-Augustin-Charles d'Hozier, Charles de Rivière, Louis Ducorps, Louis Picot, Fréderic Lajolais, Michel Roger, Jean-Baptiste Coster, dit Saint-Victor; Victor Deville, Armand Gaillard, Aimé-Augustin-Alexis Joyaut, Louis-Gabriel-Marie Burban, Guillaume Lemercier, Pierre-Jean Cadudal, Jean Lelan et Jean Mérille, A LA PEINE DE MORT.

DÉCLARE leurs biens acquis à la Republique, conformément à la loi du quatorze floréal an trois, dont il a aussi été fait lecture et laquelle est ainsi conçue :

La Convention nationale déclare que le principe de la confiscation est maintenu à l'égard des conspirateurs,

Attendu que Jules-Armand-Auguste Polignac est coupable d'avoir pris part à la conspiration;

Que Louis Léridant est coupable d'avoir pris part à la conspiration;

Que Jean-Victor Moreau est coupable d'avoir pris part à la conspiration;

Qu'Henri-Odille-Pierre-Jean Rolland est coupable d'avoir pris part à la conspiration;

Que Marie-Michel Hizay est coupable d'avoir aidé et assisté les coupables dans les faits qui ont préparé le délit;

Mais qu'il résulte de l'instruction et en des débats, des circonstances qui les rendent excusables.

Vu l'article six cent quarante-six de la loi du trois brumaire an quatrième, dont il a été fait lecture, et lequel est ainsi conçu :

« Lorsque le jury a déclaré que le fait « de l'excuse proposée par l'accusé est « prouvé, s'il s'agit d'un meurtre, le tri- « bunal prononce ainsi qu'il est réglé par « l'article neuf de la section première de « la seconde partie du code pénal.

« S'il s'agit de tout autre délit, le tribu- « nal réduit la peine établie par la loi, à « une punition correctionnelle qui en « aucun cas ne peut excéder deux années « d'emprisonnement. »

LA COUR réduit la peine encourue par les susnommés, en une punition correctionnelle; en conséquence, CONDAMNE lesdits Jules-Armand-Auguste Polignac, Louis Léridan, Jean-Victor Moreau, Henri-Odille-Pierre-Jean Rolland et Marie-Michel Hizay, chacun à la peine de deux années d'emprisonnement.

CONDAMNE solidairement tous les susnommés aux frais auxquels l'instruction et le jugement ont donné lieu, conformément à la loi du dix-huit germinal an sept.

Attendu que Victor Couchery, Pierre David, Michel Hervé, Claude Lenoble, Ives-Marie-Joseph-Rubin Lagrimaudière, Noel Ducorps, Nicolas Dairy, Joseph-Laurent Even, Gaston Troche fils, ne sont pas convaincus d'avoir pris part à la conspiration;

Que Michel-Joseph-Pierre Troche père, Pierre Monnier, Marie-Anne Collasse, femme Monnier, Jean-Baptiste Denand, Sophie Duval sa femme, Jacques Verdet, et Pierre-Antoine Spin, ne sont pas convaincus d'avoir aidé et assisté les coupables dans les faits qui ont préparé le délit;

Que Pierre-Jean-Baptiste Dubuisson, Madeleine-Sophie Lambotte femme Dubuisson, Marie-Antoine Caron, Simon-René Gallais, et Jeanne-Aimée-Françoise Guérard, femme Gallais, ne sont pas convaincus d'avoir aidé et assisté les coupables dans les faits qui ont préparé le délit;

Que Pierre-Jean-Baptiste Dubuisson, Marie-Madeleine-Sophie Lambotte, femme Dubuisson, et Marie-Antoine Caron, sont convaincus d'avoir recélé des conspirateurs;

Qu'ils ne sont pas convaincus de l'avoir fait sciemment;

Que lesdits Gallais et sa femme ne sont pas convaincus d'avoir recélé des conspirateurs;

ACQUITTE lesdits Couchery, David, Hervé, Lenoble, Rubin Lagrimaudière, Noël Ducorps, Datry, Even, Gaston Troche fils, Michel-Joseph-Pierre Troche père, Monnier, Marie-Anne Collasse, femme dudit Monnier, Verdet, Spin, Dubuisson, Caron, Gallais, Jeanne-Françoise-Aimée Guérard, femme dudit Gallais, Denand et Sophie Duval, femme dudit Denand, des accusations portées contre eux.

Ordonne qu'ils seront mis en liberté, s'ils ne sont détenus pour autres causes.

Et néanmoins, à l'égard de Denand et Sophie Duval sa femme, Verdet, Dubuisson et Madeleine-Sophie Lambotte, femme Dubuisson;

Attendu qu'ils ont reçu chez eux, et logé plusieurs individus sans avoir fait la déclaration prescrite par la loi du vingt-sept ventôse an quatre,

Renvoie lesdits Denand, Sophie Duval femme Denand, Dubuisson, Madeleine-Sophie Lambotte femme Dubuisson, et Jacques Verdet, devant la cinquième section du tribunal de première instance du département de la Seine, jugeant en police correctionnelle, pour être statué ce que de droit.

Ordonne que les fusils, pistolets, poudres, sabres, poignards, balles, habits d'uniformes et autres pièces qui ont servi de conviction au procès, resteront déposés au greffe à telles fins qu'il appartiendra.

Ordonne enfin que le présent arrêt sera imprimé et affiché partout où besoin sera, et exécuté à la diligence du procureur-général de Sa Majesté l'Empereur.

Fait et prononcé à Paris, le vingt-unième jour du mois de prairial de l'an douze, en l'audience publique de la Cour de justice criminelle, où siégeaient Messieurs HEMART, premier président, MARTINEAU, vice-président; DESMAISONS, RIGAULT, BOURGUIGNON, LECOURBE, LAGUILLAUMYE, SELVES, THURIOT, GRANGER, CLAVIER et DAMEUVE, membres de ladite Cour, qui ont signé la minute du présent arrêt.

Délivré au procureur-général impérial, pour extrait conforme à la minute, restée ès-mains de moi greffier soussigné.

Signé, FREMYN.

COUR DE CASSATION

Appert, la COUR DE CASSATION, audience de la section criminelle, du samedi trois messidor an douze, avoir rejeté les pourvois.

Signé JALBERT, *Greffier*.

Enregistré *gratis*. *Signé* GÉLIN.

N° 92

Remise du squelette de Georges à sa famille.

« Je soussigné inspecteur général du service de santé des armées, premier chirurgien de la cy-devant garde impériale, commandant de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de fer, etc., etc., déclare être possesseur du squelette (monté en fil de fer) ayant appartenu à la personne de Georges Cadoudal, lieutenant-général des armées du Roi, cordon rouge. En attestant l'identité du squelette de Georges par la déclaration sincère que la personne qui l'a préparé en a faite et les caractères distinctifs de ce squelette auxquels le connaisseur peut facilement trouver l'homme vivant, je certifie l'avoir remis à MM. Joseph Cadoudal, frère de Georges, Desol de Grisols et Charles d'Hozier ses amis, lesquels me l'ont demandé avec instance.

« C'est pourquoi et pour rendre justice à la vérité j'ai donné la présente déclaration (cependant en confidence) à l'effet de constater l'identité du sujet.

« Fait à Paris, le 20 juin 1814.

« Le baron LARREY. »

Cachet en cire du baron Larrey.

(Archives de Kerleano.)

N° 93

Lettre de Louis XVIII à Louis Cadoudal, père de Georges.

« A Mittau, ce 7 décembre 1805.

« Il y a longtemps que j'aurais exprimé mes sentiments au père de mon fidèle et infortuné Georges, sans la persuasion où j'étais qu'il avait précédé son noble et valeureux fils au tombeau. Dans le regret profond que me cause la perte que j'ai faite, c'est une consolation pour moi de songer que je puis m'acquitter envers la mémoire de celui qui n'est plus, en honorant la vertu, l'âge et la paternité auxquelles la France aura dû un modèle de dévouement et d'honneur.

« L'éclat acquis par les enfants ne peut être étranger aux auteurs de leurs jours. Jouissez donc, respectable vieillard, des avan-

tages que les services, le grade, les décorations avaient assurés à votre fils; transmettez-les à ses frères, et que ce soit pour eux un nouveau motif de marcher sur les traces généreuses de Georges Cadoudal.

« Ne doutez jamais, Monsieur, de mon affection et de mon estime pour votre famille et pour vous.

« LOUIS. »

(Archives de Kerléano.)

rés à
x un
orges
n es-

E. Plon Nourrit et C.ie, éditeurs 8 et 10 rue Garancière Paris
Imp. J. et A. Lemercier Paris

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE, NAISSANCE, ÉDUCATION.

Famille de Georges; date et lieu de sa naissance; sa première éducation à Auray; le collège de Vannes; esprit et organisation de ce collège, véritable foyer de la chouannerie; premier souffle de 1789; événements de Rennes, fédération de la jeunesse bretonne; premiers rapports de Georges et de Moreau; retour à la maison paternelle. 1

CHAPITRE II

CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ.

La constitution civile du clergé cause première de l'insurrection; ce qu'était cette constitution; le Pape la condamne solennellement, bref du 10 mars et du 13 avril 1791; effets de cette constitution en Bretagne; l'épiscopat unanime dans sa répulsion; résistance du clergé des paroisses; exceptions, polémiques; Mgr Amelot, évêque de Vannes; attitude des fidèles; maires, avocats, officiers municipaux. — Déclaration des municipalités, réunion du Bondon, près de Vannes, le 7 février 1791, troupes envoyées par le général Canclaux; les dragons de Beysser; les sans-culottes de Lorient; évasion de Mgr Amelot; attaque des paysans sur Vannes, leur dispersion; rapport de M. Vieillard à l'Assemblée nationale; commissaires envoyés dans le Morbihan par l'Assemblée; résistances qu'ils éprouvent, scènes mémorables dans la chapelle de Plumeret, Mgr Amelot à Paris. 14

CHAPITRE III

PROSCRIPTION DU CLERGÉ

Club de la Société des Amis de la Constitution, à Vannes. — Élections ecclésiastiques; l'abbé Gregan, élu évêque de Vannes, retract solennelle-

ment le serment qu'il avait prêté; Charles Le Masle, recteur d'Herbignac, est élu à sa place. — L'évêque de paille, résistance du clergé et des fidèles; allocution du recteur de Saint-Mathieu; le recteur de Plœmeur; le clergé de Baud; jugement porté sur les prêtres jureurs. — Commencement de la persécution; le tribunal de Lorient, présidé par Hannoyer, envoie au supplice prêtres et fidèles..... 28

CHAPITRE IV

L'INSURRECTION DE 1793 DANS LE MORBIHAN.

Soulèvement général des districts; occupation de Vannes par les insurgés; Locminé et Ploërmel. — L'insurrection se propage dans les départements voisins. Cris de détresse de l'administration de la Loire-Inférieure. Prise de la Roche-Bernard; Sarzeau et M. de Francheville du Pelinec; Rochefort et M. de Silz. — Insurrection des paysans du district de Pontivy. — Soulèvement des paysans des environs d'Auray; part que prend Georges à ce soulèvement; il est emprisonné; mis en liberté, il part pour la Vendée. — Journée de Savenay. — Mercier la Vendée. Georges et Mercier rentrent dans le Morbihan..... 39

CHAPITRE V

GEORGES PRISONNIER A BREST.

Georges organise; soupçonné par les autorités du district, il est surpris chez son père par un détachement de soixante hommes armés; il est fait prisonnier et conduit à Brest avec sa mère, son père, un oncle et Mercier. — D'Allègre de Saint-Trone. — Évasion de Georges, d'Allègre et Mercier. — L'organisation royaliste; Guillemot, ses débuts; attitude du clergé fidèle; l'abbé Lomelec, Georges le délivre des mains des bleus. — Agents de Georges dans la première organisation. — Mercier la Vendée organise Pontivy. — Affaire de Guémenée, succès des royalistes; leur échec au Faouët. — Prise et délivrance de Calan, dit Salomon; son massacre par ordre du représentant Bruè..... 53

CHAPITRE VI

LE COMTE JOSEPH DE PUISAYE.

Georges député vers Puisaye; ressources de l'insurrection; Puisaye se charge de demander l'appui de l'Angleterre. — Germain nommé major général, caractère de ce personnage, intrigues, réunion de soixante chefs royalistes à Rennes, conférence de la Prévalaye; Georges y refuse sa signature; le conseil du Morbihan députe deux de ses membres, la Bourdonnaye et

d'Allègre, près de Puisaye. — Les intrigues de Cormatin dévoilées. Rapports de Georges et de Mériage; rupture des pourparlers; réunion du conseil au bourg de Grandchamp; il députe l'abbé Guillo près de Scépeaux. Reprise des hostilités; attaque de Granchamp par les bleus, mort du comte de Silz; défense de Georges dans la forêt de Camors; il y est blessé... 65

CHAPITRE VII

QUIBERON.

Expédition de Pont-de-Buis. — Descente de Quiberon effectuée le 27 juin 1795. — Transports de joie. — *Avancer sans hésiter*, était l'avis de Puisaye, partagé par Georges. — L'armée républicaine se replie sur Rennes. — Heureux début de l'expédition. — Premiers désaccords entre les émigrés et les chouans; témoignage de Rohu; le colonel Roman est battu à Carnac par Georges et Mercier. — D'Hervilly et Puisaye. — La garde nationale d'Auray, sous le commandement de M. Glain, se joint aux chouans; Puisave la forme en bataillon. — Prise du fort Penthièvre. — Retour offensif de Hoche. — Prise d'Auray par les républicains; ils délogent Tinténiac de Landévant. — Pourparlers avec Puisaye, au nom des habitants de Lorient. — La mésintelligence s'accentue entre les insurgés et les émigrés. — Georges commande la gauche de la division de Vauban; accueil que ses hommes font à d'Hervilly; scène entre Puisaye et d'Hervilly; fureur de Georges et de Mercier. — Vauban ramène Georges à l'idée d'une retraite en règle. — Belle retraite du 6 juillet, commandée par Georges et admirée par Hoche. — Horreurs commises par les bleus. — Lettre de Hoche à ce sujet..... 73

CHAPITRE VIII

L'ARMÉE ROUGE.

ureur de d'Allègre et de Vauban contre le commissaire des vivres; désordre et confusion dans la presqu'île. — Georges propose d'opérer une diversion en débarquant deux corps de troupes sur la terre ferme. — Affaire de Sainte-Barbe. Quatre mille cinq cents insurgés, sous les ordres de Georges, d'Allègre et Mercier, et commandés en chef par Tinténiac, débarquent à Saint-Jacques dans la presqu'île de Rhuys. — Prise de Sarzeau. — Dépêche du comité de Paris qui détourne Tinténiac de son itinéraire. — Prise d'Elven; attaque infructueuse du château de Josselin par Tinténiac. — L'armée rouge à Coëtlogon; elle est attaquée par trois mille bleus; victoire de Georges; mort de Tinténiac dans les bras de Julien Cadoudal; regrets sur cette mort. — Conseil de guerre convoqué par Pontbellanger. — Suite de la marche de l'armée; Pleuc et Quintin. — Chatelaudren — Mission de d'Allègre près du cabinet britannique. — Mauvaises nouvelles de Quiberon. — Fuite de Pontbellanger; il est repris et emprisonné; Georges le fait évader secrètement. — Georges, proclamé général, se charge de ramener ses compatriotes dans le Morbihan; il exécute cette retraite par Corlay et la

forêt de Quénécan sans perdre un seul homme. — Georges et Mercier sont nommés : le premier général, le second major général, par les chefs de canton assemblés à Grandchamp. — Sort de la division Jean-Jan et Lantivy. — Georges, général à vingt-quatre ans; son portrait à cette date..... 94

CHAPITRE IX

INTRIGUES CONTRE PUISAYE.

Le comte d'Artois à Houat. — Tentative d'assassinat contre Puisaye; confiance que le Morbihan lui témoigne; lettres de Georges et de Mercier. — Le comte d'Artois à l'île d'Yeu. Georges y députe Mercier. — Retour de Mercier; il rapporte de l'île d'Yeu beaucoup de préventions contre Puisaye; mission que Georges lui donne près de ce dernier; Puisaye parvient à se soustraire à Mercier. — Retour de Vauban dans le Morbihan; il assemble le conseil et trouve les têtes fort exaltées contre Puisaye. — Explications d'où il résulte que l'entourage de l'île d'Yeu avait voulu faire de Mercier un nouveau scide. — Georges et Mercier se rapprochent de Puisaye quand ils voient le comte d'Artois retourner en Angleterre. 114

CHAPITRE X

CAMPAGNE DE 1796.

Nouvelle organisation créée par Georges. — Débuts de la campagne; ordre du jour par Georges; affaires de Sérent et d'Elven; ouvertures faites aux royalistes par un capitaine de la garnison d'Auray. — Affaire de la lande de Plaren; attaque des chouans par les bleus, près du château de la Grandville; les bleus rentrent à Auray avec le chapeau et le manteau de Georges, portés triomphalement. — Affaire de Sainte-Anne. — Victoire des chouans au moulin de Toulnay; rencontre des chouans et de la garnison d'Auray à Plumergat, mort de Pie de La Mirandole. — Une colonne de Brestois est rencontrée par Georges près du mont de Guchenno, elle est prise et fusillée. — Affaire du pont Guilmet; combat de Colpo; divers combats dans la division de Guillemot et dans celle de Jean-Jan. — Arrivée d'émigrés. Mort de Lantivy 132

CHAPITRE XI

FIN DE LA CAMPAGNE DE 1796.

Division de Sol de Grisolles, récit d'un émigré. — Georges défend les mariages, accusations à ce sujet, réfutation. — Relations de Georges avec les chefs ennemis, anecdotes à ce sujet. — Visite d'un capitaine anglais; débarquement d'armes et de munitions à Erdeven. — Mort de Charette et de Stofflet. — Reddition d'armes de Scepeaux. — Ouverture de Georges à Puisaye; réponse de celui-ci. Georges se prépare à faire la paix; les pour-

parlers avec les généraux Mermet et Quentin. — Lettre de Hoche au directoire de Vannes; lettre de Hoche à Georges Cadoudal. — Paix mal assise, dissimulation générale..... 147

CHAPITRE XII

LES FAUX CHOUANS.

Comment les républicains exécutent le traité de paix; massacre des officiers royalistes, représailles des chouans. — Crimes des faux chouans, lettre du général Krieg au représentant Ballet. — Citation de l'*Histoire des guerres de l'Ouest*. Exécution des prêtres jureurs. Massacre de prêtres fidèles. — Les faux chouans sur les bords de la rivière de la Trinité; Julien Cadoudal en délivre le pays. — Georges à Locoal; l'île Fortunée. — Lettre de Georges au comte d'Artois; réponse du prince, en date du 16 juin 1796. — Élections de 1797; Georges fait nommer M. La Carrière ingénieur au Port-Louis..... 166

CHAPITRE XIII

APRÈS FRUCTIDOR.

Le coup d'État de fructidor dans le Morbihan. — Georges en Angleterre, fin de 1797; il voit Monsieur à Édimbourg. — Le ministre de la police Sotin, ses instructions à l'administration du Morbihan, en date du 17 octobre 1797; position des royalistes sous ce régime. — Prises et massacres; prise de Bonfils de Saint-Loup et de Guillemot Sans pouce; expédition de Saint-Brieuc pour délivrer ce dernier; affaire de la Mirlitantouille. — Prise de Jean-Jan, le 24 juin 1798; sa mort. — Georges revient de Londres. — Disgrâce de Puisaye; il part pour le Canada; son portrait; on lui donne pour successeur M. de Margny et puis M. de Bébague; considération accordée par les chouans à ce dernier. — Mercier à Londres. — Lettres du comte d'Artois à Georges, le 6 novembre 1798. Georges parcourt ses divisions; débarquement à Locmariaker..... 180

CHAPITRE XIV

CAMPAGNE DE 1799.

Rapport de Georges et du duc de Bourbon, sa lettre à ce prince. — La guerre est décidée; les divisions prennent le nom de légions, leur état dans le Morbihan. Retour de Mercier avec des ordres et quelques émigrés. — Lois des otages et de l'emprunt forcé; instructions de Fouché, leurs conséquences. — Conférences de la Jonchère. — Débuts de la campagne; prise de Sarzeau, débarquements d'armes, de munitions et d'argent sur la côte de Muzillac. — Mercier, escortant un convoi, est attaqué par le général Harty à Elven et le repousse. — De Sol de Grisolles prend Redon,

la Roche-Bernard et Guérande. — Expédition de Saint-Brieuc. — Faits d'armes de Guillemot, le roi de Bignan; prise de Locminé; victoire de la lande de Vachegar contre le colonel Bonté..... 193

CHAPITRE XV

LE 18 BRUMAIRE.

Le coup d'État du 18 brumaire ruine les espérances des combattants de l'Ouest. — Conférences de Pouancé. — Lucrèce Mercier et Georges Cadoudal. — Mercier délégué par Georges aux conférences, l'appelle. — L'abbé Bernier. — Bourmont, d'Andigné et la Roche Saint-André sont envoyés au général Hédouville. — Lettre de Georges à Bourmont. — Proclamation du premier consul; instructions de Monsieur. — Nouvelle conférence avec Hédouville à Candé. — Bernier fait signer au chef de la rive gauche une pacification séparée. — Georges entre en campagne. — Exécution de l'ancien membre du conseil Lemercier et de la femme Le Goff. — Exécution de l'abbé Vandernach 210

CHAPITRE XVI

BATAILLE DU PONT-DU-LOC.

Projet de Georges et du comité de Paris pour la campagne qui s'ouvre. — Sortie de Vannes du général Harty; Georges se propose de l'empêcher de rentrer en ville. — *Bataille du Pont-du-Loc.* — Arrivée de Brune à Vannes. — Entrevues de Georges et de Brune, pacification du 2 février 1800. — L'escadre de l'amiral Keats sur les côtes, propositions de Brune. — Georges à Paris, son entrevue avec Bonaparte. — Il se rend en Angleterre; lettre de M. Hyde de Neuville..... 222

CHAPITRE XVII

ASSASSINAT DE JULIEN CADOUDAL.

Lettre de Louis XVIII à Georges. — Séjour à Londres, ses relations, ses efforts pour entraîner les princes. — Les courtisans Montgaillard et Méhé — Georges est nommé cordon rouge et général en chef de l'armée de l'Ouest. — Guillemot, Mercier, Debar sont nommés adjudants généraux. — Georges rentre en Bretagne. — Bernadotte remplace Brune, et le premier consul lui ordonne de faire fusiller Georges. — Arrestations des chefs chouans. — Arrestation et assassinat de Julien Cadoudal. — Pierre le Moing qui l'a livré est fusillé par les chouans..... 235

CHAPITRE XVIII

MORT DE MERCIER LA VENDEE.

Mercier, revenant d'Angleterre, est livré à la police par le propriétaire d'une maison où il s'était arrêté. — Il est atteint d'une balle au cœur en prenant

la fuite. — Douleur de Georges, sa lettre à la tante de Mercier. — Opinion de Puisaye sur Mercier, lettre de M. A. F. Rio. — Aperçu politique du général Mercier la Vendée. — Ses restes sont réunis à ceux de Georges..... 249

CHAPITRE XIX

TENTATIVES D'ASSASSINAT CONTRE LE GÉNÉRAL GEORGES.

Lettre de Fouché à Véret; MM. de B... et Lainé sont envoyés de Paris en Bretagne pour empoisonner le général Georges. — D'Hozier en reçoit avis du préfet de Rennes et de Limoëlan. — Georges les accueille à Sarzeau, les fait fouiller, trouve le poison et les fait fusiller. — Lettres de Fouché au préfet d'Ille-et-Vilaine. — Agents de Bernadotte, l'abbé Pasco, Berthelot et Pépin. — M. Duchatellier; il est exécuté à Bignan. — Notes de l'abbé Guillevic sur les tentatives de MM. de Saint-Hubert et de Beauveau venant soi-disant du Poitou. — Georges les laisse aller par politique, ils avaient appartenu à l'armée de Vendée. — Représailles. — M. de Kerhoënt est rançonné. — Georges et quelques officiers retournent en Angleterre..... 262

CHAPITRE XX

MACHINE INFERNALE.

Causes de l'attentat. — Georges y est étranger. — Mission qu'il avait donnée à Saint-Régeant. — Entrevue de M. de Kérigant et de Cadoudal. — Témoignage de Rohu. — Récit de l'attentat. — Rapports de Fouché. — Lettre de Georges au comte de la Chapelle. — Découverte du complot qui devait livrer Brest et Belle-Ile. — Mesures prises par Bernadotte. 279

CHAPITRE XXI

CONSPIRATION DE 1804.

Premières idées de Georges de transporter la guerre à Paris. — Pichegru et Lajolais. — Rivalité de Moreau et de Bonaparte. — Opinion du baron de Guilhermy. — Débarquement de Georges à la falaise de Biville. — But de la conspiration; son analogie avec bien des conspirations d'État antérieures. — Dépositions de d'Hozier, de Roger, de Bouvet de Lozier. — Ambition de Moreau; il veut bien conspirer pour renverser Bonaparte et le remplacer. — Le seul but de Georges est de ramener les Bourbons. — Les fils de la conspiration sont livrés par Querelle, qui obtient sa grâce. — Mission de Savary; M. d'Haussez. — Mesures prises pour s'emparer de Georges : loi du recel. — Assassinat du duc d'Enghien. — Mort de Pichegru au Temple; opinion de Georges à ce sujet. — Arrestation de Georges, son premier interrogatoire raconté par M. Desmarets. — Opinion de Londres et Varsovie sur la conspiration. — Projets d'insurrections en Bretagne..... 292

CHAPITRE XXII

DERNIERS MOMENTS ET MORT DE GEORGES.

Les prisonniers au Temple. — Thuriot, juge d'instruction — La Conciergerie et le procès. — Recommandations de Georges à ses compagnons. — Madame Récamier. — Le capitaine Wright du *Vencego*. — Les Polignac et Rivière. — Récit de Bourienne. — Bonaparte se contredit à Sainte-Hélène. — Témoignage du colonel Armand Gaillard. — Offres de grâce, Georges refuse, il ne veut pas reconnaître le pouvoir de Napoléon. — Georges à Bicêtre, il se prépare à la mort. — Le 25 juin 1804. — Lettres de MM. de Guilhermy et de Bonnay. — Avec Georges Cadoudal se termine la chouannerie. — Un monument lui est élevé par souscription publique au lieu de sa naissance..... 318

PIÈCES JUSTIFICATIVES

CHAPITRE I.

1. Acte de naissance de Georges Cadoudal..... 347
2. Note de M. A. F. Rio sur les élèves du collége de Vannes..... 347

CHAPITRE II. —

3. Lettre de l'abbé Guillevic, curé de Plœmeur, à l'abbé Guégan, curé de Pontivy, député qui avait prêté le serment..... 348
4. Lettre d'un Chartreux à l'évêque intrus de Vannes refusant toute fonction..... 349
5. Maximes de l'Église catholique, apostolique et romaine, à l'usage des fidèles en temps de schisme et persécution..... 349

CHAPITRE III. —

6. Déclaration du recteur de Plœmeur à ses paroissiens au sujet de son refus de serment..... 350
7. Lettre au sujet des persécutions exercées contre les prêtres réfractaires à Vannes..... 351

CHAPITRE IV.

8. Lettre du 19 mars 1793 du juge de paix de Rhuys, sur les mouvements insurrectionnels..... 352
9. Lettre de M. de Francheville, du 20 mars 1793, sur les combats dans le district de Sarzeau. 353
10. Extrait du registre des déclarations faites à la municipalité de Lorient par des capitaines de navire, les 26, 28 et 29 mars 1793..... 353
11. Lettre de l'adjudant général Avril, du 30 août 1793, au sujet de l'insurrection..... 354

CHAPITRE V. — 12. Lettre de Dubois-Crancé au sujet d'une réquisition envoyée à Brest..... 355
13. Extrait du registre des dénonciations, interrogatoires et dépositions du comité révolutionnaire de Lamballe, donnant des détails sur l'organisation insurrectionnelle dans les Côtes-du-Nord..... 356
14. Délibération du conseil du Morbihan, en date du 12 juillet 1794..... 358
15. Les commandements de l'armée catholique royale. 359
16. Proclamation des généraux et chefs de l'armée catholique et royale de Bretagne aux généraux, officiers et soldats républicains (20 août 1794)..... 360
17. Proclamation adressée aux républicains par le conseil d'Angou (28 janvier 1795)..... 364
18. Massacres à Vannes, extrait de l'histoire de Duchatellier..... 365
19. Lettre du suppléant du procureur syndic de Guérande relative à l'établissement d'un tribunal révolutionnaire..... 366
20. Lettre d'un membre de l'administration départementale du Morbihan au sujet des arrestations faites à Vannes (2 novembre 1797)..... 366
21. Lettre du représentant Brue à ses collègues du comité de salut public au sujet de l'arrestation et de la mort de Calan..... 368

CHAPITRE VI. — 22. Lettre de Cormatin au comte de Silz, sur l'observation de la trêve..... 374
23. Lettre d'un administrateur de la Roche-Bernard au sujet de l'observation de la trêve..... 375
24. Instructions du conseil de Bignan à M. Eonet, chef de canton..... 376
25. Lettre signée Cadoudal et Mercier aux membres du bureau central de Vannes en date du 18 avril 1795..... 377
26. Lettre signée Cadoudal aux mêmes, du 1er mars 1795..... 378
27. Lettre du même aux mêmes, du 1er mai 1795. 379
28. Lettre du conseil du Morbihan aux membres du bureau central de Vannes (3 mai 1795).... 379
29. Lettre de Georges au général Mériage (4 mai 1795)..... 380
30. Lettre du conseil du Morbihan aux membres du bureau central de Vannes (5 mai 1795).. 381
31. Lettre de Georges au général Mériage (8 mai 1795)..... 381
32. Lettre du même au même (10 mai 1795)..... 382
33. Lettre du même au même (15 mai 1795)..... 382
34. Le conseil du Morbihan à ses chefs de canton (12 mai 1795)..... 383

35. Proclamation du conseil d'Anjou aux habitants de son arrondissement.. 384

Chapitre VIII. — 36. *Les Chouans* (chanson bretonne sur Julien Cadoudal et la mort de Tinténiac, extraite des *Barzas Breiz* de M. de la Villemarqué, avec la traduction en vers par l'auteur) 386
37. Lettre du 4 fructidor an III au sujet de la nomination de Georges au grade de général du Morbihan..... 390
38. Ordres et instructions du général Charette.... 390

Chapitre IX. — 39. Notes sur les rapports de Puisaye, du comte d'Artois et de son entourage 393
40. Note de l'abbé Guillevic concernant les destitutions et condamnations de chefs chez les royalistes. 395

Chapitre X. — 41. Lettre du colonel de Penanster donnant les diverses organisations de l'armée de Bretagne..... 396
42. Observations présentées par les députés des Côtes-du-Nord au pouvoir exécutif sur les moyens de terminer la guerre des chouans dans ce pays. 398
43. Lettre du ministre de l'intérieur Letourneux au ministre de la guerre sur les mouvements insurrectionnels..... 405

Chapitre XI. — 44. Lettre de Puisaye annonçant à Georges sa nomination de maréchal de camp..... 408
45. Lettre de Monsieur à l'abbé Bernier au sujet des offres de service faites par Hoche..... 409
46. Lettre de Hoche à Mercier au sujet de la pacification..... 410
47 et 48. Ordres généraux de l'armée des côtes de l'Océan des 2 prairial et 25 messidor an IV... 412

Chapitre XII. — 49. Exemples de correspondance en langage secret. 413
50. Lettre de Monsieur du 18 juin 1796 au conseil de l'armée de Vannes..... 415

Chapitre XIII. 51. Extrait du jugement de Guillemot André, dit Sans-Pouce..... 415
52. Lettre du ministre de la police au sujet de Jean-Jan..... 416
52 *bis*. Réponse faite par les administrateurs de Vannes à la lettre précédente annonçant la mort de Jean-Jan..... 417
53. Instructions données le 9 mai 1798 par Monsieur au général Georges..... 418
54. Nominations dans l'armée du Morbihan (9 mai 1798)..... 419

55. Lettre de Louis XVIII à Georges, Saint-Regeant et de Beauvais 419
56. Nomination d'un chef de canton..... 420
57. Copie du brevet de colonel de Pierre Guillemot, le roi de Bignan 421

Chapitre XIV. — 58. Lettre du duc de Bourbon au général Georges au sujet de M. de Goyon..... 422
59. Pièces saisies sur un courrier chouan le 7 messidor an VII..... 422
60. Brigands qui étaient à Roche-Sauveur..... 433
61. Extrait du rapport sur l'affaire de Locminé... 434
62. Le comte d'Artois autorise le général Georges à accueillir les républicains dans son armée.. 434

Chapitre XV. — 63. Lettre du comte d'Artois à Georges, en date du 22 décembre 1799, lui annonçant des officiers, des instructions, des secours et son arrivée.... 435
64. Lettre du même au même, annonçant des officiers d'artillerie 436
65. Lettre de délation de Lemercier au général commandant à Vannes..... 436
66, 67, 68. Trois lettres de Windham à Georges en date des 1er et 2 novembre et 30 décembre 1799. 438

Chapitre XVI. — 69. Lettre d'Hyde de Neuville à l'auteur au sujet de l'entrevue de Georges et du premier consul. 440

Chapitre XVII. — 70. Monsieur annonce à Mercier le 10 mai 1800 que Georges est nommé général en chef..... 441
71. Lettre de Windham à Georges, du 19 janvier 1801. Il lui dit que tout est perdu pour le moment. 442
72. Fouché dit au ministre des finances de faire surveiller Georges par les douaniers (14 pluviose an IX)..... 443
73. Fouché au préfet de la Loire-Inférieure au sujet de Georges et de ses soldats auxquels on ne doit pas faire merci..... 444
74. Écrou de Julien Cadoudal..... 444
75. Ordre de transfert à Lorient de Julien Cadoudal. 445
76. Rapport sur la mort de Julien Cadoudal..... 445
77. Lettre du maire d'Auray au sous-préfet de Lorient à ce sujet..... 446
78. Lief du cadavre de Julien Cadoudal..... 446
79. Son acte de décès..... 447
80. Le maire de Brech au sous-préfet de Lorient au sujet de cette mort..... 447
81. Chanson de Julien (Sonnen Mamei)..... 448
82. Lettre de Georges du 7 juin 1800, signée Gédeon. 450

CHAPITRE XX. — 83. Le préfet de police donne l'ordre d'arrêter Georges, Limoelan et Hyde de Neuville, 16 fructidor an X. 451
84. Signalement de Georges, le 28 fructidor an X. 452
85. Lettre de Bernadotte, relative à une conspiration découverte à Belle-Ile 452

CHAPITRE XXI. 86. Lettre de Georges au moment de son embarquement à Hastings le 9 août 1803 453
87. Loi relative aux recéleurs de Georges et autres brigands 454
88. Signalement de Georges 455
89. Circulaire du préfet de police pour l'application de la loi des recéleurs 456
90. Ordonnance de police du 9 ventôse pour l'impression, la publication, l'affichage et l'exécution de ladite loi 457

CHAPITRE XXII. — 91. Condamnation de Georges 458
92. Remise du squelette de Georges à sa famille par le baron Larrey 463
93. Lettre de Louis XVIII au père de Georges, en date du 7 décembre 1805 463

635

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.